

Samedi, le 30 Octobre 1875.

Séance du 30 Octobre
1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corpora-
tion de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-
Ville de la dite Cité, samedi, le trentième jour d'Octobre
mil huit cent soixante-et-quinze, à huit heures et demi
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Cuyet.

Messrs. les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rocheleau,

Messrs. les Conseillers Bureau,

Cooke,

Dean,

Hamel,

McDougall,

Ryan,

Trotter,

Vanasse.

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

1^{re} motion.

Proposé par l'Echevin Rocheleau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que la requête de M. Moïse Labranche soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. Moïse
Labranche.

Requête de M. Moïse Labranche se plaignant qu'il
ne peut se conformer aux dispositions du règlement
de la Santé, qui défend de construire des privés, etc.,
à une certaine distance des rues ou des maisons des
voisins, et demandant d'être exempté de l'observance
des susdites dispositions de ce règlement.

Référé au Comité de la Santé.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été sou-
mis, et il recommande le paiement des suivants:

Ala Co ^{ie} du Feu N ^o 4	Mois de salaire	69 "
" Henri Deslauriers	Transport de pompes	" 45
" P. O. Trudelle	Papeterie	14 08
" L. B. Hamlin	Mesurages, estimés et plans	55 "
	A reporter	\$ 138 83

Samedi, le 30 Octobre 1875.

		Report	
A. D. Vallières	Charbon de terre		138 83
" Paul Larose	Ouvrage		60 "
" L. Warnecke	Plante de fleur		2 "
" Ad. Trudelle	Ouvrage	mul	15 "
" André Robichon	Salairé		4 "
" A. M. Kelvins Sons	Effets et Ouvrage		15 "
" L. Dicoiteau	Salairé		15 96
Aux Officiers du Conseil	"		21 "
A. Philémore Buisson	Charroyage d'eau		260 "
" Paul Larose	Ouvrage		" 20
" Odilon Panneton	Arrestations		240
" Walker & Miles	1 Atlas		250
" J. P. Godin	2 boîtes		20 "
" Grant, Bros. & Co.	Lettre de Change		" 60
" Fabien Férou	Arrestations		1708 20
Au Greffier de la Paix	Timbres		3 "
A. J. B. Pothier	Intérêt sur prêt		4 "
" Joseph Dostaler	Loyer de 3 taureaux		20 "
" Ad. Duval	Pose de vitres		28 "
" Alph. Rocheleau	Ouvrage et effets		" 60
" Emm. Monnier	Ramonage		2330
" Albert Cadorette	Lavage de la Station N. 4, etc.		62 50
" Odilon Panneton	Arrestation		" 60
" Napoléon Girard	Sciage de bois		250
" Paul Larose	Ouvrage		" 30
" l'Inspecteur	Paie liste		180
" do	"		1425
			650
			\$ 2432 04

Respectueusement soumise,
 (Signé) James McDougall,
 " John Ryan,
 " E. A. Rocheleau.

2^e motion Proposé par le Conseiller Cooke,
 Secondé par le Conseiller Bureau,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Passé.

Samedi, le 30 Octobre 1875.

Avis de M. J. E. Dery
d'une requête qui sera
présentée à un des juges
de la Cour Supérieure.

Lû un avis de M. M. M. Dougall & Houliaton, pro-
cureurs de M. Joseph Edouard Dery, informant la
Corporation que le 2 de Novembre prochain, il sera pré-
senté à un des juges de la Cour Supérieure, au Palais de
Justice, aux Trois-Rivières, une requête, dont copie est
annexée au susdit avis, à l'effet d'ordonner à Sévère,
Demoulin, C^{er}, Syndic à la faillite de D. C. Frigon, de
vendre un certain immeuble aux conditions men-
tionnées dans la dite requête.

3^e motion.

Pour payer au Gouver-
nement Provincial
les \$100,000 de débentures
souscrites dans
la Compagnie du
Chemin-de-fer de la
Rive Nord.

Proposé par le Conseiller Rocheleau,
Secondé par le Conseiller M. Dougall,

Attendu que par une résolution des directeurs de
la Compagnie du Chemin-de-fer de la Rive Nord, pas-
sée à une assemblée des directeurs de la dite Compagnie
en date du onze Août dernier, la dite Compagnie s'est
déclarée incapable de construire le dit chemin sous les
arrangements alors existants et avec les avantages qui
lui ont été conférés par la Législature; et attendu que
le Gouvernement de la Province de Québec a pris, su-
jet à l'approbation de la Législature, des arrange-
ments pour assurer la construction du Chemin-de-
fer du Nord et celui des Piles, et pourvoir aux res-
sources nécessaires à leur construction, en sus des
souscriptions municipales, et a passé un contrat
pour la construction du dit chemin et celle d'un
steamboat pour naviguer sur la rivière St. Maurice,
il est résolu que ce Conseil consent à payer au Gouver-
nement de cette Province le montant de la sous-
cription de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières
dans le fonds capital de la dite Compagnie, savoir:
la somme de cent mille piastres en débentures por-
tant six pour cent d'intérêt, sous les dits nouveaux
arrangements, à la condition que le chemin-de-fer
du Nord et le chemin-de-fer des Piles seront construits
conformément au règlement passé pour autoriser la
dite souscription et que les dites débentures seront
émises et livrées au fur et à mesure que les travaux
de construction du chemin-de-fer des Piles progresse-
ront, ainsi qu'il est statué au dit règlement, et à la
condition

4.

Samedi, le 30 Octobre 1875.

condition aussi que la Corporation de cette Cité soit placée sur le même rang, quant à sa souscription et aux intérêts et dividendes provenant d'icelle, que les autres Corporations qui ont souscrit au fonds capital de la dite Compagnie.

4^e motion.
L'Hon^{ble} M. G. Malhiot invité à donner des explications concernant la motion ci-dessus.

Proposé par le Conseiller Rochebeau,
Secondé par l'Echevin Bellefeuille,

Que l'Honorable M. G. Malhiot soit prié de donner à ce Conseil les explications qu'il croira convenables au sujet d'une motion maintenant devant le Conseil, concernant le vote des \$100,000 pour les chemins-de-fer de la Rive Nord et des Piles.

Adoptée.

L'Honorable M. Malhiot fournit les explications demandées, et la motion suivante est ensuite proposée en amendement à la motion N^o 3, savoir:

5^e motion.
En amendement à la motion N^o 3.

Proposé par le Conseiller Bureau,
Secondé par le Conseiller Hamel,

En amendement, que cette motion soit de nouveau prise en considération, à une séance régulière, du Conseil, mercredi soir prochain.

Perdue sur division de 5 pour et 6 contre: savoir:

Pour:	Contre:
Echevin Bellefeuille.	Echevin Brunelle,
Conseiller Bureau,	" Rochebeau,
" Cooke,	Conseiller Dean
" Hamel,	" Mc'Dougall,
" Trottier. 5	" Ryan,
	" Vanasse. 6.

Motion N^o 3 emportée sur division

La motion N^o 3 est alors mise aux voix et est emportée sur division de 7 pour et de 4 contre, savoir:

Pour:	Contre:
Echevin Brunelle,	Echevin Bellefeuille,
" Rochebeau,	Conseiller Bureau,
Conseiller Dean,	" Cooke
" Hamel,	" Trottier.
" Mc'Dougall,	
" Ryan,	
" Vanasse.	

Le

Samedi, le 30 Octobre 1875.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à jeudi prochain, le quatre de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. B. NORMAND
Maire.

L. A. BRIGOU
Sec. Treas.

Séance du 4 Nov. 75

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, jeudi, le quatrième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. B. Normand, Cuyet,
Messieurs les Echevins, Bellefeuille,
Brunelle,
Rocheleau,
Turcotte,
Messieurs les Conseillers Bureau,
Dean,
Hamel,
McDougall,
Ryan,
Trotter,
Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echevin Rocheleau,
Secondé par le Conseiller Vanasse,

Que les soumissions qui ont été données pour la fourniture d'engins à vapeur et de turpeaux pour le nouvel aqueduc soient maintenant ouvertes et lues.

2^{de} motion.

Proposé par l'Echevin Rocheleau,
Secondé par le Conseiller Bellefeuille,

Que les soumissions lues ce soir soient référées à un comité général qui devra siéger demain, à deux heures de l'après-midi.

Adoptée.

Soumissions pour engins et pompes à vapeur.

Les soumissions suivantes pour engins et pompes à vapeur pour le nouvel aqueduc sont ensuite lues, savoir:

De

6

Jeudi, le 4 Novembre 1845.

De G. A. Pontbriand, Sorel
" John McDougall, Montréal
" Beauchemin & Fils, Sorel
" E. E. Gilbert, Montréal,
" La "Vergennes Manufacturing Co." Vergennes, E. U.
" W. P. Bartley & Co., Montréal,
" La "Waterous Engine Works Co." Brantford
" J. A. Bartlett & Co., Toronto.

Les soumissions pour tuyaux d'aqueduc en fontes faites par les dont les noms suivent sont aussi liés, savoir:

R. Laidlaw & Sons, Glasgow
Thos. Corrie & Co. Hamilton
D. Y. Stewart & Co. Glasgow
Thos. Edington & Son, do
W. Runkle
R. Mackenzie, Montréal
Bellhouse, Macpherson & Co - Montréal
Thos. Robertson & Co. do
Cooper, Fairman & Co. do
do do
W. Alex. Griffith Québec,
John Taylor & Bros. Montréal
Turnbull, Gausby & Co do
C. A. Chandler do
Gloucester Iron Works Philadelphia
R. D. Wood & Co. do
John McNeal & Sons Burlington
J. A. Bartlett & Co. Toronto
Mellert & Co. Reading, Pa. Warren F. & M. Co., New York,
S. Waddell & Co., Montréal. & J. Reynolds & Co, Ottawa

De plus il est lié une soumission pour engins, pompes, tuyaux et tous les autres ouvrages pour compléter l'aqueduc: -

De Ferguson, Mitchell & Symmes, Toronto

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à samedi prochain, le six d'Octobre courant, à trois heures et demi de l'après-midi.

J. G. Mignou
Sec. Trés.

J. E. Normand
Maire.

7.
Samedi, le 6 Novembre 1875.

Samedi, le 6 Novembre 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, samedi, le sixième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quinze, à trois heures et demi de l'après-midi, étaient présents:—
Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,
Rochebeau,
Turcotte,
Messieurs les Conseillers Bureau,
Coote,
Dean,
Hamel,
McDougall,
Ripon,
Trottier,
Vanasse.

Ajournement.

Le Conseil n'a procédé à aucune affaire et il s'est ajourné à ce soir, à sept heures et demi.

J. C. Normand
Maire.
J. A. Migon
Sec. - Trés.

Samedi, le 6 Novembre 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, samedi, le sixième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,
Rochebeau,
Turcotte,
Messieurs les Conseillers Bureau,
Coote,
Dean,

Hamel,

8

Samedi, le 6 Novembre 1845

Hamel,
McDougall,
Ryan,
Trottier,
Vanasse.

Rapport d'un
Comité Général.

Soumission pour
tuyaux en fonte,
de Messrs. Tho^s.
Robertson & Co.,
acceptée.

Soumission de
M^{rs}. Beauchemin
& Fils pour appa-
reil à vapeur pour
pomper acceptée.

Rapport.

Le Comité Général de ce Conseil auquel avait été référé les différentes soumissions reçues pour la construction d'engins à vapeur et de tuyaux pour le nouvel aqueduc, liés à la séance du quatre du courant, a l'honneur de recommander que la soumission de Messrs. Thomas Robertson & Co. pour tuyaux en fonte soit acceptée, les dits tuyaux devant être coulés debout et en sable sec, (cast vertically and in dry sand), et sous tous autres rapports être conformes en tout aux termes et conditions du devis, tel que publié dans les journaux.

Vote Comité recommande de plus que la soumission de Messrs. Beauchemin et Fils, pour la construction d'un appareil à vapeur pour pomper, tel que décrit par avis public, soit aussi acceptée; pourvu que les dits Messrs. Beauchemin se conforment en tout point au devis général du susdit appareil à vapeur pour pomper, dont copie marquée A. est annexée au présent rapport et de plus qu'ils soient obligés de fournir des devis et des dessins en détail, montrant, en plans et en sections, les différentes parties du dit appareil, lesquels devis et dessins devront être approuvés par l'ingénieur agissant pour ce Conseil; pourvu aussi que le dit appareil à vapeur soit garanti comme étant capable de pomper la quantité d'eau mentionnée dans et aux conditions du dit devis général, avec une consommation de 3360 livres de charbon anthracite; et dans le cas où le dit appareil à vapeur ne pourrait remplir les conditions du proviso ci-dessus, il sera fait une déduction de trois mille piastres sur le prix du contrat du dit appareil.

Respectueusement soumise.

Trois Rivières, 6 Novembre 1845.

(Signé) E. A. Rochebeau,

" F. A. Bellefeuille

Le Brunelle

Samedi, le 6 Novembre 1845.

1^{re} motion.

(Signé)

Ls. Brunelle,

"

O. Y. Hamel,

"

J. B. Trottier,

"

A. M. Cooke,

"

J. F. V. Bureau.

Proposé par le Conseiller Hamel,

Secondé par l'Echevin Brunelle.

Que le rapport d'un comité général de ce Conseil sur les soumissions pour le nouvel aqueduc soit adopté.

2^e motion.
Amendement à la motion N^o 1.

Proposé par l'Echevin Turcotte,

Secondé par le Conseiller Vanasse.

En amendement au rapport du Comité Général de ce Conseil, quant à cette partie seulement qui a rapport à la soumission de Messrs. Beauchemin & Fils; Que la soumission de Messrs. Waterous & Co. pour engins soit acceptée par le dit Conseil au lieu et place de celle de Messrs. Beauchemin & Fils.

Perdue sur division: 5 pour et 7 contre, savoir:

Pour:--

Contre:--

Echev. Turcotte,

Ech. Bellefeuille,

Cons. Dean,

" Brunelle,

" M. Dougall,

" Rochebeau,

" Ryan,

Cons. Bureau,

" Vanasse. 5.

" Cooke,

" Hamel,

" Trottier. 7.

Motion N^o 1 adoptée.

La motion N^o 1 est alors mise aux voix et est adoptée sur la division suivante, 7 pour et 5 contre, savoir:

Pour:--

Contre:--

Echev. Bellefeuille,

Echev. Turcotte,

" Brunelle,

Cons. Dean,

" Rochebeau,

" M. Dougall,

Cons. Bureau,

" Ryan,

" Cooke,

" Vanasse. 5.

" Hamel,

" Trottier. 7.

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que

Samedi, le 6 Novembre 1875.

Délai pour signer les contrats pour les tuyaux et pour l'appareil à vapeur pour l'aqueduc.

Que Messrs. Thomas Robertson & Co., soient requis de signer un contrat avec la Corporation de cette Cité pour la fourniture des tuyaux de l'Aqueduc, aux conditions du rapport qui vient d'être accepté, d'hui à huit jours, et que Messrs. Beauchemin & Fils soient aussi tenus de signer un contrat avec la Corporation pour un appareil à vapeur à pomper, aux conditions du susdit rapport, d'ici au vingt-sept du courant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le quinze du courant, à 7^h heures du soir.

L. G. Murphy Sec. Trés.

J. B. Normand Maire.

Séance du 15 Nov^r 1875.

At une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quinzième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

- Son Honneur le Maire, J. B. Normand, Ecurjer,
- Messrs. les Echevins Brunelle,
- Messrs. les Conseillers Cooke,
- Dean,
- Hamel,
- M. Dougall,
- Ryan,
- Trottier.

1^{re} motion.

Lû les procès de la séance précédente.
Proposé par l'Echevin Brunelle,
Secondé par le Conseiller Hamel,

Que les requêtes de Messrs. Sévère Duval, Joseph Duval, François Bocage et de la Compagnie du Feu N^o 4 soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Sévère Duval.

Requête de Mr. Sévère Duval offrant d'entretenir, comme par le passé, certains chemins d'hiver, pendant l'hiver prochain.

Lundi, le 15 Novembre 1845.

prochain.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Joseph Duval.

Requête de Mr. Joseph Duval demandant à être continué, l'hiver prochain, dans la charge d'entretenir et réparer certains chemins d'hiver.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Fr. Bocage.

Requête de Mr. Fr. Bocage offrant de fournir huit morceaux de pierre de taille pour recevoir l'eau des dallots de l'Hôtel-de-Ville.

Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Requête de la Compagnie du Feu N° 4.
2^e motion.

Requête de la Compagnie du Feu N° 4, demandant l'usage de l'ancienne voiture d'hiver des Sapeurs.

Proposé par le Conseiller Dean

Secondé par le Conseiller M. Dougall,

Que les conclusions de la requête de la Compagnie du Feu N° 4 soient accordées.

Adoptée.

Lettre de Messrs. J. H. Bartlett & Co.

Lit une lettre de Messrs. J. H. Bartlett & Co., informant le Conseil qu'ils sont prêts, en tout temps, de fournir des plans et de faire des offres pour la construction d'un pont en fer sur la Rivière St. Maurice.

Lettre de P. A. Boudreau, Esr.

Lit une lettre de P. A. Boudreau, Esr., Avocat, informant le Conseil qu'il est chargé de poursuivre la Corporation pour \$25⁰⁰, montant de dommages soufferts par Joseph Langlois, en tombant dans les caves des maisons détruites par le dernier incendie sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis lesquelles il n'a été placé aucun garde-corps ni fait de trottoirs.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport d'un Comité Général sur la requête de Mr. John Turner.

Rapport.

Le Comité Général de tout le Conseil auquel avait été référé la requête de Mr. John Turner, demandant une remise sur ses dettes envers la Corporation, a l'honneur de recommander qu'une remise de quatre-vingt-sept 7²/₁₀₀ piastres lui soit accordée, et ce, en considération des nombreux services qu'il a rendus à cette Cité comme pompier et des pertes qu'il a souffertes à ce service.

Respectueusement soumis,

(Signé)

J. C. Normand,

Président.

Lundi, le 15 Novembre 1845.

3^e motion.

(Signé) James M. Dougall,
 " J. Dean,
 " A. M. Cooke,
 " John Ryan,
 " O. Y. Mcarnel,
 " J. C. Trotter,
 " L. Brunelle,

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Conseiller Ryan.

Que le rapport du Comité Général du Conseil sur la requête de M. John Turner soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes suivantes: -

A. C. K. Ogden	Télégrammes	\$	25
" do	"	"	27
" do	"	"	56
" do	"	"	43
" do	"	"	30
" do	"	"	25
" do	"	"	25
" Secrétaire Trésorier	Divers	1	"
" G. S. Padeaux	Rentes constituées	9	"
" D ^{me} V ^{me} Boudages	"	22	89
" J. K. Ward	Intérêt sur \$200	16	"
" F. N. Girard	Charroirage de charbon	3	12½
" Ad. Beaudoir	2½ cordes de bois	8	12½
" Od. Panneton	Police au théâtre	3	"
" Banque Union	Frais de protés	5	55
" Secrétaire Trésorier	Effets et timbres	1	35
" Antoine Prouseau	Arrestation	5	"
" Lapointe & Gingras	Police au théâtre	3	"
" Ls. Laperrière	" " "	1	50
" C ^{ie} du Feu N ^o 1	Salaire	45	"
" do " 2	"	45	"
" do " 3	"	45	"
	Reporté	\$	306 85

Lundi, le 15 Novembre 1875.

		Report \$	
A Comp. ^{ie} du Feu N ^o 1	Primes		306 85
" do " 2	"		20 "
" do " 3	"		8 "
" do " 4	"		28 "
" Gédéon Turcotte	Charroirage		33 "
" Lazare Lapointe	"		45 "
" James Barnard	Argent remboursé		30 "
" Protonotaire	Timbres		234 "
" Adolphe Duval	Ouvrage		2 "
" Secrétaire Trésorier	Timbres		280 "
" Joseph Fournier	Sciage de bois		150 "
" Antoine Guillemette	Ouvrage		115 "
" Joseph Fournier	"		150 "
" Célestin Hérou	Arrestations		20 "
			5 "
		\$	413 42

Respectueusement soumis,

(Signé)

James M. Dougall,

"

J. Deau,

"

Jno Ryan

4^e Motion.

Proposé par le Conseiller Hamel,

Secondé par le Conseiller Trottier

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que, le 24 Octobre dernier, il y a eu un commencement d'incendie chez Mr. Joachim Gendron, rue St. Olivier, qui a fait peu de dommages et a été causé par un tuyau de poël passant à travers la couverture.

La Compagnie du Feu N^o 2 s'est rendue la première avec 15 hommes et la Compagnie N^o 1 la deuxième avec 20 hommes. La première barrique d'eau a été fournie par Sévère Duval, la deuxième par Aimé Duval et la troisième par Wilbrod Buisson.

Feu à un hangar appartenant à Félix Godin.

Le 25 du même mois, une grange en bois, située sur le Côteau et appartenant à Mr. Félix Godin, a été réduite en cendres, ainsi que son contenu; l'origine en est inconnue.

La

Lundi, le 15 Novembre 1875.

14

La Compagnie du Feu N^o 3 est arrivée la première avec 20 hommes; la Compagnie No. 2 la deuxième avec 25 hommes et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux. Henri Deslauriers a fourni la première barrique d'eau, Arnie Duval la deuxième et Ovide Rochelleau la troisième.

Trois-Rivières, 4 Novembre 1875.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ovide Rochelleau,
Surintendant du Feu.

Rapport de
l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Feu au bloc Shortis.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que, le 12 du courant, le feu s'est déclaré dans une bâtisse appartenant à James Shortis, Cot., située rue du Fleuve, qui a causé des dommages assez considérables et dont l'origine est inconnue. La Compagnie du Feu N^o 4 s'est rendue la première sur les lieux avec 15 hommes; la Compagnie N^o 1 s'est rendue au complet et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

La première et la deuxième barriques d'eau ont été fournies par Napoléon Tellerin et la troisième par Henri Deslauriers.

Trois-Rivières, 15 Novembre 1875.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ovide Rochelleau,
Inspecteur de Ville

5^e motion.

Elections de la Comp^{agnie}
du Feu N^o 2 confir-
mées.

Proposé par le Cons. Ryan.

Secondé par le Cons. Dean.

Que l'élection des officiers suivants de la Compagnie du
Feu N^o 2, s'avoir: -

Antoine Guillemette, Capitaine,

Désiré Loranges, Lieutenant,

Joseph Guillemette, Secrétaire,

Philippe Alary N^o 1^{er} Sergent,

Bruno Landry 2^e do

faite à une assemblée des membres de la dite Compagnie tenue le 3 de Novembre courant, soit confirmée par ce Conseil.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le
vingt-sept

Lundi, le 15 Novembre 1875.

Vingt-deux de Novembre courant, à sept heures et demi du soir.

J. B. Migon
Sec. Trés.

J. B. Normand
Maire.

Séance du 22nd Nov. 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Son Honneur le Maire, J. B. Normand, Secy.

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rochebeaux

Turcotte,

Et Messrs les Conseillers Bureau,

Coote,

Dean,

Hamel,

McDougall,

Ryan,

Trotter.

Lû les procès de la dernière assemblée.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille.

Secondé par l'Echev. Rochebeaux.

Que la requête de Messrs. Alexandre Gelinas et autres soit reçue et lûe.

Adoptée.

Requête de Messrs. Alex^e. Gelinas et autres, demandant de l'ouvrage ou de l'aide.

Requête de Messrs. Alexandre Gelinas et autres se plaignant du manque d'ouvrage et de moyens de subsistance, pendant la saison actuelle, et demandant au Conseil de leur procurer de l'ouvrage ou des provisions.

Référé à un Comité Général du Conseil qui devra siéger de suite et faire rapport sans délai.

Rapport du Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Rapport.

Le Comité de l'Hôtel-de-Ville auquel avait été référé la requête

Lundi, le 22 Novembre 1875.

Sur requête de M^{rs}. Bocage.

requête de M^{rs}. Bocage, offrant de faire huit morceaux de pierre de taille pour recevoir l'eau des dallots de l'Hôtel-de-Ville, a l'honneur de recommander qu'il soit payé \$25 pour ces huit morceaux de pierre à la livraison, le printemps prochain.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 19 Novembre 1875.

(Signé)

E. A. Rocheleau.

"

Arthur Turcotte,

"

L. Brunelle,

"

J. F. V. Bureau.

"

2^e - motion.

Proposé par le Cons. M^{rs}. Dougall,

Secondé par le Cons. Dean.

Que le rapport du Comité de l'Hôtel-de-Ville soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Pooke,

Secondé par le Cons. Rocheleau.

Licence d'auberge de Moïse Godin transportée à Albert Cadorette.

Que le transport fait par Moïse Godin de sa licence d'auberge à Albert Cadorette soit approuvé et confirmé par ce Conseil.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Turcotte,

Secondé par l'Echev. Brunelle.

Que les soumissions pour 150000 briques, qui ont été filées entre les mains du Secrétaire-Trésorier soient maintenant lues.

Adoptée.

Soumissions pour brique-

Les soumissions sont ensuite ouvertes et lues, et sont comme suit: -

François Rivard,	pris par 1000 briques,	\$ 3.75
Ephrem Dufresne,	" " " "	4.50
Jos Lottinville	" " " "	3.75
do	livrées à la Parliem	2.80

5^e motion.

Proposé par l'Echev. Turcotte,

Secondé par l'Echev. Brunelle,

Que les soumissions pour 150000 briques qui viennent d'être lues soient référées au Comité de l'Aqueduc.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à demain, mardi, le vingt-trois

124
Lundi, le 22 Novembre 1875.

trois du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Frigon

Sec. Trés.

J. E. Normand
Maire.

23 Novembre 1875.
Pas de quorum.

Mardi, le 23 Novembre 1875, advenant huit heures du soir, et n'y ayant pas de quorum, le seul membre présent, savoir, M. l'Echevin Turcotte, a ajourné la prochaine assemblée régulière du Conseil, à demain, mercredi, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Frigon
Sec. Trés.

Assemblée spéciale
Convocations.

Trois-Rivières, 24 Novembre 1875.

A. J. G. A. Frigon, Cuivier,

Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières.

Veillez avoir la bonté de convoquer une
assemblée régulière du Conseil, à trois heures de
cette après-midi.

(Signé) J. E. Normand,
Maire.

Assemblée du Conseil.
24 Novembre 1875.
(Spéciale).

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de
la dite Cité (convocée par Son Honneur le Maire) mer-
credi, le vingt-quatrième jour de Novembre mil huit
cent soixante-et-quinze, à trois heures et demi du soir,
étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Cuivier,

Messrs. les Echevins, Bellefeuille,

Brunelle,

Rocheleau,

Turcotte,

Messrs. les Conseillers

Bureau,

Cook,

Stamuel

Mercredi, le 24 Novembre 1875.

Hamel,
Trottier,
Vanasse.

Avis de motion de
M. le Cons. Bureau.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'à la prochaine assemblée de ce Conseil je proposerai que la résolution (No 1) passée par le dit Conseil, à sa séance du six du courant, pour adopter un rapport d'un Comité Général du dit Conseil sur les soumissions pour appareils à vapeur pour pomper et pour tuyaux d'aqueduc soit amendée, et que Messrs. Beauchemin & Fils soient tenus, dans leur contrat avec la Corporation de cette Cité pour un appareil à vapeur pour pomper, de fournir — 1000000 de gallons d'eau avec deux tonnes de charbon de 2240 livres chacune par vingt-quatre heures, sous peine d'une réduction sur le prix du contrat, de mille piastres. Et de plus de fournir l'eau pour les besoins domestiques de la Cité, pour une population moyenne de dix mille âmes, avec une quantité de deux cent vingt tonnes de charbon, de 2240 livres chacune, par année, sous peine d'une réduction de deux mille piastres sur le prix du susdit contrat.

En Conseil, ce 24 Novembre 1875.

(Signé) J. F. V. Bureau.

Conseiller.

Clôture

Et la séance est levée. J. F. V. Bureau
Secr. J. E. Normand
Maire

Assemblée régulière.
24 Novembre 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, mercredi, le vingt-quatrième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: —

- Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Cuspet.
- Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,
Rocheleau,
Lincotte,
- Messieurs les Conseillers Bureau.

Boite.

Mercredi, le 24 Novembre 1845.

Coake,
Dean,
Hamel,
McDougal,
Ryan,
Trotter.

Rapport du Comité
des Marchés.
Sur un protêt de la
part de M. R. G. Lajoie

Rapport.

Le Comité des Marchés a l'honneur de faire rapport qu'un protêt contre la Corporation de cette Cité ayant été signifié, le 21 Octobre dernier, à Son Honneur le Maire, à la réquisition de Raphaël Gerin Lajoie, par L. M. Camirand, Curjer, Notaire, se plaignant que certaines obstructions ont été mises par la dite Corporation à l'occupation et jouissance paisibles par le dit R. G. Lajoie d'un certain magasin situé dans la Halle du Marché-aux-Derrières, loué par le dit Lajoie pour l'espace d'une année commençant au premier de Mai dernier, le dit Comité a pris en considération les allégués du susdit protêt et il a tenu une enquête pour s'assurer de leur exactitude. Après avoir délibéré sur les témoignages entendus à cette enquête ainsi que sur les représentations faites à votre Comité, par le dit R. G. Lajoie que la passation, depuis le premier de Mai dernier, d'un règlement défendant aux commerçants et regrattiers d'acheter avant certaines heures lui avaient été très-préjudiciables, Votre Comité sans admettre la valeur en loi des plaintes contenues dans le susdit protêt, non plus que l'obligation pour votre Conseil de dédommager le dit R. G. Lajoie de toute perte ou inconvénient qu'il peut avoir souffert par la passation du susdit règlement, croit, cependant, devoir recommander qu'une remise de soixante-et-quinze piastres soit faite sur le prix de location du susdit étal ou magasin.

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

"

G. Brunelle, président
E. A. Rocheleau,
A. M. Coake,
O. J. Hamel.

Référé à un comité général de ce Conseil.

Rapport N. 1 du Comité
de l'Acqueduc.
Pour

Rapport N. 1.

Le Comité de l'Acqueduc a l'honneur de faire
rapport

Mercredi, le 24 Novembre 1875.

Pour acheter un terrain de M. J. M. Dougall & Fils pour y placer le quai et les bâtisses de l'Aqueduc.

rapport qu'il a visité différents terrains, aux environs de la riviere St. Maurice, pour y construire un quai et y placer les bâtisses des engins et autres dépendances de l'Aqueduc, et qu'il est d'opinion que le terrain le plus convenable et le plus avantageux pour cette fin, est un morceau de terre appartenant à Messrs. John M. Dougall & Fils et étant le numero mil huit cent vingt-quatre des plan et livre de renvoi officiels du Cadastre de la Cité des Trois-Rivières.

En conséquence, votre Comité recommande que le susdit terrain soit acheté des dits John M. Dougall & Fils pour le prix de deux mille piastres, lequel prix de vente restera entre les mains de la Corporation et portera intérêt payable semi-annuellement au taux de sept pour cent l'an. A distraire, néanmoins, du dit lot numero mil huit cent vingt-quatre, en faveur des dits John MacDougall & Fils, un quai déjà existant sur la grève du dit lot ainsi qu'un chemin pour y conduire, depuis le chemin des Chenaux, le long de la ligne nord-ouest du dit terrain.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois Rivières, 24 Novembre 1875.

(Signé)

J. Dean, Président.
O. F. Hamel,
F. H. Bellefeuille.

Rapport N° 2 du Comité de l'Aqueduc. Sur matériaux pour le quai et les bâtisses de l'Aqueduc.

Rapport N° 2.

Le Comité de l'Aqueduc qui avait été chargé par votre Conseil de s'enquérir de la quantité approximative de matériaux qui devront entrer dans la construction du quai que la Corporation doit faire pour le dit aqueduc, a l'honneur de faire rapport: qu'après avoir fait les calculs et les démarches nécessaires à ce sujet, il est d'opinion qu'il faudra environ 8000 pieds de bois carré, 3500 pieds de corps-morts, 60 toises de pierre et 4000 livres de fer.

De plus votre Comité fait rapport qu'il a acheté 150 milles de briques au prix de \$ 300 du mille pris aux fourneaux.

Respectueusement soumis.

(Signé)

J. Dean, Président,
James M. Dougall
O. F. Hamel,
F. H. Bellefeuille,

Proposé

21
Mercredi, le 24 Novembre 1845.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Ryan,

Secondé par l'Echev. Rocheleau,

Que les rapports Nos. 1 & 2 du Comité de l'Aqueduc soient adoptés et que le dit comité soit autorisé à faire faire les travaux et à faire l'achat des matériaux mentionnés dans son rapport N^o 2.

Adoptée.

2^e motion

Pour autoriser l'Échevin à signer un acte d'achat de terrain de M. M. McDougall & Fils.

Proposé par l'Échevin Bellefeuille,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un acte d'achat avec Messrs. John Chas. Dougall & Fils d'un terrain mentionné dans le rapport N^o 1 du Comité de l'Aqueduc et nécessaire pour le nouvel aqueduc.

Adoptée.

3^e motion.

Pour amender une résolution adoptant la soumission de Messrs. Beauchemin & Fils pour appareils à vapeur pour l'Aqueduc.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par l'Échev. Rocheleau,

Attendu que par les plans et spécifications pour un appareil à vapeur pour pomper, préparés pour le nouvel aqueduc de cette Cité, approuvés par Ls. Lesage & Fils, et soumis à ce Conseil, il appert que Messrs. Beauchemin & Fils s'engagent à introduire dans le dit appareil des perfectionnements considérables et auxquels ils ne s'étaient pas obligés par leur première spécification, qu'il soit résolu que la résolution (N^o 1) passée par le dit Conseil, à sa séance du six du Courant, pour adopter le rapport d'un comité général du dit Conseil sur les soumissions pour appareils à vapeur pour pomper et pour tuyaux d'aqueduc, soit amendée et que Messrs. Beauchemin & Fils soient tenus dans leur contrat avec la Corporation de cette Cité pour un appareil à vapeur pour pomper, de fournir 1000000 de gallons d'eau avec deux tonnes de charbon, de 2240 livres chacune, par vingt quatre heures, sous peine d'une réduction de mille piastres sur le prix du dit contrat.

Et de plus de fournir l'eau pour les besoins domestiques de la Cité, pour une population moyenne de dix mille âmes avec une quantité de deux cent vingt-cinq tonnes

Mercredi, le 24 Novembre 1875.

tonnes de charbon, de 2240 livres chacune, par année, sous peine d'une réduction de deux mille piastres sur le prix du susdit contrat.

Adoptée.

4^e motion.
Pour demander au Gouvernement Provincial de reconstruire les Ponts du St. Maurice.

Proposé par l'Echev. Rocheleau,
Secondé par le Cons. Bureau.

Qu'une humble requête soit transmise aux trois branches de la Législature de cette Province, représentant qu'il est d'une grande nécessité de reconstruire au plus tôt les ponts du St. Maurice; que la saison actuelle est très favorable pour la reconstruction de ces ponts, vu le bas prix des gages des hommes et des matériaux; que par suite de la crise financière qui règne cette année dans les affaires, la population ouvrière de cette Cité est dans un état très précaire; que, conséquemment, le gouvernement de cette Province rendrait un grand service à la population de la Rivière Nord du St. Laurent en reconstruisant, cet hiver, les ponts du St. Maurice.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à mardi, le trente Novembre courant, à sept heures et demi du soir.

J. E. Normand
Maire.

J. A. Migon
Sec. Trés.

Séance du 30 Novembre 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le trentième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

- Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Ecuier,
- Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Rocheleau,
Turcotte,
- Messieurs les Conseillers Bureau,
Boisjean,
Jean,
McDougal,

Damel

Mardi, le 30 Novembre 1845

1^{re} motion.

D'Amel,
Ryan,
Trotter.

Proposé par l'Échevin Rocheleau,
Secondé par l'Échevin Bellefautte,
Que la requête de la Compagnie du Feu N^o 2 soit
reçue et lue.

Requête de la Compagnie
du Feu N^o 2.

Adoptée

Requête de la Compagnie du Feu N^o 2 demandant
qu'un dôme soit posé sur la station.

2^e motion.

Référé au Comité du Feu

Proposé par le Conseiller Trotter
Secondé par le Conseiller D'Amel,
Que le rapport du Comité des Finances
soit adopté.

Rapport du Comité
des Finances.

Adoptée

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
et il recommande le paiement des sommes suivantes:

M. Octave Baron	Effets d'ouvrage	13 23
" l'Inspecteur	Cais. Liste	1 90
" Napoléon Pellerin	Charroirage d'eau	3 75
" Aimé Duval	" "	1 50
" Antoine Guillemette	Ouvrage	6 ..
" P. Craig	Acte notarié	1 50
" V. G. Duval	" Enregistré	1 15
" Thomas Page	Charroirage	2 ..
" C. Y. D'Amel	Frais de voyage	20 ..
" Sévère Duval	Charroirage	6 ..
" Adolphe Trudel	Peinturage	6 30
" Félix Lacombe	Ouvrage	2 ..
" J. E. Gervais	Effets	9 34
" Eugène Marchand	Rente constituée	1 25
" J. M. Pothier	Effets d'ouvrage	22 10
" J. Lapointe et autres	Police au théâtre	4 50
" Louis Picotéau	Salaires	21 ..
Aux Officiers du conseil	"	2 60 ..
	A Reporter	383 52

Mardi, le 30 Novembre 1845 24

	Report	383 52
M. J. B. Gaillouf	Arrestation	2 7/5
" C. Estélin Féron	"	2 50
Qu. Greffier de la Paix	Timbres	2 60
" Secrétaire Trésorier	Télégramme etc.	" 50
M. Honoré Savard	Payer de voiture	2 ...
" J. B. Guillemette	Ouvrage	4 81
" G. B. D. D. D. D. D.	Intérêt	186 7/1
" J. C. Hart	"	28 ...
" L. G. Frigon	"	" 88
" L. B. Hamelin	Abonnement pour Eau remis	6 01
" Dépenses Diverses	Timbres de poste	1 ...
" David Chouly	Ouvrage	1 50
" Michel Decteau	Bois carré	11 92
" Canadian Express Co.	Fret	" 25
" Théophile Duissou	Charroirage	1 90
" Euchariste Lacroix	Ouvrage	32 40
" l'Inspecteur	Paiement Liste	22 12 1/2
" Alexis Proteau	Bois	6 12
" Joseph Fournier	Ouvrage	1 50
" Viger & Sauyer	Bois	6 50
" J. C. D. Hart	Payer de terrain	10 ...
" Aimé Duval	Transport d'une pompe	1 50
		416 99 1/2

Respectueusement Soumis
 (Signé) James Mc. Dougall,
 " John Ryan,
 " Arthur Turcotte,
 " E. H. Rochéau.

Rapport du Comité
 des Chemins.
 Sur requêtes de Sévère
 Duval et Joseph Duval.

Rapport.
 Le Comité des Chemins auquel avait été référé les
 requêtes de Messrs. Sévère Duval et Joseph Duval, deman-
 dant à être continués durant l'hiver actuel dans la charge
 d'entretenir et réparer certains chemins d'hiver, aux prix
 et conditions de leurs contrats de l'hiver dernier, à l'hon-
 neur de recommander que les conclusions des dites requêtes
 soient accordées.

Respectueusement Soumis.
 Trois-Rivières, 30 Novembre 1845.

Signé

Mardi, le 30 Novembre 1845

3^e motion.

(Signé) O. Y. Potamel,
 " J. E. Trottier,
 " Ch. M. Coorpe,
 " E. St. Rocheleau.

Proposé par le Conseiller M^c Dougall,
 Secondé par le Conseiller Potamel,

Que le rapport du Comité des Chemins soit
 adopté.

Adoptée

Rapport du Comité Génie-
 ral sur protêt de la part
 de A. G. Lajoie -

Rapport.

Le Comité Général de ce Conseil auquel avait été
 référé un rapport du Comité des Marchés concernant
 un protêt signifié au dit Conseil à la réquisition de
 M^r A. G. Lajoie, a l'honneur de concourir dans les
 conclusions du susdit rapport.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, ce 30 Novembre 1845.

(Signé) J. E. Normand, Président

" Arthur Turcotte,

" E. St. Rocheleau,

" John Ryan,

" J. E. Trottier,

" O. Y. Potamel,

" F. St. Bellefeuille,

" James M^c Dougall.4^e motion.

Proposé par l'Échevin Turcotte,

Secondé par l'Échevin Rocheleau,

Que le rapport d'un Comité Général de ce Conseil
 soit adopté.

Adoptée

Avis de motion.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue
 par la loi, je proposerai que les trentième et trente-et-
 unième sections du chapitre sept des règlements de ce
 Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département
 des Chemins et Grèves," soient amendées et qu'il soit ordon-
 né d'enlever tous poteaux plantés dans les rues de cette
 Cité pour supporter les auvents ou pour autres objets quel-
 conques, (les poteaux de télégraphes exceptés) et qu'il soit,
 à l'avenir, défendu de poser tout tel poteau, et que la
 quatre-vingt-dixième

Mardi, le 30 Novembre 1845 26

quatre-vingt-dix-huitième section du susdit règlement soit aussi amendée en ajoutant à la fin de la dite section les mots suivants: "et lorsque telle route ou chemin sera doublé, toute personne y passant en voiture sera tenue de prendre la droite."

En Conseil, ce 30 Novembre 1845

(Signé)

O. W. Hamel.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que le transport de licence d'auberge, fait par M^{rs} Charles LaBarre à M^{rs} Joseph Dufresne, soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée

Proposé par le Conseiller Frotter,

Secondé par le Conseiller Boze,

Que M^{rs} Antony Coulombe soit appointé Assistant-Inspecteur de Ville et Assistant-Surintendant du Feu pendant la maladie de M^{rs} Ovide Rochbeau Inspecteur de Ville et Surintendant du Feu actuel, avec un salaire d'une piastre par jour si moins d'un mois et de vingt piastres par mois si plus d'un mois.

Adoptée

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le treizième jour de Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. B. Normand

Maire.

H. G. Frigon

Sec. Trés.

5^e motion.
Transport d'une licence d'auberge

6^e motion
Nomination de M. A. Coulombe comme assistant Inspecteur de Ville.

Ajournement.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 3 Décembre 1845.

A. J. G. A. Frigon, Sec.,

Secrétaire-Trésorier de la Corporation des Trois-Rivières.

Veillez avoir la bonté de convoquer une assemblée du Conseil à 7^h 1/2 heures, ce soir.

(Signé)

J. E. Normand.

Maire.

A une

Vendredi, le 3 Décembre 1875.

Assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.
Le 3 Décembre 1875.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur
le Maire et tenue vendredi, le troisième jour de Decem-
bre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et
demi du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Couper,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,
Rocheleau.

Messieurs les Conseillers Bureau,

Coque,
Hamel,
McDougall,
Trottier.

1^{re} motion.
Députation à Québec
au sujet des Ponts du
S. Maurice.

Proposé par l'Echev. Brunelle,
Secondé par l'Echev. Bellefeuille.

Qu'une députation composée de Son Honneur le
Maire et de Messrs. Dean, Bureau, Vanasse et Turcotte
soit chargée de se rendre à Québec et d'appuyer la
requête que ce Conseil adresse à la législature de cette
Province pour demander la reconstruction des
ponts du S. Maurice.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée.

J. C. Normand
Maire.

L. A. Rigou
Sec. Trés.

Séance du 13 Décembre
1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de-Ville de
la dite Cité, lundi, le troisième jour de Décembre mil
huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par
la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Couper,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,

Rocheleau,

Lundi, le 13 Décembre 1875.

Messieurs les Conseillers
 Rocheleau,
 Cooke,
 Dean,
 Hamel,
 M. Dougall,
 Ryan,
 Trottier,
 Vanasse.

M^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,
 Secondé par le Cons. Vanasse,
 Que la requête de M. A. J. Pothier soit reçue et lue.
 Adoptée.

Requête de A. J. Pothier

Requête de Mr. A. J. Pothier demandant qu'il soit fait remise de partie des taxes dues à ce Conseil par les Héritiers de feu F. O. Pothier, vu leur incapacité de payer ces taxes en plein.

Reférée à un Comité de tout le Conseil.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes suivantes :-

A Joseph Lottinville	149692 briques	\$ 449 10
" Albert Gelinas & autres	Charroirage de brique	9 16
" Médard Paquin "	" " "	26 40
" Frs. Benoit " "	" " "	75 20
" Ely. Samson	Charpentiers, etc.	68 20
" Pre. Michelin	Bois	42 15
" Michel Decoteau	"	65 65
" Alex ^e Laveau	"	15 20
" Aug. Godin	"	13 27
" Max. Beland	"	28 34
" Euch ^{te} Paquin	Pierre	19 52
" Zach ^e Cloutier	"	9 40
" Jean Hébert	"	8 53
" Norbert Gingras	Criée Publique	" 50
" C. H. Craig	Requête pour ponts St. Maur.	1 "
" C ^{ie} de Télégr. Montréal	1 télégramme	" 25
	A reporter	\$ 831 84

29
Lundi, le 13 Décembre 1875.

		Report \$	831 87
A. C ^{ie} du Télégr. de Mont ^l	1 télégramme		38
" P. L. Craig	Acte notarié		50
" Alf ^e Bettez	Ouvrage		250
" Lazarre Lapointe	Charroirage		130
" Ant. Deschenault	Ouvrage		25
" Ls. Brunelles frere	Ligneux aux pompiers		173
" O. Carou	Effets et ouvrage		425
" Luckehoff & freres	" " "		2720
" Philias Beland	Bois		4354
" Edm ^e Michelin	"		6980
" Alex ^e Laveau	"		1958
" Max. Beland	"		5350
" Michel Quéteau	"		4135
" Augt. Godin	"		6548
" Luckehoff & Bros.	Fanauy, etc. mul		" " "
" Honoré Robert	Traverse du St ^e Maurice		60
" Octave Richard	" " "		40
" Uld ^e Champagne	" " "		35
" Euch ^e Champagne	" " "		40
" André Bernaquez	" " "		40
" Joseph Fournier	" " "		120
" Cha. Gondreau	" " "		40
" Sévère Duval	" " "		8 " "
" Ls. Laperrière	Arrestation		250
" J. B. Taillouy	"		250
" C ^{ie} d'Ass. Royale	Prime		40 " "
" John Siegel	Manque d'eau		431
" Tho ^e Page	Bois		2028
" E. Samson & autres	Ouvrage		8850
" P. Daneau " "	"		6035
" E. Paquin " "	Charroirage de pierre		148 " "
" John Samson	Bois		9824
" Ad. Dupont	"		15 " "
" Fried ^e Vault	1 godendat		2 " "
" Jos. Fournier	Ouvrage		60
" Godf ^e Hébert	"		60
" N. Pellerin & autres	Charroirage d'eau, etc.		595
" Treffe' Parneton	Bois de chauffage		2450
	Arreporter		172191

Lundi, le 13 Décembre 1875.

A. Drefflé Panneton
" H. D'écoteau

Bois de chauffage
" " "

Report \$	1721	91
	350	
	2	"
	1724	41

Respectueusement soumis,

(Signé) James M. Dougall,
" James Dean,
" John Ryan.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport de l'Ins-
pecteur de Ville.

Rapport.

Feu chez Messrs.
Ross, Ritchie & Co.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 22 Novembre dernier, il y a eu un feu chez Messrs. Ross, Ritchie & Co., près du Fleuve, qui a consumé une remise en bois et dont l'origine est inconnue. — La Compagnie du Feu N. 1 s'est rendue la première, avec 30 hommes, et la Compagnie N. 4 la deuxième avec 15 hommes. Les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux. La première barrique d'eau a été fournie par Napoléon Pellerin, la deuxième par Augustin Gauthier et la troisième par Henri Deslauriers.
Trois-Rivières, 13 Décembre 1875.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ovide Rochebeau,
Surintendant du Feu.

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Namel,

Secondé par le Conseiller Grottier,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 46, règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", soit maintenant lu, passé et adopté.
Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: —

Chapitre XLVI.

Règlement pour
amender le règle-
ment des Chemins
et Grèves.

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, passé le vingt-septième

Lundi, le 13 Décembre 1875.

Vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix,
et ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:—

Sec. 1. Toute cette partie de la trentième section du susdit règlement, par le présent amendé, commençant par les mots "et si tel", est par le présent annullée et rappelée, et la dite partie de la trentième section du dit règlement ainsi annullée et rappelée, sera, à l'avenir, remplacée par les mots suivants et se lira comme suit, savoir: "et si tel auvent ou autre projection au-dessus des
"rues ou des trottoirs, en cette cité, est actuellement sup-
"porté par des poteaux plantés en terre ou posés dans
"les rues ou sur les trottoirs, les dits poteaux ou sup-
"ports seront immédiatement enlevés, et il est par le
"présent défendu de planter ou poser dans les rues ou
"sur les trottoirs, en cette cité, aucun tel poteau ou support."

Sec. 2. Les mots "d'auvents ou" qui se trouvent après le mot "poteaux" dans la trente-unième section du règlement par le présent amendé, sont par le présent retranchés, annullés et rappelés.

Sec. 3. La quatre-vingt-dix-huitième section du susdit chapitre sept des règlements de ce Conseil est par le présent amendée en ajoutant à la fin de la susdite section les mots suivants: "et lorsque
"telle route ou chemin sera double, toute personne
"y passant en voiture sera tenue de prendre la
"voie tracée à sa droite."

Sec. 4. Toute personne contrevenant à aucune des dispositions du susdit règlement sera passible des pénalités imposées par le susdit règlement par le présent amendé.

Sec. 5. Toutes les autres dispositions du susdit règlement, par le présent amendé, et de ses amendements sont et continueront en force comme si le dit règlement n'eût pas été amendé; et le présent règlement sera lu et interprété comme formant partie du règlement par le présent amendé.

Sec. 6. Le présent règlement prendra force et effet

Lundi, le 13 Décembre 1875.

Ajournement.

effet à compter de ce jour.
Et le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir.

J. C. Normand
Maire.

L. A. Wigton
Sec. Trés.

Séance du 27 Decemb.
1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-septième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	J. C. Normand, Coeur,
Messieurs les Echevins	Bellefeuille,
	Brunelle,
	Rochelleau,
	Turcotte,
Messieurs les Conseillers	Bureau,
	Cooke,
	McDougall,
	Ryan,
	Trottier,
	Vanasse.

Les procès de la dernière assemblée sont lus.

Rapport du Comité
des Chemins sur sou-
missions pour rues
sous contrôle.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'le 18 du courant, il a demandé par avis public des soumissions pour l'entretien et la réparation des chemins et l'enlèvement de la neige dans les rues sous le contrôle direct de la Corporation, pendant la saison d'hiver actuelle; et les dites soumissions ayant été ouvertes à une assemblée du dit Comité des Chemins, tenue le 22 du courant, sont comme suit, savoir: -

- | | |
|---|-----------|
| 1° Adolphe Lamotte pour la rue du Platou | X \$50.00 |
| 2° Olivier Martin, pour la rue Notre-Dame, entre les rues
St. George et des Forges | 80.00 |
| 3° Aimé Duval, pour la rue Badaud | 50.00 |
| 4° Félix Lacombe, pour la rue du Platou | 70.00 |
| 5° Louis Duval, père, pour la rue des Forges | 40.00 |
| 6° | |

Lundi, le 27 Décembre 1875.

6 ^o . Jos. Dufresne, pour rue des Forges	\$ 60.00
7 ^o . Godefroy Hébert, pour la rue Notre-Dame entre les rues des Forges et Bonaventure	x 40.00
8 ^o . Autre Dufresne, pour la rue Notre-Dame, entre les rues St-George et des Forges,	x 60.00
do pour la rue Radeau	x 25.00

Notre Comité a cru devoir accepter les plus basses soumissions, qui sont celles de Messrs. Adolphe Lamothé, Louis Duval, père, Godefroy Hébert et Autre Dufresne, et il recommande que ce rapport soit adopté.

Trois-Rivières, 27 Décembre 1875.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. A. Rocheleau,
" A. M. Cooke,
" P. B. Vanasse,
" J. B. Trottié.

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller McDougall,

Secondé par le Conseiller Cooke, et résolu:

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par le Conseiller Cooke, et résolu:

Que les soumissions pour bornes-fontaines, valves, etc., pour le nouvel aqueduc soient reçues et lues.

Soumissions pour bornes-fontaines, valves, etc., pour l'aqueduc.

Les soumissions pour bornes-fontaines, valves et autres morceaux en fonte pour le nouvel aqueduc, qui avaient été déposés au bureau du Secrétaire-Trésorier, sont alors décachées et lues. - Elles sont signées: Alex^e Michelvie & Sons, Viger et Sayet, Damas Trufflé-Morrisette, Achille Bellefeuille, Pierre Arsène Robichon & Rémé Rémillard.

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par l'Échevin Rocheleau, et résolu: -

Que les soumissions reçues et lues pour bornes-fontaines, etc., pour l'aqueduc soient renvoyées à un Comité Général du Conseil, qui devra faire rapport à la prochaine assemblée du Conseil.

4^e motion

Proposé par le Conseiller Ripan,

Secondé par le Conseiller Cooke, et résolu: -

Que, conformément aux dispositions du cinquième paragraphe de la quarante-septième section de la

Lundi, le 24 Décembre 1875.

38 Viet, chap. 46, ce Conseil accepte comme garantie de la fide-
lite de Joseph George Antoine Frigon, Sec., Secretaire-Tresorier
du dit Conseil et des Commissaires d'École pour la Cité des
Trois-Rivières, dans l'accomplissement de ses devoirs et la
reddition de tous comptes concernant les deniers de la Cité ou
des dits Commissaires d'École, placés entre ses mains ou sous
son contrôle, la garantie ou police de garantie de la Compagnie
d'Assurance "La Citoyenne", de Montréal, et ce, au montant de
huit mille piastres. La prime payable annuellement
à la dite Compagnie d'Assurance sur la susdite police de ga-
rantie, devant être à la charge, pour la moitié, de ce Conseil,
pour un sixième des Commissaires d'École et pour un tiers du
dit Secretaire-Tresorier.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à mercredi prochain, le 27 du
courant, à 7 1/2 heures du soir.

J. G. Frigon
Sec. Trés.

J. E. Normand
Maire.

Séance du 29
Décembre 1875.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville
de la dite Cité, mercredi, le vingt-neuvième jour de
Décembre mil huit cent soixante-et-quinze, à sept heures
et demi du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Curyet,
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,
Turcotte.

Messieurs les Conseillers Bureau,
Cooke,
Hamel,
McDougall,
Ryan,
Trottier,
Vanasse.

Rapport.

Le Comité Général de tout Notre Conseil auquel
avaient

Mercredi, le 29 Décembre 1845.

Rapport sur les sou- avaient été référés les soumissions lues à la séance
missions pour Bor- du Conseil, le 27 du courant, pour Bornes-Fontaines,
nes-Fontaines, Valves, Valves, et autres articles en fonte, pour le nouvel aque-
etc., pour l'Aqueduc due, a l'honneur de recommander que la soumis-
sion de Messrs. Alexander McKelvie & Sons pour
bornes-fontaines et diverses pièces spéciales en fonte
soit acceptée; et que la soumission de Mr. Pierre Arsène
Robichon pour les Valves soit aussi acceptée.
Ces ouvrages devant être coulés en sable sec et les
modèles d'iceux devant être la propriété de la Corpora-
tion. Les dits ouvrages devant être en outre faits en
tout conformes aux plans et spécifications déposés
en l'Hôtel-de-Ville.

Trois Rivières, 29 Décembre 1845.

Respectueusement soumis,

(Signé)

J. C. Normand, Président.

"

Arthur Turcotte,

"

F. W. Bellefeuille,

"

Is. Brunelle,

"

James McDougall,

"

P. B. Vanasse,

"

John Ryan,

"

O. F. Hamel,

"

J. C. Trottier,

"

A. M. Cooke.

"

J. F. V. Bureau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan.

Que le rapport du Comité de tout le Conseil sur les
soumissions pour bornes-fontaines, valves, etc., soit
adopté, et que les personnes dont les soumissions sont
acceptées soient requises d'en passer contrat avec Son
Honneur le Maire et de fournir bonne et suffisante cau-
tion.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire
rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été
soumis, et il recommande le paiement des sommes
suivantes:—

Mercredi, le 29 Décembre 1845.

36

suivantes: -

Aqueduc en construction	2,295 15
Département des Chemins	143 7/2
" " Marchés	4 50
" " de l'Hôtel de Ville	21 25
" " du Feu	21 60
" " de la Commune	21 " "
" " de la Police	2 50
" " des Marchés <u>mil</u>	" " "
" " du Feu	25 73
" " de l'Eclairage	5 55
Papeterie & Impressions	12 28
Assurance des Incendies	12 50
Contingents	" " "
Salaires	260 " "
Intérêt & Commission	13 84 13
	<u>4,049 96</u>

Respectueusement soumis,

(Signé)

James M. Dougall

"

John Ryan,

"

Arthur Turcotte.

2^e motion.

Proposé par l'Echevin Brunelle,

Secondé par le Conseiller Trottier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 17 de Janvier prochain.

J. L. Mignou

Sec. Trés.

J. B. Normand
Maire.

Séance du 17 Janvier
1846.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le dix-septième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière

Lundi, le 14 Janvier 1876.

manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honorable Maire, F. C. Normand, Curjer.

Messieurs les Echevins Brunelle,

Turcotte,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Cooke,

Dean,

M. Dougall,

Trottlet.

M^{re} motion.

Proposé par le Cons. M. Dougall,

Secondé par le Cons. Dean et résolu:—

Que les requêtes de la Compagnie du Feu N^o 2 et de Messrs. Denis Panneton et Pierre Prenoveau soient reçues et lues.

Requête de la Comp^{ie}
du Feu N^o 2.

Requête de la Compagnie du Feu N^o 2 demandant qu'il lui soit fourni de nouveaux uniformes.

Référé au Comité du Feu.

Requête de Denis Panneton.

Requête de M. Denis Panneton offrant de remplir la charge de gardien de l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M. Preno-
veau.

Requête de M. Pierre Prenoveau offrant de remplir la charge de ramoneur de la Cité.

Référé au Comité du Feu.

Lettre de J. N. Bartlett
& Co., au sujet de ponts
en fer ouvré.

Lettre de M. M. J. H. Bartlett & Co., Agents de la Comp^{ie} des Ponts en fer ouvré, de Canton, Ohio, offrant de reconstruire les ponts du St. Maurice.

Lettre de
J. H. Bartlett & Co.

Lettre de M. M. J. H. Bartlett & Co. au sujet des Ponts du St. Maurice et de l'Aqueduc.

Lettre de
M. M. Gervais et Gérin.

Lettre de Messrs. Gervais et Gérin informant le Conseil qu'ils sont chargés par Louis Liversnoche de poursuivre la Corporation pour le prix d'un morceau de terrain que le dit Liversnoche prétend avoir cédé pour l'élargissement de la rue Julie.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées

dans

Lundi, le 1^{er} janvier 1876.

38

dans les paie-listes suivantes :

Département des Chemins	99 30
do du Feu	105 41
do de l'Aqueduc	534 67
do de l'Hôtel-de-Ville	97 23
do de la Police	9 50
Intérêt, Escompte et Commission	388 84
Rues sous contrôle	5 " "
Aqueduc en bois	2 37½
Papeterie, Annonces et Impressions	2 " "
Fonds d'Amortissement des Dettes Consolidées	465 " "
Services d'Huissier	11 20
Département des Chemins	57 20
do des Marchés	14 60
do de l'Éclairage	343 83
do du Feu	" 80
do de l'Hôtel-de-Ville	1 03
Rues sous Contrôle	23 48
Carré de la Fosse	26 44
Contingents	72 52
Compte des Emprunts	400 " "
Divers Comptes	118 35
	\$ 2,772 7½

Respectueusement soumis,
(Signé) James M. Dougall,
" James Dean,
" Arthur Turcotte.

2^e motion.

Proposé par M. Brunelle,

Seconde par M. Trottier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du
Secrétaire-Président.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins et
Messieurs les Conseillers.

Le soussigné a l'honneur de vous rendre compte des recettes et des dépenses de la Corporation pour les six mois terminés le 31 Décembre dernier. Les recettes pendant ces six mois ont été de \$11,057.56, laissant à collecter \$7,918.64 pour

Lundi, le 17 Janvier, 1876.

pour rencontrer les estimés des revenus probables de l'année. Les dépenses pendant la même période, ont été de \$13057.56, laissant une balance à dépenser de \$11,920.08, sur les appropriations de l'année.

Le Département de la Santé a dépensé \$86²⁰ en sus du montant qui lui avait été voté par les appropriations. Il a été placé \$500 à la Banque Union, en dépôt portant 5% d'intérêt, à compte des \$1000 du Fonds d'Amortissement de la Dette Consolidée, qui doivent être déposés cette année.

Malgré la crise actuelle, qui rend très difficile et presque impossible la collection d'une partie du revenu, le soussigné a lieu d'espérer que le revenu de cette année excédera considérablement les estimés.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 17 Janvier 1876.

(Signé)

J. G. A. Frigon,
Secrétaire-Trésorier.

Le rapport ci-dessus est accompagné d'un état détaillé et assermenté des recettes et des dépenses, ainsi que des appropriations pour les derniers six mois.

Rapport de l'Assistant-Inspecteur de Ville.

A Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins et
Messieurs les Conseillers.

Feu à la Station du Feu N°1

Le soussigné, Assistant-Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le deux du courant, il y a eu un feu à la Station de Pompe N°4, qui a causé des dommages considérables et dont l'origine est inconnue. Les Compagnies du Feu Nos. 2 & 4 réclament la première prime et la Compagnie N°3 réclame la deuxième. Les quatre Compagnies du Feu étaient au complet. La première barrigue d'eau a été fournie par Louis Lacourse, la deuxième par Aimé Duval et la troisième par Augustin Gauthier.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 17 Janvier 1876.

(Signé)

Antoine Coulombe,
Sous-Inspecteur-de-Ville.

Rapport

Rapport

40

Lundi, le 17 Janvier 1876.

Rapport de l'As-
sistant Inspecteur-
de-Ville.

Rapport.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins et
Messieurs les Conseillers.

Feu chez J. G. Farnet,
rue Notre-Dame (est)

Le soussigné, Assistant Inspecteur-de-Ville,
a l'honneur de faire rapport que le 17 Janvier, il y a
eu un commencement de feu à la résidence de Thomas
Farnet, et dont l'origine est inconnue. La Compagnie
du Feu N°1 reclama la première prime et la Compagnie N°.
4 la deuxième. Les quatre Compagnies du Feu étaient
au complet. La première barrique d'eau a été livrée
par Aimé Duval, la deuxième par Paul Boissert et la
troisième par Henri Deslauriers.

Respectueusement soumis
17 Janvier 1876. (Signé) Antoine Coulombe,
Sous Inspecteur-de-Ville.

3^e motion.
Transport d'une
licence d'auberge

Proposé par l'Echev. Brunelle,
Secondé par le Cons. Trottier,

Que ce Conseil confirme le transport fait par Mes-
sieurs Vigneau et Pouchet de leur licence d'auberge à
Dame Hélène Vigneau, épouse de George Pouchet.
Adoptée.

4^e motion.
Transport d'une
licence d'auberge.

Proposé par l'Echev. Brunelle,
Secondé par le Cons. Trottier,

Que le transport de la licence d'auberge de Dame
Veuve Joseph Dufresne fait à M. Ludger Vigneau soit
confirmé par ce Conseil.
Adoptée.

5^e motion.
Pour faire une en-
quête sur les causes
de l'Incendie de la
Station du Feu N°1.

Proposé par l'Echevin Turcotte,
Secondé par le Conseiller Bureau,

Que le Comité du Feu soit autorisé par ce Conseil à
tenir une enquête pour s'enquérir de l'origine de l'incen-
die de la Station de Pompe N°1, qui a eu lieu le 2 Jan-
vier courant.
Adoptée.

6^e motion.
Récompense de \$100
pour la découverte
de la ou des personnes
qui

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. M^r Dougall,

Qu'une récompense de cent piastres soit donnée à
toute personne qui donnera des preuves à ce Conseil pour
amener

Lundi, le 14 Janvier 1876.

qui ont brisé la clôture du Carré Champlain.
Ajournement.

amener la conviction de la personne ou des personnes qui ont brisé la clôture qui entoure le Carré Champlain.
Adoptée.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le trente-unième jour de Janvier courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migouy

Secrétaire Trésorier.

J. B. St. Laurent
Maire.

Séance du 31 Janvier 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de-Ville de la dite Cité, lundi, le trente-unième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Mr. le Pro-Maire, Arthur Turcotte, Beauv.

Messieurs les Echevins: Bellefeuille,
absent ~~Bienette~~, absent
Rocheleau.

Messieurs les Conseillers Bureau,
Booke,
Ryan,
Trottier,
Vanasse.

* procès verbal des
1^{re} motion.

Lû le ¹procédés de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secundé par le Cons. Ryan,

Que la requête de M. Adolphe Buissière soit recue et lûe.

Adoptée.

Requête de
Mr. Ad. Buissière.

Requête de M. Adolphe Buissière informant le Conseil qu'il se propose d'établir une fabrique d'allumettes sur le chemin S^{te} Marguerite et demandant que cette fabrique soit exempté de taxes pendant dix années.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secundé par le Conseiller Ryan,

Que la requête de M. A. Buissière soit adoptée,
à

2^e motion.
Fabrique d'allumettes
de A. Buissière exempté
de taxes pendant 10 ans.

Lundi, le 31 janvier 1876.

à la condition que la dite manufacture d'allumettes soit commencée sous trois mois et en opération d'ici à un an. Et que le terrain sur lequel sera construit la dite manufacture ne sera pas exempt de taxes.

Adoptée.

Lettre de M. G. E. Bistodeau offrant de fournir la chaux nécessaire pour les bâtisses de l'aqueduc, à sept chelins et demi la barrigue, livrée sur les lieux.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Rapport.

Le Comité Spécial nommé pour examiner les titres appartenant à la Corporation et dont l'enregistrement doit être renouvelé, aux termes de la loi, a l'honneur de faire rapport qu'après mûre délibération, il recommande que les titres mentionnés dans la liste ci-annexée et marqués du mot "oui", soient de nouveau enregistrés.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) Arthur Turcotte,

" J. F. V. Bureau,

" A. M. Cooke.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Echev. Rochebeau,

Que le rapport du Comité Spécial pour examiner les actes dont l'enregistrement doit être renouvelé, soit adopté.

Adoptée.

Proposé par le Cons. Ryan,

Secondé par le Cons. Bureau,

Que le transport de la licence d'auberge de M. J. G. Farmer, fait à Messrs. Trihey & Johnson par M. W. J. Rickaby, syndic à la faillite de dit J. G. Farmer, soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Cooke,

Que le Comité du Feu chargé de faire une enquête sur l'incendie de la station de Pompe No. 1, soit aussi tenu de faire une enquête sur le commencement d'incendie chez Mr. P. O. Désilets, arrivé ce soir.

Adoptée.

Le

Lettre de Mr. G. E. Bistodeau.

Rapport d'un Comité Spécial.

3^e motion.
Actes dont l'enregistrement doit être renouvelé.

4^e motion.
Transport de la licence de J. G. Farmer à Trihey & Johnson.

5^e motion.
Pour faire une enquête sur la cause d'un commencement d'incendie chez Mr. P. O. Désilets.

Lundi, le 31 Janvier 1876.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le quatorze de Février prochain.

~~Arthur Turcotte~~
 J. L. Migon
 Sec. Trés.

Pro-Maire.

Siéance du 14^e Février
 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quatorzième jour de Février mil huit cent soixante et seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

M. le Pro-Maire,

Arthur Turcotte, Secy.

Messrs. les Echevins

Brunelle,

Rocheleau,

Messrs. les Conseillers,

Bureau,

Dean,

Hamel,

McDougall,

Ryan,

Trottier,

Vanasse.

1^{re} motion

Les procédés de la dernière assemblée étant lus, il est proposé par l'Ech. Rocheleau,

Secondé par le Cons. Ryan, et résolu:

Que la requête de Messrs. Gelinas, Bergeron & C^{ie} soit reçue et lue.

Requête de M^{rs}. Gelinas,
 Bergeron & C^{ie}

Requête de M^{rs}. Gelinas, Bergeron & C^{ie}, demandant que leur fabrique de meubles soit exempté de taxes pendant dix ans.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Rapport d'un Comité
 Général sur la requête
 de A. J. Pothier.

Rapport.

Le Comité Général du Conseil auquel avait été référé la requête de Mr. A. J. Pothier, tuteur des enfants mineurs de feu F. O. Pothier, demandant qu'il soit fait une remise de partie des taxes, etc., dues par la succession du dit F. O. Pothier, vu l'incapacité du dit tuteur de payer la totalité des dettes de cette succession, a l'hon-

neur

Lundi, le 14^e Février 1876.

neur de faire rapport qu'il recommande de faire une remise de \$107.5, sur le montant dû par la dite succession suivant l'état de compte, ci-annexé.

Respectueusement soumis,

14 Février 1876.

(Signé)

Arthur Turcotte,

"

J. Deau,

"

M. Brunelle,

"

P. B. Vanasse,

"

J. C. Trottier

"

O. J. Hamel,

"

M. Ryan,

"

E. A. Rocheleau,

"

James H. Dougall,

2^e motion.

Proposé par le Cons. Hamel,

Secondé par le Cons. Trottier,

et résolu:

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département des Chemins	143 95
do du Feu	38 35
do de la Commune	21 "
do de l'Hôtel-de-Ville	31 86
do de l'Aqueduc	196 91
Intérêt, Escompte et Commission	92 "
Assurance des Incendies	20 "
Rues sous Contrôle	119 82
Papeterie, annonces et impressions	44 52
Dépenses Contingentes	317 60
Salaires des Officiers & Employés	243 "
Département du Feu	18 30
do des Marchés	1 25
do de l'Hôtel-de-Ville	" 20
do des Chemins	15 40
Reporté	1364 16

Lundi, le 14 Février 1876.

Département de la Police
Carri Champlain

Report	1364	16
	6	45
	"	45
$\$$	1374	36

Respectueusement soumis,

(Signé) James M. Dougall,
" John Ryan,
" E. A. Rocheleau,

3^e motion.

Proposé par le Cons. Trotter,

Secondé par le Cons. Hamel, et résolu:

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Rapport.

Rapport de l'Inspecteur
de Ville.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que le 31 de Janvier dernier, il y a eu un commencement d'incendie chez M. P. O. Desilets, rue Hart, qui a causé aucun dommage et qui semble avoir été le fait d'un incendiaire.

Feu chez P. O. Desilets,
Ect.

La Compagnie du Feu No. 4 s'est rendue la première avec 18 hommes, la Compagnie No. 2 s'est rendue la deuxième avec 22 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Aimé Duval.

Notre Inspecteur fait de plus rapport que la première prime au feu du 2 Janvier dernier, réclamée par les Compagnies du Feu Nos. 2 et 4 appartient à la Compagnie No. 4.

Trois-Rivières, 14 Février 1876.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ovide Rocheleau,
Surintendant du Feu.

4^e motion.

Nomination du Pro-
Maire.

Proposé par l'Ech. Brunelle,

Secondé par l'Ech. Rocheleau, et résolu:—

Que M. l'Echevin A. Lucotte soit le Pro-Maire pour le présent trimestre.

5^e motion.

Transport d'une licence
d'auberge par J. Shortis
à W. Desaulniers

Proposé par le Cons. Ryan,

Secondé par le Cons. Vanasse, et résolu:

Que le transport fait par James Shortis, Ecuyer, de sa licence d'auberge à Mr. Wilbrod L. Desaulniers soit confirmé

par

Lundi, le 14 Février 1876.

6^e motion.
Droit de \$5⁰⁰ payable
sur transports de li-
cences d'auberges, etc.

par ce Conseil.

Proposé par le Cons. McDougall,

Secondé par le Cons. Dean,

et résolu:

Qu'il soit à l'avenir payé cinq piastres au Secrétaire-Trésorier du Conseil par toute personne qui demandera la passation d'une résolution pour confirmer le transport, suivant la loi, d'aucune licence d'auberge ou de magasin de liqueurs, en cette Cité.

7^e motion.
Requête au Parlement
Fédéral pour une aide
pour la reconstruction
des Ponts du S. Mau-
rice.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par l'Échev. Brunelle,

et résolu:

Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de préparer une adresse au Parlement Fédéral demandant une aide pour la reconstruction des ponts du S. Maurice.

Ajournerment.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 21 du courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. Migore
Sec. Trés.

~~Arthur Turcotte~~

Pro. Maire

Séance du 21 Février 1876.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-unième jour de Février mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| M. le Proc. Maire, | Arthur Turcotte, Occupé, |
| Messrs. les Échevins | Bellefeuille, |
| | Brunelle, |
| Messrs. les Conseillers | Bureau, |
| | Dean, |
| | McDougall, |
| | Ryan, |
| | Trottier. |

1^{re} motion.

Proposé par M. Bellefeuille,

Secondé par M. Ryan,

Que la requête de la Compagnie du Feu N^o 2, soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête

44
Lundi, le 21 Février 1876.

Requête de la Compagnie
du Feu N° 2.

Requête de la Compagnie du Feu N° 2 se plaignant
que la première prime au feu de la Station N° 1, le 2 Jan-
vier dernier, a été accordée à la Compagnie N° 4, et offrant
de prouver que cette prime a été gagnée par la Compagnie
N° 2.

Référé au Comité du Feu.

Rapport sur la requête
de Messrs. Gelinas, Bergeron
et C^{ie}.

Rapport.

Le Comité Général de tout le Conseil auquel avait
été référé la requête de Messrs. Gelinas, Bergeron & C^{ie}, de-
mandant que leur fabrique de meubles soit exemptée de
taxes pendant dix ans, a l'honneur de faire rapport qu'il
ne croit pas devoir recommander que les conclusions de
cette requête soient adoptées.

Respectueusement soumis.

21 Février 1876.

(Signé)

Arthur Turcotte,

"

J. F. V. Bureau,

"

Ls. Brunelle,

"

J. E. Trottier,

"

James Dean,

"

John Ryan,

"

James M. Dougall,

2^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par l'Échev. Ryan,

Que le rapport d'un comité général du Conseil sur
la requête de Messrs. Gelinas, Bergeron & C^{ie} soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il re-
commande le paiement des sommes mentionnées dans les
paie-listes suivantes:

Département du Feu	\$	52 1/2
do des Marchés		50
do de l'Hôtel-de-Ville		25 20
do des Chemins		4 "
do de la Commune		21 "
Aqueduc en bois		101 62 1/2
	A reporter \$	154 60

Lundi, le 21 Février 1876.

48

	Report \$	157 60
Fonds d'Amortissement des Dettes Consolidées		500 " "
Comptes des Salaires		229 " "
Assurance des Incendies		15 " "
Intérêt & Commission		32 " "
Département de la Police		2 50
	\$	936 10

Respectueusement soumise,

(Signé)

James M. Dougall,

"

J. Dean,

"

John Ryan.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. DeLafayette,
Secondé par le Cons. Bureau

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport N° 1 du
Comité de l'Aqueduc.
Concernant hydrants,
etc., pour l'Aqueduc
McKelvie & Sons.

Rapport N° 1 -

Le Comité de l'Aqueduc a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les ouvrages en fonte faits par Messrs. Alex^e. McKelvie & Sons pour le nouvel aqueduc de cette Cité, et qu'il est satisfait de la manière dont ces ouvrages ont été faits ainsi que de la qualité des matériaux; que notre Comité est d'opinion qu'il a été fait des ouvrages pour la valeur de \$1675, tel que mentionné dans la cédule ci-annexée; et il recommande, en conséquence, qu'il leur soit payé la somme de douze cent cinquante piastres à compte des ouvrages faits jusqu'à ce jour; pourvu que le contrat entre la Corporation de la Cité et les dits Alex^e. McKelvie & Sons soit préalablement signé, conformément aux conditions fixées pour la passation du dit contrat.

Respectueusement soumis,

(Signé)

James Dean, Président,

"

James M. Dougall,

"

P. B. Vanasse.

Rapport N° 2 du
Comité de l'Aqueduc.
Robinets de service

Rapport N° 2.

Le Comité de l'Aqueduc demande à être autorisé de faire faire 475 robinets pour les tuyaux de service de l'aqueduc, d'après le modèle de celui qui est actuellement à l'Hôtel-de-Ville et qui a été fourni par Mr. James Quasthoff, ainsi que

Lundi, le 21 Février 1846.

que 25 robinets (à 2 & 3 conduits de distribution) système breveté de "Thérien", à condition que ces derniers soient pourvus d'une vis ou autre moyen de les défaire, afin de pouvoir les nettoyer, si cela devenait nécessaire, sans les dessouder ou les enlever des tuyaux auxquels ils doivent être fixés.

Respectueusement soumis.

(Signé)

J. Dean,

James McDougall,

J. W. Bellefeuille.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Trottier.

Que les rapports Nos. 1 & 2 du Comité de l'Acqueduc soient adoptés.

Adoptés.

Avis de motion de
M. le Conseiller Bureau.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je ferai motion que le chapitre trente-neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-deuxième jour de Mars mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: "Règlement pour diviser la Cité des Trois-Rivières en arrondissements de votation", aux termes de l'Acte Electoral de Québec, soit rappelé et annullé; et que le dit règlement ainsi rappelé soit remplacé par le règlement suivant, savoir:—

Chapitre XLVII.

Règlement pour rappeler et annuller le chapitre trente-neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-deuxième jour de Mars mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: "Règlement pour diviser la Cité des Trois-Rivières en arrondissements de votation", aux termes de l'Acte Electoral de Québec.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:—

Sec. 1.— La Cité des Trois-Rivières est, pour les fins de l'Acte Electoral de Québec, par le présent divisée en huit arrondissements de votation.

Sec. 2.— L'arrondissement numéro un comprendra tout le quartier St. Germain de la dite Cité;

L'arrondissement numéro deux comprendra la rue Bonaventure depuis la ligne de division du quartier St. Germain jusqu'à la rue Royale et les rues ou parties de rues ou chemins suivants,

suivants,

Lundi, le 21 Février 1846.

50

suivants, formant partie du quartier Notre-Dame savoir: les rues Royale, des Champs, Modeste, Saint-Doré, St. François-Xavier, Herland, St. Séverin, St. Charles, des Pins, St. Paul, St. Maurice, St. Geneviève (entre les rues Julie et des Champs), Julie, le Chemin des Chensau et les Isles du St. Maurice situées dans le quartier Notre-Dame;

L'arrondissement numéro trois comprendra toute la partie du quartier Notre-Dame qui n'est pas renfermée dans l'arrondissement numéro deux;

L'arrondissement numéro quatre sera formé de cette partie du quartier St. Louis comprise entre le fleuve St. Laurent et les rues Dadeau et Doré inclusivement, ainsi que des terrains appartenant à Messrs. Michel Caron, P. Pichon frère et John Harrison sur le côté sud-ouest de la rue des Forges;

L'arrondissement numéro cinq comprendra cette partie du quartier St. Louis située au nord-ouest de la rue Doré exclusivement et cette partie du côté nord-est de la rue des Forges inclusivement, située au nord-ouest de la rue Doré;

L'arrondissement numéro six sera formé de cette partie de la rue des Forges, du côté sud-ouest, à partir du terrain de M^{rs}. Zéphirin Gauthier, inclusivement, jusqu'au Chemin St. Marguerite, du Chemin St. Marguerite, de la rue Royale depuis la rue des Forges jusqu'à la rue St. Roch, de la partie de la rue St. George et du côté Nord-Est de la rue St. Roch au nord-ouest de la rue Royale, de la rue St. Olivier entre les rues St. George et St. Roch;

L'arrondissement numéro sept comprendra le côté nord-ouest de la rue St. Philippe, le côté sud-ouest de la rue St. Roch au nord-ouest de la rue St. Philippe, le côté nord-est de la rue St. Roch entre les rues St. Philippe et Royale et la rue Bureau;

L'arrondissement numéro huit comprendra les rues Bell et St. George jusqu'à la rue Royale, et toute la partie du quartier St. Philippe située au sud-est de la rue St. Philippe inclusivement.

Sec. 3- Toutes dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", ou de ses amendements susceptibles de s'appliquer au présent règlement seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Sec. 4- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

En conseil, ce 21 Février 1846.

{ Signé } J. P. Bureau

Lundi, le 21 Février 1876.

Avis de motion de
M. Bureau.
Dette de John Turnet.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai la motion suivante, savoir :

" Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du
" quinzième jour de Novembre 1875, et accordant à Mr. John
" Turnet une remise de quatre-vingt-sept $\frac{72}{100}$ piastres, sur le
" montant des taxes et autres dettes du dit John Turnet envers
" la Corporation de cette Cité, soit rappelée, rescindée et annullée,
" si la balance due à la dite Corporation par le dit John
" Turnet ou ses représentants n'est pas payée le ou avant
" le premier jour de Mars prochain.

" En Conseil, ce 21 Février 1876.

" (Signé) J. F. V. Bureau.

5^e motion.

Temp fixé pour la récapitulation des certificats de licences.

Proposé par l'Echev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Trottier,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges seront reçues jusqu'au six de Mars prochain, et pas plus tard.

Accordée.

6^e motion.

Pour fixer la date de la vente des glacières.

Proposé par l'Echev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Trottier,

Que les glacières dans le marché aux denrées soient vendues par enca public, samedi, le vingt-six Février, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Accordée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le six de Mars prochain, à sept heures et demi du soir.

L. A. Vigor,
Sec. Trés.

~~John Turnet~~
Pro-Maire.

Séance du 6 Mars 1876.

At une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Spicières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le sixième jour de Mars mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

M. l'Echevin F. de Bellefeuille, Président Pro-tem,
Messieurs les Echevins Louis Brunelle,

E. de Rochelleau

Lundi, le 6 Mars 1876.

52

Et Messieurs les Conseillers

Cte. Rochon,
J. F. Bureau,
E. M. Gorge,
O. Y. Samel,
James Mc. Dougall,
John Ryan,
J. C. Shottier.

Rapport du Comité du Feu, sur l'incendie de la station N^o 1

Rapport.

Le Comité du Feu qui avait été chargé de faire une enquête sur les causes de l'incendie de la Station du Feu N^o 1, le 2 de janvier dernier, a l'honneur de faire rapport qu'il a tenu trois assemblées pour cet objet, pendant lesquelles il a entendu 15 témoins.

Notre Comité n'a pu constater la cause de cet incendie, mais, d'après les témoignages entendus, il est d'opinion que le feu a originé sous ou près d'un escalier qui conduisait au second étage de la bâtisse, dans un endroit où étaient placés des matériaux inflammables.

Notre Comité croit, d'après l'ensemble des témoignages, que le feu n'a pas été causé par le poêle de la station ni par la négligence du gardien.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivières, ce 6 Mars 1876.

(Signé) J. C. Bellefleur,
" John Ryan,
" J. F. Bureau.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Me Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Et Messieurs les Conseillers.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 4 du courant, il y a eu un commencement d'incendie dans l'Office de M^{rs} Geo. B. Hall, sur la rue Notre-Dame, causé par des étincelles sortant de la Cheminée;

La Compagnie du Feu N^o 1, est arrivée la première avec 22 hommes et la Compagnie N^o 4 la deuxième avec 15 hommes, les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux;

La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers, la deuxième par Paul Boivert et la troisième par Adolphe Marie.

Trois-Rivières

Lundi, le 6 Mars 18⁷⁶.

Trois-Rivières, le Mars 18⁷⁶.

Respectueusement soumis,
(Signé) Ovide Rochelleau
Surintendant du Feu

1^{re} motion.

Proposé par M^r le Conseiller Bureau,

Secondé par M^r le Conseiller Ryan,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 47, Règlement pour rap-
peler et annuler le chapitre trente-neuf des règlements de ce Conseil,
passé le vingt-deuxième jour de Mars mil huit cent soixante et
quinze, et intitulé: "Règlement pour diviser la Cité des Trois-
Rivières en arrondissements de votation, aux termes de l'Acte
Electoral de Québec, et pour diviser de nouveau la dite cité des
Trois-Rivières en arrondissements de votation aux termes
du susdit Acte Electoral de Québec, soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre XLVII.

Règlement pour rappeler et annuler le chapitre trente-neuf
des règlements de ce Conseil, passé le vingt-deuxième jour de
Mars mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: "Règlement
pour diviser la Cité des Trois-Rivières en arrondissements de
votation, aux termes de l'Acte Electoral de Québec, et pour
diviser de nouveau la dite Cité des Trois-Rivières en arrondis-
sements de votation aux termes du susdit Acte Electoral de
Québec.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1- La Cité des Trois-Rivières est, pour les fins de l'Acte
Electoral de Québec, par le présent divisé en huit arrondisse-
ments de votation.

Sec. 2- L'arrondissement numéro un comprendra tout
le quartier St^e Ursule de la dite Cité;

L'arrondissement numéro deux comprendra la rue Bon-
aventure depuis la ligne de division du quartier St^e Ursule
jusqu'à la rue Royale et les rues ou parties de rues ou chemin
suivants, formant partie du quartier Notre-Dame savoir:
les rues Royale, des Champs, Modeste, d'Ant-Boo, St. Fran-
çois-Barrier, Ferland, St. Séverin, St. Charles, des Pins,
St. Paul, St. Maurice, St. Genevieve entre les rues Julie et des
Champs),

Lundi, le 6 Mars 1876.

54

Champs), Julie, le Chemin des Chenaux et les Isles du St. Maurice situées dans le quartier Notre-Dame;

L'arrondissement numéro trois comprendra toute la partie du quartier Notre-Dame qui n'est pas renfermée dans l'arrondissement numéro deux;

L'arrondissement numéro quatre sera formé de cette partie du quartier St. Louis comprise entre le fleuve St. Laurent et les rues Badaoui et D'Art inclusivement; ainsi que des terrains appartenant à Messrs. Michel Baron, Robidon père et John Harris, sur le côté sud-ouest de la rue des Forges;

L'arrondissement numéro cinq comprendra cette partie du quartier St. Louis située au nord-ouest de la rue D'Art exclusivement et cette partie du côté nord-est de la rue des Forges inclusivement, située au nord-ouest de la rue D'Art;

L'arrondissement numéro six sera formé de cette partie de la rue des Forges, du côté sud-ouest, à partir du terrain de M^{rs} Zéphirin Caubier, inclusivement, jusqu'au Chemin St. Marguerite, du Chemin St. Marguerite, de la rue Royale de puis la rue des Forges jusqu'à la rue St. Roch, de la partie de la rue St. George, et du côté Nord-Est de la rue St. Roch au nord-ouest de la rue Royale, de la rue St. Olivier entre les rues St. George et St. Roch;

L'arrondissement numéro sept comprendra le côté nord-ouest de la rue St. Philippe, le côté sud-ouest de la rue St. Roch au nord-ouest de la rue St. Philippe, le côté nord-est de la rue St. Roch entre les rues St. Philippe et Royale, et la rue Durquin;

L'arrondissement numéro huit comprendra les rues Bell et St. George jusqu'à la rue Royale, et toute la partie du quartier St. Philippe située au sud-est de la rue St. Philippe inclusivement.

Sec. 3 = Toutes dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", ou de ses amendements susceptibles de s'appliquer au présent règlement seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et comme en faisant partie.

Sec. 4 = Le présent règlement prendra force d'effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

au nord-ouest de la
rue Royale -

de la rue
de la

Lundi, le 6 Mars 1876.

2^e motion.
Certificats pour licences
d'auberges et de ma-
gasins confirmés

Proposé par M^r L. Echevin Brunelle,
Secondé par M^r L. Echevin Rocheleau,
Que les certificats en faveur des Messrs. Louis Bergeron,
Edouard Cloutier, Wilfrid Desaulniers, Abelard Gauthier,
Pierre Poliquin, J. B. Sikes, Ludger Digneau, Joseph Bellefleur,
Joseph Bernier, Michel Caron, Joseph Dupresne et de J^{me}
George & Boucher pour leur permettre d'obtenir des licences d'auber-
ges; et en faveur de Messrs. Charles & Barre d'après J. C. Picard
pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de
liqueurs, soient maintenant examinés et que les dits certificats
soient confirmés.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le treize de Mars prochain,
à sept heures et demi du soir.

F. N. Bellefleur.

J. L. Migou
Sec. Trés.

Président pro. tem.

Lundi, le 13 Mars
1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corpora-
tion de la Cité des Trois-Rivieres, tenue en l'Hôtel de
Ville, de la dite Cité, lundi, le treizième jour de Mars mil
huit, cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient
présents:

Son Honneur le Maire, J. C. Normand, Ecuyer.

Messieurs les Echevins Brunelle,

Turcotte,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Hamel,

McDougall,

Ryan.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que les requêtes de Messrs. N. L. De Noncourt et M.
Caron et autres soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de N. L.
De Noncourt.

Requête de N. L. De noncourt représentant que lors de la
vente,

Lundi, le 13 Mars 1876.

56

vente, le 1^{er} Juillet 1871, d'une maison située rue Royale, afin d'agrandir le terrain de l'Hôtel-de-Ville, il avait été entendu que cette maison serait enlevée à l'expiration d'un certain délai, lequel délai est depuis longtemps expiré, et demandant, en conséquence, que la dite maison soit enlevée aussitôt que possible.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de M. Caron et autres.

Requête de Messrs. M. Caron et autres demandant que la taxe ou licence payable par les propriétaires de restaurants ou saloons, pour faire confirmer par le Conseil leurs certificats pour licences, soit réduite à un taux moindre que celle exigée des hôteliers et oubergistes.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Lettre de Chagnon & Fortin.

Lettre de Messrs. Chagnon & Fortin demandant la permission d'établir des ponts d'embarquement à la traversée de "l'ancien passage", pendant la saison des hautes eaux, ce printemps, et le droit de prélever des taxes de péage sur ces ponts.

Lettre de R. Kiernan.

Lettre de M. Robert Kiernan demandant de louer la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville pendant environ un mois pour y tenir des assemblées publiques, ~~durant~~ les soirées où elle ne serait pas requise pour d'autres objets, et offrant de payer \$150 pour le loyer de cette salle.

Demande refusée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département Des Chemins	53 55
do de la Police	5 " "
do du Feu	18 32½
do de l'Acqueduc	127 557
do des Marchés	" 45
do de l'Hôtel-de-Ville	2 70
Dépenses Contingentes	" " "
Divers Comptes	4 45
Respectueusement soumis (signé) James M. Dougall	1364 58½
" John Ryan	
" Arthur Turcotte.	

Proposé.

Lundi, le 13 Mars 1876.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,
Secondé par le Cons. Samel,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

3^e motion.

Vente des magasins
du marché.

Proposé par le Cons. Mc Dougall,
Secondé par le Cons. Samel,
Que les loyers des magasins dans la grande halle du
marché aux denrées pour une année, à compter du pre-
mier de mai prochain, soient vendus par encan, samedi,
le quinze d'Avril prochain, à onze heures du matin, aux
prix de départ et conditions ordinaires.
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le vingt
du courant, à 7^h heures du soir.

J. G. Migou
Sec. Trés.

J. E. M. Maud
Maire.

Séance du 20 Mars 1876

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de la Ville de la dite Cité,
lundi, le vingtième jour de Mars mil huit cent soixante et seize,
à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les for-
malités prescrites par la loi, étaient présents: -

- Son Honneur le Maire, J. E. Normand, Secrétaire.
- Messieurs les Échevins J. G. Bellefeuille,
Louis Brunelle,
C. H. Rochelau,
Arthur Turcotte.
- Et Messieurs les Conseillers, J. P. Bureau,
A. M. Coorpe,
O. Y. Samel,
James Dean,
James Mc Dougall,
John Ryan,
J. E. Trotter.

Ces minutes de la dernière assemblée sont lues.

1^{re} motion

Proposé par M. l'Échevin Turcotte,
Secondé par M. l'Échevin Brunelle,

Que

Lundi, le 20 Mars 1876.

58

Que les requêtes de Messieurs Edouard Dupont & Godfroy Gassalle soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de Edouard Dupont

Requête de M^r. Edouard Dupont demandant un dédommagement pour son cheval qu'il a entropié sur la traverse du St. Maurice.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Godfroy Gassalle

Requête de M^r. Godfroy Gassalle demandant un délai pour le paiement de ses cotisations.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de D^{me} Honoré Martel

Qu'une lettre de D^{me} Honoré Martel demandant une indemnité pour le terrain pris sur l'emplacement des Héritiers Mendez.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport.

Achat de terrain de Louis Givernoché, pour l'élargissement de la rue Julie

Le Comité des Chemins à l'honneur de faire rapport que, M^r. Louis Givernoché, ayant abandonné une certaine lisière de terrain, sur son emplacement au coin des rues St. Prosper et Julie, afin d'élargir d'autant la dite rue Julie, il recommande qu'une indemnité soit accordée au dit Louis Givernoché comme dédommagement pour le terrain qu'il a ainsi livré pour l'usage du public, et que, en conséquence, il lui soit payé trente-six piastres comme prix et valeur du dit terrain.

Respectueusement soumis,

(Signé) O. Y. Darnel

" J. C. Shottier

" E. M. Rocheleau

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Ryan,
Secondé par le Conseiller Coofe,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté et que le Maire soit autorisé à passer contrat avec Louis Givernoché pour l'achat d'une certaine lisière de terrain, pour l'élargissement de la rue Julie.

Adoptée.

3^e motion.

Examen de la liste des électeurs parlementaires.

Proposé par l'Échevin Rocheleau,
Secondé par le Conseiller Bureau,

Que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, lundi, le troisième jour d'Avril prochain, à sept heures et demie du soir.

Adoptée

Lundi, le 20 Mars, 1876.

4^e motion.

Pour autoriser M. Dean
à signer un marché avec
M. James Quakerhoff, pour
robinets, etc. pour l'aqueduc.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que M. le Conseiller Dean soit autorisé à signer
pour et au nom de la Corporation de cette Cité un projet d'acte
de Marché avec M. James Quakerhoff pour la fourniture de
cinq cents robinets d'arrêt (stop cocks) et autres morceaux pour
le nouvel aqueduc.

Adoptée.

5^e motion.

Pour louer la Salle
Publique à M. Arthur
Turcotte.

Proposé par l'Echevin Brunelle,

Secondé par le Conseiller Dean,

Que la Salle Publique de l'Hôtel-de-Ville soit louée
à M. Arthur Turcotte, suivant les règlements l'usage et le
taux établis par la Corporation, pour tenir une assemblée
publique de tous les citoyens de cette Cité.

Adoptée sur division: 6 pour et 5 contre, savoir:

Pour	Contre
Echev. Bellefeuille,	Echev. Rocheleau,
" Brunelle,	bons. Bureau,
" Turcotte,	" Coops,
bons. Dean,	" D'Amel,
" M ^r . Dougall,	" Ryan 5
" Shottier. 6	

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le trois d'Avril prochain,
à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

L. A. Migon
Sec. Trés.

J. B. Normand
Maire

Séance du 3 Avril 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville
de la dite Cité, lundi, le troisième jour d'Avril mil huit
cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la
manière et suivant les formalités prescrites par la loi,
étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. B. Normand, Secy, et
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,
Rocheleau,
Turcotte,

Bureau

Lundi, le 3 Avril 1846.

60

Messieurs les Conseillers Bureau,
Cooke,
Dean,
Hamel,
McDougall,
Ryan,
Trottier,
Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,
Secondé par l'Echev. Rocheleau,

Que les requêtes de Mr. Narcisse Gingras, de la Comp^{ie} du Feu N^o 1, de M. M. Moïse Dupont et autres et Hercule Panneton soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. M. Narcisse Gingras.

Requête de Mr. Narcisse Gingras demandant une aide pour lui permettre d'établir une ligne régulière de navigation à vapeur entre cette cité et la paroisse de St^e Geneviève de Batiscan.

Référée à un Comité Général.

Requête de la Comp^{ie} du Feu N^o 1.

Requête de la Compagnie du Feu N^o 1 demandant des costumes neufs et un drapeau.

Référée au Comité du Feu.

Requête de M. Hercule Panneton.

Requête de Mr. Hercule Panneton réclamant la somme de cinquante piastres comme rémunération de ses services comme gardien du Carré de la Fosse et pour ouvrage dans ce Carré.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. Moïse Dupont et autres.

Requête de Messrs. Moïse Dupont et autres demandant que la rue St^e Anne soit prolongée jusqu'au fleuve St. Laurent.

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes: -

Département des Chemins	\$	156 10
do du Feu		35 80
do de la Police		12 65
do des Marchés		80
A reporter \$		205 35

Lundi, le 3 Avril 1876.

	Report \$	205 35
Département de la Commune		2100
do de l'Aqueduc		194 50
do de l'Hôtel-de-Ville		" 60
Intérêt, Escompte et Commission		14 90
Salaires des Officiers, etc.		230 "
Dépenses Contingentes		424
	\$	670 59

Respectueusement soumis,
 (Signé) James M. Dougall,
 " Arthur Turcotte,
 " J. Dean.

2^e motion:

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,
 Secondé par le Cons. Cooke.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Comité de l'Aqueduc.

Turjeaux courbes, etc.,
 pour l'Aqueduc.

Rapport.
 Le Comité de l'Aqueduc a l'honneur de faire rapport que Messrs. Alex^e. McKelvie & Fils ne s'étant pas considérés comme tenus de signer la partie de leur contrat qui a rapport au coulage en sable sec de différents turjeaux sous forme de T, courbes, etc., a cru devoir demander de nouvelles soumissions quant à ces turjeaux; lesquelles soumissions ayant été examinées par votre Comité, il recommande que celle de Messrs. Viger & Sawyer, offrant de faire ces ouvrages pour \$4⁰⁰ du cent livres, soit acceptée comme étant la plus basse.

Votre Comité recommande de plus que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, l'acte de marché qui est déjà signé par Messrs. Alex^e. McKelvie & Sons, ainsi que par leur caution, Alex^e. Baptist, Esq^{ue}, pour la façon et fourniture de bornes-fontaines et autres objets en fonte.

Le tout est respectueusement soumis.

3 Avril 1876.

(Signé) J. Dean, Président.
 " James M. Dougall,
 " F. R. Bellefeuille,
 " O. Z. Hamel,
 " P. D. Vanasse.

Lundi, le 3 Avril 1876.

62.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par l'Échev. Rocheleau,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat avec Messrs. Viger & Savoyet suivant le rapport du Comité de l'Acqueduc, en par les dits Messrs. Viger & Savoyet donnant caution à la satisfaction de Son Honneur le Maire.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, à l'honneur de faire rapport que, le 21 Mars dernier, il y a eu un commencement d'incendie chez Ira Craig Hart, Ec., rue du Platon, qui a causé très peu de dommages et dont l'origine est inconnue.

Les Compagnies du Feu Nos. 3 & 4 réclament la première prime; les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux et elles étaient toutes au complet. La première et la troisième barriques d'eau ont été fournies par Léon Gauthier et la deuxième par Henri Deslauriers.

Feu chez Morb. Gingras.

Le 22 du même mois, il y a eu un feu de cheminée chez M. Norbert Gingras, rue Bonaventure, qui a causé peu de dommages. La Compagnie du Feu N^o 2 s'est rendue la première avec 22 hommes et la Compagnie N^o 4 avec 14 hommes; les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux. Joseph Marie a fourni la première barrique d'eau et Paul Boisvert la deuxième.

Trois Rivières, 3 Avril 1876.

Respectueusement soumis,
(Signé) Ovide Rocheleau,
Surintendant du Feu.

4^e motion.
Certificats pour licences confirmées.

Proposé par le Cons. M. Dougall,

Secondé par le Cons. Dean,

Que les certificats en faveur de Mr. J. J. Farmer pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge et de Messrs. Brunelle & frère, Edouard Brunelle, O. Carignan et Louis Girard, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de vins et liqueurs, soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Lundi, le 3 Avril 1876.

5^e motion.

Mandats pour taxes
et cotisations

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que Son Honneur ne signe aucun warrant pour taxes ou cotisations, à moins que tel warrant qui lui sera remis pour être signé et mis à exécution, ne mentionne les noms des personnes chez qui l'huissier devra saisir, et ce sur une résolution spéciale du Conseil.

Adoptée.

6^e motion.

Comité Général pour
l'examen de la liste
des électeurs parle-
mentaires.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Ryan.

Que ce Conseil se forme en Comité Général et commence maintenant l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité.

Adoptée.

La plainte de M. Panneton est alors examinée et sa demande d'inscriptions sur la liste est accordée.

Le Comité rapporte ensuite progrès.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que ce Conseil s'ajourne à lundi, le dix d'Avril courant pour l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de la Cité, quant aux plaintes qui ont été filées entre les mains du Secrétaire-Trésorier le 30 de Mars dernier; et que ce Conseil s'ajourne à demain pour l'examen des plaintes qui ont été filées avant le trente de Mars dernier.

Adoptée.

J. B. Vanasse
Maire.

J. B. Ryan
Sec. Trés.

Séance du 4 Avril 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quatrième jour d'Avril mil huit cent soixante et seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. B. Normand, Ecuier,

Messieurs

Lundi, le 3 Avril 1876.

Messieurs les Echevins Belbfeuille,
Brunelle,
Rocheleau,
Turcotte,

Messieurs les Conseillers Bureau,
Cooke,
Dean,
Hamel,
McDougall,
Ryan,
Trottier,
Vanasse.

Rapport du Comité
de l'Acqueduc.

recommandant de
payer \$450⁰⁰ à M^{rs}.
Alex. McKelvie & Sons.

Il est fait lecture des procès de la dernière assemblée du Conseil.
Rapport.

The undersigned, members of the Water Works Committee of the City of Three Rivers, having this day visited the work now being done by Alex. McKelvie & Sons for said Water Works, recommend to the Corporation that the advance of seven hundred and fifty dollars asked by them as an advance on their contract for Hydrants be accorded them; it being the opinion of the undersigned members of the Water Works Committee that they, the said Alex. McKelvie & Sons have sufficient work done to justify said advance.

Three Rivers, 4th April 1876.

(Signed)

"

"

"

"

J. Dean, President
James M. Dougall,
F. W. Belbfeuille,
P. D. Vanasse,
D. G. Hamel.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Rocheleau,

Secoude par le Cons. Cooke,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.
Adoptée.

2^{de} motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secoude par le Conseiller Cooke,

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour continuer l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires.

Adoptée.

Examen de la liste des
Electeurs parlementaires.

Le Conseil s'étant formé en Comité Général, a continué l'examen

Mardi, le 4 Avril 1876.

l'examen des plaintes qui ont été filées, suivant la loi, contre la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, et a ensuite rapporté progressivement.

3^e motion.

Proposé par le Cons. M. Dougall,
Secondé par le Cons. Bureau,

Ajournement.

That the Council do adjourn to-morrow.
Adoptée.

Et la séance est levée.

J. B. Normand
Maire.

J. P. Trigon
Sec. Gre.

Séance du 10 Avril
1876

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dixième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

Son Honneur le Maire, J. B. Normand, Ecuyer,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rochebeau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Cooke,

Dean,

Hamel,

M. Dougall,

Trottier,

Vanasse.

1^{re} motion.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,

Secondé par l'Echev. Rochebeau,

Que les requêtes de Messrs. J. B. Thivierge et autres, Ls. Laperrière, O. A. Robichon et Ls. Duval soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de J. B. Thivierge et autres

Requête de Messrs. J. B. Thivierge et autres demandant que

Lundi, le 10 Avril 1846.

66.

que la rente annuelle de quatre piastres payable à la Corporation par les propriétaires d'emplacements sur la rue Bureau et sur les rues avoisinantes, soit réduite à une piastre par année, étant le taux que paient les propriétaires d'emplacements sur les rues St. George et St. Roch.

2^e motion.

Moved by Counc. M. Dougall,
Seconded by Counc. Dean,

That the petition of J. P. Thivierge and others be referred to a committee of the whole.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

En amendement: -

Que la rente annuelle sur les lots concédés par la Corporation de cette Cité, sur la rue Bureau, soit réduite à deux piastres par année.

Le vote étant demandé sur cette motion ont voté pour:

Pour:

L'Echev. Bellefeuille,
" Brunelle,
Le Conseiller Bureau,
" " Cooke,
" " Trottier. - 5

Contre: -

L'Echev. Rochelau,
Le Conseiller Dean,
" " Starnel,
" " M. Dougall,
" " Vanasse. - 5.

Et son Honneur le Maire qui a voté en faveur de l'amendement, lequel est déclaré adopté. — La motion principale (No. 2) est alors déclarée perdue.

Requête de M. Louis Laperrière.

Requête de M. L. Laperrière, constable, demandant qu'il lui soit fourni une paire de menottes (Stand-Cuffs).

Référé au Comité de la Police.

Requête de M. P. A. Robichon.

Requête de M. P. A. Robichon demandant qu'il lui soit payé deux cent cinquante piastres à compte de facon de valses.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Requête de M. L. S. Drival père.

Requête de M. Louis Drival, père, se plaignant de la modicité du prix qu'il a eu pour l'entretien d'une partie des rues sous contrôle, pendant l'hiver actuel, et demandant un indemnité.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il

a

Lundi, le 10 Avril 1846.

a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	\$	466	4/5
Intérêt, Escompte et Commission		266	" "
Acqueduc en Bois		259	
Département de l'Eclairage		358	" "
Hôtel-de-Ville		115	
Département des Chemins		459	2 1/2
Divers Comptes		115	
	\$	1444	56 1/2

Respectueusement soumis,
(Signé) James M. Dougall,
" J. Dean,
" E. A. Rocheleau.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Brunelle,
Secondé par le Cons. Jrottier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport des arbitres dans l'affaire d'expropriation des Héritiers Antoine Lewis.

Rapport.

Lû un rapport de Messrs. Wm Lanigan et Ans. Dargis, arbitres nommés pour faire l'évaluation d'un terrain appartenant aux Héritiers de feu Antoine Lewis et situé au nord-ouest de la rue St^e Philippe, que ce Conseil entend exproprier afin de prolonger la rue Bureau jusqu'à la dite rue St^e Philippe, lesquels arbitres estiment que le susdit terrain est de la valeur de six cent cinquante piastres.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Dean,
Secondé par le Cons. M. Dougall,

Que le rapport des arbitres nommés dans la cause où cette Corporation est requérante contre les Héritiers de feu Antoine Lewis soit accepté, et que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à déposer entre les mains du Protonotaire de la Cour Supérieure dans et pour le District des Trois-Rivières, pour l'usage des dits Héritiers Antoine Lewis, la somme de six cent cinquante piastres, le tout conformément aux dispositions

Lundi, le 10 Avril 1876.

68

tions de la 69^e section de l'acte 38^e Vict., chap. 46.
Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Cooke,

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour continuer l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité pour 1876.

Adoptée.

Examen des plaintes
contre la liste des
Électeurs parlementaires.

Le Conseil se forme en Comité et continue l'examen des plaintes qui ont été faites, contre la liste des électeurs parlementaires pour 1876; et ayant terminé cet examen et la correction de la dite liste, le Comité se lève.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-quatrième jour d'Avril courant, à sept heures et demi du soir.

J. B. M. M. M. M.
Maire.

L. H. M. J. P. P.

Sec. Trés.

Séance du 24 Avril
1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-quatrième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

M. le Pro-Maire, Arthur Turcotte, Cécuyet,
Messieurs les Echevins Brunelle,

Rocheleau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Cooke,

Dean,

Hamel,

Rejean,

Trottier.

Les procès-verbal de la dernière assemblée étant lue:—

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Hamel,

Que les requêtes de Messrs. Ed. Méthot & P. N. Robichon, soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête

Lundi, le 24 Avril 1846.

Requête de Edouard Méthot

Requête de Mr. Edouard Méthot demandant à être nommé écrivain au rôle d'évaluation.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Pierre et Robichon.

Requête de Mr. Pierre et Robichon demandant à être nommé ingénieur de l'aqueduc.

Référé au Comité Général.

Lettre de Son Honneur le Maire, offrant sa démission.

Lettre de Son Honneur le Maire annonçant qu'il cesse, de ce jour, de remplir la charge de Maire de cette cité.

Lettre de J. Rankin & Co.

Lettre de Messrs. J. Rankin & Co., demandant au Conseil d'indiquer un endroit où ils pourront transporter une grande quantité de bran de suie qui se trouve près de leur fabrique, et demandant aussi qu'un fanal soit placé près de leur établissement.

Référé au Comité Général.

Rapport d'un Comité Général concernant une ligne de navigation entre cette Cité et St. Geneviève de Ratisseau.

Rapport.

Le Comité Général du Conseil auquel avait été référé la requête de M. Narcisse Gingras, demandant une aide pour tenir une ligne régulière de navigation entre cette cité et St. Geneviève de Ratisseau, a l'honneur de recommander qu'il soit accordé un subside de trois cents piastres pour tenir la dite ligne avec un bateau à vapeur pour le transport des voyageurs et des denrées ou autres effets, pourvu que le dit bateau à vapeur soit jugé convenable par Notre Conseil et qu'il fasse deux voyages réguliers, deux fois par semaine, savoir: les mardis et samedis, aller et retour, laissant St. Geneviève, les dite jours, à deux heures du matin et non avant, arrêtant aux paroisses de Ratisseau, St. Pierre les Picquets, Gentilly et Champlain, et arrivant aux Trois-Rivières, le plus tard, à sept heures du matin, du même jour. La susdite somme de trois cents piastres devant être payable comme suit: cent cinquante piastres le premier d'Avril et cent cinquante piastres le premier de Décembre prochains.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 11 Avril 1846.

(Signé) J. B. Normand, Président.

" E. A. Rocheleau,

" L. Brunelle,

James W. D.

Lundi, le 24 Avril 1876.

(Signé) James M. Dougall,
 " A. M. Cooke,
 " J. F. V. Bureau,
 " J. C. Trottier,
 " P. B. Vanasse,
 " O. J. Hamel.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Hamel,

Que le rapport d'un Comité Général de la Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité de l'Aqueduc.

Rapport.

Le Comité de l'Aqueduc auquel avait été référé la requête de M. P. A. Robichon demandant qu'il lui soit payé deux cent cinquante piastres à compte sur le prêt qu'il fait actuellement, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné l'ouvrage fait par le dit Robichon, et il recommande que les conclusions de cette requête soient accordées.

Respectueusement soumis

12 Avril 1876.

(Signé) J. W. Bellefeuille,

" James M. Dougall,

" O. J. Hamel.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Hamel,

Que le rapport du Comité de l'Aqueduc soit adopté.

Adoptée.

4^e motion. nul
 nul.

~~Proposé par le Cons. Bureau,~~

~~Secondé par le Cons. Hamel,~~

Nul

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Rapport du Comité des Finances.

Département des Chemins

do du Feu

do de la Police

do de l'Hotel-de-Ville

114 85

88 "

2 50

32 1/2

Arrestés

208 6 1/2

71.
Lundi, le 24 Avril 1876.

	Report \$	
Département de la Commune	208	67½
do del'Éclairage	21	" "
do del'Aguedue	15	" "
Intérêt, Escomptes & Commission	242	" "
Rues sous Contrôle	14	" "
Emprunts d'Argent	10	" "
Département des Chemins	400	" "
do des Marchés	8	50
do du Feu	1	65
do de l'Hôtel-de-Ville	15	" "
Carri Champlain	2	" "
Dépenses Contingentes	1	76
	2	" "
	\$	971 58½

Votre Comité auquel avait été référé la requête des Reven-
dus Soeurs de Charité de cette Cité est d'opinion que les
conclusions de la dite requête ne peuvent être accordées.

Respectueusement soumise,

(Signé) Arthur Turcotte,
" J. Deau,
" J. Ryan,
" E. A. Rochekau.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Kamel,

Que le rapport du Comité des Finances soit
adopté.

Adoptée.

Rapport de
l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de
faire rapport que, le 14 du courant, il y a eu un com-
mencement d'incendie chez M. Louis Bruneau, rue
St George, qui a été causé par le tuyau qui s'est déplacé.

La Compagnie du Feu No. 3 s'est rendue la première et les
compagnies Nos. 2 & 4 réclament la deuxième prime; la
Compagnie No. 1 s'est aussi rendue sur les lieux. Les quatre
Compagnies étaient au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Adolphe Marie, la
deuxième par Léon Gauthier et la troisième par Paul Boisvert.

Le

Lundi, le 24 Avril 1876.

42.

Feu chez Cléoph. Jacques.

Le 15 du courant il y a eu un feu chez M. Cléophas Jacques, rue Notre-Dame, qui a causé des dommages considérables et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu No. 4 est arrivée la première, la Compagnie No. 3 la deuxième, et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux; elles étaient toutes au complet.

Henri Deslauriers a fourni la première et la troisième barriques d'eau et Geo. Poliquin la deuxième.

Feu chez Ed. Dupont.

Le 17 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez M. Edouard Dupont, rue Notre-Dame, qui a été causé par des étincelles sortant de la cheminée. - La Compagnie du Feu No. 3 s'est rendue la première; la Compagnie No. 4 la deuxième et les deux autres compagnies se sont rendues sur les lieux; elles étaient au complet. La première barrique d'eau a été fournie par Paul Boivent, la deuxième par Olivier Ford et la troisième par Sévère Duval.

Le soussigné fait de plus rapport que les Compagnies du Feu Nos. 3 & 4 se sont entendues entre elles pour séparer les première et deuxième primes au feu qui a eu lieu le 21 Mars dernier.

Respectueusement soumis,

Trois-Rivières, 24 Avril 1876.

(Signé) Ovide Rocheleau,
Surintendant du Feu.

2^e motion.

Nomination des Éva-
luateurs.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par l'Échev. Rocheleau,

Que Messrs. F. W. Lapin, Thélesphore Lemay & W. J. Rickaby soient nommés assessesurs et évaluateurs des propriétés cotisables en cette Cité, suivant leur valeur réelle, pour l'année courante; et que le rôle d'évaluation soit complété et livré au Secrétaire Trésorier de ce Conseil le vingt-neuvième jour de Mai prochain; et que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun d'eux en paiement de leurs services comme tels évaluateurs et assessesurs aussitôt que leur rôle sera approuvé par ce Conseil. Les dits estimateurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", et ses amendements; qu'il soit de plus alloué trente piastres à

Edouard

Lundi, le 24 Avril 1846.

Ecrivain au rôle.

Edouard Méthot, étant la personne qui fera les écritures du dit rôle.

Adoptée.

6^e motion.
Certificats pour licences d'auberges et de magasins.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par l'Chev. Rochebeau,
Que les certificats en faveur de Messrs Philippe Poliquin, Ludger etrel et Isaïe Dupresne, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et de Messrs. A. & D. Ricard, Joseph Bégin, J. C. Rousseau, J. Lamotha frere, Zephirin Gauthier, Alfred Arcand, A. S. Hart & Co., George Niverville, Thomas Pournival, Napoleon Dagneau & Chev. Valentine, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de vins et liqueurs, soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

4^e motion.
Vente du quai de la Corporation.

Proposé par le Cons. Deau,
Secondé par le Cons. Samel,
Que le quai de la Corporation, au pied de la rue du Platon, soit vendu à l'encan pour un an, lundi, le premier jour de Mai prochain, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée.

8^e motion.
Réponse à une tiers-saisie

Proposé par le Cons. Ryan,
Secondé par le Cons. Cooke,
Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigon, Esq., soit nommé et appointé pour comparaitre, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire Trésorier dans une cause entre Francois Rochebeau et Alexander McKelvie, fils, savoir:--
"La Corporation de la Cité des Trois Rivières ne doit rien au dit Alexander McKelvie, fils."

Adoptée.

9^e motion.
Concernant la résignation du Maire.

Proposé par le Cons. Grottier,
Secondé par le Cons. Cooke,
Que ce Conseil apprend avec regret la résignation de Son Honneur le Maire de cette Cité.

Adoptée.

Le

Lundi, le 24 Avril 1876.

74

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le premier jour de Mai, à sept heures et demi du soir.

~~Arthur Turcotte~~

L. A. Migouy

Sec. Trés.

Prochain.

Séance du 1^{er} Mai 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le premier jour de Mai mil huit cent-soixante-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Monsieur le Procureur,	Arthur Turcotte, Secy.
Messieurs les Echevins	Bellefeuille,
	Brunelle,
	Rochseau,
Messieurs les Conseillers	Bureau,
	Coote,
	Namel,
	McDonnell,
	Ryan,
	Trotter,
	Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Vanasse.
Secondé par le Cons. Coote.

Que les requêtes de la Compagnie du Feu No. 2 et de Messrs. Alex^d Baptist & autres, Edmond Buisson, Pierre Jollette, Edmond Buisson & autres et de John Skroeder & autres soient reçues et lues.
Adoptée.

Requête de la Compagnie du Feu No. 2, pour uniformes.

Requête de la Compagnie du Feu No. 2 demandant qu'il lui soit fourni des costumes neufs.

Requête de Messrs. Alex^d Baptist & autres.

Requête de Messrs. Alex^d Baptist et autres demandant que la charge d'ingénieur de l'Acqueduc soit accordée à Mr. R. S. Scott.

Requête de Messrs. Edm^d Buisson et autres en faveur de Mr. Joseph Godin.

Requête de Messrs. Edmond Buisson et autres recommandant Mr. Joseph Godin, comme méritant d'être nommé premier homme de pipe, lors du fonctionnement du nouvel acqueduc.
Référé au Comité du Feu.

Requête

Lundi, le 1^{er} Mai 1876.

Requête de Mr. Pierre Jollette.

Requête de Mr. Pierre Jollette offrant d'entreprendre le posage et le plombage des tuyaux de l'Acqueduc.
Référé au Comité de l'Acqueduc.

Requête de Mr. Edmond Buisson.

Requête de Mr. Edmond Buisson demandant à être nommé ingénieur du nouvel aqueduc.

Requête de Messrs John Skroder & autres.

Requête de Messrs. John Skroder et autres demandant qu'il soit posé des passerelles à l'intersection de plusieurs rues avec la rue St. Charles; que le terrain soit élevé, en différents endroits, sur les rues St. Paul et St. Charles et qu'un fanal soit placé au coin des rues St. Paul et des Commissaires.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité Général.

Rapport.
Le Comité Général de Votre Conseil a l'honneur de faire rapport:

Sur requête de Et. L. De Noncourt, Cr.

1^o Sur la requête de Et. L. De Noncourt, Cr., qui lui avait été référé, votre Comité est d'opinion que le comité des Chemins devrait être autorisé à offrir de nouveau au dit Et. L. De Noncourt, la somme de douze cents piastres pour toute sa propriété, entre celles de la Corporation et de Mr. J. Désaulniers, aux conditions qui avaient été proposées l'an dernier; ou de faire enlever de suite la petite maison que la dite Corporation a achetée du dit Mr. De Noncourt, à condition qu'il répare à ses frais le pignon de sa maison, voisine de celle de la Corporation;

Sur la requête de M. Michel Caron & autres.

2^o Que les conclusions de la requête de Messrs. Michel Caron et autres, demandant que le coût du certificat payable par les propriétaires de restaurants (saloons), soit diminué, ne devraient pas être accordées;

Vente des Etaux de la Petite Halle.

3^o Que les magasins de la Petite Halle du Marché-aux-Déviés devraient être vendus par encan, mardi, le 2 Mai prochain, aux prix de départ et conditions ordinaires;

Sur Requête de Mr. P. N. Robichon.

4^o Que les conclusions de la requête de Mr. P. N. Robichon, demandant que la place d'ingénieur de l'Acqueduc lui soit accordée, devraient être adoptées, le Conseil devant fixer le temps où ses services seront requis, ainsi que le montant de son salaire, qui ne commencera à courir que du moment où il sera employé;

Sur lettre de J. Rankin & Co.

5^o Sur la demande de Messrs J. Rankin & Co., qu'un fanal

Lundi, le 1^{er} Mai 1876.

fanal soit placé près de leur fabrique de fuseaux, Notre Comité est favorable à cette demande.

Respectueusement soumise.

Trois-Rivières, 28 Avril 1876.

- (signé) F. W. Bellefeuille,
- " O. F. Hamel,
- " P. B. Vanasse,
- " A. M. Cooke,
- " J. C. Trottier,
- " John Ryan,
- " E. A. Rocheleau,
- " J. F. V. Bureau.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Hamel,
Secondé par le Cons. Bureau,

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.

3^e motion.
en amendement.

Proposé par l'Echev. Brunelle,
Secondé par le Cons. M^r. Dougall,

En amendement à la motion de M. Hamel, secondé par Mr. Bureau, que le rapport du Comité Général ne soit pas adopté quant à la partie du dit rapport qui concerne la nomination, à présent, de M. P. A. Robichon comme ingénieur de l'Aqueduc, vu qu'il y a devant ce Conseil plusieurs requêtes pour la même situation.

Rejetée sur division de 4 contre et 3 pour, savoir:-

Pour:	Contre:-
Echev. Bellefeuille,	Echev. Rocheleau,
" Brunelle,	Cons. Bureau,
Cons. M ^r . Dougall, = 3	" Cooke,
	" Hamel,
	" Ryan,
	" Trottier,
	" Vanasse, = 7

Motion principale (N^o 2) adoptée.

La motion principale (No. 2) étant alors mise aux voix est ~~adoptée~~ adoptée sur division de 4 pour et 3 contre, savoir:-

Pour: M. l'Echevin Rocheleau, Messrs. les Conseillers Bureau, Cooke, Hamel, Ryan, Trottier et Vanasse; —
Contre: Messrs. les Echevins Bellefeuille et Brunelle et Mr. le Conseiller M^r. Dougall

Proposé

4/27

Lundi, le 11 Mai 1846

4^e motion.
Pour renvoyer les requêtes
de Alex. Baptist et autres
et de Edm^d Puisseau.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondié par le Cons. Cooke,
Que les requêtes de Messrs. Alex^d Baptist et autres
et de Edm^d Puisseau soient renvoyées, vu le rap-
port du Comité Général de ce Conseil nommant Mr. P. N.
Robichon, ingénieur de l'Acqueduc de cette Cité, lequel rap-
port est adopté par ce Conseil.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
recommande le paiement des sommes mentionnées dans les
paies-listes suivantes.

Département du Feu	\$	424	95
do des Chemins		48	40
do de l'Hôtel de Ville		24	20
do de la Police		4	50
Rues sous Contrôle		90	"
Intérêt & Commission		126	"
Services d'Assises		4	90
Frais de Poursuites		32	80
Comptes des Salaires		230	"
Dépenses Contingentes		4	"
	\$	1025	45

Respectueusement soumis,
(Signé) James M. Dougall,
John Ryan,
E. A. Rochéau.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Hamel,
Secondié par le Cons. Vanasse,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité
des Chemins
Sur requête de Ed^d
Dupont

Rapport.
Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport:
1^o Sur la requête de Edouard Dupont demandant une
indemnité pour un accident causé à son cheval en dé-
barquant sur la glace, du côté est de la rivière St Maurice,
Notre

Lundi, le 1^{er} Mai 1876.

48

Sur requête de
M. Hercule Panneton.

Votre Comité est d'opinion que le dit Edouard Dupont a agi imprudemment en sautant son cheval sur ce passage, avant que la Corporation eût pu prendre les mesures nécessaires pour en assurer la sécurité. Votre Comité recommande, en conséquence, que les conclusions de cette requête soient rejetées.
2^o Sur la requête de M. Hercule Panneton demandant \$50 pour ses services comme gardien du Carré de la Fosse pendant l'été de 1875, Votre Comité est d'opinion que cette somme ne lui est pas due, M. Panneton n'ayant jamais été nommé, par Votre Conseil, gardien de ce Carré; mais afin de l'indemniser des quelques troubles qu'il a pu se donner par rapport au dit Carré, Votre Comité recommande qu'il lui soit accordé \$10 à titre de gratification.

Sur requête de
Ls. Duval, père.

3^o Sur la requête de Ls. Duval, père, représentant que le montant qui lui a été payé pour l'entretien d'une certaine partie des rues sous contrôle, l'hiver dernier, n'est pas suffisante et demandant une indemnité, Votre Comité recommande que les conclusions de cette requête soient rejetées.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.
Trois-Rivières, 28 Avril 1876.

(Signé) O. J. Hamel,
" E. A. Rochéau,
" A. M. Cooke,
" P. B. Vanasse,
" J. C. Trottier.

En motion.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,

Secondé par le Cons. Bureau,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
du Feu.

Sur requêtes des
Compagnies du Feu
pour des Costumes.

Rapport.

Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport sur les requêtes des Compagnies du Feu Nos. 1, 2 & 4, demandant que des costumes neufs leur soient fournis à présent, que les estimées pour l'année courante ne contiennent pas de dispositions au sujet de ces dépenses, et que Votre Conseil ne peut, d'après la loi, voter à présent aucune somme d'argent pour cet objet, mais Votre Comité recommande qu'il en soit pris note lors du vote des prochaines appropriations.

Respectueusement

Lundi, le 1^{er} Mai 1876.

Respectueusement soumise.
 Trois-Rivières, 28 Avril, 1876.
 (Signé) F. A. Bellefeuille, Prist.
 " John Ryan,
 " J. F. V. Bureau,
 " James M. Dougall,
 Proposé par le Cons. Brunelle,
 Secondé par le Cons. Trottier,
 Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.
 Adoptée.

4^e motion.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Feu chez D^{lle} Caroline A. Hart.

Rapport.
 Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 16 décembre 1875, il y a eu un feu chez Demoiselle Caroline A. Hart, qui a consumé une maison et dont l'origine est inconnue;
 La Compagnie du Feu No. 3 s'est rendue la première, la Compagnie No. 4 la deuxième et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux, elles étaient au complet.
 Henri Deslauriers a fourni la première barrique d'eau, Augustin Gauthier la deuxième et Aimé Duval la troisième.

Respectueusement soumise,
 (Signé) Ovide Rochebau,
 Surintendant du Feu.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Feu chez O. Desilets.

Rapport.
 Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 27 Avril dernier, il y a eu un feu de cheminée chez M. O. Desilets, rue des Casernes.
 La compagnie du feu No. 1 s'est rendue la première, la Compagnie No. 3 la deuxième et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux; les quatre Compagnies étaient au complet. La première barrique d'eau a été fournie par Aimé Duval.

Feu chez les Héritiers Joseph Mendez.

Le même jour il y a eu un commencement d'incendie chez les Héritiers Joseph Mendez, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue. La Compagnie No. 2 est arrivée la première, la Compagnie No. 3 la deuxième et les deux autres Compagnies se sont rendues sur les lieux; elles étaient toutes au complet. Léon Gauthier a fourni la première et la deuxième barrique d'eau et Henri Deslauriers la troisième.

Lundi, le 1^{er} Mai 1876.

80

Troisième.

Trois-Rivières, 1^{er} Mai 1876.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Surintendant du Feu.

8^e motion.

Certificats pour licences confirmés.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que les certificats en faveur de M. Pre. Frs. Charrette pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge, et de Messrs. Olivier Spudel, A. Thérien et W. Martel & C^{ie}, pour leur permettre d'obtenir des licences de magasin pour la vente de vins et liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

9^e motion.

Pour rappeler la résolution No. 5 passée le 3 Avril 1876

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Namel,

Considérant que la 103^e section de l'acte 30^{es} Vic., chap. 76, détermine la manière dont seront prélevés les arrérages de cotisations ou autres dettes en faveur de la Corporation, et dont seront émis les mandats de saisie; qu'il soit résolu que la résolution (No. 5) passée par le Conseil à sa séance du 3 Avril dernier, ordonnant l'autorisation expresse du Conseil pour autoriser la signature par son Honneur le Maire des dits mandats de saisie, soit rappelée et annulée; que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit requis de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer le prompt paiement de toutes telles taxes, cotisations ou autres dettes envers la Corporation.

Adoptée.

10^e motion.

Emprunt de \$1000 de J. B. Pothier, C^{er}.

Proposé par le Cons. Namel,

Secondé par le Cons. Pottier,

Que ce Conseil confirme la signature par M. le Pro-Maire et par le Secrétaire-Trésorier d'un certificat pour un prêt de mille piastres fait par J. B. Pothier, C^{er}, à la Corporation de cette Cité; lequel prêt sera remboursable à demande et portera intérêt payable tous les trois mois, au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le quinze

Lundi, le 14^{me} Mai 1876.

quinzième jour de Mai courant, à sept heures et
demi du soir.

~~M. Brunelle~~
J. L. Mignon Sec. Trés.
Tro. Maire.

qui étaient M^{rs} Brunelle,
Cooke, Dean, Ryan & Pottier

Lundi, le 15 Mai 1876, advenant huit heures du soir, M^{rs} ayant
par de quorum, les membres présents ont ajourné la prochaine as-
semblée régulière du Conseil, à demain, mardi, le seize du courant,
à sept heures et demi du soir.

J. L. Mignon
Sec. Trés.

Séance du 16 Mai
1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi,
le seizième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-seize, à sept
heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présentes:—

M ^r L. Chevin	F. N. Bellefeuille, Prés. pro temp.
Messieurs les Chevins	M. Brunelle,
	E. A. Rochelau,
Messieurs les Conseillers	J. F. V. Bureau,
	A. M. Cooke,
	James Dean,
	O. L. Hamel,
	John Ryan,
	J. E. Pottier,
	P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par le Cons. Vanasse

Que les requêtes de Messrs V. Guillet & autres, James
B. Lucherhoff, Philippe Thivierge, Albert Cadorette, Joseph Levasseur,
Louis Larupron fils et E. H. Martet autres soient reçues et lues.
Adopté.

Requête de Messrs. V.
Guillet et autres.

Requête de Messrs. V. Guillet & autres demandant que le cours
d'eau qui traverse les quartiers Notre-Dame et St. Versule soit
nettoyé et boisé.

Référée au Comité des Chemins

Requête

Mardi, le 16 Mai 1876.

82

Requête de
Mr. J. B. Luckershoff.

Requête de M^r. James D. Luckershoff demandant d'être nommé surintendant des travaux pour la pose des tuyaux du nouvel aqueduc et aussi de fournir les matériaux nécessaires à la pose des dits tuyaux.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de
Mr. Philippe Thivierge

Requête de M^r. Philippe Thivierge, demandant de faire partie de la brigade du Feu qui devra être organisée après la construction du nouvel aqueduc.

Référé au Comité du Feu.

Requête de
Mr. Albert Cadorette.

Requête de M^r. Albert Cadorette demandant au Conseil de régler les difficultés qui existent entre les membres de la Compagnie du Feu N^o 4 au sujet de l'élection des Officiers de la dite Compagnie.

Référé au Comité du Feu.

Requête de
Mr. Joseph Lévassent.

Requête de M^r. Joseph Lévassent demandant la remise du dernier quartier de loyer de son étal de boucher.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de
Mr. L. Lampron fils.

Requête de M^r. L. Lampron fils demandant l'usage temporaire d'un emplacement au coin des rues Royale et St. Elizabeth.

Conclusions de la requête adoptées.

Requête de
Messrs. E. M. Hart & autres

Requête de Messrs. E. M. Hart & autres, demandant au Conseil de vouloir bien s'adresser aux Commissaires du Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour leur demander qu'ils ordonnent la construction des dépôts et boutiques du dit Chemin de Fer dans la Commune de cette Cité.

Référé à une assemblée spéciale du Conseil qui devra siéger vendredi prochain. -

Requête de
Mr. Séverin Duval.

Requête de M^r. Séverin Duval offrant d'araser les rues sous le contrôle de la Corporation pour le prix et somme de \$60⁰⁰ par mois.

Référé au Comité des Chemins

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins	\$	695	45
Do. du Feu		4	55
Do. de la Police		9	00
Reporté	\$	712	00

Mardi, le 16 Mai 1876.

	Report	\$	712	"	"
Département des Marchés			1	25	
Do. de l'Éclairage			"	20	
Do. de l'Aqueduc			71	25	
Do. de l'Hôtel-de-Ville			"	60	
Carrés Publics			57	"	"
Fonds d'Amortissement (Aqueduc)			1,000	"	"
Département de l'Éclairage			21	"	"
Do. du Feu			6	70	
Do. de l'Hôtel-de-Ville			13	23	
		\$	1,883	23	

Respectueusement soumis.
 (Signé) J^r. Dean,
 " J^r. Ryan,
 " E. A. Rochelleau,

2^e motion.

Proposé par le Cons. Trottier,
 Secondé par l'Échev. Brunelle,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adopté.

Rapport du Comité
 des Chemins.
 recommandant l'achat
 de la propriété de M.
 De Moncourt.

Rapport.
 Le Comité des Chemins qui avait été autorisé par
 votre Conseil, d'offrir à M^r. H. G. De Moncourt, la somme de douze
 cents piastres pour toute sa propriété entre celles de la Corporation
 et de M^r. L. J. Désaulniers, a l'honneur de faire rapport,
 qu'il s'est rendu auprès du dit M^r. H. G. De Moncourt, et que
 le dit offre a été accepté par lui, aux conditions suivantes, savoir:
 1^o Qu'il aura l'usage de son écurie jusqu'au premier
 2^o Que le prix d'achat de sa propriété, lui sera payé en quatre
 ans de cette date, avec intérêt au taux de huit par cent l'an.

Respectueusement soumis,
 (Signé) O. L. Hamel,
 " J. E. Trottier,
 " N. M. Coote.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,
 Secondé par le Cons. Dean,

Que le rapport du Comité des Chemins soit
 adopté et que M^r. le Président du dit Comité soit autorisé à signer
 pour et au nom de la Corporation un acte d'achat de la propriété
 de

Pour acheter la propriété
 de M. De Moncourt

Mardi, le 16 Mai 1876.

de M^r De Moncourt.

Adopté.

Rapport de l'inspecteur de-Ville.

Rapport:

A

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Et Messieurs les Conseillers,

Feu à une maison appartenant à D^{lle} C. A. Stark

Le sousigné, Inspecteur de-Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 14 du courant il y a eu un feu chez D^{lle} C. A. Stark, rue Notre-Dame, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue;

La Compagnie du Feu N^o 3 s'est rendue la première avec 24 hommes, la Compagnie N^o 4 la deuxième avec 12 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux;

La première barrique d'eau a été fournie par Henri Desclauriers, la deuxième par Elie Dubois et la troisième par Aimé Duval.

Trois-Rivières, 15 Mai 1876.

Respectueusement soumis,
(Signé) Ovide Rocheleau,
Surintendant du Feu.

Rapport de l'inspecteur.

Rapport:

A

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Et Messieurs les Conseillers.

Feu chez Ed^m Beaudoin.

Le sousigné, Inspecteur de-Ville, a l'honneur de faire rapport, que ce jour 16 Mai 1876, à 11 heures du matin le feu s'est déclaré chez M^r Edouard Beaudoin rue St^e Geneviève, et a consumé entièrement sa maison, l'origine de ce feu est inconnue;

La Compagnie du Feu N^o 2 est arrivée la première, la Compagnie N^o 4 la deuxième et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux;

Alex^e Pelletier a fourni les première, deuxième et troisième barriques d'eau.

Trois-Rivières, 16 Mai 1876.

Respectueusement soumis,
(Signé) Ovide Rocheleau,
Surintendant du Feu.
Proposé

Mardi, le 16 Mai 1876.

4^e motion.

Certificat de licence de
Ant. Désaulniers confirmé

Proposé par le Cons. Hamel,

Secondé par le Cons. Ocan,

Que la demande de certificat de M^r. Ant^h. Désaulniers pour obtenir une licence pour tenir une maison de pension soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.
Adopté.

5^e motion.

Certificats de licences
confirmés

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Hamel,

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Dargis et M^r. P. Buscière pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de Vinz et liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés. —
Adopté.

6^e motion.

Pour répondre à une
tiers-saisie

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. M. Frigon, Esq., soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Cooper, Fairman & Co et Alexander McKelvie & Sons, savoir: "Que le Conseil de la dite Corporation ignore quelles sommes il peut actuellement devoir aux dits Alexander McKelvie & Sons, et, en conséquence, il demande un délai d'un mois pour répondre à la dite tiers-saisie".
Adopté.

7^e motion.

Elections de la Comp^g
du feu N^o. 2 confirmées.

Proposé par le Cons. Pottier,

Secondé par le Cons. Bureau,

Que ce Conseil confirme l'élection des officiers dont les noms suivent, faite à une assemblée générale des membres de la Compagnie du Feu N^o. 2, tenue le 3 Mai courant, savoir:

Augustin Sauvageau,

Philippe Alarie,

Zéphirin Massicotte,

David Young & Co. Massicotte,

Capitains,

Lieutenant,

Secrétaire,

Ingénieurs.

Adopté.

Le Conseil

Vendredi, le 19 Mai 1876.

86.

Ajournement.

Le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi prochain le 22 du courant à sept heures et demi du soir.

H. A. Migouy
Secrétaire.

H. P. Bellefeuille
Prés. pro temp.

Siéance spéciale
19 Mai 1876.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, Vendredi, le dix-neuvième jour de Mai mil huit cent soixante et seize, à sept heures et demi du soir en la manière observant les formalités prescrites par la loi; afin de prendre en considération la requête de Messrs. E. M. Hart & autres, présentée au dit Conseil le 16 du courant, étaient présents:—

Monsieur le Troisième Arthur Turcotte, Mayor,

Messieurs les Echevins J. N. Bellefeuille,

Louis Brunelle,

E. A. Rochelcau,

Messieurs les Conseillers J. F. E. Bureau,

H. M. Cook,

James Dean,

O. L. Hamel,

John Ryan,

J. E. Trottier,

P. B. Canasse.

Proposé par l'Echevin Rochelcau,

Secondé par le Conseiller Canasse,

Que les conclusions de cette requête ne soient pas adoptées, attendu qu'elle est inutile; les Citoyens ayant déjà fait parvenir des requêtes aux Hon^{bles} Commissaires du Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental pour leur demander de placer le dépôt à différents endroits de la ville, et toute action de la part du Conseil ne pouvant rien faire au choix des Commissaires. — (Motion perdue.)

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille, en amendement à la

motion principale: Que le Conseil est d'opinion que les

dépôts et les boutiques qui doivent être construits en cette

Cité, pour servir au Chemin de Fer de Québec, Montréal,

Ottawa

1^{re} motion

Pour rejeter la requête
de Messrs. E. M. Hart
et autres.

2^e motion.

Déclarant que les dépôts
et boutiques du chemin de
fer Q. M. O. & O. devraient
être dans la Commune

Vendredi, le 19 Mai 1876.

Ottawa et Occidental, devraient être construits dans la Commune de cette Cité comme étant l'endroit le plus favorable pour le commerce et dans l'intérêt général de cette Cité. Le prix du terrain requis pour la construction de ces bâtisses devant être fixé par ce Conseil si les terrains de la Commune appartenant à la Corporation de cette dite Cité sont choisis pour y construire les dites bâtisses; et que copie de cette résolution soit transmise aux Commissaires appointés par le Gouvernement de la Province de Québec pour la construction du dit chemin.

Division.

Cette motion est adoptée sur division de 7 pour et 3 contre, savoir:

Amendement adopté.

Pour:
Messrs. Bellefeuille,
Brunelle,
Bureau,
Cooke,
Dean,
Ryan,
Trottier.

Contre:
Messrs. Rochebeau,
Hamel,
Canasse.

Motion principale rejetée.

La motion principale est alors mise aux voix et est rejetée sur même division, savoir:

Pour:
Messrs. Rochebeau,
Hamel,
Canasse.

Contre:
Messrs. Bellefeuille,
Brunelle,
Bureau,
Cooke,
Dean,
Ryan,
Trottier.

Clôture.

La séance est ensuite close.

J. G. Vigoré Sec. Trés.

~~Antoine Hamel~~

Pro-Maire.

22 Mai 1876.
Pas de quorum.

Le vingt-deux Mai 1876, advenant 8 1/2 heures du soir, et n'y ayant pas de quorum, les membres présents, savoir, M. l'Échevin Brunelle et Messrs. les Conseillers Cooke

Lundi, le 22 Mai 1876.

Ajournement.

Coote, Hamel et Trottier, ont ajourné la prochaine assemblée du Conseil à demain, mardi, à sept heures et demi du soir.

H. Mignon.
Sec. Trésorier.

Séance du 23 Mai 1876.

Au cours d'une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi, le vingt-troisième jour de Mai mil huit cent soixante-seize, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Procureur Arthur Turcotte, Cuyes.
- Messieurs les Chevaliers F. G. Bellefeuille,
- E. A. Rochelleau,
- Messieurs les Conseillers J. F. B. Bureau,
- H. M. Coote,
- Jas. Dean,
- O. L. Hamel,
- John Ryan,
- J. E. Trottier.

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,
Secondé par le Conseiller Ryan,

Que les requêtes de Messrs. Olivier Girardeau, Adolphe Alarie et autres et de la Compagnie du Feu N^o 1 soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de M. Olivier Girardeau

Requête de M^{rs} Oliv. Girardeau demandant au Conseil de discontinuer la poursuite que la Corporation a intentée contre lui et de le décharger des frais déjà faits.

Référé au Comité de la Police.

Requête de M. M. Ad. Marie et autres

Requête de Messrs. Adolphe Alarie et autres demandant que M^{rs} Albert Cadorette soit continué comme Capitaine de la Compagnie du Feu N^o 4; cette requête était accompagnée d'autres papiers.

Référé au Comité du Feu.

Requête de la Compagnie du Feu N^o 1

Requête des membres de la Compagnie du Feu N^o 1 demandant des costumes neufs.

Référé au Comité des Finances.

L. G. G. G.

Mardi, le 23 Mai 1846.

Lettre de L. D. Paquin, Ect.

Lue une lettre de L. D. Paquin, Ect., concernant la remise d'une partie des rentes constituées faite par le Conseil au propriétaires de la rue Bureau.

Référé au Comité Général.

Lettre de Messrs. Beauchemin & Fils.

Lue une lettre de Messrs. Beauchemin & Fils, informant le Conseil, que les Engins, chaudières etc, qu'ils ont construits pour le nouvel aqueduc sont prêts.

Référé au Comité Général.

Avis de motion.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai la résolution suivante, savoir:

Que la résolution (N° 3) passée par ce Conseil, à sa séance du dix Avril dernier, et réduisant à deux piastres, au lieu de quatre piastres, la rente annuelle sur les lots concédés par la Corporation de cette Cité, sur la rue Bureau, soit rappelée, rescindée et annulée.

En Conseil, ce 23 Mai 1846.

(Signé) O. L. Hamel.

2^e motion. Certificats pour licences confirmés

Proposé par le Cons. Ryan, Secondé par le Cons. Bureau,

Que les certificats en faveur de Messrs. Jacques Kault et J. J. Caudry pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de vins et liqueurs, et ceux en faveur de Messrs. Alfred Picard, Augustin Kauthier et Josué Tellerin pour leur permettre d'obtenir des licences d'hôtels de tempérance soient examinés et que les dits certificats soient confirmés. Adopté.

3^e motion. Nomination du président des élections municipales.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille, Secondé par l'Échev. Rocheleau,

Que M^r. le Conseiller Bureau soit nommé président de l'élection de quatre Conseillers, qui doit avoir lieu le troisième jour de juillet prochain. Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à lundi prochain, le 29 du courant à sept heures et demi du soir.

L. Migon

Secr. Pres.

~~Antoine Cott~~

Pro-Maire.

Lundi, le 29 Mai 1876.

90

Séance du 29 Mai 1876.

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-neuvième jour de Mai mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:
Monsieur le Pro-Maire, Arthur Turcotte, Secy.
Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,
Rochebeau,
Messieurs les Conseillers Bureau,
Deau,
Stamel,
Ryan,
Frothier.

1^{re} motion.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.
Proposé par l'Echev. Bellefeuille.
Secondié par l'Echev. Rochebeau.

Que les requêtes des Messrs. Louis Décoteau, Octave Cloutier, Euchariste Lamy et autres soient reçues et lues.

Adoptés.

Requête de Mr. Louis Décoteau.

Requête de Mr. Louis Décoteau demandant une augmentation de salaire.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de M. Octave Cloutier.

Requête de Mr. Octave Cloutier demandant une situation dans un bureau de la Corporation.

Référé au Comité Général.

Requête de Messrs. Euchariste Lamy et autres.

Requête de Mr. Euchariste Lamy et autres demandant que les hausses auxquelles les commerçants et les regrattiers peuvent acheter soient changés.

Référé au Comité Général.

Lettre de G. A. Bourgeois, Escr.

Lue une lettre de G. A. Bourgeois, Escr., offrant de faire un plan de la Cité des Trois-Rivières pour la somme de trois cent cinquante piastres.

Référé au Comité Général.

Lettre de J. M. Bureau, Escr.

Lue une lettre de J. M. Bureau, Escr., informant le Conseil qu'il n'entend pas de garder les lots qu'il a achetés sur la rue Servais

Référé au Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il

Lundi, le 29 Mai 1846.

qu'il a examinés les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département des Chemins	29	40
Do du Feu	26	50
Do de la Police	22	60
Do de la Commune	21	" "
Do de l'Hôtel-de-Ville	3	30
Do de l'Acqueduc	11,530	99
Assurance des Propriétés de la Corporation	6	" "
Do " " des Incendies	62	42
Barrière Champlain et de la fosse	10	95
Rues sous Contrôle	6	25
Papeterie, Annonces et Impressions	12	50
Dépenses Contingentes	32	65
Salaires	230	" "
	11,994	56

Respectueusement soumis,
(Signé) James Dean,
" John Ryan,
" C.A. Rochebeau,

2^e motion.

Proposé par l'Échevin Bellefeuille,
Secondé par le Conseiller Bureau,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.
Prime payable à la Compagnie N^o 4.

Rapport:
Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport, que la deuxième prime au feu qui a eu lieu chez Louis Bruneau le 14 Avril dernier, contestée par les Compagnies du Feu N^o 2 et 4 appartient à la Compagnie du Feu N^o 4.
Votre Inspecteur, fait de plus rapport, qu'il a eu plusieurs plaintes au sujet du trottoir en face de la propriété de Cas. B. Hall, Co., sur le Boulevard Turcotte, et que depuis quelques jours, environ dix ou douze pieds de ce trottoir s'est écroulé.

Trois-Rivières, 29 Mai 1846.
(Signé) Ovide Rochebeau
Inspecteur de Ville

Rapport:

Le

Lundi, le 29 Mai 1846.

92

Rapport de l'Inspecteur
de la Ville
du feu chez les Héritiers
Mandez.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 24 du courant le feu s'est déclaré dans la maison des Héritiers Joseph Mandez rue des Champs et a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables. Votre Inspecteur est d'opinion que ce feu est le fait d'un incendiaire;

La Compagnie du Feu N^o 2, s'est rendue la première au complet, la Compagnie N^o 1 la deuxième avec 20 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux;

Alexandre Pelletier a fourni les première, deuxième et troisième barriques d'eau.

Vois-Rivières, 29 Mai 1846.

Respectueusement soumis
(Signé) Ovide Rochelleau
Surintendant du feu

Avis de motion.
Pour annuler les débentures
de l'Aqueduc
non vendues par Grant,
Brothers & Co, et les
remplacer par d'autres.

Oris de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai la résolution suivante: "Que les cent vingt-deux débentures de cette Corporation, de cent livres sterling chacune, émises en vertu d'une résolution de ce Conseil passée le vingt-et-unième jour de Juin dernier (1845), et autorisant l'émission d'un plus grand nombre de telles débentures pour la construction d'un aqueduc en fer; lesquelles dites cent vingt-deux débentures sont encore la propriété de la Corporation de cette Cité et sont actuellement déposées dans la "Union Bank of London", à Londres, soient annulées et détruites; et que les dites débentures ainsi annulées et détruites, soient remplacées par cinquante-neuf autres débentures de mille piastres chacune et payables en vingtans du premier de Juillet prochain à la Banque de Montréal, à Montréal, lieu où seront aussi payables les coupons attachés aux susdites débentures et représentant l'intérêt payable semi-annuellement sur icelles. - Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à faire préparer les dites nouvelles débentures et à ordonner que les débentures actuellement à Londres et qui sont par le présent déclarées être nulles et de nulle valeur, lui soient remises le plus tôt possible, afin qu'elles puissent être détruites sans délai.

(Signé) James Jean

En Conseil, ce 29 Mai 1846.

Proposé

Lundi, le 29^e Mai 1876.

3^e motion.

Pour révoquer une résolution passée le 10 avril dernier, réduite sont les rentes dans la rue Bureau.

Proposé par le Conseiller Hamel,
Secondé par le L'Échevin Brunelle.

Que la résolution (N^o 3), passée par ce Conseil à sa séance du 10 avril dernier, et réduisant à deux piastres au lieu de quatre piastres, la rente annuelle sur les lots concédés par la Corporation de cette Cité, sur la rue Bureau, soit rapportée, révoquée et annulée.
Référé au Comité Général.

4^e motion.

Proposé par L'Échevin Bellefleur,
Secondé par L'Échevin Rochdaleau.

Que la motion de M^{rs} Hamel, secondée par M^{rs} Brunelle soit référée à un Comité Général de ce Conseil.

Adoptée.

5^e motion.

Vente de \$59,000 de débentures de l'aqueduc confirmées.

Proposé par le Conseiller Dean,
Secondé par le Conseiller Ryan.

Que ce Conseil confirme la vente faite par M^{rs} le Pro-Maire et par le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil à E. H. Goff, Esq., de Montréal, de cent vingt-deux débentures de cent louis sterling chacune, ou leur équivalent en monnaie courante de cette province; - les dites débentures étant la balance de l'emprunt autorisé pour la construction d'un aqueduc en fer en cette cité et étant vendues aux termes, prix et conditions d'un certain écrit sous seing-privé, daté à Montréal, le 2^e Mai courant, et annexé à la présente résolution. Pourvu que les actions au fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, qui devront être déposés entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, représentent un montant payé égal à la somme de quarante mille cent cinquante piastres, étant la balance du susdit prix de vente dont \$10,000⁰⁰ seront payables le 1^{er} Août prochain, et \$30,150⁰⁰ le premier de janvier 1877.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi prochain, le 5 de juin à sept heures et demi du soir

L. Hamel
Secrétaire-Trésorier

Pro-Maire

Séance du 5 juin 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite

Lundi, le 5 juin 1876.

94

dite Cité, lundi, le cinquième jour de juin mil huit cent soixant et seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

M. le Procureur, Arthur Turcotte, Etc.,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,
Brunelle,
Rocheleau,

Messieurs les Conseillers Bureau,
Cooke,
Deau,
Ryan,
Trottier,
Vanasse,

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu:

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. W. F. Langlois et autres, Ernest Trottier, J. C. Fortin, Thomas Désaulniers et de la Compagnie du Feu No. 1 soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. W. F. Langlois et autres.

Requête de Messrs. W. F. Langlois et autres demandant au Conseil de faire placer des brises-glaces dans le fleuve St. Laurent, afin de prévenir les dangers auxquels une certaine partie du quartier St. Philippe est exposée, lors de la débâcle des glaces, le printemps.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Ernest Trottier.

Requête de M. Ernest Trottier demandant un emploi dans les bureaux de la Corporation.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Tho. Désaulniers.

Requête de M. Thomas Désaulniers demandant une situation sous la Corporation.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. J. C. Fortin.

Requête de M. J. C. Fortin offrant ses services comme employé dans le bureau du secrétaire ou pour l'aqueduc.

Référé à un Comité Général.

Requête de la Comp^{ie} du Feu No. 1.

Requête de la Compagnie du Feu No. 1 demandant trois fanaux à l'épreuve du vent.

Référé au Comité du Feu

Lettre de P. A. Robichon.

Lettre de M. P. A. Robichon demandant qu'il lui soit

fait

Lundi, le 5 juin 1876.

fait un paiement de quatre cents piastres à compte
du prix des valves qu'il fait actuellement pour l'aqueduc
Référé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de Messrs.
Viger et Sawyer.

Lettre de Messrs. Viger & Sawyer demandant quatre
cents piastres à compte des ouvrages qu'ils ont entrepris
de faire pour l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de L. J. O. Brunelle,
Ecr. —

Lettre de L. J. O. Brunelle, Ecr., se plaignant qu'il a
été érigé une cloison ou clôture, dans la rue des Casernes,
qui empiète sur la dite rue et est une nuisance publique,
et notifiant le Conseil qu'il poursuivra la Corporation
si cette clôture n'est pas enlevée de suite.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport d'un Comité
Général.

Rapport.

Sur la légalité de la
remise de \$ 2 sur la
rente annuelle payable
par les propriétaires de
terrains sur la rue
Bureau.

Le Comité Général de tout le Conseil auquel avait été
référé une lettre de L. D. Paquin, Ecr., Avocat, concernant la
légalité d'une remise de deux piastres sur la rente constituée
payable annuellement par les propriétaires d'emplacements
sur la rue Bureau, en la Commune de cette Cité, laquelle
remise a été faite en vertu d'une résolution de votre Conseil
passée le dix Avril dernier, et auquel avait aussi été référé
une motion de M. le Conseiller Stamel, secondé par M. l'Éche-
vin Brunelle, présentée à la dernière séance de votre Conseil, afin
de rappeler et annuler la susdite résolution du dix Avril des-
nier, a l'honneur de faire rapport qu'il concourt dans l'opi-
nion du dit L. D. Paquin, Ecr., et qu'il croit que votre
Conseil n'avait pas le droit de faire la susdite remise
de partie de la rente annuelle due à la Corporation de cette
Cité par les propriétaires de terrains dans la Commune.

En conséquence, votre Comité recommande que la
susdite résolution du dix Avril dernier soit rappelée et
annulée.

Et tout est néanmoins respectueusement soumis
5 juin 1876.

(Signé)

"

"

"

"

Arthur Turcotte,
L. J. Brunelle,
J. C. Trottier,
James Dean,
J. F. N. Bureau,

John Ryan

Lundi, le 5 Juin 1876.

96

2^e motion.
révoquant une résolu-
tion passée le 10 Avril
dernier.

Rapport du Comité
du Feu,
sur requête de Mr.
Albert Cadorette.

3^e motion.

Rapport du Comité
de l'Eclairage
sur la requête de
Ls. Décoteau père.

(Signé) John Ryan,
" P. B. Vanasse,
" A. M. Cooke,
" E. A. Rocheleau.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par l'Echev. Rocheleau,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil sur la lettre de
L. D. Paquin, Ecr., et sur la motion de M. le Conseiller Hamel, proposant
de rappeler et d'annuler une certaine résolution de ce Conseil, accor-
dant une remise de partie de la rente annuelle constituée sur les
terrains de la rue Bureau, soit adoptée.

Adoptée.

Rapport.

Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport sur la
requête de M. Albert Cadorette et sur d'autres documents concer-
nant l'élection des Officiers de la Compagnie du Feu No. 4, qui
lui avaient été référés, qu'il est d'opinion que l'élection des dits
officiers, faite à leur dernière assemblée annuelle, doit être
confirmée, cette assemblée ayant été tenue régulièrement.

Respectueusement soumis,

5 Juin 1876.

(Signé)

"

"

"

J. A. Bellefeuille,

J. Dean,

J. F. S. Bureau,

John Ryan.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que le rapport du Comité du Feu soit adoptée.

Adoptée.

Rapport.

Le Comité de l'Eclairage auquel avait été référé la
requête de M. Ls. Décoteau, père, demandant une augmentation
de son salaire comme gardien de la Commune et employé de
la Corporation, a l'honneur de faire rapport que le montant
payable pour les salaires, pendant l'année civile actuelle,
ayant été fixé par les appropriations, ainsi que le veut la
Loi, votre Comité est d'opinion qu'aucun changement à
cet égard ne peut être fait avant que les nouvelles appro-
priations soient votées.

Respectueusement

Lundi, le 5 juin 1876.

Respectueusement soumis,

(Signé)

John Ryan, Pr^{és}.

J. F. V. Bureau,

J. C. Trottier.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Cooke,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que le rapport du Comité de l'Éclairage soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Marchés.

Rapport.

Sur la requête de Mr.
Joseph Levasseur.

Le Comité des Marchés auquel avait été référé la requête de M. Joseph Levasseur, demandant une remise sur le prix du loyer de son étal de boucher, a l'honneur de faire rapport qu'il ne croit pas devoir recommander l'adoption de la demande de M. Levasseur, ce monsieur ayant librement offert de payer le prix auquel cet étal de boucher lui a été adjugé à la vente publique qui en a été faite, et votre Conseil, de son côté, ayant rempli les obligations auxquelles il peut être tenu comme locateur de cet étal.

Respectueusement soumis,

5 juin 1876.

(Signé)

Ls. Brunelle,

P. B. Vanasse,

A. M. Cooke,

E. A. Rocheleau.

5^e motion.

Proposé par M. le Conseiller Bureau,

Secondé par M. le Cons. Ryan,

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par l'Échev. Brunelle,

6^e motion.
résolution du 10 Avril
dernier révoquée.

Que la résolution (No. 3) passée par ce Conseil à sa séance du dix Avril dernier, et réduisant à deux piastres, au lieu de quatre piastres, la rente constituée payable annuellement par les propriétaires de terrains sur la rue Bureau, soit rappelée, résuindée et annullée.

Adoptée.

7^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Trottier,

Que

Lundi, le 5 Juin 1846.

98

Elections de la Comp^{ie}
du Feu No. 4, confis-
mées.

Que ce Conseil approuve les nominations faites par la Compa-
gnie du Feu No. 4, à sa dernière assemblée générale, des officiers de
la dite Compagnie pour l'année courante, savoir: -

Eli Ringuette,

Capitaine,

Philippe Thivierge,

Lieutenant,

J. N. Gauthier,

Secrétaire

Chs. Raymond & Onézime Beland, Sergents.

Adoptée.

8^e motion.

Pour répondre à une
tiers-saisie.

Proposé par le Cons. Ryan,

Secondé par le Cons. Dean,

Que le Secrétaire-Tresorier de ce Conseil, J. G. A. Frigou, Eccl.,
soit autorisé à comparaître, pour et au nom de la Corporation
de la Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-
Rivières, et à faire la réponse suivante à une tiers-saisie exé-
cutée entre les mains du dit Secrétaire-Tresorier dans une
cause entre Jacques Hault, demandeur, et Jean Nébert, défendeur,
savoir: "La Corporation de la Cité des Trois-Rivières doit huit
piastres et soixante-et-cinq centins au dit Jean Nébert."

Adoptée.

9^e motion.

Subside de \$300
pour une ligne de
navigation entre
cette cité et St^e Gene-
viève, en faveur de
Mr. Narcisse Gingras,
transféré à Mr. Jos.
Dupré.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Cooke,

Attendu que M. Narcisse Gingras, de St^e Geneviève de
Batisseau, ne s'est pas conformé aux termes de sa requête,
présentée à ce Conseil, le trois Avril dernier, et de la résolution
du dit Conseil, passée le vingt-quatre du même mois, par
laquelle résolution il lui était accordé un subside de trois
cents piastres pour tenir une ligne de navigation, avec
un bateau-à-vapeur, entre cette Cité et St^e Geneviève de
Batisseau, arrêtant aux ports intermédiaires; le dit bateau-
à-vapeur devant tenir cette ligne dès l'ouverture de la na-
vigation, ce qu'il n'a pas fait;

Et attendu que M. J. Dupré, Agent de la Compagnie dite
"The Sincennes-McNaughton Line", a placé, dès l'ouvert-
ture de la navigation, le vapeur "Berthier" sur la dite ligne,
entre cette Cité et St^e Geneviève de Batisseau, et que le dit
vapeur Berthier paraît devoir tenir cette ligne d'une
manière régulière et satisfaisante, sous tous les rapports;

Qu'il soit résolu que le subside de trois cents piastres
qui avait été voté en faveur de M. Narcisse Gingras soit
payé

Lundi, le 5 juin 1876.

payé à M. J. Dupré, aux termes et conditions d'une résolution passée par ce Conseil le quatre Avril dernier. Le dit Subside devant être payé comme suit, savoir: la moitié le premier de Septembre prochain et la balance le premier de Décembre suivant.

Adoptée.

10^e motion.

Pour remplacer 122

Débetures de £100 stg.

chacune, par 59 dé-

betures de \$1000, cha-

cune. (Emprunt de

l'Aqueduc)

Proposé par le Cons. Beau.

Secundé par l'Echev. Bellefeuille.

Que les cent vingt-deux débetures de la Corporation de cette Cité, de cent livres sterling chacune, émises en vertu d'une résolution de ce Conseil passée le vingtunième jour de Juin dernier (1875), et autorisant l'émission d'un plus grand nombre de telles débetures pour la construction d'un aqueduc en fer, lesquelles dites cent vingt-deux débetures sont encore la propriété de la Corporation de cette Cité et sont actuellement déposées dans la "Union Bank of London", à Londres, soient annullées et détruites; et que les dites débetures, ainsi annullées et détruites, soient remplacées par cinquante-neuf autres débetures de mille piastres chacune et payables en vingt ans du premier de Juillet prochain, à la Banque de Montréal, à Montréal, lieu où seront aussi payables les coupons attachés aux susdites débetures et représentant l'intérêt payable semi-annuellement sur icelles. — Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire préparer les dites nouvelles débetures et à ordonner que les débetures actuellement à Londres et qui sont par le présent déclarées être nulles et de nulle valeur, lui soient remises le plus tôt possible afin qu'elles puissent être détruites sans délai.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le douze de Juin courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

L. A. Migon
Sec. Trés.

Pro-Maire.

Séance du 12 juin
1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite

Lundi, le 12 juin 1876.

100

dite Cité, lundi, le douzième jour de juin mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Monsieur le Pro-Maire, Arthur Turcotte, Ecuyer,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rockebau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Hankel,

Ryan,

Trottier,

Vanasse.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

Que les requêtes de Messrs. Geo. W. Morrison, Chs. St. Craig, J. B. Gailloux, C. Féron et autres et Jos. Hercule Fleury soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. G. W. Morrison. Sent.

Requête de Mr. G. W. Morrison sollicitant un emploi dans la Corporation.

Référé au Comité Général.

Requête de Mr. Chs. St. Craig.

Requête de Mr. Chs. St. Craig demandant un emploi dans le bureau du Secrétaire Trésorier.

Référé à un Comité Général.

Requête de Mr. J. B. Gailloux, Junr.

Requête de Mr. J. B. Gailloux, Junr., offrant ses services comme teneur de livres ou écrivain dans les bureaux de la Corporation.

Référé à un Comité Général.

Requête de Messrs. Claude Féron & autres.

Requête de Messrs. Claude Féron et autres se plaignant que les trottoirs n'ont pas été faits ou sont dans un mauvais état devant une partie des propriétés qui ont leur front sur le marché-au-foin, et demandant au Conseil d'ordonner que ces trottoirs soient faits sans délai.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Joseph Hercule Fleury.

Requête de Mr. Joseph Hercule Fleury demandant qu'il lui soit accordé un contrat pour travaux de charpente, pose de tuyaux ou autres ouvrages concernant la construction du nouvel aqueduc.

Référé à un Comité Général

Lettre

Lundi, le 12 juin 1876.

Lettre de Jas. Dean, Ecs.

Lettre de James Dean, Ecs., offrant sa résignation comme conseiller pour le Quartier St. Ursule.

Lettre de M. Joseph Samson, fils.

Lettre de M. Joseph Samson, fils, représentant que le 11 du courant, il a éteint, seul avec son fils, un commencement d'incendie à un petit hangar en bois, sur la rue des Commissaires, appartenant aux Révérendes Dames Ursulines, et qu'il a épargné des frais considérables à la Corporation, en arrêtant ce commencement d'incendie par son travail et celui de son fils, au lieu de sonner l'alarme du feu, et, en conséquence, il demande que, comme récompense, il lui soit fait remise des taxes qu'il doit à la Corporation.

Référé à un Comité Général.

Lettre de Messrs. Alex.^e McKelvie & Sons.

Lettre de Messrs. Alex.^e McKelvie & Sons demandant que leur traité pour \$91¹², en faveur de J. B. L. Gould, Ecs., soit acceptée.

Accordé.

Lettre de L. D. Paquin, Ecs.

Lettre de L. D. Paquin, Ecs., informant le Conseil qu'il est d'opinion que la Corporation a le droit de forcer les personnes qui se sont portées adjudicataires de lots concédés sur les rues Bureau & Gervais, à garder & retenir ces lots.

Référé à un Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département des Chemins	\$	14	93
do du Feu		97	18
do de la Police		15	60
do de l'Hôtel-de-Ville		25	37
do de la Commune		5	10
do de l'Aqueduc		14	398 45
Carris Champlain et "La Fosse"		15	20
Rues sous Contrôle		"	"
Intérêt, Escompte & Commission		169	749
Emprunts d'Argent		400	"
Reporter		16	672 32

Lundi, le 12 juin 1876.

Report \$ 16,672 32

Département des Marchés et de l'Éclairage, etc.

\$ 4 75
\$ 16,680 07

Respectueusement soumis,

(Signé)

John Ryan,
E. A. Rocheleau,
Arthur Turcotte.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par l'Éch. Brunelle,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité
des Chemins.
Concernant le trottoir
de D^{me} V^{ve} J. C. Turcotte,
Boulevard Turcotte.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport que le trottoir du Boulevard Turcotte, en face de la propriété de Dame Veuve J. C. Turcotte, étant devenu dangereux, et cet endroit étant une des promenades les plus fréquentées, votre Comité a cru devoir prendre des mesures pour reconstruire de suite ce trottoir, et, en conséquence, il a demandé des soumissions pour refaire en neuf le dit trottoir et ses fondations et pour poser la palissade en fer qui couvre le long de ce trottoir; Les soumissions sont comme suit: -

- M. Napoléon Guillemette \$ 390.00
- M. M. Pothier & Moreau 325.00
- M. A. Marineau 350.00
- M. Joseph Giroux 391.00

La soumission de Messrs. Pothier & Moreau étant la plus basse, votre Comité recommande qu'elle soit acceptée.

Respectueusement soumise,

(Signé)

P. B. Vanasse,
O. J. Hamel,
J. C. Trothier,
E. A. Rocheleau,

3^e motion.

Reconstruction d'un
trottoir sur le boule-
vard Turcotte.

Proposé par le Cons. Ryan,
Secondé par le Cons. Brunelle,

Que le rapport du Comité des Chemins concernant la reconstruction du trottoir vis à vis la propriété de Madame Veuve J. C. Turcotte, et recommandant d'accepter la soumission de Messrs Pothier et Moreau, soit adoptée; cette soumission étant acceptée quant à ce qui concerne

les

Lundi, le 12 juin 1876.

les fondations et la pose de la clôture en fer actuelle, et Madame Turcotte devant être notifiée que les soumissionnaires feront le trottoir, aux termes de leur soumission, immédiatement après la pose des dites fondations si elle n'est pas prête à le faire elle-même, auquel cas le coût du dit trottoir sera chargé contre elle dans les livres de la Corporation.

Adoptée.

Rôle d'Evaluation
pour 1876 produit.
Rapport.
del'Inspecteur de Ville

Le Secrétaire-Trésorier produit et met devant le Conseil le Rôle d'Evaluation pour 1876.
Rapport.

Feu chez P. A. Boudreau, C^{te}.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport que, le 9 du courant, le feu s'est déclaré dans la maison de P. A. Boudreau, C^{te}, rue Bonaventure, et a causé des dommages considérables; l'origine de ce feu est inconnue.

La Compagnie du Feu N^o 1 s'est rendue la première, la Compagnie N^o 4 la deuxième et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux. Les quatre compagnies étaient au complet. Henri Deslauriers a fourni les première et troisième barriques d'eau et John Charest a fourni la deuxième barrique.

Feu chez N. L. Denoncourt,
C^{te}.

Le dit du courant il y a eu un feu chez N. L. Denoncourt, C^{te}, rue Notre-Dame, qui a causé peu de dommages et dont l'origine est inconnue. La Compagnie du Feu N^o 3 s'est rendu la première au complet, la compagnie N^o 4 la deuxième et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux. La première barrique d'eau a été fournie par Henri Deslauriers, la deuxième par Wilbrod Buisson et la troisième par Sévère Duval.

Feu chez P. A. Boudreau,
C^{te}.

Le 11 du courant il y a eu un commencement d'incendie chez P. A. Boudreau, C^{te}, qui a causé aucun dommages et dont l'origine est inconnue. La Compagnie du Feu N^o 1 est arrivée la première, la Compagnie N^o 2 la deuxième et les deux autres compagnies se sont aussi rendues sur les lieux. Wilbrod Buisson a fourni la première barrique d'eau, Henri Deslauriers la deuxième et Lazare Lapointe la troisième.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Surintendant du Feu.

Proposé

Lundi, le 12 juin 1846.

104

4^e motion.

Vente de terrain à
M. L. J. Désaulniers.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par l'Echev. Rocheleau,

Que M. le Conseiller Starnel soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un projet d'acte pour la vente d'une partie du terrain venant de M. L. Demoucoult, Esr., à M. L. J. Désaulniers, aux prix et conditions stipulés dans le dit projet d'acte.

Adoptée.

5^e motion.

Vente des revenus
des marchés.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par l'Echev. Brunelle.

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au foin, ainsi que les loyers des étaux des bouchers dans la grande halle du marché aux denrées, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le vingt-quatrième jour de juin courant, à dix heures de l'avant-midi, pour l'espace d'une année à dater du premier de juillet prochain.

Adoptée.

6^e motion.

Comité pour enten-
dre les plaintes contre
les listes des voteurs
municipaux -

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par l'Echev. Brunelle,

Que les échevins Bellefeuille et Rocheleau et le Conseiller Trottier soient et forment le Comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des voteurs aux prochaines élections municipales, que le Secrétaire-Trésorier a préparées suivant la loi.

Adoptée.

7^e motion.

Pour faire certains
changements dans
la composition
de divers comités

Proposé par l'Echev. Rocheleau,
Secondé par l'Echev. Brunelle,

Que M. l'Echev. Bellefeuille soit nommé président du Comité de l'Acqueduc; que M. le Cons. Ryan soit nommé membre du dit Comité en remplacement de M. James McDougall qui a cessé de faire partie de ce Conseil; et que M. le Conseiller Bureau soit aussi nommé membre de ce même comité au lieu et place de M. James Dean qui a résigné.

Adoptée.

8^e motion.

Pour nommer Mess.
Brunelle, Vanasse
membres du Comité
des Finances.

Proposé par l'Echev. Rocheleau,
Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

Que Messieurs Brunelle et Vanasse soient nommés membres du Comité des Finances en remplacement de Messrs.

Lundi, le 12 juin 1876.

Ajournement.

Messrs. McDougall & Dean dont les sièges sont devenus vacants.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 19 du courant, à 7^h heures du soir.

L. L. Migou.

Sec. Trés.

Procl. Maire.

Siéance du 19 juin 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dix-neuvième jour de juin mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Monsieur le Proc. Maire,	Arthur Turcotte, Sec.
Messieurs les Echevins	Bellefeuille,
	Brunelle,
	Rochebeau,
Messieurs les Conseillers	Bureau,
	Hamel,
	Ryan,
	Trottier,
	Vanasse.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu:—

Proposé par l'Echevin Bellefeuille,

Secondé par l'Echevin Rochebeau,

Que les requêtes de Messrs. W^m B. Hamel, Mart Brothers & Co., W. S. Richaby & autres, J. Lemay et Sévère Dumoulin & autres soient reçues & lues.

Adoptée.

Requête de Mr. W. B. Hamel.

Requête de Mr. W^m B. Hamel, sollicitant un emploi de la Corporation.

Référé au Comité Général.

Requête de Messrs. Mart Brothers Co.

Requête de Messrs. Mart Brothers Co. demandant au Conseil de les nommer agents de Commerce & Courtiers de la Corporation.

Référé au Comité Général.

Requête

Lundi, le 19 juin 1846.

Requête des évaluateurs

Requête de Messrs W. S. Penaby et autres demandant une augmentation de salaires comme estimateurs.
Référé au Comité des Finances.

Requête de Mr. Théophile Lemay.

Requête de Mr. Théophile Lemay, demandant au Conseil la charge de Surintendant des travaux de l'aqueduc.
Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de Messrs. Sévère Dumoulin, autres.

Requête de Messrs. Sévère Dumoulin et autres demandant que Mr. Théophile Lemay soit nommé Surintendant de l'aqueduc.
Référé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport sur la requête de Mr. Joseph Samson fils.

Rapport.
Le Comité de tout le Conseil auquel avait été référé la lettre de Mr. Joseph Samson, fils, demandant une remise de ses taxes pour avoir arrêté un commencement d'incendie sans le secours des pompiers, a l'honneur de faire rapport qu'il ne peut recommander à Votre Conseil de faire la remise de taxes demandée. Votre Comité considère que Mr. Samson, tout en méritant les remerciements du Conseil pour son énergie en cette circonstance, n'a cependant fait que remplir un devoir auquel tout bon citoyen est tenu en combattant l'incendie, surtout lorsqu'il se déclare près de ses propres bâtisses.

Respectueusement soumis.
(Signé) Arthur Turcotte,
" A. G. Bellefeuille,
" J. A. V. Bureau,
" John Ryan,
" P. B. Vanasse,
" C. H. Rocheleau,
" O. Y. Hamel,
" J. C. Sottier,
" Louis Brunelle.

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Hamel,
Secondé par le Conseiller Sottier,
Que le rapport du Comité Général sur la lettre de Mr. Joseph Samson, fils, soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
et

Lundi, le 19 Juin 1876.

Et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Département des Chemins	1	40
do de la Police	8	...
do de la Commune	28	...
Moque due projeté	146	34
Intérêt Commission	20	...
Dépenses Contingentes	12	...
Divers Comptes	18	86
	1	263 90

Respectueusement soumis
(Signé) Arthur Turcotte,
" Louis Brunelle,
" P. B. Vanasse.

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,
Secondé par l'Ecuyer Bellefleur,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

4^e motion.
Certificat pour licence
d'auberge confirmé.

Proposé par le Conseiller Bureau,
Secondé par le Conseiller Ryan,
Que le certificat en faveur de M^{rs}. Joseph Bernier pour
lui permettre d'obtenir une licence pour tenir un Hôtel-de-
Tempérance soit examiné et confirmé.
Adoptée.

5^e motion.
Pour répondre à une
tiers-saisie.

Proposé par le Conseiller Shottier,
Secondé par le Conseiller Etanuel,
Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, soit nommé
et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corpora-
tion de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des
Trois-Rivières, et faire la réponse suivante à une tiers-saisie
exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une
cause entre Damase Mariveau et Alexander M^{rs}. Kelvie &
Sons, savoir: "Que le Conseil de la dite Corporation ignore
"quelles sommes il peut actuellement devoir aux dits Alexander
"M^{rs}. Kelvie & Sons, et, en conséquence, il demande un délai
"d'un mois, pour répondre à la dite tiers-saisie."
Adoptée.

Apournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le 2^e du courant, à
sept

Lundi, le 19 Juin 1876.

108

sept heures et demi du soir.

~~Secrétaire~~
L. Miquel
Sec. - Trés.

Pro-Maire

Séance du 27 Juin
1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, Arthur Turcotte, Ecuypet,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rochebeau

Messrs. les Conseillers Cooke,

Stamel,

Ryan,

Trottier,

Nanasse.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée -

Proposé par le Cons. Stamel,

Secondé par le Cons. Trottier,

Que les requêtes de Messrs. Edouard Méthot, Luc Lacombe, Caliste Lacroix et Arthur Legendre soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr.
Edouard Méthot.

Requête de M. Edouard Méthot représentant qu'il a été alloué comme clerc des évaluations une somme qui lui a été allouée comme clerc des évaluations est insuffisante et demandant que cette allocation soit de \$90⁰⁰.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Mr.
Luc Lacombe.

Requête de M. Luc Lacombe demandant qu'il soit nommé gardien de la Commune.

Référé au Comité de la Commune.

Requête de Mr.
Caliste Lacroix.

Requête de M. Caliste Lacroix demandant à être employé pour percer les tuyaux pour les services de l'Aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de Mr.
Arthur Legendre.

Requête de M. Arthur Legendre demandant de l'emploi comme assistant ingénieur de l'Aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport.

Mardi, le 27 juin 1876.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département des Chemins	\$	3495
do du Feu		12443
do de l'Aqueduc		1499 54
do de la Commune		21 " "
do de la Police		310
do de l'Hôtel-de-Ville		17 " "
Carré Champlain		1820
Intérêt & Commission		" 50
Rues sous Contrôle		290
Salaires		230 " "
Feu		346
Hôtel-de-Ville		1285
Marchés		2325
Eclairage		1010
Carré Champlain		320
Dépenses Contingentes		444
		2012 28

Sur requête des
Évaluateurs

Votre Comité, auquel avait été référé la requête des Évaluateurs, demandant que leur traitement soit augmenté, fait de plus rapport qu'il ne croit pas devoir recommander l'adoption des conclusions de cette requête, vu que les Évaluateurs avaient accepté la somme qui avait été fixée comme rémunération de leurs services.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) C. A. Rocheleau,
" " H. Brunelle,
" " J. B. Vanasse.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Namel,

Secondé par le Cons. Trottier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté,

Adopté.

Proposé

Mardi, le 24 Juin 1876.

3^e motion.
Pour transporter
du Fonds de Ré-
serve certaines
sommes à d'autres
comptes.

Proposé par le Cons. Cooke,
Secondé par l'Echev. Rocheleau,
Attendu que les dépenses des comptes des Salaires, des
Départements de l'Eclairage, de la Santé et de l'Hôtel-de-Ville
ainsi que celles des Carrés Champlain et de la Foire, pen-
dant l'année civile finissant le trente du courant, ont excé-
dé le montant des appropriations qui avaient été votées en fa-
veur de chacun des susdits comptes, qu'il soit résolu: que
le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à prendre sur et à même
le fonds de réserve des dites appropriations, le montant
nécessaire pour rencontrer le surplus des dépenses des
susdits comptes.

Adoptée.

4^e motion.
Transport d'une
licence confirmée.

Proposé par l'Echev. Rocheleau,
Secondé par le Cons. Vanasse,
Que ce Conseil approuve le transport fait par M.
Charles Valentine de sa licence de marchand de vins et
liqueurs, sur la rue Niverville, à M. Jérophin Duplessis.

Adoptée.

5^e motion.
L. Decoteau, fils,
nommé tempo-
rairement gar-
dien de la Com-
mune.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Hamel,
Que Louis Decoteau, fils de Louis Decoteau, gar-
dien de la Commune, soit nommé assistant et exerce
les pouvoirs et devoirs du dit gardien pendant le temps
de la maladie dont son père souffre actuellement; le
dit assistant gardien étant nommé temporairement
et sans avoir droit à aucun salaire pour ses services.

Adoptée.

Clôture.

La séance est alors levée.

J. A. Migou
Secrétaire-Trésorier.
J. A. Vanasse
Pro-Maire.

Séance du 10 juillet
1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la
dite Cité, lundi, le dixième jour de juillet mil huit cent
soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la ma-
nière et suivant les formalités prescrites par la loi, laquelle
assemblée -

Lundi, le 10 juillet 1876.

assemblée avait été convoquée par M. le Conseiller Bureau, en sa qualité de président des élections municipales qui ont eu lieu le trois du courant, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire, Arthur Turcotte, Cicier,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rochebeau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Camirand,

Carignan

Deau,

Hamel,

Ryan,

Trottier.

Vanasse

M. le Conseiller Bureau, président des élections tenues le trois du courant, ayant informé le Conseil du résultat de ces élections, les conseillers élus prêtent le serment suivant et prennent ensuite leurs sièges.

Province de Québec,

Cité des Trois-Rivières. }

Je, James Dean, jure solennellement de remplir fidèlement les devoirs de Conseiller de la Cité des Trois-Rivières, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Je jure solennellement que je possède, comme propriétaire, des biens immeubles, en la Cité des Trois-Rivières, de la valeur de mille piastres, en sus des charges et hypothèques dont ils sont grevés, et après paiement ou déduction de mes justes dettes.

Ainsi, Dieu me soit en aide.

(Signé)

James Dean.

Assermenté par devant moi,
ce 10 juillet 1876.

(Signé) Arthur Turcotte,

Pro-Maire.

Serments de Messrs.
P. B. Vanasse, Onég.
Carignan et L. A. Cami-
rand,

Messieurs les Conseillers P. B. Vanasse, Onégime Carignan et L. A. Camirand prêtent aussi le même serment.

Le

Lundi, le 10 juillet 1876.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est ensuite lu. -
Proposé par l'Echev. Brunelle,
Secondé par le Cons. Trottier,

Que les requêtes de Messrs. Arcadus Veuillet et autres
et Pierre Grenier soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs.
Arcadus Veuillet
et autres.

Requête de Messrs. Arcadus Veuillet et autres se plaignant
qu'ils ont été irrégulièrement mis hors de la Compagnie du
Feu No. 2, dont ils faisaient depuis longtemps partie, et que le
Capitaine de la dite Compagnie a été irrégulièrement élu. -
Demandant, en conséquence, qu'il soit fait une nouvelle
élection d'un capitaine et que leur part du salaire
payable semi-annuellement à la dite compagnie, ne soit pas
versée entre les mains du Capitaine actuel.

Référéé au Comité du Feu.

Requête de Mr.
Pierre Grenier.

Requête de Mr. Pierre Grenier représentant qu'il est informé
que la charge de gardien de la Commune, doit devenir vacante
et demandant à être nommé à cette charge.

Référéé au Comité Général.

Lettre de Messrs.
Viger & Sarrjet.

Lettre de M. M. Viger & Sarrjet demandant \$800 à compte
des fontes spéciales qu'ils font pour l'aqueduc.

Référéé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de Mr.
P. A. Robichou.

Lettre de Mr. P. A. Robichou demandant un à compte de
\$250 à \$300 sur son contrat pour valves pour l'aqueduc.

Référéé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de
N. L. De noncourt, Ecr.

Lettre de N. L. De noncourt, Ecr., avocat, réclamant le paie-
ment de \$50⁵⁰, dues à Olivier et C^{ie}, pour l'usage d'une chau-
dière à vapeur pendant 3 mois et 11 jours, plus \$1⁰⁰ pour
prix de la lettre.

Référéé au Comité des Finances.

Lettre de Mr.
L. F. J. Buisson.

Lettre de Mr. L. F. J. Buisson se plaignant de certaines
exhalaisons malsaines qui s'échappent de la cour de
Mr. Ed. Frigon, et demandant la suppression de cette
nuisance.

Référéé au Comité de Santé.

Lettre de Mr. W. A.
Gagnou.

Lettre de Mr. W. A. Gagnou demandant qu'il lui soit
prêté la pompe de la Compagnie du Feu No. 3, pour ôter
l'eau qui se trouve dans la cave de sa maison.

Référéé au Comité du Feu.

Rapport

Lundi, le 10 juillet 1876.

Rapport du
Secrétaire-Président.

Rapport.

Monsieur le Pro-Maire,
Messieurs les Echevins et
Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil-de-Ville un état détaillé, attesté sous serment, et certifié par les auditeurs, des recettes et des dépenses de la Corporation pendant l'année expirée le 30 juin dernier; ainsi qu'un tableau des estimés des revenus et des dépenses pour la même période, par lequel il appert que le revenu a été de \$3,138.⁹⁴/₁₀₀, plus élevé que les estimés, et que les dépenses sont de \$1,436.²³/₁₀₀, moindres que les appropriations qui avaient été votées par le Conseil. Le déficit, dans le revenu, qui, d'après les estimés, aurait dû être de \$5,944.⁰⁰/₁₀₀, est, par conséquent, réduit à \$1,104.⁰⁹/₁₀₀.

J'ai aussi l'honneur de mettre devant le Conseil les certificats exigés par la loi, attestant que l'intérêt sur les déventures émises par la Corporation a été payé et qu'une somme de \$2,000.⁰⁰/₁₀₀ a été placée pour l'amortissement de la dette créée par l'émission de ces déventures.

Le surplus dans le revenu est dû à l'augmentation, faite l'année dernière, dans le taux des taxes d'octroi, ainsi que dans le prix des certificats pour les licences d'auberges et de magasins de vins et liqueurs. Aussi dans la mise en force de la loi permettant de charger intérêt sur les arriérés de taxes, etc. Il a été collecté, pendant l'année écoulée, une grande partie des arriérés de taxes et autres comptes dus à la Corporation, et plusieurs mandats de saisie contre les contribuables retardataires ont été émis et sont actuellement entre les mains des huissiers.

Vue la stagnation complète dans les affaires, depuis environ deux ans, surtout dans le commerce de bois si intimement lié à la prospérité de cette cité, il a été très difficile, et même, dans beaucoup de cas, impossible de collecter les taxes dues par une partie considérable de la population.

L'ouvrage dans mon bureau augmentant continuellement et étant très varié, puis que, outre la tenue des livres et documents du Greffe du Conseil ainsi que ceux de la collection et

des

Lundi, le 10 juillet 1846.

des paiements, je suis obligé de tenir un set de livres et de comptes pour la commission des écoles, et un autre set pour la seigneurie de la Commune; nous ne pouvons, les autres employés et moi, consacrer à la collection des comptes dus à la Corporation tout le temps désirable. Le nouvel aqueduc, qui sera prochainement mis en opération, aura nécessairement l'effet d'augmenter de beaucoup la besogne du bureau, et, en conséquence, je crois qu'il est de mon devoir de suggérer respectueusement qu'un nouvel officier devrait être nommé et que de nouvelles dispositions devraient être faites dans le bureau, afin d'y placer d'autres pupitres ou comptoirs pour recevoir le grand nombre de livres que nous sommes obligés de consulter presque continuellement. Vu le peu d'espace dont nous disposons aujourd'hui, les entrées dans ces livres ne peuvent se faire sans confusion; ce sera en core pis lorsque nous ouvrirons un jeu de livres pour l'aqueduc.

L'adjonction d'un quatrième employé dans mon bureau, me permettrait de distribuer plus systématiquement la besogne et de pouvoir veiller de plus près à la collection. Le surplus de dépenses qu'occasionnerait le salaire de ce nouvel officier, serait plus que compensé par l'augmentation du revenu.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant Serviteur,
(Signé) J. G. St. Arigon
Sec. - Ins.

Rapport de
L'Inspecteur-de-Ville.
Concernant le besoin
de trottoirs dans
certaines rues.

Rapport.
Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport, que depuis quelques années plusieurs rues nouvelles ont été ouvertes et plusieurs autres ont été prolongées en cette Cité; c'est pourquoi, il est absolument nécessaire que des trottoirs soient faits dans les dites rues, sous le plus court délai possible, car beaucoup de citoyens se plaignent de cet état de choses, et j'en fais rapport à Votre Conseil, afin qu'il ordonne la confection des dits trottoirs.

Trois-Rivières, 10 juillet 1846.
Respectueusement soumis
(Signé) Ovide Rochleau
Inspecteur-de-Ville.
Proposé

Lundi, le 10 juillet 1876.

2^e motion.

Nomination du Pro-Maire

Proposé par le Conseiller Hamel,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que M^r. L'Échevin Arthur Turcotte soit le Pro-Maire pour le semestre commencé le premier de juillet courant.

Adoptée.

3^e motion.

Nomination des Auditeurs

Proposé par l'Échevin Rocheleau,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que Messieurs H. P. De Moncourt et William Lanigan soient les auditeurs pour l'année courante.

Adoptée.

4^e motion

Nomination des Comités permanents

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Hamel,

Que les comités permanents de ce Conseil, pour l'année courante, soient composés comme suit:—

Finances.

Conseiller Ryan, président,

Échevin Turcotte,

Échevin Brunelle,

Échevin Rocheleau,

Conseiller Dean,

Chemins.

Conseiller Hamel, président,

Échevin Rocheleau,

Conseiller Trotter,

Conseiller Vanasse

Conseiller Camirand,

Feu.

Échevin Bellefeuille, président,

Conseiller Bureau,

Conseiller Dean,

Conseiller Ryan,

Conseiller Carignan,

Marchés.

Échevin Brunelle, président,

Échevin Turcotte,

Conseiller Carignan,

Conseiller Hamel,

Conseiller Camirand,

Police.

Conseiller Bureau, président,

Échevin Turcotte,

Conseiller Ryan,

Échevin Brunelle,

Conseiller Camirand,

Commune.

Conseiller Trotter, président,

Échevin Bellefeuille,

Conseiller Vanasse,

Échevin Rocheleau,

Conseiller Carignan,

Éclairage

Lundi, le 17 juillet 1876.

O. J. Hamel
John Ryan,
J. E. Trothier,
P. B. Vanasse.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu : —
Proposé par le Conseiller Bureau,
Seconde par le Conseiller John Ryan,
Que les requêtes de Messrs. S. Farjona, Edouard Pleau,
Geo. E. D'art, Joseph Martin et George Lupien soient reçues et
liées.

Adoptées

Requête de S. Farjona
Coeur

Requête de M^r S. Farjona demandant au Conseil de poser
une voie ferrée sur la rue St. George.

Référé au Comité Général.

Requête de M^r Edouard
Pleau

Requête de M^r Edouard Pleau offrant ses services au Con-
seil pour la conduite de l'engin de l'Aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^r Geo.
E. D'art.

Requête de M^r Geo. E. D'art, demandant au Conseil de
nommer douze hommes de police de plus pour le temps des courses

Accordées pour huit hommes.

Requête de M^r Joseph
Martin

Requête de M^r Joseph Martin demandant au Conseil de
la Corporation une situation dans le bureau.

Référé au Comité Général.

Requête de M^r
George Lupien

Requête de M^r George Lupien demandant un emploi dans
le bureau du Secrétaire-Trésorier.

Référé au Comité Général.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport : —
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et
il recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les pairs-listes suivantes :

Département des Chemins	337 08
do du Feu	49 93
do de l'Aqueduc	11,691 34
do des Marchés	1 1/0
do de l'Hôtel-de-Ville	100 ..
do de l'Éclairage	285 90
do de la Police	40 80

À reporter 12,506 45

Lundi, le 17 juillet 1876.

	Report	
Département de la Commune		12,506 ⁴ / ₅
Rues sous Contrôle		" 85
Assurances des Propriétés de la Corporation		64 60
do " Incendies		154 50
Papeterie, Annonces et Impressions		242 54
Intérêt, Escompte et Commission		4 60
Carris Champlain et La fosse		1,751 84
Contingents		11 65
{ Fleuve		24 30
{ Chemins		1 05
		1 20
		14,466 94

Sur requête de
Mr. Ed. Méthot.

Votre Comité fait de plus rapport sur la requête de M^r. Edouard Méthot, Clerc des Cordeliers, qui lui avait été référée, que le salaire du dit Edouard Méthot devait être élevé à la somme de \$40 au lieu de \$30; cette augmentation de \$10 étant faite en considération du surplus d'ouvrage que lui a causé l'insertion au Role d'Evaluation du numérotage des bâtisses.

Sur la lettre de
Mr. De Noncourt
concernant la reclama-
tion de Olivier & C^{ie}.

Sur la lettre de M. L. De Noncourt, C. S., Avocat, réclamant la somme de \$51⁰⁰, comme étant due à Messrs. Olivier & C^{ie} pour l'usage d'une chaudière à vapeur; Votre Comité est d'opinion que cette chaudière avait été prêtée pour dégrader les tuyaux de l'aqueduc, en bois et fer, conséquemment, Messrs. Olivier & C^{ie} n'ont pas le droit de réclamer une considération à cet égard, à moins qu'ils puissent établir que la dite chaudière a été endommagée pendant qu'elle était au service de la Corporation.

Votre Comité croit, toutefois, devoir suggérer à Votre Conseil d'accorder \$20⁰⁰ aux dits Messrs. Olivier & C^{ie}, afin d'éviter toute difficulté avec eux.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) John Ryan,
" C. A. Rochbeau,
" Louis Brunelle,
" P. B. Vanasse.

2^e Motion

Proposé par le Conseiller Camirand,
Secondé par le Conseiller Bureau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée
Rapport

Lundi, le 17 juillet 1846.

Rapport du Comité de l'Acqueduc

Rapport.

Le Comité de l'Acqueduc, auquel avait été référé la lettre de Messrs. Viger & Sanyer demandant \$800 à compte des ouvrages qu'ils font actuellement pour l'Acqueduc, ainsi que celle de M^r. P. A. Robichon demandant aussi \$300⁰⁰ à compte de son contrat pour valves, a l'honneur de faire rapport qu'il a cru devoir autoriser le Secrétaire-Trésorier de payer \$400 aux dits Viger & Sanyer et \$100 au dit P. A. Robichon.

Respectueusement soumis.

- (Signé) James Dean,
- " J. S. W. Bureau,
- " O. W. Stamel,
- " S. L. Bellefeuille,
- " P. B. Vanasse.

3^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Ryan,
Secondé par l'Échevin Pocheleau,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité du Feu
Sur la requête de M^r. W. A. Gagnon.

Rapport.

Le Comité du Feu, auquel avait été référé la requête de M^r. W. A. Gagnon, demandant l'usage de la pompe N^o 3 pour enlever l'eau qui est dans la cave, a l'honneur de faire rapport qu'il ne peut recommander l'emploi d'aucune des pompes à feu pour cet objet, étant d'opinion que si ces pompes étaient ainsi employées à pomper l'eau des caves, les valves et conduits seraient obstrués par la vase et autres matières solides qui seraient enlevées du fond de ces caves, en même temps que l'eau, ce qui nécessiterait ensuite des réparations immédiates et rendrait ces pompes impropres à rendre service à un feu qui pourrait peut-être se déclarer avant que ces réparations aient pu être faites.

Respectueusement soumis

- (Signé) S. L. Bellefeuille,
- " Origine Corriveau,
- " J. S. W. Bureau,
- " John Ryan,
- " James Dean.

Proposé

Lundi, le 1^{er} juillet 1846.

4^{ème} Motion

Proposé par l'Échevin Rocheleau,

Secondé par le Conseiller Vanasse,

Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.

Adoptée.

5^{ème} Motion

Pour ajourner la nomination d'un échevin.

Proposé par le Conseiller Deau,

Secondé par le Conseiller Harnel,

Attendu que, en conséquence de l'absence de ce Conseil pendant trois mois consécutifs, de J. B. Normand, Cor., Maire de cette Cité, la charge de Maire est devenue vacante;

Et attendu que, aux termes de la trente-troisième section de l'Acte 38 Vict., chap. 46, Arthur Turcotte, Cor., Pro-Maire de cette cité, est devenu à l'expiration des susdits trois mois d'absence de J. B. Normand, Cor., le Maire de cette cité, et que, sa charge d'Échevin pour le Quartier St. Ursule se trouve être actuellement vacante;

Et attendu que ce Conseil, n'a pas encore pu aviser sur le choix d'un échevin en remplacement du dit Arthur Turcotte, Cor., qu'il soit résolu: que la nomination d'un échevin pour le quartier St. Ursule soit remise à la prochaine séance du Conseil.

Adoptée.

6^{ème} Motion.

Pour répondre à une tiers-saisie.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que le Secrétaire - Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire - Trésorier dans une cause entre Marcelle Panneton et David Page, savoir: "La Corporation de la Cité des Trois-Rivières doit trois piastres et quatre-vingt-dix centimes au dit David Page."

Adoptée.

7^{ème} Motion.

Pour protester Alex. Baptist, Cor.

Proposé par le Conseiller Camirand,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que Monsieur le Notaire P. L. Hubert, soit chargé pour et au nom de la Corporation de cette Cité, de protester Alexander Baptist, Cayer, caution, de Messrs. Olympe, M^{rs}. Helvie & Son, suivant un acte de marché passé le 8 Avril

dernier

Lundi, le 17^e juillet 1876.

dernier, devant M^{tro} P. L. Craig, notaire, d'avoir à faire continuer l'exécution du dit marché, de manière que la Corporation n'en souffre aucun retard ou dommage dans la construction de l'Aqueduc, sous peine de tous dommages et intérêts, frais et dépend.

Accordée

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre et juger les plaintes qui ont été faites contre le Rôle d'Évaluation.

Adoptée

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de M. l'Échevin Rochebeau, a procédé à l'examen de quelques plaintes et s'est ensuite ajourné à la prochaine assemblée du Conseil pour continuer l'audition des autres plaintes.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain le 24 du courant à sept heures et demi du soir.

L. Migou
Sec. Trés.

Arthur Turcotte
Maire.

Ajournement.

Séance du 24 juillet
1876.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Sec.

Messieurs les Échevins

J. B. Bellefeuille,

Louis Brunelle,

C. M. Rochebeau,

Et Messieurs les Conseillers

J. F. P. Bureau,

E. A. Camirand,

Onézime Carignan,

James Dean,

O. Y. D'Amel,

John Ripon,

Lundi, le 24 juillet 1876.

122

John Ryan,
J. C. Baxter,
P. B. Vanasse.

1^{re} Motion

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu:—

Proposé par l'Échevin Brunelle,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que les requêtes de Messrs. Robert et. M^{rs}. Grevey, Joseph Bégin, Thomas Mercier, P. M. Robichon, Philippe Rheault, Napoléon Guillemette, J. B^{ts} Shiverge et autres, R. J. Scott et autres, Macaire Dénéchaud et Octave Cassette soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M^{rs}.
Robert M^{rs}. Grevey.

Requête de M^{rs}. Robert M^{rs}. Grevey demandant au Conseil de construire un pont en pierre de 30 pieds de large sur le Chemin St^e Marguerite.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. Joseph Bégin et Thomas Mercier.

Requête de Messrs. Joseph Bégin et Thomas Mercier demandant au Conseil de poser un auvent sur des poteaux sur le Marché-aux-déneés.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de M^{rs}. P. M.
Robichon.

Requête au M^{rs}. P. M. Robichon demandant au Conseil la somme de deux cents piastres en acompte de ses ouvrages d'égout.

Référée au Comité de l'Égout.

Requête de M^{rs}. Phi.
Rheault.

Requête de M^{rs}. Philippe Rheault, offrant ses services dans le bureau de la Corporation.

Référée au Comité Général.

Requête de M^{rs}. Napoléon
Guillemette.

Requête de M^{rs}. Napoléon Guillemette demandant au Conseil la conduite des ouvrages de charpente en ce qui concerne l'égout.

Référée au Comité de l'Égout.

Requête de Messrs. J. B^{ts}
Shiverge et autres.

Requête de Messrs. J. B^{ts} Shiverge et autres demandant au Conseil le prolongement de la rue St^e Roch.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. R. J. Scott
et autres.

Requête de Messrs. R. J. Scott et autres pour la pose des tuyaux de service.

Référée au Comité de l'Égout.

Requête de M^{rs}. Macaire
Dénéchaud.

Requête de M^{rs}. Macaire Dénéchaud offrant ses services d'ouvrier au Conseil de la Corporation.

Référée au Comité Général.

Requête de M^{rs}. Octave
Cassette.

Requête de M^{rs}. Octave Cassette, demandant au Conseil de fournir le charbon nécessaire pour l'égout.

Référée au Comité de l'Égout.
Rapport.

Lundi, le 24 juillet 1876.

Rapport du Comité
Général.
Sur la requête de
Mr. Farjana

Rapport

Le Comité de tout le Conseil, auquel avait été référé la requête de M^{rs}. H. Farjana, demandant la permission de poser temporairement des lisses sur les rues Bell et St. George, afin d'y placer des engins et charo pour le transport de matériel pour le chemin de fer maintenant en construction, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que cette permission devrait être accordée aux conditions suivantes, savoir: les dites lisses devront être placées, de manière à gêner le moins possible la circulation des voitures et des piétons dans les susdites rues; surtout à la traversée des autres rues qui coupent la voie ou les lisses qui seront ainsi posées; tout accident ou dommage qui pourrait résulter de la pose de la dite voie ferrée sera à la charge du dit M^{rs}. Farjana et de ses associés comme sous-contracteurs pour la construction de partie du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & Occidental, et si la Corporation de cette cité était troublée par suite d'un tel accident ou dommage, elle aura son recours contre le dit M^{rs}. Farjana ou ses associés; - La Corporation aura le droit d'ordonner en tout temps l'enlèvement des dites lisses et plus spécialement lorsque les tuyaux en fonte pour le nouvel aqueduc seront posés. - Le Comité des Chemins aura aussi le droit de décider si les susdites lisses seront posées dans le centre ou sur l'un ou l'autre des côtés des dites rues, de donner les instructions nécessaires pour que les dites lisses causent le moins d'inconvénients possible. -

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Threlkott,

" Louis Brunelle,

" O. Y. Hamel,

" J. C. Hottier,

" James Dean,

" L. A. Camirand,

" J. H. V. Bureau,

" John Ryan,

" P. B. Vanasse,

" Onésime Carignan,

" C. M. Rochelleau,

" J. B. Bellefeuille.

Proposé

124

Lundi, le 24 juillet 1876.

2^e Motion.

Proposé par le Conseiller Dean,
 Secondé par le Conseiller Camerand,
 Que le rapport d'un Comité de tout le Conseil sur la requête
 de M^{rs} V. Varjona soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
 des Finances

Rapport.-
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
 qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
 le paiement des sommes mentionnées dans les pairs-listes suivantes.

Département de l'Arquebuc	11,090	54	
Papeterie & Impressions	..	25	
Arquebuc en bois	20	..	
Carre Champlain	3	60	
Contingents	8	..	
{	Arquebuc	3	85
	Papeterie & Impressions	7	90
	Fou	..	45
	Marchés	1	60
	11,136	49	

Respectueusement soumis

(Signé) John Ryan,
 " E. de Rochdaleau,
 " James Dean,
 " Louis Brunelle.

3^e Motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,
 Secondé par le Conseiller Vanasse,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Ins-
 pecteur de Ville.
 Feu chez Messrs
 Ross, Ritchie & Co

Rapport.-
 Le soussigné, Inspecteur de Ville a l'honneur de faire
 rapport, que le 20 du courant, il y a eu un feu chez Messrs. Ross
 & Ritchie Co^{rs} près de leur moulin, qui a causé des dommages consi-
 dérables et dont l'origine est inconnue;
 La Compagnie du Feu No^o 4 s'est rendue la première
 et les Compagnies No^{os} 1 et 2 réclamant la deuxième prime, la
 Compagnie No^o 3 s'est aussi rendue sur les lieux; les quatre Com-
 pagnies étaient au complet.

La première barrique d'eau a été fournie par Edouard
 Ross.

Lundi, le 24 juillet 1846

Ross, la deuxième par Edouard Melot et la troisième par Benjamin Jacotte.

Le 22 du courant, il y a aussi eu un feu chez Joseph Bernier, au coin des rues des Forges et Hart, qui a causé peu de dommages, et dont l'origine est inconnue.

La Compagnie du Feu N^o 4 s'est rendue la première avec 10 hommes, la Compagnie N^o 3 la deuxième avec 18 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

Les première et deuxième barriques d'eau ont été fournies par Aime Duval et la troisième par Willrod Quibson.

Trois-Rivières, ce 24 juillet 1846.

Respectueusement soumis,
(Signé) Ovide Rochelleau
Surintendant du Feu.

4^e Motion.

Pour ajourner de nouveau la nomination d'un échevin.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Dean,

Que la nomination d'un échevin pour le quartier St^e Ursule, en remplacement de Arthur Turcotte, Gouyer, soit remise à la prochaine séance, ou que ce Conseil n'est pas prêt à faire, ce soir, cette nomination.

Adoptée.

5^e Motion.

Nomination du prochain maire. (perdue)

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que M^{rs} l'Échevin A. C. Bellefleur soit le prochain pour le présent semestre aux lieux et place de M^{rs} l'Échevin Turcotte qui est devenu Maire de cette cité.

6^e Motion.

Motion perdue

Proposed by John Ryan,

Seconded by James Dean, in amendment

That the nomination by this Council of a Pro Mayor, be postponed, until next meeting of Council, on Monday 31st inst.

Perdue sur division de 5 pour et 6 contre.

La motion principale étant alors mise au vote est adoptée sur division de 10 pour et 1 contre.

7^e Motion.

Examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation continus.

Proposé par l'Échevin Rochelleau,

Secondé par l'Échevin Bellefleur,

Que ce Conseil se forme en Comité général pour continuer l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation.

Adoptée.
L

Lundi, le 24 juillet 1876.

126

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, a examiné les plaintes qui lui avait été soumises et a ajourné à la prochaine séance pour faire son rapport.

Rapport du Comité de l'Aqueduc.

Rapport.

Le Comité de l'Aqueduc auquel avait été référé les requêtes de Messrs. James Scott et autres, a l'honneur de faire rapport, que des soumissions devraient être demandées touchant le passage des tuyaux de services, suivant les spécifications déposées au bureau du Secrétaire-Trésorier, et les dites soumissions seront reçues jusqu'à Jeudi prochain à quatre heures de l'après-midi.

Trois-Rivières, 24 juillet 1876.

Respectueusement soumis
(Signé) James Dean,
" J. B. Bellefeuille,
" O. Y. Hamel,
" J. B. Vanasse,
" J. F. V. Bureau.

3^e Motion.

Proposé par l'Échevin Brunelle,
Secondé par le Conseiller Thottier,

Que le rapport du Comité de l'Aqueduc soit adopté.
Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi prochain le 27 du courant à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec.-Trés.

Maire.

Séance du 27
juillet 1876.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, Jeudi, le vingt-septième jour de Juillet mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Cuyet,
Messieurs les Échevins Bellefeuille,
Brunelle,
Rochebeau,
Messieurs les Conseillers Bureau,

Camirand

Jeudi, le 27^e juillet 1846.Camirand,
Carignan,
Dean,
Stamel,
Ryan,
Trottier.1^{re} motion.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que la requête de M^r. Euzèbe Sarasin soit
reçue et lûe.

Adoptée.

Requête de M^r. Euz^e
Sarasin.Requête de M^r. Euzèbe Sarasin demandant que son
salaire comme officier de la Corporation soit augmenté.

Référé au Comité Général.

Lettre de W^m. M^r. Dougall,
Ecr.Lettre de W^m. M^r. Dougall, Ecr., offrant de se porter cau-
tion de Messrs. Alex^e. M^r. Kelvie & Son, contracteurs des
bornes fontaines, etc., de l'Agueduc, aux lieu et place de
Alexander Baptist, Ecr.Lettre de M. Pierre
Langevin.Lettre de M. Pierre Langevin demandant d'être
nommé le second ingénieur de l'Agueduc.

Référé au Comité de l'Agueduc.

2^e motion.Pour accepter W^m. M^r.
Dougall, Ecr., comme
caution de Messrs.
Alex^e. M^r. Kelvie & Co
aux lieu & place de
Alex^e. Baptist, Ecr.

Proposé par le Conseiller Stamel,

Secondé par le Conseiller Trottier,

Attendu que par un acte de marché passé entre Mes-
sieurs Alexander M^r. Kelvie & Son et la Corporation de cette
Cité, le trois Avril dernier, devant M^{re}. P. L. Craig, notaire,
pour la façon et la livraison de cinquante bornes fontaines
et autres articles en fonte pour l'agueduc de la dite cité,
Alexander Baptist, Ecuier, Bourgeois, est intervenu au dit
acte et s'est porté, fort, pleige et caution solidairement avec
les dits Alexander M^r. Kelvie & Son, en faveur de la dite
Corporation, pour la due exécution de toutes et chacune
des charges, clauses et conditions du susdit contrat, à
peine de tous dépens, dommages et intérêts qui pour-
raient résulter de leur non-exécution;Et attendu que W^m. M^r. Dougall, de cette cité, Ecuier,
Avocat, a offert, par sa lettre en date de ce jour, de se
porter fort, pleige et caution des dits Alexander M^r. Kelvie &
Son

Jeu-di, le 27 juillet 1876.

Son, aux termes du susdit acte, aux lieu et place du dit Alexander Baptiet;

Qu'il soit résolu que ce Conseil accepte le dit M^{rs} McDougall comme caution solidaire des dits Alexander & Kelvies
 Son, aux lieu et place du dit Alexander Baptiet, et ce aux mêmes termes, clauses et conditions auxquels était tenu le dit Alexander Baptiet par le susdit acte de marché, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, des actes notariés à cet effet.

Adoptée.

Proposé par le Conseiller Camirand,

Secondé par le Conseiller Deau,

Attendu qu'à ses séances des 17 et 24 du courant, ce Conseil, en Comité Général, a entendu, en la manière voulue par la loi, les plaintes des contribuables de cette cité contre le Rôle d'Évaluation pour 1876, qu'il soit résolu:—

Que les plaintes faites contre le dit rôle par Messrs. Louis Bergeron, L. F. J. Buisson, Elie Dubois, Géphirin Gauthier, Casimir Guilinas, Peter Giroux, J. C. Hart, J. Lamothé et frère, Moïse Livermoche, Phi. Martel, Olivier, C^{ie}, John Périgard, sur Tréout, Adolphe Toupin, John Rankin & Co. et M^{rs} Cath. O. Burn soient rejetées, si ce n'est que ces personnes étaient absentes et n'étaient pas représentées pour soutenir leurs plaintes, aux susdites séances de ce Conseil, ou que les dites plaintes n'ont pas été trouvées fondées;—

Que le nom de David Aubry soit substitué à celui de David Francoeur; que l'évaluation de la propriété de Paschal Bouchard, rue St. Antoine, soit réduite à \$1500; celle de St. N. Décoiteau, rue St. Philippe, à \$1500; celle de Chs. Girard, fils, rue St. George, à \$450; celle de Edouard Godin, père, rue Notre-Dame, à \$1000; celle de Montane Jacques, rue Champflour, à \$1400; celle de Dame V^{ie} Jos. Conneton, rue Plaisante, à \$400; que celle de Joseph Vallée, rue des Forges, à \$650 et que l'estimation de la propriété du dit Joseph Vallée, rue St. George, soit aussi réduite à \$1000; que celle de Adolphe Lacroix, rue Martel, soit réduite à \$600; celle de L. J. Cormier, rue des Forges, à \$1600; celle de Claude Héron, rue St. Philippe, à \$1200; que celle de Elie Beau dit, rue Martel, évaluée au dit rôle à \$2000, le soit à \$1800 et celle

3^e motion.
 Pour amender, homologuer et clore le Rôle d'Évaluation.

Jeudi, le 2^y Juillet 1846.

celle, évaluée à \$1600 le soit à \$1400 seulement; que l'évaluation des propriétés de Pierre D'écoteau, au coin des rues du Fleuve et St. Antoine, soit de \$6000 pour celle de la rue du Fleuve et de \$1000 pour celle de la rue St. Antoine; que celle de Valéric Martel, père, rue St. Denis, soit réduite à \$500.

Que le nom de Olivier & C^{ie} soit substitué à celui de Aimé Olivier, comme locataire, rue Notre-Dame; que Louis Lizotte soit chargé d'un loyer de \$80 par année; que Michel Clouthier soit exempté du paiement de la taxe sur un chien, qu'il ne possède pas; que le nom de Robert Piernan soit substitué à celui de W^m Stoddard comme propriétaire de l'immeuble N^o 130, rue Notre-Dame; que le nom de Louis Hésalier soit substitué à celui de Casimir St. Arnaud, comme propriétaire sur la rue Bureau; que les propriétés, entrées au dit Rôle comme appartenant à Jean Aimé Olivier; et situées rues Notre-Dame et St. George, soient mises au nom des Héritiers Olivier; que le nom de F. de Bréville soit substitué à celui de Jos. Phil. Panne-ton comme propriétaire, rue St. Paul; que le nom de P. B. Vanasse soit aussi substitué à celui de Alexander M^o. Kelvie, père, comme propriétaire d'un terrain étant le N^o 66, Rue St. François-Xavier; que la partie de la propriété appartenant ci-devant à G. St. Louis et située au coin des rues Notre-Dame et St. François-Xavier, soit mise au nom de M. S. St. Knight et estimée à \$2000, et que la valeur de la propriété restant au dit G. St. Louis soit fixée à \$4000.

Que le dit Rôle d'Évaluation pour 1846, tel que ci-dessus amendé, soit maintenant homologué et déclaré clos pour deux années à compter du premier jour de Juillet dernier.

Adoptée.

Proposé par le Conseiller Dean,

Deuxième par le Conseiller Camirand,

Attendu que Arthur Turcotte, Curier, est devenu le Maire de cette Cité et que son siège dans ce Conseil, comme échevin pour le Quartier St. Ursule, est maintenant vacant, qu'il soit résolu: que Alexander Baptist soit nommé échevin pour le Quartier St. Ursule, en remplacement

du

4^e Motion

Nomination de Alex^e Baptist, Esq., comme échevin pour le quartier St. Ursule

Jeu. le 2^y juillet 1876.

du dit Arthur Turcotte, C^{er}.

Adjournement

Le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 31 du courant à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

J. P. Pigeon
Sec. G^{er}.

Arthur Turcotte
Maire.

Séance de lundi,
le 31 juillet 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le trente-unième jour de juillet mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, C^{er},

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rochebeau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Camirand,

Larignan,

Dean,

Amel,

Ryan

Trottier.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu: -

Proposé par M. l'Echevin Bellefeuille,

Secondé par M. l'Echevin Rochebeau,

Que la requête de M. Charles Bourgeois soit reçue & lue.

Adoptée.

Requête de M. Chs. Bourgeois.

Requête de M. Charles Bourgeois, représentant qu'il voudrait remplacer un de ses vapeurs-traversiers par un vaisseau plus spacieux et construire à la rivière Godfroy, trois piliers solides afin d'améliorer la traverse entre cet endroit et cette Cité; que le coût de ces améliorations serait très considérable, et demandant, en conséquence, que le privilège de tenir exclusivement les traverses sur le St Laurent, vis-à-vis cette cité lui soit continué pendant dix ans

Lundi, le 31 juillet, 1876.

ans, à compter du mois de juin prochain.
Référé au Comité Général.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des suivants:—

Département de l'Acqueduc	2971	41
do de la Police	30	35
do des Chemins	41	99
do du Feu	47	06
do de la Commune	21	" "
do des Marchés	3	65
Carrié Champlain & La Fosse	19	80
Arres sous Contrôle	17	28
Salaires	500	" "
	\$ 3652	524

Respectueusement soumis,
(Signé) John Ryan, Prest.
" E. A. Rochelieu,
" L. Brunelle,
" J. Dean.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Camirand,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité
de l'Acqueduc.

Rapport.

Le Comité de l'Acqueduc a l'honneur de faire rapport qu'étant d'opinion qu'il serait plus avantageux de faire poser par contrat les tuyeaux de service, pour fournir l'eau de l'Acqueduc aux maisons, magasins et autres bâtisses, il a été préparé une spécification des matériaux à être employés et des ouvrages à faire pour cet objet, et il a demandé des soumissions basées sur les susdites spécifications. Cinq soumissions ont été filées devant votre Comité et sont comme suit:—

Concernant le posage
des tuyeaux de service

Soumissions reçues.

Pour excavations, remplissage et refoulement des terres,
fourniture de tuyeaux en plomb, robinets et cordes, etc.
Enchariste

Lundi, le 31 juillet, 1876.

Euchariste Lacroix	66¢ par pied linéaire
R. J. Scott & G. Baxter	45" " " "
D. S. Morrissette	42" " " "
Jaas B. Luckerhoff	36" " " "
Joseph Martin	43" " " "

Cour boîtes en bois, à l'intérieur des bâtisses, pour communiquer avec les robinets:—

Euchariste Lacroix	30¢ par pied linéaire
Robt. J. Scott & Geo. Baxter	4 ²⁵ chaque boîte.
D. S. Morrissette	40¢ par pied linéaire
James B. Luckerhoff	3 ⁵⁰ chacune
Joseph Martin	1 ⁵⁰ "

Après en avoir délibéré, votre Comité croit devoir recommander à votre Conseil d'accepter la soumission de Mr. James B. Luckerhoff, comme étant la plus basse et la plus avantageuse, quant à ce qui concerne les excavations et la pose des tuyaux de service, et votre Comité remet à plus tard à se prononcer quant aux soumissions pour boîtes en bois.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)
 " J. Dean, Prést.
 " J. M. Bellefeuille,
 " J. F. V. Bureau,
 " O. J. Hamel

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Rocheleau,
 Seconde par l'Echev. Brunelle,
 Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Comité
 des Chemins.
 Sur la requête de
 Mr. Robt. A. Mc Gree-
 vey

Rapport.
 Le Comité des Chemins, auquel avait été référé la requête de Mr. Robert A. Mc Greevey, a l'honneur de faire rapport qu'il ne croit pas devoir recommander d'accorder au dit Mr. Mc Greevey la demande qu'il fait de construire sur le chemin St. Marguerite un pont pour le chemin de fer qui retrécirait ce chemin considérablement, en ne laissant qu'un espace de trente pieds entre les deux piliers. La Corporation ayant eu pour règle, jusqu'à présent, de favoriser autant que possible l'élargissement des rues de la cité, et ayant déjà fait des sacrifices considérables dans ce but, ne devrait pas permettre que la largeur d'aucune des

Lundi, le 31 juillet, 1876.

des rues que le chemin-de-fer traversera soit diminuée.
Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) O. Y. Hamel,
" L. A. Camirand,
" E. A. Rocheleau,
" J. C. Trottier.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Brunelle,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité des
Marchés.

Rapport.

Sur la requête de Mess.
Bégin, Mercier.

Le Comité des Marchés auquel avait été référé la requête de Messrs. Joseph Bégin et Thomas Mercier, à l'honneur de faire rapport qu'il ne peut recommander d'accorder la permission que demandent ces messieurs de poser des auvents, supportés sur des poteaux, sur le devant de leurs magasins dans le marché aux denrées. Le règlement récemment passé par le Conseil défendant l'emploi de tels poteaux dans les rues et sur les places publiques.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) L. Brunelle,
" O. Carignan,
" L. A. Camirand,
" O. Y. Hamel.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Ryan,
Secondé par l'Echev. Rocheleau,

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.
Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Ryan,

Attendu que ce Conseil n'a pu préparer avant ce jour les estimés des revenus et des dépenses de la Corporation pour l'année civile courante, que les appropriations pour la dite année ne soient votées qu'à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

7^e motion.

Proposé par le Cons. Ryan,
Secondé par le Cons. Bureau,

Que le transport que M. Pr. Frs. Charrette a fait à Mr.
Pierre

134.

Lundi, le 31 juillet 1876.

Transport d'une licence d'auberge confirmée.

Pierre Sylvestre, de sa licence pour tenir un hôtel sur la rue Badaeux, en cette cité, soit confirmé par ce Conseil.
Adopté.

8^e motion.
Canal d'égout sur la rue S^t Antoine.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Ryan,

Que ce Conseil voit s'il ne serait pas utile de faire un canal d'égout sur la rue S^t Antoine.

Ajournement.

Référé au Comité des Chemins.
Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi prochain, le huit d'août, à sept heures et demi du soir.

J. G. Brignon
Sec. Prés.

Arthur Frotte
Maire.

Maire.

Séance de mardi,
le 8 Août 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi, le huitième jour d'août mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

M. le Pro-Maire.

F. H. Bellefeuille,

Messieurs les Echevins

Baptist,

Brunelle,

Rocheleau,

Messieurs les Conseillers

Carnivand,

Carignan,

Dean,

Kamel,

Ryan,

Frotte

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.

Serment de
Alex^e Baptist, C^{et}.

M. l'Echevin Baptist prête les serments exigés par la loi et prend son siège comme échevin pour le Quartier S^t Ursule en remplacement de Arthur Frotte, C^{et}.

1^{re} motion

Proposé par l'Echev. Rocheleau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que les requêtes de Messrs. Chs. Guilbert, Wilfrid
Thistle

Mardi, le 8 Août 1876.

Thisdell & autres et Viger & Savoyes soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M.
Charles Guilbert.

Requête de M. Charles Guilbert demandant la permission d'exhausser son trottoir et de poser deux perrons d'une marche, aux portes de sa maison sur la rue St. Joseph.

Référéé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs.
Wilfrid Thisdell &
autres bouchers.

Requête de Messrs. Wilfrid Thisdell et autres, bouchers, se plaignant que les commerçants de viande, dans le rez-de-chaussée du marché-aux-denrées, dépècent la viande de boucherie en détail, en contravention aux règlements et au grand détriment des bouchers régulièrement licenciés, et demandant au Conseil de faire observer les règlements à cet égard.

Référéé au Comité des Marchés.

Requête de Messrs.
Viger & Savoyet.

Requête de Messrs. Viger & Savoyet demandant un à compte de cinq cents piastres sur les ouvrages qu'ils font actuellement pour l'aqueduc.

Référéé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les païelistes suivantes:—

Département du Feu	28 46
do de la Police	9 75
do des Chemins	28 52
do de l'Aqueduc	1190 02
Carrés Champlain et La fosse	4 20
Rues sous Contrôle	60 ..
Assurances des Incendies	39 66
Intérêt, Escompte et Commission	108 54
	\$ 1469 45

Respectueusement soumis,

(Signé) John Ryan, Président.

" J. Dean,

" E. A. Rocheleau,

" L. Brunelle,

Proposé

Mardi, le 8 Aout 1876.

136

2^e motion.

Proposé par le Cons. Hamel,

Secondé par le Cons. Pariguan,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du
Comité de l'Agueduc.
Pour payer \$200 à Mr.
P. A. Robichou

Rapport.

Le Comité de l'Agueduc fait rapport qu'après avoir examiné les ouvrages faits par P. A. Robichou, il est d'opinion et recommande qu'il lui soit donné \$200 à compte de son contrat pour valves.

Trois Rivières, 4 Aout 1876.

(Signé)

J. Dean, Prest.

"

O. J. Hamel,

"

H. W. Bellefeuille.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Ryan,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que le rapport du Comité de l'Agueduc soit adopté.
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport.

Le sous-signé, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que la deuxième prime au feu qui a eu lieu le 20 de juillet dernier chez Messrs. Ross, Ritchie & Co., et qui était réclamée par les Compagnies du Feu No. 1 & 2, appartient à la Compagnie du Feu No. 1.

Sur une prime réclamée par deux compagnies du feu.

Canal et trottoirs du marché-au-foin.

Votre Inspecteur fait de plus rapport que le canal du marché-au-foin devrait être nettoyé et le trottoir du dit canal refait, vu que le tout est en très mauvais état.

Trois Rivières, 8 Aout 1876.

Respectueusement soumis

(Signé) Ovide Rocheleau,

Inspecteur-de-Ville.

Adopté et ordre est donné de faire réparer les susdits trottoirs & canal.

4^e motion.

Pour nommer M. l'Echevin Baptist dans les comités.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Hamel,

Que M. l'Echevin Baptist remplace son Honneur le Maire comme membre des différents comités permanents de ce Conseil dont ce dernier faisait partie.

Adopté.

Proposé

Mardi, le 8 Aout 1876.

5^e motion.
Pour ajourner le vote
des appropriations.

Proposé par le Conseiller Ryan,

Seconde par le Cons. Hamel,

Attendu que ce Conseil n'a pu préparer avant ce
jour les estimés des revenus et des dépenses de la Corpo-
ration pour l'année civile courante, que les appropri-
ations pour la dite année ne soient votées qu'à la pro-
chaine séance de ce Conseil.

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le
14 du courant, à 7^h heures du soir.

H. Migon
Sec. Trés.

Prochain

Séance de lundi, le
14 Aout 1876.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité,
lundi, le quatorzième jour d'Aout mil huit cent soixante et
seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les
formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Couper
Messieurs les Echevins

Alex^e Baptist,
S. B. Bellefeuille,
Louis Brunelle,

Et Messieurs les Conseillers

J. A. Bureau,
Onésime Carignan,
James Dean,
O. Y. Hamel,
John Ryan,
J. E. Srotter,
P. B. Bonasse.

Qu le procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Ryan,

Seconde par le Conseiller Hamel,

Que les requêtes de Messrs. John Rooney, Pierre Boisclair,
George Bourque, Joseph Parent & Joseph Loranger soient reçues
& lues.

Adoptée.

Requête de John Rooney. Requête de M^r John Rooney demandant au Conseil d'être exempté
de

Lundi, le 14^e Août 1876.

138.

2^e motion.

de la licence comme marchand étranger, vu qu'il n'exerce pas cette occupation.

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par le Conseiller Hamel,

Que les conclusions de la requête de M^r. John Rooney soient accordées.

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par l'Échevin Brunelle,

En amendement. Que la requête de M^r. John Rooney soit rejetée.

Adoptée sur division de 8 pour et 2 contre, savoir: -

Pour
M^r. Bellefeuille
Brunelle,
Bureau,
Carignan,
Dean,
Hamel,
Ryan,
Trotter.

Contre
M^r. Baptist,
Vanasse.

La motion principale est alors mise au vote et perdue sur même division savoir:

Pour
Messrs. Baptist,
Vanasse.

Contre
Messrs Bellefeuille,
Brunelle,
Bureau,
Carignan,
Dean,
Hamel,
Ryan,
Trotter.

Requête de M^r. Pierre Boisclair.

Requête de M^r. Pierre Boisclair demandant au Conseil d'être nommé pompier après la construction de l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^r. George Bourque.

Requête de M^r. George Bourque demandant au Conseil de servir comme pompier à la clôture du nouvel aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^r. Joseph Parent.

Requête de M^r. Joseph Parent offrant ses services au Conseil comme pompier lorsque les travaux de l'aqueduc seront achevés.

Lundi, le 14 Août 1846.

Requête de M^r. Joseph Loranger.

achevés.
Requête de M^r. Joseph Loranger demandant au Conseil la charge de Gardien de la Commune.
Référé au Comité de la Commune.

Rapport du Comité des Marchés.
Sur la requête de Messrs. W. Thidell & autres

Rapport.
Le Comité des Marchés auquel avait été référé la requête de Messrs. Wilfrid Thidell et autres bouchers, a l'honneur de faire rapport que la plainte faite par les dits bouchers contre les commerçants de viande qui dépecent de la viande de boucherie sur le marché-aux-denrées, en contrevention au règlement des marchés, est juste et fondée, et que tout contresenant aux dispositions du dit règlement devrait être puni suivant la loi.

Le tout est respectueusement soumis.
(Signé) Louis Brunelle,
" Orig. Carignan,
" L.A. Cameron,
" O.Y. D'Amel,
" P.B. Vanasse.

A motion.

Proposé par le Conseiller Ryan,
Secondé par le Conseiller Dean,
Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.
Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.
Le soussigné Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 8 du courant, le feu s'est déclaré dans la maison de M^r. P. Robichon, rue Royale, et a été éteint qu'après avoir causé des dommages assez considérables, l'origine de ce feu est inconnue.

La Compagnie du Feu N^o. 2 s'est rendue la première avec 20 hommes, la Compagnie N^o. 4 la deuxième avec 10 hommes et la Compagnie N^o. 3 la troisième avec 25 hommes.
La première barrique d'eau a été fournie par Alex^e. Pelletier, la deuxième par Augustin Gauthier et la troisième par J. B. Pratte.

Feu chez P. A. Robichon.

Le 12 du courant, il y a aussi eu un feu chez les Méritiers Adair & autres rue St. Prosper, qui a consumé sept maisons et dont l'origine est inconnue.

Feu, rue Adair

La Compagnie du Feu N^o. 2 est arrivée la première, la Compagnie

Lundi, le 14 Août 1876.

140.

Compagnie N^o 4 la deuxième et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux, les quatre Compagnies étant au complet;

M^{rs} Pelletier a fourni la première barrique d'eau, f. M^{rs} Châte la deuxième et Willrod Quisson la troisième.

Trois-Rivières, 14 Août 1876.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ovi de Rocheleau

Surintendant du Feu.

Proposé par l'Échevin Dupuis,

Secondé par l'Échevin Brunelle,

Attendu que, afin de se conformer aux dispositions de l'acte de la Législature de Québec, 38 Vict., Chap. 46, sec. 42, il est nécessaire de voter des appropriations pour rencontrer les dépenses de ce Conseil pendant la présente année civile, qu'il soit résolu: Que pendant le cours de la présente année civile, commencée le premier de juillet courant et finissant le trente de juin de l'année prochaine, il ne pourra être dépensé par ce Conseil, ou par aucun des comités ou employés du dit Conseil, aucune somme excédant celles ci-dessous mentionnées et par le présent votées pour faire face aux dépenses de la présente année, savoir: -

1 ^o Dettes payables dans l'année,	5,750 .. "
2 ^o Fonds d'amortissement,	3,300 .. "
3 ^o Intérêt, Escompte et Commission,	12,050 .. "
4 ^o Département du Feu,	3,350 .. "
5 ^o Département de l'Éclairage,	1,600 .. "
6 ^o Département des Marchés,	250 .. "
7 ^o Département des Chemins,	2,300 .. "
8 ^o Département de la Commune,	400 .. "
9 ^o Département de la Santé,	100 .. "
10 ^o Département de la Police,	200 .. "
11 ^o Département de l'Hôtel-de-Ville,	650 .. "
12 ^o Carrés Champlain et la fosse,	300 .. "
13 ^o Papeterie, Annances et Impressions,	300 .. "
14 ^o Amendements à l'Acte d'Incorporation,	300 .. "
15 ^o Frais de poursuites,	150 .. "
16 ^o Assurance des Propriétés de la Corporation,	280 .. "
17 ^o Salaires	3,250 .. "

Mo. Reporter 34,530 .. "

La motion.
Vote des appropriations
pour 1876 = 1877.

Carte

Lundi, le 14 Aout 1876.

	Report	34,530 ..
18% Contingents,		415 ..
19% Fonds de Réserve de 5% sur revenu probable estimé à \$21,500		1,075 ..
		36,020 ..

Que le Comité des Finances soit spécialement chargé de veiller à l'exécution de la présente résolution et que le Secrétaire-Trésorier soit requis d'entrer dans un registre à cet effet les appropriations ci-dessus, ainsi que les différentes sommes qu'il pourra avoir perçues sur les dites appropriations;

Qu'aucune dépense d'argent, autre que celles par le présent autorisées et détaillées dans la cédule des estimés ci-jointes, ne pourra être faite à moins que telle dépense ait été recommandée par le Comité des Finances et autorisée par ce Conseil:-

Les dispositions ci-dessus n'affecteront pas la section trois du chapitre six des règlements de ce Conseil, en vertu de laquelle tout compte contre la Corporation doit être examiné et approuvé par le Comité des Finances avant que ce Conseil en ordonne le paiement.

Adoptée.

6^e motion.
Certificat de licence
confirmé.

Proposé par M. Cohevin Bellefeuille,
Secondé par le Conseiller Carignan.

Que le certificat en faveur de M^r. Gusebe Turcotte pour lui permettre d'obtenir une licence d'Hôtel de Tempérance soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le conseil s'est alors ajourné à lundi, le 28 du courant à sept heures et demi du soir

H. Rigouy
Sec. Trés.

J. Turcotte
Maire.

Siéance de lundi,
le 28 Aout 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-huitième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir.

Lundi, le 28 Août 1876.

soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Cuyet,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rocheleau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Camirand,

Carignan,

Deau,

Hamel,

Ryan,

Trottier,

Vanasse.

Lu les procès de la dernière séance.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Hamel,

Que les requêtes de la Compagnie du Feu No. 1 et de Messrs. Félix Louval, Clovis Dufresne, Trefflé Deslauriers, Arthur Gauthier, Wm. McDougall et autres, F. H. Sévigny, Louis Panneton, Maxime Landry, Narcisse Décoteau, Médard Paquin et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de la Comp^{ie} du Feu No. 1.

Requête de la Compagnie du Feu No. 1 demandant qu'une armoire soit placée dans leur station pour y mettre leurs effets en sûreté.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M. Félix Louval.

Requête de M. Félix Louval demandant qu'un fanal soit placé au coin des rues St. Olivier et St. Roch.

Référé au Comité de l'Eclairage.

Requête de M. Clovis Dufresne.

Requête de M. Clovis Dufresne demandant à être employé dans la nouvelle brigade du feu, lors de son organisation.

Requête de M. Trefflé Deslauriers.

Requête de M. Trefflé Deslauriers demandant un emploi dans la nouvelle brigade du feu, lorsqu'elle sera réorganisée.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Rocheleau,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

Que les requêtes de Messrs. Clovis Dufresne et

Trefflé

Lundi, le 28 Aout 1846.

3^e motion.
Perdue.

Trefflé Deslauriers soient référées à un comité général du Conseil.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan, en amendement.

Que ces requêtes soient référées au Comité du Feu.

Perdue sur division de 4 pour et 7 contre, savoir:—

Pour: les Conseillers Bureau, Dean, Hamel et Ryan.

Contre: les Echevins Bellefeuille, Brunelle et Rocheleau,

les Conseillers Camirand, Carignan, Trottier & Vanasse.

Motion N^o 2, adoptée.

La motion principale (N^o 2) est alors mise aux voix et emportée sur division de 7 pour et de 4 contre, savoir:—

Pour: les Echevins Bellefeuille, Brunelle & Rocheleau,

les Conseillers Camirand, Carignan, Trottier & Vanasse.

Contre: les Conseillers Bureau, Dean, Hamel et Ryan.

Requête de M^r.
Arthur Gauthier.

Requêtes de M^r. Arthur Gauthier demandant à être employé dans la brigade du feu, qu'il est question d'organiser prochainement.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Rocheleau,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille,

Que la requête de M^r. Arthur Gauthier soit référée à un Comité Général.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que cette requête soit référée au Comité du Feu.

Perdue sur division de 4 pour et de 7 contre, savoir:—

Pour: les Conseillers Bureau, Dean, Hamel & Ryan.

Contre: les Echevins Bellefeuille, Brunelle & Rocheleau,

les Conseillers Camirand, Carignan, Trottier et Vanasse.

Motion No. 4 adoptée.

La motion principale (No. 4) est ensuite adoptée sur division de 7 pour et de 4 contre, savoir:—

Pour: les Echevins Bellefeuille, Brunelle & Rocheleau, les Conseillers

Camirand, Carignan, Trottier et Vanasse.

Contre: les Conseillers Bureau, Dean, Hamel & Ryan.

Requête de Messrs.
W^m M^r. Dougall, autres.

Requête de Messrs. W^m M^r. Dougall et autres recommandant M. Albert Cadorette pour être gardien de la Commune.

Requête de M^r.
F. W. Sévigny—

Requête de M^r. F. W. Sévigny demandant à être nommé gardien—

Lundi, le 28 Aout 1846.

Requête de Mr. Les.
Panneton.

Requête de M. Maxi-
mille Landry.

Requête de
M. Narcisse Décoteau.

6^e motion.

4^e motion.

gardien de la Commune.

Requête de Mr. Louis Panneton sollicitant la charge
de Gardien de la Commune.

Requête de M. Maxime Landry demandant que la
place de gardien de la Commune lui soit donnée.

Requête de Mr. Narcisse Décoteau pour demander à être
nommé gardien de la Commune.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Ryan,

Que ces requêtes soient référées au Comité de la Commune.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Carignan,

En amendement à la motion du Conseiller Bureau que
les requêtes des personnes demandant à être nommées à la
charge de gardien de la Commune, soient prises en con-
sidération comme premier ordre du jour.

Perdus sur division de 3 pour et de 8 contre, savoir:

Pour: L'Échevin Rocheleau, les Conseillers Carignan et
Vanasse.

Contre: Les Échevin Bellefeuille et Brunelle, les Conseillers
Bureau, Camirand, Dean, Stamel, Ryan & Trottier.

Motion N^o 6 adoptée.

La motion principale N^o 6 est mise aux voix et adoptée
sur division de 8 pour et de 3 contre, savoir: -

Pour: Les Échevins Bellefeuille et Brunelle, les con-
seillers Bureau, Dean, Stamel, Camirand, Ryan,
et Trottier.

Contre: - L'Échevin Rocheleau, les Conseillers Carignan et
Vanasse.

Rapport d'un Comité
Général sur la requête
de M. Ch. Bourgeois.

Rapport.

Le Comité de tout le Conseil auquel avait été
référé la requête de M. Charles Bourgeois, représentant
qu'il se propose de faire des dépenses considérables en rem-
placant le Vapeur S^t Nicolas par un vaisseau plus
spacieux et plus rapide et en construisant trois piliers
à l'embouchure de la rivière Godfroy, et demandant, en
conséquence, que le privilège exclusif qui il a actuelle-
ment de tenir les traverses entre cette cité et les paroisses
de S^t Angèle et de S^t Thégoire soit prolongé de quelques
années, a l'honneur de faire rapport que, pour les
raisons

Lundi, le 28 Août 1846.

10^e motion.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Chev. Brunelle,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur

Rapport.

Le sousigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 20 du courant il y a eu un commencement d'incendie dans une écurie située rue du Fleuve, et appartenant à M^r. P^{er} Dioteau, le feu a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables et votre Inspecteur est d'opinion qu'il est le fait d'un incendiaire, et a pu constater qu'il avait origine dans une crèche de la dite écurie;

La Compagnie du Feu N^o 3 s'est rendue la première, la Compagnie N^o 4 la deuxième et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

Napoléon Pellerin a fourni la première barrique d'eau, Augustin Gauthier la deuxième et Lagarre Lapointe la troisième.

Trois - Rivières, 28 Août 1846.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rochelau

Surintendant du Feu.

Avis de motion.

M. Brunelle.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la ordinaire voulue par la loi je ferai motion qu'il soit passé un règlement pour amender de nouveau le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", en faisant comme suit, les taxes et cotisations qui seront payables par le propriétaire, possesseur ou conducteur de tout bateau ou autre embarcation contenant aucun des effets ou choses suivants, et venant les offrir en vente dans tel bateau ou embarcation, dans les limites de cette cité, savoir: -

Pour chaque minot de pois, arbine ou autres grains, un centin;

Pour chaque minot de patates, ou de bel, (non en sac) un centin;

Pour

Lundi, le 28 Août 1846 ¹⁴⁸

Pour chaque sac de sel, deux centins;
" " minot d'oignons, deux centins;
" " cent bottes de foin, dix centins;
" " cent bottes de paille, cinq centins;
" " quart ou baril de farine, dix centins;
" " " " " poisson salé, vingt-cinq centins;
" " " " " d'huîtres, vingt centins;
" " cent planches, vingt-cinq centins;
" " " madriers, cinquante centins;
" " corde de bois franc, vingt centins;
" " " " " enrou, dix centins;
" " tonneau de charbon de terre, vingt-cinq centins;

Et pour exempter les personnes qui auront payé les susdites taxes ou cotisations de l'obligation de vendre ou d'offrir en vente les susdits effets sur aucun des marchés publics de cette cité et de payer les droits et taxes payables par les personnes qui vendent ou offrent en vente sur les susdits marchés.

En Conseil ce 28 Août 1846

(Signé) Louis Brunelle

Avis de motion.
M. Bureau.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai qu'il soit passé un règlement pour rappeler et annuler le chapitre quarante-trois des règlements de ce Conseil, passé le 6 Septembre 1845, et intitulé; "Règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce Conseil," etc., de manière à remettre en force la huitième section du susdit chapitre huit des règlements de ce Conseil fixant le montant de l'honoraire payable aux hommes de police à une piastre pour chaque arrestation.

En Conseil, ce 28 Août 1846.

(Signé) J. F. O. Bureau.

Avis de motion.
M. Camirand.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que le chapitre neuf des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu," soit amendé en ajoutant les mots suivants à la sixième section

section

Lundi, le 28 Aout 1846.

section du dit règlement, savoir: "ni ne repandra ni
"gardera sur les planchers des maisons, magasins ou
"autres bâties du bran de saie ou autres matières en-
flammables."

En Conseil, ce 28 Aout 1846.

(Signé) L. A. Camirand.

11^e motion.
Saisie-arret contre Mell.
A. M. Kelvie & Sou.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Carignan.

Que le Secrétaire = Trésorier de ce Conseil soit nommé
et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation
de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-
Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée
entre les mains du dit Secrétaire = Trésorier, dans une cause
entre Cooper, Fairman & Co. et Alex^{te} M^{re} Kelvie & Cons, savoir:
"Le Conseil de la dite Corporation ignore, quelle somme il peut
"actuellement devoir aux dits Alex^{te} M^{re} Kelvie & Cons, et,
"en conséquence, il demande un délai d'un mois pour répondre
"à la dite tiers-saisie."

Adoptée.

12^e motion.
Tiers-saisie contre
A. M. Kelvie & Sou

Proposé par le Cons. Spottier,
Secondé par l'Échevin Brunelle,

Que le Secrétaire = Trésorier de ce Conseil, soit nommé
et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation
de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-
Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie,
exécutée entre les mains du dit Secrétaire = Trésorier, dans une
cause entre Demasse & Assinseau et Alex^{te} M^{re} Kelvie & Cons,
savoir: "Que le Conseil de la dite Corporation ignore quelle
"somme il peut actuellement devoir aux dits Alex^{te} M^{re} Kelvie
" & Cons, et, en conséquence, il demande un délai d'un mois
"pour répondre à la dite tiers-saisie."

Adoptée.

13^e motion.
Tiers-saisie contre
Chs. Grandmaison.

Proposé par le Cons. Ryan,
Secondé par le Cons. Dean,

Que le Secrétaire = Trésorier de ce Conseil, soit nom-
mé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la
Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District
des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-
saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire = Trésorier,

dans

Lundi, le 28 Août 1876.

150

dans une cause entre John Carr et Charles Grandmaison, savoir: "La dite Corporation ne doit rien au dit Charles Grandmaison."

Adoptée.

14^e motion.

Tiers-saisie contre
Ls. Beaudry.

Proposé par l'Échev. Drumelle.

Secondé par le Conb. Hamel.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Louis Milot et Louis Beaudry, savoir: "La dite Corporation ne doit rien au dit Louis Beaudry."

Adoptée.

15^e motion.

Tiers-saisie contre
Nector Hamel.

Proposé par le Conb. Hamel.

Secondé par le Conb. Dean.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Philippe Gravel et Nector Hamel, savoir: "La dite Corporation ne doit rien au dit Nector Hamel."

Adoptée.

16^e motion.

Tiers-saisie contre
Israël Féron.

Proposé par le Conb. Dean.

Secondé par le Conb. Camirand.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Napoléon Dupresne et Israël Féron, savoir: "Que la dite Corporation ne doit rien au dit Israël Féron."

Adoptée.

17^e motion.

Tiers-saisie contre
Pierre Marie

Proposé par le Conb. Dean.

Secondé par le Conb. Camirand.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières.

Lundi, le 28 Août 1876.

Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie, exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Napoléon Dupresne et Pierre Marie, savoir:
"Que la dite Corporation ne doit rien au dit Pierre Marie."

Adoptée.

18^e motion.

Tiers-saisie contre
Philias Houle.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Vonnasse,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Alfred Picard et Philias Houle, savoir:
"La dite Corporation doit actuellement la somme de cinq piastres et un centin au dit Philias Houle."

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le quatre de Septembre, à sept heures et demi du soir.

L. G. Mignou
Sec.-Gres.

Arthur Turcotte
Maire.

Séance de lundi,
le 4 Septembre 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quatrième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecuyer,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Rocheleau,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Camirand,

Carignan,

Dean,

Hamel,

Ryan,

J. Grottier

Lundi, le 4 Septembre 1876.

152.

1^{re} motion.

Trottier,
Vanasse.
Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu: -
Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Trottier,
Que les requêtes de Messrs. A. LaRue & autres, François
Beaudoin, Hercule Canneton et autres, J. B. Padeaux et autres
et D. S. Morrissette soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de
Mess. A. LaRue & autres.

Requête de Mess. A. LaRue et autres demandant que M. Louis
Décoteau, fils, soit nommé gardien de la Commune.

Requête de
M. Frs. Beaudoin.

Requête de M. François Beaudoin demandant que la
place de gardien de la Commune lui soit accordée. -

Requête
de Mess. Hercule Can-
neton et autres.

Requête de Mess. Hercule Canneton et autres demandant
que M. Louis Décoteau, fils, soit continué dans la charge de
gardien de la Commune, qu'il a remplie pendant la maladie
et depuis le décès de son père.

2^e Motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Dean,
Que vu la mort de Louis Décoteau, père, en son vivant
gardien de la Commune, Louis Décoteau, son fils, qui oc-
cupe la dite position depuis plusieurs mois, à la grande
satisfaction de ce Conseil, soit continué comme gardien
de la Commune.

3^e motion.

Proposé en amendement l'Echevin Bellefeuille,
Secondé par le Conseiller Camirand,
Que Luc Lacombe soit nommé gardien de la
Commune.

Perdue sur division de 5 votant pour et 6 contre, savoir:
Pour: - les Echevins Bellefeuille et Brunelle,
les Conseillers Carignan, Camirand, & Trottier. 5
Contre: - l'Echevin Rochebeau, les Conseillers Bureau,
Dean, Namel, Ryan et Vanasse.

Motion No. 2 adoptée.

Nomination de M.
Décoteau, fils, comme
gardien de la Commune.

La motion principale (No. 2) étant ensuite mise aux
voix est adoptée sur division de 6 pour et 5 contre, savoir: -
Pour: - l'Echevin Rochebeau et les Conseillers Bureau, Dean,
Namel, Ryan et Vanasse. - 6 -
Contre: - les Echevins Bellefeuille et Brunelle, et les Conseillers
Camirand, Carignan et Trottier. 5. -

Requête

Lundi, le 4 Septembre 1876.

Requête de M. J. B. Badaux et autres.

Requête de M. J. B. Badaux et autres demandant qu'il soit placé une lampe sur la rue St. George, près du Chemin St. Marguerite.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de M. D. J. Morrisette.

Requête de M. D. J. Morrisette demandant qu'il soit nommé surintendant de l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de M. P. A. Robichon.

Lettre de M. P. A. Robichon demandant que la balance qui lui est due sur les valves qu'il a fournies pour l'aqueduc lui soit payée.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de M. Viger et Sawyer.

Lettre de Messrs. Viger & Sawyer demandant qu'il leur soit payé \$ 300 à compte d'ouvrages pour l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport d'un Comité Général sur la requête de M. Ch. Bourgeois.

Lu de nouveau le rapport d'un Comité Général du Conseil, sur la requête de M. Charles Bourgeois, qui avait été présentée à la séance de ce Conseil, le 28 Aout dernier. (Voir ce rapport dans les procès-verbaux du 28 Aout 1876).

Rapport d'un Comité Général sur les requêtes de M. Cloris Dupresne, Trefflé Désaulniers et Arthur Gauthier.

Rapport. Le Comité Général auquel avait été référé les requêtes de Messrs. Cloris Dupresne, Trefflé Désaulniers et Arthur Gauthier, demandant à être employés dans la nouvelle brigade de feu, lors de son organisation, a l'honneur de faire rapport que votre Conseil n'étant pas prêt à organiser cette brigade de feu, il ne peut s'occuper à présent de ces requêtes.

Respectueusement soumis.

- (Signé) Arthur Turcotte, Præs.
- " John Ryan,
- " J. Deau,
- " L. A. Camirand,
- " O. Carignan,
- " J. E. Grottier,
- " O. Z. Hamel,
- " J. F. V. Bureau,
- " F. A. Bellefeuille,
- " L. Brunelle,

C. A. Rochelleau

Lundi, le 4 Septembre 1876.

4^e motion.

(Signé) E. A. Rochéau.
" P. B. Vanasse.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Hamel.

Que les rapports du Comité Général du Conseil sur les
requêtes de Messrs. Charles Rougeois, Clovis Dufresne, Préflicé
Desaulniers et Arthur Gauthier soient adoptés.
Adoptée.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il re-
commande le paiement des sommes mentionnées dans les
paié-listes suivantes:

Departement de l'Agueduc	928	76
do du Feu	40	25
do des Chemins	"	15
do de la Police	9	"
do de l'Hotel-de-Ville	250	30
Carri Champlain	1	80
Rues sous Contrôle	60	"
Assurances des Incendiés	24	72
Frais Legaux	10	"
Chemins	"	50
Agueduc	"	50
Contingents	"	50
	\$ 1326	48

Respectueusement soumis,
(Signé) John Ryan, Prést.
" L. Brunelle,
" J. Deau.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Trottier,
" " " " Hamel,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par l'Échev. Bellefeuille,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 48, Règlement
pour

Lundi, le 4 Septembre 1876.

pour rappeler et annuler le Chapitre 43 des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: - "Règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières," soit maintenant lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre XLVIII.

Règlement concernant la Police, amendé.

Règlement pour rappeler et annuler le chapitre quarante-trois des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre huit des Règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1.- Les dispositions du susdit chapitre quarante-trois des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-seize, et intitulé: - "Règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce Conseil, etc., sont maintenant rappelées et annulées, et sont déclarées être nulles à compter de ce jour.

Sec. 2.- La huitième section du susdit chapitre huit des règlements de ce Conseil, qui avait été amendée par la première section du susdit chapitre quarante-trois, par le présent annulée et rappelée, est par le présent remise en sa force et vigueur, de même que si la dite section n'eût jamais été amendée, et l'honoraire à laquelle auront droit les constables et hommes de police nommés et établis en vertu des dispositions de la deuxième section du susdit chapitre huit des dits règlements, pour chaque arrestation et emprisonnement par eux faits, pour contravention aux règlements de cette cité, sera, à l'avenir, d'une piastre.

Sec. 3.- Le présent règlement prendra force et effet à compter

Lundi, le 4 Septembre 1876.

156.

4^e motion.

comptes de ce jour.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par le Cons. Vanasse,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 49, Règlement pour
"amender de nouveau le chapitre neuf des règlements de ce
"Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département du
"Feu", passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soix-
"ante-et-dix, soit maintenant lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre XLIX.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre neuf des
règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Dépar-
tement du Feu", passé le vingt-septième jour de Juin mil
huit cent soixante-et-dix.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois Rivières, comme suit:—

Sec. 1.- Les mots suivants, savoir: "ni ne repandra ou
"gardera sur les planchers des maisons, magasins ou autres
"bâtisses, en cette cité, du bran de scie ou autres matières
"enflammables," sont par le présent ajoutés à la soixantième
section du susdit règlement par le présent amendé, et
seront considérés et interprétés comme en faisant partie.

Sec. 2.- Toutes les autres dispositions du susdit règlement
sont et continueront à être en force comme si le susdit
règlement n'eût pas été amendé.—

Sec. 3.- Le présent règlement prendra force et effet à compter
de ce jour.

8^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,
Secondé par le Cons. Hamel,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 50, Règle-
ment pour amender le chapitre cinq des règlements de ce
Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit
cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant
"les Cotisations et Taxes", soit maintenant lu, passé et
adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté,
savoir

Chapitre

Lundi, le 4 Septembre 1876.

Règlement concernant les Cotisations et Taxes, amendé

Chapitre I.

Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - Les taxes et cotisations qui seront, à l'avenir, payables par le propriétaire, possesseur ou conducteur de tout bateau ou autre embarcation contenant aucun des effets ou choses suivants, et venant les vendre ou les offrir en vente dans tel bateau ou embarcation, à aucun des quais ou grèves, dans les limites de cette cité, seront comme suit, savoir:

- Pour chaque minot de pois, avoine ou autres grains, un centin;
- Pour chaque minot de bel (non en sac) ou de patates, un centin;
- Pour chaque minot d'oignons, deux centins;
- Pour chaque sac de bel, deux centins;
- Pour chaque cent bottes de foin, dix centins;
- Pour chaque cent bottes de paille, cinq centins;
- Pour chaque quart ou baril de farine, dix centins;
- Pour chaque quart ou baril de poisson salé, vingt-cinq centins;
- Pour chaque petite tinette de sardine ou autre poisson un centin;
- Pour chaque quart ou baril d'huîtres, vingt centins;
- Pour chaque cent planches, vingt-cinq centins;
- Pour chaque cent madriers, cinquante centins;
- Pour chaque corde de bois franc, dix centins;
- Pour chaque corde de bois mou, cinq centins;
- Pour chaque tonneau de houille ou charbon de terre, vingt-cinq centins;
- Pour chaque corde de bois flottant à l'eau ou en radeau, bois franc, dix centins; bois mou, cinq centins;

Sec. 2. - La ou les personnes, vendant dans aucun tel bateau ou embarcation, qui auront payé les susdites taxes ou cotisations, seront exemptés de l'obligation de

vendre

Lundi, le 4 Septembre 1876.

ou d'offrir en vente les susdits effets ou denrées sur aucun des marchés publics de cette Cité, ainsi que de payer les droits et taxes payables par les personnes qui vendent ou offrent en vente sur les susdits marchés.

Sec. 3 = Toutes les autres dispositions du susdit règlement, par le présent amendé, sont et continueront à être en force comme si le dit règlement n'eût pas été amendé.

Sec. 4 = Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, à signer un titre-nouvel des hypothèques que la dite Corporation doit aux D'ontiers de feu Abel Blaise Hart.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 18 du courant à sept heures et demi du soir.

[Signature]
Sec. - Sec.

[Signature]
Maire

9^e motion.
Titre-nouvel aux
Nérit, A. B. Hart.

Ajournement

Convocation
d'une assemblée
spéciale.

Nou Secrétaire-Trésorier
du Conseil de la Cité des
Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir à sept heures et demi, pour affaires concernant le passage du Chemin de Fer Q. N. O. & O. dans la Commune de cette Cité.

(Signé) Arthur Surcotte
Maire.

Siéance spéciale
du Conseil de Ville.
7 Septembre 1876.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le septième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités présentées par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Surcotte, Compt.

Messieurs

Jeu'di, le 4 Septembre 1876.

Messieurs les Echevins Alex^e D. aptist,
 F. G. Bellefeuille,
 Louis Brunelle,
 E. Ab. Rocheleau,
 Messieurs les Conseillers J. A. Bureau,
 L. Ab. Camirand,
 Origine Carignan,
 James Dean,
 O. Y. Ormel,
 John Ryan,
 J. E. Shattier.

1^{re} motion.

Concernant la construction du Chemin de fer dans la Commune.

Proposé par l'Echevin Rocheleau,
 Secondé par le Conseiller Carignan.

Attendu que Messrs. Farjano et Guin sous-contracteurs pour la construction de partie du Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ont demandé à Son Honneur le Maire de cette Cité, qu'il leur soit permis de travailler à la construction des susdit Chemin, dans la partie du dit chemin qui traverse la Commune de cette Cité;

Et attendu que la Corporation de cette Cité n'a jamais vendu cette partie de la dite Commune, nécessaire pour y passer le dit chemin de fer, et qu'il ne lui a été faite aucune proposition à cet égard;

Qu'il soit résolu que ce Conseil ne peut accorder la permission demandée par les dits Messrs. Farjano et Guin.

2^e motion.

Pour escompter \$30000 de billets à la Banque de Québec.

Adoptée.
 Three Rivers, 4th September 1876.
 Whereas the Quebec Bank have agreed to discount from time to time, as it may be required by the Corporation of the City of Three Rivers, six notes of the said Corporation, of five thousand dollars each, payable in the course of January next. This is to certify that the said Corporation of the City of Three Rivers, has transferred to the said Quebec Bank, as collateral security for the due payment of the above mentioned notes, six drafts of the said Corporation on Edward H. Coff, Esquire, of Montreal, duly accepted by the said Edward H. Coff, of five thousand dollars each,

and

160

Jeudi, le 7 Septembre 1846.

and maturing on the first day of January next, and also all its right & title to three hundred and one shares of fully paid up stock in the Canada Agricultural Insurance Company, as per scrip hereunto annexed, which it now holds in trust as security for the full payment of the said acceptances of Edward Des. Coff;—

The said Corporation of the City of Three-Rivers hereby binding and obliging itself to put the said Quebec Bond in possession of the said three hundred and one shares of stock of the Canada Agricultural Insurance Company, in the event of the above mentioned notes and acceptances not being paid at the above stated dates.—

3^e motion.

Proposé par l'Échevin Baptist,
Secondé par l'Échevin Rochbeau,

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soient autorisés à signer et à remettre à la Banque de Québec, en cette Cité, une déclaration de la forme et teneur de l'écrit ci-dessus.

Cloture.

La séance est alors close.

Adoptée.

L. P. P. P.
Sec. Trés.



Maire.

Séance régulière.—
Lundi, 18 Sept: 1846.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour de Septembre mil huit cent soixante et seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ceufer.

Messrs. les Échevins Baptist,
Bellefeuille,
Brunelle,

Messrs. les Conseillers Bureau,
Camirand,
Carignan,
Ryan.

Trottié

Lundi, le 18 Septembre 1846.

Trottier,
Vanasse,

Lû le procès-verbal des procédés de la dernière assemblée.

M^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. Charles Dauphinais, John M^{re} Kelvie, Henry M^{re} Leod, Edouard Bouclin, Ross, Ritchie & Co., Ross, Ritchie & Co. et autres, David Aubry et Edmond Puisseau soient reçues et lues.
Adoptée.

Requête de M. Charles Dauphinais.

Requête de M. Charles Dauphinais demandant un emploi dans la brigade du feu qu'il est question d'organiser.

Référée au Comité du Feu.

Requête de M. John M^{re} Kelvie.

Requête de M. John M^{re} Kelvie demandant que la place de second ingénieur de l'Agueduc lui soit accordée.

Référée au Comité de l'Agueduc.

Requête de M. Henry M^{re} Leod.

Requête de M. Henry M^{re} Leod offrant de faire les enduits, crépis, etc, de la bâtisse de l'Agueduc.

Référée au Comité de l'Agueduc.

Requête de M. Ed^{re} Bouclin.

Requête de M. Edouard Bouclin que le bail d'un terrain dans la Commune, que la Corporation lui a fait pour l'espace de dix ans, soit prolongé de quelques années ou que ce terrain lui soit vendu.

Référée à un Comité Général.

Requête de Messrs. Ross, Ritchie & Co.

Requête de Messrs. Ross, Ritchie & Co demandant que la pose des tuyaux de l'Agueduc, dans la rue des Pins, soit prolongée depuis leur bureau jusqu'à la rue des Commissaires.

Référée au Comité de l'Agueduc.

Requête de Messrs. Ross, Ritchie & Co et autres.

Requête de Messrs. Ross, Ritchie & Co, et autres demandant que les tuyaux de l'Agueduc soient posés dans la rue Hemlock.

Référée au Comité de l'Agueduc.

Requête de M. David Aubry.

Requête de M. David Aubry demandant quelques vieux tuyaux de l'Agueduc en bois qui sont dans les rues.

Référée à un Comité Général.

Requête

Lundi, le 18 Septembre 1876.

162.

Requête de
M. Edm. Buisson.

Requête de Mr. Edmond Buisson demandant qu'il soit nommé chef de la nouvelle brigade de feu, que le Conseil se propose de former.

Référéé au Comité du Feu.

Lettre de Messrs.
Farjana & Gorin.

Présenté une lettre de Messrs. Farjana & Gorin représentant que des lisses de chemin-de-fer ont été posées dans les rues Bell et St. George, par des personnes qui n'avaient pas obtenu du Conseil la permission de le faire, et que, en conséquence, ils n'entendant pas être responsables des dommages et accidents qui pourraient survenir par suite de la pose des susdites lisses.

Lettre de Messrs.
Tiger & Sarrjet.

Présenté une lettre de Messrs. Tiger & Sarrjet demandant que la somme de \$120⁰⁰ leur soit payée.

Référéé au Comité de l'Agueduc.

Lettre de Messrs.
Farjana & Gorin.

Présenté une lettre de Messrs. Farjana et Gorin demandant qu'il leur soit permis de poser temporairement dans la Commune de cette Cité, une voie de chemin-de-fer, afin de leur aider dans la construction du Chemin-de-fer de la Rive Nord.

Référéé à un Comité Général.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Agueduc	4543	46
do de la Police	13	30
do des Chemins	25	88
do du Feu	66	05
Carri Champlain	3	80
Intérêt, Escompte et Commission	138	42
Papeterie et Impressions	20	" "
Divers Comptes	24	90
	\$	4835 81

Respectueusement soumis,

(Signé)

John Ryan, Pres.
Ls. Brunelle,
Alex. Baptist.

Proposé

Lundi, le 18 Septembre 1876.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,
 Secondé par le Cons. Trottier,
 Que le rapport du Comité des Finances soit
 adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
 de l'Aqueduc.
 Soumissions
 pour la couverture de
 la bâtisse de l'Aqueduc.

Rapport.

Le Comité de l'Aqueduc a l'honneur de faire rapport
 qu'il a cru devoir demander des soumissions pour la couver-
 ture en zinc et en fer blanc de la bâtisse des engins de l'aqueduc,
 et que deux soumissions pour ces ouvrages ont été filées, savoir:

Celle de M. Octave Caron pour fourniture et pose du
 fer blanc à dix piastres pour cent pieds et à quinze
 piastres le cent pieds pour la tôle galvanisée; et celle
 de M. James B. Luckeshoff demandant \$15 pour la
 tôle galvanisée No. 28, ou \$18 pour le No. 26, et \$12 pour
 le fer blanc. En conséquence, Votre Comité recomman-
 de que la soumission de M. Octave Caron soit acceptée
 comme étant la plus basse et la plus avantageuse.

Sur lettre de M. P. A.
 Robichou.

Notre Comité, auquel avait été référé la lettre de
 M. P. A. Robichou, demandant un paiement sur le
 prix des valves qu'il a fournies, est d'opinion que le
 dit M. Robichou a déjà reçu plus que le montant
 auquel il a droit jusqu'à présent sur son contrat
 avec la Corporation et que la balance qui lui
 revient sur le dit contrat ne devrait être payée que
 lorsque les susdites valves auront été éprouvées et
 reconnues parfaites.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

J. W. Bellefeuille,

J. F. V. Bureau,

P. B. Vanasse.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Brunelle,
 Secondé par le Cons. Ryan,

Que le rapport du Comité de l'Aqueduc soit adopté et
 que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom
 de la Corporation de cette cité, un contrat avec M. Octave
 Caron pour la couverture de la bâtisse de l'Aqueduc, aux
 termes et conditions de la soumission du dit Octave Caron.

Adoptée.

Rapport

Lundi, le 18 Septembre 1876.

164

Rapport du Comité
de la Commune.
Salaires du Gardien
de la Commune fixés
à \$200 par année.

Rapport.

Le Comité de la Commune a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que le salaire de M. Louis Décoteau, le Gardien actuel de la Commune et employé de la Corporation aux termes des contrats avec ses prédécesseurs, soit de deux cents piastres par année, à compter du premier d'Octobre prochain.

Respectueusement soumis,

(Signé)

"

"

J. E. Trottier.

O. Carignan,

J. A. Bellefeuille.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que le rapport du Comité de la Commune soit adopté.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Vanasse,

En amendement: - Que le salaire de Louis Décoteau, gardien de la Commune, etc, demeure le même que celui qui avait le gardien qui le précédait.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Ryan,

Secondé par l'Echev. Baptist,

En sous-amendement: - Que ce rapport soit ajourné à la prochaine séance.

Le vote étant pris sur le sous-amendement (motion No. 6), est comme suit, savoir: - 4 pour et 5 contre -

Pour: l'Echevin Baptist, les Conseillers Bureau, Ryan et Vanasse. 4 -

Contre: Les Echevins Bellefeuille et Brunelle, les Conseillers Camirand, Carignan et Trottier. 5. = Motion rejetée. -

Le vote est ensuite pris sur l'amendement (Motion No. 5) lequel est rejeté sur division de 4 pour et 5 contre, savoir:

Pour: L'Echevin Baptist, les Conseillers Bureau, Ryan et Vanasse. 4;

Contre: Les Echevins Bellefeuille et Brunelle, les Conseillers Camirand, Carignan et Trottier. 5.

Les voix étant alors données sur la motion principale (No. 3), cette motion est adoptée, 5 votant pour et 4 contre, savoir: -

Pour

Lundi, le 18 Septembre 1876.

Pour: Les Echevins Bellefeuille et Brunelle, les Conseillers Camirand, Carignan et Trottier; 5.
Contre: L'Echevin Clapnet, les Conseillers Bureau, Ryan & Vanasse. 4.

Rapport de l'Inspecteur de-Ville. Rapport.

Feu chez Narcisse Gelin.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 13 du courant, le feu s'est déclaré dans la maison des Héritiers W. R. Adair, située au coin des rues Notre-Dame et des Forges, et occupée par Mr. Narcisse Gelin comme magasin de marchandises sèches. Le feu avait été mis dans un des chassis du magasin du dit Gelin où votre Inspecteur a trouvé un paquet d'étoupe en feu.

La Compagnie du Feu No. 4 s'est rendue la première avec 6 hommes, la Compagnie No. 3 la deuxième avec 15 hommes et la Compagnie No. 2 la troisième avec 10 hommes.

Augustin Gauthier a fourni la première barrique d'eau, Henri Deslauriers la deuxième et Edouard Béland la troisième.

Trois-Rivières, 18 Septembre 1876.


Respectueusement soumis.
(Signé) Ovide Rocheleau,
Surintendant du Feu.

4^e motion.
Tiers-saisie contre
Thimothé Béland.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par le Cons. Trottier,
Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et à faire la réponse suivante à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Hilaire Martin et Thimothé Béland, savoir:
" La Corporation des Trois-Rivières doit quarante-trois cents au dit Thimothé Béland."

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne à lundi, le deux d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir, et la séance est levée.


Maire.

Secrétaire.

Mercredi, le 20 Septembre 1876.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville,
ce soir, à 1/2 heures, pour amender une résolution autorisant
l'escompte de certains billets à la Banque de Québec.
(Signé) Arthur Turcotte,
Maire.

Séance spéciale du
Conseil-de-Ville.
20 Septembre 1876.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité,
mercredi, le vingtième jour de Septembre mil huit cent soix-
ante-et-seize, à sept heures et demi, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, laquelle assemblée avait été
convoquée par Son Honneur le Maire. Étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Écuyer.

Messrs. les Échevins Baptist,
 Bellefeuille,
 Brunelle,

Messrs. les Conseillers Bureau,
 Camirand,
 Carignan,
 Ryan,
 Trottier.

1^{re} motion.
Pour protester l'H^{on}ble
Thomas M^{re} Greevey

Proposé par l'Échev. Baptist,
Secundé par le Cons. Bureau,

Attendu que l'Honorable Thomas M^{re} Greevey, Contra-
cteur du Chemin-de-fer de Québec, Montréal, Ottawa et
Occidental, par lui-même et ses employés, s'est emparé
d'une certaine partie de la Commune des Trois-Rivières,
et y exécute actuellement certains travaux, sans en avoir
obtenu la permission de ce Conseil ou sans avoir acquis
le droit de se servir de ce terrain, lequel est la propriété de la
Corporation de cette cité; qu'il soit résolu que J. G. A. Frigon,
Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, soit autorisé à faire pro-
tester, pour et au nom de la dite Corporation, le dit Tho-
mas M^{re} Greevey de déguerpir immédiatement le dit ter-
rain.
Adoptée.

Clôture.

La séance est ensuite levée.

J. G. A. Frigon Sec. Trés.

Arthur Turcotte
Maire.

Lundi, le 25 Septembre 1876.

Convocation d'une
assemblée spéciale.

Aux Secrétaire, Trésorier et du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil
de-Ville, ce soir, à 7½ heures, pour affaires concernant
la localisation du chemin-de-fer.

(Signé) Arthur Turcotte,

Maire.

Séance spéciale du
Conseil.

25 Sept. 1876.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corpo-
ration de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son
Honneur le Maire et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la
dite Cité, lundi, le vingt-cinquième jour de Septembre
mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi
du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Cuyet,
Messieurs les Echevins Brunelle,

Baptist,

Messieurs les Conseillers Bureau,

Camirand,

Carignan,

Rifan,

Trothier,

Nanasse

Lettre de M. Robert
McGreevy.

Présente une lettre de M. Robert McGreevy offrant
au Conseil le choix de construire le chemin-de-fer
Q. M. O. & O., a l'endroit ou il traverse le Chemin
St^e Marguerite, au moyen d'un pont qui serait élevé
d'environ neuf pieds au-dessus du niveau du dit
Chemin St^e Marguerite, ou d'élever le chemin de
manière à ne pas être obligé de faire ce pont.

Proposé par le Cons. Bureau.

Secondé par le Cons. Rifan,

Que la considération de la lettre de M. Robert Mc
Greevy soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

1^{re} motion.

La séance est ensuite levée.

Clôture.



Maire.

J. P. Rigon, Sec. Prés.

Lundi, le 2 Octobre 1846.

168

Séance de lundi,
le 2 Octobre 1846.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le deuxième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Mayor,
Messieurs les Echevins Messrs Baptist,

J. D. Bellefeuille,

Louis Brunelle,

E. M. Rocheleau,

Messieurs les Conseillers J. F. O. Bureau,

Orizime Mongrain,

James Dean,

J. O. Shorter,

T. B. Vanasse.

1^{re} Motion

Proposé par le Conseiller Vanasse,

Secondé par l'Echevin Rocheleau,

Que les requêtes de Messrs. M^{rs} Lead & Robert, Orizime Mongrain, Damasse Marineau, J. D. Sarasin, Geo. B. Hall & autres, James Shorter, Xavier Morrissette, J. D. Fugette & autres, J. D. & C. Mercier, Orizime Beland et John Cowland soient reçues & lues.

Adoptées.

Requête de J. D. M^{rs} Lead & J. D. Robert

Requête de Messrs. J. D. M^{rs} Lead & J. D. Robert demandant au Conseil l'ouvrage des conduits, crepis etc. etc. de la bâtisse de l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^r Orizime Mongrain

Requête de M^r Orizime Mongrain demandant un emploi dans la brigade du feu qu'il est question d'organiser.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^r Damasse Marineau

Requête de M^r Damasse Marineau, offrant au Conseil, ses services comme chauffeur des engins de l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^r J. D. Sarasin

Requête de M^r J. D. Sarasin demandant au Conseil un emploi dans le bureau de la Corporation.

Référé au Comité Général.

Requête de Messrs. Geo B. Hall et autres

Requête de Messrs. Geo B. Hall et autres demandant que la partie de la rue Notre-Dame qui se trouve entre la rue St-Henri & Xavier et le ruisseau Wagner, soit réparée et mis en bon état.

Référé au Comité des Chemins
Requête

Lundi, le 2^e Octobre 1876.

Requête de M^r. James Shortis.

Requête de M^r. James Shortis, demandant au Conseil de poser un tuyau d'égout de l'Hotel St. James jusqu'au Fleuve.

Reféré au Comité des Chemins.

Requête de M^r. Xavier Morrissette.

Requête de M^r. Xavier Morrissette, demandant l'usage de la Salle, gratis, pour deux soirées.

Accordée.

Requête de M^r. F. L. Fiset et autres.

Requête de Messrs. F. L. Fiset et autres demandant au Conseil de réduire la taxe de trois centins imposée sur chaque minot de pommes à un centin.

Reféré au Comité des Finances.

Requête de M^r. F. L. F. L. Eugène Mercier.

Requête de Messrs. F. L. F. L. Eugène Mercier offrant leur services dans la brigade du feu lors de son organisation.

Reféré au Comité du Feu.

Requête de M^r. Origime Deland.

Requête de M^r. Origime Deland, demandant au Conseil, à faire partie de la brigade du feu, qu'il est question d'organiser.

Reféré au Comité du Feu.

Requête de M^r. John Rowland.

Requête de M^r. John Rowland demandant au Conseil une réduction de taxes.

Rejetée.

Lettre de M^r. W. Robie.

Une lettre de M^r. W. Robie s'offrant de fournir un télégraphe d'alarmes pour le département du feu.

Reféré au Comité du Feu.

Rapport du Comité des Finances

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	2,006.08
" du Feu	36.93
" des Chemins	12.23
" de la Police	57.00
" de la Commune	31.70
" de l'Hotel-de-Ville	4.40
Barri Champlain	21.30
Rues sous Contrôle	12.90
Intérêt & Commission	32.00
<i>Ad Reporter</i>	<u>2,506.54</u>

170
Lundi, le 2 Octobre 1876.

	Report	2,506	54
Services de Huissiers		4	90
Acqueduc en bois		2	10
Depenses Contingentes		160	50
Salaires		260
Divers Comptes		289	68
		3223	72

Respectueusement soumis
(Signé) Alex^e. Baptiste,
" James Dean,
" Louis Brunelle,
" E. A. Rocheleau.

2^e Motion.

Proposé par le Conseiller Scotter,
Secondé par le Conseiller Bureau,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité de l'Acqueduc.

Rapport.
Le Comité de l'Acqueduc auquel avait été référée la requête de M^{rs} Henry M^{rs} Leod, demandant de faire les enduits et crépis de la maison des pompes de l'Acqueduc, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que des soumissions devraient être demandées pour ces ouvrages sous le plus court délai possible.
Respectueusement soumis
(Signé) James Dean,
" J. B. Vanasse,
" J. G. Bellefeuille.

3^e Motion.

Proposé par l'Échevin Rocheleau,
Secondé par le Conseiller Carignan,
Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Secrétaire-Trésorier
Offre par M. Vanasse de paiement du terrain pris dans la Commune pour le Chemin-de-fer-

Rapport.
Le soussigné a l'honneur de faire rapport que J. B. Vanasse, Sec^r, est venu ce jourd'hui à son Bureau et lui a représenté que la quantité de terrain pris dans la Commune des Trois-Rivières par le chemin-de-fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental est de quatre arpents et quatre-vingt perches et que la valeur du dit terrain est de cent piastres par arpent, et m'a offert, en conséquence, la somme de quatre cent quatre-vingt piastres, comme prix et valeur du dit terrain.
Respectueusement

Lundi, le 2 Octobre 1846.

Respectueusement soumis,
(Signé) J. G. M. Frigon
Sec. = S^{ie}s.

4^e Motion
Pour emprunter \$900
de D. G. LaBarre, Ect.

Proposé par l'Échevin Bellefleur,
Secondé par l'Échevin Rochdeau.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, à emprunter de D. G. LaBarre, Ect., en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs de feu Joseph Guillaume (franchementagne) et de feu Dame Caroline Genest LaBarre, la somme de neuf cents piastres remboursable à demande, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de sept pour cent l'an, si la susdite somme est remise avant un an de cette date, et de huit par cent, si remboursée plus tard.

Ajournement

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 9 du courant à sept heures et demi du soir.

J. G. M. Frigon
Sec. = S^{ie}s.

~~Arthur Turcotte~~
Maire.

Séance de lundi,
le 9 Octobre 1846.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le neuvième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|---------------------------|--|
| Son Honneur le Maire, | Arthur Turcotte, Ecuier, |
| Messieurs Les Échevins | Alex ^e Baptiste,
Louis Brunelle,
E. M. Rochdeau, |
| Messieurs les Conseillers | J. P. O. Bureau,
L. M. Camirand,
Onésime Carignon,
J. E. Trotter,
P. B. Vanasse. |

1^{er} Motion

Le procès-verbal des procédures de la dernière assemblée.
Proposé par l'Échevin Rochdeau,
Secondé par le Conseiller Camirand,

Que

Lundi, le 9 Octobre 1876.

142

Que les requêtes de Messrs. Albert Cadorette, Elie Ringuette, Charles Raymond, Elie Pratte, Edmond Pratte, Edmond Trudel, Joseph Veillaut, Joseph Riapel, Amable Ringuette et Prudent Dugal soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de M^r. Albert Cadorette.

Requête de M^r. Albert Cadorette, demandant au Conseil d'être admis membre de la nouvelle brigade du feu qui doit être formée.
Référé au Comité du feu.

Requête de M^r. Elie Ringuette.

Requête de M^r. Elie Ringuette, offrant ses services au Conseil dans la brigade du feu lors de son organisation.
Référé au Comité du feu.

Requête de M^r. Charles Raymond.

Requête de M^r. Charles Raymond, demandant à être employé dans la nouvelle Compagnie du feu qu'il est question d'organiser.
Référé au Comité du feu.

Requête de M^r. Elie Pratte.

Requête de M^r. Elie Pratte, demandant au Conseil, à faire partie de la nouvelle brigade du feu qu'il est question de former.
Référé au Comité du feu.

Requête de M^r. Edmond Pratte.

Requête de M^r. Edmond Pratte, demandant un emploi, comme pompier, dans la brigade du feu que le Conseil se propose d'organiser.
Référé au Comité du feu.

Requête de M^r. Edmond Trudel.

Requête de M^r. Edmond Trudel, offrant ses services comme chauffeur des engins de l'aqueduc.
Référé au Comité de l'aqueduc.

Requête de M^r. Joseph Veillaut.

Requête de M^r. Joseph Veillaut, demandant à entrer dans le nouveau corps de pompiers qui doit être organisé.
Référé au Comité du feu.

Requête de M^r. Joseph Riapel.

Requête de M^r. Joseph Riapel, demandant un emploi comme gardien des travaux de l'aqueduc.
Référé au Comité de l'aqueduc.

Requête de M^r. Amable Ringuette.

Requête de M^r. Amable Ringuette, demandant à être employé dans la nouvelle brigade du feu qui doit être formée.
Référé au Comité du feu.

Requête de M^r. Prudent Dugal.

Requête de M^r. Prudent Dugal, offrant ses services au Conseil afin d'être nommé pompier dans la nouvelle Compagnie du feu lors de son organisation.
Référé au Comité du feu.

Rapport du Comité Général

Rapport.

Le

Lundi, le 9 Octobre 18⁴⁶.

Sur requête de M. Edouard Bouclin.

Le Comité Général du Conseil auquel avait été référé la requête de M^r. Edouard Bouclin, demandant que le terrain que le dit Bouclin occupe dans la Commune lui soit vendu ou que le terme de son loyer soit prolongé, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que le susdit terrain devrait être loué au dit Bouclin pour cinq autres années, à compter de l'expiration de son présent loyer, à raison de cinquante piastres par année.

Respectueusement soumis.
(Signé)
" Arthur Surotte,
" Adol^{ph}e Baptist,
" J. E. Trottier,
" P. D. Vanasse,
" Louis Brunelle,
" Origine Baignon,
" L. M. Camirand,
" E. M. Rochekau,
" J. F. V. Bureau,

2^e Motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,
Secondé par le Conseiller Vanasse,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	1,514	90
" du Feu	71	60
" de l'Éclairage	308	"
" de la Commune	4	14
" de l'Hôtel-de-Ville	1	80
" de la Police	43	85
Acqueduc en Bois	"	90
Rues sous Contrôle	60	"
	2,005	22

Dobte

Lundi, le 9^e Octobre 1876.

174

Sur requête de Messrs.
Gauthier & Fuzette.

Votre Comité auquel avait été référé la requête de Messrs. Gauthier & Fuzette est d'opinion que les conclusions de cette requête ne doivent pas être accordées.

Respectueusement soumis
(Signé) Alex^e. Baptist,
Louis Brunelle,
E. M. Rocheleau.

3^e Motion.

Proposé par le Conseiller Vanasse,
Secondé par le Conseiller Shottier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité
de l'Acqueduc.

Sur la lettre de Mr.
W^m McRobie

Rapport;

Le Comité de l'Acqueduc a l'honneur de faire rapport en faveur des conclusions de la lettre de Mr. W^m McRobie, qui lui avait été référée, et par laquelle Mr. McRobie avait de poser un système de télégraphe d'alarme en connection avec les dépôts de feu et de l'Acqueduc de cette Cité. -

Soumission de M^r Keod
& Nohert pour enduits
acceptés.

Votre Comité ayant demandé des soumissions pour les enduits de la bâtisse des pompes, quatre soumissions ont été faites, et votre Comité recommande que celle de Messrs. J. B. McLeod & F. St. Robert soit acceptée.

Respectueusement soumis,
(Signé) J. A. Bureau,
C. B. Vanasse,
Arthur Sweete.

4^e Motion.

Proposé par l'Échevin Rocheleau,
Secondé par le Conseiller Carignan.

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.
Adoptée.

5^e Motion.

Pour escompter
\$ 20,000 au lieu de
\$ 30,000 à la Banque
de Québec.

Moved by Councillor Bureau,
Seconded by Alderman Baptist.

Whereas by a resolution of this Council passed on the seventh day of last month, His Worship the Mayor and the Secretary-Treasurer of this Council were authorised to discount at the Quebec Bank, in this City, six notes of the Corporation of the said City, of five thousand dollars each, and to transfer to the said Bank, as collateral security for the payment of the above six notes, six acceptances of Edward M. Coff, of Montreal, maturing on fourth of January next

Lundi, le 9 Octobre 1846.

next and of five thousand dollars each, and also to guarantee to the said Bank, in the event of the said acceptances of Mr. Coff not being paid at their maturity, the transfer of three hundred and one shares of paid-up stock in the Canada Agricultural Insurance Company, which the said Corporation now hold in trust as security of the payment of said acceptances;

And whereas the said Quebec Bank has agreed to discount the notes of the said Corporation of Three-Rivers to the extent of twenty thousand dollars and whereas the aforesaid shares in the Capital stock of the Canada Agricultural Insurance Company, have now been transferred to and are in the hands of the said Quebec Bank;

Be it resolved, that the aforesaid resolution of this Council, passed on the seventh day of September last, be revoked and annulled, and that His Worship the Mayor and the Secretary-Treasurer be authorised to sign and discount at the Quebec Bank, in this City, four notes of the Corporation of the City of Three-Rivers, of five thousand dollars each and payable in the course of January next.

Be it also resolved that this Council hereby transfer to the said Quebec Bank all its rights in the above mentioned three hundred and one shares of the capital stock of the Canada Agricultural Insurance Company, as collateral security to the said Bank for the payment of the aforesaid discount. And in the event of the notes of the said Corporation not being paid at their maturity, the said stock of the Canada Agricultural Insurance Company, not to be disposed of, before the expiration of one month after the maturing of the notes of the said Corporation, without the consent of this Council.

Adoptée.

6^{ème} Motion

Pour permettre à Mr. James Shortis de faire un canal d'égout à travers la rue du fleuve et le quai de la Corporation

Proposé par L'Échevin Pacheau,
Secondé par le Conseiller Bureau.

Que ce Conseil accorde à Mr. James Shortis la permission qu'il demandait par sa requête lue devant ce Conseil, à sa dernière séance, de faire et construire un canal d'égout depuis l'hôtel St. James jusqu'au fleuve St. Laurent, en débouchant dans le quai de la Corporation,

A

Lundi, le 9 Octobre 1846. 146.

Et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un contrat à cet effet, avec le dit M^r. Shortis, aux conditions qu'il figurera être convenables quant aux dommages et accidents qui pourraient résulter de la pose du susdit canal d'égout et quant aux droits du locataire actuel du dit quai.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à lundi, le 23 du courant à sept heures et demi du soir.

~~Antoine Lhuisset~~

J. L. Mignon
Sec. - Trés.

Maire.

Séance de lundi,
le 23 Octobre 1846.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'hôtel-de-ville de la dite Cité, lundi, le vingt-troisième jour d'Octobre mil huit cent soixante-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Coyer,
Messieurs les Échevins J. St. Dellefeuille,

Louis Brunelle,

E. M. Rochelleau,

Messieurs les Conseillers J. F. V. Bureau,

L. M. Camirand,

Orizime Carignan,

John Ryan,

J. C. Trotter,

P. B. Vanasse.

1^{re} Motion

Proposé par l'Échevin Dellefeuille,

Secondé par l'Échevin Rochelleau,

Que les requêtes de Messrs. Farjano & Co. R. S. Scott, F. L. Desaulniers, Edw. Gendron, Côme Shiverge, Moise Robert, Adolphe Dupin, Joseph Martin, John Plou, Joseph Cudde, Marchatere & Wolfred, M. Sauvageau & autres, Joseph Alaire et John Stanley soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs.
Farjano & Co.

Requête de Messrs. Farjano & Co. demandant au Conseil la permission de creuser les fossés dans la Commune à une plus grande profondeur afin de faciliter l'écoulement
des

17/7

Lundi le 23 Octobre 1876.

des eaux.

Accordée.

Requête de M^{rs} R. S. Scott.

Requête de M^{rs} R. S. Scott, demandant d'être nommé surveillant des bornes-fontaines et des valves.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^{rs} Ars. L. Désaulniers.

Requête de M^{rs} Ars. L. Désaulniers offrant ses services au Conseil, comme pompier et homme de police.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^{rs} Edouard Gendron.

Requête de M^{rs} Edouard Gendron, demandant un emploi dans la nouvelle brigade du feu qu'il est question d'organiser.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^{rs} Côme Shiverge.

Requête de M^{rs} Côme Shiverge demandant au Conseil de faire partie de la nouvelle Compagnie du Feu qui doit être formée.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^{rs} Moïse Robert.

Requête de M^{rs} Moïse Robert, demandant d'être employé comme pompier dans la nouvelle brigade du Feu lors de son organisation.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^{rs} Adolphe Soupin.

Requête de M^{rs} Adolphe Soupin demandant au Conseil la charge de chauffeur des engins de l'aqueduc.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^{rs} Joseph Martin.

Requête de M^{rs} Joseph Martin offrant ses services au Conseil, dans la nouvelle Compagnie du Feu qu'il est question de former.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^{rs} Johnny Fleau.

Requête de M^{rs} Johnny Fleau, demandant d'être du nombre des pompiers de la nouvelle brigade du Feu lorsqu'elle sera organisée.

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^{rs} Joseph Creamer.

Requête de M^{rs} Joseph Creamer demandant un emploi comme pompier lors de l'organisation de la nouvelle Compagnie du Feu.

Référé au Comité du Feu.

Requête de Messrs. Marchatere & Wolfred.

Requête de Messrs. Marchatere & Wolfred sollicitant du Conseil, la charge de pompiers dans la nouvelle brigade qui doit être organisée.

Référé au Comité du Feu.

Requête

Lundi, le 23 Octobre 1878

Requête de Messrs. Augt. Sauvageau & autres

Requête de Messrs. Augt. Sauvageau et autres demandant à entrer dans le nouveau corps de pompiers qu'il est question d'organiser

Référé au Comité du Feu.

Requête de M^{re} Joseph Ablarie

Requête de M^{re} Joseph Ablarie s'offrant de faire partie de la brigade du feu que le Conseil doit former

Référé au Comité du Feu

Requête de M^{re} John Stanley

Requête de M^{re} John Stanley demandant au Conseil d'être admis dans la nouvelle Compagnie du feu qu'il a intention d'organiser.

Référé au Comité du Feu.

Lettre de M^{re} J. C. Gettmers.

Qu'une lettre de M^{re} J. C. Gettmers, s'offrant de vendre une pompe à vapeur à La Corporation.

Référé au Comité de l'Abqueduc.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Abqueduc	2,409 ⁸³
" de l'Hôtel-de-Ville	3 ²⁰
" des Chemins	26 ⁶³
" du Feu	14 ³⁵
" de la Police	119 ¹⁹
" de la Commune	8 ["]
Intérêt, Escompte & Commission	92 ⁶⁰
Carrés Publics	20 ["]
Assurance des Propriétés de la Corporation	15 ⁴⁵
Rues sous Contrôle	17 ⁸⁰
Contingents	5 ⁶⁵
	3,032⁴⁰

Respectueusement soumis,
(Signé) John Ryan,
E. M. Rochelleau,
Louis Brunelle.

2^e Motion

Proposé par le Conseiller Scottier,
Secondé par le Conseiller Comirand,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.
Rapport.

Lundi, le 23 Octobre 1846.

Rapport de
l'Inspecteur de Ville.Feu chez M. L. De Mon-
court, & c.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport, que le 10 du courant, il y a eu un commencement d'incendie à 10 heures A. M. qui a été causé par des étincelles sortant de la Cheminée d'une maison appartenant à M. L. De Moncourt, & c. et située au coin des rues Notre-Dame et St. Roch; ce feu a causé bien peu de dommages;

La Compagnie du Feu N^o 3 s'est rendue la première avec 20 hommes, la Compagnie N^o 4 la deuxième avec 14 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux;

Louis Menancon a fourni la première barrique d'eau, Sévère Duval la deuxième et Augustin Gauthier la troisième.
Trois-Rivières, 23 Octobre 1846.

Respectueusement Soumis,

(Signé)

Ovide Rochelleau

Surintendant du Feu.

3^e Motion

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par l'Échevin Rochelleau,

Que vu la prochaine mise en opération de l'aqueduc en fer de cette Cité, il est urgent de nommer et appointer un Surintendant pour le dit Aqueduc; et que Monsieur O. Y. Hamel de cette Cité soit nommé et appointé à la dite position, comme étant bien qualifié à la remplir, avec un salaire de six cents piastres par année.

4^e Motion

Proposé par l'Échevin Bellefeuille,

Secondé par le Conseiller Carignan,

En amendement à la motion du Conseiller Bureau, que la nomination d'un surintendant de l'Aqueduc et la fixation du salaire du dit surintendant soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée sur division de 5 pour et 4 contre

Pour
Messrs. Bellefeuille,
Brunelle,
Camirand,
Carignan,
Trattier.

Contre
Messrs. Rochelleau,
Bureau,
Ryan,
Bonasse.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 30 du courant
à

Lundi, le 23 Octobre 1876.

180

à sept heures et demi du soir.

L. Mignep.
Sec. = Prés.

~~Arthur Turcotte~~
Maire.

Séance de lundi,
le 30 Octobre 1876.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite
Cité, lundi, le trentième jour d'Octobre mil huit cent soixante-
seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Censeur,
Messieurs les Echevins

F. G. Dellefeuille,
Louis Brunelle,

C. A. Rochdeau,

Messieurs les Conseillers

J. F. O. Bureau,

Onésime Carignan,

James Jean,

John Ryan,

J. E. Trotter,

P. B. Vanasse.

Qu'il le procès-verbal des précédés de la dernière assemblée.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Carignan.

Que les requêtes de Messrs. D. Lassalle, D. S. Morrisbette,
Pierre Girouf, Alfred Detté, Michel Detté, Lawrence Cloutier,
Zacharie Cloutier, fils, André Courteau, John Lemathe, Louis
Massicotte et autres, George Pratte, John Sanson, Edouard
Ducher et autres soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de M^r. D.
Lassalle.

Requête de M^r. D. Lassalle, demandant au Conseil de l'implé-
menter dans les bureaux de la Corporation.

Renvoyée au Comité Général.

Requête de M^r. D. S.
Morrisbette.

Requête de M^r. D. S. Morrisbette, demandant d'être nommé
Surintendant de l'Acqueduc.

Renvoyée.

Requête de M^r. Pierre
Girouf.

Requête de M^r. Pierre Girouf, demandant au Conseil la
charge de chauffeur des engins de l'acqueduc.

Renvoyée au Comité de l'Acqueduc.

Requête

1^{re} Motion

Lundi, le 30 Octobre 1876.

- Requête de M^r. Alfred Dettz. Requête de M^r. Alfred Dettz, demandant au Conseil d'être admis dans la nouvelle brigade du feu qu'il est question d'organiser.
Référé au Comité du Feu.
- Requête de M^r. Michel Dettz. Requête de M^r. Michel Dettz, offrant ses services comme homme de police.
Référé au Comité de la P^olⁱc^e.
- Requête de M^r. Lawrence Cloutier. Requête de M^r. Lawrence Cloutier, demandant l'emploi de chauffeur des engins de l'aqueduc.
Référé au Comité de l'Aqueduc.
- Requête de M^r. Zacharie Cloutier fils. Requête de M^r. Zacharie Cloutier fils, demandant de servir comme pompier dans la nouvelle compagnie du feu que le Conseil doit organiser.
Référé au Comité du Feu.
- Requête de M^r. André Courteau. Requête de M^r. André Courteau demandant d'être employé dans la nouvelle brigade du feu qu'il est question de former.
Référé au Comité du Feu.
- Requête de M^r. John Lamothé. Requête de M^r. John Lamothé, demandant au Conseil de faire partie du nouveau corps de pompiers, lors de son organisation.
Référé au Comité du Feu.
- Requête de Messrs. Louis Massicotte et autres. Requête de Messrs. Louis Massicotte et autres offrant leurs services comme pompiers, lors de l'organisation de la nouvelle brigade du feu.
Référé au Comité du Feu.
- Requête de M^r. George Pratte. Requête de M^r. George Pratte demandant au Conseil d'être en charge comme pompier dans la nouvelle brigade du feu qui doit être formée.
Référé au Comité du Feu.
- Requête de M^r. John Sambon. Requête de M^r. John Sambon demandant au Conseil d'être nommé second ingénieur de l'aqueduc.
Référé au Comité de l'Aqueduc.
- Requête de Messrs. Édouard Boucher et autres. Requête de Messrs. Édouard Boucher et autres demandant que les rues St^e Julie, St^e Martin et Champflour soient mises sous le contrôle de la Corporation.
Référé au Comité des Chemins.
- Lettre de M^r. P. N. Robichon. L^u une lettre de M^r. P. N. Robichon demandant au Conseil que la balance qui lui revient pour valves lui soit payée.
Référé au Comité de l'Aqueduc.
Rapport

1820

Lundi, le 30 Octobre 1820.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Département de l'Acqueduc	3,981	05
do du Feu	610	90
do des Chemins	"	50
do de la Police	56	75
do de l'Hôtel-de-Ville	1	20
do de la Commune	16	67
Frais de Poursuites	220	50
Dillets Payables	300	"
Intérêt & Commission	92	81
Carre Champlain	32	20
Salaires	260	"
	5,572	38

Votre comité est d'opinion que pour la bonne administration des affaires du nouvel acqueduc, il doit être établi un bureau pour le dit acqueduc, et il recommande l'adoption de ce rapport à votre Conseil.-

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) John Ryan,
" James Dean,
" Louis Brunelle,
" C. H. Rochebeau.

2^e Motion.

Proposé par l'Échevin Bellefeuille,

Secondé par le Conseiller Vanasse

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité
de l'Acqueduc.

Rapport.

recommandant M.
O. J. Hamel pour
la charge de Surin-
tendant de l'Acqueduc.

Le Comité de l'Acqueduc a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion qu'afin d'assurer le bon fonctionne-
ment et l'administration de l'acqueduc de cette cité, il
est nécessaire de nommer un surintendant de l'acqueduc,
que votre comité ayant considéré les requêtes demandant
cet emploi qui lui avaient été référées, il ne croit pas devoir
les

Lundi, le 30 Octobre 1846.

les recommander, et il est d'opinion que M. Hamel, Ecs., est compétent, sous tous les rapports, pour remplir la charge de surintendant de l'aqueduc, et que, en considération des services nombreux et gratuits qu'il a rendus à la Corporation, pendant tout le temps de la construction de l'aqueduc, il est juste qu'il soit nommé à cet emploi, avec un salaire annuel de six cents piastres.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

James Dean,

P. B. Vanasse,

J. A. D. Bureau,

J. B. Dellefeuille.

3^e Motion

Proposé par l'Échevin Rochelieu,

Secondé par le Conseiller Ruyon,

Que le rapport du Comité de l'Aqueduc soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-de-ville.

Rapport;

Le soussigné, Inspecteur-de-ville, a l'honneur de faire rapport, que le 25 du courant, il y a eu un commencement d'incendie chez M^{rs}. Frs. Héroux père, rue St. Philippe, qui a été causé par des étincelles sortant de la cheminée;

La Compagnie du feu N^o 3 s'est rendue la première avec 20 hommes, la Compagnie N^o 4 la deuxième avec 10 hommes et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux;

Augustin Cauthier a fourni la première barrique d'eau, Édouard Deland la deuxième et Louis Mérançon la troisième.

Feu chez Claude Féron.

Le 28 du courant, il y a aussi eu un commencement d'incendie chez M^{rs}. Claude Féron, rue St. Philippe, qui a été causé par des étincelles sortant de la cheminée;

La Compagnie du feu N^o 3 est arrivée la première au complet, la Compagnie N^o 4 la deuxième avec 15 hommes et les deux autres Compagnies se sont rendues sur les lieux.

La première barrique d'eau a été fournie par Louis Mérançon, la deuxième par Augustin Cauthier et la troisième par Sévère Dural.

Chois-Rivières, 30 Octobre 1846.

Respectueusement

Lundi, le 30 Octobre 1846 184

Respectueusement soumis
(Signé) Ovide Rocheleau
Surintendant-du-Feu.

4^e Motion
Tiers-saisie contre
Alfred Bettez.

Proposé par l'Échevin, Dumelle,

Secondé par le Conseiller Carignan.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie déposée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier, dans une cause entre Joseph Edouard Codin et Alfred Bettez, savoir: "Ce conseil demande un délai de huit jours pour répondre à la susdite tiers-saisie."

Adoptée.

Sur motion de l'Échevin Rocheleau, le Conseil se forme en Comité général pour s'occuper de la question de la reconstruction des ponts du St. Maurice, et Son Honneur y part quitte le fauteuil et nomme l'échevin Rocheleau le président du Comité, la question de la reconstruction de ces ponts est ensuite discutée par Son Honneur le Maire, l'Échev. Rocheleau, et le Conseiller Bureau; le Comité fait ensuite le rapport suivant au Conseil.

Rapport du Comité
Général, concernant
la reconstruction des
Ponts du St. Maurice

Rapport.

Le Comité de tout le Conseil fait rapport qu'il est d'opinion qu'il devrait immédiatement être pris des mesures pour assurer la reconstruction des ponts du St. Maurice, et qu'à cet effet, il devrait être introduits des dispositions dans le projet de l'acte qui doit être présenté à la prochaine session de la Législature de Québec, afin d'autoriser ce Conseil à prélever les fonds nécessaires à cet objet, et qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et de Messrs. Rocheleau, Baptist, Bureau et Carignan soit nommé pour s'occuper de cette question, et que ce comité fasse rapport en diligence.

Respectueusement soumis.
(Signé) O. Rocheleau,
Louis Dumelle,
J. A. B. Bureau,
J. C. Trotter.

P. B. Vanasse.

Lundi, le 30 Octobre 1846.

(Signé) P. B. Vanasse,
" James Jean,
" John Ryan,
" Origine Carignan,
" F. B. Bellefeuille

5^e Motion

Proposé par l'Échevin Bellefeuille,
Secondé par le Conseiller Ryan,
Que le rapport du Comité Général soit adopté.
Adopté.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à lundi, le 6 Novembre prochain à sept heures et demi du soir.

J. A. Major
Sec. = Prés.


Maire.

Séance de lundi
le 6 Novembre 1846.

7 heures

A une assemblée régulière du Conseil de la corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de ville de la dite Cité, lundi le sixième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-seize à sept et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire F. B. Bellefeuille
- Messieurs les Échevins Alexis Baptist
- Louis Brunelle
- E. M. Rochelau
- Messieurs les Conseillers J. F. V. Bureau
- L. M. Lamirand
- O. Carignan
- James Jean
- John Ryan
- J. E. Trotter
- P. B. Vanasse

1^{re} Motion

Lu le procès-verbal des précédés de la dernière assemblée.
Proposé par le Conseiller Vanasse,
Secondé par l'Échevin Brunelle,
Que les requêtes de la Compagnie du Fleuve N^o 2 et de Messrs. Berdilas, Doterouf, Cyrille Decteau, David Aubrey et

Lundi, le 6^e Novembre 1876.

et des Révérendes Sœurs de la Providence sœurs et liées.
Adoptées.

Requête de La Compagnie du Feu N^o 2.

Requête de La Compagnie du Feu N^o 2 demandant qu'une enquête soit faite au sujet du paiement que réclame Messrs. Abbott & autres.

Requête de M^{rs} ^{Maximilien} Heroult & autres.

Requête de M^{rs} ^{Maximilien} Heroult demandant au Conseil de faire partie de la nouvelle brigade du Feu lors de son organisation.

Requête de M^{rs} Cyrilaque D'écoteau.

Requête de M^{rs} Cyrilaque D'écoteau demandant au Conseil la somme de vingt piastres pour avoir estropié son cheval sur la rue St. Paul, où le mauvais état de cette rue.

Requête des Révérendes Sœurs de la Providence.

Requête des Révérendes Sœurs de la Providence, demandant gratuitement l'usage de l'eau du nouvel Aqueduc.

Requête de M^{rs} David Aubry.

Requête de M^{rs} David Aubry, offrant ses services comme chauffeur des engins de l'Aqueduc.

Requête de M^{rs} Chs. A. Doper.

Sur une lettre de M^{rs} Chs. A. Doper demandant au Conseil l'introduction de l'eau de l'Aqueduc, dans sa maison.

Lettre de M^{rs} Augustin Sauvageau.

Sur une lettre de M^{rs} Augustin Sauvageau Capitaine de la Compagnie du Feu N^o 2, informant le Conseil que plusieurs pompiers ont été exclus de ladite Compagnie.

Lettre de M^{rs} Geo. M. Guin.

Sur une lettre de M^{rs} Geo. M. Guin, informant le Conseil, que le fossé de ligne entre lui et la Commune n'a pas été creusé à une profondeur suffisante.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport; Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes:

Département de l'Aqueduc	148 93
do du Feu	86 10
do des Chemins	54 84
do de la Police	38 50
Mo. Reporter	328 40

Lundi, le 6 Novembre 1846.

	Rapport	328	40
Département de l'Hôtel-de-Ville		52	88
Carre Champlain		1	60
Rues sous Contrôle		25	60
Intérêts & Commission		1,415	22
Frais Légaux		"	45
Divers Comptes		55	85
		2,180	30

Respectueusement soumis
 (Signé) John Ryan,
 " James Dean,
 " C. M. Rochekaw,
 " Louis Brunelle.

2^e Motion

Proposé par le Conseiller Carignan,
 Secondé par le Conseiller Camirand,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée

Rapport du Comité de l'Acqueduc.
 Pour tenir les affaires des départements de l'Acqueduc, du Feu et de la Police dans un bureau séparé.
 Mr. L. J. Desaulniers nommé Comptable de l'Acqueduc.

Rapport;
 Le Comité de l'Acqueduc a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que les affaires des départements de l'Acqueduc, du Feu et de la Police devraient être faites dans un bureau séparé et distinct de celui du Secrétaire-Trésorier, et, en conséquence, votre Comité recommande que ce bureau soit tenu dans l'appartement ci-devant occupé par la Société de Construction et que Mr. L. J. Desaulniers en soit le comptable, sous le contrôle et la responsabilité du Secrétaire-Trésorier.

Respectueusement soumis,
 (Signé) James Dean,
 " F. J. Bellefleur,
 " P. B. Vanasse,
 " J. F. G. Durand.

3^e Motion.

Proposé par le Conseiller Ryan,
 Secondé par l'Échevin Brunelle,
 Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.
 Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur de-Ville.

Rapport;
 Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir examiné les règlements de la Compagnie

Lundi, le 6^e Novembre 1846. 188

Sur la requête de Ar-
cadus Veillet et autres.

Compagnie du Feu N^o 2, il est d'opinion, que les membres de la dite Compagnie qui ont été rayés de leur liste, à une assemblée tenue régulièrement le 5 Juillet dernier, et cela pour désobéissance à leur Capitaine, étaient en contrevention avec les règlements de la dite Compagnie et que les actes de la susdite Compagnie à leur égard, sont tout-à-fait réguliers et corrects.

Trois-Rivières, 6 Novembre 1846.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rochelleau

Surintendant du Feu.

4^e Motion

Proposé par le Conseiller Camirand,

Secondé par l'Échevin Rochelleau,

Tiers-Saisie contre
Alfred Dettz

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire la réponse suivante à une tiers-saisie opérée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Joseph Edouard Codin et Alfred Dettz, savoir: "La dite Corporation ne doit rien au dit Alfred Dettz."

Adoptée

La lecture du projet d'acte pour amender l'acte d'incorporation de la Cité, est ensuite commencée et le Conseil s'ajourne à demain soir pour terminer cette lecture.

A. Mignon

Secrétaire

F. H. Belliveau

Pro-Maire

Séance de mardi,
le 7^e Novembre 1846,

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'hôtel-de-ville de la dite Cité, mardi, le septième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Échevins Alexis Dapostol,

Louis Brunelle,

E. B. Rochelleau,

Messieurs les Conseillers

J. F. V. Bureau,

L. A. Camirand,

Ozime Carignan,

John Ryan

Mardi le 7^e Novembre 1876John Ryan,
J. E. Trotter.

En le procès-verbal des précédés de la dernière assemblée
où l'absence du Maire et du Pro-Maire, sur proposition
du Conseiller Dureau, l'Échevin Baptist est nommé le
président de cette assemblée.

La lecture du projet d'acte pour amender l'acte d'incor-
poration de cette cité est alors terminée.

Proposé par le Conseiller Dureau,

Secondé par le Conseiller Ryan,

Que le projet d'acte pour amender l'acte d'incorporation
de cette cité, maintenant devant ce Conseil soit adopté et
que Son Honneur le Maire soit prié de le présenter de-
vant la Législature, à sa prochaine session, et d'en assurer
la passation.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le 13 du courant à
sept heures et demi du soir.

H. A. Wigour
Sec. - Rés.Alex. Baptist
Président pro temp.

Ajournement.

Séance de lundi
le 13 Novembre 1876.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi,
le treizième jour de Novembre mil huit cent soixante-seize, à sept
heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites par la loi, étaient présents:-

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Couper

Messieurs Les Échevins

Alex^{te} Baptist,

J. L. Dellefeuille,

Louis Brunelle,

C. M. Rochseau,

Messieurs Les Conseillers

J. S. Dureau,

L. M. Camirand,

Onésime Carignan,

John Ryan,

J. E. Trotter,

P. B. Vanasse.

L^e

Lundi, le 13^e Novembre 1876.

1^{re} Motion

Sur le procès-verbal des procédés de la dernière assemblée.
Proposé par le Conseiller Bureau.
Secondé par le Conseiller Refon.

Que les requêtes de Messrs. J. B. Lapin et autres, Théodule St. Pierre et autres, Félix Lenoal et autres, Euchariste Lamy, J. B. Larivière, Honoré Lord, Landry et Decoteau soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs. J. B. Lapin et autres.

Requête de Messrs. J. B. Lapin et autres demandant au Conseil que la charge de Conseiller pour le Quartier Notre-Dame qui est devenue vacante par la nomination de Mr. O. Y. Potamel surintendant de l'Abquedue soit accordée à Mr. J. B. Cormond.

Référé au Comité Général.

Requête de Messrs. Théodule St. Pierre et autres.

Requête de Messrs. Théodule St. Pierre et autres demandant au Conseil que Mr. Moïse La Branche soit nommé Conseiller pour le Quartier Notre-Dame en remplacement de Mr. O. Y. Potamel ^{entré} en charge comme surintendant de l'Abquedue.

Référé au Comité Général.

Requête de Messrs. Félix Lenoal et autres.

Requête de Messrs. Félix Lenoal ^{et autres} demandant au Conseil que la rue St. Roch soit réparée afin de faciliter l'égout des eaux.

Référé au Comité Général.

Requête de Mr. Euchariste Lamy.

Requête de Mr. Euchariste Lamy offrant ses services comme teneur de livres dans les bureaux de la Corporation.

Référé au Comité Général.

Requête de Mr. J. B. Larivière.

Requête de Mr. J. B. Larivière demandant au Conseil d'être employé dans les bureaux de la Corporation.

Référé au Comité Général.

Requête de Mr. Honoré Lord.

Requête de Mr. Honoré Lord, offrant ses services pour la charge de second ingénieur.

Référé au Comité de l'Abquedue.

Requête de Messrs. Bruno Landry et Alex. Decoteau.

Requête de Messrs. Bruno Landry et Alex. Decoteau, demandant de faire partie de la nouvelle brigade du Feu lors de son organisation.

Référé au Comité des Feu.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Département de l'Arqueduc	\$ 516 46
Do du Feu	1267 15
Do des Chemins	60 53
Do de la Police	3 ..
Do de l'Hôtel-de-Ville	2 40
Papeterie et Impressions,	2 ..
Frais Légaux	27 40
Contingents	5 65
	<hr/>
	\$ 1884 59

Respectueusement soumis
 (Signé) John Ryan,
 " Abel Baptiste,
 " C. M. Rochéau,
 " James Deton,
 " Louis Brunelle.

2^e Motion.

Proposé par le Conseiller Camirand,
 Secondé par le Conseiller Dureau,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adopté.

Rapport du Comité du Feu.

Rapport;
 Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport qu'il a demandé des soumissions pour restaurer la station du Feu N^o 1; que huit soumissions ont été fournies et que celle de Messrs. Abel Dicoteau et Joseph Landry, offrant de faire les ouvrages mentionnés pour la somme de \$130, était la plus basse, votre Comité recommande qu'elle soit acceptée.

Respectueusement soumis,
 (Signé) F. G. Bellefeuille,
 " Origène Corriveau,
 " John Ryan,
 " J. F. V. Dureau.

3^e Motion.

Proposé par l'Ecuyer Rochéau,
 Secondé par le Conseiller Camirand,
 Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.
 Adopté.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville sur la requête de M. Cyprien Dicoteau.

Rapport;
 Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, auquel avait été référé la requête de M. Cyprien Dicoteau, demandant à la Corporation de cette Cité, la somme de vingt piastres pour dommages

Lundi, le 13^e Novembre 1876. ¹⁹²

dommages causés à son cheval par le mauvais état des chemins en cette Cité, a l'honneur de faire rapport, qu'il a été visiter cette partie du chemin mentionnée dans la requête de M^r. Picoteau, ainsi que le cheval du dit M^r. Picoteau; et que suivant son opinion, sa demande n'est pas fondée; vu que le dit chemin a été réparé, que trois jours après l'accident et qu'il n'était pas assez mauvais, pour causer des accidents; vu aussi, que le cheval est de bien peu de valeur pour réclamer une pareille somme et qu'aujourd'hui il est en parfaite santé et n'a aucune blessure.

Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

Respectueusement soumis
(Signé) Ovide Rochelleau
Inspecteur-de-Ville.

4^e Motion.
Concernant les taxes
de l'eau de l'Aqueduc

Proposé par le Conseiller Ryan,

Secondé par le Conseiller Bureau.

Attendu qu'il est nécessaire d'établir un tarif des taxes de l'eau et de pourvoir à la perception des dits taxes de l'eau ainsi que à l'administration du dit aqueduc, qu'il soit résolu: -

1^o Le Département de l'Aqueduc des Trois-Rivières sera sous le contrôle du Comité de l'Aqueduc de cette cité.

2^o Le Surintendant de l'Aqueduc aura la charge des ouvrages hydrauliques, terrains et autres travaux et propriétés, ainsi que des plans appartenant à ou dépendant de l'Aqueduc; et il remplira tels devoirs relatifs à l'Aqueduc, que le dit Comité ou le Conseil-de-Ville exigera de lui.

3^o Le dit Surintendant ou aucun de ses employés pourra entrer dans les bâtisses de tout preneur d'eau, afin d'examiner les tuyaux et appareils d'eau, la quantité d'eau que l'on dépense, et la manière dont on en fait usage.

4^o A compter de ce jour, l'aqueduc en bois appartenant à la Corporation de cette cité, pour l'avoir acquis de la ci-devant "Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières", cessera d'être en opération, et il sera illégal de se servir de l'eau fournie par les tuyaux du dit aqueduc en bois par tout preneur d'eau, en cette cité, soit pour l'usage domestique des familles, soit pour d'autres fins.

Lundi, le 13 Novembre 1876.

5^o Toutes personnes prenant l'eau tiendront les tuyaux de distribution, à l'intérieur de la bâtisse, en bon état et les protégeront contre le froid à leurs propres dépens; et elles seront responsables de tous dépens qui pourraient résulter à défaut par elles de ce faire.

6^o Les preneurs d'eau empêcheront que l'eau soit dépensée inutilement et ne dissimuleront aucunement l'objet pour lequel l'eau doit être employée.

7^o Aucune altération ne sera faite dans les tuyaux posés par ce Conseil, si ce n'est par ses agents ou employés.

8^o Il ne sera pas permis de fournir l'eau à aucune personne qui n'y a pas droit en vertu de cette résolution, à moins d'une permission spéciale du Comité de l'Aqueduc.

9^o Personne, à moins d'y être autorisé par le dit Comité, n'ouvrira aucune borne-fontaine, valve ou robinet d'arrêt dans la dite cité, ou enlèvera aucun couvercle ou accessoire d'icelles, ou y puisera de l'eau; et personne n'introduira ou arrêtera l'eau dans aucun des tuyaux ou soupapes appartenant à la Cité, ou s'ingérera en aucune manière d'icelles, sans l'autorisation du Comité de l'Aqueduc ou du dit Surintendant.

Personne non plus n'appuiera aucun objet sur les dites bornes-fontaines ou autres accessoires du dit aqueduc, ou attachera aucun animal aux dites bornes-fontaines, ou y introduira aucune pierre ou autre objet quelconque, ou endommagera, en quelque manière que ce soit, le dit aqueduc ou quelque'un de ses accessoires.

10^o Personne ne vaquera dans les bâtisses, ou sur les quais et terrains du dit aqueduc, et personne ne déposera aucun effet sur les dits quais et terrains, sans la permission expresse du dit Comité ou du dit Surintendant.

11^o Personne n'aura le droit de se servir de tuyaux d'arrosage, soit pour arroser les rues ou pour tout autre objet, sans en avoir obtenu, au préalable, la permission du Comité de l'Aqueduc, et avoir payé la taxe imposée à cet effet dans le tarif ci-dessous mentionné; et il ne sera fait aucun usage de tel tuyau, pour arroser les rues,

entre

Lundi le 13^e Novembre 1876. 194

entre neuf heures du matin et cinq heures du soir; il ne sera non plus fait aucun usage de tel turpeau, par les entrepreneurs, Constructeurs ou autres personnes à leur emploi, pour arroser les briques ou autres matériaux de construction.

12^e. Les différents taux énumérés et spécifiés dans le tarif contenu dans un règlement intitulé: "Règlement pour l'administration de l'Aqueduc des Trois-Rivières," tel qu'établi par la ci-devant Compagnie d'Aqueduc des Trois-Rivières, seront et ils sont par les présentes déclarés être les taux imposés et payables par les preneurs d'eau de l'Aqueduc de cette Cité.

13^e. Les dits taux de l'eau seront dûs et payables au Comptable de l'Aqueduc des Trois-Rivières, en son bureau, en l'Hôtel-de-Ville, d'avance, en deux paiements égaux dans le cours des mois de Mai et Novembre de chaque année, par l'occupant ou le locataire ou par les occupants et les locataires de toutes bâtisses ou parties de bâtisses, dans la dite Cité, approvisionnés d'eau au moyen du dit aqueduc.

14^e. Il sera accordé un escompte au taux de dix pour cent par année, à tous contribuables qui paieront les dits taux de l'eau dans le cours des dits mois de Mai et Novembre.

15^e. Toutes charges pour des provisions d'eau spéciale, ou pour des époques fractionnaires de l'année seront payables d'avance et avant que l'eau ne soit fournie.

16^e. Dans tous les cas où les taux de l'eau ci-dessus imposés ne seront pas payés dans les délais établis par la présente résolution, le dit Conseil ou tout officier par lui chargé de surveiller le fonctionnement du dit aqueduc, ou de percevoir les susdits taux, pourra discontinuer la provision d'eau dans toute bâtisse pour laquelle les dits taux seront dûs; et l'eau ne sera fournie de nouveau que lorsque tous les arrérages dûs auront été payés. Pourvu toujours que ce Conseil conservera, néanmoins, son recours contre qui de droit, pour toute somme due pour l'usage de la dite eau jusqu'au moment où elle aura été ainsi discontinuée.

Adaptée.
Proposé

Lundi, le 13^e Novembre 1846.5^e MotionCertificat de licence
confirmé.

Proposé par l'Échevin Brunelle

Secondé par l'Échevin Baptist

Que le certificat en faveur de M^r. Ouchariste Lamy
pour lui permettre d'obtenir une licence de maison de pension
ou d'Hotel - de - Tempérance soit confirmé par ce Conseil.

Accordée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le 2^e du courant, à sept
heures et demi du soir.L. L. Migoye
Sec. Trés.A. M. Laroche
Maire.Séance de lundi
le 2^e Novembre 1846.A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi,
le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante et seize,
à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les forma-
lités prescrites par la loi, étaient présents:-

Monsieur le Pro-Maire, F. B. Bellefeuille, Exempt.

Messieurs les Échevins Louis Brunelle,

E. M. Rochelleau,

Messieurs les Conseillers L. M. Camirand,

James Deans

Orizime Carignan,

John Ryan,

J. C. Protter,

Sur le procès-verbal des précédés de la dernière assemblée.

Proposé par l'Échevin Rochelleau,

Secondé par le Conseiller Protter.

Que les requêtes de Messrs. Zéphirin Cauthier et autres
et Louis Sarasin soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de Messrs. Zéphi-
Cauthier & autres.Requête de Messrs. Zéphirin Cauthier et autres demandant au
Conseil que l'entretien de la partie de rue entre les rues Royale
et Mart, soit fait par les propriétaires.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M^r. Louis
Sarasin.Requête de M^r. Louis Sarasin demandant au Conseil d'atten-
dre au printemps pour lambrasser la bâtisse.

Référé au Comité du Feu.

Lui

196
Lundi, le 27 Novembre 1876.

Lettre de S. G. Witherspoon
Ecr.,

Sur une lettre de S. G. Witherspoon par réclamant la somme de \$500⁰⁰ dues à la Banque de Québec par M^{rs} M^{rs} Melvie & Sons
Référé au Comité des Finances.

Lettre de M^{rs} Alfred O. Bélisle,

Sur une lettre de M^{rs} Alfred O. Bélisle, offrant ses services pour le paiement de ses taxes ou d'être exempt de payer telles dites taxes.
Référé au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport;
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

Acqueduc - Construction -	2,868 66
Département de l'Acqueduc	116 64
" des Chemins	36 55
" du Feu	4 90
" de la Police	3 35
" de la Commune	28 64
" de l'Éclairage	1 ..
" de l'Hôtel-de-Ville	39 90
Barre Champlain	13 80
Intérêt & Commission	641 12
Papeterie & Impressions	7 45
Officiers du Conseil	193 33
Contingents	185 09
Divers Comptes	23 80
	4,164 29

Respectueusement soumis
(Signé) John Ryan,
James Jean,
Louis Brunelle,
C. M. Rochelleau.

2^e Motion.

Proposé par le Conseiller Carignan,
Secondé par le Conseiller Camirand,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité de l'Acqueduc.

Rapport;
Le Comité de l'Acqueduc a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion qu'un assistant ingénieur devrait être adjoint

Lundi, le 27^e Novembre 1876.

adjoind à l'ingénieur actuel de l'Acqueduc, et que ces deux ingénieurs devraient être chargés alternativement de la surveillance et de la conduite des engins ainsi que du chauffage des bouilloires de l'Acqueduc. L'ingénieur en chef devant être spécialement chargé de tenir les engins en bon état de fonctionnement et de propreté, et l'assistant ingénieur devant entrer le combustible dans la chambre des bouilloires, sortir les cendres, les passer pour en extraire le charbon qui peut être encore de service, et transporter le résidu de ces cendres aux alentours de la bâtisse, aux endroits qui lui seront indiqués par le Surintendant de l'Acqueduc, et les deux ingénieurs devront en tout temps se prêter aide réciproque, en cas de besoin.

Nomination de Mr.
Honoré Lord comme
assistant ingénieur de
l'Acqueduc -
salaire \$275⁰⁰
Palais de Mr. P. N. Robi-
chon, 1^{er} ingénieur de l'Acq^e,
fixé à \$400.-

Votre Comité est d'opinion qu'il n'est pas nécessaire d'employer une troisième personne comme chauffeur, et il recommande que Mr. Honoré Lord soit nommé assistant ingénieur de l'Acqueduc.

Votre Comité est aussi d'opinion que le salaire de Mr. Robichon, l'ingénieur en chef, devrait être de \$1100 et celui de Mr. Lord, assistant ingénieur, de \$275 par année, avec en sus le logement, le chauffage, l'éclairage et l'approvisionnement de l'eau pour l'usage de leurs familles.

Les ingénieurs devront être responsables du bon état et du bon fonctionnement des engins, machines et bouilloires confiés à leurs soins, et, en temps de feu, ils devront être tous deux présents, l'ingénieur en chef se tenant aux engins, et l'assistant ingénieur aux bouilloires.

Votre Comité a aussi l'honneur de mettre devant le Conseil le rapport du Surintendant de l'Acqueduc sur l'essai qui a été fait le 21 du courant, afin de constater la capacité des appareils à vapeur pour pomper un demi million de gallons d'eau dans l'espace de douze heures avec une certaine quantité de charbon, et votre Comité a lieu de croire que le résultat de cet essai sera trouvé satisfaisant.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis

(Signé) James Dean,

J. B. Bellefeuille,

Proposé par l'Échevin Rochelau,

Secondé par l'Échevin Brunelle,

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adapté.

Adaptée.

Rapport

3^e Motion

Lundi, le 27 Novembre 1876 198

Rapport du Comité
des Chemins.
Sur soumissions pour
chemins d'hiver.

Rapport;

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport
qu'il a cru devoir demander des soumissions pour l'ouverture,
l'entretien et la réparation de certains chemins d'hiver et
traversés, suivant une spécification qui avait été préparée à
cet effet et dont copie est ci-jointe.

Trois soumissions ont été faites, savoir:-

Celle de M^r. Séverin Duval demandant \$ 290⁰⁰ pour les ouvrages
mentionnés dans les paragraphes 1^{er}, 3^{es} et 5 de la susdite
spécification;

Celle de M^r. Willrod Duibson demandant \$ 90⁰⁰ pour les
ouvrages mentionnés dans le deuxième paragraphe de la
spécification; et

Celle de M^r. Joseph Duval offrant de faire les ouvrages de-
mandés par le 4^{es} paragraphe de la spécification pour la
somme de \$ 60⁰⁰

Votre Comité est d'opinion que ces soumissions devraient
être acceptées aux prix ci-dessus mentionnés, excepté celle
de M^r. Willrod Duibson qui devrait être de \$ 100⁰⁰ au lieu
de \$ 90⁰⁰, à condition que le dit Willrod Duibson se charge
aussi, par son contrat, de l'entretien de la partie de la rue
St. Charles qui est à la charge de la Corporation.

Votre Comité recommande aussi que les travaux dans
les rues sous contrôle soient faits à la journée.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) C. A. Rochelieu,

" J. C. Trotter,

" L. A. Camerand,

1^{re} Motion

Proposé par L. Chevin Brunelle,

Secondé par le Conseiller Rytan,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

2^{de} Motion

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière
venue par la loi, je ferai motion que la résolution passée
par ce Conseil, à sa séance du troisième jour de Mai
mil huit cent soixante-et-quinze, soit rescindée et
annulée, et que, à l'avenir, il soit permis à toute personne
de vendre et d'acheter sur les marchés de cette Cité, pendant
les heures de marchés, en se conformant aux dispositions
des

Lundi, le 24 Novembre 1876.

des règlements de la Cité.

En Conseil, ce 24 Novembre 1876.

(Signé) Ouz. Carignan.

1^{re} motion.Election des Officiers de
la Compagnie du Feu No. 2
confirmée.

Proposé par le Conseiller Carignan,

Secondé par le Conseiller Frotteier,

Attendu que, à une assemblée de la Compagnie du
Feu No. 2 tenue le 8 du courant; les personnes dont les
noms suivent ont été élus officiers de la dite Compagnie
avoir

Augustin Sauvageau, Capitaine,

Philippe Alarie, Lieutenant,

Yephirin Massicotte, Secrétaire,

David Young et Louis Massicotte, Ingénieurs

Qu'il soit résolu, que l'élection des susdits officiers de la
Compagnie du Feu no 2 soit et la dite élection est par le
présent confirmée par le Conseil

Adoptée.

2^e motion.Pour autoriser le Pro-
Maire à signer un acte
de vente par M. John
McDougall & Fils.

Proposé par l'Échevin Rocheleau,

Secondé par le Conseiller Camirand,

Attendu l'absence de son Honneur le Maire de cette
Cité, qu'il soit résolu que Mr. le Pro-Maire soit et il est par
les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Corporation
de cette Cité, un acte de vente par Messrs John M^c Dougall et Fils
ou leurs représentants, d'un certain terrain mentionné dans une
résolution de ce Conseil, passée le 24 Novembre 1875; et que
les termes de paiement d'une somme de mille piastres, payable
aux dits John M^c Dougall et Fils, sur le prix de vente du dit
terrain, soient comme suit, savoir: Cent piastres comptant
et cent piastres par année pour la balance de neuf cents piastres
avec intérêt au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

3^e motion.Nomination de Mr.
Euzèbe Sarazin comme
assistant-Secrétaire-Tré-
sorier.

Proposé par le Conseiller Carignan,

Secondé par l'Échevin Brumelle,

Que Mr. Euzèbe Sarazin soit nommé Assistant Secrétaire
Trésorier en remplacement de Mr. L. J. Desaulniers qui a été
nommé le Comptable de l'Acqueduc, Que le salaire du dit

Assistant.

Lundi, le 27 Novembre 1876

Assistant Secrétaire Trésorier soit de quatre cents piastres par année et qu'il soit tenu de fournir un cautionnement de mille piastres en faveur de ce Conseil pour assurer la bonne et fidèle exécution de ses devoirs.

Adoptée

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le onze de Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.

H. B. Bellefeuille
Procureur

Séance de lundi, le 11 Décembre 1876.

At une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, Lundi, le onzième jour de Décembre mil huit cent soixante et seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Son Honneur le Maire Arthur Turcotte Cuyer

Messieurs les Echevins Bellefeuille

Brunelle

Baptist

Et Messieurs les Conseillers Carignan

Dean

Grottier

1^{ère} Motion

Lu le procès-verbal des procès de la dernière assemblée

Proposé par l'Echevin Bellefeuille

Secondé par le Conseiller Dean

Que les requêtes de Messrs. Joseph Piché & A. S. Hart & Co. soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de Mons. Joseph Piché

Requête de Mons. Joseph Piché demandant au Conseil d'approuver la manière avec laquelle il a tenu la ligne de navigation du vapeur "Berthier" entre les Trois-Rivières et St^e Geneviève de Batiscan, pendant la saison de navigation de 1876

Référée au Comité Général

Requête de Mess. A. S. Hart & Co.

Requête de Messrs. A. S. Hart & Co. demandant au Conseil d'attendre au printemps prochain pour démolir

Lundi, le 17 Décembre 1876

demolir un abris (Shed) en planches qui se trouve dans leur Cour.

Lettre de
F. F. Farmer Escr.

Référés au Comité du Feu
Lettre de F. F. Farmer Escr. Concernant la ligne de navigation du vapeur "Berthier" pendant la saison 1876

Rapport du Comité
des Finances.

Référés au Comité Général
Rapport du Comité des Finances:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes.

Aqueduc (Construction)	2 292. 08
Département du Feu	20. 05
do des Chemins	1. 40
do de l'Aqueduc	31. 57
do de la Police	5. 75
do des Marchés	.. 25
do de l'Hôtel-de-Ville	11. 63
Assurances des Propriétés de la Corporation	80. 00
Papeterie & Impressions	60. 10
Intérêt & Commission	199. 04
Services d'Huissier	156. 45
Contingents	156. 00
Divers	1. 45
	\$2873. 71.

Respectueusement soumis
(signé)

Jas. Dean
Alex. Baptist
Es. Brunelle

2^{ème} Motion

Proposé par l'Échevin Bellefeuille
Secondé par le Conseiller Grotier

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté

Rapport du Comité
de l'Aqueduc,
Concernant les Bornes-
fontaines et les Valves.

Rapport:

Le Comité de l'Aqueduc a l'honneur de mettre devant le Conseil un rapport du Surintendant de l'Aqueduc sur l'examen et l'épreuve qui ont été faits des bornes-fontaines ainsi.

Lundi, le 17 Decembre 1876

ainsi que des valves.

(signé)

Respectueusement soumis
James Dean "President"
F. H. Bellefeuille

Rapport de l'Inspec-
teur de Ville

Feu chez Heritiers
W. R. Adair

Rapport:

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur de faire rapport, que le cinq du courant à sept heures du soir, le feu s'est déclaré dans la maison des Heritiers W. R. Adair au coin des Rues Notre-Dame et des Forges et occupé par Mr. Jean Cloutier, le feu avait été mis par accident avec une chandelle et a été éteint avant d'avoir cause des dommages.

La Compagnie du Feu No. 4 s'est rendue la première, la Compagnie No. 3 la deuxième et la Compagnie No. 2 s'est aussi rendue sur les lieux.

Trois Rivières, 17 Decembre 1876

(signé)

Respectueusement soumis
Ovide Rocheleau
Surintendant du Feu

3^{ème} Motion

Nomination de Mr.
Moïse Labranche com-
me Conseiller pour le
Quartier Notre-Dame.

Proposé par le Conseiller Carignan,
Secondé par l'Échevin Baptist.

Que Mr. Moïse Labranche soit nommé Conseiller pour le Quartier Notre-Dame en remplacement de Mr. O. Y. Hamel, dont le siège comme Conseiller pour le dit Quartier est devenu vacant

Adoptée

4^{ème} Motion

Pour changer les heures
pendant lesquelles les re-
grattiers, etc, peuvent ache-
ter sur les marchés.

Proposé par le Conseiller Carignan,
Secondé par l'Échevin Bellefeuille.

Que la résolution passée par le Conseil, à sa séance du troisième jour de Mai mil huit cent soixante-et-quinze, et fixant les heures pendant lesquelles les regrattiers et autres commerçants, pourront acheter sur les Marchés de cette Cité, pour revendre, soit rappelée et annulée, et que, à l'avenir, il soit permis à toute personne de vendre et d'acheter sur les dits marchés, pendant les heures des marchés, en se conformant aux dispositions des règlements, de cette Cité.

5^{ème} Motion

Proposé par l'Échevin Bellefeuille,
Secondé par le Conseiller Dean.

Que la considération de la Motion de Mr le Conseiller Carignan

Lundi. le 11 Décembre 1876

Ajournement

Carignan qui vient d'être lue soit remise à la prochaine séance de ce Conseil

Adoptée

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Mardi, le 26 du courant, à sept heures et demi du soir

J. A. Migou
Sec. - Trés.

~~*J. A. Migou*~~
Maire.

26 Décembre 1876.
Pas de quorum.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue, mardi, le 26 Décembre 1876, étaient présents:

Monsieur l'Echevin

Brunelle,

Messieurs les Conseillers

Camirand,

Carignan,

Dean,

Trottier.

Ainsi que M. Moïse Labranche, membre nommé et non encore assermenté.

N'y ayant pas de quorum le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain, le 29 du courant, à sept heures et demi du soir.

J. A. Migou
Sec. - Trés.

Séance régulière.
29 Décembre 1876.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, vendredi, le vingt-neuvième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-seize, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire

J. A. Bellefeuille,

Messieurs les Echevins

Baptist,

Brunelle,

Messieurs les Conseillers

Camirand,

Carignan,

Dean,

Labranche,

Trottier.

Lé

Vendredi, le 29 Décembre 1876.

Lû les procès de la dernière assemblée.

Serment de M. le Cons.^l Labranche. M. le Conseiller Moïse Labranche prête le serment exigé par la section 27 de l'acte 38 Vict., Cap. 76, et prend son siège comme membre du Conseil pour le Quartier Notre-Dame.

1^{re} motion. Proposé par le Cons. Trottier, secondé par le Cons. Carignan, Que les requêtes de Messers. E. M. Hart, autres et J. E. Mayrand & autres soient reçues et lûes.

Requête de Messers. E. M. Hart & autres. Requête de Messers. E. M. Hart et autres demandant que certaines rues et partie de rues cessent d'être sous le contrôle et à la charge de la Corporation. Passée

Requête de Messers. J. E. Mayrand & autres. Requête des élèves du Séminaire de cette Cité demandant au Conseil une deduction de prix pour l'approvisionnement d'eau de leur Rink. Référé au Comité Général.

Lettre de C. H. Ogden Esq. Lû une lettre, de M. K. Ogden renfermant celle de Mr. Jas. Dakers demandant la réduction complète de la taxe comme Agence vu l'usage que la Corporation fait des poteaux télégraphiques pour le télégraphe d'alarme. Référé au Comité de l'Acqueduc

Rapport du Comité des Finances. Rapport; Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été fournis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Departement de l'Acqueduc	187. 02
" du Feu	467. 43
" des Chemins	51. 95
" de la Police	3. 75
" des Marchés	- 25
" de l'Hôtel-de-Ville	73. 63
" de la Commune	23. 92
" de l'Éclairage	2. 25
Acqueduc en bois	8. 80
" - Fer (Compte de Construction)	174. 70
Intérêt & Commission	30. 89
A Reporter	\$1018. 59

Vendredi, le 29 Décembre 1876

	Rapport	\$ 1018.59
Rues sous Contrôle		23.47
Contingents		26.50
Divers		142.44
Salaires		211.66
		<hr/>
		\$1.422.66

Respectueusement soumis

(Signé)

James Dean

Louis Brunelle

Alex. Baptist

L^e motion:

Proposé par le Conseiller Grotier

Secondé par le Conseiller Carignan

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté

Adoptée

Rapport:

Le soussigné Inspecteur-de-Ville a l'honneur de faire rapport que le 12 du courant le feu s'est déclaré dans une manufacture d'allumettes appartenant à M^r. Richard Gelinus et située sur le Chemin St^e Marguerite, le feu a été mis par le gardien en remuant des boîtes d'allumettes et a consumé entièrement cette bâtisse.

Les Compagnie du Feu No. 3 et 4 réclament la première prime et les deux autres Compagnies se sont rendues sur les lieux, elles étaient au complet.

Jean Janvier a fourni la première barrique d'eau, Eug^{te} Gauthier, la deuxième et la troisième est réclamée par M^{rs} Pepin et Henri Deslauriers.

Le 17 du courant, il y a eu un commencement d'incendie dans une écurie appartenant à Messieurs LaBarre frères et située sur la rue des Forges, le feu a été mis entre le lambris et les pièces de cette écurie et votre Inspecteur est d'opinion que c'est le fait d'un incendiaire;

La Compagnie du Feu No. 4 s'est rendue la première et la Compagnie No. 3 la deuxième, les deux autres Compagnies se sont aussi rendues sur les lieux.

Le 25 du courant, le feu s'est déclaré dans le magasin de M^r. P. A. Robichon, sur la rue Badaud et a causé des dommages assez considérables; l'origine de ce feu est inconnue;

La Compagnie du Feu No. 4 est arrivée la première, la

Compagnie

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville

Feu à une fabrique d'allumettes.

Feu chez LaBarre frères.

Feu chez P. A. Robichon.

Vendredi le 29 Decembre 1876

Compagnie Nos. 3 la deuxieme et les deux autres Compagnies se sont aussi rendues.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivieres 26 Decembre 1876

(signé)

Ovide Rocheleau
Surintendant du Feu

Reférée au Comité du Feu

3^e motion.

M. le Conseiller Labranche nommé membre des Comités permanents.

Proposé par le Conseiller Carignan

Secondé par le Conseiller Brunelle

Que M^r. le Conseiller Labranche soit nommé membre des différents Comités de ce Conseil dont M^r. l'ex-Conseiller Hamel faisait partie

Adoptée

La motion (No. 4) de M^r. le Conseiller Carignan, secondé par l'Echevin Bellefeuille, présentée le 11 Decembre dernier, et dont la consideration avait été remise à cette présente séance, est de nouveau proposée, et il est :

4^e motion.

Pour amender une résolution fixant les heures pendant lesquelles les regrattiers, etc., pourront acheter sur les marchés.

Proposé par le Conseiller Grotier

Secondé par le Conseiller Camirand

En amendement à la motion de M^r. le Conseiller Carignan, secondé par M^r. l'Echevin Bellefeuille, pour rappeler et annuler une résolution passée par ce Conseil le 3 Mai 1875 et fixant les heures pendant lesquelles les regrattiers et autres Commerçants pourraient acheter sur les marchés de cette cité, qu'il soit résolu que les heures pendant lesquelles les dits regrattiers et autres Commerçants pourront acheter et vendre sur les dits marchés soient à l'avenir comme suit, savoir: à et après sept heures du matin depuis le premier de mai jusqu'au trente et un Octobre inclusivement, au lieu de huit heures; et à et après neuf heures du matin depuis le premier de Novembre jusqu'au trente Avril inclusivement de chaque année.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi le 15 Janvier prochain à sept heures et demi du soir.

J. G. Migon
Sec. Trés.

H. B. Bellefeuille
Pro-Maire

Vendredi, le 5 Janvier 1877.

Convocation d'une
assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 5 Janvier 1877.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières -

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville,
ce soit, à sept heures et demi, pour prendre en considération
la question d'aviser aux moyens de reconstruire les ponts
du St. Maurice.

(Signé)

Arthur Turcotte,
Maire.

Assemblée spéciale.
5 Janvier 1877.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-
Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue, ven-
dredi, le cinquième jour de Janvier mil huit cent soixante-
et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Cruyet,

- Messieurs les Echevins Baptiste,
- Bellefeuille,
- Brunelle,
- Messieurs les Conseillers Camirand,
- Carignan,
- Dean,
- Labranche,
- Trottier.

1^{re} motion. *
Plans demandés pour la
reconstruction des ponts
du St. Maurice -

Proposé par l'Echev. Baptiste,

Secondé par l'Echev. Brunelle,

Qu'il soit demandé des plans pour reconstruire en
bois les ponts du St. Maurice, sur les piliers et fondations
actuellement existants, lesquels plans devront être livrés à
ce Conseil le ou avant le premier jour de Février prochain,
et être accompagnés de devis et spécifications des qualités,
grosseurs et quantités des matériaux qui devront entrer dans
la construction des dits ponts. Qu'il soit de plus alloué
une rémunération de deux cents piastres pour le plan qui
sera accepté par ce Conseil, et une autre rémunération de
cent piastres pour celui qui sera le meilleur ensuite.
Ce Conseil ne s'obligeant pas, cependant, à accepter aucun des
dits plans.

J. A. Prigou Sec. Sec.


Maire.

Lundi, le 15 Janvier 1874.

A une assemblée reguliere du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenu en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quingzieme jour de Janvier mil huit cent soifante-et-dix sept, à sept heures et demi du soir, en la maniere et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|---------------------------|---------------|
| Monsieur le Procureur, | Bellefeuille, |
| Messieurs les Echevins | Baptist, |
| | Brunelle, |
| Messieurs les Conseillers | Camirand, |
| | Carignan, |
| | Dean, |
| | Labranche, |
| | Trottier. |

Lu les procès-verbaux de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Trottier,

Que les requêtes de Messrs. C. P. Gelinas et autres, Andrest Neil et John McKelvie, P. C. Panneton et autres soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de M. C. P. Gelinas et autres.

Requête de M. C. P. Gelinas et autres se plaignant de l'état d'une des cheminées du Marché-aux-Denrées, et demandant que la dite cheminée soit réparée de manière à ne plus fumer. Demandant aussi à quelles conditions le Conseil louerait, le printemps prochain, l'étage supérieur du dit marché actuellement occupé par M. C. P. Gelinas et Frère.

Référéé au Comité des Marchés.

Requête de M. Andrest Neil et John McKelvie.

Requête de M. Andrest Neil et John McKelvie demandant la permission de poser et de faire usage d'un engin à vapeur dans la boutique qu'ils occupent actuellement sur la rue René.

Référéé à un Comité Général.

Requête de M. P. C. Panneton et autres.

Requête de M. P. C. Panneton et autres demandant l'usage gratuit de la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville pour un concert qui doit être donné prochainement en faveur des pauvres de cette cité, ainsi que l'usage d'une autre salle pour les exercices préparatoires.

Référéé à un Comité Général.

Lettre de l'Echev. Rocheleau offrant sa résignation.

Lettre de l'Echev. Rocheleau offrant sa résignation comme membre du Conseil.

Lettre

Lundi, le 15 janvier 1877.

Lettre du Cons. Bureau
offrant sa résignation.
2^e motion.
Résignations acceptées.

Lettre de J. F. V. Bureau, Eccl., offrant sa résignation
comme conseiller pour le Quartier S^te Ursule.

Proposé par l'Échev. Baptist,.

Secondé par l'Échev. Brunelle,

Que la résignation de M. E. A. Rocheleau, comme échevin
pour le Quartier Notre-Dame, et celle de M. J. F. V. Bureau,
comme Conseiller pour le Quartier S^te Ursule, soient acceptées
et que la nomination des personnes pour remplacer ces
Messieurs soit remise à la prochaine séance du Conseil.

Adoptée.

Rapport d'un Comité
Général.

Sur la requête de M. M.
E. M. Hart et autres.

Rapport.

Le Comité Général auquel avait été référé la requête de
Messrs. E. M. Hart et autres demandant que certaines rues
cessent d'être entretenues et réparées par la Corporation et
que l'entretien et la réparation des dites rues soient, à l'avenir,
à la charge des propriétaires et occupants des terrains environ-
nants, a l'honneur de faire rapport que, vu la saison ac-
tuelle, il ne devrait pas être fait de changements, quant à
présent, au règlement qui concerne les rues sous contrôle,
mais votre Comité est d'opinion que ce règlement devrait
être amendé le printemps prochain.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 15 janvier 1877.

(Signé) J. N. Bellefeuille, Proc. Maire.

" Alex. Baptist,

" Ls. Brunelle,

" L. A. Camirand.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Caignau.

Secondé par le Cons. Trottier.

Que le rapport du Comité Général soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les Comptes qui lui ont été soumis, et il
recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les paie-listes suivantes :-

Département de l'Acqueduc	\$	38 10
do de Chemine		116 44
A reporter		154 54

Lundi, le 15 janvier 1874.

	Report \$	
Département de Feu	152457	
" de la Police	8160	
" de l'Hôtel-de-Ville	625	
" de l'Eclairage	6355	
" de la Commune	31740	
Agueduc (Construction)	.10	
Papeterie et Impressions	46130	
Assurance des Incendies	350	
Intérêt & Commission	1030	
Rues sous Contrôle	3.63189	
Frais Légaux	3171	
Contingents	170	
	3786	
	\$ 1.80173	

Votre Comité est d'opinion que tous les officiers du Conseil qui sont autorisés à percevoir aucun des revenus de la Cité devraient être tenus de fournir un cautionnement; et il recommande, en conséquence, que le Comptable de l'Agueduc soit requis de fournir tel cautionnement au montant de deux mille piastres, à la satisfaction de Son Honneur le Maire.

Respectueusement soumise.

(Signé)

Alex. Baptist,

"

J. Dean.

"

Fr. Brunelle.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Labranche,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport sur les requêtes suivantes qui lui avaient été référées: -

Sur la requête de M. Cypriac Décoteau

1^o Sur la requête de M. Cypriac Décoteau réclamant une indemnité pour des dommages qu'il aurait soufferts en conséquence d'un accident arrivé à son cheval par suite du mauvais état d'une certaine rue; vu le défaut du dit Cypriac Décoteau de s'être présenté devant votre Comité avec des témoins pour y prouver les allégués de sa requête, et vu le rapport de l'Inspecteur de Ville représentant que l'accident dont se plaint le pétitionnaire

n'a

Lundi, le 15 Janvier 1877.

n'a pu être causé par le mauvais état du chemin, Notre Comité est d'opinion que les conclusions de la requête de M. Cyrille Dicoiteau doivent être rejetées.

Sur requête de M. M. Jéph. Gauthier & autres.

2^o Sur la requête de Messrs. Jéphirin Gauthier et autres, propriétaires de terrains sur la rue des Forges, demandant que la partie de la dite rue des Forges, en face de leurs propriétés, cesse d'être sous le contrôle de la Corporation et soit, à l'avenir, à la charge des dits propriétaires, Notre Comité croit devoir recommander que la demande des dits pétitionnaires ne soit pas accordée, pour, entre autres raisons, les suivantes; la circulation sur cette partie de la rue des Forges étant très considérable, il est nécessaire qu'elle soit tenue dans le meilleur état possible, ce qui se fait mieux et plus promptement lorsque les rues sont sous le contrôle de la Corporation.

Notre Conseil ayant aussi fait les frais de renouveler les trottoirs vis-à-vis quelques unes de ces propriétés, il ne serait pas juste pour les autres contribuables de cette cité que ces frais seraient supportés par eux.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé) Moïse Labranche, Président.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Parignan,
Secondé par l'Échev. Brunelle.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
Adopté.

Rapport du Secrétaire-Trésorier.

Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil son rapport des recettes et des dépenses pendant les six mois terminés le 30 Décembre 1876, ainsi que des tableaux des estimés et appropriations pour la même période.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport.
Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que le 1^{er} du courant, entre 7 et 8 heures du soir, le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à J. C. Mart, Ecr., située rue du Plateau et occupée par Messrs. Brunelle & frère comme magasin de provisions, etc. Il paraîtrait que le feu a pris de lui-même dans une certaine quantité de paille pressée entre deux portes et qui aurait chauffé. Le feu a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables.

Feu chez Brunelle & frère.

La Compagnie du Feu No. 3 s'est rendue la première avec 20 hommes, la Compagnie No. 4 la deuxième avec 15 hommes

et

Lundi, le 15 Janvier 1877.

et la Compagnie No. 2 la troisième avec 18 hommes.
Trois Rivières, 15 Janvier 1877.

Respectueusement soumise.

(Signé) Ovide Rochebeau.
Surintendant du Peu.

5^e motion.
Nomination du
Pro-Maire.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que M. l'Echevin J. P. Bellefeuille soit le Pro-Maire pen-
dant les six mois commencés le premier de Janvier courant.

Adoptée.

6^e motion.
Vente des glaciers du
Marché-aux-Denrées.

Proposé par le Cons. Trottier,

Secondé par le Cons. Labranche,

Que les glaciers dans le Marché-aux-Denrées soient ven-
dus par encan public, samedi, le vingt-sept du courant, à dix
heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée.

Ajournerement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le 22 du courant,
à sept heures et demi du soir.

L. P. Trigou.
Sec. Greé.

H. Bellefeuille
Pro-Maire.

Séance du 22 Janvier
1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité,
lundi, le vingt-deuxième jour de Janvier mil huit cent soixante
et dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecurjet,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bellefeuille,

Brunelle,

Messieurs les Conseillers Camirand,

Carignan

Dean,

Labranche,

Trottier.

Lit le procès-verbal des procédés de la dernière assemblée du
Conseil.

Proposé

Lundi, le 22 Janvier 1847.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Camirand,
 Secondé par le Cons. Labranche,
 Que la requête de Messrs. Joseph Dufresne et autres
 soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. Joseph
 Dufresne et autres.

Requête de M. Joseph Dufresne et autres demandant
 que les conclusions de la requête de Messrs. John McKelvie
 et Andrew Neil pour leur permettre de placer un engin à
 vapeur dans leur boutique, sur la rue René, ne soient pas
 accordées.

Référé à un Comité Général.

Rapport du Comité des
 Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
 qu'il a examiné les comptes qui lui ont été présentés, et il
 recommande le paiement des sommes mentionnées dans
 les paie-listes suivantes.

Département du Feu	\$	384	72
do de la Police			185
do de l'Hôtel-de-Ville			10 40
Aqueduc (Compte de Construction)		321	99
Intérêt, Escompte et Commission		93	20
Papeterie et Impressions		3	"
Emprunts		500	"
Carre Champlain		8	45
Divers		9	"
Département de l'Aqueduc.			430
	\$	1336	91

Respectueusement soumise.

(Signé) Alex. Baptiste.

" J. Dean.

" Ls. B.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,
 Secondé par le Cons. Trottier,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Baptiste,
 Secondé par le Cons. Labranche,
 Que Joseph Napoléon Bureau, Ect., soit nommé Echevin
 pour

Lundi, le 22 Janvier 1877.

J. N. Bureau, Ect., nommé
Echevin pour le Quartier
Notre-Dame.

pour le Quartier Notre-Dame en remplacement de M. C. A. Roche-
beau qui a résigné.

Adoptée.

4^e motion.

J. B. L. Hould, Ect., nom-
mé conseiller pour le Quar-
tier St-Ursule.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Labranche,

Que J. B. L. Hould, Ect., soit nommé Conseiller pour le Quartier
St-Ursule en remplacement de J. F. V. Bureau, Ect., qui a résigné.

Adoptée.

Ajournerment.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le 29 du courant,
à 7^h heures du soir.

H. P. Arisouy

Sec. Trés.

Maire.

Convocation d'une
assemblée spéciale.

Trois-Rivières, 23 Janvier 1877.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières. }

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des
Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi du soir, pour affaires
concernant les ponts du St. Maurice.

(Signé) Arthur Turcotte,

Maire.

Siéance spéciale.
23 Janvier 1877.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur
le Maire et tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, mardi,
le vingt-troisième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-
dix-sept, en la manière et suivant les formalités prescrites
par la loi, étaient présentes:

Son Honneur le Maire,

Arthur Turcotte, Secrétaire,

Messieurs les Echevins

Baptist,

Brunelle,

Messieurs les Conseillers

Camirand,

Carignan,

Labranche

Trottier.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echevin Baptist,

Secondé par l'Echevin Brunelle,

Que ce Conseil étant prêt à reconstruire de suite les
ponts

Mardi, le 23 Janvier 1877.

Pour demander au Gouverneur, ponts du St. Maurice et à effectuer à cette fin un emprunt tel nement le don des terrains qui autorise par l'acte de la dernière session de la Législature de Québec, amendement l'acte d'incorporation de la Cité des Trois Rivières, et ruines des anciens ponts du St. Maurice.

38 Vict., Cap. 76, il est désirable que la propriété des terrains, quais et piliers, faisant partie des anciens ponts soit transférée le plus tôt possible à la Corporation de cette Cité, afin de faciliter le dit emprunt; qu'il soit en conséquence résolu que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil soit prié de vouloir bien ordonner le transport à la dite Corporation des susdites propriétés.

Adopté.

Clôture.

Et la séance est close.

J. A. Rigouf
Sec. Trés.

Maire.

Séance du 29 Janvier 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-neuvième jour de Janvier mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- | | |
|------------------------|-----------------------|
| Son Honneur le Maire, | Arthur Turcotte, Sec. |
| Messrs les Chevaliers | Baptist, |
| | Hellekulle, |
| | Brunelle, |
| Messrs les Conseillers | Camirand, |
| | Carignan, |
| | Hould, |
| | Labranche, |
| | Trottier. |

Lû le procès des deux dernières assemblées.
M. le Conseiller Hould prête le serment exigé par la section 27 de l'acte 38 Vict., Chap. 76, et prend son siège comme membre du Conseil pour le Quartier Ste. Ursule.

Serment de M. le Conseiller Hould.

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Camirand,
Secondé par le Conseiller Trottier.

Que les requêtes de Messrs. C. A. B. LaBarre et Godfroy Labrieche soient reçues et lues

Adoptée

Requête

Lundi, le 29 Janvier 1877

Requête de Mr. C. A. G. LaBarre.

Requête de Mr. C. A. G. LaBarre demandant au Conseil la charge de Chef de Police.

Référée à un Comité Général

Requête de Mr. Godfroy Labriche

Requête de Mr. Godfroy Labriche offrant ses services comme conducteur de la charpente dans la construction des ponts du St. Maurice

Référée à un Comité Général

Lettre de J. N. Bureau, Ecr.

Lit une lettre de J. N. Bureau Ecr. refusant la charge d'Echevin pour le Quartier Notre-Dame

Lettre de P. B. Vanasse, Ecr. offrant sa démission.

Lit une lettre de P. B. Vanasse Ecr. offrant sa resignation comme membre du Conseil

2^e motion.

Propose par le Conseiller Caignan, Secondé par le Conseiller Hould.

Démissions de Messrs. J. N. Bureau & P. B. Vanasse, acceptées.

Que les raisons données par J. N. Bureau Ecr. par sa lettre de ce jour pour refuser d'accepter la charge d'Echevin pour le Quartier Notre-Dame, à laquelle il avait été nommé par ce Conseil soit acceptée, ainsi que la resignation de Mr. P. B. Vanasse comme conseiller pour le dit Quartier Notre-Dame, et que la nomination des membres de ce Conseil en remplacement des susdits Messieurs soit remise à la prochaine séance de ce Conseil. -

Adoptée

Signification par les Commissaires du Chemin-de-fer, C. M. O. & O.

Lit une signification des Honorables Commissaires du Chemin de Fer de C. M. O. & O concernant les terrains à exproprier dans la Commune.

Référée à un Comité Général

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes.

Département de l'Aqueduc	187. 92
" du Feu	6. 49
" de la Police	2. 00
" de l'Hôtel-de-Ville	22. 96
" de la Commune	16. 67
Intérêt & Commission	184. 12
A reporter	414. 16

Lundi, le 29 Janvier 1877

	Report	\$	414.	16
Aqueduc (Construction)			29.	53
Contingents			308.	70
Ponts St. Maurice			1.	75
Rues sous Contrôle			23.	89
Papeterie & Impressions			22.	55
Assurance de la Corporation			2.	40
Salaires			211.	66
			<hr/>	
	Respectueusement soumis		\$	1014.64

(signé)

Alex. Baptist.

Ls. Brunelle.

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Camirand.

Secondé par le Conseiller Carignan.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport:

Le soussigné Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport, que le 21 du courant le feu s'est déclaré dans une maison appartenant aux Hérits. John Whiteford située rue Du Platon et occupé par O. Lacasse comme boutique de barbier, le feu a pris par un tuyau de poêle et a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables.

La Compagnie du Feu No. 3 s'est rendue seule à ce feu, avec 12 hommes.

Le 26 du courant le feu s'est déclaré dans une maison située aux coins des Rues Des Forges & Notre-Dame appartenant à Odilon Comtois et occupée par S. H. Panneton comme magasin de marchandises sèches, le feu a origine par le bouchon de la cheminée et a causé des dommages assez considérables.

La Compagnie du Feu No. 4 s'est rendue la première, la Compagnie No. 3, la deuxième et la Compagnie No. 2 la troisième, les trois Compagnies étaient au complet.

Respectueusement soumis

(signé)

Ovide Rochesau

Surintendant du Feu

Trois-Rivières, 29 Janvier 1877

Les soumissions des personnes dont les noms suivent sont décachées et liées, (pour traverses d'hiver)

N. Sarazin

Soumissions pour traverses d'hiver.

Lundi, le 29 Janvier 1877

Robert Sarazin, David Aubry, Joseph Dural, Henri Deslauriers, Jos. Veilleux, Isaac Gauthier, Narcisse Lacombe, Felix Lacombe, Les. Veilleux, Hercule Héroux, Maxime Bédard, Gideon Lucotte, Louis Beaudry, Aime Dural, + J. Hébert, Adolphe Lamothe.

Reférés à un Comité Général

Avis de Motion de M. le Cons. Carignan.

Avis de Motion:

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le Chapitre 17 des règlements de ce Conseil soit amendé de manière que la taxe ou licence payable par les hôteliers ou aubergistes, en cette Cité, soit à l'avenir de deux cents piastres au lieu de cent cinquante piastres, et que la taxe ou licence payable par les propriétaires de restaurants ou saloons, débitant des liqueurs spiritueuses, vineuses ou enivrantes et ne logeant pas les voyageurs soit à l'avenir de trois cents piastres au lieu de cent cinquante piastres.

En Conseil, ce 29 Janvier 1877-

(signé)

O. Carignan

4^e motion. M. le Conseiller Stoull nommé membre des Comités permanents du Conseil.

Proposé par le Conseiller Camirand

Secondé par le Conseiller Trotter.

Que Mr. le Conseiller Stoull soit nommé membre des divers Comités permanents de ce Conseil dont Mr. J. F. V. Bureau faisait partie.

Adoptée.

5^e motion. Pour imposer une amende à M. le Conseiller Ryan.

Proposé par l'Échevin Brunelle.

Secondé par l'Échevin Baptist.

Attendu que Mr. le Conseiller Ryan a refusé ou négligé de remplir les devoirs de membre de ce Conseil depuis le vingt-septième jour de Novembre dernier, qu'il soit en conséquence résolu que, aux termes de l'Acte de la législature de Québec, 38 Vict., chap. 76, le dit John Ryan soit passible et tenu de payer l'amende imposable par la vingt-troisième section du surdit acte contre les Conseillers qui refusent ou négligent de remplir leurs devoirs comme tels.

Adoptée

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le 5 Février prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Mignou

Sec. Gés.

[Signature]

Mardi, le 30 Janvier 1877

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Trois-Rivieres, 30 Janvier 1877
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivieres }

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil
de-Ville, ce soir à sept heures et demi pour affaires
concernant l'Aqueduc et les règlements de la Cité.

(signé)

Arthur Turcotte

Maire

Assemblée spéciale
30 Janvier 1877.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corpora-
tion de la Cité des Trois-Rivieres convoquée par son Hon-
neur le Maire et tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité
Mardi, le trentième jour de Janvier mil huit cent
soixante-dix-sept, en la manière et suivant les forma-
lités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire

F. H. Bellefeuille C. M.

Messieurs les Echevins

Baptist.

Beunelle.

Messieurs les Conseillers,

Carignan.

Howld.

La Branche.

Protter.

1^{re} motion.

Taux de l'eau payable
par toutes les personnes
chez qui les entrées ont
été faites.

Proposé par l'Echevin Beunelle.

Secondé par le Conseiller LaBranche.

Que le Comptable de l'Aqueduc soit autorisé à
donner avis aux propriétaires, locataires ou occupants de
bâtisses dans lesquelles la Corporation de cette Cité a fait
rendre les tuyaux de services du dit Aqueduc, que le
Conseil-de-Ville est prêt et en état de fournir l'eau à telles
bâtisses comme susdit et qu'en conséquences les taux de
l'eau leur seront chargés à partir du premier Février prochain.

Adoptée

Avis de Motion
de M. le Cons. Howld.

Avis de motion;

Je donne par les présentes avis qu'au temps et en
la manière voulue par la loi, je proposerai que le Chapitre
huit des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement
Concernant le Département de la police et la conservation
de la Paix et du bon ordre dans la Cité de Trois-Rivieres"
soit amendé en y ajoutant une section concernant les chiens
vicioux en cette Cité.

En

Mardi. le 30 Janvier 1877

En Conseil ce 30 Janvier 1877
(signé) H.R. Gould.

2^e motion.

Pour autoriser le Maire
et le Secrétaire-Trésorier
à régler avec M^r. Goff.

Proposé par l'Échevin Baptist.

Secondé par l'Échevin Brunelle.

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soient autorisés à se rendre à Montréal, afin de régler pour et au nom de la Corporation de cette Cité, avec le Gerant de la Banque de Quebec et Edw^d. Goff Cer., les traités acceptés par le dit Edw^d. Goff, au montant de trente mille cent cinquante piastres, avec intérêt depuis le premier juillet dernier, et qui n'ont pas été payés à la dite Corporation lors de leur échéance le 4 de Janvier courant. Ce Conseil se réservant le droit de ratifier tout arrangement qui pourra être fait entre la Banque de Quebec, Edw^d. Goff Cer., le Maire de cette Cité et le dit Secrétaire-Trésorier pour le règlement de la susdite réclamation.

Adoptée

Clôture

Et la séance est close.

H. Bellefeuille

Maire.

J. G. Brigou.

Sec. Trés.

Séance du 5 Février
1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Février mil huit cent soixante-dix-sept, à sept heures et demi du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents,

Son Honneur le Maire.

Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

Arthur Turcotte, Cer.

Bellefeuille.

Baptist.

Brunelle.

Caignan.

Gould.

Dean.

La Branche.

Trotter.

Lundi. le 5 Février 1877

amendées, et à l'avenir, la somme payable au Secrétaire-Tresorier de ce Conseil par tout aubergistes ou autre personne pour l'obtention du certificat approuvé par le dit Conseil donnant droit au dit aubergistes ou autre personne d'obtenir une licence pour tenir une auberge, hôtel, taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante dans la cité des Trois-Rivières, sera de deux cents piastres lorsque tel hôtel, auberge, taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public sera pourvu d'au moins trois chambres avec un bon lit au moins dans chacune, pour la réception des voyageurs, outre le logement à l'usage de la famille; et aura en outre une cuisine de dimension suffisante et les ustensils nécessaires pour préparer les repas pour au moins dix personnes, et recevra, logera et nourrira les voyageurs; et à l'avenir la somme payable au dit Secrétaire-Tresorier pour l'obtention du certificat approuvé par le dit Conseil, donnant droit d'obtenir une licence, par toute personne tenant un restaurant, saloon, ou autre maison ou lieu pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante, mais qui ne reçoit pas, ne loge pas et ne nourrit pas les voyageurs sera de trois cents piastres.

Sect. 2^e. - Toutes les autres dispositions des susdits Chapitre dix-sept, vingt-six et quarante-et-un des règlements de ce Conseil, par le présent amendés, continueront à être en force de même que si les dits règlements n'avaient pas été amendés.

Sect. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Lû, passé et adopté ce 5 Février 1877

Proposé par le Conseiller Gould,

Secondé par le Conseiller Carignan.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 52. Règlement pour amender le Chapitre 3 des règlements de ce Conseil passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du bon ordre dans la Cité des Trois-Rivières et ses divers

4^e motion.

Lundi, le 5 Février 1877

"divers amendements", soit maintenant lu, passé et adopté.

Adoptée

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:

Chapitre LII

Règlement concernant la Police amendé-

Règlement pour amender le Chapitre huit des Règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la Conservation de la Paix et du Bon ordre dans la Cité des Trois-Rivieres." et ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la cité des Trois-Rivieres, comme suit:

Sect. 1- Le Comité de Police pourra autoriser l'Inspecteur-de-Ville de la dite Cité de tuer ou faire tuer tout chien nuisible ou vicieux ou dont la taxe n'aura pas été payée par la personne tenue au paiement de la dite taxe.

Sect. 2 Toutes les autres dispositions du susdit règlement par le présent amendé, et ses amendements, continueront à être en force, comme si le dit règlement n'eut pas été amendé.

Sect. 3 Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Lu, passé et adopté.

Proposé par le Conseiller Dean.

Secondé par l'Echevin Brunelle.

5^e motion.
James Shortis, Ccr., nommé Echevin pour le Quartier Notre-Dame.

Que James Shortis Ccr. soit nommé Echevin pour le Quartier Notre-Dame au lieu et place de J. N. Bureau Ccr., qui a demandé à être exempté de remplir cette charge, en remplacement de S. A. Rocheleau, Ccr., qui a résigné.

Adoptée

6^e motion.
Prosper Beaumier, Ccr., nommé Conseiller pour le Quartier Notre-Dame.

Proposé par le Conseiller LaBranche.

Secondé par le Conseiller Fottier.

Que Mr. Prosper Beaumier soit nommé Conseiller pour le Quartier Notre-Dame en remplacement de Mr. P. B. Nanasse dont la résignation a été acceptée par ce Conseil.

Adoptée.

7^e motion.

Proposé par l'Echevin Brunelle.

Secondé par l'Echevin Baptist.

Attendu

Lundi, le 5 Février 1874

L. M. A. Genest, Esq., nommé l'arbitre de la Corporation pour l'évaluation du terrain pris dans la Commune pour le Chemin-de-Fer de Q. M. O. & O.

Attendu que les Honorables Commissaires du Chemin-de-Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ont déclaré et signifié par acte notarié, au Secrétaire-Tresorier de ce Conseil, qu'ils requerraient pour la construction du dit Chemin-de-Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, une portion de terre représentée être de quatre arpents et quatre-vingt perches en superficie, telle que maintenant jalonnée, et faisant partie d'un terrain appartenant à la Corporation de cette Cité et connu sous le nom de la "Commune des Trois-Rivières" pour lequel ils offrent de payer une somme de quatre cent quatre-vingt piastres; et que au cas de refus, par ce Conseil, de la dite offre, ils nomment comme leur arbitre la personne de Desire Edouard Frigon, Ecuyer, Marchand de cette Cité.

Et attendu que ce Conseil refuse d'accepter la susdite offre de quatre cent quatre-vingt piastres comme étant insuffisante;

Qu'il soit résolu que, pour se conformer aux exigences de l'Acte des Chemins de Fer de Québec, 1869 et actes subséquents, ce Conseil nomme comme son arbitre la personne de Laurent Ubalde Archibald Genest, Ecuyer, Greffier de la Paix, de cette Cité, des Trois-Rivières.

Adoptée

Proposé par l'Echevin Baptiste,
Secondé par l'Echevin Brunelle.

Que le Secrétaire-Tresorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, de restaurants ou saloons et de magasins de liqueurs, seront reçues jusqu'au quinzième jour de Mars prochain et pas plus tard.

Adoptée

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi le 17 de Février prochain, à sept heures et demi du soir.

D. Frigon,
Sec. Pres.

Maire.

8^e motion.
Délai pour recevoir les certificats de licences d'auberges, etc.

Ajournement,

Lundi, le 12 Février 1877.

Séance du 12 Février
1877.

Et une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le douzième jour de Février mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| Son Honneur le Maire, | Arthur Turcotte, Secrétaire, |
| Messieurs les Echevins | Baptist, |
| | Bellefeuille, |
| | Brunelle, |
| Messieurs les Conseillers | Beaumnier, |
| | Lamirand, |
| | Carignan, |
| | Dean, |
| | Stoull, |
| | Labranche, |
| | Trottier. |

Serment de M.
Prosper Beaumnier.

M. Prosper Beaumnier prête le serment voulu par la loi et prend ensuite son siège comme Conseiller pour le Quartier Notre-Dame.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu.
Proposé par le Cons. Lamirand,
Seconde par le Cons. Trottier.

Que les requêtes de M. Marcel Proulx et Abraham Bailey soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Marcel
Proulx.

Requête de M. Marcel Proulx demandant à être admis dans le Corps de Police qu'il est question d'organiser.
Référé à un Comité Général.

Requête de M. Abraham
Bailey.

Requête de M. Abraham Bailey, Directeur de la Troupe Rosedale, demandant l'usage gratis de la Salle Publique de l'Hôtel de Ville pour une soirée dramatique que cette troupe se propose de donner au profit des pauvres en Mars prochain.
Référé à un Comité Général.

Lettre de M. Ross,
Ritchie & Co.

Lettre de Messrs. Ross, Ritchie & Co, demandant qu'il soit passé un acte leur reconnaissant le droit de se servir en commun avec la Corporation de cette cité, du quai de l'Aqueduc joignant leur propriété.
Référé à un Comité Général

Lettre des Rév^{es} Sœurs
de la Providence.

Lettre des Rév^{es} Sœurs de la Providence remerciant le Conseil.

Lundi, le 12 Février 1877.

Rapport du Comité des Finances.

Conseil de la déduction de \$18⁰⁰ qui a été faite sur le loyer de la Salle Publique del' Hôtel-de-Ville, lors du dernier Budget, et ce en faveur des pauvres et orphelins de leur asile.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiedistes suivantes:-

Département de l' Aqueduc	27 90
" du Feu	54 55
" des Chemins	34 " "
" de la Police	3 " "
" de l' éclairage	8 20
" del' Hôtel-de-Ville	" 25
Aqueduc (Compte de Construction)	" 60
Billets Payables	20,000 " "
Ponts du St. Maurice	32 " "
Intérêt, Escompte & Commission	37 66
Dépenses Contingentes	6 " "
	\$ 20,207 16

Respectueusement soumise,
(Signé) Alex. Baptiste,
" J. Dean,
" L. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Trétiot.
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

3^e motion.
Nomination de M. Michel Caron comme Conseiller pour le Quartier St. Louis.

Proposé par l' Echev. Brunelle,
Secondé par le Cons. Camirand,
Que M. Michel Caron soit nommé Conseiller pour le Quartier St. Louis en remplacement de M. John Ryan qui a résigné.
Adoptée.

4^e motion.
Pour demander au Gouvernment Provincial le don des ruines des vieux ponts.

Proposé par l' Echevin Baptiste,
Secondé par l' Echev. Brunelle,
Attendu que ce Conseil est maintenant prêt à reconstruire les ponts du St. Maurice, et a effectué à cette fin un emprunt ainsi

Lundi, le 12 Février 1877.

ainsi qu'il y est autorisé par l'acte de la dernière session de la Législature de Québec, amendant l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières, 38 Vict., Cap. 76.

Et attendu qu'il est désirable, afin de faciliter le susdit emprunt, que le Gouvernement de cette Province soit, respectueusement prié de vouloir bien faire don à la Corporation de cette Cité, des terrains, quais et piliers faisant partie des anciens ponts du St. Maurice;

Qu'il soit résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à demander à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le don à la dite Corporation des susdits terrains et autres propriétés des anciens ponts du St. Maurice.

Accordé.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 19 du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournerment

Antoine Poucatt
Maire.

H. L. Prigou
Sec. Spéc.

Lundi, le 19 Février 1877.

Lundi, le dix-neuvième jour de Février mil huit cent soixante et dix-sept, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil de Ville, faute de quorum, aucun des membres n'étant présent en la Salle du Conseil, à huit heures du soir.

H. L. Prigou
Sec. Spéc.

Convocation d'une assemblée du Conseil.

Trois-Rivières, 20 Février 1877.

M. Le Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, je convoque une assemblée régulière du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires de routine

Séance du 20 Février 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, Mardi, le vingtième jour de Février, mil huit cent soixante-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites

Mardi, le 20 Février 1877.

prescrites par la loi. étaient présents,
 Son Honneur le Maire Arthur Turcotte Esq.
 Messieurs les Echevins Baptist.
 Brunelle
 Shortis.
 Messieurs les Conseillers Camirand,
 Carignan.
 Gould.
 Caron.
 La Branche.
 Grottier.
 Beaumier.

Lu les procès de la dernière assemblée
 Mr l'Echevin Shortis et Mr le Conseiller
 Caron. prêtés le serment exigé par la section
 27 de l'Acte 38 Vict. cap 76. et prennent leurs
 siège comme membre du Conseil. Mr l'Eche-
 vin Shortis pour le Quartier Notre Dame et
 Mr le Conseiller pour le Quartier St Louis

Rapport du Comité des Finances.

Rapport
 Le comité des Finances a l'honneur de faire
 rapport qu'il a examiné les comptes qui
 lui ont été soumis, et il recommande le
 paiement des sommes mentionnés dans
 les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc	\$	860
" du Feu		398
" des Chemins		15 "
" de la Police		330
" de l'Hôtel-de-Ville		360
Construction de l'Aqueduc		120
Papeterie, Annonces et Impressions.		21094
Intéret & Commission		18988
Contingents		582
Divers comptes		12991
	\$	57223
Respectueusement soumis		
Signés Alex Baptist		
Ls. Brunelle		

Mardi, le 20 Février 1877.

Rapport

Sur le rapport des Arbitres concernant les terrains pris dans la commune pour le chemin de fer Q. M. O. & O.

Proposé par l'Echevin G. Brunelle
Secondé par le Conseiller Lamirand

Que M. l'Echevin Baptist soit le président du Comité des Finances; que M. l'Echevin Shortis et M. le Conseiller Carignan soient adjoints au susdit Comité en remplacement de l'Echevin Rocheleau et du Conseiller Ryan qui ont résigné; que l'Echevin Shortis et le Conseiller Caron soient nommés membres du Comité de l'Eclairage. M. le Conseiller Caron devant être le président du dit Comité, et que M. l'Echevin Shortis et Messrs. les Conseillers Beaumier et Caron soient nommés membres des autres Comités permanents de ce Conseil dont faisaient partie les membres démissionnaires de ce Conseil qu'ils ont remplacés savoir:

Messieurs Rocheleau, Ryan et Canasse.

Que M. l'Echevin Baptist cesse de faire partie du Comité de l'Eclairage.

Adopté

* Proposé par le Conseiller G. D. Camirand
Secondé par le Conseiller J. Beaumier

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Proposé par l'Echevin Baptist
Secondé par le Conseiller Heould

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité un bail à loyer sous seing-privé, à Messrs. C. P. Gélinas et Frère du Comble du Marché aux denrées aux prix et conditions mentionnés dans le projet de bail à loyer annexé à la présente résolution

Adopté

1^{re} motion.
Changements dans les Comités permanents du Conseil.

2^e motion.

3^e motion
Bail à loyer à Messrs. C. P. Gélinas & Frère.

Mardi, 20 Février 1847.

4^e motion.

Pour autoriser Mr. Tho.
McDougall à régler avec
Mr. Édouard H. Goff.

Proposé par l'Échevin Baptist
Seconde par le Conseiller Lamirand
Que Thomas Mc Dougall, Écuier, Perant
de la Banque de Québec, à Montréal, soit
autorisé à effectuer pour et au nom de la
Corporation de cette Cité, un arrangement avec
Édouard H. Goff, Ecuyer de Montréal, pour le
réglement des dettes que le dit E. H. Goff doit
à la dite Corporation, en la manière et aux
conditions suivantes, savoir:

Le dit Édouard H. Goff remettra au dit
Thomas Mc Dougall quarante-sept Débentures
de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,
de mille piastres chacune émises sous l'au-
torité de l'acte de la Législature de Québec,
38 Vict., Cap. 76, pour assurer la construction
d'un aqueduc en cette Cité, lesquelles quarante-
sept débentures sont la balance d'un plus
grand nombre des dites débentures, que la
dite Corporation avait vendues au dit Édouard
H. Goff, et le dit Édouard Goff sera crédité de
la somme de quatre-vingt cinq piastres
par chaque cent piastres pour chacune
des dites débentures ainsi remises au dit
Thomas Mc Dougall, moins la commission payée
par la dite Corporation à P. D. Provost lors
de la vente des dites débentures au dit E.
H. Goff. Sur la somme ainsi mise au cré-
dit de la dette du dit E. H. Goff envers
la dite Corporation, il sera déduit la
somme de vingt-trois mille cinq-cent piastres
due aux porteurs actuels des susdites quarante-
sept débentures.

Le susdit Édouard H. Goff paiera argent
comptant l'intérêt échû et payable le quatre
de janvier dernier sur les traités de la Corpo-
ration et acceptés par lui au montant de trente
mille cent piastres, ainsi que l'intérêt à huit par
cent l'ann sur le montant total payable par le
dit E. H. Goff à la dite Corporation le quartier de


Mardi, le 20 Février 1877.

Janvier dernier. Depuis cette dernière date jus-
qu'au moment où sera complété le règlement par le
présent autorisé. De plus le dit E. St. Goff paiera
aussi comptant l'intérêt à huit pour cent l'an sur
le billet ci-dessus mentionné.

Et la balance restant alors due sur la dite
dette de E. St. Goff en faveur de la dite Corpo-
ration sera payée au dit Thomas Mc Dougall
par le billet du dit E. St. Goff endossé à
la satisfaction du dit Thomas Mc Dougall et
payable en quatre mois de sa date.

Accepté

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi le 5 de Mars
prochain à 7 1/2 heures du soir.



Maire.

Sec. Grés.

Ajournement.

Séance du 5 Mars 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le
cinquième jour de Mars mil huit cent soixante-et-dix sept, à
sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les forma-
lités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Curier.

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bellefeuille,

Brunelle,

Shortie,

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Cammand,

Carou

Howld,

Labranche,

Thottier.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Howld,

Secondé par le Echer. Shortie,

Que les requêtes du Riv. L. S. Rheault et autres et de Messrs.

J. B. Gailloupe

1^{re} motion.

Lundi, le 5 Mars 1844.

J. B. Gaillouf, fils, Joseph Dufresne et autres, Euchariste Ricard et Napoléon Guillemette soient reçues et lues.
Adoptées.

Requête du Rev. L. Sév. Rheault, autres.

Requête du Rev. L. S. Rheault, curé, et des marguilliers de la paroisse des Trois-Rivières, demandant que la station du Feu Not., construite sur un terrain au coin des^{la} rues Notre-Dame, près de l'église paroissiale, et appartenant à la fabrique, soit enlevée, afin de permettre la vente de ce terrain.

Référéé au Comité Général.

Requête de Mr. J. B. Gaillouf, fils

Requête de Mr. J. B. Gaillouf, fils, se plaignant qu'il a été destitué d'un emploi qu'il occupait dans le bureau du Secrétaire-Trésorier et demandant à être examiné quant à ses qualifications pour remplir cet emploi.

Requête renvoyée.

Requête de M. Euchariste Ricard.

Requête de M. Euchariste Ricard demandant à former partie de l'un des corps de police ou de pompiers que le Conseil se propose d'organiser.

Référéé au Comité du Feu.

Requête de M. Napoléon Guillemette.

Requête de M. Napoléon Guillemette offrant de faire dix-huit paires de jalousies pour la bâtisse de l'Aqueduc.

Référéé au Comité de l'Aqueduc.

Rapport d'un Comité Général. Nomination de M. Ernest Trottier comme employé dans le bureau du Secrétaire-Trésorier.

Rapport.
Le Comité de tout le Conseil auquel avait été référé les requêtes des personnes demandant un emploi dans le bureau du Secrétaire-Trésorier et dont une liste est ci-jointe, a l'honneur de faire rapport qu'ayant examiné les écritures et traductions faites par plusieurs d'entr'eux et ayant délibéré sur leurs capacités et leurs aptitudes à remplir le susdit emploi, il est d'opinion que M. Ernest Trottier devrait être nommé comme troisième officier dans le bureau du Secrétaire-Trésorier avec un salaire annuel de cent quarante-quatre piastres.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

Arthur Turcotte, Maire.

"

Alex. Baptist.

"

J. W. Bellefeuille,

"

Prosper Beaumier,

"

M. J. Labranche,

"

L. Brunelle.

Lundi, le 5 Mars 1844.

234.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Baptist,
 Secondé par l'Echev. Brunelle,

Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
 Secondé par le Cons. Carou, *En amendement.*

Que le rapport du Comité Général soit amendé en remplaçant dans le dit rapport le nom de M. Ernest Trottier par celui de Mr. J. B. Vaillouy, fils.

Rejetée sur division de 3 pour et de 6 contre; -

Pour :-

M. Shortis
" Carignan,
" Carou. - 3 -

Contre :-

M. Bellefeuille,
" Brunelle,
" Baptist,
" Labranche,
" Trottier,
" Labranche. - 6 -

Motion No. 2 adoptée.

La motion No. 2 est alors prise aux voix et est emportée sur division de 6 pour et 3 contre, savoir :

Pour :-

L'Echev. Bellefeuille,
" Brunelle,
" Baptist,
Le Cons. ~~Stoult~~,
" Labranche,
" Trottier,
" Beaumier.

Contre :-

L'Echev. Shortis,
Le Cons. Carignan
" Carou.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de l'Aguedue	\$ 198 88
do du Feu	31 95
do des Chemins	99 " "
do de la Police	17 70
do des Marchés	3 58
do de la Commune	16 67
do del' Hôtel-de-Ville	30 76
A reporter \$ 398 54	

Lundi, le 5 Mars 1877.

	Report \$	398 54
Aqueduc, Compte de Construction		28 70
Billets Payables		164 240
Assurances, Propriétés de la Corporation		41 20
do " des Incendies		15 45
Intérêt, Escompte et Commission		145 15
Papeterie, Annonces et Impressions		6 50
Compte du St. Maurice		40 32
Dépenses Contingentes		48 13
Salaires des Officiers		211 66
Comptes à répartir		25 45
	\$	17463 50

Respectueusement soumis.

(Signé) Alex. Baptist, Prêt.
 " Ls. Brunelle,
 " James Shortis,
 " O. Carignan.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Baptist,

Secondé par le Con. Caron,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapports du Comité
 de l'Aqueduc. —
 et du Comptable de
 l'Aqueduc.

Rapport.

Le Comité de l'Aqueduc a l'honneur de mettre devant
 votre Conseil un rapport du Comptable de l'Aqueduc, conte-
 nant plusieurs informations importantes.

Respectueusement soumis.

(Signé) F. A. Bellefeuille,
 " Moïse Labranche,
 " J. B. L. Mould,
 " Prosper Beaumier.

Rapport du Surinten-
 dant du Feu.

Rapport.

Je, soussigné, Surintendant du Feu, ai l'honneur de
 faire rapport que le 24 de Février dernier, entre midi et
 une heure, le feu s'est déclaré sur la couverture de la mai-
 son appartenant à François Rochebeau, rue du Platon —

Le feu a originé par des flammiches sortant de la cheminée
 et a causé peu de dommages.

La Compagnie du Feu ^{No. 4} s'est rendue la première avec 10 hom-
 mes, la compagnie No. 3 avec 15 hommes, ainsi que les
 deux

Feu chez M. Rochebeau.

Lundi, le 5 Mars 1877.

deux autres se sont aussi rendues.

Respectueusement soumise.
(Signé) Ovide Rochebeau,
Surintendant du Feu.

Avis de Motion de
M. le Conseiller Shortie.

Avis de Motion.

Je, sousigné, donne par le présent avis qu'à la première assemblée
de ce Conseil, en Avril prochain, je proposerai la passation d'un règlement
pour rappeler et annuler le chapitre 57 des règlements, passé le cinq
de Février dernier et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre 17
des règlements," etc., etc., concernant les Aubergistes et les Marchands
de Liqueurs.

En Conseil, ce 5 Mars 1877.

(Signé) James Shortie

Avis de Motion de
M. le Conseiller Caron.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis que, à la première assemblée de ce
Conseil, en Avril prochain, je ferai motion que le chapitre dix sept
des règlements et ses amendements, concernant les Aubergistes et
les Marchands de Liqueurs, soient de nouveau amendés en
fixant la somme payable par les marchands de liqueurs,
pour la confirmation par le dit Conseil des certificats néces-
saires pour leur permettre d'obtenir des licences, à la somme de
cent piastres au lieu de soixante piastres, et aussi pour
autoriser les hôteliers ou autres personnes licenciées à vendre
et débiter des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques ou
enivrantes sur le terrain des courses, en cette cité, pendant
la tenue ou durée des dites courses, sujets, néanmoins, aux
dispositions que le Conseil pourra établir à ce sujet.

En Conseil, ce 5 Mars 1877.

(Signé) M. Caron.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le douze du
courant, à sept heures et demi du soir.

~~James Shortie~~
Maire.
G. Migon Sec. Trés.

Séance du 12 Mars
1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite
Cité, lundi, le douzième jour de Mars mil huit cent soixante
et

Lundi, le 12 Mars 1877.

et dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecuyer,

Messrs. les Echevins.

Bellefeuille,

Brunelle,

Shortis,

Messrs. les Conseillers

Beaumier,

Camirand,

Carignan,

Caron,

Dean,

Labranche

Stould,

Trottier

Lu le procès-verbal des précédés de la dernière assemblée.

Proposé par l'Echev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que la requête de Messrs. Joseph Dufresne et autres soit reçue et lue

Adoptée:

Requête de Messrs. Joseph Dufresne et autres, hôteliers, se plaignant que la taxe ou droit imposé récemment par le Conseil pour la confirmation de leurs certificats pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, est trop élevé, et demandant, en conséquence, que cette taxe soit réduite au prix des années dernières.

Référé à un Comité Général.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de la Police	1	"
" des Marchés	1	"
" de l'Hôtel-de-Ville	"	40
Aqueduc (Compte de Construction)	282	20
Dépenses Contingentes		160
	286	20

(Signé)

1^{re} motion.

Requête de
Messrs. Jos. Dufresne et autres

Rapport du Comité des
Finances.

Lundi, le 12 Mars 1844.

(Signé)

O. Carignau
Le Brunelle,
J. Dean,
James Shortie.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Caron,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Chemins.

Rapport.

recommandant d'acheter
de M. Augt. Guilbert une
lisière de terrain pour élar-
gir la rue St. Thomas.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'il est tant informé que M. Augustin Guilbert se propose de construire une maison sur un terrain qu'il possède au coin des rues Julie et St. Thoma-
mas, il est d'opinion que ces deux rues étant très étroites, il serait désirable qu'elles fussent élargies avant que des constructions nou-
velles soient érigées sur leur alignement actuel. En conséquence, votre Comité suggère respectueusement qu'il soit pris des arrange-
ments avec M. Guilbert pour que le côté nord ouest de la rue St. Tho-
mas soit élargi d'environ quatre pieds.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Moïse Labranche.
J. B. Trottier,
Prosper Beaumier,
James Shortie,
M. Caron.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,


Secondé par le Cons. Caron,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté et que les dit Comité soit autorisé à prendre des arrangements avec M. Augustin Guilbert pour l'élargissement de la partie de la rue St. Thomae mentionnée dans le susdit rapport.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le dix-neuf du courant, à sept heures et demi du soir.


L. P. Brisson
Maire
Després

Lundi, le 19 Mars 1877.

Séance du 19 Mars 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dix-neuvième jour de Mars mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ect.,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Brunelle,

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Carrivand,

Carignan,

Caron,

Dean,

Howld,

Labranche,

Trottier.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est proposé par le Cons. Trottier,

Secondé par le Cons. Carrivand,

Que les requêtes de Messrs. Antoine Linctot et Julien Demers soient reçues et lues.

1^{re} motion.

Adoptée.

Requête de M. Antoine Linctot.

Requête de M. Antoine Linctot se plaignant que le chemin qui traverse sa terre et qui n'est pas verbalisé, est une cause de dommages et d'inconvénients pour lui, et informant le Conseil que si ce chemin n'est pas élargi par le Conseil, il le fermera.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Julien Demers.

Requête de M. Julien Demers représentant qu'il est requis de payer à la Corporation la taxe imposée sur les marchands étrangers, pour avoir vendu de l'huile de charbon, et offrant de prouver qu'il n'a pas vendu de l'huile et qu'il n'est pas, en conséquence, tenu au paiement de la dite taxe.

Référé à un Comité Général.

Lettre du Secrétaire de l'Honble Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics et Rapport concernant les Ponts du St. Maurice.

Lu une lettre du Secrétaire du Département de l'Agriculture et des Travaux Publics et copie d'un ordre en Conseil concernant les Ponts du St. Maurice.

Rapport.

Lundi, le 19 Mars 1877.

Rapport d'un Comité Général.
Sur la requête du Rév. L. S. Rheault & autres.

Rapport.

Le Comité Général de Conseil auquel avait été référé la requête du Rév. L. S. Rheault, Curé, et de Messrs. les Marguilliers de la Paroisse des Trois-Rivières, exposant que la Fabrique des Trois-Rivières se propose de vendre le terrain sur lequel est construite la Station du Feu No. 1 et demandant, en conséquence, que cette bâtisse soit enlevée de ce terrain, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que la susdite bâtisse devrait être enlevée aussitôt que le susdit terrain aura été vendu.

Respectueusement soumise.

- (Signé) Arthur Turcotte, Maire,
- " J. Dean,
- " H. A. Bellefeuille,
- " L. Brunelle,
- " O. Carignan,
- " M. Caron,
- " James Shortie,
- " J. B. L. Stoull,
- " Moïse Labranche,
- " L. A. Camirand,
- " J. E. Trottier,
- " Prosper Beaumier.

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Camirand,
Secondé par le Conseiller Trottier.

Que le rapport du Comité Général soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes.

Département de l'Aqueduc	\$	3	"
" des Chemins		15	"
" du Feu		22	05
" des Marchés		1	"
" del' Hôtel-de-Ville		"	90
" de la Police		4	25
Aqueduc (Construction)		12	70
Intérêt & Commission		132	73
A reporter		\$	194 63

Lundi, le 19 Mars 1877.

Contingents

Report \$	194 63
	" 50
\$	195 13

Sur compte de H. F. A.
Knight pour quaiage.

Vote Comité fait de plus rapport sur le compte de A. F. A. Knight réclamant \$57.⁴⁵ pour quaiage de tuyeaux de l'Acqueduc, qu'il ne croit pas devoir recommander le paiement de ce compte vu que le Conseil a fait toute la diligence possible pour enlever ces tuyeaux du quai du dit Mr. Knight, et que le retard, s'il y en a eu, a été causé par l'eau qui couvrait alors le dit quai, et qui rendait impossible l'enlèvement immédiat de ces tuyeaux.

Respectueusement soumis,
(Signé) Alex. Baptiet,
" O. Carignan,
" J. Deau,
" L. Brunelle.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Caron,

Secundé par le Cons. Stoult,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Avis de Motion de M.
le Conseiller Stoult.

Avis de Motion.

Je donne avis qu'à la première assemblée de ce Conseil, en Avril prochain, je proposerai que la section neuf du chapitre quarante des règlements de ce Conseil, passé le six de Septembre mil huit cent soixante et quinze, et imposant une taxe annuelle de quinze piastres sur tout propriétaire ou possesseur de maison de pension ou maison garnie soit amendée en y ajoutant les mots suivants, savoir: " Et la dite taxe ou cotisation sera, à l'avenir, due et payable, sous forme de licence, le premier jour de Mai de chaque année, pourvu toujours que les personnes qui ont payé la dite taxe pour les douze mois finissant le trentième jour de Juin prochain, ne paieront cette taxe pour les dix mois finissant le trentième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-huit, qu'au pro rata du taux imposé pour les douze mois.

En Conseil, ce 19 Mars 1877.

(Signé) J. B. L. Stoult.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Baptiet,

Secundé par le Cons. Caron,

Que,

Lundi, le 19 Mars 1877.

Délai pour examiner les plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires.

Que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, lundi, le neuvième jour d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir.

Adoptée.

5^e motion.

Comité spécial pour préparer un tarif des taux de l'eau.

Proposé par le Cons. Caron,

Secondé par le Cons. Parignan,

Qu'un Comité composé des membres du Comité de l'Acqueduc et des Echevins Baptist et Shortis soit chargé de préparer un tarif des taux de l'eau de l'Acqueduc.

Adoptée.

6^e motion.

Examen des certificats d'Hoteliers et de Marchands de liqueurs remis à la prochaine séance.

Proposé par le Cons. Gould,

Secondé par le Cons. Parignan,

Que la considération et l'examen des certificats des Hoteliers et des Marchands de liqueurs, pour leur permettre d'obtenir des licences, soient remises à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

Ajournerment.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 26 du courant, à 7¹/₂ heures du soir.

L. Parignon,

Sec. Trée.

Maire.

Séance du 26 Mars 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-sixième jour de Mars mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Secrétaire,

Messieurs les Echevins Baptist,

Bellefeuille,

Brunelle,

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Camirand,

Parignon,

Caron,

Gould,

Labranche,

Trottié.

Lü

Lundi, le 26 Mars 1874.

1^{re} motion.

Lu le procès verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Gould,
 Secondé par le Cons. Carignan.

Que les requêtes de M. Denis Panneton & David Aubry soient
 reçues et lues. Adoptées.

Requête de M. Denis
 Panneton.

Requête de M. Denis Panneton demandant à être
 nommé homme de police ou pompier dans la nouvelle
 organisation de ces corps.
 Référé à un comité général.

Requête de M. David
 Aubry.

Requête de M. David Aubry demandant à être admis
 dans le nouveau corps de police et du feu qu'il est ques-
 tion de former.
 Référé à un comité général.

Rapport du Comité des
 Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
 qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
 recommande le paiement des sommes mentionnées dans
 les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	\$ 186 57
" de la Police	1 50
" du Feu	10
" de l'Acqueduc	52 30
Billets Payables	200 00 "
Contingents	57 69
Divers	20 55
Salaires	211 66
	\$ 20524 37

Respectueusement soumise,
 (Signé) Alex. Baptist,
 " Lo. Brunelle,
 " O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Gould,
 Secondé par le Cons. Camirand,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Avis de Motion.

Avis de Motion.
 Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière
 voulue par la loi, je ferai motion que le chapitre trente-
 trois

Lundi, le 26 Mars 1877.

trois des règlements de ce Conseil, passé le 4 Février 1874, et intitulé: "Règlement pour amendes le chapitre sept des règlements de ce Conseil," etc., et ses divers amendements soient de nouveau amendés, en stipulant que, à l'avenir, les rues et parties de rues qui sont actuellement sous le contrôle et à la charge de la Corporation de cette Cité, cesseront d'être ainsi sous le contrôle et à la charge de la dite Corporation pendant la saison d'été, et que, pendant la dite saison d'été, l'entretien et la réparation des rues, chemins et trottoirs qui sont actuellement à la charge et sous le contrôle de la dite Corporation, seront à la charge et aux frais des propriétaires ou occupants des terrains avoisinant les dites rues; et d'exempter cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Saint, Royale d'être sous le contrôle et à la charge de la Corporation en toute saison.

En Conseil, ce 26 Mars 1877.

(Signé)

L. A. Camirand.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,

Secondé par le Cons. Caron,

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Bellefeuille, Edouard Ploutier, Benjamin Craig & Co., Adélard Gauthier & Philippe Poliquin & Co. pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges et en faveur de Messrs. Edouard Brunelle, Louis Brunelle Frère, Dupresne & Pothier, J. Lamothe, Frère & George Niverville pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne à mardi, le trois d'Avril prochain, à sept heures et demi du soir.

L. A. Camirand

Sec. Trés.

Maire.

3^e motion.

Certificats d'aubergistes,
etc., confirmés.

Ajournement.

Séance du 3 Avril 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi, le troisième jour d'Avril mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil

Mardi, le 3 Avril 1877.

Conseil, à savoir:—

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Cuyet.,

Messieurs les Echevins Alex^e. Baptiste,

F. W. Bellefeuille,

L. Brunelle,

James Shortie,

Messieurs les Conseillers L. A. Camirand,

O. Carignan,

M. Caron,

J. H. Hould,

Jas. Dean,

Prosper Beaumier,

Moïse Labranche,

J. C. Trottier.

Lui les procès de la dernière séance.

N^o motion.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,

Secondé par l'Echev. Shortie.

Que les requêtes de Messrs. L. J. Bouchet, V. Guillet & autres,
C. A. G. LaBarre, J. V. Woolsey & autres, L. Hamel, fils, et Philippe
Thivierge soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. L. J. Bouchet

Requête de Mr. L. J. Bouchet demandant la permission d'
ériger un abattoir sur un terrain situé sur les rues Duplessis-
Bochard et St. Martin.

Référé à un Comité de Santé.

Requête de Messrs. V.
Guillet & autres.

Requête de Messrs. V. Guillet & autres demandant que
M. Odilon Fanneton soit nommé chef du Corps de Police
qu'il est question d'organiser.

Référé à un Comité Général.

Requête de Mr. C. A. G.
LaBarre.

Requête de Mr. C. A. G. LaBarre demandant à être nommé
chef du nouveau corps de Police.

Référé à un Comité Général.

Requête de Messrs. J. V.
Woolsey & autres.

Requête de Messrs. J. V. Woolsey & autres recommandant
Mr. Joseph Parent pour faire partie du Corps de Police et
du feu projeté.

Référé à un Comité Général.

Requête de Mr. L. Hamel
fils.

Requête de Mr. Louis Hamel, fils, demandant à être nommé
membre de la nouvelle brigade du feu.

Référé à un Comité Général.

Requête

Mardi, le 3 Avril 1877.

Requête de Mr. Ph.
Thivierge.Requête de M. Philippe Thivierge demandant à former partie de
la nouvelle brigade du Feu.

Référéé à un Comité Général.

2^e motion.Proposé par l'Echev. Shortis,
Secondé par le Cons. Camirand,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 53, Règlement pour amender
" amender de nouveau le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil,
" passé le trentième jour de janvier mil huit cent soixante-et-onze,
" et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de
" Liqueurs," et ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

3^e motionProposé par l'Echev. A. Bellefeuille,
Secondé par le Cons. Beaumiet,

En amendement à la motion de Mr. Shortis que la première
section du règlement maintenant sous considération soit amendée,
en réduisant la somme payable par les propriétaires de restau-
rants (saloons) à deux cents piastres au lieu de trois cents piastres,
et en élevant la somme payable par les marchands de liqueurs à
cent piastres au lieu de soixante piastres.

Emporté sur division de 10 pour et de 2 contre, savoir: -

Pour: -

Les Echev. Brunelle,
Bellefeuille,
Shortis,
Baptist,Les Cons. Camirand,
Dean,
Labranche,
Caron,
Beaumiet.

Trottier - 10.

Contre: -

Les Cons. Aould,
Carignan. 2.Règlement concernant
les Aubergistes et les
Marchands de liqueurs
amendé -Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:
Chapitre LIII.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre dix-sept des
règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de janvier
mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concer-
nant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs," et ses
divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corpora-
tion de la Cité des Trois Rivières, comme suit: -

Sec. -

Mardi, le 3 Avril 1877.

Sec. 1- La première section du chapitre quarante-et-un des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et la première section du chapitre cinquante-et-un des dits règlements, passé le cinquième jour de Février dernier, et amendant le susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, sont par le présent amendées, et, à l'avenir, la somme payable au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil pour l'obtention du certificat confirmé par le dit Conseil, et donnant droit à toute personne d'obtenir du Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District des Trois-Rivières, une licence pour tenir un restaurant (saloon) sera de deux cents piastres au lieu de trois cents piastres; et la somme payable au dit Secrétaire-Trésorier pour l'obtention d'un certificat comme susdit, et donnant droit à tout boutiquier ou autre personne d'obtenir du dit Percepteur du Revenu de l'Intérieur, une licence pour vendre et détailler, dans la Cité des Trois-Rivières, aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique ou enivrante, en quantité moindre que trois gallons à la fois et pas moindre que trois demiards à la fois, sera de cent piastres au lieu de soixante piastres qu'elle était avant la passation de ce présent règlement.

Sec. 2- Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

4^e motion.

Proposé par le Cons. F. Gould,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 54, Règlement pour amender le chapitre quarante des règlements de ce Conseil, passé le six de Septembre 1875, et intitulé: "Règlement pour amender le règlement intitulé: "Chapitre 5, Règlement concernant les Cotisations et Taxes", soit maintenant lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:-
Chapitre I. IV.

Règlement pour amender le chapitre quarante des règlements de ce Conseil, passé le six de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: "Règlement pour amender le règlement intitulé: "Chapitre 5, Règlement concernant les Cotisations et Taxes."

St

Règlement concernant les Cotisations et Taxes amendé

Mardi, le 3 Avril 1874.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, comme suit :-

Sec. 1. La neuvième section du susdit chapitre quarante des règlements de ce Conseil est par le présent amendée, et les mots suivants sont ajoutés à la fin de la dite section et seront, à l'avenir, lus et interprétés comme en faisant partie, savoir: "Et la dite taxe ou
"cotisation sera due et payable, sous forme de licence, le premier jour de Mai de chaque année, pourvu toujours que les
"personnes qui ont payé la dite taxe pour les douze mois
"finissant le trentième jour de Juin mil huit cent soixante
"et-dix-sept, ne paieront cette taxe pour les dix mois finissant
"le trentième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-huit qu'au
pro rata du taux imposé pour les douze mois.

Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Trothet,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 55, Règlement pour
"amendes le chapitre 33 des règlements de ce Conseil, passé le quatri-
"ème jour de Février 1874, et intitulé: "Règlement pour amendes le
"chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième
"jour de Juin 1870, et intitulé: "Règlement concernant le Département
"des Chemins et Grèves," soit lu, passé et adopté.

Adoptée

Règlement concernant
les Chemins et Grèves
amendé-

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre IV.

Règlement pour amendes le chapitre trente-trois des règlements de ce Conseil, passé le quatrième jour de Février mil huit cent soixante-et-quatorze, et intitulé: "Règlement pour amendes le chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves."

Il est ordonné et statué
par le Conseil de la Corpora-
tion de la Cité des Trois-
Rivières, comme suit:

L.P.

Sec. 1 - La première section du susdit règlement par le présent amendé, est amendée ainsi qu'il suit, savoir: tous les mots, dans la susdite première section du règlement par le présent amendé, qui se trouvent après les mots suivants, savoir: "et se charge de l'amélioration, réparation et entretien
"en bon ordre, en hiver," sont par le présent biffés et retranchés,

et

Mardi, le 3 Avril 1844.

et les dits mots, ainsi retranchés et biffés, sont remplacés par les mots suivants, savoir: - "des susdites rues et parties de
"rues comprises entre les trottoirs des dites rues et parties de rues;
"l'amélioration, la réparation et l'entretien des dites rues ou parties
"de rue, ainsi que de leurs trottoirs, pendant la saison d'été, et
"le pèlétage et enlèvement de la neige sur les dits trottoirs, pendant
"la saison d'hiver, devant, à l'avenir, être à la charge et aux
"frais des propriétaires, locataires ou possesseurs des terrains
"voisins des dites rues ou parties de rues."

Sec. 2. - Cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues
Aubert et Royale, qui, en vertu d'une résolution de ce Conseil
passé le vingt-deuxième jour de Février mil huit cent soixante-
et-quinze, avait été mise et placée sous le contrôle et à la
charge du dit Conseil, aux termes et conditions du règlement
par le présent amendé, cessera, lors de la mise en force de
ce présent règlement, d'être ainsi sous le contrôle et à la
charge de ce Conseil, et les propriétaires, locataires ou possesseurs
des terrains avoisinants la dite partie de la rue des Forges se-
ront tenus à l'amélioration, réparation et entretien d'icelle.

Sec. 3. - Toutes les autres dispositions du chapitre trente-
trois des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, sont
et continueront à être en force, comme si le dit règlement n'
avait pas été amendé; et toutes dispositions du chapitre pre-
mier des règlements du dit Conseil, passé le onzième jour de
Mars mil huit cent soixante-et-douze, et intitulé: "Chapitre
"premier, Règlement concernant les Règlements," et de ses
amendements susceptibles de s'appliquer au présent règle-
ment, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant
et comme en faisant partie.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter
du premier de Juillet prochain.

Proposé par l'Echevin Baptist.

Secondé par le Cons. Camirand.

Que les loyers des magasins dans la grande halle
du marché aux denrées, pour une année à compter du
premier de Mai prochain, soient vendus par encan,
samedi, le quatorze d'Avril courant, à onze heures du
matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée.

Le

6^e motion.

Vente des Magasins du
Marché

Mardi, le 3 Avril 1877.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le neuf du courant, à sept heures et demi du soir.

~~Arthur Turcotte~~
G. G. Migou Sec. Trés.
Maire.

Séance du 9 Avril 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le neuvième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes:

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| Son Honneur le Maire | Arthur Turcotte, Ecuier. |
| Messieurs les Echevins | Baptist, |
| | Bellefeuille, |
| | Brunelle, |
| | Shortie, |
| Messieurs les Conseillers | Beaumier, |
| | Dean, |
| | Carignan, |
| | Carou, |
| | Howld, |
| | Trottier. |

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et il est proposé par le Cons. Howld,

Seconde par le Cons. Carignan,

Que les requêtes de Messrs. Uld^{rs} Pothier & autres, C. D. Hébert, Augt. Sauvageau, Isaac, S. Exp. Marcell Verrette Louis Noël, J. B. Gailloux, Honbl. N. G. Malhiot et autres & M. P. Brodeur soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Uld^{rs} Pothier & autres.

Requête de M. Uldoric Pothier et autres demandant que la rue Grenaman soit prolongée jusqu'à la rue Bonaventure.
Référé au Comité des Chemins.

Requête de C. D. Hébert Ect.

Requête de C. D. Hébert, Ect., demandant qu'une passerelle soit placée sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis la bâtisse de la Douane.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M. Augt. Sauvageau.

Requête de M. Augt. Sauvageau demandant à être admise

Lundi, le 9 Avril 1847.

admis dans la nouvelle brigade du Feu.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Isaac
S. Cyst.

Requête de M. Isaac S. Cyst offrant de faire partie
du nouveau corps de pompiers.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Marcel
Verrette.

Requête de M. Marcel Verrette demandant à former partie
du nouveau corps de Police.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Louis
Noël.

Requête de M. L. Noël demandant à être admis dans
la nouvelle force de Police.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. John
B. Gaillouf.

Requête de M. John B. Gaillouf demandant l'emploi
d'écrivain du prochain Rôle d'Évaluation.

Référé à un Comité Général.

Requête de l'Abbé N. G.
Malhiot et autres.

Requête de l'Abbé N. G. Malhiot et autres demandant
quel l'usage de la Salle Publique de l'Hôtel de Ville soit
accordé gratuitement aux amateurs qui se proposent de
donner un concert, le 24 Juin prochain, au profit des pau-
vres; tant pour le jour du concert que pour les exercices
préparatoires.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Wm P.
Brodeur.

Requête de M. Wm P. Brodeur demandant à être
nommé homme de police.

Référé à un Comité Général.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les pavillistes suivantes:—

Département de l'Agueduc	\$	2 15
" des Chemins		48 20
" du Feu		4 60
" de la Police		3 " "
" des Marchés		2 " "
" de la Commune		14 84
" de l'Hôtel-de-Ville		3 60
Billets Payables		5000 " "
Intérêt & Commission		1304 40
À reporter	\$	6385 82

Lundi, le 9 Avril 1877.

Report \$	6385	82
	"	40
		188
	11	"
\$	6399	40

Services d'Armissiens
 Contingents
 Divers

Respectueusement soumise,

(Signé) Alex. Baptist, Præs.
 " Ls. Brunelle
 " O. Carignan,
 " James Shortie.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carou,
 Secondé par l'Echer. Bellefeuille.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

3^e motion.

Certificats de licences confirmées.

Proposé par l'Echer. Baptist,
 Secondé par l'Echer. Brunelle.
 Que les certificats en faveur de M. F. F. Farmer pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge, et en faveur de Messrs. C. J. Duplessis, Olivier Grudel & D. Ricard pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés par ce Conseil.
 Adoptée.

4^e motion.

Transport de licence confirmée.

Proposé par le Cons. Dean,
 Secondé par le Cons. Mould.
 Que le transport fait par C. D. Hébert, Ecr., syndic à la faillite de Ls. Girard, de la licence de marchand de liqueurs du dit Ls. Girard, à Messrs. Dupresne & Pothier, soit confirmée par ce Conseil.
 Adoptée.

5^e motion.

^ sous la présidence du Cons. Mould, et entend et juge sur les plaintes des personnes présentes, et rapporte ensuite progrès-
 Ajournements.

Proposé par le Cons. Carou,
 Secondé par le Cons. Beaumier,
 Que ce Conseil se forme maintenant en Comité Général pour l'examen ou la correction de la liste des Electeurs Parlementaires de cette Cité. ^ Le Conseil se forme alors en Comité Général.
 Adoptée.
 Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi prochain, le 13 du courant, à 1/2 heures du soir.

[Signature]
 Le Maire.
 L. A. Wigton Sec. Præs.

Vendredi, le 13 Avril 1877.

Séance du 13 Avril 1877

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, Vendredi, le treizième jour d'Avril mil huit cent-soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	Arthur Turcotte, Ecuyer,
Messieurs les Echevins	Baptist,
	Bellefeuille,
	Brunelle,
	Shortie,
Messrs. les Conseillers	Beaumier,
	Camirand,
	Carignan,
	Caron,
	Howld,
	Labranche,
	Trottier.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu, et il est: -

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Shortie,

Secondé par l'Echev. Bellefeuille, et résolu:

Que les requêtes de Messrs. Charles Limoges, Théophile Caron, Joseph Lambert, Léandre Lang, Frs. Carbonneau, Arthur Wolfred & Joseph Samson, père, soient reçues et lues.

Requête Mr. Chs. Limoges.

Requête de M. Charles Limoges demandant à être employé comme homme de police.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Théophile Caron.

Requête de M. Théophile Caron demandant un emploi comme pompier ou homme de police dans la brigade projetée.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Joseph Lambert.

Requête de M. Joseph Lambert demandant de former partie de la brigade du feu et de police projetée.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Léandre Lang.

Requête de M. Léandre Lang offrant ses services comme pompier ou comme homme de police dans la nouvelle brigade du feu.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Frs. Carbonneau.

Requête de M. Frs. Carbonneau demandant à être admis dans le nouveau corps de police.

Référé à un Comité Général.

Vendredi, le 13 Avril 1877.

Requête de M. Wolfred.
(Arthur) -

Requête de M. Arthur Wolfred demandant à être employé dans la nouvelle brigade de feu.

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Joseph
Samson père. -

Requête de M. Joseph Samson, père, sollicitant la charge de surveillant de la construction des ponts du St. Maurice.

Référé à un Comité Général.

2^e motion.
Certificats de Licences
confirmés.

Proposé par le Cons. Caron.

Secondé par le Cons. Beaumier.

et résolu: -

Que les certificats en faveur de Messrs. Joseph Dufresne et E. Roux pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges et ceux en faveur de Messrs. Charles LaPlante et Frère pour leur permettre d'obtenir une licence de Marchands de digneurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

3^e motion.
Nomination des
Évaluateurs.

Proposé par le Cons. Caron.

Secondé par le Cons. Beaumier.

et résolu: -

Que Messrs. Théophile Lemay, Wm. G. Rickaby & Jules Moreau soient nommés assessesurs et évaluateurs des propriétés cotisables en cette cité, suivant leur valeur réelle, pour l'année courante; et que le rôle d'évaluation soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier le quinzième jour de juin prochain; et que la somme de soixante piastres soit allouée à chacun d'eux en paiement de leurs services comme tels évaluateurs et assessesurs aussitôt que leur rôle sera approuvé par ce Conseil. Les dits estimateurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", et ses amendements; qu'il soit de plus alloué soixante piastres à M. George Dupien, étant la personne qui fera les écritures du dit rôle.

4^e motion.

Proposé par l'Échevin Shortis.

Secondé par l'Échevin Bellefeuille.

et résolu: -

Que ce Conseil se forme maintenant en Comité Général pour continuer à entendre et juger les plaintes qui ont été faites contre la liste des Électeurs Parlementaires.

Comité Général pour
entendre et juger les
plaintes contre la liste
des Électeurs Parlem^{tes}.

Le Conseil se forme alors en Comité Général, sous la présidence de M. le Conseiller Howd, et ayant entendu et jugé sur les plaintes files contre la liste des Électeurs Parlementaires de cette cité, et sur lesquelles une décision n'avait pas été prise à la séance précédente de ce Conseil, le dit Comité se lève.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 23 du courant, à 7^h heures P.M.

Le Maire

Sec. Pres.

Maire

Lundi, le 23 Avril 1877.

Séance du 23 Avril 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-troisième jour d'Avril mil huit cent soixante-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

Arthur Turcotte, Ecuier,
A. Baptist,
F. A. Bellefeuille,
L. Brunelle,
P. Beaumier,
L. A. Camirand,
O. Carignan,
M. Caron,
J. Dean,
J. B. L. Stoult,
M. Labranche,
J. C. Trottier.

1^{re} motion.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée—

Proposé par le Cons. Stoult,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que les requêtes de Messrs Grenier & Bouchet, Louis Hamel et autres, Charles Landry, Odilon Panneton, George Lachance, Honoré Lord et Edouard Dupont soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. M. Joseph Grenier & L. J. Bouchet.

Requête de M. M. Joseph Grenier & Louis J. Bouchet demandant que les tuyaux de l'Acqueduc soient continués jusqu'à la rue Champflour.

Référéé au Comité de l'Acqueduc.

Requête de Messrs Louis Hamel et autres.

Requête de M. M. Louis Hamel et autres demandant au Conseil de faire cesser le colportage par les rues, par Firmin Corrette, de légumes et d'épicerie.

Référéé à un Comité Général

Requête de M. Charles Landry.

Requête de M. Charles Landry, demandant une place dans le corps de police.

Référéé à un Comité Général

Requête de M. Odilon Panneton.

Requête de M. Odilon Panneton demandant à être nommé Sergent de Police.

Référéé à un Comité Général.

Requête

Lundi, le 23 Avril 1877.

256.

- Requête de M. Geo. Lachance. Requête de M. George Lachance demandant une place dans la brigade du Feu et de Police.
Référé à un Comité Général.
- Requête de M. Honoré Lord. Requête de M. Honoré Lord demandant que son salaire comme second ingénieur de l'Acqueduc soit augmenté de \$275 à \$365⁰⁰.
Référé à un Comité Général.
- Requête de M. Ed. Dupont. Requête de M. Edouard Dupont offrant de payer ses taxes en ouvrage.
Référé à un Comité Général.
- Lettre du Sherif. Lettre du Sherif du district des Trois Rivières annonçant qu'il a reçu instruction de prendre des procédés en loi pour contraindre les Municipalités à payer leurs contributions au fonds de bâtisses et de jures, depuis le premier juillet 1867.
- Lettre de G. A. Gouin, Es. Lettre de Geo. A. Gouin, Es., demandant que quelques arpens dans la Commune, ainsi que l'emplacement du moulin-à-vent, lui soient loués.
Référé au Comité de la Commune.
- Lettre de J. N. Godou. Lettre de J. N. Godou demandant à être élargi de la prison de ce district, dans laquelle il est actuellement enfermé pour contravention aux règlements de la Cité.
Référé à un Comité Général.
- Lettre du Comptable de l'Acqueduc. Requête du Comptable de l'Acqueduc représentant que, d'après les instructions d'un Comité spécial du Conseil, il devra faire, dans le courant de Mai prochain, la collection des taxes de l'eau de l'Acqueduc, et que, en conséquence, il sera, incapable de préparer à temps le rôle de perception de ces taxes, et demandant à être déchargé de la responsabilité des erreurs qui pourraient résulter de la collection à cette époque ainsi que de retarder jusqu'au 15 Août prochain l'audition de ses livres et pièces justificatives.
Référé à un Comité Général.
- Rapport Not d'un Comité Général sur les Plans pour les Ponts du St. Maurice. Rapport.
Le Comité Général a l'honneur de faire rapport sur les plans et documents pour la reconstruction des ponts du St. Maurice, qui, suivant les annonces publiées dans plusieurs journaux des provinces de Québec et d'Ontario, avaient été transmises à votre Conseil :-
1^o 15 compétiteurs ont transmis 22 plans et 5 modèles de ponts en bois; et 6 compagnies ont soumis 10 plans de ponts en fer;

Lundi, le 23 Avril 1877.

2^o. Votre Comité ayant examiné ces plans et modèles, et ayant pris connaissance des correspondances et spécifications les accompagnant, a ensuite chargé L. B. Hamlin, Esq., Ingénieur Civil, d'en faire un examen minutieux et de préparer un rapport sur les mérites et les avantages des différents systèmes de ponts proposés; M. Desorme, Ingénieur du Gouvernement Provincial, a aussi examiné ces plans et modèles avec M. Hamlin;

3^o. Après avoir pris connaissance du rapport de M. Hamlin, lequel accompagne ce présent rapport, Votre Comité est d'opinion que la prime de deux cents piastres offerte par Votre Conseil pour le plan qui serait jugé être le plus convenable et le plus avantageux devrait être payée à M. E. A. Moore, dont le plan (No. 8), tout en étant d'un mérite égal à ceux de plusieurs autres compétiteurs, est en outre accompagné de spécifications plus détaillées quant aux quantités, qualités et proportions des matériaux devant entrer dans la reconstruction de ces ponts; et que la prime de cent piastres devrait être accordée à M. Joseph Samson, fils, pour son modèle (No. 2), lequel est préféré parmi les plans et modèles désignés par M. Hamlin comme étant de deuxième classe. Les susdites primes ne devant, néanmoins, être payées que lorsque la Corporation aura obtenu des dits Messrs. Moore et Samson les informations ou détails dont elle pourrait avoir besoin au sujet de leurs plans respectifs.

Votre Comité croit devoir suggérer qu'il soit préparé des plans, devis et spécifications d'un pont pour traverser la rivière St. Maurice, d'après le plan fourni par M. Moore, en y ajoutant les modifications jugées être désirables ou nécessaires par suite de l'état actuel des piliers des anciens ponts, ainsi que des niveaux des atterages, etc., de ces ponts.

Que, aussitôt que ces plans et spécifications auront été préparés, ils soient soumis au Gouvernement de cette Province, pour son approbation.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

"

"

"

"

Arthur Turcotte, Maire.

Alex. Daptist,

J. Dean,

Es. Brunelle,

J. W. Bellefeuille,

J. B. L. Gould

M. Caron,

P. Beaumier

Lundi, le 23 Avril 1877.

(Signé)

P. Beaumier,

"

L. A. Camirand,

"

Moïse Labranche,

"

J. C. Trottier,

"

O. Carignan.

Rapport N°2 d'un Comité Général sur la requête de l'honorable M. G. Malhiot, autres.

Rapport.

Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport sur la requête de l'honorable M. G. Malhiot et autres qui lui avait été référée, qui ayant pris en considération les allégués de cette requête, laquelle demandait l'usage gratuit de la grande Salle de l'Hôtel de Ville pour un concert qui doit être donné par des amateurs de cette cité, le 24 de Juin prochain, au profit des pauvres, ainsi que pour les exercices préparatoires de ce concert, que, considérant le but de charité que se proposent ces amateurs et les sacrifices personnels qu'ils s'imposent pour venir en aide à la classe pauvre de la ville, ainsi que le peu de dépenses de luminaire qu'ils doivent faire pendant ces exercices, Notre Comité croit devoir recommander que les conclusions de la susdite requête soient accordées.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 13 Avril 1877.

(Signé)

Arthur Turcotte, Maire

"

A. Baptiste,

"

O. Carignan,

"

M. Caron,

"

F. M. Bellefeuille,

"

L. A. Camirand

"

P. Beaumier.

"

J. B. L. Hould,

"

J. C. Trottier,

"

Moïse Labranche,

"

J. Dean,

"

Ls. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille.

Secondé par le Cons. Caron.

Que les rapports Nos. 1 & 2 du Comité Général soient adoptés.

Adoptés.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes.

Département

Lundi, le 23 Avril 1874.

Département de l'Agueduc,	445
" du Feu,	9925
" des Chemins,	18635
" de la Police	5640
" de l'Eclairage	32010
Agueduc (Construction)	41996
Assurance des Incendies	309
Rues sous Contrôle	1449
Frais de Courantes	1110
Dépenses Contingentes	950
Divers Comptes	11407
	154476

Respectueusement soumise,

(Signé) Alex. Baptiet,
 " J. Deau,
 " L. Brunelle,
 " O. Carignan.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier,
 Secondé par le Cons. Caron,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Avis de Motion de Mr. L. A. Camirand.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'à la première assemblée de ce Conseil qui se tiendra en Mai prochain je ferai motion que le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes", et ses divers amendements, soient de nouveau arrondés, et qu'il soit passé un règlement ordonnant et statuant: -

1^o Lorsque sur des biens-fonds, sujets à cotisation, il y aura plus d'une maison d'habitation ou autre bâtisse, sujette au paiement des taxes de l'eau de l'Agueduc, ou lorsque telle maison ou bâtisse sera habitée ou occupée par plus d'un locataire ou occupant, il sera du devoir des Assessors, en établissant la valeur réelle des biens-fonds, tel qu'ordonné par la deuxième section du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, de distinguer et établir, dans une colonne séparée du Rôle d'Evaluation, la valeur réelle de chacune des dites maisons ou bâtisses, ainsi que la valeur réelle de la partie d'une maison ou bâtisse, occupée par chacun des dits locataires ou occupants, en y comprenant la valeur des terrains et

Lundi, le 23 Avril 1877.

260

et dépendances, ou de parties des terrains et dépendances affectés à l'usage de telle maison ou bâtisse, ou de parties de telle maison ou bâtisse).

2^o. Les dits Assesseurs, en faisant le rôle d'Evaluation, devront de plus entrer dans une colonne séparée le numéro de ville de chacune des dites maisons ou bâtisses.

3^o. La sixième section du chapitre quarante des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et amendé le chapitre cinq des dits règlements, concernant les Cotisations et Taxes, est par le présent amendée en ajoutant immédiatement à la suite des mots: "par toute compagnie d'assurance contre le feu seulement," qui se trouvent dans la dite section par le présent amendée, les mots suivants, savoir: "ou son agent". Et les dits mots "ou son agent" seront à l'avenir lus et interprétés ^{Pris} comme formant partie de la dite sixième section par le présent amendée.

4^o. Les mots suivants, savoir: "Par la Compagnie des Bateaux-à-Vapeur "Union", cinquante piastres", qui se trouvent dans la dite sixième section du chapitre quarante des règlements de ce Conseil, sont par le présent rappelés, biffés et annullés, et les susdits mots, ainsi rappelés, biffés et annullés, seront remplacés par les mots suivants, savoir: "par toute compagnie ou propriétaire de Bateaux-à-Vapeur, tenant une ligne régulière de navigation entre les cités de Montréal et de Québec, pour le transport des voyageurs ou du fret, à ou de tout endroit entre les susdites cités, arrêtant à ou faisant affaires en cette cité, ou son agent, cinquante piastres, et par tout propriétaire ou compagnie de Bateaux-à-Vapeur, tenant une ligne de navigation, comme susdit, entre les cités de Montréal et des Trois-Rivières, ou entre les cités de Québec et des Trois-Rivières seulement, ou son agent, cinquante piastres."

En Conseil, ce 23 Avril 1877.

(Signé)

L. A. Camiand.

Avis de Motion de
M^r. Dean.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'à la première assemblée de ce Conseil, en Mai prochain, je proposerai la passation d'un règlement pour la régie et l'administration de l'Aqueduc des Trois-Rivières et pour fixer le tarif des charges pour l'eau. Les dispositions du dit règlement étant plus amplement établies dans le projet de règlement ci-annexé.

En Conseil, ce 23 Avril 1877.

(Signé)

J. Dean.

Proposé.

Lundi, le 23 Avril 1877.

4^e motion.

Avis aux personnes
sujettes au paiement des
taux de l'eau.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Stoull,

Que le Comptable de l'Acqueduc soit autorisé à donner avis aux propriétaires, locataires ou occupants de bâtisses, pour l'usage desquelles la Corporation de cette Cité fera poser les tuyaux de service du dit Acqueduc, que le Conseil de Ville sera prêt et en état de fournir l'eau à telles bâtisses ou parties de bâtisses comme susdit, et qu'en conséquence les taux de l'eau leur seront chargés à compter de la date du dit avis.

Adoptée.

5^e motion.

Certificats pour licences
confirmés.

Proposé par le Cons. Trottier,

Secondé par le Cons. Labranche,

Que les certificats en faveur de Messrs. Louis Bergeron, Wilbrod Désaulniers, et de Dame George Bouchet pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges ou maisons d'entretien public, et ceux en faveur de Messrs. Onésime Carignan, Thomas Pournival, A. S. Hart & Co., Zéphirin Gauthier, Alfred Arcand et J. C. Rousseau pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de vins liqueurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le trente d'Avril courant, à sept heures et demi du soir.

H. Carignan
Secr. G^{ral}.

Arthur Turcotte
Maire.

Lundi, le 30 Avril 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le trentième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Cuiet,

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Shortie,

Messieurs les Conseillers Camirand,

Caron,

Deaumur

Lundi, le 30 Avril 1877.

262.

Beaumies,
Aould,
Labranche,
Trottier.

1^{re} motion.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que les requêtes de Messrs. J. A. Bartlett & Co, Firmin Carrette et Thomas Meunier soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. J. A. Bartlett & Co.

Requête de M. J. A. Bartlett & Co représentant que dès l'année 1875, ils ont fourni à la Corporation des plans de ponts et des informations utiles concernant la reconstruction des ponts de St^e Maurice, et demandant en conséquence une récompense de \$200-

Référé à un Comité Général.

Requête de M. Firmin Carrette.

Requête de M. Firmin Carrette demande que sa licence de Colporteur lui soit continuée.

Accordée.

Requête de M. Thomas Mercier.

Requête de M. Thomas Mercier se plaignant de l'état actuel du cours d'eau ou canal, au pied du côteau, rue des Forges, lequel endommage le solage de sa maison, et demandant au Conseil de contribuer aux frais de réparations, etc, de ce Canal.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport N^o 1
d'un Comité Général.

Rapport N^o 1.

recommandant l'organisation de la Brigade du Feu et de la Police.

Le Comité Général auquel avait été référé les requêtes d'un grand nombre de personnes demandant de former partie du nouveau corps d'hommes de police et du feu, a l'honneur de faire rapport: -

1^o Votre Comité est d'opinion que la brigade du feu et de la police devrait être composée de six hommes, en sus de l'Inspecteur-de-Ville, qui est de fait chef de police et surintendant du Feu;

2^o Que les devoirs des hommes de la brigade devraient être établis par un règlement ou une résolution de votre Conseil;

3^o Que le salaire de chacun des six hommes de police et du feu devrait être de deux cent cinquante piastres par an, avec en outre les habillements ou costumes, ainsi que votre Conseil pourra

l'ordonner.

Lundi, le 30 Avril 1877.

L'ordonnet;

4^o: Que les personnes dont les noms suivent sont recommandées par votre Comité pour former la dite brigade de police et du feu, savoir: Joseph Godin, Joseph Parent, Sévère Dumont, Alexis Dicoiteau, Louis Hamel et Philias Bédard.

Respectueusement soumis.

(Signé) Arthur Turcotte, Maire.
 " J. B. L. Hould,
 " J. C. Trottier,
 " Moïse Labranche,
 P. Beaumier,
 F. W. Bellefeuille,
 M. Caron,
 L. Brunelle,
 L. A. Camirand.

Rapport No. 2 du
 Comité Général.
 sur la requête de Honoré
 Lord.

Rapport.

Le Comité Général auquel avait été référé la requête de M. Honoré Lord, demandant que son salaire comme assistant ingénieur de l'Aqueduc soit augmenté, a l'honneur de faire rapport que les salaires votés et convenus pour l'année courante, ne doivent et ne peuvent être changés avant le vote des appropriations de l'année prochaine.

Respectueusement soumis,

(Signé) Arthur Turcotte, Maire
 " J. B. L. Hould,
 " P. Beaumier,
 " J. C. Trottier,
 " Moïse Labranche,
 " L. A. Camirand,
 " L. Brunelle,
 " M. Caron,
 " F. W. Bellefeuille.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Brunelle,

Secondé par le Cons. Caron,

Que les rapports Nos. 1 & 2. du Comité Général soient adoptés.
 Adoptés.

Rapport du Comité
 des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
 le

Lundi, le 30 Avril 1877.

264

le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	\$	14 39 ² / ₄
do du Peu		3 " "
do de la Police		14 20
do de l'Hôtel-de-Ville		1 60
do de la Commune		16 67
Carri Champlain		3 17
Salaires		208 66
Divers Comptes		16 15
	\$	437 37

Respectueusement soumise,

(Signé)

James Shortie,

Ls. Brunelle

M. Caron

3^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Trétié,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

4^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Hould,

Secondé par le Cons. Beaumier,

Que les certificats de Messrs. Napoléon Dagneau, A. Thérien, Joseph Bégin et A. P. Buisserie et Jacques Vault pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de vins et liqueurs, et celui de M. Antoine Désaulniers pour lui permettre d'obtenir une licence d'Hôtel de Tempérance soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Soumissions pour Ouvrages à la Station du Peu No. 1. --

Les soumissions ^{suites} pour ouvrages et réparations à la station du Peu No. 1 sont alors décachées et lues, savoir: --

Pierre Cloutier	\$ 98.00
George Larivière	132.00
Napoléon Guillemette	90.00
Abram Laviolette	133.00
George McLeod	180.00
Antoine Marineau	186.00
Pierre Jollette	160.00
Pierre Michelin, père	225.00
Nector Gauthier & F. J. Sulte	143.00
	Le

Lundi, le 30 Avril 1877.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le septième jour de Mai prochain, à sept heures et demi du soir.

L. Rigoy
Sec. Trés.

~~Arthur Turcotte~~
Maire.

Séance du 7 Mai 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le septième jour de Mai en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecuyer,
Messieurs les Echevins Alex. Baptiste,

F. W. Bellefeuille,

L. Brunelle,

James Shortis,

Messieurs les Conseillers P. Beaumier,

O. Carignan,

M. Caron,

M. Labranche,

J. C. Trottier.

Les procès de la dernière assemblée sont lus:

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Labranche.

Secondé par le Cons. Trottier.

Que les requêtes de Messrs. Norbert Sarasin et F. F. Farmer et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. Norb. Sarasin.

Requête de M. Norbert Sarasin demandant l'usage gratuit d'un terrain vacant, appartenant à la Corporation, et situé au coin des rues Royale et Bureau.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Mll. F. F. Farmer et autres.

Requête de Mll. F. F. Farmer et autres, hôteliers, demandant qu'il leur soit permis, pendant la saison de navigation, de tenir leurs hôtels ouverts, jusqu'à après le départ, des quais de cette cité, des vapeurs tenant une ligne régulière de nuit.

Référé à un Comité Général.

Lettre

Lundi, le 4 Mai 1877.

Lettre de M. R.A. Nixon, agent de la "Canada Thread Co."

Lettre de M. R.A. Nixon, agent de la Canada Thread Company, demandant si, dans le cas où la dite Compagnie achèterait tous les emplacements de chaque côté de la rue St. Louis, ce Conseil leur permettrait de fermer cette rue et d'en avoir l'usage.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Baptiste,

Pour permettre à la "Canada Thread Company" de fermer la rue St. Louis.

Seconde par l'Echev. Brunelle,

Attendu que la Compagnie manufacturière dite la "Canada Thread Company", se propose d'acquiescer tous les terrains situés de chaque côté de la rue St. Louis, entre les rues St. Thomas et St. Martin;

Et attendu que la dite rue St. Louis ne serait alors d'aucune utilité pour le public et serait une source de nombreux inconvénients pour la dite compagnie, en nuisant à l'extension qu'elle veut donner à ses affaires en cette cité;

Qu'il soit résolu: que ce Conseil consent que la dite rue St. Louis soit fermée et que l'usage en soit accordé à la dite compagnie, la "Canada Thread Company", aussi longtemps que la dite compagnie continuera à faire affaire et maintiendra en opération l'établissement qu'elle a en cet endroit;

Le droit par le présent accordé à la dite compagnie de fermer et de se servir de la dite rue St. Louis devant cesser et devenir caduc du moment que la dite compagnie cessera de faire affaire comme compagnie manufacturière en cet endroit, ou du moment qu'elle vendra, considérera ou se départira du terrain ou de partie du terrain situé de chaque côté de la dite rue.

Adoptée.

Lettre de M. Jacq. Nault.

Lettre de M. Jacques Nault offrant de payer la taxe sur la licence de marchand de liqueurs par des billets endossés à deux et trois mois.

Référé au Comité des Finances

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Département de l'Acqueduc	17 40
" du Feu	379 " "
" de la Police	14 10
" de l'Hôtel-de-Ville	" 50
Papeterie & Impressions	14 46
Areporter	\$ 428 46

Lundi, le 7 Mai 1877.

	Report	428 76
Interet & Commission		149 95
Billets Payables		1000 " "
Emprunts		1000 " "
Carre Champlain		510
	\$	2,583 81

Respectueusement soumise.

(Signé) Alex. Baptist,
 " Ls. Brunelle,
 " O. Carignan,
 " James Shortie.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille.

Seconde par le Cons. Caron.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Surintendant du Feu.

Feu chez Claude Féron

Je soussigné, Surintendant du Feu, ai l'honneur de faire rapport que le 30 Avril dernier, le feu s'est déclaré dans une écurie située rue St. George et appartenant à Mr. Claude Féron. Le feu a causé des dommages assez considérables et l'origine en est inconnue.

La compagnie No. 3 s'est rendue la première au complet, la compagnie No. 4 la deuxième et la compagnie No. 2, s'est aussi rendu sur les lieux. Ces deux dernières compagnies étaient aussi au complet.

Feu chez J. E. Normand

Le 6 du courant, le feu s'est déclaré dans une bâtisse située sur la rue Craig et appartenant à J. E. Normand, Ecr. La partie de l'édifice dans laquelle le feu a origine, était occupé par le bureau du Département des Travaux Publics. Ce feu a été promptement éteint par la nouvelle brigade et l'origine en est inconnue.

Je dois informer votre Conseil que le personnel de la nouvelle brigade du feu, pour être sur un pied effectif, doit être augmenté de deux hommes, ou bien qu'une compagnie de sapeurs composée de dix hommes soit formée.

Trois-Rivières, 7 Mai 1877.

Respectueusement soumise.
 (Signé) Ovide Rocheleau.
 Chef de la Brigade du Feu.

Proposé

Lundi, le 7 Mai 1871.

268
Avril

4^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier,

Secondé par le Cons. Carou,

Que le règlement intitulé: "Chapitre cinquante-six, Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," et ses divers amendements, soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Règlement concernant
les Cotisations et Taxes
amendé.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre VI.

Règlement pour amender le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," et ses divers amendements.

Attendu qu'il est nécessaire d'amender de nouveau le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes" ainsi que ses divers amendements, et notamment le chapitre quarante des dits règlements, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze, et intitulé: "Règlement pour amender le règlement intitulé, "Chapitre cinq, règlement concernant les Cotisations et Taxes," il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec 1^{er} Lorsque sur des biens-fonds sujet à cotisations, il y aura plus d'une maison d'habitation ou autre bâtisse, sujette au paiement des taxes de l'eau de l'Aqueduc, ou lorsque telle maison ou bâtisse sera habitée ou occupée par plus d'un locataire ou occupant, il sera du devoir des Assessors, en établissant la valeur réelle des biens-fonds, tel qu'adorné par la deuxième-section du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, de distinguer et établir, dans une colonne séparée du Role d'Évaluation, la valeur réelle de chacune des dites maisons ou bâtisses, ainsi que la valeur réelle de la partie d'une maison ou bâtisse, occupée par chacun des dits locataires ou occupants en y comprenant

Lundi, le 7 Mai 1877

comprenant la valeur des terrains et dépendances, ou de parties des terrains et dépendances affectés à l'usage de telle maison ou bâtisse ou de partie de telle maison ou bâtisse.

Sec. 2. - Les dits Assessseurs en faisant le Role d'Evaluation, devront de plus entrer dans une colonne séparée le numero de Ville de chacune des dites maisons ou bâtisses.

Sec. 3. - La sixième section du chapitre quarante des règlements de ce Conseil, passé le sixième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-quinze et amendé le chapitre cinq des dits règlements, concernant les Cotisations et Taxes, est par le présent amendée en ajoutant immédiatement à la suite des mots: "par toute compagnie d'assurance contre le feu seulement" qui se trouvent dans la dite section par le présent amendée, les mots suivants savoir: "ou son agent." Et les dits mots "ou son agent" seront à l'avenir lus et interprétés comme formant partie de la dite sixième section par le présent amendée.

Sec. 4. Les mots suivants, savoir: "Par la Compagnie des "Bateaux-à-Vapeur Union, cinquante piastres," qui se trouvent dans la dite sixième section du Chapitre quarante des règlements de ce Conseil, sont par le présent rappelés, biffés et annullés, seront remplacés par les mots suivants, savoir: par toute compagnie ou propriétaire de Bateaux à-Vapeur, tenant une ligne régulière de navigation entre les Cites de Montréal et de Québec, pour le transport des voyageurs ou du fret à ou de tout endroit entre les surdites cites, arrêtant ou faisant affaires en cette cite, ou son agent: "cinquante piastres; et par toute propriétaire ou compagnie de Bateaux-à-Vapeur, tenant une ligne de navigation, comme surdit, entre les cites de Montréal et des Trois-Rivières, ou entre les cites de Québec et des Trois-Rivières seulement, ou son agent cinquante piastres.

Sec 5. - Toutes les autres autres dispositions des surdits règlements par le présent amendés, continueront à être en force, comme s'ils n'eussent pas été par le présent amendés.

Sec. 6. - Les dispositions du chapitre premier des règlements

Lundi, le 7 Mai 1877.

270

régléments de ce Conseil intitulés "Règlement concernant les régléments, et de ses amendements, s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 7. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par le Cons. Beaumier.

Que le règlement intitulé "Chapitre 57. Règlement pour la régie et l'administration de l'Aqueduc des Trois-Rivières et pour fixer le tarif des charges pour l'eau," soit lu, passé et adopté.
Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté savoir :

Chapitre LVII.

Règlement pour la régie et l'administration de l'Aqueduc des Trois-Rivières et pour fixer le tarif des charges pour l'eau.

Attendu que par et en vertu des dispositions des actes de la législature de Québec, 38 Vict., Cap. 76 et 40 Vict., cap. 57, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières est autorisé à faire établir des régléments pour la régie et l'administration de l'Aqueduc des Trois-Rivières et à établir un ou des tarifs des charges pour l'eau du dit Aqueduc.

Et attendu, qu'il est nécessaire de prélever certaines charges ou taxes de l'eau afin de payer l'intérêt des debentures émises par ce Conseil pour la construction du dit Aqueduc et afin de créer un fond d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites debentures et aussi afin de pourvoir au paiement des dépenses encourues et à encourir pour l'administration et la régie du dit Aqueduc. —

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit :

Sec. 1. — Le département de l'Aqueduc des Trois-Rivières sera sous le contrôle du Comité de l'Aqueduc de cette Cité.

Sec. 2. — Le surintendant de l'Aqueduc aura la charge des ouvrages hydrauliques, terrains et autres travaux et propriétés, ainsi que des plans appartenant au dit Aqueduc; et il remplira tels devoirs relatifs à l'Aqueduc, que le dit Comité, ou le Conseil de Ville exigera de lui.

lui

Lundi le 7 Mai 1877.

lui.

Sec. 3. Le dit Surintendant soumettra au Conseil de la Cité, le ou avant le quinzième jour des mois de Janvier et Juillet de chaque année, un rapport sur l'état général de l'Acqueduc avec les informations ou suggestions que le dit Surintendant croira nécessaire d'y ajouter.

Sec. 4. Le Surintendant de l'Acqueduc ou aucun de ses employés pourra entrer à des heures raisonnables, c'est-à-dire entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après-midi dans toute maison ou bâtisse approvisionnée d'eau du dit Acqueduc et sur les terrains sur lesquels passe l'eau du dit Acqueduc, pour examiner les robinets, tuyaux, hydromètres ou autres appareils, soit pour s'assurer de la quantité d'eau dépensée ou fournie, soit pour placer ou enlever aucun hydromètre, instrument, tuyau, appareil ou autre effet appartenant à la dite Corporation.

Sec. 5. Il est expressément défendu à tout occupant de maison ou bâtisse ou d'aucune partie d'icelle, approvisionnée d'eau du dit Acqueduc, de fournir de l'eau à d'autres personnes ou de s'en servir autrement que pour son propre usage, d'en puiser au delà de la quantité convenue, ou de la gaspiller, ou de frauder la dite Corporation en aucune manière quand à ce qui regarde l'eau ainsi fournie.

Sec. 6. Toutes personnes prenant l'eau tiendront les tuyaux de distribution à l'intérieur de la bâtisse, en bon état et les protégeront contre le froid à leurs propres dépens: et elles seront responsables de tous dommages qui pourraient en résulter à défaut par elles de ce faire.

Sec. 7. Nulle personne ne reliera frauduleusement aucun tuyau, ~~aucun tuyau~~ de la dite Corporation ou à aucun tuyau, citerne ou appareil qui n'y est attaché, au quel ou dans lequel l'eau du dit Acqueduc s'écoule, ou fera un usage frauduleux ou indu de l'eau fournie par la Cité ou permettra sciemment qu'on en fasse un usage frauduleux ou indu.

Sec. 8. Nulle personne ne détériorera ou laissera détériorer aucun tuyau, valve, robinet, citerne, bain, soupape (soil pan) cabinet d'aérage ou autre appareil ou réceptacle, ou s'en

servira

Lundi le 7 Mai 1874

272

servira de manière à ce que l'eau qui lui est fournie soit gaspillée, ou inutilement consommée, ou exposée à l'être.

Sec. 9. Il est défendu à toute personne approvisionnée d'eau du dit Aqueduc au moyen d'un hydromètre, de relier ou faire relier aucun tuyau ou autre appareil entre le tuyau de service de la Corporation et l'hydromètre.

Sec. 10. Personne à moins d'y être autorisée par le Comité de l'Aqueduc n'ouvrira aucune borne-fontaine, valve ou robinet d'arrêt dans la dite Cité, ou enlèvera aucun couvercle ou accessoire, d'écoulement ou y puisera de l'eau, et personne n'introduira ou arrêtera l'eau dans aucun des tuyaux ou soupapes appartenant à la dite Cité, ou s'en gênera en aucune manière d'écoulement, sans l'autorisation du Comité de l'Aqueduc ou du dit Surintendant.

Sec. 11. Personne non plus n'appuiera aucun objet sur les dites bornes-fontaines ou autres accessoires du dit Aqueduc, ou attachera aucun animal aux dites bornes-fontaines ou y introduira aucune pierre ou autre objet, quelconque, ou endommagera en quelque manière que ce soit le dit Aqueduc ou quelque un de ses accessoires.

Sec. 12. Personne ne vaquera dans les bâtisses, ou sur les quais et terrains du dit Aqueduc, et personne ne déposera aucun effet sur les dits quais et terrains, sans la permission expresse du dit Comité ou du dit Surintendant.

Sec. 13. Nulle personne ne prendra ou se servira de l'eau de l'Aqueduc dans la dite Cité pour des fontaines privées, ou pour des tuyaux d'arrosage, ou pour des matériaux de construction, à moins que telle personne n'ait préalablement obtenu la permission du Comité de l'Aqueduc ou du Comptable du dit Aqueduc, et avoir payé les taxes respectifs chargés dans le tarif ci-joint pour l'approvisionnement d'eau en pareil cas, et il est expressément défendu de se servir des dits tuyaux d'arrosage pour arroser les rues entre neuf heures du matin et cinq heures de l'après-midi.

Sec. 14. Il est défendu de se servir de tuyaux d'arrosage qui ont plus d'un quart de pouce d'orifice.

Sec. 15. Il ne sera pas permis de se servir d'hydromètre pour

Lundi le 7 Mai 1847.

Pour constater la quantité d'eau fournie au moyen du dit Aqueduc à moins qu'il n'ait été préalablement soumis au dit Comité de l'Aqueduc et par lui approuvé.

Sec. 16. Les taxes de l'eau seront imposées chaque année d'après la valeur et l'estimation des propriétés portées au Rôle d'Évaluation dernier fait et en force.

Sec. 17. Les différentes charges énumérées et spécifiées dans le tarif contenu dans la cédule ci-jointe, seront et elles sont par le présent imposées pour l'eau fournie par l'Aqueduc de la dite Cité.

Sec. 18. Les taxes de l'eau seront dues et payables au Comptable de l'Aqueduc des Trois-Rivières, en son bureau, en l'Hôtel-de-Ville, d'avance, en deux paiements égaux dans le cours des mois de Mai et Novembre de chaque année, par le propriétaire, l'occupant ou le locataire ou par les propriétaires, les occupants ou les locataires de toutes bâtisses ou parties de bâtisses dans la dite Cité, approvisionnées d'eau au moyen du dit Aqueduc, tant par ceux qui consentiront que par ceux qui refuseront d'admettre le tuyau qui doit conduire la dite eau, ou de s'en servir.

Sec. 19. Une remise de cinq par cent sera allouée à tous les concessionnaires d'eau qui paieront les dites taxes durant les mois de Mai et Novembre de chaque année.

Sec. 20. Dans tous les cas de non-paiement des dites charges imposées par le présent règlement, dans les quinze jours qui suivront leur échéance, le dit Conseil ou le Comptable de l'Aqueduc pourra discontinuer l'approvisionnement d'eau dans toute bâtisse pour laquelle les dites charges seront dues ou à toute personne qui fera défaut de payer les dites charges; ce qui ne empêchera pas les dites charges de couvrir comme au paravant et l'eau ne sera donnée de nouveau à telle personne ainsi en défaut, que lorsque paiement aura été fait de tous arriérés dus.

Sec. 21. A l'expiration de chaque semestre toutes les sommes dues au dit Conseil pour l'eau du dit Aqueduc fournie au propriétaire, locataire ou occupant de tout terrain en cette Cité, seront dues et payables par les propriétaires des dits terrains et chargés à leurs comptes et le Comptable en fera la collection avec toute la diligence possible

Lundi le 7 Mai 1877

Sec. 22. Quiconque enfreindra aucune des dispositions de ce règlement ou du dit tarif, sera passible pour toute et chaque ^{fois} infraction d'une amende qui ne sera pas moindre d'une ni plus de vingt piastres et des frais de poursuite ou d'un emprisonnement dans la prison commune du District pour une période n'excédant pas deux mois, et quiconque enfreindra aucune des dispositions contenues dans la Section 89 de l'Acte 40 Vict. Cap. 51 sera passible des amendes et pénalités imposées par la dite Section.

Sec. 23 Le règlement Chapitre vingt-trois, passé par le Conseil de cette Cité le vingt-sept Septembre mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant l'Aqueduc des Trois Rivières," et toute autre résolution du dit Conseil concernant le dit Aqueduc, seront et ils sont par le présent révoqués.

Sec. 24 Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Cédule.

Tarif des Taxes de l'Eau.

Maisons d'Habitation

Pour chaque tenement ou logement occupés par une seule famille, évalués à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année les prix marqués en regard d'iceux:

Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année
\$600	\$5.00	\$750	\$9.50	\$2,400	\$14.00	\$4,500	\$18.50
700	5.50	1,600	10.00	2,500	14.50	5,000	19.00
800	6.00	1,700	10.50	2,600	15.00	5,500	19.50
900	6.50	1,800	11.00	2,700	15.50	6,000	20.00
1000	7.00	1,900	11.50	2,800	16.00	6,500	20.50
1100	7.50	2,000	12.00	2,900	16.50	7,000	21.00
1200	8.00	2,100	12.50	3,000	17.00	7,500	21.50
1300	8.50	2,200	13.00	3,500	17.50	8,000	22.00
1400	9.00	2,300	13.50	4,000	18.00	8,500	22.50

Lundi le 7 Mai 1877.

Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année
\$9.000	\$23.00	\$15.000	\$29.00	\$21.000	\$35.00	\$27.000	\$41.00
9.500	23.50	15.500	29.50	21.500	35.50	27.500	41.50
10.000	24.00	16.000	30.00	22.000	36.00	28.000	42.00
10.500	24.50	16.500	30.50	22.500	36.50	28.500	42.50
11.000	25.00	17.000	31.00	23.000	37.00	29.000	43.00
11.500	25.50	17.500	31.50	23.500	37.50	29.500	43.50
12.000	26.00	18.000	32.00	24.000	38.00	30.000	44.00
12.500	26.50	18.500	32.50	24.500	38.50	31.000	45.00
13.000	27.00	19.000	33.00	25.000	39.00	32.000	45.00
13.500	27.50	19.500	33.50	25.500	39.50	33.000	46.00
14.000	28.00	20.000	34.00	26.000	40.00	34.000	48.00
14.500	28.50	20.500	34.50	26.500	40.50	35.000	49.00
						36.000	50.00

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant une somme additionnelle d'une piastre par chaque mille piastres d'estimation en plus. Pour chaque famille additionnelle occupant tel tènement ou logement, il sera exigé une taxe additionnelle égale à la moitié de celle imposée pour une seule famille et cette taxe sera payable par le premier locataire de tel tènement ou logement.

Magasins Boutiques. Bureaux, &c., &c.

Pour chaque maison, partie de maison ou tènement occupés comme magasin, boutique, bureau étude ou autre place d'affaires, évalués à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année les prix marqués en regard d'eux:--

Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année	Estimation	Pays de l'eau par année
\$400	\$4.00	\$900	\$5.25	\$1400	\$6.50	\$1900	\$7.75
500	4.25	1000	5.50	1500	6.75	2000	8.00
600	4.50	1100	5.75	1600	7.00	2100	8.25
700	4.75	1200	6.00	1700	7.25	2200	8.50
800	5.00	1300	6.25	1800	7.50	2300	8.75

Lundi le 7 Mai 1877.

276

Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année
\$2.400	\$ 9.00	\$ 7.000	\$ 13.50	\$ 16.000	\$ 18.00	\$ 30.000	\$ 25.00
2.500	9.25	7.500	13.75	16.500	18.25	31.000	25.50
2.600	9.50	8.000	14.00	17.000	18.50	32.000	26.00
2.700	9.75	8.500	14.25	17.500	18.75	33.000	26.50
2.800	10.00	9.000	14.50	18.000	19.00	34.000	27.00
2.900	10.25	9.500	14.75	18.500	19.25	35.000	27.50
3.000	10.50	10.000	15.00	19.000	19.50	36.000	28.00
3.100	10.75	10.500	15.25	19.500	19.75	37.000	28.50
3.200	11.00	11.000	15.50	20.000	20.00	38.000	29.00
3.300	11.25	11.500	15.75	21.000	20.50	39.000	29.50
3.400	11.50	12.000	16.00	22.000	21.00	40.000	30.00
3.500	11.75	12.500	16.25	23.000	21.50	41.000	30.50
4.000	12.00	13.000	16.50	24.000	22.00	42.000	31.00
4.500	12.25	13.500	16.75	25.000	22.50	43.000	31.50
5.000	12.50	14.000	17.00	26.000	23.00	44.000	32.00
5.500	12.75	14.500	17.25	27.000	23.50	45.000	32.50
6.000	13.00	15.000	17.50	28.000	24.00	46.000	33.00
6.500	13.25	15.500	17.75	29.000	24.50	47.000	33.50

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle c'est-à-dire en ajoutant pour chaque somme additionnelle de mille piastres ou toute partie d'icelle, cinquante centimes \$0.50.

Hotelleries, Auberges, Maisons de pension.

Pour chaque Hotellerie ou auberge, boulangerie, maison de pension etc., évalué à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année les prix marqués en regard d'iceux:—

Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année	Estimation	Taux de l'Eau par année
\$ 500	\$ 8.00	\$ 1000	\$ 10.50	\$ 1500	\$ 13.00	\$ 2.000	\$ 15.50
600	8.50	11.00	11.00	1600	13.50	2.100	16.00
700	9.00	12.00	11.50	1.700	14.00	2.200	16.50
800	9.50	13.00	12.00	1.800	14.50	2.300	17.00
900	10.00	14.00	12.50	1.900	15.00	2.400	17.50

277.

Lundi le 7 Mai 1877.

Estimation	Taux de l'Eau par année.	Estimation	Taux de l'Eau par année.	Estimation	Taux de l'Eau par année.	Estimation	Taux de l'Eau par année.
\$2.500	\$18.00	\$6.500	\$30.50	\$16.500	\$50.50	\$33.000	\$75.50
2.600	18.50	7.000	31.50	17.000	51.50	34.000	76.50
2.700	19.00	7.500	32.50	17.500	52.50	35.000	77.50
2.800	19.50	8.000	33.50	18.000	53.50	36.000	78.50
2.900	20.00	8.500	34.50	18.500	54.50	37.000	79.50
3.000	20.50	9.000	35.50	19.000	55.50	38.000	80.50
3.100	21.00	9.500	36.50	19.500	56.50	39.000	81.50
3.200	21.50	10.000	37.50	20.000	57.50	40.000	82.50
3.300	22.00	10.500	38.50	21.000	59.00	41.000	83.50
3.400	22.50	11.000	39.50	22.000	60.50	42.000	84.50
3.500	23.00	11.500	40.50	23.000	62.00	43.000	85.50
3.600	23.50	12.000	41.50	24.000	63.50	44.000	86.50
3.700	24.00	12.500	42.50	25.000	65.00	45.000	87.50
3.800	24.50	13.000	43.50	26.000	66.50	46.000	88.50
3.900	25.00	13.500	44.50	27.000	68.00	47.000	89.50
4.000	25.50	14.000	45.50	28.000	69.50	48.000	90.50
4.500	26.50	14.500	46.50	29.000	71.00	49.000	91.50
5.000	27.50	15.000	47.50	30.000	72.50	50.000	92.50
5.500	28.50	15.500	48.50	31.000	73.50	51.000	93.50
6.000	29.50	16.000	49.50	32.000	74.50	52.000	94.50

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant pour chaque somme additionnelle de mil francs ou toute partie d'icelle une franc \$1.00

Distilleries, Brasseries, Tanneries &c.

Pour chaque distillerie, brasserie, tannerie et autres établissements ou manufactures qui ne sont pas mus par la vapeur et dans lesquels on se sert de l'eau pour fabriquer les objets ou choses concernant le commerce de ces établissements, évalués à une somme n'excédant pas les montants ci-dessous, il sera payé par année, les prix marqués en regard d'iceux:

Estimation

Lundi le 7 Mai 1847

278.

Estimation	Pays de l'Eau par année.	Estimation	Pays de l'Eau par année.	Estimation	Pays de l'Eau par année.	Estimation	Pays de l'Eau par année.
\$600	\$12.00	\$2800	\$30.00	\$16,000	\$77.00	\$38,000	\$111.00
700	13.00	2900	30.50	17,000	80.00	39,000	112.00
800	14.00	3000	31.00	18,000	82.00	40,000	113.00
900	15.00	3500	32.50	19,000	84.00	41,000	114.00
1000	16.00	4000	35.00	20,000	86.00	42,000	115.00
1100	17.00	4500	37.00	21,000	88.00	43,000	116.00
1200	18.00	5000	39.00	22,000	90.00	44,000	117.00
1300	19.00	5500	41.00	23,000	92.00	45,000	118.00
1400	20.00	6000	43.00	24,000	94.00	46,000	119.00
1500	21.00	6500	45.00	25,000	96.00	47,000	120.00
1600	22.00	7000	47.00	26,000	98.00	48,000	121.00
1700	23.00	7500	49.00	27,000	100.00	49,000	122.00
1800	24.00	8000	51.00	28,000	101.00	50,000	123.00
1900	25.00	8500	53.00	29,000	102.00	51,000	124.00
2000	26.00	9000	55.00	30,000	103.00	52,000	125.00
2100	26.50	9500	57.00	31,000	104.00	53,000	126.00
2200	27.00	10000	59.00	32,000	105.00	54,000	127.00
2300	27.50	11,000	62.00	33,000	106.00	55,000	128.00
2400	28.00	12,000	65.00	34,000	107.00	56,000	129.00
2500	28.50	13,000	68.00	35,000	108.00	57,000	130.00
2600	29.00	14,000	71.00	36,000	109.00	58,000	131.00
2700	29.50	15,000	74.00	37,000	110.00	59,000	132.00

Et ainsi de suite en continuant d'après la même échelle, c'est-à-dire en ajoutant par chaque somme additionnelle de mille piastres en toute partie d'icelle
 Une piastre \$1.00

Tuyaux d'Arrosage.

Pour le droit de poser ou faire poser un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus d'une ligne d'orifice et de s'en servir pour des fins d'arrosage, Une piastre et cinquante centimes pour chaque saison d'été \$1.50
 Pour un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus qu'une ligne et demie d'orifice, Deux piastres pour chaque saison d'été \$2.00
 Pour un tuyau d'arrosage n'ayant pas plus de deux lignes d'orifice, Trois piastres pour chaque saison d'été \$3.00

Lundi, le 7 Mai 1877

Fontaines ou jets d'eau.

Les fontaines ou jets d'eau ne seront approvisionnés d'eau, qu'à la discrétion du Comité de l'Alqueduc, et lorsqu'ils ainsi approvisionnés seront taxés comme suit:

Pour chaque cent gallons d'eau. Trois centins \$0.03

La quantité d'eau dépensée devra être déterminée d'après l'estimation que en fera le Comité de l'Alqueduc ou au moyen d'un compteur.

Bains.

Bains publics, ou bains pour l'usage desquels les occupants exigent paiement:—

Pour chaque baignoire. Six piastres par année \$6.00

Chevaux et Vaches.

Un taux uniforme sera prélevé pour les chevaux et les vaches comme suit:—

Pour chaque cheval. Deux piastres par année — \$2.00

Pour chaque vache. Une piastre par année — 1.00

Les hôteliers et aubergistes paieront pour chaque place d'écurie, occupée ou non. Cinquante centins par année. — \$0.50

Machines à Vapeur.

Pour les machines stationnaires ne fonctionnant pas au delà de douze heures par jour:

Pour chaque pouvoir. Quatre piastres par année \$4.00

Lorsque l'eau sera requise pour un laps de temps moindre que six mois, il sera chargé cinquante centins par mois pour chaque pouvoir, pourvu que les personnes intéressées en donnent avis au Comptable de l'Alqueduc durant les mois de Mai et Novembre de chaque année.—

Lieux d'Aisance.

L'usage de tout lieu d'aisance auquel est attaché un réservoir

Lundi le 7 Mai 1877

280

réservoir avec sa boîte de distribution ou sans réservoir mais muni d'une soupape se fermant de soi-même est permis sans aucune charge, et l'usage de tout lieu d'air-sance approvisionné d'eau de quelque manière que ce soit, mais différentes de celles ci-dessus spécifiées est strictement défendu à moins d'être approuvé par le Comité de l'Acqueduc.

— Matériaux de Construction. —

Pour chaque 1000 briques employées. Huit centins.	\$ 0.08
Pour chaque Toise de Maçonnerie. Cinq centins.	.05
Pour chaque 1000 verges d'enduits. Quatre piastres	4.00

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,

Secondé par le Cons. Caron,

Que Luc Lacombe soit nommé aux charges suivantes, savoir: -
gardien de la Commune, ramoneur de la Cité, allumeur des lampes à l'huile et employé à l'année pour tout autre ouvrage que ce Conseil, ses comités ou officiers pourraient ordonner ou requerrir du dit Luc Lacombe, avec un salaire annuel de trois cents piastres et le logement dans la maison que la Corporation possède au coin des rues St-Roch et Rosaire.

Le ramonage des cheminées, dans cette cité, devant se faire deux fois par année, aux époques et en la manière que ce Conseil l'ordonnera. Cinq piastres sur son salaire devant être retenues chaque mois, et n'être payées que lorsque le ramonage des bâtisses aura été complété semi-annuellement.

Accordée.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Labranche,

Que les certificats en faveur de Messers L. J. Beaudry et Joseph Dargis pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de vins et liqueurs; et ceux en faveur de M. M. Joseph Bernier et Euchariste Lamy pour leur permettre d'obtenir des licences d'Hotels de Tempérance, soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

8^e motion.

Nomination de John Ryan
comme évaluateur.

Proposé par le Cons. Caron,

Secondé par le Cons. Beaumier,

Attendu que M. W. S. Rickaby, qui avait été nommé un
des

Lundi, le 4 Mai 1877.

des évaluateurs de cette cité, par une résolution passée le 13 Avril dernier, est empêché par la maladie de remplir les devoirs de cette charge, qu'il soit résolu que John Ryan, Esq., soit nommé évaluateur en remplacement du dit W. J. Rickaby.

Adoptée.

9^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Labranche,

Que des soumissions soient demandées pour la reconstruction des ponts en bois sur la rivière St. Maurice, suivant les plans et spécifications qui pourront être vus, au bureau du Secrétaire-Trésorier, le ou après le dit du courant. Les dites soumissions devant être fournies le ou avant le cinq de juin prochain.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le quatorze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Prigou
Sec. Trés.

Maire.

Séance du 14 Mai 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quatorzième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecurier,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bellefeuille,

Brunelle,

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Camirand,

Carignan,

Caron,

Deau,

Labranche,

Trottier.

Proposé

Lundi, le 14 Mai 1877.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Dean,
 Secondé par le Cons. Camirand,
 Que la requête de Messrs. A. M. Balcer et autres soit reçue et lue.
 Adoptée.

Requête de Messrs. A. M. Balcer et autres.

Requête de Messrs. A. M. Balcer et autres demandant que certaines rues et parties de rues qui ont cessé d'être sous le contrôle direct de la Corporation soient de nouveau mises sous le contrôle et à la charge de la Corporation.

Référé à un Comité Général.

Lettre de J. F. V. Bureau, Esq.

Lettre de J. F. V. Bureau, Esq., informant le Conseil qu'il est chargé par M. Napoléon Guillemette de prendre les procédés légaux dans le cas où la résolution passée le 7 du courant et concernant la fermeture de la rue St. Louis serait mise à exécution.

Référé à un Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paquets suivants:-

Département de l'Agueduc	\$	15 25
do du Feu		48 07 1/2
do des Chemins		10 90
do de la Police		1 " "
do de la Commune		1 80
do de l'Hotel-de-Ville		1 50
Agueduc, Compte de construction		502 " "
Compte du St. Maurice		" 50
Carre' Champlain		4 88
Papeterie & Impressions		" 10
Contingente		3 " "
Divers		1 50
	\$	590 4 1/2

Sur compte de M. Jas. B. Luckerhoff.

Notre Comité fait de plus rapport sur le compte filé par M. James B. Luckerhoff pour pose de tuyaux de service et boîtes pour robinets à-arret, que ces boîtes ne devraient pas être payées au prix de \$2⁰⁰ chacune, tel que demande par M. Luckerhoff; Notre Comité étant d'opinion qu'elles sont d'un prix trop élevé, que l'échantillon, qui devait être accepté par le Comité de l'Agueduc, ne l'a pas été régulièrement.

Lundi, le 14 Mai 1877.

régulièrement, et qu'elles diffèrent entièrement de celles qui avaient été demandées dans la spécification des ouvrages à faire pour l'introduction de l'eau dans les bâtisses.

Notre Comité croit, en conséquence, que le prix de ces boîtes devrait être diminué ainsi que celui de celles qui ont déjà été payées à Mr. Luckerkhoff.

Sur la lettre de M. Jacques Vault offrant de payer la taxe sur sa licence de marchand de liqueurs par des billets endossés; Notre Comité est d'opinion qu'il ne devrait pas être innové au mode actuel du paiement des taxes, droits et licences payables à la Corporation.

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Baptist,
 " J. Dean,
 " L. Brunelle,
 " O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Caron.

Secondé par l'Échev. Bellefeuille.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité
 des Chemins. (No. 1)
 Terrain de Alex. Baptist, Esq.,
 rue des Champs.

Rapport No. 1.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport que le terrain de Alexander Baptist, Esq., sur la rue des Champs, empiète sur une largeur d'environ 8 pieds et sur une longueur de 121 pieds sur la dite rue, et qu'il serait désirable d'acheter cette lisière de terrain.

Notre Comité recommande en conséquence que la susdite lisière de terrain soit achetée de A. Baptist, Esq., au prix de cent piastres, payable dans un an sans intérêt.

Respectueusement soumis.
 (Signé) Moïse Labranche,
 J. E. Trottier,
 L. A. Camirand,
 Prosper Beaumier.

Rapport No. 2 du Comité
 des Chemins.
 Canal chez Thos. Mercier.

Rapport No. 2.

Le Comité des Chemins fait rapport qu'il a examiné le canal chez Mercier, qui traverse la rue des Forges; il a trouvé que les eaux du printemps font dommage au coin du solage de la maison. En conséquence, Mr. Mercier est

autorisé

Lundi, le 14 Mai 1877.

284

autorisé à allonger le canal de vingt-quatre pieds. Le Comité lui accorde une indemnité de cinq piastres.

(Signé) Moïse Labranche, Président,
" L. A. Camirand,
" J. B. Trottier,
" Prosper Beaumier.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Parignan,
Secondé par le Cons. Beaumier,

Que les rapports Nos. 1 & 2 du Comité des Chemins soient adoptés.
Adoptée.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Feu chez les Héritiers John Whiteford.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que le 11 du courant, le feu s'est déclaré dans un hangar appartenant aux Héritiers John Whiteford et situé rue Notre-Dame, le feu s'était communiqué aux bâtisses environnantes, appartenant à Mr. John Ryan, lorsque la brigade s'est rendue sur les lieux. 500 pieds de boyaux ont été tendus et deux jets seulement ont fonctionnés, le feu était maîtrisé dix minutes après l'arrivée de la brigade. Le soussigné est d'opinion que ce feu est le fait d'un incendiaire.

Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 14 Mai 1877.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ovide Rocheleau,

Chef de la Brigade du Feu.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Labranche,

J. W. Tapin, Esq., nommé
clerc des évaluateurs

Secondé par le Cons. Trottier,

Que J. W. Tapin, Esq., soit nommé écrivain du Rôle d'Évaluation pour la présente année et assistant des Évaluateurs, au lieu et place de Mr. George Lupien dont la nomination est par le présent révoquée.

Adoptée.

5^e motion.

Tirage au sort des Échevins.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Camirand,

Attendu que, par la soixante-et-dixième section de l'acte 40^e Vict., chap. 57, il est statué que, au moins un mois avant l'époque des élections annuelles de la présente année, les quatre échevins qui, aux termes de la section 22 de l'acte 38^e Vict., Chap. 46, devraient alors sortir de charge, tireront au sort, en la manière qui aura été établie par ce Conseil, et que deux des

échevins

Lundi, le 14 Mai 1877.

échevins qui auront été désignés par le tirage au sort sortiront de charge aux susdites élections municipales, qu'il soit résolu:—

Que le tirage au sort des deux échevins qui, en vertu de l'acte suscite, doivent sortir de charge aux prochaines élections municipales annuelles, se fasse, à la prochaine séance de ce Conseil, en la manière suivante, savoir: deux carrés de papier portant chacun le mot "restant", et deux autres carrés de papier portant aussi chacun le mot "sortant" seront, séance tenante, pliés par Son Honneur le Maire de manière à ce que les dits mots ne soient pas visibles et à ce que aucun des dits papiers ne porte un signe ou moyen de le distinguer des autres, déposés dans une boîte et mêlés autant que possible. Chacun des quatre échevins puisera ensuite un des dits papiers, et les deux échevins qui auront tiré les papiers portant les mots "restant", continueront d'être en charge jusqu'aux élections annuelles de mil huit cent soixante-et-dix-huit, et les deux autres échevins qui auront tiré les ~~deux~~ papiers portant les mots "sortant", sortiront de charge aux prochaines élections municipales annuelles. Le nom de chacun des dits échevins sera ensuite écrit à l'endos du papier qu'il aura tiré, Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier y apposeront leurs signatures et les dits papiers seront conservés de record dans les archives de ce Conseil.

Adoptée.

Motion.
Certificats de licences confirmés.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,
Secondé par le Cons. Caron.

Que les certificats en faveur de Messrs. Alfred Picard et Augustin Gauthier pour leur permettre d'obtenir des licences d'Hotels de Tempérance soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 21 du courant, à 1/2 heures du soir.

[Signature]

[Signature]
Sec. Trés.

Maire.

Lundi, le 21 Mai 1877.

Séance du 21 Mai 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-unième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins


Arthur Turcotte, Ecr.,
Baptist,
Bellefeuille,
Shortis,
Beaumier,
Camirand,
Carignan,
Caron,
Deau,
Labranche,
Trottié.

Messieurs les Conseillers

Adjournement.

Le Conseil n'a procédé à aucune affaire et s'est adjourné à demain, mardi, le 22 du courant, à 7 1/2 heures du soir.

J. L. Rigou
Sec. Gres.


Maire.

Séance du 22 Mai 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mardi, le vingt-deuxième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecr.
Messieurs les Echevins

Baptist,
Bellefeuille,
Brunelle,
Shortis,
Carignan,
Caron,
Hould,
Labranche,
Trottié.

Messrs les Conseillers

Lit le procès-verbal des deux dernières assemblées.

Proposé

Mardi, le 22 Mai 1877.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Trottié,
 Secondé par le Cons. Labranche,
 Que la requête de Messrs. André Robichon, autres soit
 reçue et lue.

Adoptée.

Requêtes de M^r. André Robichon.

Requête de M^r. André Robichon demandant d'être continué dans sa charge de gardien du Carré Champlain, avec le salaire que ce Conseil voudra bien lui allouer.

Référéé à un Comité Général.

Lettre de M. Nonan, Ect.

Lettre de M. Nonan, Ect., Avocat, informant le Conseil qu'il a instruction de M^r. James P. Luckethoff de demander le paiement d'une somme de \$1553⁴¹, moins 15%, pour ouvrage fait et matériaux fournis à la Corporation, suivant contrat entré en date du 11 Septembre 1876, et, à défaut de paiement immédiat de la susdite somme, d'instituer des procès légaux à cet effet.

Référéé à un Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de l'Agueduc	\$	990
" du Feu		961
" des Chemins		1516
" de la Police		840
" del' Hôtel-de-Ville		120
Agueduc (Construction)		3887 57
Carré Champlain		685
" LaFosse		120
Intérêt & Commission		211 04
Services d'Huissiers		" 40
Papeterie & Impressions		28 25
Assurance des Incendies		38 58
	\$	4218 46

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex^e. Baptist,

" Ls. Brunelle,

" James Shortie,

" O. Pariguan

Proposé

Mardi, le 22 Mai 1877.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Stoullé,

Secondé par le Cons. Caron,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée

Rapport du Surintendant du Feu.

Feu chez Joseph Vallée.

Rapport.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport que le 14 du courant, le feu s'est déclaré dans une maison située sur le côté nord-est de la rue St. George et appartenant à M. Joseph Vallée; - cette maison était inoccupée et les ouvertures étaient bien fermées. Les pertes, quoique considérables, étaient presque couvertes par une assurance au montant de \$300⁰⁰.

L'alarme a été donnée par la police à 2¹/₄ heures du matin, et 4¹/₂ minutes plus tard les pompiers étaient rendus sur les lieux. 250 pieds de boyeaux étaient tendus et la borne fontaine était ouverte.

Deux jets seulement ont fonctionnés à ce feu et 500 pieds de boyeaux ont été tendus.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau,

Hôtel de Ville,

Chef de la Brigade du Feu.

Trois-Rivières, 21 Mai 1877.

Tirage au sort des quatre Echevins.

Conformément à une résolution passée par ce Conseil, le 14 du courant, il est alors procédé au tirage au sort des deux échevins qui, aux termes de la susdite résolution, doivent continuer en charge jusqu'aux élections annuelles de 1878, et des deux échevins qui doivent sortir de charge aux prochaines élections annuelles, Messrs. les Echevins J. W. Bellefeuille et James Shortis ayant tiré les deux papiers portant les mots "Restant", continueront, en conséquence, en charge pendant une autre année, et Messrs. les Echevins Alex^e. Baptist et La Brunelle ayant tiré les deux papiers portant les mots "Sortant", cesseront d'être échevins aux prochaines élections municipales annuelles.

3^e motion.

Conseiller Camirand nommé président des élections

Proposé par l'Echev. Baptist,

Secondé par l'Echev. Brunelle,

Que M. le Conseiller Louis Adolphe Camirand soit le président des élections municipales de cette Cité qui se tiendront lundi, le deux de juillet prochain

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 22 Mai 1877.

4^e motion.

Cous accordera Messrs. Ross, Ritchie & Co, le droit d'amarrage au quai de l'Agueduc.

Propose par l'Echev. Bellefeuille.

Seconde par le Cons. Carignan,

Attendu que Messrs. Ross, Ritchie & Co ont contribue' a la construction d'une certaine partie du quai de l'Agueduc, s'etendant depuis le quai principal de l'Agueduc jusqu'a celui des dits Messrs. Ross, Ritchie & Co., par du bois fourni par eux;

Et attendu que, en consequence de ce que dessus, il a ete convenu entre les dits Messrs. Ross, Ritchie & Co. et le Comite' de l'Agueduc, que les dits Messrs. Ross, Ritchie & Co., auraient le droit d'amarrer leurs trains de bois ou batiments au dit quai de l'Agueduc;

Qu'il soit resolu: que ce Conseil ratifie et confirme par le present le susdit arrangement fait entre le Comite' de l'Agueduc et Messrs. Ross, Ritchie & Co.

Adoptee.

5^e motion.

Billet de \$3715⁰⁰, a l'ordre de Beauchemin & Fils.

Propose par l'Echev. Bellefeuille,

Seconde par le Cons. Trottier.

Que Son Honneur le Maire soit autorise' a signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cite', un billet pour trois mille sept cent quinze piastres, payable en quatre mois du 27 Avril dernier, a l'ordre de Messrs. Beauchemin & Fils, en reglement de leur reclamation pour la construction des engins et bouilloires de l'Agueduc.

Adoptee.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourne' a lundi prochain, le 28 du courant, a 7 1/2 heures du soir.

L. Brigou
Sec. Gre's.



Maire.

Seance du 28 Mai 1877.

A une assemblee reguliere du Conseil de la Corporation de la Cite' des Trois Rivières tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cite', lundi, le vingt huitieme jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-sept, a sept heures et demi du soir, en la maniere et suivant les formalites prescrites par la loi, etaiant presents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Cuvier.

Messieurs

Lundi, le 28 Mai 1877.

Messieurs les Echevins Baptiet,
 Bellefeuille,
 Brunelle,
 Shortis,
 Messieurs les Conseillers Beaumier,
 Camirand,
 Carignan,
 Caron,
 Dean,
 Labranche,
 Trottier.

Lit le procès verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
 Secoudé par le Cons. Beaumier.

Que la requête de Mr. Augustin Gauthier soit reçue et lue.
Adoptée.

Requête de Mr.
 Augustin Gauthier.

Requête de Mr. Augustin Gauthier demandant qu'il soit
 pratiqué une ouverture dans la clôture du marché au foir, vis-à-vis
 sa propriété, rue St. Philippe.

Référéé au Comité des Marchés.

Rapport du Comité
 des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a
 examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande
 le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes:

Département de l'Acqueduc	183 62
" du Feu	142 13
" de la Police	22 50
" des Marchés	" 40
Acqueduc, Compte de Construction	1607 54
Hôtel-de-Ville	290
Carre' Champlain	420
Frais légaux	180 65
Assurances, Corporation	6 18
Ponts du St. Maurice	102 05
Salaires	228 66
Contingents	1 58
Intérêt, Escompte et Commission.	2043 65
	\$ 4526 09

Respectueusement

Lundi, le 28 Mai 1877.

Respectueusement soumise.
 (Signé) Alex. Baptist.
 " James Shortie,
 " O. Carignan,
 " J. Dean,
 " L. Brunelle.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand.
 Secondé par le Cons. Labranche.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Passé.

Avis de Motion.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis, qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le chapitre cinquante-cinq des règlements de ce Conseil, concernant le Département des Chemins et Grèves, soit amendé aux fins de mettre sous le Contrôle et à la charge de la Corporation de cette cité, l'arrosage, pendant la saison d'été, de certaines rues et parties de rues en la dite cité. Aussi à l'effet d'autoriser la fermeture de la rue St. Jovis, dans le Quartier Notre-Dame.

En Conseil, ce 28 Mai 1877.
 (signé) Alex. Baptist.

Avis de motion.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que le chapitre onze des règlements de ce Conseil, et ses amendements, soient de nouveau amendés, en retranchant des susdits règlements toutes les dispositions qui permettent d'exercer sur les marchés de cette cité, le métier ou l'occupation de commerçant de viande, et en établissant de nouvelles dispositions à l'effet que la dite occupation de commerçant de viande ne puisse être à l'avenir exercée que par les bouchers licenciés et possesseurs d'étal de bouchers; et pour punir par une amende de pas moins de dix piastres toute personne contrevenant aux dispositions du règlement par le présent proposé.

En Conseil, ce 28 Mai 1877.

(Signé) O. Carignan.

Lundi, le 28 Mai 1877.

Avis de motion.

Avis de motion

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que les règlements du Feu de cette cité soient amendés, de manière à réduire, à deux les quatre tournées que le ramoneur de la Cité est tenu de faire en vertu des règlements existants.

En Conseil, ce 28 Mai 1877.

(Signé) Meire LaBranche

Avis de motion.

Avis de motion

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je ferai motion que les règlements concernant la Police en cette cité, soient amendés quant à ce qui concerne les devoirs et pouvoirs de la force de police, et sa régie. Aussi pour rappeler les dispositions des susdits règlements accordant une rémunération aux constables volontaires qui opèrent des arrestations.

En Conseil, ce 28 Mai 1877.

(Signé) Michel Caron

Avis de motion.

Avis de motion

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai qu'il soit passé un règlement pour autoriser la démolition ou la réparation de toute vieille muraille, cheminée ou construction d'aucune espèce, en cette cité, menaçant ruine et étant un danger pour la santé et la sécurité publiques le tout conformément aux dispositions des sections 62 et 70 de l'acte 38 Vict. chap. 16.

En Conseil, ce 28 Mai 1877

(Signé) Meire LaBranche

3^e motion.

Vente des revenus des
Marchés et des Étaux
des Bouchers.

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par le Cons. Beaumier.

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur les marchés aux denrées et au foin, ainsi que les loyers des étaux des bouchers dans la grande halle du marché aux denrées, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le seizième jour de Juin prochain, à

Lundi, le 28 Mai 1877.

dix heures de l'avant-midi, pour l'espace d'une année à dater du premier de juillet prochain, et aux prix de départ suivants, savoir :-

- Les revenus du marché-aux-denrées, huit cent piastres;
- Les revenus du marché-au-foin, soixante et cinq piastres;
- Les étaux des Pouchers, Nos. 1 & 36, \$20 chacun;
- " " " " Nos. 2 & 35, \$25 " ;
- " " " " Nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 33 & 34, \$35⁰⁰ chacun.
- " " " " " 9, 10, 27 & 28, \$55 chacun;
- " " " " " 17 et 18, ensemble \$45⁰⁰ et
- " " " " " 19 et 20, ensemble \$25⁰⁰.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le quatre de juin prochain, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

~~Le Maire~~
Maire.

J. L. Rigou
Secrétaire.

Lundi, le 4 juin 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le quatrième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

- | | |
|--|--|
| Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers | Arthur Turcotte, Cuyet,
Alex. Baptiste,
J. A. Bellefeuille,
L. Brunelle,
James Shortie,
Prosper Beaumier,
O. Carignan,
M. Caron,
James Dean,
Moïse Labranche. |
|--|--|

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,
 Secondé par l'Echev. Shortie,
 Que les requêtes de Mr. Pierre Raiche et de D^{ne} M^{me} Maxime Gauthier

Lundi, le 4 juin 1877.

294

Gauthier sont reçues et lues.

Requête de M. Pierre Raiche.

Requête de M. Pierre Raiche demandant que la partie du chemin des Forges, vis à vis son terrain, ne soit pas fait avant qu'il ait enlevé les patates qu'il y a semées.

Adoptée.

Requête de D^{me} N^{me} Maxime Gauthier.

Requête de D^{me} N^{me} Maxime offrant son billet endossé, payable en 3 mois, en règlement d'une licence d'Hotel qu'elle désire obtenir.

Rejetée.

Référé à un Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Aqueduc	\$	45 68
" du Feu		197 15
" de la Police		140 08
" des Marchés		2 20
Compte de construction de l'Aqueduc		192 34
Billets Payables		476 80
Emprunts		375 "
Intérêt & Commission		114 80
Carre Champlain		5 10
Contingents		2 45
	\$	1551 90

Respectueusement soumise,

(Signé)

Alex. Baptiste,

"

J. Bean

"

Lo. Drouelle,

"

O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carou.

Secondé par le Cons. Beaumier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Beaumier,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 58. Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes,

Légumes,

Lundi, le 4 juin 1877.

4^e motion.

Légumes, etc., soit maintenant lu, passé et adopté.

Proposé par l'Echev. Bellefeuille,

Secundé par le Cons. Caron, en amendement:

Que la considération du règlement concernant les Marchés soit remise à la prochaine assemblée du Conseil.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Labranche,

Secundé par l'Echev. Brunelle,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 59, Règlement pour amender le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil concernant le Département du Feu," soit maintenant lu, passé et adopté.

Adoptée.

Règlement concernant le Département du Feu amendé.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre I. X.

Règlement pour amender le chapitre neuf des règlements de ce Conseil concernant le Département du Feu.

Sec. 1. Le Chapitre neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante et dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département du Feu", est par le présent amendé en remplaçant les mots "tous les trois mois" qui se trouvent dans la soixante-et-seizième section du dit règlement par les mots suivants, savoir: - "tous les six mois".

Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

6^e motion.

Règlement des Chemins et Grèves amendé. -

Proposé par le Cons. Labranche,

Secundé par l'Echev. Brunelle,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 60, Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil concernant le Département des Chemins et Grèves," soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre I. X.

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, concernant le Département des Chemins et Grèves.

Attendu qu'il est désirable d'amender de nouveau
le

Lundi, le 4 juin 1874.

296

le Chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de juin mil huit cent soixante-dix, et intitulé: "Règlement concernant le "Département des Chemins et Crèves," et il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:—

Sec. 1. — Les mots suivants sont par le présent ajoutés à la cent treizième section du susdit règlement, par le présent amendé, et seront lus et interprétés comme en faisant partie, savoir:— "Il sera aussi du devoir de l'Inspecteur-de-Ville de notifier le propriétaire, locataire ou occupant d'aucune bâtisse, muraille, cheminée ou construction d'aucune espèce, détériorée ou menaçant ruine et constituant un danger pour la santé ou la sécurité publiques, d'avoir à enlever, démolir ou réparer telle bâtisse, muraille, cheminée ou autre construction sous un délai raisonnable, qui sera fixé par le dit Inspecteur-de-Ville; et si à l'expiration du délai ainsi fixé par le dit Inspecteur-de-Ville, telle bâtisse, muraille, cheminée ou autre construction n'a pas été enlevée ou démolie, le Comité des Chemins pourra ordonner au dit Inspecteur-de-Ville d'abattre, démolir et ôter telle bâtisse, muraille, cheminée ou autre construction, aux frais et dépens du dit propriétaire, locataire ou occupant; et lorsque, après avis donné comme susdit par le dit Inspecteur-de-Ville, seulement pour la réparation de telle bâtisse, muraille, cheminée ou construction d'aucune espèce, telle bâtisse ou autre construction n'a pas été réparée dans le délai fixé, il sera loisible au dit Inspecteur-de-Ville de faire telle réparation aux frais et dépens du dit propriétaire, locataire ou occupant.

Sec. 2. — Il sera loisible au dit Conseil, par une résolution à cet effet, d'ordonner que certaines rues ou parties de rues, en cette cité, seront arrosées pendant la saison d'été, en la manière qui sera établie par le dit Conseil, et que les frais de l'arrosage des susdites

Lundi, le 4 juin 1877.

susdites rues ou parties de rues seront supportées en tout ou en partie, ainsi que le dit Conseil l'ordonnera par les propriétaires ou possesseurs des terrains avoisinants telles rues ou parties de rues en proportion de l'étendue que les dits terrains ont sur telle rue ou partie de rue. —

Sec. 3. — Toutes les autres dispositions du susdit règlement par le présent amendé, ou de ses divers amendements, maintenant en force, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'eût pas été passé.

Sec. 4. — Les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les "Règlements," et de ses amendements, s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 5. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Caron.

Secondé par l'Échev. Brunelle.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 61, Règlement pour amender le chapitre huit des règlements de ce Conseil concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières, soit maintenant lu, passé et adopté.

8^e motion.

Proposé par l'Échev. Baptist.

Secondé par l'Échev. Bellefeuille.

En amendement à la motion du Conseiller Caron, secondée par l'Échevin Brunelle, que la considération du projet de règlement concernant la Police, etc., soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à demain soir, le cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

[Signature]
Maire.
[Signature] Sec. Trés.

Séance du 5 juin 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le cinquième jour de juin en l'an de

Mardi, le 5 juin 1877.

Avril

Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-sept, en la maniere et suivant les formalites prescrites par la loi, etaient presentes au moins huit membres du dit Conseil, savoir: -

- Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Caupet,
- Messieurs les Echevins A. Baptist, H. W. Bellefeuille, L. Brunelle, James Shortis,
- Messieurs les Conseillers P. Beaumier, L. A. Camirand, O. Carignan, Michel Caron, James Dean, Moise Labranche, J. E. Trottier.

1^{re} motion.

Propose par l'Echev. Baptist,
Seconde par l'Echev. Brunelle.

Que les soumissions qui avaient ete demandees pour la construction des Ponts du S^t Maurice soient maintenant decachetees et liees.

Adoptee.

Soumissions pour la construction des Ponts du S^t Maurice.

Les soumissions pour la construction des Ponts du S^t Maurice sont alors decachetees et liees et sont comme suit:

James G. Gordon -	\$49,000
Joseph Samson pere	43,000
Chs. Dugre et Elzear Samson	47,775
Pre. Jolette et Chs. Vadeboncaut	49,000
James G. Gordon, superstructure seulement	40,120
John M. Oliver	45,000
Joseph Louval & Joseph Samson, plan No. 2	32,000
do " do	41,500
Ant. Rousseau, Jnt. et Ls. Durand (superstructure)	45,000
do " do	50,000
do " " (en fer, piles non comprises)	55,000
do " do (en fer, piles comprises)	65,000
Denis O'Brien	48,500
Willis G. Gouin -	48,500

Les susdites soumissions sont referrees a un Comite General.

Mardi, le 5 juin 1874.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Garigman,
Secundé par le Cons. Caron,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 58, Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, etc.", soit maintenant lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre VIII.

Règlement concernant les Marchés amendé.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, etc.

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, etc.", et ses divers amendements, il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit:

1) Sec. 1. - Les sections onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, vingt-huit, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, soixante-et-dix-sept et soixante-et-dix-huit du susdit chapitre onze des règlements de cette Cité, par le présent amendé, seront, à l'avenir, considérées et interprétées comme ne s'appliquant pas aux commerçants de viande.

2) Sec. 2. - La section soixante-et-huit du susdit règlement par le présent amendé, imposant une taxe ou licence annuelle sur les commerçants de viande, est par le présent rappelée et annulée, et, à l'avenir, il ne sera plus permis d'exercer, sur les marchés de cette cité, l'occupation de commerçant de viande, excepté pour la vente du bœuf et du porc par quartiers, du veau et du mouton entier et non dépecé; et le droit de dépecer, peser ou vendre en détail de la viande de boucherie est exclusivement réservé aux bouchers licenciés et occupants d'étals de bouchers dans le marché aux denrées de cette cité; pourvu toujours que les dispositions de cette présente section ne s'appliquent pas aux cultivateurs ou autres personnes vendant ou offrant en vente sur le dit marché, du mouton ou du veau, du lard ou du bœuf salé ou frais, et de la viande de boucherie d'aucune sorte, qui sera le produit

Mardi, le 5 juin 1877.

produit de sa propre terre ou ferme, et qui n'aura pas été acheté expressément pour en faire un commerce.

Il sera loisible au Surveillant des Marchés et au Clec du Marché aux Denrées d'assigner devant un Juge de Paix et d'exiger le serment de toute personne soupçonnée de faire le commerce de viande de boucherie en détail sans avoir une licence de boucher.

Sec. 3. La taxe ou licence payable par les commerçants de viande, aux termes de la deuxième section du présent règlement, sera, à l'avenir, de trois piastres par année.

* Sec. 5. Toutes dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", et de ses amendements, susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant.

Sec. 6. - Toutes dispositions du susdit chapitre onze des règlements de ce Conseil et de ses amendements, qui ne sont pas affectées par le présent règlement continueront à être en force de même que si le dit règlement n'eût pas été par le présent amendé.

* Sec. 11. Quiconque enfreindra à l'avenir les susdites dispositions de ce présent règlement sera, pour chaque telle offense ou contravention, passible d'une amende de pas moins de dix piastres ni plus de vingt piastres.

Sec. 7. Le présent règlement prendra force et effet à dater du premier jour de juillet prochain (1877).

3^e motion.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que la considération du projet de règlement pour amender le règlement concernant la Police soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Ajournement.

Adopté.
Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le onze du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migou
Sec. Grés.

Maire.

Séance du 11 juin 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le onzième jour de juin mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Don

Lundi, le 11 juin 1877.

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

Arthur Turcotte, Ec.,
Baptist.

Bellefeuille,

Brunelle,

Shortis,

Messieurs les Conseillers

Beaumier,

Camirand,

Carou,

Dean,

Labranche.

Ajournement.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, le Conseil s'est ajourné à jeudi prochain, le 14 du courant, à 7^h heures du soir.

H. Vigor

Sec. Trés.

Maire.

Séance du 14 juin
1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le quatorzième jour de juin en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir :

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecuyer,

Messieurs les Echevins Alex. Baptist,

F. N. Bellefeuille,

L. Brunelle,

James Shortis,

Messieurs les Conseillers P. Beaumier,

L. A. Camirand,

O. Carignan,

J. B. L. Nould,

Moïse Labranche,

J. C. Trottier.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu :

Proposé par le Cons. Nould,

Secondé par le Cons. Carignan, et résolu : -

Que les requêtes de Messrs. Edouard Pouchet et autres,

1^{re} motion

Jeu-di, le 14 Juin 1877.

autres, Pierre Jolette, Godfroy Labriche, P. L. Craig et Alfred Duplessis soient reçues et lues.

Requête de
Edr. Boucher, autres.

Requête de Messrs. Edouard Boucher et autres se plaignant que M. Gédéon Désilets a fermé une partie de la rue Julie, à leur détriment et à celui du public en général, et demandant la réouverture de la dite rue et sa réparation. -

Référéé à un Comité Général.

Requête de
Pierre Jolette.

Requête de M. Pierre Jolette demandant d'être nommé surveillant des travaux de construction des Ponts du St^e Maurice.

Référéé à un Comité Général.

Requête de
Godfroy Labriche.

Requête de M. Godfroy Labriche demandant la situation de surveillant des travaux de construction des Ponts du St^e Maurice.

Référéé à un Comité Général.

Requête de
P. L. Craig, Ecs.

Requête de P. L. Craig, Ecs., exposant qu'il est incapable, en ce moment de payer les taxes de l'eau, et offrant de les payer en services professionnels.

Référéé à un Comité Général.

Requête de
Alfred Duplessis.

Requête de M. Alfred Duplessis demandant à être nommé membre de la Brigade du Feu et de la Police au cas où l'effectif de cette Brigade serait augmenté.

Référéé à un Comité Général.

Lettre de
James Shortis, Ecs.

Lettre de James Shortis, Ecs., notifiant le Conseil que, à dater du deux de Juillet prochain, il résignera sa charge d'échevin pour le Quartier Notre-Dame.

Référéé à un Comité Général.

Rapport du
Secrétaire-Trésorier.

Rapport.

Le soussigné a l'honneur de mettre devant le Conseil de Ville l'état ci-joint des revenus et des dépenses pour les onze mois terminés le 30 Mai dernier, par lequel il appert que les revenus ont été de \$199,146⁶⁴ et les dépenses de \$25,764⁶⁶. Votre Secrétaire-Trésorier n'a pu, ainsi qu'il y est tenu par la loi, mettre à part les fonds nécessaires pour payer six mois d'intérêt et porter 2% au compte du Fonds d'amortissement sur les Dettes Consolidées et de l'Aqueduc. Lesquels deux montants forment une somme de \$8,500.

Conformément aux instructions qu'il avait reçues d'un comité général du Conseil, Votre Secrétaire-Trésorier a dû employer les argentés collectés

Jeudi, le 14 Juin 1877.

collectés à payer le surplus des dépenses sur le revenu et à payer diverses autres sommes qui n'avaient pas été portées dans les appropriations de l'année civile courante.

En conséquence, Notre Secrétaire-Trésorier croit devoir appeler l'attention du Conseil sur la nécessité de se conformer à la loi, en prenant de suite des mesures pour se procurer environ \$6000, montant nécessaire pour compléter la somme de \$8500 afin de protéger le crédit de la cité et de libérer les membres du Conseil et le Secrétaire-Trésorier de leur responsabilité personnelle à cet égard.

Le tout est respectueusement soumis,

(Signé)

J. G. A. Frigon.

Hôtel-de-Ville,

Secrétaire-Trésorier.

Trois-Rivières, 14 Juin 1877.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport.

Clôtures dans la rue Julie.

Le soussigné, Inspecteur de Ville, a l'honneur d'informer votre Conseil que Mr. Gédéon Désilets, de cette cité, a fait faire une clôture qui traverse la rue Julie, vis-à-vis le terrain des Héritiers Aug^{te} Larue, de sorte qu'il n'y a plus de communication de cette rue avec la rue St. Maurice et les terrains de Messrs. Dumoulin & Rocheleau. De plus, Mr. Antoine Linetot a barré, par une clôture, le chemin qui part de la rue des Champs et conduit au passage appelé Fond de l'eau.

Le soussigné doit de plus informer votre Conseil que Mr. Honoré Girard a empiété sur la rue St. Louise par une clôture qu'il a fait construire à environ un pied et demi en dedans de la ligne de la dite rue.

Trois-Rivières, 11 Juin 1877.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Inspecteur de Ville.

2^e motion.

Comité pour juger les plaintes contre les listes des électeurs municipaux.

Proposé par le Cons. Baron.

Secondé par le Cons. Beaumier.

Que M. l'Echevin Bellefeuille et Messrs les Conseillers Carri-rand et Carignan, soient et forment le Comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des électeurs aux prochaines élections municipales, que le Secrétaire-Trésorier a préparées suivant la loi.

Accordé.

Proposé

Jeudi, le 14 Juin 1877.

3^e motion.

Proposé par M. Caron, ^{le Cons.}

Secondé par M. l'Échev. Bellefeuille, et résolu: -

Que le règlement intitulé: "Chapitre 61, Règlement pour amender le Chapitre huit des règlements de ce Conseil concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières; soit lu, passé et adopté."

Règlement de Police amendé.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre LXI

Règlement pour amender le Chapitre huit des règlements de ce Conseil concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières.

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le Chapitre huit des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la Paix et du Bon Ordre dans la Cité des Trois-Rivières" et ses divers amendements, il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - La deuxième section du susdit Chapitre huit des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, est rappelée et abrogée, et la susdite deuxième section dudit règlement par le présent rappelée et abrogée est remplacé par la section suivante, savoir: -

Sec. 2. - La force de police des Trois-Rivières, créée par le présent règlement, se composera: -

- 1.° D'un chef de police et de tel nombre d'hommes que ledit Conseil déterminera de temps à autre,
- 2.° Jusqu'à ce ^{que} Conseil, par une résolution à cet effet, en ordonne autrement, l'Inspecteur-de-Ville de la dite Cité sera chef de la susdite force de police, et pourra être nommé et désigné comme chef de la Brigade du Feu et de la Police,
- 3.° Les constables ou hommes de la dite police se composeront des personnes suivantes:

De tous les hommes de police nommés spécialement comme tels par le dit Conseil en vertu du Statut 38 Vict., Cap. 46, Sec. 46, et assermentés comme tels par le Maire de la dite Cité en sa qualité de juge de paix, ex officio.

De

Jeudi, le 14 Juin 1877

De tous les officiers de paix et huissiers résidant dans cette cité, qui voudront agir ou agiront pour la conservation de la Paix et du bon ordre dans cette dite Cité, ou pour faire observer et mettre en force le présent règlement, aussi bien que tous les autres règlements maintenant en force, ou qui le deviendront ci-après dans cette Cité. Et tous tels officiers de paix et huissiers, agissant comme susdit, seront reconnus, lorsqu'ils agiront ainsi, et sont par le présent constitués constables de Police volontaires pour cette dite Cité des Trois-Rivières, et sont par le présent revêtus de tous les privilèges et pouvoirs attachés à cette charge, mais ils ne recevront pas d'émoluments de la Corporation.

Sec. 3. = La force de police régulière de cette Cité se composera des hommes de police nommés et établis en vertu d'une résolution de ce Conseil, passée le trentième jour d'Avril dernier, et de tous autres hommes de police que le dit Conseil pourrait nommer et ajouter à la dite force de police.

Sec. 4. = Les hommes de police nommés et institués en vertu de la susdite résolution du trentième jour d'Avril dernier, seront en même temps hommes du feu ou pompiers, et seront connus et désignés collectivement comme "La Brigade du Feu et de la Police des Trois-Rivières."

Sec. 5. = Les hommes de la dite Brigade du Feu et de la Police seront sous le contrôle des Départements conjoints du Feu et de la Police, et sous la direction du Chef de la dite Brigade, et seront armés, logés, habillés et payés selon que ce Conseil l'ordonnera.

Sec. 6. = Les hommes de la dite Brigade seront tenus à tous les devoirs et services auxquels étaient tenus les membres de la force de police établie en vertu du susdit chapitre huit, par le présent amendé, et les membres des compagnies de pompiers établies en vertu du chapitre neuf des règlements de ce Conseil, avant l'organisation de la Brigade du Feu et de la Police des Trois-Rivières.

Sec. 7. = Les Comités du Feu et de la Police pourront établir telles règles et ordonnances qu'ils croiront être désirables et avantageuses pour la gouverne et la conduite de la dite Brigade du Feu et de la Police, et y faire tels changements et amendements qu'ils croiront être nécessaires; lesquelles

règles

Jeudi, le 14 Juin 1877.

306.

règles et ordonnances, et leurs amendements, devront avant d'avoir force et effet, être ratifiés et confirmés par ce Conseil.
Sec. 8. - Toutes les autres dispositions du susdit règlement par le présent amendé, ou de ses divers amendements maintenant en force, ainsi que de tous autres règlements de cette cité concernant la Police et le Feu, en cette cité, qui ne sont pas affectés par les dispositions de ce présent règlement, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'eût pas été passé.
Sec. 9. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le dix-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

H. A. Brignon
Sec. Trés.

Arthur Turcotte

Maire.

Séance du 18 Juin
1877.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité, lundi, le dix-huitième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecuier,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bellefeuille,

Brunelle,

Shortis,

Messieurs les Conseillers Camirand,

Carignan,

Caron,

Dean,

Labranche,

Trottier.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Conseiller Dean,

Secondé par le Conseiller Camirand, et résolu: -

Que les requêtes de Messrs. Louis Hamel et autres et A. & D. Ricard soient reçues et lues.

1^{re} motion.

Requête -

Lundi, le 18 juin 1877.

Requête de M. Hamel, fils, et autres.

Requête de Messrs. L. Hamel, fils, et autres, membres de la Brigade du feu et de la Police, demandant à être exemptés du paiement des taxes municipales, taxes de l'eau, etc.

Référé à un Comité Général.

Requête de A. & D. Ricard et autres.

Requête de Messrs. A. & D. Ricard, autres demandant que des trottoirs soient faits en face de leurs terrains, sur la rue Dadeaux.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport d'un Comité Général sur la requête de D^{me} V^{ve} Max. Gauthier.

Rapport.
Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport sur la requête de Dame Veuve Maxime Gauthier offrant de payer une licence d'auberge par un billet endossé, qu'il ne peut recommander la demande de Dame Gauthier, vu que ce serait établir un précédent dangereux et que la même faveur a déjà été refusée à d'autres pétitionnaires.

Respectueusement soumis.

18 juin 1877.

- (Signé) Arthur Turcotte, Maire.
- " Alex. Baptiste,
- " H. M. Bellefeuille,
- " James Shortis,
- " M. Caron,
- " J. E. Trottier,
- " O. Carignan,
- " Moïse Labranche,
- " L. A. Camirand,
- " Ls. Brunelle,
- " J. Deau

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Bellefeuille,
Secondé par le Cons. Caron, et résolu:
Que le rapport du Comité Général soit adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été présentés, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid listes suivantes:

Département de l'Acqueduc,	4 " "
do du Feu	204 60
do des Chemins	2 " "
do de la Police	17 40
Reportes	228 30

Lundi, le 18 Juin 1877.

Département de l'Hôtel-de-Ville	Repost	228 30
do " do		28 35
do des Marchés		1 " "
do de la Commune		11 " "
Aqueduc (Compte de construction)		159 62
Ponts du St. Maurice		143 34
Carre' Champlain		28 69
Intéret & Commission		45 09
Papeterie & Impressions		94 34
Services d'Huissiers		1 65
Aqueduc en Bois		100 " "
Dépenses Contingentes		11 29
	\$	852 64

Respectueusement soumis.

(Signé)

Alex. Baptiste,
J. Deane,
L. Brunelle,
James Shortis.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Trottier.

Secondé par le Cons. Labranche,

et résolu. -

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 25 du courant, à 7 1/2 heures du soir.

~~Arthur Turcotte~~

J. Camirand

Sec. Trésorier.

Maire.

Séance du 25 Juin 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-cinquième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Arthur Turcotte, Ecuyer,

Messieurs les Echevins Baptiste, Bellefeuille,

Brunelle, Shortis,

Messieurs les Conseillers Beaumier, Camirand, Carignan,

Caron, Deane, Hould, Labranche

et Trottier.

L. J.

Lundi, le 25 juin 1877.

1^{re} motion.

Lui le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Shortis,

Secondé par le Chev. Bellefeuille, et résolu:

Que la requête de Messrs. John M. Dougall et autres soit reçue et lue.

Requête de Messrs. John M. Dougall et autres.

Requête de Messrs. John M. Dougall et autres demandant que le contrat pour la construction des ponts du St. Maurice ne soit pas donné à des personnes étrangères et non résidentes dans la cité.

Référé à un Comité Général.

Proposé par le Cons. Gould,

Secondé par le Cons. Carignan, et résolu.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, trois billets promissaires de mille piastres chacun, et payables comme suit: le premier dans trois mois à l'ordre de Alex. Baptiet, Ecuyer; le second, aussi dans trois mois à l'ordre de James Shortis, Ec.; et le troisième dans quatre mois à l'ordre de Michel Caron, Ec.

Le Rôle d'Evaluation de la Cité des Trois-Rivières pour 1877, est produit et mis sur la table du Conseil.

Le Conseil s'ajourne ensuite à demain, mardi, le 26 du courant, à sept heures et demi du soir.

Rôle d'Evaluation produit.

Ajournement.

L. A. Mignou
Sec. Gre.

Arthur Turcotte

Maire.

Séance du 26 juin 1877

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le vingt-sixième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecuyer,

Messieurs les Echevins

Baptiet,

Bellefeuille,

Brunelle,

Shortis,

Messieurs les Conseillers

Beaumont,

Carignan,

Caron

Mardi, le 26 juin 1877.

Caron,
Hould,
Labranche,
Trottier.

1^{re} motion.

Les procès de la dernière assemblée sont lus.

Proposé par le Cons. Hould,

Secondé par le Cons. Caron,

et résolu: -

Que la requête de Messrs. Olivier Mauney et autres soit reçue et lue.

Requête de Olivier Mauney et autres.

Requête de Messrs. Olivier Mauney et autres représentant qu'ils actuellement incapables de payer les taxes de l'eau, et demandant un délai de deux mois pour faire ces paiements.

Référé à un Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département du Feu	\$	29 82
do des Chemins		34 01
do de la Police		324 43
do de l'Hôtel-de-Ville		3 "
do de la Commune		8 "
do des Marchés		4 85
do de l'Aqueduc		185 25
Aqueduc, Compte de Construction		3729 11
Rece sous Contrôle		40 20
Caris Publiques		5 10
Intérêt, Escompte et Commissions		2633 67
Services d'Assurances		1 40
Contingents		4 "
Salaires		228 66
Fonds d'Amortissement, Dettes Consolidées		1000 "
" " Dette de l'Aqueduc.		2300 "
	\$	10631 50

Respectueusement soumis.

(Signé) Alex. Baptiste,
James Shortis,
As. Brunelle,
O. Carignan.

Proposé

Mardi, le 26 juin 1877.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Caron,
Secondé par le Cons. Labranche, et résolu:-
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

3^e motion.

Certificat de licence
confirmé.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Pottier, et résolu:-
Que le certificat en faveur de M. Eugène Turcotte pour
lui permettre d'obtenir une licence d'Hotel de Tempérance
soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à jeudi prochain, le 28 du
courant, à sept heures et demi du soir.

L. P. Rigou
Secrétaire-Trésorier.

Arthur Turcotte
Maire.

Séance du 28 juin 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de Ville de la dite Cité,
jeudi, le vingt-huitième jour de juin mil huit cent soixante-
et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Arthur Turcotte, Ecuyer.

Messieurs les Echevins Bellefeuille,

Brunelle,

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Carignan,

Caron,

Dean,

Labranche,

Pottier.

M. le Maire les raisons pour lesquelles le contrat pour
la reconstruction des ponts du St. Maurice n'a pas encore
été accordé et la séance est ensuite levée.

donne
L. P. Rigou

Clôture.

L. P. Rigou
Secrétaire-Trésorier.

Arthur Turcotte
Maire.

Séance du 9 juillet 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des
Trois-Rivières, convoquée par M. le Conseiller Carignan, en sa qua-
lité de président des élections municipales qui ont eu lieu le
deuxième

Lundi, le 9 juillet 1877.

deuxieme jour de juillet courant, et tenue lundi, le neuvieme jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix sept, à sept heures et demi du soir, en la maniere et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,
- Messieurs les Echevins: Alexander-Baptist,
- Ezekiel M. Hart,
- Messieurs les Conseillers: Prosper Beaumier,
- P. A. Boudreaux,
- J. F. V. Bureau,
- O. Carignan,
- James Dean,
- J. N. Godin,
- Uld. Martel, Secr.

Les membres du conseil élus aux dernières élections municipales, savoir: Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ec., Messrs. les Echevins Baptist et Hart, et Messrs. les Conseillers Boudreaux, Bureau, Godin et Martel prêtent les serments exigés par la loi et prennent leurs sièges.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est ensuite lu: -

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Baptist,

Secondé par l'Echev. Hart,

Que la requête de M. Augustin Cloutier soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. Augt. Cloutier.

Requête de M. Augustin Cloutier se plaignant qu'une disposition du règlement concernant les marchés exempte les regrattiers licenciés de l'obligation de payer les droits et taxes journalières sur le marché aux denrées, que jusqu'à dernièrement, ces taxes lui ont été régulièrement payées et que la perte de ces revenus lui causerait un préjudice très-considérable.

Considération remise à la prochaine séance.

Lettre de James Shortis, Ec., Echevin, offrant sa résignation.

Lettre de James Shortis, Ec., offrant sa résignation comme échevin pour le quartier Notre-Dame.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreaux,

Secondé par le Cons. Martel,

Que la résignation de James Shortis offerte ce jour au Conseil soit mise aux voix instantanément sans être référée à un Comité, pour éviter des retards inutiles.

3^e motion

Proposé

Lundi, le 9 juillet 1844.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Bureau,

En amendement:—

Que l'offre de résignation de M. James Shortis, Echevin, soit remise à la prochaine séance, attendu que la loi exige que tout echevin offrant sa résignation donne des raisons qui soient considérées bonnes et suffisantes, et que M. l'Echevin n'en donne aucune.

Perdue sur division de 3 pour et 4 contre:—

Pour:

L'Echev. Baptist,

le Cons. Bureau,

" " Dean. — 3.

Contre:

L'Echev. Mart,

le Cons. Beaumier.

" " Bondreau,

" " Carignan,

" " Dean,

" " Godin,

" " Martel. — 6.

Motion principale (No. 2) adoptée.

La motion principale (No. 2) est ensuite mise aux voix et est adoptée sur la division suivante:—

Pour:—

Echev. Mart,

Cons. Bondreau,

" Carignan,

" Beaumier,

" Godin,

" Martel. 6

Contre:—

Echev. Baptist,

Cons. Dean. 2.

Lettre de F. N. Bellefeuille, Ect., Echevin, offrant sa résignation.

Lettre de F. N. Bellefeuille, Ect., Echevin, offrant sa démission comme membre du Conseil pour le quartier St. Philippe.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Mart,

Secondé par le Cons. Dean,

Que la résignation offerte par F. N. Bellefeuille comme Echevin soit acceptée.

Adoptée.

Rapport du Secrétaire Trésorier.

Rapport.

A son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins et Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil de Ville mon rapport annuel, assermenté, et certifié par les Auditeurs, des Recettes

314.

Lundi, le 9 juillet 1877.

Recettes et des Dépenses pour l'année fiscale terminée le trente juin dernier.

Les recettes, provenant de toutes sources permanentes et régulières, se sont élevées à \$26156.31, et ont excédé les estimés de \$4656.31; elles sont aussi plus considérables que celles de l'année précédente de \$4019.40.--

Les dépenses qui, d'après les appropriations votées, devaient être de \$36020.00, n'ont été que de \$33136.35, ce qui fait une épargne dans les dépenses de \$2883.65.

Le déficit qui, d'après les estimés, devait être de \$14520.00, se trouve être, par conséquent, réduit à \$6980.04.

Le déficit entre les revenus et les dépenses de l'année dernière a été occasionné par la nécessité de pourvoir au paiement de l'intérêt et au fonds d'amortissement sur la dette de \$115000 de l'Acqueduc, alors que cet acqueduc, étant encore en construction, a donné très peu de revenu et, ce, pendant une partie de l'année seulement.

L'Acqueduc étant à présent terminé, ce déficit entre les revenus et les dépenses ne devra plus se renouveler.

J'ai aussi l'honneur de mettre devant le Conseil un état détaillé de chaque département, ainsi que les certificats exigés par la loi, attestant que l'intérêt sur les débiteures de la Corporation a été payé, et qu'une somme de \$3300.00 a été placée pour l'amortissement des dettes créées par l'émission de ces débiteures.

J'ai l'espoir que, vu l'état complet de stagnation dans les affaires depuis quelques années, et le manque d'ouvrage et de moyens d'existence d'une grande partie de la population de cette ville, par suite de la crise actuelle, le Conseil de Ville sera satisfait du résultat obtenu dans la collection des revenus. Je suis convaincu que ce résultat aurait été de beaucoup plus satisfaisant, si les suggestions que j'ai eu l'honneur de faire dans mon rapport de l'année dernière avaient été mises à exécution.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très Ob. Serviteur,

H. A. Mignou

Sec. Trés.

Rapport du Chef de la
Brigade du Feu. --

Rapport.

Le sousigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport que le 14 de juin dernier le feu s'est déclaré dans le
quai

Lundi, le 9 juillet 1877.

Feu au quai de la Comp^{ie} Richelieu. quai de la Compagnie Richelieu; la Brigade s'est rendue sur les lieux et 250 pieds de boyeaux ont été tendus.

Le feu a été causé par des étincelles sortant du tuyau d'un bateau à vapeur et a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables.

Feu chez Joseph Grenier.

Le 15 du même mois, à une heure du matin, le feu s'est déclaré dans une maison située rue Champflour et appartenant à Joseph Grenier. La brigade s'est rendue sur les lieux avec les deux dévidoirs (reels) et a tendu 650 pieds de boyeaux en neuf minutes de temps. Le feu a été causé par la foudre et les dommages ont été assez considérables.

Feu chez Pierre Poliquin.

Le 25 du même mois, le feu s'est déclaré vers 10 heures du soir dans une écurie située rue du Fleuve et appartenant à Pierre Poliquin. La brigade s'est rendue sur les lieux avec les deux dévidoirs (reels) et a tendu 600 pieds de boyeaux en quatre minutes de temps. L'origine de ce feu est inconnue et il a causé des dommages considérables.

Feu chez Messrs. Giroux et Gravel.

Le 2 du courant le feu s'est déclaré dans des ~~bâtimens~~ situés en arrière de la rue St. Paul et appartenant à Messrs. Joseph Giroux et Théophile Gravel. La brigade s'est rendue sur les lieux avec un dévidoir (reel) et la voiture des Sapeurs. Trois cents pieds de boyeaux ont été tendus. Le feu a causé des dommages assez considérables et l'origine en est inconnue.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 9 juillet 1877.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau,
Chef de la Brigade.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Bureau, et résolu:

Que M. l'Echev. Alex. Daptist soit le Pro-Maire pour le semestre commencé le premier de juillet courant.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par le Cons. Beaumier, et résolu:-

Que Messrs. William Lamigan et N. L. De Noncourt soient les Auditeurs pour l'année courante.

Avis de motion de l'Echevin Mart.

Avis de motion.

Ezekiel M. Mart, Echevin, donne avis qu'à la prochaine session

316.

Lundi, le 9 juillet 1877.

session ou séance du Conseil je proposerai ce qui suit —

Attendu que les membres actuels du Conseil ont besoin pour bien remplir leur devoir de connaître exactement l'état financier des affaires municipales de cette ville, depuis plusieurs années.

Il est proposé par E. M. Hart,

secondé par Alex. Baptiste,

Qu'il soit résolu qu'un comité composé de cinq membres du Conseil, savoir:

soit formé pour s'enquérir

- 1° du montant des dettes, de toute nature, de la Corporation, de leur date respective, du nom des personnes à qui elles sont dues, de l'objet pour lequel elles ont été contractées, du taux respectif de l'intérêt qu'elles portent, et de la date depuis laquelle ces intérêts courent, et enfin du montant de l'augmentation de la dette pour chacune des dix années dernières.
- 2° De l'état des dettes actuellement exigibles et de celles qui viendront échu plus tard, avec les dates de leur échéance.
- 3° De l'état du revenu annuel de la Corporation, faisant connaître séparément ce que rapportent les taxes sur les meubles, les immeubles, les licences de toutes sortes, le revenu du marché et généralement tout ce qui fournit des deniers à la Corporation, en forme de revenu.
- 4° De l'état, aussi détaillé que possible, des dépenses annuelles de la Corporation pour chacune des dix années dernières, faisant connaître entre autres chacun des montants appliqués au paiement du fond d'amortissement des dettes de la Cité et de quelle manière ce fond a été appliqué et en quoi il consiste, et les dates de ces placements.
- 5° De l'état annuel pour les dix années dernières de tous les marchés conclus par la Corporation, passés soit par devant notaire ou autrement, indiquant les noms des personnes parties à ces contrats, leur qualité et l'intérêt qu'elles ont dans ces contrats, la date du contrat, l'autorité en vertu de laquelle ils ont été consentis et spécifiant ceux des contrats qui ont été donnés par soumission.
- 6° De l'état spécial du coût de l'aqueduc de toutes les affaires qui le regarde.
- 7° Pour s'enquérir si le personnel de la Corporation pourrait être diminué et si l'on pourrait faire quelque autre retranchement.
- 8° Pour qu'il ne soit pas procédé maintenant à la nomination des différents comités annuels et que la chose soit retardée jus-

qu'à

Lundi, le 9 juillet 1847.

qu'à ce présent comité ait fait rapport sur la manière dont ces différents comités devraient être reconstitués.

9^o Pour qu'il ne soit fait aucune dépense ni payé, en attendant aucune somme de denier quelconque, sans l'approbation du présent comité; lequel jugera si besoin est d'en appeler à tout le conseil réuni.

10^o Que tous les officiers ou employés actuellement en charge par la dite Corporation soient notifiés que leur engagement seront continués temporairement jusqu'à ce que le Conseil ait décidé de quelle manière il entend renouveler ces engagements, qu'il parmi eux il entend engager et quel salaire il entend leur donner et que le Secrétaire Trésorier de la Corporation en donne avis, sans délai, à ces employés.

11^o Que le Secrétaire Trésorier et autres officiers sous le contrôle de la Corporation soient tenu d'obéir à tous les ordres du présent comité par rapport aux résolutions ci-dessus et qu'ils soient tenus de lui donner tout l'aide possible.

12^o Que ce comité aura droit d'employer une ou plusieurs personnes pour aider dans le travail que nécessitera les présentes résolutions.

13^o Que ce comité aura le droit d'abréger, selon qu'il lui paraîtra avantageux, les rapports et états des divers chefs d'information ci-dessus énumérés.

14^o Que ce Comité soit tenu de faire un ou plusieurs rapports au Conseil sur ses travaux en diligence.

Le Conseil est ensuite ajourné et continué à lundi prochain, le seize du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

H. Migouf
Sec. Trés.

J. P. Bureau
Maire.

Trois-Rivières, 12 juillet 1847.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, pour examiner l'opportunité pour le Maire et le Secrétaire-Trésorier d'indosser, pour et au nom de la Corporation, un billet promissoire du Rev. M. Bolduc, pour \$800, maintenant la propriété de la Banque de Québec.

Jeu'di, le 12 juillet 1877.

Québec.

(Signé)

J. N. Bureau.
Maire.

Séance du 12 juillet
1877.
(Spéciale.)

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le douzième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-sept, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Ed.
Baptist,
Boudreault,
Bureau,
Beaumont,
Camirand,
Carignan,
Godin,
Martel.

1^{re} motion.
Endossement d'un
billet de \$800⁰⁰

Proposé par l'Echev. Baptist,
Secondé par le Cons. Carignan,

et résolu :

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à endosser, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet promissoire pour huit cents piastres du Rev. J. B. J. Bolduc, payable en quatre mois du 3 de juillet courant, à l'ordre de la "Canada Agricultural Insurance Company".
Et la séance est levée.

Clôture.

J. N. Bureau

R. Rigory
Sec. Trés.

Maire.

Séance du 16 juillet 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, lundi, le seizième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Cuquet,
Martel,
Maire, Messieurs

Lundi, le 16 juillet 1844.

Messieurs les Conseillers: Beaumier,
Boudreault,
Bureau,
Camirand,
Carignan,
Godin,
Martel.

1^{re} motion.

Lu le procès-verbal des deux dernières assemblées.
Proposé par le Cons. Martel.

Secondé par le Cons. Boudreault.

Que les requêtes de Messrs. F. Rocheleau et autres, Joseph Piché,
F. W. Bellefeuille et autres, Andrie Cooke et autres, et Alexander Adams
et autres, soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de Joseph Piché.

Requête de Mr. Joseph Piché demandant une allocation de trois cents
piastres pour rétablir la ligne de navigation à vapeur entre cette
cité et S^{te} Genevieve de Batiscan et les paroisses intermédiaires.

Requête de M^s. Rocheleau
et autres.

Requête de Messrs. F^s. Rocheleau et autres, recommandant la
requête de Mr. Joseph Piché, et demandant au Conseil de voter l'
allocation mentionnée dans la susdite requête.

Considération remise à la prochaine séance.

Requête de F. W. Bellefeuille
et autres.

Requête de Messrs. F. W. Bellefeuille et autres demandant que
Mr. Antoine Duchaine soit nommé échevin pour le quartier
S^{te} Philippe en remplacement de Mr. F. W. Bellefeuille, rési-
gnataire.

Requête de Andrie Cooke
et autres.

Requête de Messrs. Andrie Cooke et autres priant le Conseil de
nommer Mr. Antoine Maxime Cooke échevin pour le quartier
S^{te} Philippe, au lieu et place de M. F. W. Bellefeuille, dimis-
sionnaire.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Martel.

Secondé par le Cons. Camirand.

Que Mr. Antoine Duchaine soit nommé échevin pour le
quartier S^{te} Philippe en remplacement de Mr. F. W. Bellefeuille
qui a résigné.

3^e motion

en amendement.

Proposé par le Cons. Bureau.

Secondé par le Cons. Carignan.

Que la requête demandant à ce que M. Cooke soit nommé
échevin pour le quartier S^{te} Philippe soit adoptée.

Perdu sur division; 2 votant pour et 6 contre, savoir:-

Pour

Lundi, le 16 juillet 1874.

Pour :-
Conseiller Bureau,
" Carignan. 2

Contre :-
Echevin Hart,
Conseiller Beaumier,
" Boudreault,
" Camirand,
" Carignan,
" Godin,
" Martel. 6.

Motion No 2 adoptée.
Mr. Antoine Duchaine
nommé echevin.

La motion No. 2 est ensuite mise aux voix et est adoptée sur division de 6 pour et 2 contre, savoir :-

Pour :-
Echevin Hart,
Conseiller Beaumier,
" Boudreault,
" Camirand,
" Godin,
" Martel, 6

Contre :-
Conseiller Bureau,
" Carignan. 2

Requête de Messrs.
Alex. Adams et autres.

Requête de Messrs. Alex. Adams et autres demandant que le Docteur George A. Bourgeois soit nommé echevin pour le quartier Notre-Dame, en remplacement de James Shortis, Esr., démissionnaire.

4^e motion
Geo. A. Bourgeois, Esr.,
nommé echevin.

Proposé par le Cons. Beaumier,
Secondé par le Cons. Boudreault,
Que Mr. George Allen Bourgeois, de cette Cité, soit nommé echevin pour remplacer Mr. James Shortis qui a résigné, pour le quartier Notre-Dame et qu'avis, &c, lui en soit donné suivant l'usage établi par le Conseil.

5^e motion.
En amendement.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Carignan,
Que cette requête soit référée à la prochaine séance pour avoir des informations si le Docteur Bourgeois doit quitter cette cité avant un an pour aller résider ailleurs.

Perdue, 4 votant contre et 1 pour, savoir
Pour :-
Conseiller Bureau. 1

Contre :-
Echevin Hart,
Conseiller Beaumier,
" Boudreault,
" Camirand,
" Carignan,
" Godin,
" Martel. 7-

Lundi, le 16 juillet 1877.

Motion No. 4 adoptée. -

La motion principale (No. 4) est ensuite mise aux voix et est emportée sur division de 7 pour et 1 contre, savoir.

- | | |
|-----------------|-----------------|
| Pour: | Contre: - |
| Echev. Mart, | Conc. Bureau. 1 |
| Conc. Beaumier, | |
| " Boudreault, | |
| " Camirand, | |
| " Carignan, | |
| " Godin, | |
| " Martel. | |

Le Conseil s'ajourne alors pour 15 minutes pour s'occuper en comité de la formation des comités permanents.

Le Conseil s'étant ensuite réuni en assemblée, il est proposé par l'Echevin Mart,

6^e motion.
Comités permanents.

Secondé par le Conseiller Boudreault,

Que les Comités Permanents de ce Conseil, pour la présente année, soient composés comme suit, savoir: -

Finances.

- | | |
|----------------------|----------------------|
| Echevin Mart, | Président |
| Echevin Baptist, | Conseiller Camirand, |
| Conseiller Carignan, | Conseiller Martel. |

Hôtel-de-Ville.

- | | |
|--------------------|----------------------|
| Conseiller Martel, | Président. |
| Echevin Baptist, | Conseiller Carignan. |
| Echevin Mart, | Conseiller Godin. |

Santé.

- | | |
|--------------------|------------------------|
| Echevin Bourgeois, | Président. |
| Echevin Baptist, | Conseiller Boudreault, |
| Conseiller Martel, | Conseiller Godin. |

Aqueduc.

- | | |
|------------------------|----------------------|
| Conseiller Dean, | Président. |
| Echevin Bourgeois, | Conseiller Beaumier, |
| Conseiller Boudreault, | Conseiller Bureau, |

Feu.

- | | |
|---------------------|------------------------|
| Conseiller Bureau, | Président. |
| Echevin Bourgeois, | Conseiller Boudreault, |
| Conseiller Beaumier | Conseiller Dean. |

Police

Lundi, le 16 juillet 1871.

Police.

Conseiller Boudreault, Président.
Echevin Bourgeois, Conseiller Bureau,
Conseiller Beaumier, Conseiller Dean.

Chemins.

Conseiller Beaumier, Président.
Echevin Duchaine, Conseiller Camirand,
Conseiller Martel, Conseiller Carignan.

Eclairage.

Conseiller Camirand, Président.
Echevin Duchaine, Conseiller Boudreault,
Conseiller Beaumier, Conseiller Carignan.

Marchés.

Conseiller Carignan, Président.
Echevin Duchaine, Conseiller Camirand,
Conseiller Beaumier, Conseiller Godin.

Commune.

Echevin Duchaine, Président.
Conseiller Beaumier, Conseiller Camirand,
Conseiller Bureau, Conseiller Carignan.

Adoptée.

1/2^e motion.

Proposé par l'Echev. Mart.
Secondé par l'Echev. Martel.

Que les résolutions proposées par le dit E. M. Mart à la séance du neuf courant soient continuées au 26 du courant pour la lecture.

Adoptée.

L'Echevin Mart propose verbalement que ce Conseil s'ajourne à jeudi, le 26 du courant, à quatre heures de l'après-midi, et le Conseiller Bureau propose, aussi verbalement, que le Conseil s'ajourne à jeudi, le 26 du courant, à sept heures du soir.

Le vote étant demandé sur la proposition de l'Echevin Mart, cinq membres ont voté pour et trois contre, savoir:

Pour: = l'échev. Mart et les Conseillers Boudreault, Camirand, Godin et Martel. - 5

Contre: = les Conseillers Bureau, Beaumier et Carignan. - 3

Le Conseil s'est en conséquence ajourné à jeudi, le vingt-six de juillet courant, à quatre heures de l'après-midi.

Ajournement

H. P. Migon Secrétaire

De Bureau Maire

Jeudi, le 26 juillet 1877.

Séance du 26 juillet
1877.
1^{re} assemblée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le vingt-sixième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-sept, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuypé,

Messieurs les Echevins Bourgeois,

Duchaine,

Start,

Messieurs les Conseillers Beaumier.

Boudreau,

Bureau,

Carnirand,

Carignan,

Dean,

Godin,

Martel.

Messieurs les Echevins Bourgeois et Duchaine prêtent les serments exigés des nouveaux membres du Conseil et prennent ensuite leurs sièges.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que les requêtes de Messrs. P. O. Désilets et autres, des Rév^{des} Soeurs de la Providence et de Messrs. J. B. Gailloux, Jnr., Joseph Samson, fils, et Thomas Mercier et autres soient reçues et lues.

Requête de Messrs. P. O. Désilets et autres.

Requête de Messrs. P. O. Désilets et autres demandant au Conseil de prendre des mesures pour assurer la reconstruction de suite des ponts du St Maurice.

Référée à un Comité Général du Conseil.

Requête des R^{es} Soeurs de la Providence.

Requête des Rév^{des} Soeurs de la Providence demandant qu'elles soient exemptées du paiement des taxes de l'Acqueduc pour les raisons mentionnées dans la dite requête.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Requête de Mr. J. B. Gailloux, Jnr.

Requête de Mr. J. B. Gailloux, Jnr., représentant qu'il a déjà été employé comme officier du Conseil, et demandant à remis dans cet emploi. -

Réferé

Jeudi, le 26 juillet 1877.

Requête de Mr. Joseph Samson fils. Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.
 Requête de Mr. Joseph Samson fils, offrant de reconstruire les ponts du St. Maurice, en société avec Mr. Hubert Dusault, aux conditions d'une lettre du dit Hubert Dusault, laquelle lettre accompagne la susdite requête.

Requête de Messrs. Tho. Mercier et autres. Référé à un Comité Général du Conseil.
 Requête de Messrs. Thomas Mercier et autres, regrattiers et locataires des magasins dans le Marché-aux-Denrées, demandant que l'espace qui leur est alloué, sur la devanture de leurs magasins soit agrandie.

Lettre de Messrs. Chs. Dugri et Elzéar Samson. Lettre de Messrs. Chs. Dugri et Elzéar Samson offrant de reconstruire les ponts du St. Maurice et de prendre en paiement les débetures de la Corporation à 80%.

Lettre de F. G. Wotherspoon, Ecr. Référé à un Comité Général du Conseil.
 Lettre de F. G. Wotherspoon, Ecr, informant le Conseil qu'il est autorisé à dire que Mr. James G. Gordon est prêt à reconstruire les ponts du St. Maurice pour la somme de \$40,000 et à prendre les Débetures de la Corporation à 80%.

Rapport du Comité des Finances. Référé à un Comité Général.
 Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Hôtel-de-Ville	\$	150
Chemins		83 84
Marchés		3 25
Feu		160 43
Police		80 59
Aqueduc		71 46
do (Construction)		407 24
Assurances (Corporation)		139 05
" des Incendies		385 23
Carré Champlain		21 55
Papeterie, Annonces et Impressions		54 45
Rues sous Contrôle		6 24
Intérêt & Commission		56 96
Services d'Musiciens		9 80
A reporter		\$ 1481 89

Jeudi, le 26 juillet 1874.

	Report \$	1481	89
Eclairage et Aqueduc		317	10
Ponts du S ^t Maurice		27	" "
Contingents		3150	
	\$	1857	49

Respectueusement soumis.

(Signé) E. M. Martel, Président,
 " O. Carignan,
 " L. A. Camirand,
 " M. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par l'Echev. Bourgeois, et résolu:

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Martel,

Secondé par le Cons. Martel,

Que les motions et propositions mises devant le Conseil par E. M. Martel susdit et que les mots dix ans soient biffés de ses résolutions partout où ils s'y trouvent et soit actuellement prises en considération.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan, en amendement,

Que le Conseil s'enquiert de l'état actuel des finances de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et voie quels sont les meilleurs moyens d'en rétablir l'équilibre.

Perdu sur la division suivante,

Pour	Contre: -
Conseiller Bureau,	L'Echevin Bourgeois,
" Carignan,	" Duchaine,
" Dean - 3-	" Martel,
	Conseiller Beaumier,
	" Boudreault,
	" Camirand,
	" Godin,
	" Martel - 8

La motion principale (No. 3) est alors déclarée adoptée.

5^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Godin,

Que les mots suivants soient ajoutés à la motion main-
 tenant

Jeudi, le 26 juillet 1877.

tenant devant le Conseil: - De plus que le Comité soit chargé de rechercher et étudier les moyens de ramener l'équilibre dans les finances de la Corporation et d'en faire un rapport détaillé.
Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Quelles sont les personnes qui ont actuellement les argents des Incendies? Quelles étaient les personnes qui alors avaient droit à ces argents. Quelles garanties a la Corporation pour ces argents.
Adoptée.

de 1856

+

7^e motion.

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par l'Echev. Mart,

Que l'avis de motion de l'Echevin Mart, donné à ce Conseil, le seizième jour de juillet courant, soit maintenant pris en considération comme motion et que la dite motion soit adoptée, aussi que Messrs. les échevins Baptiat, Bourgeois et Mart et Messrs. les conseillers Boudreault et Godin soient et forment le Comité spécial nommé pour les objets mentionnés dans la dite résolution.
Adoptée sur division:

Pour: les Echevins Bourgeois, Duchaine, Mart, et les Conseillers Beaumier, Boudreault, Camirand, Godin & Martel. 8

Contre: les Conseillers Bureau, Carignan & Deau. 3-

La motion ci-dessus, déjà entrée au long dans les procès de ce Conseil, le seize de juillet courant, comme avis de motion de l'Echevin Mart, est adoptée comme susdit.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à ce soir, à sept heures et demi.

Motion de l'Echevin Mart adoptée.

mentionnée

Ajournement.

J. N. Bureau
Sec. Trés.

Maire

Séance du 26 juillet
1877.
2^e assemblée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, jeudi, le vingt-sixième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:
Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuypier,
Messieurs les Echevins, Bourgeois, Duchaine et Mart,
Messieurs les Conseillers Beaumier, Boudreault, Camirand,
Godin & Martel.

Proposé -

Jeudi, le 26 juillet 1877.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Godin,
Secondé par le Cons. Beaumier.

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre et juger les plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour 1877.
Adoptée.

Comité Général sur les plaintes contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'est alors formé en comité général, sous la présidence de l'échevin Mart, et a procédé à entendre et juger les plaintes contre le Rôle d'Évaluation.
Son Honneur le Maire prend ensuite son siège et le rapport suivant est lu :

Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Évaluation.

Rapport.
Le Comité Général a l'honneur de faire rapport, qu'après avoir entendu les plaintes contre le Rôle d'Évaluation, il a décidé et jugé sur icelles ainsi qu'il a été inscrit à l'endos des dites plaintes.

Respectueusement soumis.
(Signé)
" E. M. Mart,
" Uld. Martel,
" G. A. Bourgeois,
" L. A. Carrirand,
" P. Beaumier,
" O. Carignan,
" Jos. V. Godin,
" Ant. Duchaine.

2^e motion.



Proposé par le Cons. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Martel,

Que le rapport du Comité Général sur les contestations du rôle d'évaluation soit adopté et que le dit rôle soit maintenant déclaré clos. -

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le trente du courant, à quatre heures de l'après-midi.


Maire.

Sec. G^{ral}.

Séance du 30 juillet 1877.
1^{re} Assemblée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité,
lundi,

Lundi, le 30 juillet 1877.

lundi, le trentième jour de juillet mil huit cent soixante et dix-sept, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Échevins Bourgeois, Duchaine et Stant,
Messieurs les Conseillers Beaumier, Boudreaux, Bureau,
Camirand, Carignan, Godin et
Martel.

Son Honneur le Maire et M. le Pro-Maire étant absents il est
Proposé par le Cons. Bureau,

Secondi par le Cons. Carignan,

Que l'échevin E. M. Martel agisse comme président de
cette séance.

Adoptée.

1^{re} motion.

Rapport.

Le Comité de l'Agueduc, après avoir pris en considération la
demande des Révérendes Sœurs de la Providence, pour remise des
taux de l'Agueduc, a l'honneur de faire rapport qu'une remise
de vingt-cinq piastres leur soit accordée sur le montant qu'elles
ont à payer pour la présente année.

Notre Comité fait de plus rapport qu'il recommande que les
trois bouilloires de l'Agueduc soient assurées pour la somme de
mille piastres contre les dangers des explosions et autres risques,
ceux du feu exceptés, non causés par explosions.

Trois Rivières, 27 juillet 1877.

Respectueusement soumis.

(Signé) James Deau,
P. A. Boudreaux,
J. A. V. Bureau,
P. Beaumier,
G. A. Bourgeois.

Rapport du Comité
de l'Agueduc sur requête
des Sœurs de la Provid^{ce}.

Pour assurer les bouil-
loires de l'Agueduc.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondi par le Cons. Beaumier,

Que le rapport du Comité de l'Agueduc soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière
vu par la loi, je proposerai que le chapitre onze des règle-
ments de ce Conseil, concernant les Marchés Publics et la
vente des viandes, légumes, etc., soit de nouveau amendé en
rappelant, annullant et abrogeant la soixante-treizième section
du

Lundi, le 30 juillet 1877.

du dit règlement; en ajoutant après les mots, "étaient lois aux bouchers," qui se trouvent dans la soixante-quinzième section du dit règlement, les mots suivants, savoir: "ou sur les bancs en dehors ou en dedans de la grande halle du marché"; en retranchant les mots suivants, savoir: "n'étant pas un regrattier, commerçant de viande," qui se trouvent dans la soixante-dix-septième section du susdit règlement, ainsi que les mots suivants, savoir: "les personnes ayant obtenu des licences ci-captées," qui se trouvent dans la soixante-dix-neuvième section du susdit règlement; et pour fixer le taux des licences ou taxes imposées aux regrattiers à la somme de — piastres.

En Conseil, ce 30 juillet 1877.

(Signé) O. Carignan.

3^e motion.

Proposé par
Secondé par

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à endosser, pour et au nom de la Corporation de cette cité, le billet promissoire de James Worthington pour \$400 payable en un mois du 20 du courant. Lequel billet est en renouvellement d'un autre billet de \$800.⁰⁰

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à ce soir, à sept heures et demi.

[Signature]
Maire.

[Signature]
Secrétaire.

Séance du 30 juillet 1877.
2^e assemblée.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le trentième jour de juillet mil huit cent soixante-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Lecupot,
Messieurs les Echevins, Bourgeois, Duchaine et Hart,
Messieurs les Conseillers Beaumier, Boudreault, Bureau,
Camirand, Carignan, Godin et
Martel.

Proposé

Lundi, le 30 juillet 1877.

1^{re} motion.
Vote des appropriations

Proposé par le Cons. Martel,
Seconde par le Cons. Boudreault,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité pendant la présente année fiscale soient maintenant votées, tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

1 ^o Dettes payables dans l'année: -			
x Dame Landry, Billet, 23 Sept. '74	\$ 5,200.00		
+ D ^{re} O. G. Panneton " 21 Juin '75	300.00		
+ Clement Mibot " 16 Sept '75	350.00		
Beauchemin fils " 30 Août '74	3,715.84		
Jas. P. Luckerhoff " 23 Sept. '74	3,200.00		
Allex ^{te} Baptist " 29 " '74	1,000.00		
Jas. Shortis " 29 " "	1,000.00		
Michel Caron " 29 Oct. "	1,000.00		
Allex ^{te} Baptist " 29 Nov. "	1,000.00		
+ J. B ^{te} Pothier Emprunt, a dem ^{de} "	1,000.00		
+ Joseph Dupresne " " "	800.00		
+ G. J. Luckerhoff " " "	1,450.00		
+ D ^{re} Emilie Sulte " " "	50.00		
+ J. B ^{te} Pothier " " "	1,000.00		
L. A. Dubord " " "	1,500.00		
x Jos. Dupresne " " "	300.00		
+ D. G. LaBarre " " "	900.00		
x J. B ^{te} Pothier " " "	2,000.00		
+ Jos. Dupresne " " "	300.00		
+ J. P. Dusaublon " " "	100.00	26,165.84	
Mo de déduire, montants dont le principal ne sera pas demandé (marqués X) ou pour les quels il sera nécessaire de faire des emprunts			
		14,250.00	11,915.84
2 ^o Fonds d'Amortissement: -			
Dettes Consolidées, 2% sur \$50,000		1,000.00	"
Dettes de l'Acqueduc 2% " 115,000		2,300.00	3,300.00
3 ^o Intérêt Escompte et Commissions: -			
4% d'intérêt sur \$80,000. Dette Consolidée		3,500.00	"
6% " " 115,000. Dettes de l'Acqueduc		6,900.00	"
8% " " \$52 7/6 ^{ca} , Dette de l'Hôtel-de-Ville de V. de			
Carri Champlain		422.08	6
A reporter		108,222.08	15,215.84

Lundi, le 30 juillet 1874.

	Report	10822.08	15915.84
	Intérêt sur Billets \$4600. à 7% \$532.00		
	" " " \$11,565. ⁸⁴ à 8% 925.34	1457.24	
	" " Emprunts \$11,000. ⁰⁰	880 " "	
	" " Obligation de \$400. ⁰⁰	32 " "	
	Contituts et Rentes foncières \$2,694. ⁹⁹	163.95	
	Commission, environ	150 " "	
	Moins, à Collecter:—	13,505.30	
	Intérêt sur B.P. No. 39 & H. Buff. \$10,100. ⁰⁰ \$413.96		
	" " Arrièrages de taxes, environ 50.00	463.96	13041.34
4 ^o	Salaires des officiers et Employés:—		
	Secrétaire-Tresorier	1,000 " "	
	Assistant Secrétaire-Tresorier	400 " "	
	Assistant Comptable	444 " "	
	Inspecteur de Ville	600 " "	
	Auditeurs	50 " "	
	Evaluateurs (si seulement 1 seul) & leur clerc	190 " "	
	Collecteur & Messager	360 " "	
	Luc Jacombé	300 " "	3044 " "
5 ^o	Assurance des Propriétés de la Corporation	300 " "	
	" Contre les Explosions	15 " "	315 " "
6 ^o	Département du Feu:—		
	Salaires des hommes à \$250. ⁰⁰ ch. (Brigade)	1,500 " "	
	" " " " " " " "	216 " "	
	Fournitures, entretien et Réparations	150 " "	
	Chauffage	50 " "	
	Achat d'un cheval	100 " "	
	Nourriture et entretien de 2 chevaux, environ	180 " "	
	Télégraphe d'Alarme	100 " "	
	Imprimés	24.49	
	Ecurie	50 " "	2373.49
7 ^o	Département de l'Acqueduc:—		
	Salaires du Surintendant	600 " "	
	" " Comptable	800 " "	
	" " 1 ^o Ingénieur	400 " "	
	" " 2 ^o do	275 " "	
	Tourne-robinets environ	100 " "	
	Chauffage 246 tonnes de charbon à \$5. ²⁰	1249.20	
	À Reporter	3,454.20	33,990.84

Lundi, le 30 juillet 1874.

	Report A	3.454 20	33.990 " "
	Chauffage, Annonces & commissions pour charbon	45 " "	
	Bois et sciage environ	45 " "	
	Entretien & Réparations	250 " "	
	Eclairage	25 " "	
	Imprimés	40 80	
	1 chèvre (devicks)	30 " "	3.950 " "
8°	Département de l'Eclairage		
	Compté du Gas Environ	1.250 " "	
	Lampes à l'huile	120 " "	1.370 " "
9°	Département des Marchés. Entretien & réparations		100 " "
10°	Département des Chemins :-		
	Main d'œuvre et charroyage	500 " "	
	Effets et outils	175 " "	
	Chemins et traverses d'hiver	400 " "	
	Ponts et quai, rue Notre-Dame	500 " "	
	Chemin des Forges	63 38	
	Imprimés	65 62	
	Voiture pour l'arrosage	28 " "	1.732 " "
11°	Département de la Commune :-		
	Ouvrage, charroyage et matériaux	50 " "	
	Loyers de tauraux	50 " "	100 " "
12°	Département de la Santé :-	100 " "	100 " "
13°	Département de la Police :-		
	Arrestations environ	20 " "	
	Timbres judiciaires	50 " "	
	Ameublement, costumes et frais divers	200 " "	
	Pension des Prisonniers	50 " "	
	Imprimés	30 " "	350 " "
14°	Frais de Poursuites :-		
	Mémoires de frais environ		250 " "
15°	Papeterie, Annonces et impressions :-		1200 " "
16°	Hôtel-de-Ville :-		
	Entretien & Réparations	400 " "	
	Chauffage	300 " "	700 " "
17°	Carrés Publics		
	Carré Champlain	225 " "	
	Carré La Fosse	25 " "	250 " "
	A Reporter		44.092 " "

Lundi, le 30 juillet 1874.

	Report.			44,092	" "
18° Dépenses Contingentes:-					
Elections municipales.		25	" "		
Frais de Voyages		45	" "		
Timbres-poste et Télégrammes		25	" "		
Criées publiques et affiches		5	" "		
Cautionnement du Secrétaire-Trésorier		50	" "		
Actes Notariaux et imprimés		17	50		
Fêtes publiques		50	" "		
Ligne de St. Genevieve		100	" "	347	50
19° Fonds de réserve de 5% sur revenu probable de \$50,310.				2,515	50
				46,955	" "
Récapitulation:-					
Revenus Probables		50,310	30		
Dépenses Probables		46,955	" "	3,355	30
A ajouter					
Réduction sur la dette flottante.				11,915	87
Fonds d'Amortissement des Déventures de la Cité				3,300	" "
				18,541	17
Memo:-					
Paiements à faire pour le compte de construction de l'Aqueduc, et qui ne doivent pas être chargés au compte des dépenses courantes annuelles.					
M. James, Dean, Robt. Mitchel et autres		1,700	" "		
James B. Luckenhoff		9,334	47		
Nouvelles Valves et connexions "		465	53	11,500	" "
Balace des Revenus sur les Dépenses de toutes sources.				4,071	17

Proposé

Lundi, le 30 juillet 1877.

2^e motion.
Enquête sur certains
imputations faites con-
tre des membres du
Conseil.

Proposé par l'Echev. Mart.

Secondé par l'Echev. Bourgeois.

Que vu les plaintes nombreuses qui depuis plusieurs années et plus particulièrement depuis deux ans se sont élevées contre la gestion des affaires civiles: Vu les imputations faites à certains membres du Conseil d'avoir eu directement ou indirectement des contrats avec la Corporation de cette cité et fait des spéculations illégales avec les deniers de la Corporation, il est à propos pour mettre fin à ces plaintes et rassurer le public de faire une enquête sévère sur l'administration des affaires de la Corporation pendant les dernières deux années, et qu'un comité à cette fin soit maintenant nommé composé de cinq membres Messieurs Joseph Bureau, G. A. Bourgeois, Em. Mart, Jos. N. Godin et P. A. Boudreau.

Adoptée.

Ajournement. -

Le Conseil s'ajourne alors à mercredi prochain, le premier d' Août, à quatre heures de l'après-midi. -

H. Brignon
Secrétaire.

J. N. Bureau
Maire.

Mercredi, le 1^{er} Août
1877.
Pas de quorum.

Mercredi, le premier jour d' Août mil huit cent soixante et dix-sept, advenant quatre heures et demi de l'après-midi, et n'y ayant pas de quorum, les membres présents, savoir: -
L'Echevin Bourgeois, et les Conseillers Camirand, Parignau, et Godin, ont ajourné à samedi prochain, le quatre du courant, à quatre heures de l'après-midi. -

H. Brignon
Secrétaire-Présoriet.

Séance du 4 Août 1877

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, samedi, le quatrième jour d' Août mil huit cent soixante et dix-sept, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cécuyer,
Messieurs les Echevins Baptist, Bourgeois, Duchaine.
Messieurs les Conseillers Beaumier, Boudreau, Bureau,
Camirand, Parignau, Godin et Martel.

Le

Samedi, le 4 Août 1874.

Le procès-verbal des procès de la dernière assemblée, étant lu, il est adopté.

Rapport.

Le Comité Général de tout le Conseil a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion qu'une députation composée de Son Honneur le Maire, de M. l'Échevin Bourgeois, et de M. M. les députés de cette cité aux parlements fédéral et local, devrait être chargée de se rendre auprès du Gouvernement de cette Province afin de solliciter du dit Gouvernement la remise des dettes de la Corporation de cette cité, contractées pour aider les victimes de l'incendie de 1856 et pour la construction de l'embranchement d'Arthabaska du Chemin de fer le Grand-Tronc, en considération de ce que la dite Corporation se charge de la reconstruction des ponts du St. Maurice et de leur entretien à perpétuité.

Notre Comité recommande de plus que Son Honneur le Maire de cette cité et le Secrétaire-Trésorier du Conseil soient autorisés à faire des démarches pour s'assurer à quels taux et conditions les débentures, au montant de \$30,000, à être émises pour la reconstruction des ponts du St. Maurice, pourraient être négociées.

Respectueusement soumise.

(Signé) J. N. Bureau, Président.
 " Alex. Baptist,
 " Wld. Martel,
 " P. Beaumier,
 " L. A. Camirand,
 " Jos. N. Godin,
 " G. A. Bourgeois,
 " P. A. Boudreau,
 " O. Carignan,
 " J. F. N. Bureau,
 " Ant. Duchaine.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
 Secondé par le Cons. Carignan, et résolu:—
 Que le rapport du Comité Général soit adopté.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
 Secondé par le Cons. Camirand,

Que

Samedi, le 4 Aout 1871.

Que le chapitre 62. des règlements de ce Conseil intitulé: —
"Règlement pour amender de nouveau le chapitre onze des règle-
"ments de ce Conseil, concernant les Marchés Publics et la vente des
"Viandes, Légumes, etc.," soit maintenant lu, passé et adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: —
Chapitre I. XII.

Règlement des Marchés
amendé.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre onze des
règlements de ce Conseil, concernant les Marchés Publics et la vente
des Viandes, Légumes, etc. —

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le chapitre onze des
règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de janvier mil huit
cent soixante et onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés
"Publics et la vente des Viandes, Légumes, etc.," et ses divers amendements,
il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des
Trois Rivières, comme suit: —

Sec. 1. — La soixante-troisième section du susdit règlement (cha-
pitre onze), est par le présent rappelée, annulée et abrogée. —

Sec. 2. — Les mots suivants, savoir: "ou sur les banes en dehors ou en
"dedans de la grande halle du marché-aux-derrères", seront lus et inter-
prétés comme venant immédiatement après les mots "étaient loués
"aux bouchers" qui se trouvent dans la soixante-quinzième section du
susdit règlement par le présent amendé.

Sec. 3. — Les mots suivants, savoir: "n'étant pas un regrattier,
"commerçant de viande," qui se trouvent dans la soixante-dix-
septième section du susdit règlement, par le présent amendé,
sont retranchés, rappelés et annulés.

Section 4. — Les mots suivants, savoir: "les personnes ayant obtenu
"nu des licences exceptées," qui se trouvent dans la soixante-dix-
neuvième section du susdit règlement, sont retranchés, rappe-
lés et annulés.

Sec. 5. — Toutes les autres dispositions du susdit règlement,
par le présent amendé, ou de ses divers amendements, main-
tenant en force, et qui ne sont pas affectées par les dispositions
de ce présent règlement, continueront à être en force de même
que si le présent règlement n'eût pas été passé.

Sec. 6. — Le présent règlement prendra force et effet à compter
de ce jour.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le 13 du courant, à 4 heures, p.m.

L. A. Brisson, Sec. Lés.

A. J. Dussan
Maire.

Lundi, le 13 Aout 1877.

Séance du 13 Aout 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, lundi, le treizième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix-sept, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuycet,

Messieurs les Echevins Baptist,

Bourgeois,

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Boudreault,

Bureau,

Godin,

Martel.

Lui le procès-verbal de la dernière assemblée:—

N^o motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Godin,

Que les requêtes de Messrs. Manasseh Smith et Edouard Boucher et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. Manasseh Smith.

Requête de M. Manasseh Smith se plaignant du mauvais état des embarcations à la traverse du St Maurice.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville.

Requête de M^{rs}. Edr^d. Boucher et autres.

Requête de Messrs. Edr^d. Boucher et autres se plaignant que leur requête du onze de Juin dernier n'a pas encore été prise en considération et informant le Conseil que si la rue Julie, qui est actuellement fermée, n'est pas réouverte, ils se proposent de ne pas payer les taxes qu'ils doivent à la Corporation.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de M. Denis O'Brien.

Lettre de M. Denis O'Brien informant le Conseil qu'il est prêt à prendre les Débentures de la Corporation au taux de 80%, en paiement pour la reconstruction des ponts du St Maurice, aux termes de sa soumission du 18 de Juin dernier.

Référée à un Comité Général.

Rapport du Comité des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de recommander qu'il devrait être fait des passerelles neuves au coin des rues St Olivier et Plaisante, au coin des rues Niverville et St Genevieve,

au

Lundi, le 13 Aout 1877.

au coin des rues Niverville et St. Prosper, et au coin des rues St. Denis et Volontaire. Aussi que plusieurs autres passerelles, étant très endommagées, elles devraient être réparées. Notre Comité recommande de plus qu'il soit posé des garde-corps au premier pont de pierre et au pont de la rue des Commissaires.

Respectueusement soumis.
(Signé) P. Beaumier, Christ.
" " Uld. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Beaumier,
Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
Adoptée.

3^e motion.

Pour endosser une traite de Edw. A. Goff pour \$5000

Proposé par l'Echev. Baptist,
Secondé par le Cons. Beaumier.
Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soient autorisés à endosser, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, la traite de M. E. A. Goff, pour cinq mille piastres, acceptée par la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada et payable le 1^{er} Décembre prochain.
Laquelle traite est en renouvellement d'un billet du dit E. A. Goff, du même montant et endossé par M^{me} Angus, qui est devenue dû le 28 de Juillet dernier.
Adoptée.

4^e motion.

Pour signer un billet de \$2000 fr. S. Dumoulin.

Proposé par l'Echev. Baptist,
Secondé par l'Echev. Bourgeois,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en six mois de cette date, à l'ordre de Séverin Dumoulin, Ecuyer, pour deux mille piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an.
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à jeudi prochain, le 16 de courant, à quatre heures de l'après-midi.

[Signature] Maire
[Signature] Sec. Trés.

Jeudi, le 16 Aout 1877.

Séance du 16 Aout 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, jeudi, le seizième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix-sept, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Secrétaire.

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bourgeois,

Duchaine.

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Bondreault,

Bureau,

Camirand,

Carignan,

Dean,

Godin,

Martel.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée: -

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport que la construction du dépôt, en cette cité, du chemin-de-fer C. M. O. & O., est commencée et que ce dépôt obstrue et ferme complètement la rue Champflour, entre les rues St. Maurice et St. Martin, que, en conséquence, Votre Inspecteur a notifié Pierre Jollette, contracteur pour la construction du susdit dépôt, de suspendre tout ouvrage dans la dite rue, Champflour jusqu'à ce que Votre Conseil ait pris une décision à ce sujet.

Respectueusement soumise.

Trois-Rivières, 16 Aout 1877.

(Signé)

Ovide Rochebeau,

Inspecteur-de-Ville.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Beaumier,

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire et par le Secrétaire Trésorier, pour et au nom de la Corporation de cette cité, d'un billet pour mille piastres payable à l'ordre de Alexander Baptiste, Cit., en cinq mois du 26 juin dernier. Lequel billet a été escompté à la Banque de Québec afin de rencontrer un autre billet dû à la dite Banque.

Adopté.

Proposé

Rapport de

l'Inspecteur-de-Ville.

Concernant le dépôt du Chemin-de-fer dans la rue Champflour.

1^{re} motion.

Billet de \$2000 fav.

Alex^{re} Baptiste.

Jeudi, le 16 Aout 1877.

2^e motion.
Billet de \$1521²⁸, fav. de
St. M.^{re} Mfg Works.

Propose' par le Cons. Camirand,
Seconde' par le Cons. Carignan,
Que ce Conseil confirme et ratifie par les présentes la
signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la
Corporation de cette cité, d'un billet pour quinze-cent vingt-et-
une ²⁸/₁₀₀ piastres, payable à l'ordre de la St. Maurice Manu-
facturing Works, en quatre mois du 15 juillet écoulé.
Lequel billet est en paiement du charbon achete' pour l'Hôtel-
de-Ville et pour l'Aqueduc, ainsi que d'une chèvre (Derrick)
Adoptée.

3^e motion.
Endossement d'une
traite de Edm. St. Goff
pour \$4000.⁰⁰

Propose' par L. N. Camirand,
Seconde' par P. Beaumier,
Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient
autorisés à endosser, pour et au nom de la Corporation de cette
cité, une traite de E. M. Goff, sur et acceptée par la Compagnie d'
Assurance Agricole du Canada, pour quatre mille piastres et
payable le 16 de Novembre prochain. Laquelle traite est en renou-
vellement d'un billet du dit E. M. Goff, endossé par M^{me} Angus,
du même montant et qui est devenue dû le 13 du courant.
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le 20 du courant à
heures de l'après-midi.

[Signature]
Maire.

[Signature]
Sec. Trés.

20 Aout 1877.
Pas de Quorum.

Lundi, le vingtième jour d'Aout 1877, le Conseil de Ville ne s'est
pas assemblé, faute de quorum; les membres présents, savoir: Messrs.
les Echevins Bourgeois et Mart, et Messrs. les Conseillers Beaumier
Boudreault, Camirand et Martel ont ajourné à lundi prochain, le
vingt-sept du courant, à sept heures et demi du soir. -

[Signature]
Sec. Trés.

Siéance du 21 Aout 1877
convoquée par Son
Honneur le Maire.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la
dite Cité, Mardi, le vingt et unième jour d'Aout mil huit
cent

Mardi, le 21 Aout 1877

Cent soixante et dix-sept, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire.	J. N. Bureau, Ecuier.
Messieurs les Echevins.	Bourgeois,
	Duchaine.
Messieurs les Conseillers.	Beaumier,
	Boudreault,
	Bureau,
	Camirand,
	Larignan,
	Godin,
	Martel.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée: —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Rapport du Comité
des Finances.

Aqueduc (compte de construction)	78. 69
Département de l'Aqueduc	1470. 47
" du Feu	54. 70
" de la Police	169. 98
" de l'Hôtel-de-Ville	221. 81
" des Marchés	6. 60
" de la Commune	1. 20
Rues sous contrôle	11. —
Carrié Champlain & Sa Fosse	32. 50
Billets Payables	960. —
Intérêts, Escompte & Commission	41. 83
Frais & Poursuite	4. 90
Assurances de la Corporation	15. 45
" des Incendies	46. 35
Ponts du S ^t Maurice	201. 12
Divers comptes	22. 23
Contingents	340. —
Salaires	228. 66
Département des Chemins	3. 15
	\$3910. 64

Attendu

Mardi, le 21 Aout 1877.

Arriérés dûs par les Incendiés.

Attendu que des personnes endettées envers la Corporation de cette Cité pour prêts à elles faits sur les argents des incendies de 1856, ou leurs représentants, ont négligé de se conformer aux termes de leurs obligations en ne payant pas régulièrement l'intérêt sur le montant de leurs emprunts ainsi que la prime de l'assurance sur leurs propriétés; et attendu qu'il arrive que quelques unes de ces personnes tombent en faillite ou que leurs propriétés sont offertes en vente par le Sherif, votre Comité recommande que, dans ces cas, ou dans tout autre cas où le Secrétaire-Trésorier est obligé de prendre des procédés judiciaires ou autres pour assurer le paiement des sommes ainsi dues à la Corporation de cette Cité, le dit Secrétaire-Trésorier soit autorisé à demander et exiger le paiement du Capital entier du prêt ainsi fait, ainsi que l'intérêt de six pour cent sur le dit Capital.

Remise de \$100 sur le loyer du marché aux-Denrées à Mt. Augustin Cloutier.

Et attendu que Mr. Augustin Cloutier a représenté à votre Conseil qu'il souffre des dommages considérables par suite d'une disposition dans les règlements des marchés qui exempté les regrattiers et les commercants du paiement des taxes journalières sur les marchés, disposition qui, quoique ayant toujours existée dans les dits règlements, était ignorée et n'avait jamais été mise en force. Votre Comité croit devoir recommander que, pour les raisons ci-dessus, il soit fait une déduction de cent piastres sur le prix d'achat, par le dit Augustin Cloutier, des revenus du marché-aux-Denrées pour l'année courante.

Le tout est respectueusement soumis.

(signé) Onés. Carignan
S. A. Camirand
Uld. Martel

1^{ere} Motion

Proposé par le Conseiller Godin

Secondé par le Conseiller Beaumier

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté. -

2^{ane} Motion

Proposé par l'Echevin Bourgeois

(Amendement)

Secondé par le Conseiller Bureau En amendement

Qu'il ne soit accordé au clerc du marché qu'une réduction de soixante-quinze piastres sur son contrat -

Perdue, 3 votant pour et 6 contre. savoir

Pour	Contre
Echevin Bourgeois	Echevin Duchaine
Conseiller Bureau, Godin 3	Conseiller Beaumier, Boudreault
	Camirand, Carignan, Martel - 6

Mardi, le 21 Aout 1877 -

Motion N^o 1 adoptée

La motion principale (N^o 1) est ensuite mise aux voix et est emportée sur division de 6 pour et 3 contre, savoir,

Pour: -	Contre: -
Echevin Duchaine	Echevin Bourgeois
Conseillers Beaumier	Conseillers Bureau
Boudreault	Godin 3
Camirand	
Carignan	
Martel 6	

3^{ème} Motion

Comité spécial pour la réception de M^{gr}. Conroy, le Délégué Apostolique.

Proposé par le Conseiller Carignan

Secondé par le Conseiller Camirand

Que les Messieurs dont les noms suivent, savoir, Son Honneur le Maire et Messieurs Bourgeois, Beaumier, Boudreault et Martel soient et forment un Comité pour aviser aux meilleurs moyens d'assurer une réception digne et convenable à Son Excellence le Délégué Apostolique, lors de sa prochaine visite en cette Cité.

Clôture

Et la séance est levée.

H. Prigou
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire

Séance du 24 Aout 1877

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville, en la salle du dit Conseil, lundi, le vingt-septième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire;	J. N. Bureau, Secy.
Monsieur l'Echevin.	Duchaine,
Messieurs les Conseillers.	Beaumier,
	Boudreault,
	Camirand,
	Carignan,
	Godin,
	Martel.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée: -

Proposé par le Conseiller Camirand.

Secondé par le Conseiller Boudreault,

Que

1^{ère} Motion

Lundi, le 27 Aout 1877

Que les requêtes de Messrs. Joseph Duval, James B. Luckerhoff, G. A. Gouin & Félix Kodin, soient reçues et lues.

adoptée

Requête de M^r.
Joseph Duval.

Requête de M^r. Joseph Duval demandant qu'il lui soit permis de tenir un étal privé de boucher en cette Cité.

Référée au Comité du Marché.

Requête de Messrs.
Jas B. Luckerhoff & al.

Requête de Messrs. Jas B. Luckerhoff & al demandant au Conseil de disposer en leur faveur des tuyaux en bois de l'ancien Aqueduc vû qu'ils ne sont plus d'aucune utilité pour la Corporation.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Requête de M^r.
G. A. Gouin

Requête de M^r. G. A. Gouin, offrant de louer partie de la Commune pour dix ans.

Référée au Comité Général.

Requête de M^r.
Félix Kodin

Requête de M^r. Félix Kodin demandant qu'il soit passé un règlement défendant à toute personne de se servir de voitures autres que les Corbillards pour le transport de cadavres.

Référée au Comité de la Santé.

Lettre de R. St
M^r. Creevey Ecr.

Lettre de R. St. M^r. Creevey, Ecr. demandant la permission de fermer temporairement le Chemin Des Forges

Référée au Comité des Chemins.

Rapport du Comité
des chemins.

Rapport:

Le Comité des Chemins, auquel avait été référée la requête de Messrs. Edouard Boucher & autres, se plaignant de la fermeture de partie de la rue Julie, a l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris la susdite requête en considération, visité les lieux et s'être rencontré avec M^r. Gideon Désilets, il est d'opinion que votre Conseil devrait offrir à M^r. Désilets la somme de cent piastres en compensation et en règlement de toute réclamation qu'il a ou peut avoir contre la Corporation de cette Cité, aux conditions suivantes, savoir: -

1^o Le dit M^r. Désilets cédera à la Corporation le terrain à lui appartenant nécessaire pour continuer la rue Julie d'une largeur uniforme à celle qu'elle a déjà sur les terrains de M^r. P. B. Dumoulin, ainsi que la partie de la rue St^e Martin qui traverse son terrain, de plus la lisière de terrain formant actuellement partie de la rue Des Champs, sur le front de sa propriété.

2^o La Corporation de cette Cité se chargera de l'ouverture de la susdite partie de la rue Julie et de la façon des clôtures de chaque côté de la dite rue; lesquelles clôtures devront être semblables à celles

de

Rue Julie, règlement
avec M^r. Gideon Désilets

Lundi, le 27 Août 1877

de la rue St-Martin, le tout à ses frais; la dite Corporation aura toutefois le droit de se servir, en faisant ces clôtures, des poteaux actuellement plantés dans l'alignement de la rue Julie. —

Respectueusement soumis.

(signé)

P. Beaumier

(Considération remise)

L. A. Camirand

Rapport de l'Inspec-
teur-de-Ville.

Rapport:—

Auvents chez le D^r Thérien.

Le soussigné, Inspecteur-de-Ville, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil, que M^r le Docteur Thérien a fait ériger en contravention aux règlements de cette Cité, des auvents en face des deux magasins qu'il occupe sur la rue des Forges.

Le soussigné fait de plus rapport qu'il a notifié le dit Docteur Thérien de faire disparaître ces auvents, mais que rien n'a été fait depuis.

Trois-Rivières, 27 Août 1877

(signé)

Ovide Rocheleau

Inspecteur-de-Ville.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et la manière voulue par la loi, je proposerai que le Chapitre quinze des règlements de ce Conseil, concernant les charretiers, soit amendé ainsi qu'il suit; savoir: " Les personnes licenciées pour tenir des écuries de louage, et employant ou conduisant aucun omnibus, carrosse, sleigh, cariole ou autre voiture de louage pour le transport des personnes, pour de l'argent, d'un endroit à un autre dans la Cité des Trois-Rivières, ou d'un endroit dans la dite Cité à aucun autre endroit en dehors des limites de la dite Cité, ne pourront à l'avenir, employer ou permettre l'usage d'aucunes telles voitures pour le transport, dans la dite Cité, des corps des personnes décédées; et les corps des personnes décédées, ainsi transportés en voitures, ne pourront l'être que dans des corbillards ou autres voitures exclusivement affectées à cet usage.

En Conseil, ce 27 Août 1877

(signé)

L. A. Camirand.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à Lundi, le 10 Septembre à 4 heures de l'après-midi.

J. P. Brignon

Sec-Grés.

Ovide Rocheleau
Maire.

Lundi, le 10 Septembre 1877

Séance, du 10 Sept. 1877

A une assemblée régulière, du Conseil, de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville, en la salle, du dit Conseil, Lundi, le dixième jour de Septembre mil huit cent soixante-dix-sept, à quatre heures de l'après midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi. Etaient présents:

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| Son Honneur le Maire | J. N. Bureau, Ecuyer, |
| Messieurs les Echevins | Bourgeois, |
| | Duchaine, |
| Messieurs les Conseillers | Beaumier, |
| | Boudreault, |
| | Bureau, |
| | Lamirand, |
| | Carignan, |
| | Maartel. |

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée: -

1^{re} Motion

Proposé par le Conseiller Carignan,

Secondé par le Conseiller Bureau.

Que les requêtes de Messrs. G. S. Badaux et autres et Hubert Dussault soient reçues et lues: -

Adoptée.

Requête de Messrs. G. S. Badaux & autres

Requête de Messrs. G. S. Badaux et autres représentant que la requête de Mr. Éliez Godin concernant le transport de corps morts dans les Corbillards seulement soit rejetée.

Référée au Comité de la Santé.

Requête de Mr. Hubert Dussault

Requête de Mr. Hubert Dussault demandant de construire les ponts du S^t Maurice à ses frais.

Référée au Comité Général.

Lettre de C. E. L. Désaulniers

Lettre de Mr. C. E. L. Désaulniers demandant la réparation d'une cheminée voisine à la sienne ainsi que la réparation des trottoirs sur le marché-au-foin

Lettre de F. G. Wotherspoon Esq.

Lettre de F. G. Wotherspoon Esq. concernant la construction des ponts du S^t Maurice.

Référée au Comité Général.

Protêt de Messrs. Jos. Gerin Lajoie & autres

Lu un Protêt de Messrs. Jos. Gerin Lajoie & autres concernant l'obstruction de la rue Champfleury par la construction de la gare du Chemin de fer de C. M. O. & O.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre

Lundi, le 10 Septembre 1877

Lettre de E. M. Hart Ecr.

Lû une lettre de E. M. Hart Ecr. donnant sa resignation
comme Echevin pour le Quartier St. Louis.

2^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Bureau.

Secondé par le Conseiller Carignan.

Que la resignation de Mr. l'Echevin E. M. Hart soit
acceptée. — adoptée.

Rapport du Comité
des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il re-
commande le paiement des sommes mentionnées dans les
paiement-listes suivantes:

Aqueduc (Construction)	\$ 27. 20
Departement de l'Aqueduc	174. 52
" du Feu	142. 03
" de la Police	9. 20
" des Chemins	25. 65
" de l'Hôtel-de-Ville	4. 75
" des Marchés	" 50
" de la Commune	4. 75
Intérêt & Commission	52. 54
Carri Champlain	2. 95
Services d'Huissier	7. 90
Dépenses Contingentes	44. 44
Salaires	283. 16
	\$ 779. 59

Respectueusement soumis

(signé)

O. Carignan

Uld. Martel

L. A. Camirand

3^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Bureau.

Secondé par le Conseiller Beaumier.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté. —

Adoptée

Rapport du Comité
des Marchés.

Rapport

Le Comité des Marchés auquel la requête de Mr. Joseph
Duval, demandant l'autorisation de tenir un étal privé de boucher,
avait été référée, a l'honneur de faire rapport qu'il ne croit pas
devoir recommander l'établissement de tels étaux privés pour le débit

en

Lundi, le 10 Septembre 1877

En détail de la viande de boucherie, le marché actuel ren-
contrant suffisamment pour le présent les besoins de la popu-
lation de cette Ville et l'intérêt général étant que les viandes et
autres denrées alimentaires ne soient vendues que sur le Marché-
aux-denrées, afin d'assurer un contrôle plus prompt, une in-
spection plus effective et l'exécution facile des règlements de la
Cité. Votre Comité croit aussi devoir remarquer que la Ville
ayant, il y a quelques années, fait des dépenses très-consi-
dérables pour agrandir la place du marché et pour y construire
une halle très-spacieuse, il ne serait pas de l'intérêt de ce
Conseil de permettre l'établissement de marchés indépendants,
lesquels auraient l'effet d'affecter les revenus de la Cité, et de
nuire aux locataires des étaux de bouchers -

Respectueusement soumis.

(Signé) O. Carignan
G. Beaumier
L. A. Camirand.

4^{ème} Motion

Proposé par l'Echevin Bourgeois,
Secondé par l'Echevin Duchaine.

Que le rapport du Comité des marchés soit adopté.
adoptée.

5^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Camirand,
Secondé par le Conseiller Carignan:

Que le règlement intitulé: "Chapitre 63, Règlement pour
"amender le Chapitre quinze des règlements de ce Conseil, passé
"le trentième jour de Janvier mil huit cent soixante et onze, et
"intitulé "Règlement concernant les Charretiers," et ses amende-
"ments, soit maintenant lu, passé et adopté.

6^{ème} Motion
(En Amendement)

Proposé par l'Echevin Bourgeois,
Secondé par l'Echevin Duchaine.

En amendement à la motion du Conseiller Camirand,
secondé par le Conseiller Carignan que la considération du projet
de règlement concernant les Charretiers soit remise à la pro-
chaine séance de ce Conseil et que le dit règlement soit
référé au Comité de santé.

adoptée.

Ajournement

Ajourné à ce soir à huit heures.

J. M. Bureau
Maire

Lundi, le 10 Septembre 1877

Séance du 10 Sept. 1877
(2^{ème} Assemblée)

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Septembre mil huit cent soixante et dix-sept, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Ecuier

Bourgeois,

Duchaine.

Beaumier,

Boudreault,

Bureau,

Lamirand,

Carignan,

Dean,

Martel.

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Bureau.

Secondé par le Conseiller Carignan.

Motion pour ordonner la réparation des fondations et celle des piliers des ponts du St. Maurice, à la hauteur de six pieds.

Que la Corporation commence immédiatement à faire réparer les piliers des Ponts du St. Maurice, jusqu'à la hauteur de six pieds au-dessus de la base ou "Platform" actuelle des dits piliers, et que l'ouvrage soit fait à la journée sous la surveillance des Conseillers Dean, Martel, Beaumier, Boudreault & du moteur.

Adoptée.

Ajournement

Ajourné à Lundi, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demie du soir.

J. L. A. Rigoy
Sec. / Gre.

J. N. Bureau
Maire

Séance du 24 Sept. 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, tenue en l'Hôtel-de-Ville, en la salle du Conseil, lundi, le vingt-quatrième jour de Septembre mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins,

J. N. Bureau, Ecuier,

Baptist,

Duchaine,

Messieurs

Lundi, le 24 Septembre 1877.

350

Messieurs les Conseillers Beaumier,
Bureau,
Dean,
Camirand,
Carignan,
Godin,
Martel.

1^{re} motion.

Lû le procès verbal des deux dernières séances.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Martel,

Que les requêtes de D^{me} V^{ve} Augt. Gelinas, D. Dufresne & autres, J. J. Farmer et autres et Louis Bergeron soient reçues et lûes.

Adoptée.

Requête de D^{me} V^{ve} Augustin Gelinas.

Requête de D^{me} V^{ve} Augt. Gelinas demandant de l'aide pour réparer le canal du coteau St. Louis, qui traverse son emplacement.
Référé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs J. J. Farmer et autres.

Requête de Messrs. J. J. Farmer et autres demandant que Michel Caron, Ecr., soit nommé échevin pour le Quartier St. Louis, en remplacement de E. M. Hart, Ecr., qui a résigné.

Requête de Messrs. D. Dufresne et autres.

Requête de Messrs. D. Dufresne et autres recommandant la nomination de N. L. Desjardins, Ecr., comme échevin pour le quartier St. Louis, en remplacement de E. M. Hart, Ecr., démissionnaire.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Martel,

Que M. Michel Caron soit nommé échevin pour le quartier St. Louis en remplacement de E. M. Hart, Ecr., qui s'est démis de cette charge.

Adoptée

Requête de M. Louis Bergeron.

Requête de M. Louis Bergeron demandant que la Police soit envoyée sur le "Rond de la Cité", pendant les courses de demain.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis; et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Lundi, le 24 Septembre 1877

Intérêt & Commission	326
Depenses Contingentes	25.92
Divers	99.39
Departement de la Commune	4.75
don du Feu	13.52
don de la Police	18.60
don des Marchés	1.50
don de l'Hotel-de-Ville	..60
Ponts du St Maurice	238.87
Carre Champlain	16.33
Compte de Construction de l'Acqueduc	278.92
	<u>1024.40</u>

Respectueusement soumis

(signé)

O. Carignan

L. A. Camirand

Uld. Martel.

3^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Beaumier

Secondé par l'Echevin Duchaine

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée

Rapport du Comité
des Chemins.Sur le protêt de Messrs.
Joseph Verin Lajoie et
autres.

Rapport:

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport: Sur le protêt de Messrs. Joseph Verin Lajoie et autres concernant l'obstruction de la rue Champflour, causée par la construction de la Station du Chemin-de-fer de Q.M.O. & O. dans la susdite rue, Votre Comité n'a pu trouver dans les registres et archives de votre Conseil que la propriété de la dite rue ait été transportée à la Corporation de cette Cité, et il ne croit pas devoir recommander à Notre Conseil d'intervenir dans la difficulté qui peut exister à ce sujet, entre les vendeurs et les acheteurs et le contracteur du chemin-de-fer. - Votre Comité est aussi d'opinion que les vendeurs des emplacements qui prennent leurs fronts sur la dite rue Champflour, ainsi que l'honorable Thomas M^{re} Greevey, le Contracteur du Chemin-de-fer, sont les personnes responsables de tous dommages auxquels les acquéreurs des susdits emplacements pourraient avoir droit.

Respectueusement soumis.

(signé)

P. Beaumier

L. A. Camirand

Uld. Martel

Lundi, le 24 Septembre 1877

4^{ème} Motion

Proposé par l'Échevin Baptist

Secondé par le Conseiller Godin

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée, 8 votant pour et 1 Contre, savoir:

Pour

Contre

Ech. Baptist

Cons. Bureau 1

" Duchaine

Cons. Beaumier

Camirand

Carignan

Dean

Godin

Martel - 8

Rapport du Comité

Rapport.

de l'Aqueduc

Sur requête de Messrs.

Le Comité de l'Aqueduc auquel avait été référé la requête de Messrs. James B. Luckerhoff et autres demandant d'acheter les tuyaux du vieil aqueduc en bois qui se trouve sur le Côteau St. Louis, a l'honneur de faire rapport que ces tuyaux devraient être cédés aux susdits requérants pour le prix de vingt piastres.

James B. Luckerhoff et autres

Se tout respectueusement soumis

(signé)

J. F. V. Bureau

P. Beaumier

5^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Godin

Secondé par le Conseiller Carignan

Que le rapport du Comité de l'Aqueduc soit adopté.

Adoptée

6^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Godin

Secondé par le Conseiller Bureau

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en trois mois à l'ordre de Mr. James B. Luckerhoff pour deux mille cinq cents piastres, à-compte du montant qui lui est dû pour prix et valeur de tuyaux de service de l'aqueduc par lui posés.

Adoptée

7^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Bureau

Secondé par le Conseiller Carignan

Que l'inspecteur de ville soit chargé de

Boites pour les moineaux.

Lundi, le 24 Septembre 1877

Ajournement

de faire construire en cette Cité, dix petites boîtes pour la protection des moineaux à pas plus de cinquante centims la pièce.

Adoptée

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huitième jour d'Octobre prochain à sept heures et demi du soir.

H. A. Major
Sec. Spéc.

J. N. Bureau
Maire

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil de Ville.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Jes convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires concernant les ponts du St. Maurice et autres affaires en général.

Trois-Rivières, 25 Septembre 1877.

(Signé) J. N. Bureau,

Maire.

Séance spéciale
du 25 Septembre 1877.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue à l'Hôtel de Ville, en la Salle du Conseil, mardi, le vingt-cinquième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ect.,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Beaumier,

Bureau,

Camirand,

Larignan,

Martel.

Michel Carou, Ect., est assermenté comme échevin pour le quartier St. Louis, et prend ensuite son siège.

Proposé par le Cons. Larignan,

Secondé par le Cons. Camirand,

1^{re} motion.

Billet à Son Honneur Che. B. de
Niversville pour \$1950⁰⁰

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en

deux

Mardi, le 25 Septembre 1877.

deux ans de cette date, à l'ordre de D^{me} V^{ue} Che B. de Niveville, pour dix-neuf cent cinquante piastres, avec intérêt payable tous les trois mois au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

2^e motion.
Billet à A. Baptist, Ecr.,
pour \$ 500.00
Billet à Jas. Shortis, Ecr.,
pour \$ 500.00

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Martel.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, deux billets promissoires de cinq cents piastres chacun, payable en trois mois du 29 du courant, à l'ordre l'un de Alex. Baptist, Ecr., et l'autre à l'ordre de James Shortis, Ecr. Les susdits deux billets étant en renouvellement de moitié des deux billets de \$ 1000 chacun, qui seront dus à la Banque de Québec, en cette Cité, le 29 du courant.

Adoptée.

3^e motion.
Billet à O. Carignan, Ecr.,
pour \$ 500.00

Proposé par l'Echev. Duchaine,
Secondé par le Cons. Beaumier,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable à l'ordre de O. Carignan, Ecr., en trois mois du 29 du courant, pour cinq cents piastres. Le produit du susdit billet devant être spécialement et uniquement affecté aux travaux de réparation des fondations et des piliers des ponts du St. Maurice.

Adoptée.

4^e motion.
Billet à U. Martel, Ecr.,
pour \$ 500.00

Proposé par le Cons. Garou,
Secondé par le Cons. Beaumier,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en trois mois, à l'ordre de U. Martel, Ecr., pour cinq cents piastres. Le produit du susdit billet devant être uniquement employé aux travaux de réparation et de constructions des fondations et des piliers des ponts du St. Maurice.

Adoptée.

Cloture.

La séance est alors levée.

J. N. Bureau, Maire -
H. Vigon, Sec. G^{ral}.

Séance du 8 Oct. 1877.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville de la dite Cité, lundi -

Lundi, le 8 Octobre 1844.

Lundi, le huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuier,
Messieurs les Chevins Bourgeois,
Caron,
Duchaine,
Messieurs les Conseillers Beaumier,
Boudreault,
Bureau,
Carignan
Godin,
Martel.

Lu le procès-verbal des deux dernières assemblées.

M^{re} motion.

Proposé par le Cons. Godin.

Secondé par le Cons. Boudreault.

Que les requêtes de Messrs. Ls. Bergeron et autres et Edouard Brunelle et autres soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs.

Ls. Bergeron et autres.

Requête de Messrs. Ls. Bergeron et autres, licenciés pour tenir des hôtels, des maisons de pension et de tempérance, se plaignant que certaines personnes, non-licenciées, reçoivent et logent les chevaux des voyageurs, au préjudice des requérants; aussi que ces personnes se servent, dans leurs écuries, de l'eau de l'aqueduc, sans la payer à la Corporation. Ordonné à l'Inspect. de Ville et au

Surintendant de l'aqueduc de voir aux plaintes faites dans cette requête.

Requête de Messrs. Edr. Brunelle et autres, commerçants de pommes dans des bateaux, se plaignant que la taxe de trois centins par chaque minot de pommes vendues par eux dans leurs bateaux, est trop élevée, et demandant que cette taxe soit réduite.

Renvoyée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:—

Aqueduc, Compte de Construction	\$	37	94
Département de l'Aqueduc		186	17
A reportés	\$	224	11

Lundi, le 8 Octobre 1877.

	Report \$	224 11
Département du Feu.		228 49
" de la Police		40 15
" des Chemins		44 75
" des Marchés		4 " "
" de l'Hôtel de Ville		28 25
Rues sous Contrôle		239 40
Carri Champlain		4 95
Billets Payables		5200 " "
Intérêt & Commission		91 55
Papeterie & Impressions		15 " "
Ponts du St Maurice		1492 66
Divers		89 58
Salaires		<u>243 66</u>
	\$	<u>7949 55</u>

Estimation d'une propriété de Mr. E. M. Hart, réduite de \$4000⁰⁰

Compte pour timbres dans une cause entre J. B. Pothier et al et Philias Beland et al.

La lettre ci-annexée démontrant que les estimateurs, en faisant le dernier rôle d'évaluation, ont évalué par erreur, à \$5000 la propriété de E. M. Hart, Ecr., au coin des rues des Forges et Royale, laquelle n'aurait dû être évaluée qu'à \$4600, ni que partie de cette propriété a été évaluée à part à \$400. Votre Comité est d'opinion que l'évaluation de la dite propriété devrait être réduite à \$4600. Votre Comité croit aussi devoir remarquer que le compte de M. le Greffier de la Paix pour \$4⁵⁰, pour timbres fournis dans une cause entre J. B. Pothier et al et Philias Beland et al, que ces timbres ayant été fournis de bonne foi, Votre Comité recommande, que la dite somme de \$4⁵⁰ soit remboursée à M. le Greffier de la Paix; Votre Comité ne voulant pas, néanmoins, reconnaître l'obligation en loi pour Votre Conseil de payer la susdite somme.

Respectueusement soumis.
 (Signé) O. Carignan,
 M. L. Martel,
 M. Caron.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier,
 Secondé par le Cons. Godin,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Martel,
 Secondé par le Cons. Boudreau.

Que

Lundi, le 8 Octobre 1877.

L'Echevin Caron nommé membre de certains Comités

Que M. l'Echevin Caron soit nommé membre du Comité des Finances, en remplacement de M. Hart, démissionnaire; du Comité des Chemins en remplacement de M. le Conseiller Carignan; du Comité des Marchés en remplacement de M. le Conseiller Beaumier; et du Comité de la Commune en remplacement de M. le Conseiller Bureau. — Que M. l'Echevin Baptiet soit le président du Comité des Finances et M. le Conseiller Bureau membre du Comité de l'Hôtel de Ville.

Adoptée.

4^e motion.
Billet de \$1000 à Ant^m
Duchaine, Ecr. —

Proposé par le Cons. Boudreault,
Secondé par le Cons. Martel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Antoine Duchaine, Ecr., pour mille piastres, avec intérêt au taux de 8% l'an.

Adoptée.

5^e motion.
L'Echev. Caron nommé membre du Comité spécial sur l'état financier de la Cité.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Godin.

Que l'Echevin M. Caron soit nommé membre du comité nommé pour s'enquérir généralement des affaires financières de la Cité, en établir le bilan et rechercher les moyens de rétablir l'équilibre dans les finances de la Cité, en remplacement de E. M. Hart, Ecr., qui a résigné.

Adoptée.

6^e motion.
Comité des ponts du St^t
Maurice autorisé à élever les piliers de ces ponts à une hauteur de douze rangs.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Carignan,

Que le Comité nommé pour la reconstruction des ponts du St^t Maurice soit autorisé à élever les piliers des dits ponts jusqu'à une hauteur de douze rangs, s'il le juge à propos.

Adoptée.

7^e motion.
Le Maire autorisé à représenter le Conseil à une assemblée de fabrique

Proposé par le Cons. Godin,
Secondé par le Cons. Beaumier,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à représenter ce Conseil à une assemblée des curés, marguilliers et notables de la paroisse des Trois-Rivières, qui a été convoquée par M. le Curé des Trois-Rivières pour dimanche prochain, à l'effet de permettre à la Corporation de cette Cité d'échanger une certaine partie de terrain, contigue à la station actuelle du feu et de police, contre un autre morceau de terrain adjoignant la dite station et

Lundi, le 8 Octobre 1877.

de la même étendue.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le quinze du courant, à sept heures et demi du soir.

Adoptée

H. Frigon Sec. Trés.

J. N. Bureau Maire.

Séance du 15 Octobre 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la Salle du dit Conseil, lundi, le quinzième jour d'Octobre mil huit cent soixante et dix-sept, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Chevins

J. N. Bureau, Ecr.,

Messieurs les Conseillers

Bougeois,
Carbon,
Duchaine,
Beaumier,
Boudreault,
Bureau,
Carrivand,
Carignan,
Godin,
Martel,

Le procès verbal de la dernière assemblée étant lu;

Rapport du Comité de Police.

Rapport.

Soumissions pour costumes d'hiver de la Police.

Le Comité de Police a l'honneur de faire rapport que, ayant demandé des soumissions pour pardessus, pantalons, casques et mitaines d'hiver pour les hommes de police, les personnes suivantes ont soumis, savoir: -

L. C. Moreau pour l'habillement complet	\$22.75
G. Frigon, " " " "	24.75
P. Gravel, " " " "	24.25

Soumission de M. Moreau acceptée.

La soumission de M. Moreau étant la plus basse et les effets exhibés étant de matériaux et qualités satisfaisants, Notre Comité a accepté sa soumission.

Le chef de Police ayant fait rapport que Sévère Dumont, homme de police, a laissé le service et est parti pour les Etats-Unis, Notre Comité ayant pris connaissance d'une liste des personnes

Lundi, le 15 Octobre 1847.

Leandre Lang nommé constable et pompier en remplacement de Sévère Dumont.

personnes qualifiées pour cette charge, qui avait été préparée l'année dernière, ainsi que des requêtes de quelques personnes demandant à être nommées, et ayant délibéré à ce sujet, a choisi Leandre Lang pour remplacer le dit Sévère Dumont.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.
Trois-Rivières, 11 Octobre 1847.

(Signé) P. A. Boudreault,

" G. A. Bourgeois,

" P. Beaumier,

" J. F. B. Bureau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par l'Echev. Caron,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Godin.

Cession de terrain par la Fabrique à la Corporation pour construire une écurie en arrière de la station No. 1. -

Que son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, la cession temporaire faite à la dite Corporation, en vertu d'une résolution passée à une assemblée des marguilliers anciens et nouveaux, etc., etc., de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le 14 du courant, d'un terrain contigu à celui actuellement occupé par la station du feu et de la police, pour y construire une dépendance de la dite station.

Adoptée.

3^e motion.

Résolution du 19 Mars 1847, concernant la démolition de la station du feu No. 1, rescindée et annulée.

Proposé par le Cons. Beaumier,

Secondé par le Cons. Bureau,

Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du 19 Mars dernier, par laquelle le Conseil s'obligeait à démolir et enlever la bâtisse de la station du feu, construite sur le terrain de la fabrique, près de l'église paroissiale, au cas où la dite fabrique ferait la vente, alors projetée, du dit terrain, soit rescindée et annulée; la vente de ce terrain n'ayant pas eu lieu, attendu que les fabriciens ont, dans le temps, déclaré ne pas vouloir consentir à cette vente.

Emportée sur division de 6 pour et 4 contre, savoir: -

Pour: les Echevins Caron et Duchaine, et les Conseillers Beaumier, Boudreau, Bureau et Martel - 6 -

Contre: L'Echevin Bourgeois, les Conseillers Camirand, Caignan et Godin. 4: -

Proposé

Lundi, le 15 Octobre 1877.

4^e motion.
Billets (deux) de \$500
chacun.

Proposé par l'Echevin Carou,

Secondé par le Cons. Martel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, deux billets payables en trois mois de cinq cents piastres chacun, dont l'un à l'ordre de M. l'Echevin Bourgeois et l'autre à l'ordre de M. le Conseiller Beaumier.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le 29 du courant, à 7 heures du soir.

J. N. Bureau

Maire.

L. Amigou
Sec. Trés.

Séance du 29 Octobre
1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la Salle du Conseil, lundi, le vingt-neuvième jour d'Octobre mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuier,
Baptist,

Bourgeois,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Beaumier,

Camurand,

Bondreault,

Carignan,

Godin,

Martel,

Bureau.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que les requêtes de Messrs. Ludger Sigman & Charles Lamothe et Wilfrid Thisdell, autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de M. L. Sigman
et Eug. Lamothe.

Requête de M. Ludger Sigman et Eugène Lamothe se plaignant que la rue Bejeune, a été fermée depuis un temps considérable par suite de

Lundi, le 29 Octobre 1877.

de l'excavation pratiquée dans cette rue pour y passer le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, au grand inconvénient et dommage du public et particulièrement des requérants qui ne peuvent communiquer avec la ville et qui, en temps de feu, seraient privés des secours de la brigade du feu.

2^e motion.
 Protester l'hon^{ble} Mr. McCrevey de donner de suite un passage sur la rue Lejeune, à l'endroit traversé par le chemin de fer. -

Proposé par le Cons. Beaumier.
 Secondé par le Cons. Godin.

Que le Comité des Chemins soit autorisé à faire protester le contracteur du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental d'avoir à construire de suite un passage aux termes de l'acte des chemins de fer, à l'endroit où le dit chemin traverse la rue Lejeune (ci-devant le chemin des Forges); et que des procédures soient de suite instituées par N. L. De Noncourt, C^o, Avocat, pour assurer la construction du dit passage, au cas où cette construction ne serait pas commencée immédiatement.

Requête de M^{rs}. Milfrid Thibault et autres.

Adoptée.

Requête de M^{rs}. Milfrid Thibault et autres demandant que l'Agueduc soit posé dans la partie de la rue St Denis où ils résident.

Référée au Comité de l'Agueduc.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paillistes suivantes: -

Agueduc, Compte de construction	\$	65 30
Département de l'Agueduc		198 86
" du Feu		20 31
" de la Police		18 65
" des Chemins		31 ..
" de l'Eclairage		308 40
" de l'Hôtel de Ville		3 95
Ponts du St. Maurice		3,795 08
Carri Champlain		10 72½
Papeteries & Impressions		10 ..
Assurance sur propriétés de la Corporation		15 45
A reporter		4,477 42½

Lundi, le 29 Octobre 1874.

362.

	Report \$	4,477	72½
Services d'Huissiers		3	80
Intérêt & Commission		57	08
Contingents		9	"
Divers		1	75
Salaires		243	66
	\$	4,493	01½

Respectueusement soumise,

(Signé)

Alex. Baptist, Prêtre

"

Uld. Martet

"

M. Caron,

"

L. A. Camiard,

"

O. Carignan.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité du Feu.

Rapport.

Boîte d'alarme chez Messrs. Ross, Ritchie & Co.:-

Le Comité du Feu a l'honneur de faire rapport qu'il serait avantageux de faire poser une boîte d'alarme près du moulin de Messrs. Ross, Ritchie & Co.; qu'il n'y a aucune boîte d'alarme dans cette partie de la ville et qu'il est informé par le Surintendant de l'Acqueduc qu'il a cru devoir défendre à Messrs. Ross, Ritchie & Co. de prendre l'eau à la borne-fontaine, près de leur établissement, sans en donner avis préalable, vu que, en temps de feu, il en pourrait résulter des dommages considérables;

Que le télégraphe d'alarme serait d'une grande utilité pour les établissements de Messrs. Ross, Ritchie & Co. et Brunelle & Co.

Que Messrs. Ross, Ritchie & Co. sont chargés annuellement d'une forte somme pour l'eau de l'acqueduc, et qu'ils ne font pas usage de cette eau pour leur moulin.

Note Comité croit, en conséquence, que la Corporation devrait poser ce télégraphe et cette boîte d'alarme, dont le coût sera très modique.

Respectueusement soumise,

(Signé)

J. A. H. Bureau, prêtre

"

P. A. Boudreau,

"

P. Beaumier.

Proposé

Lundi, le 29 Octobre 1874.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,
 Secondé par le Cons. Camirand,
 Que le rapport du Comité du Feu soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Comité
 des Chemins.
 Allocation de \$10 à D^{me} V^{ve}
 Augt. Gelinac pour le canal
 de la rue des Forges.

Rapport.

Le Comité des Chemins, auquel avait été référé la requête de Dame Neuve Augustin Gelinac, demandant une aide pour lui permettre de canaliser le cours d'eau qui traverse sa propriété, rue Lejeune, a l'honneur de faire rapport que ce cours d'eau cause des dommages et des inconvenients assez considérables à Madame Gelinac. Votre Comité croit donc que la Corporation devrait venir en aide pour cette partie du dit ruisseau, de même qu'elle a déjà accordé une aide à Mr. Thomas Mercier pour le même objet, et il suggère de payer dix piastres à Madame Gelinac, pourvu que les matériaux et l'ouvrage soient de qualité et façon satisfaisantes pour votre comité.

Respectueusement soumis.

(Signé) M^{rs}. Martel,
 " L. A. Camirand,
 " P. Beaumier,
 " Ant. Duchaine,
 " M. Caron.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,
 Secondé par le Cons. Bureau,
 Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
 Adoptée.

6^e motion.

Billet de \$200 à Mr. J. M. C.
 Godin.

Proposé par le Cons. Camirand,
 Secondé par le Cons. Beaumier.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Mr. J. M. C. Godin pour deux cents piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an. - Laquelle somme devra être appliquée uniquement à la construction des ponts du St. Maurice.

Adoptée.

7^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
 Secondé par le Cons. Martel,

Que

Lundi, le 29 Octobre 1877.

364.

Billet pour \$500 à Michel Carou, Escr. -

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet pour cinq cents piastres, payable en trois mois à l'ordre de Michel Carou, Escr. - Lequel billet est pour renouveler en partie un autre billet de \$1000, échu ce 29 Oct. 1877.
Adoptée.

8^e motion.

Pour acheter quatre débentures de \$1600 chacune, et appliquer le fonds d'amortissement déposés, à cette fin.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Godin,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à racheter, au taux de quatre-vingt-dix pour cent, quatre Débentures de l'Emprunt de l'Aqueduc, de mille piastres chacune, et à retirer de la Banque de Québec, en cette cité, pour cette fin, la somme de trois mille trois cent piastres actuellement déposée dans la dite banque, ainsi que les intérêts accrus sur icelle somme, et à payer en argent la balance restant due sur le prix d'achat des dites quatre débentures.
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le douze de Novembre prochain, à 7 heures du soir.

J. L. Rigou
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, au sujet des Ponts du St. Maurice. Mercredi, 31 Octobre 1877.

A Son Honneur le Maire des Trois-Rivières.

Nous vous prions de convoquer une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, ce soir, à neuf heures, pour la considération des soumissions pour la reconstruction des ponts du St. Maurice.

Trois-Rivières, 31 Octobre 1877.

(Signé)

J. F. N. Bureau, Conseiller
P. A. Boudreault, Conseiller

Conformément à la réquisition ci-dessus, je convoque une assemblée spéciale du Conseil, ce soir, à 9 heures.

Trois-Rivières, 31 Octobre 1877.

(Signé)

J. N. Bureau,

Maire.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Mercredi, le 31 Octobre 1877.

Séance spéciale du 31
Octobre 1877.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue mercredi, le trente-unième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à neuf heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuycet,
Messieurs les Echevins

Baptist,

Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Beauvignier,

Boudreault,

Bureau,

Camirand,

Carignan,

Dean,

Godin,

Martel.

Messieurs les Conseillers

1^{re} motion.

Soumission de J. C. Normand, Ecuycet, pour les Ponts du St. Maurice, acceptée.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que la soumission de J. C. Normand, Ecuycet, pour la reconstruction des ponts soit acceptée pour le prix et somme de trente-et-un mille piastres, si les dits ponts sont livrés le premier Mai prochain, et pour le prix de trente mille piastres, s'ils ne sont livrés que le premier Septembre prochain; le dit Normand n'étant pas passible de dommages jusqu'au quinze Septembre prochain, payable par quinze mille piastres en argent, et la balance en débentures de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, à fus et à mesure que les travaux progresseront.

Les cautions proposées par le dit J. C. Normand sont Edouard Normand et J. B. Normand. La Corporation retenant dix pour cent payable à la livraison des ponts. Les dits ponts devront être faits suivant les plans adoptés de M. Hoare, modifiés par M. Hamlin, et suivant les spécifications. Que le Maire soit autorisé à signer le contrat.

Adoptée sur division, voir ci-bas.

2^e motion.

en amendement.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Carignan,

En amendement,

Que

Mercredi, le 31 Octobre 1877.

Que tous les mots après "mai prochain" exclusivement, jusqu'à "septembre prochain" inclusivement soient retranchés.

Perdu sur division de 1 pour et 11 contre, savoir:-

Pour: L'Echevin Bourgeois, 1-

Contre:- Les Echevins Baptiste, Carou Duchaine, les Conseillers Beaumier, Boudreault, Bureau, Camirand, Carignan, Dean, Godin, Martel. 11

La motion principale (Nos) est alors mise aux voix et est emportée, 11 votant pour et 1 contre, savoir:

Pour:- Les Echevins Baptiste, Carou et Duchaine, les Conseillers Beaumier, Boudreault, Bureau, Camirand, Carignan, Dean, Godin et Martel - 11

Contre:- L'Echevin Bourgeois. 1-

Et la séance est levée. -

Clôture.

H. Mignon
Secrétaire.

J. N. Bureau
Maire.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 4 Novembre 1877.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à 7 heures, pour affaires concernant les ponts du St. Maurice.

(Signé)

J. N. Bureau,
Maire.

Séance du 7 Novemb. 1877.
(Assemblée spéciale)

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire et tenue, mercredi, le septième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:-

Son Honneur le Maire,

J. N. Bureau, Euyet.

Messieurs les Echevins

Baptiste, Bourgeois et Duchaine.

Messieurs les Conseillers

Beaumier, Boudreault, Bureau,

Carignan, Dean.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Dean,

Pour signer un acte de
marché avec J. E. Normand,
Ect., pour les Ponts du St. Maurice.

Secondé par le Cons. Beaumier.

Attendu qu'un projet d'acte de marché pour la construction de la partie supérieure (superstructure) des ponts du St. Maurice, entre la Corporation

Mercredi, le 7^e Novembre 1877.

proposition de cette cité et Telesphore Eugébe Normand, Sec., a été préparé et est annexé à la présente résolution, qu'il soit résolu que le dit projet d'acte soit approuvé par ce Conseil, suivant sa présente forme et teneur, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à le signer pour et au nom de la dite Corporation.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée.

H. Misson
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil
9 Novembre 1877.

Trois-Rivières, 9 Novembre 1877.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à 7 heures, pour affaires concernant les ponts du St^e Maurice, et autres affaires en général.

(Signé) J. N. Bureau,
Maire.

Séance du 9 Novembre
1877. (Spéciale.)

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue, vendredi, le neuvième jour de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	J. N. Bureau, Cuyver.
Messieurs les Echevins	Baptist,
	Carou,
	Duchaine.
Messieurs les Conseillers	Beaurrier,
	Bureau,
	Camirand,
	Carignan,
	Dean,
	Godin,
	Martel.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Beaurrier,
Secondé par le Cons. Martel,

Que

Vendredi, le 9 Novembre 1877.

Concernant le peinturage
des Ponts du S.^t Maurice.

Que ce Conseil, en passant, à sa séance du 7 du courant, une résolution autorisant Son Honneur le Maire de signer le projet d'un acte de marché avec J. C. Normand, E^c, pour la construction de la partie supérieure des ponts du S.^t Maurice, a entendu que le bois de charpente exposé à l'air, seulement, devait être blanchi à la chaux, mais que le fer devait être peinturé ainsi qu'il est énoncé à la spécification imprimée qui devra être annexée au susdit acte de marché, qu'il soit, en conséquence, résolu que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire insérer dans le dit acte une clause à cet effet; ainsi qu'une autre clause déclarant que dans toutes les parties des dits ponts où les bois seront en contact avec le fer ou la fonte, les dits bois devront être enduits d'une bonne couche de peinture.

Adoptée.

Rapport du Comité
de l'Aqueduc
concernant la construction
d'une gare de
Chemin de fer dans la
rue de Notre

Rapport.

Le Comité de l'Aqueduc a l'honneur de soumettre à votre Conseil le rapport du Surintendant de l'Aqueduc pour le mois d'Octobre dernier et d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que les bâtisses du chemin-de-fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, sont construites au-dessus des tuyaux de l'Aqueduc, dans les rues Chamflour et Deetoue.

Trois-Rivières, 8 Novembre 1877.

Respectueusement soumis.

(Signé)

J. F. N. Bureau,

P. Beaumier,

J. Dean.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Codin,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 63, Règlement pour autoriser l'émission de Débentures au montant de trente mille piastres" soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:-

Chapitre I.XIII.

Règlement des Débentures
des Ponts S.^t Mauv.^e.
(\$30000)

Règlement pour autoriser l'émission de Débentures au montant de trente mille piastres.

Attendu que par l'acte 40 Vict., chap. 51, intitulé: "Acte amendant l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières,

Vendredi, le 9 Novembre 1874.

"38 Vict., chap. 46," le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a été autorisé à émettre des débentures ou bons de corporation, au montant de trente mille piastres, afin de compléter la construction des ponts du St. Maurice;

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:-

Sec. 1.- Les débentures émises en vertu des dispositions de l'acte sus-cité seront chacune de la somme de cinq cents piastres, elles porteront intérêt au taux de six par cent par année et seront payables en vingt ans du premier jour de juillet mil huit cent-soixante-et-dix-sept.

Sec. 2.- Les coupons annexés aux susdites débentures et représentant l'intérêt sur icelles, seront payables annuellement le premier de janvier et de juillet de chaque année à la Banque de Montréal, à Montréal.

Sec. 3.- Le dit Conseil pourra ordonner, de temps à autre, par une résolution à cet effet, l'émission des dites débentures, au montant qu'il jugera être nécessaire pour rencontrer les dépenses de construction des dits ponts.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Garignan,

Que le Maire de la Cité des Trois-Rivières soit autorisé à faire un prêt contre les Commissaires et le contracteur du chemin-de-fer "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental", à l'effet de les protester, touchant la construction d'une gare ou dépôt sur la rue DeNoue, en cette cité; laquelle gare ou dépôt se trouve en construction dans la dite rue, et au-dessus des tuyaux de l'aqueduc. - La dite Corporation ne renonçant aucunement à ses droits sur la dite rue DeNoue et ne voulant en rien être responsable des dommages que pourraient occasionner à la dite bâtisse par le dit aqueduc et qui ils soient tenus de tous dommages que la Corporation pourrait souffrir ou à souffrir.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Baptist,

Secondé par l'Echev. Caron,

Considérant que par un jugement en cour de justice il a été jugé que M^l Martel, Ecr., n'était pas tenu au paiement de la taxe qui lui était imposée comme prêteur; considérant

que

Pour protester de la construction d'une gare de chemin-de-fer au-dessus des tuyaux de l'Aqueduc dans la rue DeNoue.

Pour remettre la taxe imposée sur les prêteurs.

que la même taxe de prêteur a été aussi imposée à Messrs. J. B. Pothier, P. O. Desilets et Flavien Lottinville; qu'il soit résolu: que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à retrancher et biffer des comptes des susdites personnes, dans les livres de la Corporation, les montants qui leur sont chargés comme taxe sur prêteurs.

5^e motion.
Amendement (perdu)

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Dean,

En amendement: -

Que la remise de la taxe imposée aux prêteurs, ne soit faite qu'à Uldoric Martel, Ecr., et ce pour le montant seulement du jugement, qui est intervenu entre le dit Mr. Martel et la Corporation de cette cité.

Perdu sur division de 5 contre et 5 pour. Son Honneur le Maire votant contre, savoir:

Pour: - L' Echev. Duchaine, les Cons. Carrirand, Carignan, Dean et Godin; 5

Contre: - Les Echev. Baptist et Carou, les Cons. Beaumier, Bureau et Martel.

Motion principale (N^o 4) adoptée.

Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant contre la motion. (La motion principale est alors adoptée sur même division)

6^e motion.
Pour retirer du Gouvernement de Québec, les sommes votées pour les Ponts du St. Maurice.

Proposé par le Cons. Carrirand,
Secondé par le Cons. Beaumier.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à retirer de l' Honble Trésorier de la Province de Québec, la somme de quinze mille piastres qui a été votée à la dernière session de la Législature de Québec, pour la reconstruction des ponts du St. Maurice, et à donner quittance pour la ou les sommes qui lui seront payées.

Adoptée.

7^e motion.
Billets de \$1000 & \$1000 à Alex. Baptist, Ecr. -

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Bureau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, deux billets en faveur de Alexander Baptist, Ecr., de mille piastres chacun, et payables comme suit: - un à six mois et l'autre à sept mois du cinq du courant, avec intérêt sur chacun au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

8^e motion.
Pour endosser le billet de E. N. Coff de \$10,376.71.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par l' Echev. Carou,

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à endosser, pour et au nom de la Corporation de cette cité

Vendredi, le 9 Novembre 1877.

Ajournement.

un billet de E. H. Goff, Esq., en date du onze de Septembre dernier, et payable en quatre mois, pour dix mille trois cent soixante-seize $\frac{71}{100}$ piastres, lequel est en renouvellement d'un autre billet pour \$10,100 et intérêts qui est devenu dû le 11 de Septembre dernier.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 19 du courant, à 7 heures du soir, et la séance est levée. —

J. N. Bureau
Maire.

H. Migon

Sec. Trés.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil de Ville. —

Trois-Rivières, 16 Novembre 1877.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville,
ce soir, à sept heures, pour affaires en général.

(Signé) J. N. Bureau,

Maire.

Séance spéciale du Conseil.
Vendredi, le 16 Novembre
1877.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et
tenue en l'Hôtel-de-Ville, vendredi, le seizième jour de No-
vembre mil huit cent soixante-et-dix, sept, à sept heures du
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la
loi, étaient présents: —

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Mayor,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bougeois,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Boudreau,

Bureau,

Camirand,

Carignan,

Godin,

Martel.

1^{re} motion.

Traverse du chemin de fer,
rue Lejeune.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Bureau,

Considérant que par le fait de la construction du
chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental,

Vendredi, le 16 Novembre 1877.

à travers la rue Lejeune, ci-devant chemin des Forges, la circulation du public dans cette rue est interrompue depuis un très long temps, et qu'il n'a été pris aucune mesure pour faire cesser cette interruption; considérant que le public souffre des dommages et inconvénients considérables par suite de cet état de choses, qu'il soit résolu: Que M. L. De Noncourt, Es., Avocat, soit autorisé à prendre, pour et au nom de la Corporation de cette cité, tous procédés et poursuites nécessaires pour forcer qui de droit à rétablir la circulation sur cette rue, dans le plus court délai possible.

Adoptée.

Cloture.

La séance est ensuite levée.

L. Bureau

L. Migon Sec. Grés.

Maire.

Lundi, le 19 Novemb. 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel de Ville, lundi, le dix-neuvième jour de Novembre mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

- J. N. Bureau, Ecuier,
- Baptist,
- Bourgeois,
- Caron,
- Duchaine,
- Beaumont,
- Camirand,
- Carignan,
- Dean,
- Boudreault,
- Bureau,
- Martel.

Messieurs les Conseillers

Lit le procès-verbal des deux dernières assemblées.

Proposé par l'Echevin Caron,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que la requête de M. Sévère Duval soit reçue et lue.

Adoptée.

1^{re} motion.

Requête de Sévère Duval.

Requête de M. Sévère Duval demandant à être continué dans la charge de réparer et entretenir certains chemins d'hiver.

Referée

Lundi, le 19 Novembre 1871.

Reféré au Comité des Chemins pour demander des soumissions et faire rapport au Conseil.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes: -

Aqueduc (compte de const ^{on})	\$ 1450
Département du Feu	16906
" de la Police	910
" des Chemins	1860
" des Marchés	45
" de l'Hôtel de Ville	265
Billets Payables	1000 "
Intérêt, Escompte et Commission	215917
Ponts du S ^t Maurice	63222
Carre' Champlain	2115
Papeterie, Annonces & Impressions	37311
Divers Comptes	434253
Contingents	2866
	\$ 880150

Respectueusement soumis.
(Signé) D. Carignan,
" M. Caron,
" L. A. Gamirand.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Boudreault,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Surintendant du Feu.
Feu chez M. De Noncourt. Ect.

Rapport.
Le soussigné, chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que, le 7 du courant, le feu s'est déclaré dans une maison située rue St. Roch et appartenant à M. L. De Noncourt. Ect. Le feu a originé dans un quart d'huile de charbon et a causé peu de dommages.
La brigade du feu s'est rendue sur les lieux et 150 pieds de boyeaux ont été tendus dans l'espace de 4 1/2 minutes.
Respectueusement soumis. (Signé) Ovide Rocheleau,
Chef de la Brigade.

Lundi, le 19 Novembre 1874.

3^e motion.
Billets de \$500, 500 & 500 à
James P. Luckerhoff.

Proposé par le Cons. Boudreault,
Secondé par le Cons. Bureau,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, trois billets payables à l'ordre de Mr. James P. Luckerhoff, dont deux payables en trois mois pour huit centes piastres et cinq centes piastres respectivement, le troisième pour cinq centes piastres payable en quatre mois. Les susdits billets étant à compte du montant dû au dit J. P. Luckerhoff pour pose de tuyaux de services de l'Acqueduc.

Adoptée.

4^e motion.
Billets de \$500, 500 à la
St^e Maurice Mfg^y Works.

Proposé par l' Echev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Martel,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, deux billets de cinq centes piastres chacun, payables en trois mois, à l'ordre de la "St^e Maurice Manufacturing Company". Les susdits deux billets étant pour renouveler en partie un billet de \$1521.²⁸ en faveur de la St^e Maurice "Manufacturing Company" qui sera dû le 21 du courant.

Adoptée.

5^e motion.
Billet de \$500 à Alex.
Baptist, Es. -

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par l' Echev. Caron,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois, à l'ordre de Alex. Baptist, Es., pour cinq centes piastres, afin de renouveler en partie un billet de \$1000 qui devient dû le 29 du courant.

Adoptée.

6^e motion.
Billet de \$300 à Messrs.
Robert Mitchell & Co

Proposé par le Cons. Larignan,
Secondé par l' Echev. Caron,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en un mois, à l'ordre de Messrs. Robt. Mitchell & Co, pour trois centes piastres, étant pour renouveler en partie un billet de \$550⁴⁰ qui sera dû le 30 du courant.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le trois de Decembre prochain, à sept heures du soir.

[Signature]
Sec^{rs}.

[Signature]
Maire.

Mardi, le 27 Novembre 1877.

Réquisition:

J. A. Bureau, Ecr.,
 Maire de la Cité des Trois-Rivières.
 Mon cher Monsieur,
 Veuillez, s'il vous plaît, convoquer une assemblée
 spéciale du Conseil, pour ce soir, à 7 heures, à propos de la con-
 fection des piliers des Ponts du St. Maurice.
 (Signé) J. F. N. Bureau, Conseiller.
 " P. A. Boudreault, Conseiller.

Convocation d'une as-
semblée spéciale du Con-
seil de Ville

En conformité à la réquisition des autres parts, je convoque
 une assemblée du Conseil pour ce soir, 27 Nov., à 7 heures, P.M.
 (Signé) J. N. Bureau,
 Maire.

Seance spéciale du 27 Nov.
1877.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,
 convoquée par Son Honneur le Maire et tenue mardi, le vingt-septième
 jour de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures du
 soir, étaient présents: -

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| Son Honneur le Maire, | J. N. Bureau, Ecuier, |
| Messieurs les Echevins | Bourgeois, |
| | Caron, |
| Messieurs les Conseillers | Boudreault, |
| | Bureau, |
| | Godin, |
| | Carignan. |

1^{re} motion.
Pour continuer de suite
les travaux des piliers des
ponts du St. Maurice.

Proposé par le Cons. Bureau,
 Secondé par le Cons. Carignan,
 Qu'attendu que la saison est très avancée et qu'il reste des
 travaux considérables à faire pour compléter d'ici au premier janvier
 prochain les piliers des ponts du St. Maurice, et qu'une grande
 partie de ces travaux peut se faire plus économiquement avant
 que les terres soient gelées et avant que le St. Maurice soit
 couvert de glaces, en ce qui a rapport aux terres, à la puerie et à
 la descente, ou drève, des bois; il soit résolu que les susdits tra-
 vaux soient commencés immédiatement à la journée, ou, si le
 Conseil le juge à propos, que le contrat pour compléter les susdits travaux
 soit donné à S. E. Normand, Ecr., contractant de la superstructure des dits
 ponts, ou à un des autres soumissionnaires.

Proposé

Mardi, le 27 Novembre 1877.

2^e motion.
Amendement.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Godin,

En amendement à la motion de M. le Conseiller Bureau, secondée par le Conseiller Carignan, que cette motion soit référée au comité spécial des ponts du St Maurice, qui devra faire rapport à ce Conseil à sa prochaine séance de jeudi prochain, à sept heures du soir. -

Adoptée.

Ajournement.

La séance est alors ajournée à jeudi prochain, le 29 du courant, à 7 heures du soir.

J. N. Bureau
Maire.

J. L. Angou
Sec. Trés.

Assemblée spéciale de jeudi,
Novembre, le 29 - 1877

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville (conformément à une résolution passée le vingt-sept du courant, / jeudi, le vingt-neuvième jour de Novembre mil huit cent soixante et dix-sept, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuier,
Baptist,

Bourgeois,
Caron,
Deuchaine,

Messieurs les Conseillers

Beaumier,
Boudreault,
Bureau,
Camirand,
Carignan,
Dean,
Godin,
Martel.

Rapport du Comité spécial
des ponts du St Maurice
recommandant de pas-
ser un marché avec J. E.
Normand, Ect., pour finir
les piliers etc, des ponts
du St Maurice, on a la
journee -

Rapport.

Le Comité spécial pour la construction des piliers des ponts du St Maurice, a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la motion de Messrs les Conseillers Bureau et Carignan, qui lui avait été référée à la dernière séance de votre Conseil, et il recommande qu'il soit passé un contrat avec J. E. Normand, Ect., pour terminer les piliers et faire tous autres ouvrages nécessaires pour

finir

Jeudi, le 29 Novembre 1877.

finir les susdits ponts, suivant la spécification qui a été préparée par votre Comité, pour le prix et somme de six mille cinq cent piastres payables en déventures de l'émission pour la construction des dits ponts.

Votre Comité recommande que, au cas où M. Normand ne consentirait pas à passer un contrat aux conditions susdites, les ouvrages mentionnés dans la dite spécification soient commencés immédiatement et faits à la journée.

Respectueusement soumis,

- (Signé) Uld. Martel,
- " J. Dean,
- " P. Beaumier,
- " P. A. Boudreault,
- " J. F. V. Bureau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par le Cons. Godin.

Que le rapport du Comité spécial des ponts du St Maurice soit adopté et que le dit comité soit autorisé à faire faire de suite les travaux mentionnés au dit rapport, au cas où M. Normand refuserait de signer un contrat aux termes du dit rapport.

Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée.

J. F. V. Bureau Sec. G^{ral}

J. M. Bureau Maire

Lundi, le 3 Décembre 1877.

1^{er} Décembre J. F. V. Bureau

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la salle du Conseil, lundi, le troisième jour de ~~Novembre~~^{Décembre} mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- Monsieur le Pro-Maire, Alexander Baptist, Ecurjer,
- Messieurs les Echevins Caron,
- Duchain,
- Messieurs les Conseillers Beaumier,
- Camirand,
- Carignan,
- Dean,
- Godin,
- Martel.

Lit le procès-verbal des trois dernières assemblées. -

Rapport

Lundi, le 3 Décembre 1844.

378.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recom-
mande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-
listes suivantes:—

Aqueduc, Compte de Construction	5	52
Département de l'Aqueduc	210	07
" du Feu	45	26
" de la Police	168	25
" de l'Hôtel de Ville	4	05
Intérêt, Escompte et Commission	97	42
Billets Payables	2521	25
Salaires	243	66
Contingents	23	50
Divers	387	35
	3709	33

Respectueusement soumise,

(Signé)

O. Carignan

"

M. Caron

"

L. A. Camirand,

"

Wld. Martel.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Godin.

Secondé par le Cons. Duchaine.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Rapport.

Feu à une écurie appar-
tenant à Jas. Shortis, Etc.

Le soussigné, chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de
faire rapport à votre Conseil que le 20 du mois de Novembre der-
nier, le feu s'est déclaré dans une écurie, située rue du Platon, et
appartenant à James Shortis, Etc. L'origine de ce feu est incon-
nue et il a causé peu de dommages. L'alarme ayant été donnée
à 7 heures, p. m., trois minutes plus tard les pompiers étaient ren-
dus sur les lieux et cent pieds de boyeaux étaient tendus.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef de la Brigade. —

Rapport de N. L. De-
noncourt, Etc.

Rapport.

Le soussigné fait rapport. Qu'en conséquence de la résolution
de

Lundi, le 3 Décembre 1877.

Traverse du chemin de fer sur la rue Lejeune.

de votre Conseil, du 16 Novembre courant, il a fait protester les Commissaires du chemin de fer de Québec, Montréal, & Ottawa de faire immédiatement les travaux nécessaires pour livrer à la circulation cette partie de la rue Lejeune coupée par leur chemin. N'ayant eu aucune réponse satisfaisante de ces Messieurs et considérant qu'une poursuite pour la pénalité imposée par les statuts pour obstruction des rues par les C^{ies} dans la construction des chemins de fer, pénalité de \$40.⁰⁰, n'aurait pas l'effet désiré en cette affaire, le soussigné s'est mis en rapport avec l'Honorable St. G. Malhiot et l'ingénieur du Gouvernement, ici, qui ont promis de faire commencer de suite les travaux sur cette rue. Ces messieurs considèrent qu'il est plus avantageux pour la ville et plus sûr pour le public d'avoir un pont au-dessus du chemin de fer pour les voitures plutôt qu'une traverse ordinaire où il pourrait y avoir de nombreux accidents. Mais pour faire ce pont il faudrait que votre Corporation accepte des montées de chaque côté d'un pied par douze ou quinze pieds et que votre Conseil passe une résolution à cet effet. Il est désirable que vous vous occupiez le plus tôt possible de cette demande afin qu'on ne vous accuse pas d'occasionner les retards.

Le tout humblement soumis.

Trois-Rivières, 23 Novembre 1877.
(Signé) N. L. De Noncourt,

Avocat.

2^e motion.
Pour accepter l'offre de construire un pont au-dessus du chemin de fer, sur la rue Lejeune.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Godin,

Que ce Conseil accepte l'offre faite par Messrs. les Commissaires du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental de construire un pont au-dessus du dit chemin, à l'endroit où il traverse la rue Lejeune, tel que suggéré par le rapport fait par N. L. De Noncourt, Esc., et le dit Conseil consent à ce que les approches du dit pont n'aient pas une montée de plus de quinze pieds pour chaque pied d'élévation.

Adoptée.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le dix-sept du courant, à sept heures du soir.

Ajournement.

Alex. Baptiste
Secr. G^{ral}

Alex. Baptiste

Pro-Maire.

Lundi, le 17 Décembre 1877.

Lundi, le 17 Décembre 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dix-septième jour de Décembre mil huit cent-soixante-et-dix-sept, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ect.,
Messieurs les Echevins A. Baptist,

G. A. Bourgeois,
M. Garon,
Ant. Duchaine,

Messieurs les Conseillers P. Beaumier,
P. A. Boudreault,
L. A. Camirand,
O. Carignan,
James Dean,
J. N. Godin,
W. Martel,

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

Lettre de Robt. N. McSheery, Ect. — Lettre de Robt. N. McSheery, Ect., demandant que l'eau nécessaire pour approvisionnement pour approvisionner les trains du chemin de fer qui doivent tenir une ligne, gratuit de l'eau de l'A- cet hiver, entre cette cité et Québec, soit fournie gratuitement. *
queduc.

Sur motion verbale de l'Echevin Bourgeois, le Conseil passe à l'ordre du jour.

Rapport d'un Comité Général recommandant de passer un contrat avec J. E. Normand, Ect., pour finir les piliers, etc. des ponts du St. Maurice

Rapport. Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport que des arrangements ayant été pris avec J. E. Normand, Ect., pour finir les piliers des ponts du St. Maurice et pour faire certains autres ouvrages mentionnés dans une spécification annexée au présent rapport, en retranchant néanmoins de la dite spécification l'obligation pour le dit J. E. Normand de faire et construire des murs ou pilastres en brique aux extrémités des susdits ponts et celle d'abaï-

* Mis devant le Conseil une action de \$9007⁷⁸ de la Banque de Québec contre Edm^d. N. Goff, La Compagnie d'Assurances Agricole du Canada et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières. — Référé au Comité des Finances.

ser et niveller la rue St. Maurice, à l'approche ouest des dits ponts. Notre Comité croit devoir recommander qu'il soit passé un acte de marché avec le dit J. E. Normand pour faire, à ses frais, les autres ouvrages mentionnés dans la dite spécification, le tout aux termes et conditions du contrat déjà passé entre la dite Corporation de cette cité et le dit J. E. Normand pour la partie supérieure (superstructure) des susdits ponts; et pour le prix et somme de six mille cinq cent cinquante piastres payable au fur et à mesure

J. N. Bureau Sec. Trés.

que

Lundi, le 14 Décembre 1877.

que l'ouvrage avancera, (moins une retenue de dix par cent,) en débetures de cette cité à être émises aux termes du chapitre 63 des réglemens de cette cité, passé le 9 Novembre dernier.

La susdite retenue de dix par cent devant être payable lorsque le contrat des susdits ouvrages sera complété; et le dit J. E. Normand devant fournir comme ses cautions solidaires pour la due exécution des susdits ouvrages, Messieurs Edouard Normand et Jean Baptiste Normand, ou deux autres personnes responsables, à la satisfaction du Comité spécial des ponts susdite.

Trois Rivières, 7 Décembre 1877.

(Signé) Uld. Martel
 " L. A. Camirand
 " J. Dean,
 " M. Caron,
 " P. Beaumier.

* Le tout est néanmoins respectueusement soumis.
 J. P. Leclercq

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
 Secondé par l'Échev. Duchaine, et résolu:
 Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les piliers et autres ouvrages nécessaires pour terminer les ponts du St. Maurice soit adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes: -

Aqueduc, Compte de construction	\$ 92.3
Département de l'Aqueduc	1678
" du Feu	18299
" de la Police	390
" des Chemins	1950
" de l'Hôtel de Ville	1470
" des Marchés	5 "
Ponts du St. Maurice	5798
Billets Payables	41517
Papeterie & Impressions	" 10
Carri La Fosse	20 "
Contingents	2275
Divers comptes	7065
Intérêt & Commission	8722
	\$ 121997

Lundi, le 1^{er} Décembre 1877.

Votre Comité recommande de plus que son honneur le Maire soit autorisé à signer les mandats de saisie qui ont été préparés en date du 28 de Novembre dernier.

Respectueusement soumis.

(Signé)

- Alex. Baptiste,
- Wld. Martel
- L. A. Camirand,
- M. Carou,
- O. Carignan,

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Godin,

et résolu:—

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Rapport.

Rapport du Comité des Chemins sur soumission pour chemins d'hiver.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'il a demandé des soumissions pour l'entretien et la réparation de différents chemins d'hiver, et qu'après avoir examiné les soumissions qui ont été faites, il est d'opinion que cette partie des dits chemins classée comme No. 1 devrait être confiée à Mr. Edmond Ducotte pour le prix de \$75; que la soumission de Mr. Joseph Duval pour les chemins classés sous le No. 2 pour le prix de \$80 soit acceptée; et que la soumission de Mr. James Couture offrant d'entretenir les chemins No. 3 pour la somme de \$36 soit aussi acceptée.

Votre Comité est aussi d'opinion que l'entretien et la réparation des parties de la rue Notre-Dame et Chemin St^e Marguerite, qui étaient ci-devant données à l'entreprise soit à l'avenir, faite par M. Lacombe, un des employés de la Corporation; aussi, que l'entretien des rues et trottoirs du Carré Champlain, de l'Hotel-de-Ville et du Boulevard Ducotte devrait être à la charge de la Brigade du Feu.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

- P. Beaumier,
- M. Carou,
- L. A. Camirand,
- Wld. Martel,
- Ant. Duchaine.

3^e motion.

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

Secondé par le Cons. Godin,

et résolu:—

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Je

Lundi, le 17 Décembre 1877.

Avis de motion.

Cons. Camirand.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis, qu'à la prochaine assemblée de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée le 24 de Novembre 1873, nommant M. Joseph Dufresne à la charge d'assistant inspecteur des chemins soit rappelée et rescindée.

En Conseil, ce 17 Décembre 1877.

(Signé)

L. A. Camirand.

4^e motion.

Licence de traversier de
M. Thomas Fortin.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Godin, et résolu:—

Que le paiement de la licence de traversier sur le St Maurice dû par M. Thomas Fortin pour l'année courante, ne soit reçu qu'aux conditions suivantes, savoir:— au cas où les ponts du St Maurice seraient livrés à la circulation du public avant le premier de juillet prochain, la traverse tenue par le dit Thomas Fortin, avec des bateaux mus par des chevaux ou autrement, entre l'endroit appelé Fonds-de-Neau et le Cap de la Madeleine, devra alors être immédiatement discontinuée et le montant qui aurait été payé par le dit Thomas Fortin lui soit remboursé au pro-rata du temps restant à courir avant l'expiration de sa licence.

5^e motion.

Billet à M. Adélaïde
Gauthier pour \$450.⁰⁰

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par l'Echev. Caron, et résolu:—

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de M. Adélaïde Gauthier, pour quatre cent cinquante piastres; avec intérêt au taux de sept pour cent l'an si cette somme est remboursée avant un an du 1^{er} du courant, ou de huit pour cent l'an, si elle est remise plus tard.

Adopté.

6^e motion.

Billet à Ant. Duchaine,
Ecs., pour \$200.⁰⁰

Proposé par l'Echev. Caron,

Secondé par le Cons. Carignan, et résolu.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Antoine Duchaine, Ecs., pour deux cents piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an.—

7^e motion.

Pour répondre à une
tiers-saisie contre Philias
Beland.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Godin,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Trigon, Ecs., soit nommé et appointé pour et au nom de la Corporation

Lundi, le 14 Décembre 1877.

Corporation de cette Cité, en la Cour Supérieure pour le District des Trois Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Philias Béland et Odilon Panneton, demandeurs, et J. B. Pothier, Esr., défendeur, savoir: - "La Corporation de la Cité des Trois-Rivières ne doit rien au dit Philias Béland.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le 24 du courant, à 7 heures du soir.

H. L. Migon
Sec. Grés.

J. N. Bureau
Maire.

24 Décembre 1877.
Pas de quorum.

Lundi, le vingt-quatre de Décembre 1877, le Conseil de Ville ne s'est pas assemblé, faute de quorum, M. l'Echevin Baptiét était seul présent et a ajourné la prochaine assemblée à mercredi, le 26 de Décembre courant, à 7 heures du soir.

H. L. Migon
Sec. Grés.

Mercredi, le 26 Décembre 1877.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en la Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le vingt-sixième jour de Décembre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Esr. -
Baptiét,
Bourgeois,
Carou,
Duchaine,
Boudreault,
Bureau,
Larignan,
Lodin,
Martel.

Messieurs les Conseillers

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

Requête de Joseph Dupré.

Requête de Mr. Joseph Dupré, demandant que le prix de la licence de maison de pension, qu'il désire obtenir, soit réduit à \$5.00 au lieu de \$15.00, pour les 4 prochains mois de l'année civique.

Le Conseil passe à l'ordre du jour.

Mercredi, le 26 Décembre 1877.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les faï-listes suivantes:—

Département de l'Acqueduc	\$	18547
" du Feu		20049
" de la Police		2890
" des Chemins		50
" del' Hôtel de Ville		"
" de la Commune		35
Ponts du St. Maurice		1130
Frais Légaux		7410
Assurance des Propriétés		1030
Divers Comptes		450
Salaires.		24366
	\$	76057

Sur la lettre de H. G. Wotherspoon, Es.

Sur la lettre de H. G. Wotherspoon, Es., Gérant de la Banque de Québec, en cette cité, qui avait été présentée à votre Conseil, à sa séance du 17 du courant, et qui avait été référée à votre Comité, demandant le paiement de deux traites de \$4000 et \$5000, chacune, de Mr. E. St. Goff, acceptées par la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, et maintenant sous protêt, votre Comité est d'opinion que neuf billets de mille piastres chacun, payables à demande et portant intérêt au taux de sept pour cent l'an, devraient être faits et signés par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette cité, et remis à la Banque de Québec en paiement des deux susdites traites de \$4000 et \$5000, et afin de faire cesser la poursuite intentée par la dite Banque de Québec contre la dite Corporation pour le paiement des susdites deux traites. - La dite Banque de Québec, mettant la Corporation de cette cité dans tous ses droits quant à la susdite poursuite pour se faire payer du montant des susdites traites de \$4000 et de \$5000 chacune, soit par le dit E. St. Goff ou par la dite Compagnie d'Assurance Agricole du Canada; et la dite Banque de Québec gardant entre ses mains, comme sûreté collatérale du paiement des susdits neuf billets de mille piastres chacun, les trente mille piastres d'actions dans le fonds-capital

Mercredi, le 26 Décembre 1877.

capital de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, transportées à la Corporation de cette cité par le dit Edouard H. Goff, et ensuite transportées de nouveau par la dite Corporation à la dite Banque de Québec.

Pour autoriser Tho^s. Mc Dougall, Esq., Gérant de la Banque de Québec à régler, pour la Corporation, avec Mr. Edw^d. H. Goff et avec la Cie d'Ass^{ur} Agricole du Canada.

Votre Comité est de plus d'opinion que Thomas Mc Dougall, Esq., Gérant de la Banque de Québec, à Montréal, devrait être autorisé à représenter la Corporation de cette cité et à agir pour et au nom de la dite Corporation, aux fins de prendre tous procédés qu'il jugera être convenable et avantageux pour assurer le paiement par la dite Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, par le dit E. H. Goff ou par William Angus, endosseur, des deux susdites traites acceptées, et maintenant sous protêt, de \$4000 et de \$5000 chacune, ainsi que d'un billet du dit Edouard H. Goff pour \$10,376.²⁵, qui sera dû et payable le 14 de Janvier prochain, sauf, toutefois, d'en référer à Votre Conseil avant de conclure aucun arrangement ou règlement définitif avec le dit E. H. Goff, avec la dite Compagnie d'Assurance Agricole du Canada ou avec le dit William Angus.

Mandats de saisie.

Votre Comité recommande aussi que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les mandats de saisie contre les contribuables retardataires, qui ont été préparés jusqu'à cette date.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

Alex. Baptist,
Wld. Martel,
M. Caron,
O. Carignan.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine.

Secondé par l'Échev. Bourgeois.

et résolu:-

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par l'Échev. Caron.

2^e motion.
Bon à fac B. Luckerhoff,
pour \$1500⁰⁰

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois de cette date, à l'ordre de Mr. James B. Luckerhoff, pour quinze cents piastres, en renouvellement d'un autre billet de deux mille cinq cents piastres qui devient dû à la Banque de Montréal, à Montréal, le 27 du courant.

Adoptée.

Proposé

Mercredi, le 26 Décembre 1874.

3^e motion.

Résolution nommant
M. Joseph Dufresne, as-
sistant-inspecteur des
chemins révoquée.

Proposé par l'Echev. Duchaine,
Secondé par le Cons. Boudreault, et résolu: -
Que la résolution de ce Conseil, passée le vingt-quatrième
jour de Novembre mil huit cent soixante-treize et nommant
M. Joseph Dufresne à la charge d'assistant-inspecteur des
chemins, soit rappelée et rescindée; - et que des remerciements
soient votés à M. Dufresne pour avoir rempli gratuitement les
devoirs de cette charge depuis ce temps.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le
trente-et-un du courant, à sept heures du soir.

J. N. Bureau
Maire
L. A. Mirand
Secrétaire

Convocation d'une assem-
blée spéciale du Conseil.

An Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville,
ce soir, à 7 heures, pour affaires concernant les finances de la
Corporation.

Trois-Rivières, 27 Décembre 1877.
(Signé) J. N. Bureau,
Maire.

Assemblée spéciale.
27 Décembre 1874.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire
et tenue en l'Hôtel-de-Ville, jeudi, le vingt-septième jour de
Décembre mil huit cent soixante-et-dix-sept, à sept heures et
demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuier,
Messieurs les Echevins A. Baptist, A. Duchaine,
G. A. Bourgeois,
Messieurs les Conseillers P. Beaumier,
L. A. Camirand,
O. Carignan,
J. Dean,
J. N. Godin,
W. Martel.

Proposé

Jeudi, le 2^e Décembre 1877.

1^{re} motion.
Billet à A. Baptist, Es. pour
\$ 300.
Billet à J. Shortis, Es.,
pour \$ 300

Clôture

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Carignan, et résolu:—

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette cité, deux billets promis-soires de trois cents piastres chacun, payables en trois mois de deux de janvier prochain, l'un à l'ordre de Alex. Baptist, Es., et l'autre à l'ordre de James Shortis, Es. Les susdits deux billets étant en renouvellement de deux billets de cinq cents piastres chacun, qui seront dûs le 2 de janvier prochain.

La séance est ensuite levée.

H. Migon
Secrétaire.

J. N. Bureau
Maire.

31 Décembre 1877.
Pas de séance.

Lundi, le trente-unième jour de Décembre mil huit-cent-soixante-et-dix-sept, advenant huit heures du soir et aucun des membres du Conseil de Ville n'étant présent, il n'y a pas eu d'assemblée du dit Conseil.

H. Migon
Secrétaire Présorin

Trois-Rivières, 14 Janvier 1878.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée du Conseil de Ville pour les affaires en général.

(Signé)

J. N. Bureau,

Maire.

Séance du 14 Janvier 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le quatorzième jour de Janvier mil huit cent-soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuypet,

Messieurs les Echevins Baptist, Bourgeois, Caron et Duchaine.

Messieurs les Conseillers Bureau, Carignan, Godin et Martel.

Proposé par l'Echev. Caron,

Secondé par le Cons. Carignan,

1^{re} motion.

Que

Lundi, le 14 janvier 1878.

Que la requête de M. Ledges Sigman soit reçue et lue.
Adoptée.

Requête de Ledges Sigman. Requête de M. Ledges Sigman exposant de nouveau les dommages que lui cause l'obstruction de la rue Bejeune par le chemin de fer ainsi que les dangers auxquels sont exposés sa famille et sa propriété par suite de cet état de choses.

Lettre de J. E. Normand, Es. Lettre de J. E. Normand, Es., informant le Conseil qu'il est prêt à commencer de suite la construction des ponts du St. Maurice, et demandant qu'il soit nommé un surintendant des travaux.

Protêt à la réquisition de Joseph Bégin et Thomas Mercier. Protêt à la réquisition de Messrs. Joseph Bégin et Thomas Mercier contre les dommages qu'ils souffrent par suite de l'obstruction de la rue Bejeune par le chemin de fer de M. R. O. & C.

Rapport du Secrétaire-Trésorier. Rapport du Secrétaire-Trésorier contenant un état des revenus et des dépenses de la Corporation pendant les six mois terminés le 31 Décembre 1877.

2^{ème} Motion

Proposé par le Conseiller Martel.

Pour reprendre la possession des emplacements sur les rues Bureau et Lervais, dont le prix d'achat n'a pas été payé.

Secondé par l'Echevin Caron.

Attendu que ce Conseil, à sa séance du seizième jour de Juin mil huit cent soixante-et-treize, a autorisé le Comité de la Commune à vendre et offrir en vente par encan public, certains lots ou emplacements situés et prenant leur front sur la rue Bureau, en cette Cité, sujet à certaines conditions mentionnées dans la susdite résolution;

Et attendu que le trentième jour de Juin mil huit cent soixante-et-treize, le dit Comité de la Commune a offert en vente et a vendu par encan public, sur les lieux, les susdits terrains et emplacements;

Et attendu que ce Conseil, à sa séance du vingt-septième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-quatorze, a autorisé le dit Comité de la Commune, à offrir en vente et à vendre, par encan public, certains autres terrains ou emplacements dans les rues Bureau et Lervais, ainsi que les terrains de la dite rue Bureau, qui avaient été vendus et adjugés à la vente faite par encan le trente de Juin mil huit cent soixante-et-treize et dont le prix d'achat et d'adjudication n'avait pas été payé;

Et attendu que le dix-huitième jour de Mai mil huit cent soixante-et-quatorze, le dit Comité de la Commune a offert en vente et a vendu par encan public, les terrains et emplacements en dernier lieu mentionnés.

Lundi, le 14 Janvier 1878.

Et attendu que ce Conseil, en autorisant, comme susdit, les susdites deux ventes de terrains ou emplacements dans les rues Bureau et Gevais, avait stipulé, entre autre conditions, les suivantes, savoir: 6° "Les contrats de vente ne seront passés qu'après le paiement complet du prix de vente; 8° Il sera loisible à la Corporation, le 1^{er} Octobre 1874, de reprendre possession de tout emplacement dont le prix de vente n'aura alors été payé."

Et attendu que le prix de vente et d'adjudication des terrains et emplacements vendus comme susdit, devait être payé ainsi qu'il suit, savoir: Un quart comptant au moment de la vente, et un quart à la même date pendant chaque mois en suivant:

Et attendu qu'un grand nombre des personnes qui, lors des susdites ventes, sont devenues adjudicataires de dits terrains et emplacements, ont négligé de se conformer aux conditions des susdites ventes, et n'ont pas encore payé le prix d'achat des susdits terrains et emplacements, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à transporter, dans ses livres de comptes, au nom de la dite Corporation, tout tel terrain ou emplacement dont le prix de vente n'a pas encore été payé en tout ou en partie; et à décharger les adjudicataires des dits terrains de toutes taxes, rentes constituées, ou autres charges, dont les susdits terrains et emplacements pourraient être grevés, dans les livres de comptes du dit Secrétaire-Trésorier.

Adoptée.

Proposé par le Conseiller Kodin

Secondé par le Conseiller Carignan.

Que les glaciers dans le marché-aux-Bœufes soient vendus par encan public, samedi, le 26 de Janvier courant, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires.

Adoptée

Proposé par l'Echevin Caron.

Secondé par l'Echevin Duchaine.

Que ce Conseil confirme la signature par son Honneur le Maire de deux billets payables en trois mois, du onze du courant, pour quatre cents piastres chacun, à l'ordre l'un de Uld. Martel, Ecr. et l'autre à celui de O. Carignan, Ecr; lesquels deux billets sont en renouvellement de deux autres billets de cinq

Cents

qu'il soit résolu: que la Corporation de cette Cité reprenne de suite la possession et la propriété des susdits terrains et emplacements,

J.P.D.

3^{ème} Motion
Vente des glaciers.

4^{ème} Motion
Billet de \$400⁰⁰ à Uld^o Martel, Ecr., et Billet de \$400⁰⁰ à Grégoire Carignan, Ecr. -

Lundi, le 14 Janvier 1878.

<p>5^{ème} Motion Billet de H. A. G. A. Bourgeois, Ecr.-</p>	<p>cents piastres chacun, devenus dûs le 11 du courant. Adopté. Proposé par l'Echevin Caron. Secondé par le Conseiller Carignan. Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable en trois mois du 22 du courant, à l'ordre de H. A. Bourgeois, Ecr. pour quatre cents piastres, en renouvellement d'un autre billet de cinq cents piastres qui sera alors dû.</p>
<p>6^{ème} Motion X Pour poursuivre les Com- missaires du chemin de fer de Q. M. O. & O.</p>	<p>Proposé par le Conseiller Bureau. Secondé par le Conseiller Carignan. Que ce Conseil autorise M. S. DeMoncourt, Ecr. Avocat, à poursuivre les Commissaires du Chemin-de-Fer Q. M. O. & O. pour obstruction de la rue Le Jeune, en cette Cité.</p>
<p>7^{ème} Motion Requête à la législa- ture pour des amende- ments à l'acte d'In- corporation.</p>	<p>Proposé par l'Echevin Bourgeois. Secondé par l'Echevin Duchaine. Qu'une humble adresse soit présentée aux trois branches de la législature de Quebec pour la passation d'un acte autorisant ce Conseil à établir un tarif des péages ou droits de passage sur les ponts du St. Maurice, et à faire des règlements pour la régie, administration et conservation des dits ponts, ainsi que pour étendre et définir les pouvoirs du dit Conseil quant à l'ouverture et à l'établissement de nouvelles rues en cette Cité.</p>
<p>8^{ème} Motion Comité spécial des Ponts du St. Maurice continué.</p>	<p>Proposé par le Conseiller Carignan. Secondé par le Conseiller Godin. Que le Comité spécial, nommé le dix de septembre dernier, et chargé de la surveillance des travaux de réparation des ponts du St. Maurice, soit continué et chargé de représenter la Corporation de cette Cité, quant à ce qui a rapport à l'exécution des Contrats et des travaux pour la reconstruction de ces ponts.</p>
<p>9^{ème} Motion Nomination de M. Tho- mas Milette comme sur- veillant de la reconstruc- tion des ponts du St. Mau- rice.</p>	<p>Proposé par le Conseiller Godin. Secondé par l'Echevin Duchaine. Que Mr. Thomas Milette soit nommé jusqu'à nouvel ordre, surveillant pour la Corporation de cette Cité des travaux de construction des ponts du St. Maurice, avec un salaire de deux piastres</p>

Lundi, le 14 Janvier 1878.

Ajournement

piastres par jour, à compter du 10 du courant.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le 28 du courant, à sept heures du soir.

J. A. Mignot
Sec: gres.

J. N. Bureau
Maire

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.
21 Janvier 1878.

TroisRivières, 21 Janvier 1878.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des TroisRivières.

Je convoque pour ce soir, à sept heures, une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, afin de prendre en considération une requête des ouvriers de cette cité, demandant au Conseil-de-Ville de leur venir en aide en s'adressant à qui de droit pour procurer de l'ouvrage aux requérants et faire exécuter immédiatement certains ouvrages près de la station du chemin de fer de Q. M. C. & O, en cette cité.

(Signé)

J. N. Bureau,
Maire.

Séance spéciale du
21 Janvier 1878.-

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des TroisRivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le vingt-unième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:--

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Cuivier,

Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Beaumier,

Boudreau,

Bureau,

Carnivand,

Carignan,

Dean,

Martel.

Proposé

Lundi, le 21 Janvier 1878.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Martel, et résolu: -
Que la requête de Messrs. Léon Martin et autres soit reçue et lue.

Requête de Messrs. Léon Martin et autres.

Requête de Messrs. Léon Martin et autres demandant de leur venir en aide en s'adressant à qui de droit afin que certains travaux qui doivent être fait aux alentours de la station du chemin de fer, en cette cité, soient immédiatement commencés.

2^e motion.

Pour référer la requête ci-dessus aux Commissaires du chemin de fer

Proposé par le Conseiller Bureau,
Secondé par le Conseiller Poudreault, et résolu: -
Que la requête de Messrs. Léon Martin et autres soit immédiatement référée aux Commissaires du chemin de fer, "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental", par l'entremise de Arthur Turcotte, Esq., M. P. P., pour la cité des Trois-Rivières, avec prière à ce dernier de vouloir bien l'appuyer de son influence.

Clôture.

Et la séance est levée.
Adoptées.
J. N. Bureau
Maire.
H. Brignon
Sec. Trés.

Séance du 28 Janvier 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-huitième jour de Janvier mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| Son Honneur le Maire, | J. N. Bureau, Esq., |
| Messieurs les Echevins | Bourgeois, |
| | Carou, |
| | Duchaine, |
| Messieurs les Conseillers | Beaumont, |
| | Poudreault, |
| | Godin, |
| | Martel. |

Lit le procès-verbal des deux dernières assemblées.
Lettre de J. E. Normand, Esq., informant le Conseil qu'il refuse de se conformer à certaines parties de la spécification des travaux à faire aux ponts du St. Maurice, adoptés par le Conseil à sa séance du 17 Décembre dernier.

Lettre de J. E. Normand, Esq.

Lundi, le 28 Janvier 1878.

Le Secrétaire Trésorier informe le Conseil qu'il a remis à J. E. Normand, Ecr., une copie de la spécification des travaux à faire aux piliers des ponts du St Maurice, ainsi qu'une copie des procès du Conseil, le 17 Décembre dernier, au sujet des sus-dits travaux, sur la demande verbale du dit J. E. Normand.

Lettre des Commissaires du chemin de fer de Q. M. O. & O. à M. L. De Noncourt, Ecr. -

Lettre de E. Moreau, Secrétaire des Commissaires du chemin de fer de Q. M. O. & O. à M. L. De Noncourt, Ecr., l'informant que les Commissaires vont donner instructions immédiates afin que l'entrepreneur construise sans délai un pont au-dessus de la voie du chemin de fer, dans la rue Bejeune.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiclistes suivantes:

Département de l'Acqueduc		190	19
" " du Feu		187	43
" " de la Police		9	35
" " de l'Hôtel-de-Ville		30	05
" " des Marchés		1	10
" " de l'Eclairage		323	75
" " des Chemins		14	50
Rues sous contrôle		2	75
Acqueduc, compte de construction		4	70
" " en Bois		4	76
Billets Payables	1000.00		
"	180.00		
"	500.00		
"	1462.92		
"	1857.08	5000	00
Intérêt & Commission		2007	04
Ponts du St Maurice		71	58
Frais légaux		161	80
Papeterie & Impressions		68	68
Dépenses Contingentes		100	27
Est. Goff & Assurance Agricole du Canada		9067	66
Divers		272	56
Salaires		243	66
Respectueusement soumis,		17458	83

* Notre Comité recommande de plus que votre Conseil confirme la signature le 29 Décembre dernier, d'un chèque pour la somme de \$9067⁶⁶, mentionnée au présent rapport.

(Signé) M. Martel, M. Caron, G. A. Bourgeois.

Proposé

Lundi, le 28 Janvier 1848.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,
 Secondé par le Cons. Beaumier,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adopté.

2^e motion.

Sur lettre de J. E. Normand,
 Et.

Proposé par le Cons. Martel,
 Secondé par le Cons. Beaumier,
 Attendu que, par sa lettre du 21 du courant, J. E. Normand, Es., refuse de se conformer à certaines conditions d'un rapport d'un Comité Général de ce Conseil, présenté le 17 Décembre dernier, et alors adopté par le dit Conseil, qu'il soit résolu:
 Que ce Conseil s'en tienne aux termes de la spécification annexée au susdit rapport du Comité Général du Conseil, et adopté par ce dit Conseil, à sa séance du 17 Décembre dernier, et accepté par M. Normand, qui a commencé à exécuter les travaux mentionnés au dit rapport, aux prix, clauses et conditions du dit rapport et qu'il soit, en conséquence, tenu de continuer et parachever les susdits travaux, à peine de tous dommages et intérêts.
 Adoptée.

3^e motion

Billet à P. Beaumier Es.
 pour \$400⁰⁰

Proposé par le Cons. Godin,
 Secondé par l'Echev. Duchaine,
 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois, à l'ordre de Prosper Beaumier, Es., pour quatre cents piastres; en renouvellement d'un autre billet de cinq cents piastres qui sera dû demain.

Adopté.

4^e motion.

Billet à M. Caron, Es.,
 pour \$400⁰⁰

Proposé par le Conseiller Beaumier,
 Secondé par l'Echevin Duchaine,
 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet pour quatre cents piastres, payable en trois mois, à l'ordre de Michel Caron, Es., lequel est en renouvellement d'un autre billet qui devient dû le premier de Février prochain.

Adopté.

5^e motion.

Députation à Québec pour surveiller la passation d'un amendement à l'acte d'incorporation.

Proposé par le Cons. Poudreault,
 Secondé par l'Echev. Caron,
 Qu'une députation, composée de Son Honneur le Maire et de M. l'Echevin Bourgeois, soit chargée de se rendre à Québec,

Lundi, le 28 Janvier 1878.

Quibec, auprès de la Législature Provinciale, afin de surveiller la passation d'un projet d'acte pour amender les actes d'incorporation de cette cité, maintenant devant la Législature.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le onze de Février prochain, à sept heures du soir.

J. N. Bureau
Maire.

L. Grignon
Secrétaire.

Trois-Rivières, 4 Février 1878.

Au Secrétaire = Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures, pour considérer les amendements proposés aux actes d'incorporation de cette cité.

(Signé) J. N. Bureau
Maire.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le quatrième jour de Février mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Couper
Messieurs les Echevins

Daptist,
Bourgeois,
Caron,
Duchaine,

Et Messieurs les Conseillers

Dicaumier,
Dondreault,
Dureau,
Carignan,
Jean,
Martel.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Résolu que pour l'intelligence plus complète et l'interprétation

Lundi, le 4^e Février, 1878.

Concernant les amendements
à l'acte d'incorporation.

l'interprétation plus parfaite de la première Clause du Bill N^o 47
étant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la Cité
des Trois-Rivières 38 Vict. Cap. 16 et de ses amendements,
maintenant devant la Législature de la Province de Québec
la dite clause devrait être divisée en deux clauses distinctes et
séparées se lisant comme suit: -

1^{re} Clause: Il sera loisible au Conseil de la Cité des Trois-
Rivières de fixer et établir des taux de péage ou droits de passage
et de prélever tels péages ou droits de passage sur les personnes,
les animaux, les voitures, les marchandises, les denrées ou autres
effets qui passeront sur les ponts que la Corporation de la dite
Cité fait actuellement construire sur la Rivière St. Maurice,
et de varier, modifier et changer de temps à autre tels droits ou
péages et déclarer les cas d'exception; le tout néanmoins sujet
à l'approbation de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur
en Conseil.

2^e Clause: Le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières pourra
faire et passer tels règlements ou résolutions qu'il jugera néces-
saires pour la régie, administration, entretien et protection
des susdits ponts et faire généralement à l'égard d'iceux tous
les actes d'un propriétaire, à l'exception toutefois qu'il ne pourra
ni les louer ni les affermer autrement que par enchères publi-
ques après en avoir fixé le prix de départ, et pour des périodes
de temps n'excédant pas deux ans. - Et le dit Conseil sera
dans ces cas dispensé d'employer le ministère d'un encanteur
licencié.

Qu'ainsi la 2^e Clause de l'acte (Bill N^o 47) tel qu'im-
primé, devrait être la 3^e ainsi de suite en altérant le
numérotage des clauses jusqu'à la dernière du dit acte.

Que la 3^e Clause du dit Bill N^o 47 qui sera la 4^{ème} en
conséquence du changement de numérotage des clauses ci-
dessus mentionné se lira comme suit: -

4^e Aucune rue ou voie publique ne sera ouverte, faite, prolongée
ou élargie, à moins que permission ait été auparavant obtenue
du Conseil de la dite Cité à cet effet et toute rue ainsi ouverte,
faite, prolongée ou élargie deviendra par le fait même la
propriété de la Corporation et tombera sous le Contrôle du
Comité des Chemins du dit Conseil et devra être ainsi ouverte,
faite, prolongée ou élargie suivant les alignements et direction
et de

Dimanche, le 4 Février, 1878

398

Et de la largeur qui sera fixée par le dit Conseil; laquelle largeur ne pourra être moindre de trente-cinq pieds; pourvu toujours qu'il sera loisible de faire en arrière des emplacements des puells d'une moindre largeur pour la facilité des communications avec les bâtiments, cours ou dépendances qui se trouvent sur les dits emplacements.

Et que les délégués nommés par ce Conseil pour aller surveiller la passation dudit Bill No. 47 par la Législature de Québec soient requis d'en presser et poursuivre l'adoption avec les modifications ci-dessus mentionnées.

Adoptée

Et la séance est levée.

J. N. Bureau
Maire.

L. G. Parasin
Sec. - G. P.

Convocation d'une
assemblée spéciale du Conseil.

Trois-Rivières, 8 Février 1878.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures, pour affaires concernant le projet de bill pour amender les actes d'incorporation de cette cité.

(Signé)

J. N. Bureau,
Maire.

Séance spéciale.
8 Février 1878.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, vendredi, le huitième jour de Février mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Chevins

J. N. Bureau, Ecuier,
Baptist,
Bourgeois
Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Beaumier,

Bureau, Camirand,

Carignan, Godin
et Martel.

Proposé

Vendredi, le 8 Février 1878.

1^{re} motion.

Acte d'incorporation amendé.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par l'Echev. Caron,

Que M. Arthur Turcotte, M. P. P. pour la Cité des Trois-Rivières, soit autorisé à retirer le Bill No. 47, actuellement devant la Chambre d'Assemblée de Québec, pour amender l'acte d'incorporation de la Cité de Trois-Rivières, s'il ne peut le faire passer tel qu'amendé par la résolution du Conseil de la dite Corporation, en date du quatre Février courant, excepté ce qui a rapport aux rues, que le Conseil retranche de ses amendements.

2^{de} motion.

Amendement.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Carignan, en amendement:-

Que la présente assemblée soit ajournée à demain, 9 de Février courant, afin d'étudier la loi, savoir, si la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aura le droit de percevoir à l'avenir les taxes de payage établis pour le passage sur les anciens ponts du St^e Maurice.

Perdu sur division de 4 pour et 6 contre, savoir:-

Pour: les échevins Bourgeois et Duchaine; les conseillers Carignan et Camirand. - 4.

Contre: les échevins Baptiste et Caron; les conseillers Beaumier, Bureau, Godin et Martel. 6.

La motion principale (No. 1) est alors mise aux voix, ont voté

Pour: - les échevins Baptiste et Caron; les conseillers Beaumier, Bureau et Martel. 5.

Contre: - les échevins Bourgeois et Duchaine; les conseillers Camirand, Carignan et Godin. 5.

Son Honneur le Maire vote pour la motion, qui est adoptée.

La séance est ensuite levée.

J. N. Bureau
Maire

J. N. Caron
Sec. Trés.

Clôture.

Motion principale (No. 1) adoptée.

Séance du 11 Février 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville, lundi, le onzième jour de Février mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cuyver,
Messieurs les Echevins Baptiste,

Caron

Lundi, le 11 Février 1878.

400

Messieurs les Conseillers

Caron,
Duchaine,
Boudreault,
Bureau,
Carrirand,
Carignan,
Godin,
Martel.

1^{re} motion.

Lit le procès-verbal des dernières assemblées.

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par l'Échev. Baptist, et résolu :

Que, par respect pour la mémoire du Souverain Pontife Pie IX,
ce Conseil s'ajourne à lundi prochain.

Ajournement.

Et le Conseil s'est ajourné à lundi, le 18 de Février courant, à
sept heures du soir.

H. Migon

Sec. Grés.

J. N. Bureau
Maire.

Séance du 18 Février 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le
dix-huitième jour de Février mil huit cent-soixante et dix-huit, à
sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites
par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Écuyer,

Caron,

Duchaine,

Boudreault,

Bureau,

Carignan,

Dean,

Godin,

Martel.

1^{re} motion

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Conseiller Boudreault,

Secondé par le Conseiller Godin.

Que la requête de Mr. S. H. Landry, père, soit recue et lue.

Adopté

Requête de Mr. S. H. Landry

Requête de Mr. S. H. Landry, père, demandant à être nommé

gardien

Lundi le 18 Février 1878.

gardien des ponts du S^t Maurice.

Référée au Comité des ponts.

Rapport du Comité
des Finances

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Aqueduc, compte de construction	1.80
Département de l'Aqueduc	70.83
" du Feu	57.25
" de la Police	4.25
" des Marchés	4.95
" de l'Hôtel-de-Ville	21.90
Ponts du S ^t Maurice	88.50
Billets Payables	600.00
Intérêt & Commission	1,715.95
Loff & Assurance Agricole du Canada	2.62
Dépenses Contingentes	71.13
	<u>\$2,639.18</u>

Respectueusement soumis

(signé)

M. Baron
O. Baignan
Uld. Martel

2^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Boudreault

Secondé par l'Échevin Duchaine

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité Spécial
des Ponts du S^t Maurice,
concernant J. Milette, le
Surintendant des travaux
de construction.

Rapport N^o 1

Le Comité spécial des Ponts du S^t Maurice à l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée du dit Comité, tenue le 5 du courant, il a été résolu de continuer jusqu'à nouvel ordre M^r. Thomas Milette dans sa charge de surveillant des travaux de reconstruction des dits ponts, et à recevoir ou condamner (to cull) tous les bois devant servir à leur reconstruction, suivant l'interprétation raisonnable que l'on doit donner au contrat et à la spécification entre la Corporation et J. C. Normand & Co, le dit Thomas Milette devant faire rapport à votre Comité tous

les

Lundi, le 18 Février 1878.

Pour livres \$1000 de débentures à J. E. Normand, Ecr.

les fonds de l'état des travaux ainsi que de toutes difficultés qui pourraient surgir dans l'exécution du contrat.

Votre Comité recommande de plus que des débentures de l'Emprunt des Ponts du St. Maurice, au montant de quatre mille piastres, soient émises et livrées à J. E. Normand Ecr., à compte de son entreprise pour finir les piliers et faire les terrassements.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Stois-Rivières, 11 Février 1878.

(signé)

Jas. Dean.

J. S. Bureau

P. A. Boudreault

3^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Rodin

Secondé par Lechevin Baron

Que le rapport No. 1 du Comité spécial des ponts du St. Maurice soit adopté et que conformément aux dispositions du chapitre 63 des règlements de ce Conseil, passé le neuf de Novembre dernier, il soit émis des débentures de l'Emprunt pour la reconstruction des ponts du St. Maurice au montant de quatre mille piastres, et que les dites débentures soient livrées à J. E. Normand Ecr., à compte de son entreprise pour finir les piliers et faire les terrassements des dits ponts.

Adopté.

Rapport No. 2 du Comité des Ponts du St. Maurice recommande de payer \$4000 en argent et \$4000 en débentures à J. E. Normand, Ecr. —

Rapport No. 2

Le Comité spécial des ponts du St. Maurice a l'honneur de faire rapport que vu l'état ci-annexé des quantités et valeurs des matériaux pour la construction de la partie supérieure des dits ponts, rendus sur place, votre Comité recommande que M^r. J. E. Normand soit autorisé à retirer du Gouvernement de cette Province quatre mille piastres sur les argents payables par le Gouvernement et que des débentures des ponts du St. Maurice soient aussi livrées audit M^r. Normand au montant de quatre mille Piastres, lesquels argents et débentures étant à compte du paiement des dits matériaux, sous toute réserve des objections qui pourraient être faites quant à la qualité et à la quantité des matériaux mentionnés au dit état.

Respectueusement soumis.

(signé) Uld. Martel, J. Dean, J. S. Bureau, P. A. Boudreault.

Lundi, le 18 Février 1878

4^{ème} motion

Proposé par l'Échevin Baron

Secondé par le Conseiller Barignan

Que le rapport No. 2^e du Comité des Ponts soit adopté et que Mr. le Maire et Mr. le Secrétaire soient autorisés à signer les dites débentures, au montant mentionné au dit rapport.

Adopté.

5^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Barignan

Secondé par l'Échevin Duchaine.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité un billet payable en trois mois à l'ordre de Sévère Dumoulin & Co., pour mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent l'an. - Lequel billet est en renouvellement d'un autre billet de \$2,000⁰⁰ échu ce jour.

Adopté.

6^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Dean

Secondé par le Conseiller Bureau

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à racheter, au pair, trois débentures de la dette Consolidée, émission de 1874, de cinq cents piastres chacune, et à retirer, pour cette fin, de la Banque de Québec, en cette Cité, la somme de quatre cents piastres, et de la Banque Union, du Bas-Canada, aussi en cette Cité, la somme de onze cents piastres; lesquelles deux sommes sont actuellement déposées dans les susdites banques, comme fonds d'amortissement de la dite dette Consolidée, ainsi que les intérêts accrus sur icelles sommes.

Adopté.

7^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Barignan.

Secondé par le Conseiller Godin.

Attendu que afin d'assurer la construction des ponts du St. Maurice, la corporation de la Cité des Trois-Rivières est autorisée, en vertu des dispositions de la 40^e Vict., cap. 51, Sec. 85, à émettre des débentures ou autrement contracter, sur le crédit de la dite Cité, une dette n'excédant pas trente mille piastres;

Attendu que, en conséquence, il a été préparé vingtante débentures de cinq cents piastres chacune, payables en vingt ans du premier jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-sept, et datées du trentième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix-sept;

Attendu qu'au trente de Juin mil huit cent soixante-et-dix-sept,

le

Lundi, le 18 Février 1878.

le Maire de cette Cité, pour le temps d'alors, et le Secrétaire Trésorier de ce Conseil n'étaient pas autorisés à signer les dites débentures et ne les ont pas alors signées;

Attendu que par un règlement de ce Conseil, passé le neuvième jour de Novembre mil huit cent soixante et dix-sept, et intitulé: "Chapitre 63. Règlement pour autoriser l'émission de débentures au montant de trente mille piastres". L'émission des dites débentures a alors été autorisée et ordonnée par le dit Conseil;

Et attendu qu'il est, en conséquence, nécessaire de changer la date des dites débentures, qu'il soit résolu:

Les mots "thirtieth of June 1877" qui se trouvent dans les susdites débentures, préparées comme susdit, seront biffés et remplacés par les mots suivants, savoir: eighteenth of February 1878 et le Secrétaire-Trésorier du Conseil apposera ses initiales à la suite des mots et chiffres ainsi biffés et ajoutés. - Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatrième jour de Mars prochain, à sept heures du soir.

Ajournement

J. L. Brignon

Sec.-Trés.

J. N. Bureau

Maire

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Jeudi, le 28 Février
1878.

Trois-Rivières, 28 Février 1878.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de
Ville, ce soir, à 7 heures, pour affaires ordinaires du dit Conseil.

(Signé)

J. N. Bureau.

Maire.

Assemblée spéciale.
Jeudi, 28 Février 1878.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et
tenue, jeudi, le vingt-huitième jour de Février mil huit cent
soixante et dix-huit, à sept heures du soir, à l'Hôtel de-Ville, en la
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient
présents: -

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Et -

Messieurs

Jeudi, le 28 Février 1878.

Messieurs les Echevins Baptiste,
Caron,
Duchaine,

Messieurs les Conseillers Boudreault,
Bureau,
Camirand,
Carignan
Godin,
Martel.

Lettre de P. E. Normand, Ecr.

Lettre de P. E. Normand, Ecr., concernant un rapport fait le 21 du courant et adressé au Comité Spécial des Ponts du St. Maurice, par Mr. Thomas Chilette, Surveillant des travaux de construction des dits Ponts, et réclamant le paiement en argent et en débentures de certaines sommes à lui dûes, suivant ses contrats pour la construction des dits ponts.

Référé au Comité Spécial des Ponts du St. Maurice.

Lettre de Messrs. Gervais
et Gerin.

Lettre de Messrs. Gervais & Gerin annonçant qu'ils sont chargés par M. Judges Dignau de prendre des procédés contre la Corporation pour dommages-intérêts qui lui sont causés par l'impossibilité où il est placé de se servir des rues qui passent à sa maison, à moins que la Corporation ne voie à lui faire obtenir un moyen de charroyer son bois et de vaquer aux besoins de sa maison.

Proposé par le Conseiller Godin.

1^{re} motion

Billet \$800 fr. J. B. Luckerhoff

Secondé par le Conseiller Carignan.

" \$500 " do

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, de deux billets payables en trois mois du 23 du courant, à l'ordre de Mr. James B. Luckerhoff, dont l'un pour huit cents piastres et l'autre pour cinq cents piastres; lesquels deux billets sont en renouvellement de deux autres billets de mêmes sommes qui étaient dûs le 23 du courant.

Adopté

2^{ème} motion

Billet \$500 fr. A. Baptiste.

Proposé par l'Echevin Duchaine.

Secondé par l'Echevin Caron.

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, d'un billet payable en un mois du 25 du courant, à l'ordre de A. Baptiste, Ecr. pour cinq cents piastres; en renouvellement d'un autre billet de même somme, payable à l'ordre de la St. Maurice

Manuf.

Jeudi, le 28 Février 1878.

"Manufacturing Works" qui est devenu dû le 24 du courant.

Adoptée

3^{ème} motion
Vente des magasins du
Marché

Proposé par le Conseiller Boudreault

Secondé par le Conseiller Rodin.

Que les loyers des magasins dans la grande halle du marché-aux-denrées, pour une année à compter du premier de Mai prochain, soient vendus par encan, samedi, le seize de Mars prochain, à onze heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires. —

Adoptée

4^{ème} motion
Réponse à une tiers-saisie

Proposé par le Conseiller Boudreault.

Secondé par l'Échevin Baron.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit nommé et appointé pour comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre François Hélinas et Thomas Milette, savoir: — "La Corporation de la Cité des Trois-Rivières" ne doit rien et ne devait rien au dit Thomas Milette lors de la signification de la dite tiers-saisie.

Adoptée

5^{ème} motion
Achat d'une débenture
de la Dette Consolidée.

Proposé par le Conseiller Boudreault.

Secondé par l'Échevin Duchaine.

Que ce conseil confirme et approuve l'achat au pair, par le Secrétaire-Trésorier, de M^r. Edouard Normand de la débenture No. 30 de la Dette Consolidée.

Adoptée

6^{ème} motion
Concernant un paie-
ment de \$2000 dû à
J. E. Normand, C^{or}. —

Proposé par le Conseiller Bureau.

Secondé par le Conseiller Boudreault.

Attendu que par résolution de ce Conseil, passée le 18 Février courant, J. E. Normand, C^{or}, a été autorisé à retirer du Gouvernement de cette Province, quatre mille piastres à-compte du montant payable par la Province pour aider à la reconstruction des Ponts du S^t. Maurice, et que, par sa lettre en date de ce jour, le dit J. E. Normand déclare avoir reçu du Gouvernement seulement la somme de deux mille piastres, qu'il soit résolu: que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, deux billets promissaires de mille piastres chacun, payables à

l'ordre

Jeudi, le 28 Février 1878.

l'ordre du dit S. E. Normand, l'un en trois mois et l'autre en quatre mois de cette date; les deux susdits billets étant pour compléter la susdite somme de quatre mille piastres qu'il était autorisé à retirer comme susdit. - L'intérêt à 8% sur les deux billets devant être remboursé par cette Corporation au dit S. E. Normand.

Adopté

2^{ème} motion

Proposé par l'Echevin Baron.

Vente de bien-fonde pour taxes - Conseiller Martel autorisé à enchérir.

Secondé par le Conseiller Camirand.

Que conformément aux dispositions de la 106^{ème} section de l'acte 38 Vict. cap. 76, M^r. le Conseiller Martel soit autorisé à enchérir pour et au nom de la Corporation de cette Cité; à la vente des immeubles, qui doit avoir lieu le quatre de Mars prochain, pour non-paiement de taxes municipales et autres charges.

Adopté

Clôture

La séance est close.

J. N. Bureau
Maire

J. Camirand
Sec. - Grés

Sec. - Grés

Séance du 4 Mars 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le quatrième jour de Mars mil huit-cent-soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Sec.,
Baptist,
Bougeois,
Caron,
Duchaine,
Beaumier,
Boudreault,
Bureau,
Carignan,
Godin,
Martel.

Messieurs les Conseillers

Lu le procès-verbal des procès des deux dernières assemblées.
Requête de Messrs. Joseph Bégin et autres demandant l'usage gratuit de la devanture de leurs magasins sur le Marché-aux-Penrées.

1^{ère} motion - Requête ci-dessous

Requête de

Joseph Bégin et autres.

Penrées

Lundi, le 4 Mars 1878.

Denrées.

Référé au Comité des Marchés.

Lettre de J. E. Normand, Es.

Lettre de J. E. Normand, Es., réclamant le paiement de certaines sommes en argent et en débiteures qu'il considère lui être dues par la Corporation à compte de ses contrats pour la reconstruction des ponts du St Maurice.

Rapport du
Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes:-

Compte de construction de l'Aqueduc	\$ 15 90
Département de l'Aqueduc	180 75
" du Feu	162 43
" des Chemins	5 30
" de l'Hôtel-de-Ville	5 32
Billets Payables	\$ 3200 " "
Débiteures de la Dette Consolidée	500 " "
Intérêt & Commission	146 07
Ponts du St Maurice	8.068 70
Frais légaux	6 " "
Fonds d'Amortissement de la Dette Consolidée	500 " "
Services d'Écrivains	120
Assurance des Incendies	15 45
Contingents	12 95
Divers Comptes	20 75
Salaires	243 66
	\$ 13.184 18

Notre Comité recommande de plus que son Honneur le Maire soit autorisé à signer les mandats qui ont été préparés jusqu'à cette date.

Respectueusement soumis,

(Signé) Alex. Baptiste,
" M. Martet,
" M. Carou,
" O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreau,

Secondé par le Cons. Godin,

et résolu:-

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Proposé

Lundi, le 4 Mars 1878.

3^e motion.
Vente de Débentures (\$2000)
des Ponts S^t Maurice, à
Dame Neuve Vallières.

Proposé par l'Echev. Caron,
Secundé par le Cons. Martet,
Que, conformément aux dispositions du chapitre 63
des réglemens de ce Conseil, passé le neuf de Novembre dernier, il
soit signé et émis des Débentures de l'Emprunt pour la reconstruction
des Ponts du S^t Maurice au montant de deux mille piastres, et que
les dites débentures soient vendues à Dame Neuve Vallières de S^t Réal
au taux de quatrevingt pour cent.

Achat de \$1500 de Débentures
de D^{ne} Neuve Vallières,

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit autorisé à acheter
au pair de Dame Neuve Vallières de S^t Réal, trois Débentures de la
Dette Consolidée (émission de 1874) de cinq cents piastres chacune.
Adoptée.

5^e motion.
Pour payer à J. E. Normand
\$2000 en argent,
\$2000 en débentures.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secundé par l'Echev. Caron,
Que quatre mille piastres soient payées par la Corporation
de cette cité à J. E. Normand, en exécution de son contrat pour la re-
construction des Ponts du S^t Maurice, dont deux mille piastres
en argent et deux mille piastres en débentures.
Adoptée.

6^e motion.
2 Billets de \$1000 chacun
et \$2000 en débentures
à J. E. Normand.

Proposé par le Cons. Beaumier,
Secundé par le Cons. Carignan,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, deux billets de mille piastres
chacun, payables à l'ordre de J. E. Normand, Ecr., l'un à trois
mois et l'autre à quatre mois de cette date; et de plus que des
débentures de l'emprunt des ponts du S^t Maurice, au montant
de deux mille piastres soient aussi émises et livrées au dit J. E.
Normand, le tout à compte du contrat pour la superstructure
des dits ponts.
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le onze de
Mars courant, à sept heures du soir.

J. E. Normand
Maire.
L. Migon
Secrétaire.

Lundi, le 11 Mars 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le
onzième

Lundi, le 11 Mars 1878.

410

onzième jour de Mars mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	J. N. Bureau, Ecufer,
Messieurs les Echevins	Bourgeois,
	Caron,
	Duchaine,
Messieurs les Conseillers	Beaumont,
	Camirand,
	Carignan,
	Godin,
	Martel.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que les requêtes de Messrs. J. N. Sapin et Robert & Skroeder soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de J. N. Sapin, Ect.

Requête de J. N. Sapin, Ect., demandant à être nommé évaluateur ou clerc des évaluateurs.

Référé à un Comité Général.

Requête de Messrs. Robert & Skroeder.

Requête de Messrs. Robert & Skroeder demandant la permission de poser un engin à vapeur dans une manufacture qu'ils ont construite sur la rue des Commissaires.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que les conclusions de la requête de Messrs. Robert & Skroeder soient accordées, sujet, toutefois, à l'obligation des dits Messrs. Robert & Skroeder de se conformer à tout règlement de ce Conseil déjà existant ou qui pourrait être plus tard fait et passé par ce Conseil.

Adoptée.

Lettre du Secrétaire du Département des Travaux Publics et Rapport de M. Derome sur les Ponts du St^e Maurice.

Lettre de E. Gagnon, ^{Et} Secrétaire du Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, accompagnant un rapport de M. J. B. Derome, Assistant Ingénieur de ce Département, sur une visite qu'il a faite des Ponts du St^e Maurice, et constatant l'état actuel de reconstruction de ces ponts.

Référé au Comité spécial des Ponts du St^e Maurice.

Lettre de Messrs. C. P. Gelinas & frère.

Lettre de Messrs. C. P. Gelinas & frère, offrant \$100 pour le loyer, l'année prochaine, de la partie supérieure du marché aux denrées qu'ils

Lundi, le 11 Mars 1878.

qu'ils occupent actuellement.

Référé au Comité des Marchés.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de l'aqueduc	29 75
" des Chemins	112. "
" des Marchés	1. 40
" de l'Hôtel-de-Ville	1. 95
Billets Payables	1.500. "
Intérêt & Commission	433. 12
Assurance des Incendies	37 78
Dette Consolidée	1.500. "
Ponts du St-Maurice	4.027. "
Frais Liéants	94. 88
Contingents	1. "
	\$ 7.738. 88

Respectueusement soumis
(signé)

O. Barignan.

M. Baron.

L. A. Camirand.

Uldoric Martel

3^{ème} motion

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

Secondé par le Conseiller Beaumier,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité spécial d'Enquête.

Rapport.

Le Comité spécial nommé par une résolution de votre Conseil, en date du 26 Juillet dernier, aux fins de s'enquérir sur des matières générales, en rapport avec les finances de la Corporation de la Cité, a l'honneur de faire à votre Conseil le rapport de ses opérations.

La résolution de votre Conseil, à laquelle il vient être fait allusion, renfermait un grand nombre de détails, dans l'étude desquels votre Comité n'a pas cru nécessaire ni opportun de s'engager spécialement; mais pour mettre plus de clarté dans son travail, et lui assurer plus d'efficacité il

Lundi, le 11 Mars 1878.

a conclu qu'il était mieux de réduire le tout à deux points généraux d'investigation et d'étude, savoir:

- 1^o. Etablir positivement d'après les archives de la Corporation, le montant général des échéances dues par la ville.
- 2^o. Rechercher et étudier les moyens de rétablir l'équilibre dans ses finances, et de pourvoir efficacement à l'amortissement de sa dette.

Néanmoins, dans ses longues et nombreuses recherches sur l'état des finances, votre Comité ne s'est pas toujours et dans tous les cas, borné à constater et établir le montant de chacun des items d'obligation qui forment la dette générale de la Corporation; mais dans certain cas, il s'est efforcé d'en apprécier le caractère, le but, même les résultats au point de vue de l'intérêt général de la chose civique, afin d'en appuyer les conclusions auxquelles il en est arrivé -

Pour se mettre en état de faire une appréciation plus juste de l'action générale de la Corporation, dans l'administration de ses finances, et d'établir des points de comparaison, sur lesquels il pût convenablement appuyer ses recommandations, votre Comité a jugé qu'il était nécessaire de porter ses recherches et ses observations sur un certain nombre d'années consécutives; et c'est en conséquence sur les transactions des dix années qui se sont écoulées depuis le 1^o Juillet 1867 jusqu'au 30 Juin 1877, que votre Comité a dirigé l'étude qui l'a conduit aux conclusions du présent rapport. -

Dès avant l'année fiscale 1867-68, la ville des Trois-Rivieres avait contracté deux emprunts au fonds Municipal de la Province du Canada, qui lui constituait dès lors, une dette d'un chiffre très-élevé; et qui a du croître considérablement jusqu'à ce jour, attendu qu'il n'a été fait au compte d'icelui, aucun remboursement et qu'il ne paraît avoir été prise aucune mesure pour en effectuer, même en partie, l'amortissement.

Le premier de ces emprunts avait été contracté pour venir au secours des victimes de l'incendie qui a visité cette ville en 1856 et le second pour permettre à la ville de prendre du capital action dans la construction du chemin de fer de Trois-Rivieres et Arthabaska.

Comme cette dette a été contractée dans des circonstances toutes particulières et singulièrement exceptionnelles, et pour

Lundi, le 11 Mars 1878.

pour des fins qui ne l'étaient pas moins; et qu'elle ne pourra être réglée que dans un avenir encore éloigné, et au moyen d'arrangements qui en feront une mesure praticable. Votre Comité n'a pas cru opportun de s'en occuper, au moins pour le présent, ni en tenir compte dans les conclusions et les recommandations de son présent rapport.

Ainsi donc, abstraction faite de cette dette dont il ne sera plus fait mention dans le présent, le 1^{er} juillet 1867 la Corporation de la ville des Trois-Rivières ne devait rien: elle avait même, après toutes ses échéances et ses obligations payées, une légère balance de surplus dans sa caisse. Mais il est convenable de remarquer qu'elle n'avait encore fait alors que peu d'améliorations importantes et qu'elle manquait d'une bonne partie des accommodations utiles à son fonctionnement en général, et que le développement de la ville avait rendu nécessaires, et en quelque sorte, indispensables. —

En 1867-68 la valeur de la propriété imposable dans les limites de la Cité était de \$ 904,780.⁰⁰; les revenus ordinaires de la Corporation de \$ 7,646.85, les dépenses de \$ 5,076.45 et le taux de la cotisation de dix centins par chaque cent dollars de la valeur actuelle de la propriété.

En 1876-77 la valeur actuelle des biens imposables dans les limites de la ville, a été évaluée 2,600,000.⁰⁰ en chiffres ronds; les revenus ordinaires de la Corporation ont été de \$ 30,117.72, ses dépenses de \$ 31,624.93; et le taux de la cotisation de trente cinq centins par chaque cent dollars de la valeur actuelle de la propriété.

Il faut toute fois remarquer qu'un certain nombre d'items qui figurent au chapitre de dépenses ordinaires de 1876-77, ont été payés pour des objets spéciaux, et en dehors du service ordinaire.

Si l'on fait un résumé total des dix années soumises à l'investigation de votre Comité, on trouve que, depuis le 1^{er} juillet 1867 au 30 Juin 1877, la Corporation a perçu des revenus ordinaires au montant de \$ 176,520.15, et que ses dépenses ordinaires, pendant la même période, ont atteint un montant collectif de \$ 134,542.84; laissant un surplus général de \$ 41,977.32 des recettes sur les dépenses.

En établissant des proportions et des points de comparaison dans les chiffres qui viennent d'être énumérés, on trouve que dans dix ans, les revenus et les dépenses ordinaires de la Corporation ont

Lundi, le 11 Mars 1878.

ont plus que quadruplé, tandis que la valeur actuelle de la propriété imposable de la ville, n'avait pas tout à fait triplé.

De plus, si l'on considère que l'élevation de la propriété pendant ces dernières années, a été gonflée et surestimée, pour près d'un quart du chiffre qui la représente, on est conduit à admettre que sa valeur n'a que doublé, ou à peu près, depuis le 1^{er} juillet 1867.

L'accroissement des revenus et des dépenses ordinaires de la Corporation avait donc en proportion doublé celui du développement de la Cité.

Votre Comité est porté à conclure qu'en ceci les proportions convenables n'ont pas été gardées, et que l'équilibre a été rompu, en ce que la gradation des impôts destinés à subvenir aux dépenses a été comparativement trop rapide et trop considérable.

Au demeurant, cette opinion est pleinement confirmée en jetant les yeux sur le chapitre des dépenses extraordinaires affectées à des améliorations et des objets spéciaux, pendant la même période; lesquelles, outre qu'elles ont absorbé le surplus général des recettes sur les dépenses ordinaires, constituent de plus une dette, qui, mise en regard des ressources de la ville, peut bien causer un peu d'inquiétude et de malaise chez les propriétaires.

En effet, pendant les dix dernières années, la Corporation de la ville s'est engagée dans des entreprises considérables d'améliorations publiques, et il est établi que le capital appliqué à ces objets, se monte actuellement à la somme assez élevée de \$ 283,036.89.

Ce montant général se trouve imputé à différents chapitres particuliers, dont les détails sont en grande partie énumérés dans les tableaux 1^a, 1^b, 1^c, 1^d, 1^e, 1^f, 1^g, 2, 3^a, & 3^b, ci annexés, et dont suit une liste condensée -

A la construction du 'marché' neuf - - -	\$ 27,909.53
" " " de l'Hôtel-de-Ville	37,486.01
" L'acquisition de l'Aqueduc en bois	13,019.67
" la Construction de l'Aqueduc en fer	121,376.22
au carré Champlain -	11,818.23
A l'ouverture et élargissement des rues	14,155.72
au discount sur débentures -	<u>21,000.00</u>
A reporter	\$ 246,765.38

Lundi, le 11 Mars 1878.

	Report	\$ 246,765.38
Pour Commission actes d'enregistrement &c.		6,936. "
" Impressions, frais législat. législation		2,690.25
" Divers		25,645.34
		<hr/> 272,036.97

Sur et en déduction de ce montant, ont été appliquées les sommes suivantes, savoir:-

Montant de surplus des revenus sur dépenses ordinaires en dix ans	\$ 41,977.32	
Revenus de la vente des Bons du chemin de fer des Trois-Rivières & arthabaska	18,069. "	60,046.32
		<hr/> 221,989.65

C'est donc un déficit collectif de deux cent vingt et une mille neuf cent quatre vingt neuf piastres & cinquante et cinq centins, qu'a contracté la Corporation de la ville pendant son administration générale des dix dernières années.

Il serait peut-être plus exact de porter ce déficit au chiffre de \$240,058.65 en considérant les \$18,069.⁰⁰ recus pour les bons du chemin de fer de Trois-Rivières et arthabaska non comme un revenu réel, mais comme le faible et minime actif d'une échéance énorme qui tôt ou tard, pourrait bien venir à peser lourdement sur la ville.

Bien que ce montant soit représenté, au moins en grande partie, par des améliorations d'un caractère permanent, et dont la Corporation est actuellement en possession, le fait ne manque pas de constituer un état de chose qui, dans les circonstances présentes, n'est pas du tout rassurant pour les propriétaires de la ville, et sur lequel votre Comité attire la plus sérieuse attention de votre Conseil.

En considérant ces choses, votre Comité en est venu à conclure et est demeuré convaincu que la Corporation de la ville a dû compter sur un degré de développement qui a fait défaut pour se croire justifiable de risquer, sur une aussi grande échelle, des améliorations très-utiles sans doute, quelques unes mêmes d'une grande nécessité, mais dont le caractère, l'étendue, les proportions même la munificence ne semblent pas en raison directe des ressources qu'elle commandait dans le temps.

En ce qui a rapport à ce sujet, votre Comité a cru devoir en général se borner à consulter les états généraux du
coût

416

Lundi, le 11 Mars 1878.

coût de ces divers items d'améliorations, sans entrer dans l'étude intime des détails, et s'assurer positivement par là, jusqu'à quel point, dans l'exécution, les règles de la prudence et de l'économie ont été respectées et observées c'eût été rendre son travail et ses recherches presque interminables. Au reste, votre Conseil a chargé un autre Comité spécial d'étudier la question, sous ce point de vue. Cependant votre Comité ne peut s'empêcher de remarquer en passant, que plusieurs items de dépenses mis en regard des objets auxquels ils ont été appliqués, lui ont paru d'un montant comparativement énorme.

La conclusion à tirer de tout ceci, et à laquelle en est tout naturellement arrivé votre Comité, après ces considérations, c'est que la ville s'est gratifiée depuis dix ans, d'autant sinon de plus d'améliorations que ne lui permettaient ses ressources, même d'un plus grand nombre d'années; que la Corporation doit s'arrêter tout court, dans la voie des grandes entreprises à crédit et même de toute dépense spéciale quelconque; mettre une économie sage et éclairée dans ses dépenses ordinaires, et prendre des mesures sérieuses et efficaces pour amortir sa dette si elle tient à ne pas se laisser entraîner dans l'abîme de l'insolvabilité absolue. —

Votre Comité recommande donc avec insistance à votre Conseil, de s'en tenir là, au moins pour le présent; et de remplacer, d'ici à quelques années, le système des emprunts par celui des épargnes; afin de mettre la Corporation dans la voie de l'acquittement de ses dettes; fortifier par là son crédit; et de lui permettre de diminuer un peu les taxes comparativement lourdes qui pèsent sur la population en général, et surtout sur les propriétaires.

Votre Comité a considéré avec le plus grand soin et la plus sérieuse attention quels seraient les moyens que pourrait prendre la Corporation, et les mesures qu'elle pourrait adopter pour amortir sa dette; rétablir efficacement l'équilibre dans ses finances, même combler les déficits imprévus et inattendus qui viendraient à lui échoir.

Après avoir étudié en détail les diverses sources de revenu certain, sur lesquelles peut compter la Corporation, considéré et calculé à quel chiffre il est possible de réduire le service civique en général, — en y opérant les retranchements que

Lundi le 11 Mars 1878.

que justifient la difficulté des temps et l'état des finances de la ville, votre Comité est d'opinion que la Corporation peut se tirer d'embaras et amortir assez rapidement sa dette, sans avoir recours à l'augmentation des taxes; pourvu que, ainsi qu'il est recommandé ci-dessus, elle s'abstienne pendant quelques années de toutes dépenses extra ou spéciales.

Dans la dette générale de la Cité; telle que représentée ci-dessus, il y a des proportions considérables dont le paiement des intérêts et le mode d'amortissement sont réglés par l'acte d'incorporation de la Cité et ceux qui l'amendent. —

C'est pour la dette consolidée	— — — — —	\$ 50.000.00
" " l'aqueduc en fer	— — — — —	115.000.00
		<u>\$ 165.000.00</u>
Si de la dette générale	— — — — —	\$ 221.989.65
on soustrait	— — — — —	165.000.00
Il restera une balance de	— — — — —	\$ 56.989.65

cinquante-mille neuf cent quatre-vingt piastres & Centimo.

qui constitue la dette flottante de la Cité au 1^{er} Juillet. 1877.

Les \$ 165.000⁰⁰ pour lesquels des débentures ont été émises et négociées portent —

Celle de la dette Consolidée	— — — — —	\$ 50.000.00	7%
d'intérêt annuel	— — — — —	— — — — —	\$ 3.500.00
Celle de l'aqueduc	— — — — —	\$ 115.000.00	6%
d'intérêt annuel	— — — — —	— — — — —	6.900.00
Amortissement \$ 165.000.00	2% par année	— — — — —	<u>3.300.00</u>
			\$ 13.700.00

C'est donc une somme de treize mille sept cent piastres que doit payer la Corporation pour l'intérêt et l'amortissement du capital représenté par ses débentures; et ce la première année; on sait que le montant des intérêts va décroissant à mesure que le fonds d'amortissement s'accumule et est appliqué.

Cependant comme les recommandations que Votre Comité soumet ci-après ne pourront être appliquées, s'il y a lieu, que pour l'année fiscale 1878-79 et qu'alors les deux chapitres de la dette consolidée auront été pendant l'année courante, diminués de deux par cent, il s'en suit que le montant des intérêts en sera virtuellement diminué dans la même proportion et que l'état s'en lira comme suit:

Débentures de la dette consolidée portant 7% d'intérêt \$ 50.000⁰⁰ moins

Lundi, le 11 Mars 1878.

moins \$ 1500.00 rachetés par le taux d'amortissement	
d'une année, balance \$ 48.500.00 à 7% - - - - -	\$ 3395.00
Amortissement 2% - - - - -	970.00
Déventures de l'emprunt de l'aqueduc	
\$ 115.000.00; moins montant racheté \$ 4.000.00	
balance \$ 111.000.00 à 6%	6.660.00
amortissement 2% - - - - -	2.220.00
	<hr/>
	montant \$ 13.245.00

Quand à la dette flottante, qui est de \$ 56.939.65 et que votre Comité ne prévoit pas devoir être sensiblement diminuée pendant l'année courante, elle consiste en plusieurs obligations dont le taux d'intérêt n'est pas uniforme, mais figure un montant collectif de \$ 3833.12 par année.

Il paraît à votre Comité excessivement important qu'il soit aussi pourvu à l'amortissement de cette dette, et que le taux annuel de tel amortissement soit porté à un chiffre aussi élevé que les circonstances le rendront possible, afin de la faire disparaître rapidement, et avec elle, la gêne et l'embarras que cause son existence, dans les transactions générales de la Corporation.

Votre Comité croit opportun de recommander que ce taux soit porté à 4% pour l'année fiscale 1878-79.

\$ 56.939.65 à 4% - - - - -	\$ 2.279.59
Intérêt, montant collectif - - - - -	
Intérêt et rachat des déventures tel que	
représenté ci-dessus, année 1878-79-	13.245.00
	montant général

C'est donc un montant collectif de

que la corporation devrait prendre sur ses revenus annuels, pour faire face à ses obligations de l'année fiscale 1878-79- de manière à rétablir efficacement l'équilibre dans ses finances.

Il est vrai de remarquer que les difficultés de la première année seront plus sérieuses, attendu que, en conséquence de l'application au fonds d'amortissement au rachat des déventures et du capital en général, la dette ira toujours en décroissant et par là même les obligations qu'elle entraîne. Cependant votre Comité recommande instamment à votre Conseil, d'affecter pendant plusieurs années, le

même

Lundi, le 11 Mars 1878.

même montant, ou à peu près, au même objet, en appliquant la balance de l'actif à l'augmentation du taux d'amortissement de la dette flottante qui devra aussi être liquidée et disparaître en peu d'années.

Au reste, votre Comité n'a pas besoin d'attirer l'attention de Votre Conseil sur le fait que, dans un avenir qui n'est peut-être pas très éloigné, la dette générale de la Cité sera considérablement augmentée par l'issue des débentures pour payer la souscription de la ville en faveur de la construction du chemin de fer des Piles. C'est encore \$100,000.00 de plus à l'intérêt et l'amortissement de quoi il devra être pourvu.

Il est donc d'une sage et nécessaire prévoyance de ne pas perdre de vue ce fait important, et de diminuer présentement, et autant que possible, et par tous les moyens praticables les dettes générales et surtout la dette flottante de la Corporation, afin de la mettre en état de faire droit à cette échéance considérable, lorsqu'elle aura lieu.

Maintenant, la Corporation peut elle, sans augmenter directement les taxes régulières faire face à ses obligations présentes et telles que définies par l'exposé qui vient d'en être fait?

Votre Comité a étudié avec soin et attention quels pourront être les revenus et les dépenses ordinaires de la Corporation pendant l'année fiscale 1878-79, pour s'assurer s'il y aurait moyen de réaliser un surplus de \$ _____ pour couvrir les estimés qu'il a soumis ci-dessus à Votre Conseil.

Pour en arriver sur ce sujet à une conclusion exacte, Votre Comité a recherché et établi, avec toute la précision possible, quels ont été les revenus et les dépenses ordinaires pendant l'année dernière, et quels ils sont pour l'année courante, afin d'en fixer pour l'année qui suivra, une estimée aussi correcte que possible. Voir les tableaux marqués 4^a, 4^b, & 4^c, annexés au présent.

Votre Comité croit que la Corporation peut raisonnablement compter, pour l'année 1878-79 sur un revenu général de \$35,855.00 provenant des sources suivantes, savoir:

Taxes et cotisations régulières	\$ 13,020.00
" sur Bateaux	185.00
Licences	4,500.00
A reporter	\$ 17,705.00

Lundi, le 11 Mars 1878.

	Report -	\$ 17,705.00
Marchés - - - - -		2,650.00
Bens et rentes & Prix d'achat de terrain		600.00
Intérêts sur obligations des incendies		600.00
Divers - - - - -		300.00
Faut de l'eau - - - - -		14,000.00
	montant	\$ 35,855.00

Quand au chapitre général des dépenses ordinaires, votre Comité est d'opinion qu'il pourrait être, sans nuire en rien à l'efficacité du service civique, réduit au chiffre de \$ 15,015.00 ou environ.

Dans tous les cas, votre Comité se croit parfaitement justifiable de recommander à votre Conseil, de borner là le montant des appropriations pour l'année 1878-79 réparti et divisé entre les capitations suivantes; et de veiller scrupuleusement à ce que le chiffre général n'en soit pas dépassé par celui de la dépense.

Département du Feu - - - - -	\$ 2,500.00
" de l'Aqueduc - - - - -	3,700.00
" de l'Eclairage - - - - -	1,350.00
" des Marchés - - - - -	60.00
" des Chemins - - - - -	790.00
" de la Commune - - - - -	50.00
" de la Police - - - - -	350.00
" de l'Hôtel-de-Ville - - - - -	650.00
Salaires des officiers du Conseil	3,050.00
Assurance des propriétés de la Corporation	315.00
Frais Legaux - - - - -	600.00
Papeteries & Impressions - - - - -	1,000.00
Carrés Publics - - - - -	200.00
Contingents - - - - -	400.00
	\$ 15,015.00

Il resterait donc une balance de surplus se montant à la somme de \$ 20,840.00, & plus que suffisante pour couvrir les items d'épargne et de paiement recommandés par votre Comité pour l'extinction de la dette générale de la ville.

Ainsi il est démontré par les états que vient de soumettre votre Comité, qu'avec ses revenus ordinaires -
la

Lundi, le 11 Mars 1878.

la Corporation de la ville des Trois-Rivières peut parvenir à liquider sa dette, sans imposer au moins pour le présent, de nouvelles taxes; pourvu qu'elle s'abstienne strictement de toute appropriation spéciale, d'ici à quelques années, et qu'elle mette dans la transaction de toutes ses affaires la plus sage et la plus stricte économie.

Cependant comme le cours des choses et des événements peut faire survenir des dépenses imprévues et que les circonstances rendraient positivement inévitables, et que la marge laissée par le paiement des échéances ne semble pas suffisamment large, pour rassurer complètement les intéressés sur les conséquences des dangers à venir possibles, votre Comité s'est appliqué à rechercher s'il n'y aurait pas moyen de pratiquer quelques nouveaux retranchements dans le service civique, soit en changeant pour le mieux certaines organisations qui, considérées séparément, ne semblent pas parfaites; soit en réduisant encore certains chapitres d'appropriations portés par votre Comité dans les estimés ci-dessus, et qui pourraient bien être trop élevés; soit en diminuant les salaires des employés de la Corporation, dans une proportion que justifient les temps de crise et d'embarras que traversent la Corporation et le pays en général.

Dans les estimés de dépenses ordinaires pour l'année 1878-79 dont le tableau a été exposé plus haut, et qui a été calqué sur celui des mêmes dépenses pour l'année courante, votre Comité est d'opinion que certains chapitres qu'on y lit, pourraient être diminués; et qu'en agissant avec un redoublement de prudence et d'économie, les services que ces chapitres sont respectivement destinés à payer pourraient s'effectuer avec des appropriations d'un chiffre un peu moins élevé.

Ainsi il semble que des réductions assez importantes pourraient être opérées dans l'appropriation du département de l'Hôtel-de-Ville qui est de — — — — — \$ 650.00
 des Carrés publics " " " — — — — — 200.00
 de l'éclairage " " " — — — — — 1350.00
 du chapitre des Impressions et papeteries — — — — — 1000.00
 " " " Frais légaux — — — — — 600.00

Tout en s'abstenant de suggérer à quel montant il semblerait possible de porter le retranchement sur ces divers

divers

Lundi, le 11 Mars 1878.

divers chapitres, Notre Comité recommande toute fois, et fortement à votre Conseil, de considérer sérieusement la matière en général; et lorsque viendra le temps de voter les appropriations pour l'année fiscale 1878-79, de voir avec soin s'il n'y a pas lieu de pratiquer de l'économie sur ces points, et le cas échéant, jusqu'à quel montant il est possible de le faire.

Quant à la question de réduire les salaires des employés de la Corporation ou au moins d'un certain nombre d'entre eux, cette mesure semble pleinement justifiée par la difficulté des temps de crise que traverse la ville et le pays en général; par le sentiment du public de la Côte; qui paraît se prononcer dans ce sens, et par l'observation des procédés analogues qui ont été adoptés par plusieurs villes importantes de ce pays. —

Cependant votre Comité n'a pas voulu prendre l'initiative ni porter la responsabilité d'une mesure aussi délicate, et sans faire aucune suggestion ni recommandation, il en a référé au Comité général de votre Conseil, qui dans sa réunion du 22 Février dernier, s'est à l'unanimité prononcé pour les changements énumérés dans le tableau ci-joint, et dont le résultat est un léger changement dans l'organisation des départements du Feu, de l'aqueduc et des chemins; et un retranchement collectif de \$ 722.00 sur les salaires annuels d'un certain nombre d'employés de la Corporation.

Votre Comité a fait une inspection assez détaillée de la manière dont les transactions générales de la Corporation sont effectuées; et en particulier de la méthode suivie dans la tenue des affaires monétaires. En tout cela, le modèle a paru aussi efficace, et l'état des choses en général aussi satisfaisant qu'il est permis de l'attendre, même de le désirer.

Votre Comité prend ici et avec beaucoup de plaisir occasion de témoigner de l'habileté des aptitudes, et des qualités qu'il a remarquées chez tous les employés de la Corporation; et des bonnes dispositions dont tous en général ont fait preuve, dans les rapports qu'il a eus avec eux au cours de son travail.

Votre Comité doit une mention toute spéciale aux services importants, et à la coopération précieuse que

Lundi, le 11 Mars 1878.

que l'habile et intelligent Secrétaire-Trésorier de la Corporation lui a prodigués pendant toute la durée de ses investigations avec une attention, et une persévérance égales à l'efficacité qu'il en a retiré.

Quoique votre Comité ne se soit pas spécialement occupé des affaires transigées pendant l'année courante, ses observations s'étant borné à une période de temps terminant le 30 Juin 1877, il a néanmoins pris connaissance qu'il est arrivé, au cours des affaires générales, certains mécomptes imprévus, et des pertes assez importantes qu'on avait pas raison de redouter. Cependant il proteste qu'il ne voit en cela, rien d'assez considérable pour rendre impossible les mesures qu'il recommande et pour entraver l'application qu'il en suggère dans le présent rapport.

Au reste, votre Comité doit remarquer que tous ses calculs et ses estimés ont été faits et basés sur l'état présent des affaires, qui en est un de prostration et d'affaissement complet. Il y a certainement lieu d'espérer des temps meilleurs; et les choses s'améliorant, amèneront inévitablement des développements et des ressources multipliés qui rendront d'autant plus facile à votre Conseil, la tâche que votre Comité lui recommande présentement de s'imposer.

Dans la considération et l'énumération des dettes passibles de la Corporation échues ou à échoir, votre Comité n'a pas cru qu'il y eût lieu de faire mention du coût de l'entreprise des Ponts du St. Maurice actuellement en construction, au compte de la Corporation; mais il désire y référer en terminant uniquement, toute fois pour exprimer sa confiance que cette importante amélioration constituera une source abondante de revenus réels suffisante, non seulement pour rembourser son propre coût, mais encore pour contribuer, en outre, à régler les autres échéances de la Corporation.

On pourrait en quelque sorte faire la même remarque à l'égard de l'Aqueduc dont l'organisation est terminée, et le fonctionnement parfait. Votre Comité a la plus grande confiance dans l'efficacité et le succès de cette vaste entreprise; et d'après ses observations générales, il croit pouvoir assurer que, passé les deux premières années de son fonctionnement, les revenus nets de cette utile et importante amélioration seront suffisants pour payer
la

Lundi, le 11 Mars 1878.

la balance de ses propres débentures, et de celles de la dette Consolidée de la ville, aux termes stipulés dans l'acte d'incorporation et ses amendements.

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 6 Mars 1878.

(signé) G. O. Bourgeois
Président

Mes. Baptist.
P. A. Boudreault
Jos. N. Godin.
M. Baron.

Référé au Comité général du Conseil.

Rapport du Comité
des Marchés.
Sur la requête de Messrs.
Joseph Bégin et autres.

Rapport.
Le Comité des Marchés, auquel avait été référé la requête de Messrs. Joseph Bégin et autres, regrattiers, demandant l'usage gratuit de toute la devanture de leurs magasins sur le marché-aux-denrées, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que la distance qui se trouve entre ces magasins et la rigole qui partage la place du marché, devrait leur être accordé gratuitement; moins un passage à être laissé libre dans l'espace qui leur serait ainsi alloué, lequel passage devrait être d'une largeur à être déterminée par votre Comité; et les dits regrattiers devant être tenus d'enlever la neige sur l'espace ainsi cédé. -

La cession gratuite de l'espace ci-dessus ne devant prendre effet que le premier de Juillet prochain -

Respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 11 Mars 1878.

(signé) C. Baignan,
M. Baron,
L. A. Camirant,
Ant. Duchaine,
Jos. N. Godin.

4^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Beaumier.
Secondé par l'Echevin Bourgeois.
Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.
Adopté.

5^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Baignan,
Secondé par le Conseiller Godin,

Que

Lundi, le 11 Mars 1878.

Délai fixé pour recevoir les demandes de certificats de licences.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront reçues jusqu'au vingt-deuxième jour de Mars courant, et pas plus tard.

Ajournement

Adopté
Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi le 22 Mars courant, à 7 heures du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.

L. P. Rousseau
Maire.

Séance du 22 Mars 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité; Vendredi, le vingt-deuxième jour de Mars mil huit cent soixante-et-dix-huit à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi. étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire

Alex. Baptist, Ecuyer.

Messieurs les Echevins

Bourgeois.

Baron.

.. les Conseillers

Beaumier.

Boudreault.

Barignan.

Dean.

Martel.

1^{re} motion

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

Secondé par le Conseiller Barignan.

Que les requêtes de Messrs. Ls. Bergeron et autres, Ls. Brunelle et autres & Edouard Godin. soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de Messrs. Ls. Bergeron & autres

Requête de Messrs. Louis Bergeron & autres demandant que les licences d'auberges soient réduites à \$100⁰⁰ (cent piastres)

Reféré au Comité Général.

Requête de Messrs. Ls. Brunelle & autres

Requête de Messrs. Louis Brunelle & autres demandant de réduire à \$50⁰⁰ cinquante piastres la taxe sur les Marchands licenciés pour vendre des liqueurs spiritueuses.

Reféré au Comité Général.

Requête de Mr. Edouard Godin.

Requête de Mr. Edouard Godin demandant à être nommé

gardien

Vendredi le 22 Mars 1878.

gardien, pour faire la collection des tant de piage et veiller à l'entretien des ponts du S^t. Maurice.

Référe au Comité Général.

Rapport
du Comité spécial
des Ponts du S^t. Maurice
recommandant de payer
\$1000 en argent et \$1000
en débentures à Mr.
Normand.

Rapport:

Le Comité spécial des Ponts du S^t. Maurice a l'honneur de faire rapport que Mr. Thomas Milette, surveillant des travaux de reconstruction de ces ponts, dans son rapport en date du 21 du courant, estime la valeur des ouvrages faits et posés, pour la superstructure des dits ponts, en partie terminés et non encore acceptés par votre Conseil, à \$ 6.886⁰⁰; et que Mr. Normand ayant déjà reçu sur ces ouvrages une somme bien plus considérable, il n'est pas expédient de faire de nouveaux paiements à Mr. Normand avant que les travaux soient plus avancés qu'ils ne le sont actuellement. Cependant, votre Comité croit devoir recommander qu'une somme de mille piastres en argent et celle de mille piastres en débentures soient payées en considération des ouvrages déjà commencés, mais non encore posés ou complétés.

Respectueusement soumis,

Irvis-Rivières. 22 Mars 1878.

(signé)

Uld. Martel

Jas. Dean

P. Beaumier

P. A. Boudreault

2^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Baignan.

Secondé par l'Échevin Baron.

Que le rapport du Comité spécial des Ponts du S^t. Maurice soit adopté.

Adopté.

Proposé par le Conseiller Beaumier.

Secondé par le Conseiller Boudreault.

Que les certificats en faveur de Messieurs Joseph Grenier, Wilbrod Desaulniers, Joseph Dupresne, Jean Cloutier, Joseph Bellefeuille, Adéland Gauthier, et Edras Rouf pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et ceux en faveur de Messrs. Napoléon Dagneau, S. B. Despins, J. B. Rousseau et Dupresne & Pothier pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de liqueurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Référe au Comité Général

Proposé.

3^{ème} motion
Certificats de licences
référés

Vendredi, le 22 Mars 1878.

4^{ème} motion

Pour signer un billet de \$250, et un autre billet de \$1200.⁰⁰

Proposé par l'Echevin Bourgeois.

Secondé par l'Echevin Baron.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les billets suivants, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, savoir; un billet payable en deux mois du 23 du courant à l'ordre de Mr. James B. Luckerhoff pour deux cent cinquante piastres, afin de rencontrer en partie un autre billet de cinq cents piastres qui sera alors dû: - Un billet payable en trois mois du 30 du courant à l'ordre du dit James B. Luckerhoff, pour douze cents piastres, étant pour rencontrer un autre billet de quinze cents piastres qui deviendra alors dû.

Adopté.

5^{ème} motion

Examen des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires de Québec fixé à lundi, le 8 Avril 1878.

Proposé par l'Echevin Baron.

Secondé par le Conseiller Martel.

Que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette Cité, lundi, le huitième jour d'Avril prochain, à sept heures du soir.

Adopté.

6^{ème} motion

Billet à Dame V^{ve} Narcisse Turcotte pour \$150.⁰⁰

Proposé par le Conseiller Barignan.

Secondé par le Conseiller Beaumier.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Dame Veuve Narcisse Turcotte, pour cent cinquante piastres avec intérêt au tant de sept pour cent l'an si cette somme est payée avant un an de cette date ou de huit pour cent si elle l'est plus tard.

Adopté.

7^{ème} motion

Emission de la Debenture No. 25 des Ponts S^t Maurice.

Proposé par le Conseiller Boudreault

Secondé par le Conseiller Beaumier.

Que ce Conseil confirme la signature et l'émission de la Debenture No. 25 sur l'emprunt des Ponts S^t Maurice qui a été vendue le 20 de Mars courant à Dame V^{ve} Vallières de St. Réal.

Adopté.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le vingt-neuvième jour de Mars courant à sept heures du soir.

J. L. Barignan

Sec. Gre.

Alex. Baptist

Pro-Maire

Vendredi, le 29 Mars 1878.

Séance du 29 Mars 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, vendredi, le vingt-neuvième jour de Mars mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- Messrs. les Echevins
 - Bougeois,
 - Caron,
 - Duchaine,
- Messrs. les Conseillers
 - Beaumier,
 - Boudreault,
 - Bureau,
 - Camirand,
 - Carignan,
 - Dean,
 - Godin,
 - Martel.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu.
Son Honneur le Maire et ell. le Pro-Maire étant absents, M. l'Echevin Caron est choisi pour présider la présente assemblée.

1^{re} motion

Proposé par le Conseiller Boudreault,
Seconde par le Conseiller Beaumier,
Que les requêtes de Messrs. Louis Hamel, père, et François Chevalier - soient recues et lues.

Adoptée

Requête de Mr. Louis Hamel, père.

Requête de Mr. Louis Hamel, père, demandant à être nommé gardien, et veiller à la conservation et entretien des ponts du St. Maurice.

Requête de Mr. François Chevalier.

Requête de Mr. François Chevalier demandant à faire l'enlèvement de la neige sur le trottoir qui conduit aux ponts du St. Maurice, pour la somme de \$ 15⁰⁰.
Référé au Comité des Chemins

Rapport sur le Rapport du Comité Spécial d'Enquête.

Rapport au Conseil:
Le Comité de tout le Conseil auquel avait été référé le rapport du Comité spécial d'enquête, présenté à Votre Conseil le 11 du Courant, a l'honneur de faire rapport qu'après avoir considéré le rapport du dit Comité d'Enquête et avoir délibéré à ce sujet, les changements suivants aux recommandations du dit Comité ont été

Vendredi, le 29 Mars 1878.

été proposés, et les votes sur chacune des dites propositions ont été comme suit, savoir:

1^o: Le Secrétaire-Trésorier devra abandonner toute autre occupation en dehors des devoirs de sa charge, son salaire restant au chiffre actuel, ont voté -

Pour: Messieurs Dean, Martel, Beaumier, Camirand,
Baron et Bureau - 6

Contre: Messieurs Barignan, Boudreault, Duchaine,
Godin et Bourgeois - 5

2^o: Pour fixer le salaire du Comptable de l'Aqueduc à \$ 600⁰⁰ ou pour le continuer au prix actuel de \$ 800⁰⁰ ont voté pour \$ 800⁰⁰ Messieurs Bourgeois et Bureau - 2

pour \$ 600⁰⁰ Messieurs Dean, Martel, Beaumier, Camirand,
Baron, Barignan, Boudreault,
Duchaine et Godin - 9

3^o: Sur le salaire de l'Inspecteur-de-Ville, ont voté:

Pour \$ 400⁰⁰ Messieurs Dean, Martel, Beaumier, Cami-
-rand, Baron, Barignan, Boudreault
Duchaine et Godin - 9

Pour \$ 500⁰⁰ Monsieur Bureau - 1

Mr. l'Échevin Bourgeois n'a pas voté sur cette proposition

4^o: Le salaire du Surintendant de l'Aqueduc sera continué au prix actuel de \$ 600⁰⁰ et ses devoirs seront ceux mentionnés dans le rapport du Comité Spécial d'Enquête. -

5^o: Sur le salaire du Collecteur et Messager, les votes sont comme suit:

Pour le réduire à \$ 288⁰⁰ Messieurs Dean, Martel,
Camirand, Duchaine, Godin et Bureau - 6

Pour le réduire à \$ 250⁰⁰ Messieurs Beaumier, Baron,
Barignan et Boudreault - 4

Pour le continuer à \$ 360⁰⁰ M. Bourgeois - 1

En conséquence, votre Comité recommande que le rapport du Comité Spécial d'Enquête soit adopté avec les changements ci-dessus, savoir: fixer les salaires payables aux officiers et employés de la Corporation après le trente de Juin prochain au chiffres suivants:

Secrétaire-Trésorier	\$ 1000.00
Comptable de l'Aqueduc	600.00
Inspecteur-de-Ville	400.00

Vendredi, le 29 Mars 1878.

Surintendant de l'Aqueduc - - - - \$ 600.00
 Collecteur et messenger - - - - 288.00

Le tout est néanmoins respectueusement soumis
 Trois-Rivières, 26 Mars 1878.

(signé)

James Dean,
 Michel Baron,
 L. A. Camirand,
 Onés. Barignan,
 P. A. Boudreault,
 P. Beaumier,
 Jos. N. Godin,
 Ald. Martel.

2^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Beaumier,
 Secondé par le Conseiller Dean,

Que le rapport d'un Comité Général de ce Conseil sur le rapport du Comité Spécial d'Enquête qui lui avait été référé soit adopté.

Son Honneur le Maire prend alors son siège

3^{ème} motion

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

en amendement à la motion No. 2.

Secondé par l'Echevin Duchaine, en amendement,

Que le rapport du Comité Spécial d'Enquête et d'audition daté du six mars courant et présenté à ce Conseil à sa séance du onze de Mars aussi courant soit reçu et approuvé par ce conseil sans amendement et dans toute sa forme et teneur et que les retranchements proposés dans les salaires de divers employés de la Corporation soient effectués et mis à exécution le premier de Juillet prochain.

4^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Bureau,

en sous-amendement à la motion No. 2

Secondé par le Conseiller Camirand, (pro-forma)
 en sous-amendement.

Que le rapport du Comité général d'enquête ne soit pas adopté, en ce qui regarde la réduction des salaires des employés.

Le vote est alors pris sur la motion No. 3 (amendement de l'Echevin Bourgeois) et elle est perdue 5 votant pour et 6 contre, savoir:

Pour: Les Echevins Bourgeois et Duchaine; les Conseillers Beaumier, Barignan, Godin. — 5

Contre: l'Echevin Baron; Les Conseillers Boudreault

Bureau

Vendredi, le 29 Mars 1878.

Bureau, Camirand, Dean, Martel. — 6

Le vote est ensuite pris sur le sois-amendement du Conseiller Bureau et est aussi perdu, 4 votant pour et 6 contre, savoir:

Pour: l'Échevin Bourgeois, les Conseillers Beaumier,

Bureau et Carignan — 4

Contre: les Échevins Duchaine et Baron; les Conseillers

Boudreault, Camirand, Dean, Godin,

Martel — 7

La motion principale (No. 2) est alors mise aux voix et est adoptée sur division de 6 votant pour et 5 contre, savoir:

Pour: l'Échevin Baron, les Conseillers Boudreault, Cami-

-rand, Dean, Godin, Martel — 6.

Contre: les Échevins Bourgeois et Duchaine; les Conseillers

Beaumier, Bureau, Carignan — 5.

5^{ème} motion

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que les certificats en faveur de Messieurs Joseph Grenier, Wilbrod Desaulniers, Joseph Dufresne, Jean Bloutier, Joseph Bellefeuille, Adélard Gauthier et Cedras Roux pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; et ceux en faveur de Messieurs Napoléon Dagneau, S. H. Despins, J. C. Rousseau et Dufresne & Pothier pour leur permettre d'obtenir des licences de Marchands de liqueurs soient maintenant examinés et que les idits certificats soient confirmés.

Adopté.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le huitième jour d'Avril prochain, à 7 heures du soir.



Maire



Sec. Trés.

Ajournement

Séance du 8 Avril 1878.

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le huitième jour d'Avril courant, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Échevins

J. W. Bureau, Cor.

Baptist,

Bourgeois.

Lundi, le 8 Avril 1878.

432

Messieurs les Conseillers

Bourgeois,
Caron,
Duchaine,
Boudreault,
Bureau,
Carignan,
Deau,
Godin,
Martel.

1^{re} motion.

Lû les procès de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Godin,

Que les requêtes de Messrs. A. & D. Ricard, J. B. Gauthier, Edouard Héron, Caliste Sauvageau, Félix Godin et Eugène Turcotte et autres, J. B. Gailloux, Jnr., et Isaac Jacques soient reçues et lûes.

Adoptés.

Requête de A. & D. Ricard.

Requête de Messrs. A. & D. Ricard demandant à échanger un terrain qu'ils ont sur la rue Gervais contre un autre terrain appartenant à la Corporation et situé au coin des rues Bureau & Royale.

Référé au Comité de la Commune.

Requête de J. B. Gauthier.

Requête de M. J. B. Gauthier demandant à être nommé le gardien des Ponts St. Maurice.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de C. Sauvageau.

Requête de M. Caliste Sauvageau demandant à être nommé gardien des Ponts St. Maurice.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de Félix Godin.

Requête de M. Félix Godin offrant de remplir la charge de gardien du Carré Lafosse, et d'y faire certains travaux, pour la somme de \$20⁰⁰

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de E. Turcotte et autres

Requêtes de Messrs. Eugène Turcotte et autres, propriétaires de maisons de pension, demandant que la taxe imposée sur ces maisons soit réduite.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de J. B. Gailloux, Jnr.

Requête de M. J. B. Gailloux, Jnr., demandant à être nommé clerc des évaluateurs et écrivain au Rob. d'Évaluation.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de Isaac Jacques

Requête de M. Isaac Jacques demandant qu'il lui soit permis de se plaindre à présent de la liste des électeurs parlementaires et de

demandes

Lundi, le 8 Avril 1878.

Requête de M. J. Lyburner

demander que son nom soit inscrit sur la dite liste, vu qu'il n'a pu faire sa plainte plus tôt, étant absent de cette cité.
Lettre de Mr. Théophile Lyburner informant le Conseil qu'il se propose de construire sous peu une maison sur son terrain coin de la rue St. Maurice et du chemin des Chenaux, sur l'alignement actuel de la rue St. Maurice.

Référé au Comité des Chemins.

Action de Eugène Lamotte pour dommages-intérêts.

Présenté copie d'une action prise par Mr. Eugène Lamotte contre la Corporation de cette Cité pour dommages et intérêts causés au dit Lamotte par suite de l'interception par le chemin de fer de Q. M. O. & O de la rue Bejeune.

Référé à M. De Noncourt, avocat, lequel est autorisé à agir pour la Corporation en cette cause.

Rapport du Comité Général du Conseil sur les requêtes de Messrs. L. Bergeron et autres et L. Brunelle et autres pour diminuer le prix des certificats de licences d'Hotels et d'Auberges.

Rapport.
Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération les requêtes de Messrs L. Bergeron et autres et L. Brunelle et autres demandant que la taxe payable sur les certificats de licences d'hotels soit réduite à \$100 et que celle payable sur les certificats de licences de magasins de vins et liqueurs soit aussi réduite à \$50-
Votre Comité est d'opinion que les taxes ci-dessus ne doivent pas être diminuées et il recommande, en conséquence, que les conclusions des susdites requêtes soient rejetées.

Respectueusement soumis.
Trois-Rivières, 30 Mars 1878.

- James Dean
- H. A. Bourgeois
- Ant. Duchaine
- J. N. Godin
- P. A. Boudreault
- J. F. J. Bureau
- O. Caignan

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Bureau
Secondé par le Conseiller Boudreault
Que le rapport du Comité Général soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité des Finances

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il

Lundi, le 8 Avril 1878.

qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Aqueduc, compte de construction	2 45
Département de l'Aqueduc	186 56
" du Feu	146 48
" des Chemins	15 58
" de la Police	5 50
" des Marchés	2 ..
" de l'Hôtel-de-Ville	" 45
Billets Payables	3100 ..
Intérêt, Escompte et Commission	404 50
Ponts du St. Maurice	4094 67
Frais judiciaires	65 60
Papeterie, annonces, et impressions	115 ..
Dépenses contingentes	1 ..
Divers comptes	33 40
Salaires	243 66
	<u>\$8,416.85</u>

Respectueusement soumis
(Signé) Alex Baptiste
 Uld. Martel
 M. Caron
 O. Carignan

3^e motion.

Proposé par le Conseiller Boudreau
Secondé par le Conseiller Godin

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté
Adopté

Rapport du Comité Spécial des Ponts du St. Maurice.

Rapport:
Le Comité des Ponts du St. Maurice a l'honneur de faire rapport que, d'après le dernier rapport de M. Thomas Milette, Surveillant des travaux de reconstruction de ces ponts, il appert que le contracteur, M. Normand, aurait droit de recevoir actuellement de la Corporation la somme de quinze cents piastres.
Votre Comité recommande, en conséquence, qu'il soit payé cinq cents piastres en argent à M. Normand et mille piastres en débentures.

Le

Lundi, le 8 Avril 1878.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.
Trois-Rivières, le 4 Avril 1878.

(Signé) J. A. Boudreault
Uld. Martel
James Dean
J. F. V. Bureau

4^e motion.

Proposé par le Cons. Godin
Secondé par l'Échev. Baron

Que le rapport du Comité spécial des Ponts du S^t.
Maurice soit adopté.

Adopté.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau

Secondé par l'Échev. Carignan

Que permission soit accordée à Messrs Monan et
Dupont d'adresser la parole devant ce Conseil, aux termes
du règlement concernant le Conseil.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault

Secondé par le Cons. Duchaine

Que conformément aux dispositions du chapitre 63
des règlements de ce Conseil, passé le neuf de Novembre der-
nier, il soit signé et émis des Débentures de l'Emprunt
pour la reconstruction des Ponts du S^t. Maurice au mon-
tant de mille piastres, et que les dites débentures soient livrées
à J. E. Normand, Cor., suivant résolution à cet effet passée
ce jour.

Adoptée.

7^e motion.

Proposé par le Cons. Godin

Secondé par l'Échev. Duchaine

Que le quai de la Corporation, au pied de la rue du
Platon, soit vendu à l'encan samedi, le vingt septième jour
d'Avril prochain, à dix heures du matin, pour un an à com-
pter du premier de Mai prochain, au prix de départ
et conditions ordinaires. La Corporation se réservant néanmoins
le droit tenir un chemin ouvert sur le dit quai pendant
la saison d'hiver pour communiquer à la traversa du fleuve.

Adoptée.

8^e motion.

Proposé par l'Échev. Baron

Secondé par le Cons. Martel.

Que

Lundi, le 8 Avril 1848.

436.

Billet de \$1000 à J. E. Normand, Ecr. mand. Ecr.

Que ce Conseil confirme la signature par son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette cité, d'un billet pour mille piastres, payable à l'ordre de J. E. Normand, Ecr., en trois mois du deux du courant, - Lequel billet était en paiement de même somme de \$1000 due à M^r Normand suivant une résolution de ce Conseil passée le 22 de Mars dernier.

Adoptée.

9^e motion.

Billet de \$500 à W. Martel

Proposé par l'Échev. Baron

Secondé par le Cons. Martel

" " \$500 à O. Caignan

Que ce Conseil confirme la signature par son Honneur le Maire pour et au nom de la Corporation de cette cité de deux billets de \$500 chacun, l'un à l'ordre de W. Martel, Ecr., et l'autre à l'ordre de O. Caignan, Ecr., payable en un mois du 5 du courant, afin de renouveler deux autres billets de \$300 chacun, échus le 5 du courant, et de pourvoir au paiement de divers comptes.

Adoptée.

10^e motion.

Certificats de licences

Proposé par le Cons. Bureau

Secondé par l'Échev. Baron

Que le certificat en faveur de M^r Philippe Poliquin pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge; et ceux en faveur de Messrs. Es. Brunelle & Fils, C. LaBarre & Fils, St. J. D. Ricard, Olivier Trudel pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs, soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

11^e motion.

Certificats de licences référés à un Comité Général.

Proposé par le Cons. Caignan

Secondé par l'Échev. Bourgeois en amendement

Que les certificats pour obtenir des licences d'hôtels ou de magasins de liqueurs soient référés à un Comité Général. Passés sur division de 9 pour et 1 contre, savoir:

Pour:

Les Échevins Baptist, Bourgeois, Baron, Duchaine,

Les Conseillers Boudreault, Bureau, Caignan, Dean, Godin, Martel, 9

Contre:

Le Conseiller Bureau, 1-

12^e motion.

Proposé par le Cons. Jean

Secondé par le Cons. Godin

Que Messrs John Ryan, Jules Moreau & Charles Vadeboncoeur soient

Lundi, le 8 Avril 1878.

Pour nommer les Évaluateurs et leur clerc.

soient nommés assesseurs et évaluateurs des propriétés cotisables en cette cité, suivant leur valeur réelle, pour l'année courante et que le Rôle d'Évaluation soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le ou avant le quinzième jour de Juin prochain. Les dits assesseurs et évaluateurs devant se conformer, en faisant le dit rôle, aux dispositions du chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes," et de ses amendements.

Que M. J. G. Sapin soit nommé le clerc des susdits évaluateurs pour les assister et faire les écritures au rôle d'évaluation.

Que la somme de cinquante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs ainsi qu'à leur clerc en paiement de leurs services, laquelle somme leur sera payée aussitôt que le rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

13^e motion.

Proposé par l'Échevin Caron

Pour amender la motion No. 12. (Perdue)

Secondé par le Conseiller Carignan En amendement

Que les mots "John Ryan, Jules Moreau & Charles Wadboncoeur" dans la motion pour nommer les évaluateurs soient remplacés par les mots suivants: "John Ryan, Théophile Lemay et Jules Moreau."

Perdu sur division de 5 pour et 6 contre, savoir:

Pour:

Les Échevins Baptist, Bourgeois, Caron & Ducharme.
Le Conseiller Carignan.

Contre:

Les Conseillers Boudreault, Bureau, Dean, Godin, & Martel, Et Son Honneur le Maire ayant donné son vote prépondérant contre la motion.

14^e motion.

Proposé par l'Échev. Caron

Secondé par le Cons. Dean

Que ce Conseil se forme maintenant en Comité général pour l'examen ou la correction de la liste des Électeurs Parlementaires de cette Cité pour la présente année.

Examen des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires pour 1878.

Le Conseil se forme alors en comité général, sous la présidence de M. l'Échevin Baptist, et procède à l'examen des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires de Québec pour 1878, filées entre les mains du Secrétaire-Trésorier du Conseil, le ou avant

Lundi, le 8 Avril 1878.

avant le trente de Mars dernier, et le dit Comité Général ayant terminé l'examen des susdites plaintes, et ayant jugé sur icelles, il est proposé verbalement par M. l'Echevin Bourgeois, secondé par M. le Conseiller Carignan, que les plaintes faits et filées après le trente de Mars dernier, ne soient pas reçues et examinées:

Adopté sur division de 6 contre 2. — Ont voté —

Pour:

Messrs. les Echev. Bourgeois, Caron et Duchaine, Messrs. les Conseillers Carignan, Godin et Martel. 6 —

Contre:

Messrs. les Conseillers Bureau et Beau.

Ajournement.

Le Conseil s'étant ensuite formé en assemblée régulière, Son Honneur le Maire au fauteuil, la séance est ajournée à jeudi prochain, le onze d'Avril courant, à sept heures du soir.

J. N. Bureau

L. P. Migon
Secrétaire

Maire.

Séance du 11 Avril 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, jeudi, le onzième jour de Avril mil huit cent soixante et dix huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuier,
Baptist,

Caron,
Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Beaumont,

Camirand,

Carignan,

Dean,

Godin,

Martel,

Roudreault.

Motion.

Lit le procès verbal de la dernière assemblée.

Proposé par
Secondé par

Que les requêtes de Messrs. Léon Piché, Roberts,
Skroder & Co.

Jeudi, le 11 Avril 1848.

Skroder & Co. et Lajoie & Frère soient reçues et lues.
Adoptés.

Requête de Léon Piché.

Requête de M. Léon Piché demandant qu'il soit nommé le gardien des Ponts du St Maurice.

Référé à un Comité Général.

Requête de Roberts, Skroder & Co.

Requête de Messrs. Roberts, Skroder & Co demandant la permission de prendre à la borne-fontaine, au coin des rues St. Paul et des Commissaires, l'eau nécessaire pour leur nouvelle manufacture, en attendant que des tuyaux soient posés jusqu'à cet établissement.

Référé au Comité de l'Agueduc.

Requête de Lajoie & Frère.

Requête de Messrs. Lajoie et Frère demandant qu'il soit permis à Messrs. C. H. Hart & Fils, de poser une marche d'environ six pouces au bas de la porte de leur bureau, sur la rue Notre-Dame, afin d'abaisser le trottoir en cet endroit; les dits Lajoie et Frère offrant de faire cet ouvrage à leurs frais.

Référé au Comité des Chemins.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreau.

Billet de \$400 à U. Martel.

Secondé par le Echevin Duchaine.

" " \$400 à O. Carignan.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, deux billets payables en un mois de cette date, pour quatre cents piastres chacun l'un à l'ordre de U. Martel, Ecr, et l'autre à l'ordre de O. Carignan, Ecr, afin de renouveler deux autres billets de \$400 chacun qui seront dûs le 14 du courant.

Adoptés.

3^e motion

Proposé par le Cons. Carignan

Certificats de licences adoptés.

Secondé par le Cons. Camirand

Que le certificat en faveur de M. Philippe Poliquin pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge; et ceux en faveur de Messrs. B. Brunelle & Frère, C. Labarre & Frère, A. F. D. Ricard, Olivier Tudel & C. J. Duplessis pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée

Adjournement

Le conseil s'ajourne ensuite à lundi le 15 du courant, à sept heures du soir.

J. L. Brignon
Sec. Trés.

Maire

440.

Lundi, le 15 Avril 1878.

Séance du 15 Avril 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite cité, lundi, le quinzième jour d'Avril mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,	J. N. Bureau, Curé,
Messieurs les Echevins	Baptist,
	Bourgeois,
	Caion,
	Duchaine,
Messieurs les Conseillers	Beaumier,
	Boudreault,
	Bureau,
	Camirand,
	Carignan,
	Dean,
	Gedini,
	Martel.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que les requêtes de Messrs. Maxime Landry, Pierre Grenier, Alfred Duplessis, David Page et Pierre Soucy soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de
M. Maxime Landry.

Requête de M. Maxime Landry demandant à être nommé le gardien des Ponts du St. Maurice

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de
M. Pierre Grenier.

Requête de M. Pierre Grenier demandant qu'il soit nommé le gardien des Carrés Champlain et La Fosse.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de
M. Alfred Duplessis.

Requête de M. Alfred Duplessis demandant au Conseil de le nommer le gardien des Carrés Champlain et La Fosse.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de
M. David Page.

Requête de M. David Page pour demander qu'il soit nommé le gardien des Carrés Champlain et La Fosse.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Requête de
M. Pierre Soucy.

Requête de M. Pierre Soucy demandant à être employé dans la police de cette cité.

Référé à un Comité Général du Conseil.

Lecture

Lundi, le 15 Avril 1878.

Lettre de Messrs. Ross, Ritchie & Co

Lettre de Messrs. Ross, Ritchie & Co se plaignant qu'ils sont imposés au Rôle de Perception pour l'année courante, comme sujets au paiement d'une taxe de \$125 sur un fonds de marchandises évalué à \$100,000⁰⁰, et prétendant que l'évaluation de ce fonds est trop élevée et qu'elle devrait être diminuée.

Référé au Comité des Finances

2^e motion.

Pour consentir une obligation en faveur de D^{me} Landry pour \$6,900⁰⁰

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Godin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à consentir, pour et au nom de la Corporation de cette cité, une obligation en faveur de Dame Marie Adélaïde alias Marguerite Adélaïde de Quesnel, épouse de Elzéar Landry, Couper, Médecin, de Bicancourt, pour la somme de six mille neuf cent piastres, payable en dix ans de cette date, et portant intérêt payable tous les trois mois au taux de huit pour cent l'an. Laquelle obligation est en remplacement des billets Nos. 104 et 129 de la dite Corporation dus à la dite Dame Landry.

Adopté.

3^e motion.

Acceptation d'une traite pour \$250 confirmée.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Beaumier,

Que ce Conseil confirme l'acceptation par le Secrétaire-Trésorier du Conseil d'une traite pour deux cent cinquante piastres, signée par M. Adéland Gauthier et payable en un mois du treize du courant. Laquelle traite étant pour payer en partie le billet No. 32^e pour \$450⁰⁰ dû au dit Adéland Gauthier.

Adopté.

4^e motion.

Pour payer à S. C. Normand, Esr, en argent \$2,200.00
en débiteures \$500.00
à compte des Ponts S^t Maur.

Proposé par l'Echev. Baptiste,

Secondé par l'Echev. Carou,

Vu le rapport du Surveillant des travaux de construction des Ponts du S^t Maurice, en date de ce jour, qu'il soit résolu: - qu'une somme de deux mille deux cent piastres en argent et une autre somme de deux mille piastres en débiteures des Ponts S^t Maurice soient payées à S. C. Normand, Esr, à compte de son contrat pour la superstructure des dits ponts; et qu'une autre somme de quinze cent piastres, aussi en débiteures des dits ponts, soit de plus payée au dit Mr. Normand, à compte de son entreprise pour les piliers de ces ponts.

Adopté

5^e motion

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que

Lundi, le 15 Avril 1878.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 64, Règlement concernant les piéages sur les ponts de la Rivière St. Maurice", soit lu, passé et adopté; et que le dit règlement soit soumis à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, aux termes de l'acte passé à la dernière session de la Législature Provinciale, pour amender l'acte d'incorporation de cette cité.

Pour son approbation

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:-

Chapitre LXIV.

Règlement concernant les piéages sur les ponts St. Maurice

Règlement concernant les piéages sur les Ponts de la Rivière St. Maurice.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1- Quand et aussitôt que les ponts en bois que la Corporation de la dite Cité fait actuellement construire sur la rivière St. Maurice, à l'endroit et sur les fondations des anciens ponts du St. Maurice, seront complétés, ouverts et livrés à la circulation et au passage des personnes, voitures et animaux, il sera loisible à la dite Corporation, au gardien ou au locataire et possesseur, pour le temps d'alors, des susdits ponts, de demander, exiger, recevoir, prendre, poursuivre et recouvrer, pour l'usage et profit de la dite Corporation ou du locataire ou occupant des dits ponts, pour le pontonnage, sous le nom de piéage ou droit, avant de permettre le passage sur les dits ponts, les différentes sommes suivantes, savoir:-

Pour chaque voiture tirée par un cheval ou un boeuf	\$ 0.20
Pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux boeufs	0.30
Pour chaque voiture tirée par trois chevaux ou trois boeufs	0.40
Pour chaque voiture tirée par quatre chevaux ou quatre boeufs	0.50
Pour chaque cheval, boeuf ou vache libre	0.05
Pour chaque mouton, cochon, ou veau	0.02
Pour chaque homme à cheval	0.10
Pour chaque personne à pied	0.02

Les taux ci-dessus devant comprendre l'aller et le retour des personnes, des bestiaux et des voitures, sur les dits ponts, lorsqu'ils ont lieu le même jour.

Sec. 2- Il sera loisible au dit Conseil, par une résolution à cet effet, de diminuer les taux susdits, ou aucun d'eux, et ensuite de les augmenter, s'il le juge à propos,

de

Lundi, 15 Avril 1878.

de manière à n'excéder, en aucun cas, les taux que ce règlement permet d'exiger; et le dit Conseil fera afficher, dans quelque endroit visible, ou près des barrières, ou sur le dit pont, une table des taux payables pour passer sur le dit pont; et aussi souvent que tels taux seront diminués ou augmentés, il fera afficher tel changement en la manière susdite.

Sec. 3^e - Si quelque personne passe forcément par les barrières des dits ponts, ou par et sur les dits ponts, sans payer le taux imposé ou quelque partie d'icelui, ou interrompt, trouble et empêche la perception ou collection du dit taux, telle personne, ainsi contrevenant, encourra dans chacun des cas susdits, pour chaque telle offense, une amende de pas moins que une piastre ni de pas plus que vingt piastres; laquelle amende sera sensée être imposée et recouvrable en la manière et aux termes de la section 128 de l'acte 38 Vict., cap. 76.

Sec. 4^e - Aussitôt et tant que lesdits ponts seront passables ou ouverts pour l'usage du public, dès lors aucune personne quelconque ne pourra ériger aucun pont, faire et établir aucune traverse d'hiver sur la glace, ni ne pourra faire usage, comme moyens de traverse, de bateaux d'aucune espèce pour le passage moyennant rétribution, d'aucunes personnes, bestiaux ou voitures quelconques sur la partie de la dite rivière St. Maurice comprise dans les limites de la cité des Trois-Rivières.

Sec. 5^e - Toutes et chacune des sections et dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements," et de ses amendements, susceptibles de s'appliquer au présent règlement seront considérées et interprétées comme s'y appliquant.

Sec. 6^e - Le présent règlement prendra force et effet à dater du jour où lesdits ponts sont ouverts et livrés au passage et à l'usage du public.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Qu'une humble requête soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le priant de voir à ce que le contracteur du Chemin de fer Q. M. O. & C. pour la partie du dit chemin de Québec à Montréal, fasse immédiatement le pont requis par la loi, au-dessus de la voie ferrée traversant la rue Lejeune, en cette cité; et que le Maire soit autorisé,

avec

6^e motion.

Pour présenter une requête
au Lt.-Gouverneur en Conseil
au sujet de la rue Lejeune.

444.

Lundi, le 15 Avril 1878.

avec le Secrétaire-Trésorier, à préparer la dite requête et à la signer au nom de cette Corporation, et à la transmettre sans délai au Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Adopté sur division, 10 votant pour et 1 contre, savoir: -

Pour: Les Echevins Baptiste, Caron et Duchaine; les Conseillers Beau-
mieu, Bureau, Camirand, Carignan, Dean, Godin, Martet, 10-

Contre: L'Echevin Bourgeois. 1-

Le Conseil s'ajourne alors à mardi prochain, le 23 du courant, à sept heures du soir.

Ajournement.

L. Rigoy

Sec. Gre.

J. N. Bureau

Maire.

Séance du 23 Avril 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue, mardi, le vingt-troisième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Ecuier,

Baptiste,

Caron,

Duchaine,

Beauvieux,

Camirand,

Carignan,

Dean,

Godin,

Martet.

Lu le procès verbal de la dernière assemblée:

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que les requêtes de Messrs. G. Laperrière, Moïse Chevalier, Antoine Langlois, Cléophas Lord, Louis Grenier & Louis Ettilok soient reçues et lues.

1^{re} motion.

Adopté.

Requête de G. Laperrière

Requête de M. Louis Laperrière offrant ses services comme homme de police et de feu.

Renvoyée.

Requête de M. Moïse Che-
valier.

Requête de M. Moïse Chevalier offrant de faire partie de la brigade de feu et de la Police.

Renvoyée.

Requête

Mardi, le 23 Avril 1878.

- Requête de M. Langlois. Requête de M. Antoine Langlois demandant que la place de gardien des Ponts du St. Maurice lui soit accordée.
Référé à un Comité Général.
- Requête de M. C. Lord. Requête de M. Cléophas Lord demandant que l'usage gratuit de certains terrains sur la rue Gervais, lui soit accordé pour trois ans et offrant de faire certains travaux sur ces terrains.
Référé au Comité de la Commune.
- Requête de Louis Grenier. Requête de M. de Grenier demandant la permission de poser un estalier sur la place du marché aux denrées pour communiquer avec la propriété qu'il occupe sur la rue Notre-Dame.
Référé au Comité des Eglises.
- Requête de Louis Milot. Requête de M. L. Milot demandant à être nommé le gardien des ponts du St. Maurice - au prix de cent piastres par année.
Référé à un Comité Général.
- Poursuite de Judger Sigman. Présenté copie d'un action intentée par M. Judger Sigman contre la Corporation et réclamant \$500 de dommages à lui causés par les excavations pratiquées dans la rue Lejeune pour y construire le chemin de fer de Q. M. C. & O.
Le Secrétaire-Trésorier est chargé de donner instruction à S. L. de Lottinville, Esq., Avocat, de comparaître, en cette cause, pour la Corporation, mais de ne pas lier contestation et plaider sans recevoir d'autres instructions de la dite Corporation.
- Rapport du Comité des Finances. Rapport.
Le Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

Département du Feu	\$	12	96
" des Chemins		64	40
" des Marchés		4	65
" de l'Éclairage		359	95
Billets Payables		1250	"
Ponts du St. Maurice		2608	"
Rues Sous-Contrôle		"	60
Carré Champlain et Lafosse		2	"
Edw. H. Goff			"
Intérêt, Exempt et Commission			"
		46	99
		\$	4349 35

Mardi, le 23 Avril 1878.

446.

Depenses Contingentes
 Divers Comptes
 Aqueduc, Compte de construction

Report.

4349	35
2	
47	11
27	58
4426	04

Sur requête de Ross,
 Ritchie & Co.

Votre Comité fait du plus rapport qu'il a pu en considération la lettre de Messrs. Ross, Ritchie & Co. qu'il lui avait été référé, et demandant que l'évaluation de \$100,000 sur leurs fonds de commerce soit réduite. Votre Comité est d'opinion que ces messieurs auraient dû faire leur plainte contre la susdite évaluation au temps voulu par la loi, (Sec. 58, 38 Vict. Cap. 76.) et que votre Conseil ne pourrait légalement amender à présent le rôle d'évaluation, en supposant que les allégués de la dite lettre soient justes.

Respectueusement soumis.

Alex. Baptist.
 Wld. Martel
 W. Caron
 L. A. Camirand
 O. Caignan.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Deaunier
 Secondé par le Cons. Doudreault.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adopté.

Rapport du Comité
 du Feu
 Chaussures pour les
 hommes de feu, policiers

Le Comité du feu suggère que la soumission de M. Pierre Vallières pour bottes (Congress) pour les hommes de la force du feu et de police de cette Cité soit acceptée au prix de deux piastres et vingt-cinq centens par paire. \$2.25.

Signé) J. S. V. Bureau
 J. Jean
 P. A. Doudreault
 O. Deaunier.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Caignan.
 Secondé par le Cons. Camirand.

Que le rapport du Comité du Feu soit accepté.
 Adopté.

4^e motion.
 Certificats de licences
 adoptés

Proposé par le Cons. Doudreault.
 Secondé par le Cons. Godin.

Que les certificats en faveur de M. Louis Bergeron pour lui

Mardi, le 23 Avril 1878.

lui permettre d'obtenir une licence d'auberge et ceux en faveur de Messrs. Edouard Dumelle, Gephyrin Gauthier, A. J. Harb & Co. J. Lamotte & Frère, L. Edm. Leprieu, M. Thierion & Co. Carignan. Pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée

5^e motion.
Traité de J. E. Normand pour \$100000

Proposé par le Com. Daminand
Secondé par l'Échev. Duchain.

Que ce Conseil confirme l'acceptation par le Secrétaire-Trésorier d'un traité de J. E. Normand, Esc, payable en dix jours du 20 du courant, pour mille piastres, étant à compte du montant voté par résolution du 15 Avril courant sur le contrat pour la superstructure des Ponts du S. Maurice.

Adoptée

6^e motion.
Garde-corps des ponts S. Maurice

Proposé par l'Échev. Baron
Secondé par l'Échev. Baptiste.

Que les garde-fous des Ponts du S. Maurice soient de quatre pieds au-dessus du plancher, au lieu de mètres que de trois pieds, tel que marqué sur les plans, et que le bras au-dessus des dits garde-fous soit de quatre pouces sur six pouces, au lieu de trois pouces sur quatre pouces; de plus, que ces garde-fous, au lieu de porter des croix de S. André, soient faits en posant une lisse de huit pouces sur deux pouces, et une autre lisse de quatre pouces sur deux pouces, le contracteur M. Normand, consentant à plein rapporter à l'arbitrage de Messrs. Samson, Mcfette et Hamel quant à l'augmentation à laquelle ledit M. Normand pour ait avoir droit en conséquence des changements ci-dessus être faits aux plans.

Adoptée

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à Lundi, le 29 d'Avril courant à sept heures du soir.

H. Rigou
Sec. Trés.

L. P. Piquet
Maire

Séance du 29 Avril 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-neuvième jour d'Avril mil huit cent soixante-huit, à sept

Lundi, le 29 Avril 1878.

1448

sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

Bourgeois.

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Beaumié,

Boudreault,

Carignan,

Godin,

Martel.

Son Honneur le Maire et M. le Pro-Maire étant absents, M. l'Echevin Bourgeois est nommé le président de cette assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par le Cons. Beaumié,

Que les requêtes de Messrs. Barthélemi Parent, C. F. Duplessis et L. N. Durocher soient reçues et lues.

Adoptés.

Requête de M. Bart. Parent.

Requête de M. Barthélemi Parent demandant qu'il soit nommé le gardien des Ponts du St^e Maurice.

Référés à un Comité Général du Conseil.

Requête de M. C. F. Duplessis

Requête de M. C. F. Duplessis, Président du Club de Cricket St^e Jean-Baptiste, demandant l'usage du Carré Victoria.

Président du Club de Cricket

St^e Jean-Baptiste.

Requête du Club St Louis

Requête de Messrs. L. N. Durocher et autres, membres du club de cricket St^e Louis, demandant qu'il leur soit permis de se servir du Carré Victoria pour les exercices de leur club.

(Cricket)

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Beaumié.

Que les conclusions de la requête de M. C. F. Duplessis, Président du Club de Cricket St^e Jean-Baptiste, soient accordées, pour les raisons alléguées dans la dite requête.

Adoptés.

Lettre de P. B. Vanasse, Etc.

Lettre de P. B. Vanasse, Etc., se plaignant que l'eau s'échappe de la borne-fontaine située à l'extrémité nord-ouest de la rue Bonaventure et qu'elle endommage sa propriété.

Référés au Comité de l'Agueduc.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-lites suivantes:

Agueduc

Lundi, le 29 Avril 1878.

Aqueduc, Compte de construction	4	25
Département de l'Aqueduc	176	22
" du Feu	158	48
" des Chemins	3	"
" de la Police	"	30
Billets Payables	400	"
Ponts du S ^t Maurice	4772	82
Intérêt & Commission	20	"
Salaires	228	66
	5463	73

Respectueusement soumis,
 (Signé) O. Carignan,
 Wld. Martel.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine,
 Secondé par le Cons. Poudreaux.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins
 concernant le trottoir de Messrs
 Lajoie & Frère, rue Notre-Dame.

Rapport.
 Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'
 ayant visité le trottoir vis-à-vis les propriétés de Messrs E. M.
 Hart & Fils et Lajoie & Frère, sur la rue Notre-Dame, il est d'opi-
 nion que ce trottoir, tel qu'il est actuellement, a une pente trop
 roide et est incommode et dangereux pour les passants; Votre
 Comité croit, en conséquence, que cette pente devrait commencer
 près de la porte du bureau de Messrs E. M. Hart et Fils et se
 terminer à la maison de Messrs Lajoie & Frère, ce qui ne lui
 donnerait qu'une déclivité de huit pouces sur une longueur de
 douze pieds. Votre Comité demande à être autorisé à faire ce
 changement.

Passerelles en divers endroits.

Notre Comité recommande de plus que des passerelles soient
 placées au coin des rues S^t George et S^t Olivier, S^t George et
 S^t Denis, et S^t Philippe et S^t Anne.

Trottoirs sur les rues Bureau
 et S^t Denis

Notre Comité suggère aussi que des trottoirs devraient
 être construits sur la rue Bureau et sur cette partie de la rue
 S^t Denis, entre les rues S^t George et Gervais.

Respectueusement soumis,
 (Signé) P. Beaumier,
 Wld. Martel,
 Ant. Duchaine.

Proposé

Lundi, le 29 Avril 1878.

450

4^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Godin,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

5^e motion.

Billet à G. A. Bourgeois, C^o,
pour \$ 300.⁰⁰

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire pour et au nom de la Corporation de cette cité, d'un billet payable en quinze jours du 25 du courant, à l'ordre de G. A. Bourgeois, C^o, pour trois cents piastres, étant en renouvellement d'un autre billet de \$ 400 qui est alors devenu dû.

Adopté.

6^e motion.
Certificats de licences
confirmés.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que les certificats en faveur de Messrs. George Boncher, et H. F. Farmer pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges; et ceux en faveur de Messrs. Alfred Arcand, Thomas Bournival et A. P. Bussière pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le six de Mai, à sept heures du soir, et la séance est levée.

J. N. Bureau
Sec. Trés.

G. A. Bourgeois
Président pro tem.

6 Mai 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le sixième jour de Mai en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents plus de huit membres du dit Conseil, savoir:-

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuyer,

A. Baptist,

G. A. Bourgeois,

Ant. Duchaine,

Messieurs les Conseillers

P. Beaumier,

P. A. Boudreault

Lundi, le 6 Mai 1878.

P. A. Boudreault,
 J. J. V. Bureau,
 L. A. Camirand,
 O. Carignan,
 James Dean,
 J. N. Godin,
 W. Martel, Sec^r.

1^{re} motion:

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est
 Proposé par le Cons. Beaumier,
 Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que les requêtes de Messrs. F. W. Bellefeuille et autres, Louis
 Deschenaux, Norbert Gingras, et N. Marchand et autres et B. Duval
 et autres soient reçues et lues.

Adopter.

Requête de F. W. Bellefeuille
et autres.

Requête de Messrs. F. W. Bellefeuille et autres demandant
 qu'une étendue de terrain de cent pieds sur deux cents pieds
 soit prise sur le Carré Victoria et ajoutée au terrain de l'école
 des frères du quartier St. Philippe, afin d'agrandir d'autant
 ce terrain.

2^e motion.

Pour accorder l'usage
 d'une partie du Carré
 Victoria pour l'école
 des frères du quartier
 St. Philippe.

Proposé par le Cons. Bureau,
 Secondé par le Cons. Dean,

Que l'usage des cent pieds de terrain demandés par la
 requête présentée à cette séance, soit donné aux Commissaires
 des Ecoles Catholiques de cette cité pour l'usage de l'école de
 la Doctrine Chrétienne jusqu'à bon plaisir de ce Conseil.

Adopter.

Requête de Ls. Deschenaux.

Requête de M. Louis Deschenaux demandant à être nom-
 mé gardien des ponts du St. Maurice.

Référé à un Comité Général.

Requête de Norbert Gingras.

Requête de M. Norbert Gingras demandant d'être nommé
 huissier de la Corporation.

Référé à un Comité Général.

Requête de N. Marchand
et autres.

Requête de Messrs. N. Marchand et autres demandant
 qu'il soit fait des trottoirs sur le côté ouest de la rue des Champs.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de B. Duval et
autres.

Requête de Messrs. B. Duval et autres demandant que la
 rue Prosper soit élargie depuis le coin des rues Niverville et Pros-
 per jusqu'au terrain des Hérit^{rs} Adair, afin de donner une
 largeur uniforme à cette rue.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre.

Lundi, le 6 Mai 1878.

Lettre de M. Tho. Fortin.

Lettre de M. Thomas Fortin se plaignant que V. E. Normand, Esr., contracteur des ponts S. Maurice, permet aux personnes et aux voitures de traverser les dits ponts et qu'il perçoit paiement sur ces traverses; que le dit Normand n'a pas de licence pour traverser le S. Maurice et qu'il cause des dommages au dit Thomas Fortin.

Reféré au Comité des Ponts S. Maurice.

Lettre de Jas. Shortis, Esr.

Lettre de James Shortis, Esr., se plaignant du mauvais état de la rue S. George.

Reféré au Comité des Chemins.

3^e motion.

Pour trottoirs dans les rues Bureau et S. Denis.

Proposé par le Cono. Boudreau.
Secondé par l'Échev. Duchaine

Que conformément aux dispositions du Chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlements concernant le Département des Chemins et Grues", il soit ordonné par ce Conseil de faire construire et poser un trottoir de la première classe, ainsi que requis par la soixante-et-quinzième section du susdit règlement sur toute la longueur et de chaque côté de la rue Bureau, en cette cité, et qu'il soit aussi ordonné de faire construire et poser un trottoir de la première classe, de chaque côté de cette partie de la rue S. Denis comprise entre les rues S. George et Levas: -

Que conformément aux dispositions de la soixante-et-quinzième section du susdit règlement, avis public soit donné de faire les susdits trottoirs, par le présent ordonné sous un délai de quinze jours à compter du sept du courant.

Adopté.

4^e motion.

Règlement ci-dessous adopté.

Proposé par le Cono. Cogniard.
Secondé par le Cono. Leduc.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 60. Règlement concernant la régie, administration et protection des Ponts de la Rivière S. Maurice" soit maintenant lu, et que le dit règlement soit passé et adopté.

Adopté.

Règlement concernant l'administration et la protection des ponts de S. Maurice.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre LXV.
Règlement concernant la régie, administration et protection des Ponts de la Rivière S. Maurice.

Il.

Lundi, le 6 Mai 1878.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:—

Sec. 1^o: Lorsque le dit Conseil, aux termes de l'acte de la dernière session de la Législature de Québec, amendant l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières, 3^e Vict. chap. 16, se réservera la possession des ponts du St-Maurice, savoir: des ponts que la Corporation de la dite Cité fait actuellement construire sur la rivière St-Maurice, à l'endroit et sur les fondations des anciens ponts du St-Maurice, il sera nommé une personne qui sera le gardien des dits ponts et comme tel sera chargée de leur surveillance de la perception et collection de tous droits de péages et revenus des dits ponts, et de faire observer et exécuter tout règlement ou résolution passé par le dit Conseil, ou toute disposition de la loi, pour et concernant la rigueur, direction, bon usage et protection des susdits ponts.

Sec. 2^o: Lorsque, aux termes de la loi, les revenus des dits ponts auront été vendus à l'enchère, l'adjudicataire ou locataire des revenus des dits ponts sera tenu et chargé d'agir comme gardien des dits ponts et de remplir les devoirs imposés au dit gardien des ponts par la section précédente de ce présent règlement.

Sec. 3^o: Personne ne passera sur les dits ponts avec du feu, ou en fumant, et personne n'y allumera ou jettera aucune allumette ou autre matière inflammable.

Sec. 4^o: Personne ne fera ou laissera trotter ou galoper aucun cheval ou autre animal sur les dits ponts et les animaux passant sur iceux devront y être conduits au pas ordinaire seulement.

Sec. 5^o: Toute personne passant sur les dits ponts ou y conduisant aucun animal ou voiture devra prendre le côté droit des dits ponts.

Sec. 6^o: Personne n'endommagera les dits ponts; et personne n'y placera aucun objet pouvant être un embarras ou une cause de danger pour les personnes, les animaux ou autres choses passant sur ou traversant les dits ponts.

Sec. 7^o: Quiconque commettra ou omettra aucun des actes ou choses ordonnés ou défendus par toutes ou chacune des sections ou dispositions de ce présent règlement, ou dont la commission ou l'omission constitue une contravention à toutes ou chacune

Lundi, le 6 Mai 1878.

chacune des dispositions du dit règlement, sera, pour chaque telle offense ou contrevention, passible d'une amende ou pénalité qui ne sera pas moindre d'une ni plus de vingt piastres.

Sec. 8^e: Toutes dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulés: "Règlement concernant les règlements," susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'y appliquant.

Sec. 9^e: Le présent règlement prendra force et effet à dater du quinze de Mai mil huit cent soixante-et-dix huit.

Lui, passé et adopté.

5^e motion.
Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Doudreault,
Secondé par le Cons. Carignan.

Que le certificat en faveur de M^{rs} Joseph Bernier pour lui permettre d'obtenir une licence d'aubergiste et celui en faveur de M^{rs} Joseph Gargis pour lui permettre d'obtenir une licence de Marchand de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

6^e motion.
Vente d'une débenture des Ponts S^t Maurice à J. E. Panneton, Ecr.

Proposé par le Cons. Deaumeier,
Secondé par l'Échev. Duchaine.

Qu'il soit mis en vente à J. E. Panneton, Ecr., une débenture de l'Emprunt des Ponts S^t Maurice, au taux de quatre-vingt pour cent.

Adoptée.

7^e motion.
Billet de \$11000⁰⁰ à M^{rs} Joseph Dupresne.

Proposé par le Cons. Godin,
Secondé par l'Échev. Duchaine.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet daté du 30 Avril dernier, pour onze cents piastres, payable à demande à l'ordre de M^{rs} Joseph Dupresne, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an.

Lequel billet est en renouvellement des Emprunts Nos 4412 de \$300 et \$800 respectivement.

Adoptée.

Proposé.

Lundi, le 6 Mai 1878.

8^e motion.
Billet de \$100 à M. P.
Beaumier.

Proposé par l'Échev. Duchaine,
Secondé par le Cons. Beaumier,
Que ce Conseil confirme la signature par son
Honneur le Maire d'un billet de la Corporation de cette
Cité pour quatre cents piastres, payable en deux mois
du deux du courant, à l'ordre de P. Beaumier, Écr., lequel
billet est en renouvellement d'un autre billet de même
montant qui est devenu dû le même jour.
Adoptée.

9^e motion.
Billet de \$200 à M. Mi-
chel Caron.

Proposé par le Cons. Godin.
Secondé par le Cons. Beaumier.
Que ce Conseil confirme la signature par son Hon-
neur le Maire d'un billet pour deux cents piastres, pay-
able à l'ordre de M. Caron, Écr., en deux mois du 4 du cou-
rant, en renouvellement d'un autre billet pour quatre
cents piastres qui est alors devenu dû.
Adoptée.

10^e motion.
Pour payer à M. J. E. Nor-
mand :-
Par un billet \$2500.00
" de dépenses 2500.00
5000.00

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Caignan,
Qu'il soit payé à J. E. Normand Écr., à compte
de son contrat pour la superstructure des ponts St-Maurice,
deux mille cinq cents piastres en dépenses de l'émission
des Ponts du St-Maurice et deux mille cinq cents piastres
en argent, par un billet payable en quinze jours de cette
date.
Adoptée.

Adjournement

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le treize de Mai,
à sept heures et demie du soir.

J. N. Bureau
Maire
J. E. Normand
Sec. Trés.

Siéance du 13 Mai 1878.

Dans une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'hôtel de Ville de la dite Cité,
le lundi, le treizième jour de Mai mil huit cent soixante-et-
dix huit à sept heures et demie du soir, en la manière et
suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-
Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Écuyer
Messieurs les Échevins Baptiste,

Lundi, le 13 Mai 1878.

Bourgeois,
Caron,
Duchaine,
Beaumier,
Boudreault,
Bureau,
Camirand,
Carignan,
Gean,
Godin,
Martel.

Messieurs les Conseillers

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est
Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par le Cons. Beaumier,
Que la requête de Messrs. David Lefebvre & autres soit
recue et lue.

Adoptée.

Requête de David
Lefebvre et autres.

Requête de Messrs David Lefebvre et autres demandant qu'il
soit fait des trottoirs sur la rue St. Anne et sur une partie des rues
Notre-Dame et St. Philippe.

Référé au Comité des Chemins

Lettre de S. E. Normand,
Ecr.

Lettre de S. E. Normand, Ecr, demandant qu'un rapport
soit fait par l'ingénieur ou l'inspecteur sur les travaux des
Ponts du St. Maurice.

Instruction est donnée au Secrétaire-Spécial d'écrire au
Gouvernement de Québec, demandant d'envoyer un ingénieur pour
examiner les Ponts du St. Maurice.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport:
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il re-
commande le paiement des sommes mentionnées dans les
paié-listes suivantes:

Arqueduc Compte de Construction	\$	29168
E. M. Goff & Comp ^{tes} d'Ass ^{urances} Agricole du Canada		13380
Département du Feu		868
" de la Police		1575
" de l'Hôtel-de-Ville		60
" des Marchés		3335
	Ad Reporté \$	48381

Quind, le 13 Mai, 1878.

	Report \$
Département de la Commune	483 81
Billets Payables	u 60
Emprunts	2,900 u u
Barre Champlain	1,100 u u
Ponts du St. Maurice	667
Intérêt, Escompte & Commission	12 50
Assurance sur propriétés de la Corporation	313 94
Frais Légaux	30 90
Contingents	249 97
Divers	15 46
	55 43
	\$ 5,167 58

Votre Comité recommande de plus que Votre Conseil approuve la signature par Son Honneur le Maire des mandats de saisie émanés jusqu'au premier du courant, pour non-paiement des taxes et des taxes de l'eau.

Respectueusement soumis,
 (Signé) Alex. Baptist,
 " Uld. Martel,
 " O. Carignan,
 " L. A. Camirand,

2^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier,
 Secondé par l'Échev. Duchaine,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,
 Secondé par le Cons. Carignan,
 Que le rapport du Comité des Ponts soit reçu et lu.
 Adoptée.

Rapport du Comité des Ponts St. Maurice Concernant les terrassements aux approches des Ponts St. Maurice.

Rapport:
 Le Comité spécial pour la reconstruction des Ponts du St. Maurice a l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée du dit Comité, tenu le 9 du courant, après mure de délibération, votre comité en est venu à la conclusion qu'il était désirable et avantageux de changer la manière de faire les approches de ces ponts, en enfermant les terres dans des quais au lieu de laisser ces terres se répandre en dehors de l'alignement des ponts et sur les terrains voisins, afin d'assurer la durée et la solidité de ces approches et afin d'éviter les

Lundi, le 13 Mai, 1848.

458

les dommages auxquels Votre Conseil pourrait être exposé par suite de l'épanchement des terres sur les terrains voisins, Votre Comité a, en conséquence, fait demander au contracteur, M^r. Normand, à quelles conditions il ferait les changements proposés.

Dans une assemblée subséquente de Votre Comité, tenue le dix du courant, M^r. Normand ayant pris connaissance des plans des ouvrages demandés, lesquels plans avaient été préparés par le Surveillant, M^r. Hélette, a demandé la somme de sept cents piastres en sus de son contrat, comme prix et valeur de ces ouvrages, et de plus la somme de cent piastres pour dommages causés à sa propriété par suite de l'épanchement de l'approche à l'extrémité nord-est du petit pont.

La majorité des membres de Votre Comité, alors présents, a résolu de faire rapport à Votre Conseil et de suggérer qu'une somme de sept cents piastres devrait être offerte à M^r. Normand tant pour les sus-dits ouvrages que pour les dommages qui pourraient lui être causés par l'épanchement de l'approche nord-est du petit pont.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 13 Mai 1848.

(Signé) J. A. Boudreau,
" J. A. V. Bureau,
" James Jean,

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Baptist,

Secondé par l'Échev. Caron,

Que le rapport du Comité des Ponts St. Maurice soit adopté.

Adoptée sur division de 6 contre et 4 pour, savoir:

Contre: Les Échevins Bourgeois, Duchaine,

Les Conseillers Deumier, Carignan, Godin, Mont,

Pour: Les Échevins Baptist, Caron,

Les Conseillers, Boudreau, Bureau, Camirand,

Jean et Son Honneur le Maire ayant donné

son vote prépondérant pour la motion.

Avis de motion de
M. l'Échev. Caron.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je ferai motion que le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre onze, Règlement concernant les Marchés Publics

Lundi, le 13 Mai, 1878.

"Publics et la Vente des Viandes, Légumes, etc.," soit amendé ainsi qu'il suit:

Sec. 1. - Les mots suivants sont par le présent ajoutés à la quarante-sixième section du susdit Chapitre onze des règlements, par le présent amendé, et seront considérés et interprétés comme en faisant partie, savoir: "Pourvu toujours que les locataires des étaux des bouchers qui, au moment de la susdite vente des étaux des bouchers, seront en possession des dits étaux, et en auront payé régulièrement le loyer, et se seront en outre conformés à toutes les dispositions des règlements et ordonnances de ce Conseil concernant les marchés, pourront continuer de garder la possession de leurs étaux, en passant les baux à loyers requis par la dite quarante-sixième section du règlement par le présent amendé et en se conformant à toutes les dispositions de la dite section, et ce au prix auquel tels étaux leur avaient été auparavant adjugés"

En Conseil, ce 13 Mai 1878.

(Signé) M. Caron

5^e motion.

Pour ne pas vendre à l'enchère les revenus des Marchés aux Denrées et au Poisson.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Codin,

Que, en vertu des dispositions de la vingt-neuvième section du Chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: - "Règlement concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, etc.," il soit résolu que, à compter du premier de juillet prochain, la Corporation de cette cité percevra directement, par un clerc de marché qui devra être nommé à cet effet les revenus, taxes journalières et pesées du marché aux denrées, et que la vente à l'encan qui se fait annuellement des susdits revenus, taxes et pesées, ne soit pas faite cette année.

Adoptée sur division de 8 Pour et 4 Contre, savoir:
Pour: Les Échevins Bourgeois, Caron, Duchaine
Les Conseillers Beaumier, Camirand, Carignan,
Codin & Martel.

Contre: L'Échevin Baptist
Les Conseillers Boudreau & Bureau & Jean

6^e motion.

Proposé par l'Échev. Baptist,
Secondé par l'Échev. Caron,

Que,

Lundi, le 13 Mai, 1878.

460

Pour trottoirs sur la
rue des Champs. -

Que, conformément aux dispositions du chapitre sept des
réglements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le
Département des Chemins et Grèves," il soit ordonné de faire
construire et poser un trottoir de première classe sur le
côté sud-ouest de la rue des Champs, depuis la rue
Royale jusqu'à la rue St. Thomas, et ce sous un délai
de quinze jours à compter du quinze du courant; et
que les avis nécessaires soient donnés à cet effet.

Adoptée.

4^e motion.
Pour réserver à la
Corporation la posses-
sion des Ponts St. Mau-
rice.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Beaumier,

Que, en vertu des dispositions de la loi passée à la
dernière session de la Législature de Québec, pour amender
les actes d'incorporation de cette cité, il soit résolu qu'un
réglement soit fait et passé en diligence à l'effet de
réserver à la Corporation de cette cité la possession des
ponts du St. Maurice pour un espace de deux ans à
compter du jour où les susdits ponts seront livrés à
la dite Corporation.

Adoptée sur division de 9 pour et 3 contre, savoir:

Pour: Les Échevins Bourgeois, Caron, Duchaine
Les Conseillers, Beaumier, Boudreau, Camirand,
Carignan, Godin & Martel.

Contre: L'Échevin Baptist
Les Conseillers Bureau & Jean.

8^e motion.
Billets à
A. Baptist pour \$200.00
O. Carignan " 200.00
W. Martel " 200.00

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer,
pour et au nom de la Corporation de cette Cité, les billets
suivants, savoir: un billet pour deux cents piastres, payable
en trois mois du dix-sept du courant, à l'ordre de M. Baptist,
Ecs., en renouvellement d'un autre billet de quatre cents
piastres qui sera alors dû; deux billets pour deux cents piastres
chacun, payables en trois mois du dix-huit du courant, l'un
à l'ordre de W. Martel, Ecs., et l'autre à l'ordre de O. Carignan,
Ecs.; lesquels sont pour renouveler deux autres billets de
quatre cents piastres chacun, qui seront dûs le 18 du
courant.

Adoptée.

Le

Lundi, le 13 Mai, 1878.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt du courant à sept heures et demi du soir

J. L. Mignot
Secrétaire Trésorier

J. N. Bureau
Maire

Séance du 20 Mai 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le vingtième jour de Mai en l'An de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir:-

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Couper,
Messieurs les Echevins

Baptist,

Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Deaumes,

Bureau,

Camirand,

Carignan,

Deau,

Codin,

Martel.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est
Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que les requêtes de Messrs. Octave Marineau, G. W. Morrison,
Geo. Bourque, Clouis Dupont, Jean Cloutier, Odilon Panreton,
Adolphe Lamothe, J. Biqué, M. & O. Frigon, J. L.
Dabylva soient recues et lues.

Adoptées.

Requête de O. Marineau.

Requête de M^{rs} Octave Marineau, offrant ses services comme
gardien des Ponts du St. Maurice.

Référé au Comité Général.

Requête de G. W. Morrison.

Requête de M^{rs} G. W. Morrison demandant au Conseil
la charge de percepteur des revenus du Marché-auf-Derrière.

Référé au Comité Général.

Requête

Lundi, le 20^e Mai, 1878.

Requête de Geo. Bourque.

Requête de M^r George Bourque, demandant d'être nommé Clerc du Marché.

Référé au Comité Général.

Requête de Clovis Dupont.

Requête de M^r Clovis Dupont, sollicitant du Conseil la charge de Clerc du Marché.

Référé au Comité Général.

Requête de Jean Cloutier.

Requête de M^r Jean Cloutier, offrant les services de son fils pour remplir les fonctions de Clerc du Marché-aux-Dépens.

Référé au Comité Général.

Requête de O. Panneton.

Requête de M^r Odilon Panneton, demandant au Conseil d'être employé comme gardien des Ponts St. Maurice.

Référé au Comité Général.

Requête de G. Biqué.

Requête de M^r G. Biqué demandant une réduction de prix pour le droit de passage sur les Ponts du St. Maurice.

Renvoyé

Requête de Ad. Lamothé

Requête de M^r Adolphe Lamothé, demandant d'être appointé comme gardien du Marché.

Référé au Comité Général.

Requête de O. Frigon frs.

Requête de Messrs. Orig. Frigon frère, s'offrant de faire des trottoirs en goudron pour 50 centins par verge.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de St. A. Dussylva.

Requête de M^r St. A. Dussylva, demandant au Conseil d'être employé comme gardien des Ponts St. Maurice.

Référé au Comité Général.

Lettre de John Godwin

Lettre de M^r John Godwin demandant pour la Compagnie du Cay des Trois-Rivières, une réduction dans le prix de l'eau.

Référé au Comité de l'Éclairage.

Lettre de Jean Cloutier

Lettre de M^r Jean Cloutier offrant au Conseil la somme de \$1000.⁰⁰ pour les revenus du Marché-aux-dépens.

Référé au Comité Général.

Lettre de S. E. Normand, Es.

Lettre de S. E. Normand, Es., informant le Conseil qu'il accepte les prix fixés par le dit Conseil pour terrassement des Ponts du St. Maurice.

Rapport:

Rapport du Comité de Police - Costumes d'été pour les hommes de police.

Le Comité de Police a l'honneur de faire rapport qu'il a demandé des soumissions pour frocs et pantalons d'été, en serge bleue, pour les hommes de police.

Messrs. Moreau et Trotter et Philippe Cravel ont soumissionné

463 Lundi, le 20 Mai, 1878.

Commissioné pour ces effets. -

Après examen des échantillons des effets soumis, ainsi que des prix demandés, Votre Comité est d'opinion que la Commission N^o 1 de M^{rs} Philippe Gravel devrait être acceptée. -

Respectueusement soumis
Trois - Rivière, 20 Mai 1878.

(Signé) J. F. V. Bureau,
(") W. A. Bourgeois,
(") J. Beaumier,
(") James Dean,

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Caron,
Secondé par le Cons. Beaumier,

Que le rapport du Comité de Police soit adopté.
Adopté.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Beaumier,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 66, Règlement pour réserver à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières la possession des Ponts du St. Maurice pour un espace de deux années," soit lu, passé et adopté.

Adopté sur division de 8 pour et 3 contre, savoir: -
Pour: Messrs. Les Échevins Bourgeois, Caron, Duchane,
Messrs. Les Conseillers Beaumier, Camirand, Carignan,
Godin & Martet.

Contre: M^{rs}. L'Échevin Baptist.

Messrs. Les Conseillers Bureau & Dean.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre LXVI.

Règlement N^o 66 pour réserver à la Corporation la possession des Ponts St. Maurice pendant deux ans:

Règlement pour réserver à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières la possession des Ponts du St. Maurice pour un espace de deux années.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir: -

Sec. 1. En vertu du droit accordé à la Corporation des Trois-Rivières, par l'acte passé à la dernière session de la Législature de Québec, intitulé: "Acte amendé l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières, 38 Vict., chap. 76" de garder, pour un espace de temps ne devant pas excéder

deux

Lundi, le 20 Mai, 1878.

464

deux années, la possession des Ponts du St. Maurice, en vertu d'un règlement passé à cet effet, le Conseil de la dite Cité déclare par le présent qu'il se réserve et prend la possession des dits ponts pour le temps et l'espace de deux années à compter du jour où la dite Corporation prendra la possession des dits ponts.

Sec. 2. - Toutes dispositions des règlements de ce Conseil actuellement en force, ou qui deviendront ci-après en force, susceptibles de s'appliquer au présent règlement, seront considérées et interprétées comme s'appliquant.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par l'Échev. Caron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, le projet d'acte d'obligation en faveur de Dame Égée Landry, qui a été préparé conformément à la résolution de ce Conseil, passé le 15 Avril dernier, et de faire insérer dans ledit acte la disposition suivante, savoir: la somme de douze cents piastres sera payable à demandes, après un mois d'avis.

Adoptée

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Camirand,

Et résolu

Que dans le cas où le Gouvernement de la Province de Québec déciderait de construire le terminus et les dépôts et quais à eaux profondes sur le St. Laurent du Chemin de fer des Piles, dans la partie Ouest de la Cité des Trois-Rivières, la Corporation de la dite Cité concédera le terrain nécessaire pour le passage du dit chemin dans la Commune de la dite Cité, et de plus huit arpents en superficie de terre dans la dite Commune à l'endroit qui sera plus tard choisi, le tout sur les terrains non concédés de la dite Commune, pour quatre-vingt-dix ans, à raison de vingt piastres de rente annuelle et que copie de la présente résolution soit transmise au bureau des travaux publics à Québec.

Considération remise à la prochaine séance.

Le

4^e motion.
Concernant l'acte d'obligation en faveur de Madame Landry.

5^e motion.
Pour céder certains terrains dans la Commune, à certaines conditions, au cas où le terminus du chemin de fer des Piles y serait construit.

465 Lundi, le 20 Mai, 1878.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à mardi le 28 du courant à sept heures et demi du soir.

J. L. Brisson
Sec. Prés.

L. Bureau
Maire

Mardi, le 28 Mai 1878.

Une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le vingt-huitième jour de Mai en l'An de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir: -

Son Honneur le Maire, J. B. Bureau, Écuyer

Messieurs les Échevins

M. J. Baptist

G. B. Bourgeois,

Michel Caron,

Antoine Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Prosper Beaumier,

P. M. Doudreault

J. F. V. Bureau,

L. A. Camirand,

Orsime Carignan,

James Jean,

J. N. Godin,

Abel Martel.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Godin,

Que les requêtes de Messrs. Joseph Carbonneau, Edouard Béland, Elié Dubois, James O'Malley et F. W. Bellefeuille et autres soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de Jos. Carbonneau.

Requête de M. Joseph Carbonneau demandant d'être nommé le gardien des Ponts S. Maurice.

Référé à un Comité Général.

Requête de Ed. Béland.

Requête de M. Edouard Béland offrant de remplir la charge de gardien des Ponts S. Maurice ou celle de Clerc du Marché aux-Dumées.

Référé à un Comité Général.

Requête

Mardi, le 28 Mai 1878.

Requête de M. Elie Dubois.

Requête de M. Elie Dubois pour être nommé le gardien des Ponts S^t. Maurice.

Référé à un Comité Général

Requêtes de Mr. James O'Malley.

Requête de James O'Malley représentant que le Conseil a réduit le montant des rentes constituées payables par les propriétaires des terrains voisins du sien, sur la rue S^t. Philippe, et demandant la même réduction.

Référé aux Comités des Finances et de la Commune.

Requête de F. N. Bellefeuille et autres.

Requête de Messrs F. N. Bellefeuille et autres demandant au Conseil d'offrir toutes les facilités possibles au Gouvernement de cette Province, afin de l'induire à fixer le terminus du Chemin-de-fer des Piles dans la Commune, à condition qu'il soit fait des quais pour conduire le dit chemin jusqu'aux gaux profonds du S^t. Laurent.

Considération ordonnée comme premier ordre du jour.

Lettre de M. Jos. Lacroix.

Lettre de Mr. Joseph Lacroix se plaignant que la police a refusé d'opérer l'arrestation de certaines personnes étrangères qui avaient maltraité son cheval et brisé sa voiture, et demandant d'être indemnisé pour les dommages qu'il a soufferts.

Référé au Comité de la Police.

Lettre de F. G. Witherspoon, Esq.

Lettre de F. G. Witherspoon, Esq., Gérant de la Banque de Québec, demandant qu'il soit fait un paiement sur la dette que la Corporation doit à la dite banque.

Référé au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département du Feu	\$ 10 98
Do des Chemins	36 90
Do de la Police	14 25
Do de l'Hotel-de-Ville	9 30
Do de la Commune	1 50
Ponts du S ^t . Maurice	5099 16
Carris Champlain et la Fosse	6 12
Billets Payables	3950 00
So Reporter	\$ 9128 21

Mardi le 28 Mai, 1878.

	Report \$	9,128 21
Intérêt, Escomptes et Commissions		310 80
Assurance des Propriétés de la Corporation		101 81
Contingents		1 25
Assurances des Incendies		9 89
Divers comptes		65 64
	Respectueusement soumis	\$ 9,614 63

(Signé) Alex. Baptist,
 " L. A. Camirand,
 " Ony. Carignan

2^e motion.

Proposé par le Com. Beaumier.
 Secondé par le Com. Martel.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

3^e motion.

Pour adopter la motion
 offrant un certain ter-
 rain dans la Commune
 pour y placer le dépôt du
 Chemin de fer des Piles.

Proposé par le Com. Bureau.
 Secondé par le Com. Camirand.
 Que la motion (N^o 5) mise devant le Conseil à sa
 dernière assemblée et dont la considération avait été renvoyée
 à cette présente séance, soit maintenant adoptée avec l'a-
 mendement suivant, savoir: en remplaçant les mots,
 "à raison de vingt piastres de rente annuelle" par les
 mots "à raison de cinquante piastres de rente annuelle"
 Adoptée.

4^e motion.

en amendement de
 la motion No. 3.

Proposé par le Com. Rougeois.
 Secondé par le Com. Gollin. En amendement:-
 Que la requête de P. N. Delfeuille & autres soit
 renvoyée au Comité Général qui en conséquence la considéra-
 tion de la motion du Conseil Bureau secondé par le
 Conseil Camirand soit continuée jusqu'à la prochaine
 séance.

Perdus sur division de 5 pour et 4 contre, savoir:

Pour:
 Les Echevins Rougeois, Baron,
 Les Conseillers, Beaumier, Carignan, Gollin

Contre:
 Les Echevins Baptist, Duchaine,
 Les Conseillers Bureau, Camirand, Jean, Martel, Goudreau.

Motion No. 3 adoptée.

La motion (N^o 3) est alors adoptée unanimement.

Proposé

Mardi, le 28 Mai 1848.

468.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Godin.

Secondé par le Cons. Beaumier.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 64, Règlement" pour amender le règlement concernant les Marchés "Publics et la vente des Viandes, Légumes, etc.", soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir:-

Chapitre LXVII.

Règlement des Marchés
amendé.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements, intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des Viandes, Légumes, Etc.", passé le 16 janvier 1844.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:-

Sec. 1. - Les mots suivants sont par le présent ajoutés à la quarante-sixième section du susdit chapitre onze des règlements, par le présent amendé, et seront considérés et interprétés comme en faisant partie, savoir: "Pourvu toujours que, lors de la susdite vente des étaux des bouchers, les locataires alors en possession des dits étaux qui en auront payé régulièrement le loyer, et qui seront en outre conformés à toutes les dispositions des règlements et ordonnances de ce Conseil concernant les marchés, pourront continuer de garder la possession de leurs étaux en payant, et alors, un dixième du montant de la mise à prix qui sera fixée chaque année par le dit Conseil. Les locataires de tels étaux ainsi gardés par eux, devront, dans les huit jours qui suivront le jour de la vente comme susdit, passer les baux à loyer requis par la dite quarante-sixième section du règlement par le présent amendé, et leur négligence à cet égard, entraînera la perte par eux, de la somme d'un dixième du prix d'achat qu'ils auront payé, et la vente des étaux pour lesquels il n'aura ni n'aura pas été passé de baux à loyer se fera de même que si tels étaux n'avaient pas été réservés comme susdit.

Sec. 2. - Les dispositions de la section précédente de ce présent règlement s'appliqueront aux locataires des magasins et boutiques de la grande et de la petite halle du marché aux denrées et la cinquième section du chapitre 24 des règlements de ce Conseil est en conséquence amendée à cet effet.

Sec. 3. - Toutes dispositions des règlements de ce Conseil

susceptibles

Mardi le 28 Mai 1878.

susceptibles de s'appliquer au présent règlement seront considérés et interprétés comme s'y appliquant.

Sec. 4. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour et demeurera ainsi en force jusqu'à ce qu'il soit révoqué changé ou amendé par le dit Conseil.

6^e motion.

Pour autoriser L. B. Hamlin, Esr., à visiter les Ponts du St. Maurice et à faire rapport sur ceux

Proposé par le Cons. Martel,
Secondé par le Cons. Beaumier,
Que L. B. Hamlin, Esr., Ingénieur Civil, soit prié de faire, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, la visite et l'examen minutieux, détaillé et complet des Ponts du St. Maurice, et de faire rapport en diligence, à ce Conseil, de l'état actuel de ces ponts, de la qualité des matériaux employés et de la manière dont le contracteur, J. C. Normand, Esr., a exécuté et accompli les clauses et stipulations des divers plans, devis et contrats pour la reconstruction des susdits ponts, et notamment de l'acte de marché passé le 12 Novembre 1877 et des plans et spécifications y mentionnés; de la résolution de ce Conseil passée le 14 Décembre 1877, adoptant un rapport d'un Comité Général de tout le Conseil au sujet des piliers des susdits ponts; de la résolution du dit Conseil passée le 23 Avril dernier et de celle passée par le dit Conseil le 13 Mai courant. -
Adoptée.

4^e motion.

Le Conseiller Boudreault nommé le président des élections municipales.

Proposé par l'Échev. Caumon.
Secondé par le Cons. Carignan.
Que le Conseiller Boudreault soit le président des élections municipales de cette Cité qui se tiendront lundi le premier jour de juillet prochain.
Adoptée.

8^e motion.

Billet à Sève Dumoulin, Esr., pour \$1000⁰⁰

Proposé par le Cons. Carignan.
Secondé par le Cons. Bureau.
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet daté le 21 du courant et payable à demande à l'ordre de Sève Dumoulin, Esr., pour mille piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an. - Lequel billet est pour renouveler un autre billet du même montant qui est devenu dû le 21 de Mai courant.
Adoptée.

Mardi, le 28 Mai 1878.

440.

9^e motion.
Billet à Joseph Gauthier
pour \$8000

Proposé par l'Échev. Bourgeois.

Secondé par l'Échev. Caron.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande à l'ordre de M^r Joseph Gauthier, pour quatre-vingt piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter du 23 du Courant.

Adoptée.

10^e motion.
Billet à D^m J. Th^o.
Burn pour \$50000

Proposé par l'Échev. Bourgeois.

Secondé par le Cons. Poudreault.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable après un mois d'avis, en aucun temps après l'expiration de six mois de cette date, à l'ordre de D^m Thomas Burn, pour cinq cents piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

11^e motion.
Billet à M^r J. H. C.
Godin pour \$20000

Proposé par l'Échevin Bourgeois

Secondé par le Cons. Poudreault.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de M^r J. H. C. Godin, pour deux cents piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi prochain, le trois de Juin, à sept heures et demie du soir.

J. N. Bureau

Maire.

J. H. Caron
Sec. Trés.

Lundi, le 3 Juin 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le troisième jour de Juin mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,
Messieurs les Échevins Baptiset,

Caron

Lundi, le 3 Juin 1878.

Messrs. les Conseillers

Baron,
 Duchaine,
 Beaumier,
 Boudreault,
 Bureau,
 Carignan,
 Godin,
 Martel.

1^{re} motion.

Les procédés de la dernière assemblée sont lus.
 Proposé par le Cons. Boudreault,
 Secondé par l'Échev. Duchaine,
 Que la requête de M. Alfred O. Pélissier soit reçue et lue.
 Adoptée.

Requête de M. A. O. Pélissier.

Requête de M. Alfred O. Pélissier pour être nommé le clerc
 des marchés aux denrées et au poisson.
 Référé à un Comité Général.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
 qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
 recommande le paiement des sommes mentionnées dans
 les paie-listes suivantes: -

Aqueduc, Compte de Construction	\$ 4,323 73
Département de l'Aqueduc	203 11
" du Feu	193 43
" des Chemins	2 25
" de la Police	" 60
" de l'Hôtel-de-Ville	11 05
" de la Commune	9 40
Ponts du St ^e Maurice	46 70
Carré Champlain	5 57
Billets Payables	4,400 " "
Intérêt et Commission	76 83
Contingents	3 70
Salaires	228 66
Respectueusement soumise,	\$ 9,505 03

(Signé) Alex. Baptist,
 " Uld. Martel,
 " M. Baron.

Proposé -

Lundi, le 3 juin 1878.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Godin,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté, moins cette partie du dit rapport recommandant une remise sur la taxe imposée à Messrs. Ross, Ritchie, & Co sur leur "Fonds de Marchandises", qui est de nouveau référée au dit Comité.
Adoptée.

Rapport du Comité
des Chemins.
Elargissement de la rue
St. Prosper.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'il a visité cette partie de la rue St. Prosper, vis-à-vis la propriété des Héritiers Adair; que la rue St. Prosper est, en cet endroit, très étroite et que l'alignement avec le reste de la rue est irrégulier; qu'il est désirable d'élargir cette rue, en cet endroit, et que pour cet objet il serait nécessaire d'acheter des Héritiers Adair une lisière de terrain de 120 pieds de longueur sur une largeur moyenne de $3\frac{1}{4}$ pieds; que les Héritiers Adair offrent de céder cette lisière de terrain au prix de sept centins le pied, ce qui formerait une somme de \$27⁵⁰. Et attendu que M. le Conseiller Beaumier a fourni et déclare fournir gratuitement une lisière de terrain pour l'élargissement de cette rue, Notre Comité recommande l'achat, des Héritiers Adair, de la susdite lisière de terrain.

Respectueusement soumis:
(Signé) Prosper Beaumier,
Ant. Duchaine,
Wld. Martel.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Godin,
Secondé par le Cons. Carignan,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité
des Marchés.
Offre de M. Jean Blou-
tier rejetée

Rapport.

Le Comité des Marchés auquel avait été référée la requête de M. Jean Bloutier, offrant \$1000 pour le loyer des revenus des marchés aux denrées et aux poissons, à l'honneur de faire rapport qu'il ne peut recommander l'adoption de cette offre, Notre Conseil ayant déjà décidé qu'il est de l'intérêt de la Corporation de garder ces revenus au moins pour une année, afin d'en constater la valeur.

Notre Comité recommande aussi que la mise à prix des
revenus

Lundi, le 3 juin 1878.

Mise à prix du marché
au foin.

revenus des marchés au foin soit fixés à \$100⁰⁰.
Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

O. Caignan,

"

Ant. Duchaine

"

Jos. et Godin.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier.

M. l'Échevin Bourgeois
prend alors son siège.

Secondé par le Cons. Poudreault.

Que le rapport du Comité des marchés soit adopté. ^

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Carou,

en amendement.

Secondé par le Cons. Beaumier.

En amendement, que le prix de départ du marché au foin
soit de \$65 au lieu de \$100. +

Adopté sur division de 6 pour et 4 contre, savoir:

Pour: - L'Échev. Carou, les Cons. Beaumier,

Caignan,

Bureau,

Poudreault.

Martel. 6

Contre: - Les échevins Baptist, Duchaine, Bourgeois,
Le Conseiller Godin. 4. -

Vote sur motion No. 4.
(adoptée.)

Le vote est alors pris sur la motion principale (No. 4), laquelle
est adoptée par 8 votant pour et 2 contre, savoir:

Pour: - Les Échevins Bourgeois, Carou et Duchaine, les con-
seillers Beaumier, Caignan, Godin, Martel et
Poudreault. 8.

Contre: - L'Échevin Baptist et le Conseiller Bureau. 2.

Rapport du Comité de
la Commune.

Rapport.

Pour échange de terrains
avec F. N. Bellefeuille.

Le Comité de la Commune est d'opinion que Votre
Conseil devrait échanger avec F. N. Bellefeuille, C^o, l'em-
placement No. 170, située sur la rue Gervais et appartenant
au dit Bellefeuille, contre l'emplacement No. 220, située sur
la rue Bureau et appartenant à la Corporation de cette cité
pour l'avoir repris de Charles Milot par résolution de votre
Conseil en date du 14 de janvier dernier; sans soultte ni
retour de part et d'autre.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Antoine Duchaine,

O. Caignan,

M. Carou.

Lundi, le 3 juin 1878.

474

6^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier.

Secondé par le Cons. Martel.

Que le rapport du Comité de la Commune soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Comités des
Finances et de la Commune
sur lettre de Jas. O'Malley.

Rapport.

Les Comités des Finances et de la Commune ont l'honneur de faire rapport sur la lettre de Mr. James O'Malley, demandant que la rente constituée sur son emplacement, dans la rue St. Philippe, soit diminuée de moitié, qu'ils recommandent le rejet de la dite demande.

Respectueusement soumis

(Signé)

Alex. Baptiat

Ant. Duchaine

O. Carignan

M. Baron

P. Beaumier

Uld. Martel

7^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier.

Secondé par le Cons. Martel.

Que le rapport du Comité des Finances et de la Commune soit adopté.

Adoptée.

Rapport de L. B. Hamlin,
Ecr., sur les Ponts St. Maurice.

Rapport.

Un rapport de L. B. Hamlin, Ecr., Ingénieur Civil, sur l'état actuel des Ponts du St. Maurice, la qualité des matériaux employés et la manière dont les ouvrages ont été faits est mis devant le Conseil. Sur motion verbale de M. le Conseiller Bureau ce rapport est considéré comme lu et est référé à un comité de tout Conseil pour plus ample considération.

8^e motion.

Proposé par le Cons. Godin.

Pour vendre une débenture de l'Emprunt des Ponts St. Maurice

Secondé par le Cons. Bondreault.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à vendre une débenture de l'Emprunt des Ponts St. Maurice, au taux de 85%, et d'en appliquer le produit comme fonds d'amortissement de la dette contractée par le dit emprunt.

Adoptée.

9^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan.

Pour acheter une débenture des Ponts St. Maurice.

Secondé par le Cons. Godin.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à racheter au taux de

Lundi, le 3 juin 1878.

de 85% une débenture de l'Emprunt des Ponts S^t Maurice, et à employer pour cette fin le montant actuellement placé ou à être placé comme fonds d'amortissement du dit emprunt.
Adoptée.

10^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreaullé

Secondé par le Cons. Carignan,

Que ce Conseil confirme l'achat par le secrétaire Trésorier des Débentures de l'Emprunt de l'Agueduc Nos. 32 et 33 à 90%; et ce comme amortissement de la dette contractée par le dit emprunt.

Adoptée.

11^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreaullé

Secondé par le Cons. Godin,

Que ce Conseil confirme l'achat de M. B. Vallières, Escr., par le secrétaire Trésorier, des Débentures Nos. 84 et 85 de la Dette Consolidée de cette cité, au pair; et ce comme amortissement de la dite Dette Consolidée.

Adoptée.

12^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreaullé

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des droits de pesée sur le marché-au-foin, ainsi que les étaux des bouchers dans la grande halle du marché-aux-denrées, dont le loyer n'a pas été régulièrement payé aux termes des baux à loyer avec les dits bouchers, soient vendus par encan public, en la manière et aux conditions ordinaires, samedi, le quinzième jour de juin prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour l'espace d'une année à dater du premier de juillet prochain, et que le prix de départ des revenus du dit marché-au-foin soit de soixante-et-cinq piastres.

Adoptée

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le dix du courant, à sept heures et demi du soir.

H. P. Vigore
Sec. Trés.

J. M. Bevrace
Maire.

Lundi, le 10 juin 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, lundi, le dixième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:-

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Couper,
Messieurs les Echevins

Baptist,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Beaunier,

Boudreau,

Dureau,

Carignan,

Dean,

Godwin,

Maartel.

Les procès de la dernière assemblée sont lus.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Maartel.

Secondé par le Cons. Beaunier.

Que les requêtes de Messrs. Lueterhoff & autres & James Couture soient recues & lues.

Adoptée.

Requête de Lueterhoff et Frères et autres.

Requête de Messrs. Lueterhoff et autres demandant l'ouverture d'une rue entre les rues Badaud et St. Antoine.

Référé au Comité Général.

Requête de Jas. Couture.

Requête de M^{rs}. James Couture sollicitant du Conseil de le nommer Assistant-élec du Marché-aux-Denrées.

Référé au Comité Général.

la remise de
+ par le

Lettre du Greffier de la Paix, demandant à la Corporation de payer les frais de voyage de Louis Boudreau et de Louis Charrette pour se rendre à Ottawa; ainsi que l'amende dudit Louis Charrette.

Accordée.

Rapport des Comités de l'Eclairage et de l'Acqueduc.

Rapport.

Les Comités de l'Acqueduc et de l'Eclairage auxquels avaient été référés les lettres de Messrs. James M^{rs}. Dougall, Président, et John Godwin, Secrétaire de la Compagnie du Gaz, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ne peuvent recommander

4ⁿ/2

Lundi, le 10 juin, 18ⁿ/8.

recommander la réduction demandée par la dite Compagnie sur le montant qui lui est imposé pour tout de l'eau de l'Acqueduc.

Le tout est respectueusement soumis.

23 Mai 18ⁿ/8.

(Signé) James Dean,

" Prosper Beaumier,

" J. A. Bourgeois,

" P. H. Dondreault,

" O. Carignan,

" L. A. Camivand,

" Antoine Duchaine.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Godin,
Secondé par le Cons. Chev. Caron,

Que le rapport des Comités de l'Acqueduc et de l'Éclairage soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Pour répondre à une tierce
saisie contre Thomas Mailette

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Dondreault,

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Grignon, Esq., soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit dans et pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tierce-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Joseph Guilbert et Thomas Mailette, savoir: "La Corporation de la Cité des Trois-Rivières doit actuellement seize piastres au dit Thomas Mailette."

Adoptée.

4^e motion.

Comité pour entendre et
juger les plaintes contre
les listes des électeurs
municipaux.

Proposé par le Cons. Dondreault,
Secondé par le Cons. Carignan,

Que l'Échevin Baptist, les Conseillers Bureau et Martel soient et forment le Comité chargé d'entendre et de juger les plaintes qui pourront être faites contre les listes des voteurs aux prochaines élections municipales, que le Secrétaire-Trésorier a préparées suivant la loi; lesquelles plaintes seront entendues par le dit Comité, lundi, le dit-septième jour de juin courant, à sept heures du soir.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Martel,

Lundi, le 10 juin, 1878.

478

Pour vendre une débenture des Ponts St. Maurice à M. B. Vallières, Esr.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à vendre à M. B. Vallières, Esr., une débenture de l'Emprunt des Ponts St. Maurice, au taux de 8 1/2 %.

Adoptée

6^e motion.
Mr. Thomas Millette démis comme surveillant des Ponts St. M^{ts}

Proposé par le Cond. Martel,

Secondé par le Cond. Poudreault,

Que M^r. Thomas Millette soit discontinué comme surveillant des travaux de construction des Ponts du St. Maurice, vu que les travaux qui restent encore à faire n'exigent pas actuellement une surveillance continue.

Adoptée.

Rôle d'Evaluation mis devant le Conseil.

Le Secrétaire-Trésorier met devant le Conseil le Rôle d'Evaluation pour 1878.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi le dix-huit du courant à sept heures du soir.

H. Rigou.
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire

Mardi, le 18 juin 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, mardi, le dix-huitième jour de juin mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuier,
Baptist,
Bourgeois,
Carou,
Duchaine,
Beaumier,
Poudreault,
Bureau,
Carignan,
Dean,
Godin,
Martel.

Messieurs les Conseillers

Lu le procès-verbal des précédés de la dernière séance.

Proposé

Mardi, le 18 juin 1878.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine.

Secondé par le Conseiller Godin.

Que les requêtes de Messrs. Alfred Welles, Olivier Bouchard et autres, Christophe Bernier et Sébastien & Lequeux, soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de Alfred Welles.

Requête de M. Alfred Welles sollicitant l'emploi d'assistant-clerc du Marché-aux-Denrées.

Référé à un Comité Général.

Requête de Olivier Bouchard et autres.

Requête de M. Olivier Bouchard et autres demandant que la barrière de la Commune soit ôtée de la rue Royale et posée dans une autre rue.

Référé au Comité de la Commune.

Requête de Christophe Bernier.

Requête de M. Christophe Bernier demandant la charge de gardien des Ponts St. Maurice ou celle de clerc du marché-aux-Denrées.

Référé à un Comité Général.

Requête de Sébastien & Lequeux.

Requête de M. Sébastien & Lequeux demandant que l'aqueduc soit introduit dans leur maison.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de Robert Kiernan.

Lettre de Robert Kiernan, Ecr., demandant qu'il soit fourni pour le bureau d'enregistrement un plus grand bureau que celui occupé à présent.

Référé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Lettre de P. B. Dumoulin, Ecr.

Lettre de P. B. Dumoulin, Ecr., se plaignant que l'Hyble Mr. McGreevy, le contracteur du chemin-de-fer de Q. M. O. & C., a intercepté et fermé plusieurs rues qui avaient été ouvertes sur les terrains du dit P. B. Dumoulin, dans le quartier Notre-Dame.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Construction de l'Aqueduc	§	8	88
Département de l'Aqueduc		11	07
Do des Chemins		31	55
Do du Feu		4	86
Reportés	§	56	30

Mardi, le 18 Juin 1878.

	Report	
Département de la Police	56	30
Do de l'Hôtel-de-Ville	54	20
Do de la Commune	3	05
Carré Champlain	8	50
Ponts du St Maurice	9	58
Billets Payables	26	--
Intérêt Escompte et Commissions	7.900	--
Débitures de la Dette Consolidée	1.915	94
Do de l'Equiduc	1.000	--
Do des Ponts St Maurice	2.000	--
Depenses Contingentes	500	--
	105	
	\$13,444 68	

Respectueusement soumis
 Signé, Alex Baptist,
 U. Martel,
 W. Caron,
 O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Beaumier
 Secondé par l'Échev. Ducharme.
 Que le rapport du Comité des Finances
 soit adopté.

Adopté.

Rapport d'un
 Comité Général.
 Sur le rapport de L. B.
 Hamlin, Ingénieur Ci-
 vil, sur les Ponts du
 St Maurice.

Rapport.
 Le Comité, honoré auquel avait été référé
 le rapport de L. B. Hamlin, Esq, sur l'état actuel
 des Ponts du St Maurice, a l'honneur d'informer votre
 Conseil qu'il a pris le dit rapport en considération,
 en a conféré avec M. E. Normand, Esq, et que Son
 Honneur le Maire et M. l'Échevin Baptist ayant
 été chargés de s'entendre plus particulièrement
 avec M. Normand au sujet de certains détails
 concernant la construction de ces Ponts et mentionnés
 dans le rapport de M. Hamlin, il a été convenu entre
 ces messieurs et M. Normand de recommander ce qui
 suit à votre Conseil, savoir:

- 1^o D'accepter les soliveaux tels que posés à 3 pieds
 de distance au lieu de 2 1/2 pieds d'un centre à
 l'autre;

Mardi, le 18 juin 1878.

2^o Il sera percé dans le pavé, des trous de 3 pouces à tous les 10 pieds, et ce par le contracteur;

3^o D'accepter les "guard timbers" tels qu'ils ont été posés;

4^o M^r Normand s'oblige à poser les liens d'épaulement (lateral braces) tel que recommandé par M. Hamlin;

5^o Il ne sera pas exigé de poser des blocs d'angle en chêne;

6^o Il sera posé deux couches additionnelles de peinture sur tout le fer exposé à l'air;

Sur la question de savoir si l'intérêt sur les débentures déjà livrées et à être livrées à M. Normand, doit commencer à courir du premier juillet 1877 ou seulement de l'époque où les dites débentures ont été ou seront livrées à M. Normand, il a été convenu de référer cette question à C. S. Chénier, Esc. Avocat, à Montréal; la partie contre laquelle il aura été décidé et jugé par M^r Chénier, devra payer les frais encourus à cet égard; et la décision de M^r Chénier devant être finale pour les deux parties.

Votre Conseil devra payer les \$1000 de bonus en débentures mentionnées dans le contrat pour la construction de la superstructure des dits ponts; mais dans le cas où la Corporation ne retirerait pas du jour de la livraison des dits ponts au 15 septembre prochain, même somme de \$1000, le dit M^r Normand devra remettre à la Corporation la différence en débentures des dits ponts et rembourser les frais de collection des piéages pendant le dit espace de temps.

M^r Normand s'oblige, si le susdit arrangement est ratifié par votre Conseil, de livrer immédiatement à la Corporation les Ponts du St-Maurice.

Votre Comité croit devoir recommander que l'arrangement ci-dessus soit ratifié et confirmé; votre Conseil ainsi que M^r Normand, renonçant à tous droits, prétentions et réclamations que l'une ou l'autre des deux parties pourrait avoir pour extras, omissions ou changements faits dans l'exécution des contrats et marchés pour la construction des dits ponts, M^r C. J. Hamel devra représenter votre Conseil pour l'exécution des travaux

ci-dessus

Reclamation de J. E.
Normand pour intérêt
référé à C. S. Chénier, Esc.

Mardi, le 18 juin 1848.

ci-dessus mentionnés.

Respectueusement soumis.
(Signé) J. B. Bureau Maire
Aly. Baptiste
G. A. Bourgeois.
Ant. Duchaine.
P. A. Boudreau.
O. Gagnan.
M. Caron.
James Jean
J. B. Godin
P. Beaumis.
J. F. V. Bureau.

3^e motion.
Pour régler avec M.
Normand.

Proposé par l'Échev. Caron,
Secondé par l'Échev. Duchaine.

Que le rapport du Comité Général soit adopté et
que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier
soit autorisés à signer des débentures de l'emprunt
des Ponts St. Maurice ainsi que des billets au mon-
tant de la balance qui reste due au dit M. Normand
sur ses contrats et marchés pour la construction des
surs dits ponts.

Adoptée.

Rapport du Surinten-
dant du Feu.

Rapport.

Le sous-signé Chef de la Brigade du Feu à
l'honneur de faire rapport que le 4 du courant à midi
le feu s'est déclaré sur la couverture de la boutique
de M. Thomas Cooke, rue St. George, la brigade s'est
rendue sur les lieux mais le feu avait été éteint.

Feu chez Thomas Cooke.

Le même jour à midi et demie le feu s'est déclaré sur
la couverture d'une maison située rue Harb et apparten-
nant à M. Jos. Lacroix; la brigade s'est rendue sur les
lieux et 350 pieds de boyaux ont été tendus dans l'espace
de douze minutes; le feu a été éteint avant d'avoir causé
des dommages considérables et a été causé par des étin-
celles sortant de la cheminée. La raison pour laquelle la
brigade s'est rendue un peu tard sur les lieux c'est
qu'une des voitures (reul) a été brisée en sortant de la Station.

Feu chez Joseph Lacroix.

Le même jour à 1 heure de l'après-midi le feu s'est déclaré
sur

Mardi, le 18 juin 1878.

sur les quais de la Compagnie du Richelieu et a été éteint avant d'avoir causé des dommages; la brigade s'est rendue sur les lieux et a tendus 300 pieds de boyaux dans l'espace de six minutes.

Le 17 du courant, le feu s'est déclaré sur la couverture d'une maison située rue des Forges et appartenant à M^{me} V^{ve} Jos. Brunette, la brigade s'est rendue sur les lieux et a tendus 250 pieds de boyaux dans l'espace de cinq minutes: ce feu a causé peu de dommages.

Comme Inspecteur de Lille je dois vous informer que le Boulevard Turcotte est dans un état dangereux pour les piétons, car beaucoup des madriers du pontage sont usés et menacent d'enfoncer.

Choix Diviers, 18 juin 1878.

Respectueusement soumis.

Signé: Ovide Rocheloup
Chef de la Brigade.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Godin.

Secondé par le Cons. Beaumier.

Certificat de licence

Que ce Conseil confirme le certificat en faveur de M^r. M. Cooke pour lui permettre d'obtenir une licence de marchand de liqueurs.

Adoptée

5^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par l'Écu. Caron

Gillet & Beauchemin
et Fils pour \$3802⁷¹/₁₀₀

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, un billet payable à l'ordre de Messrs. Beauchemin & Fils, en trois mois du 15 juin courant, pour la somme de trois mille huit cent deux ⁴⁴/₁₀₀ piastres, en règlement d'un billet de \$3415⁸⁴/₁₀₀ et de divers comptes dus aux dits Messrs. Beauchemin & Fils

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau.

Secondé par le Cons. Carignan

Congé accordé au
Conseiller Godin.

Qu'il soit permis à M^r. le Conseiller Godin de s'absenter de cette cité pendant quatre mois à compter de ce jour, pour le voyage qu'il se propose de faire en Europe

Adoptée.

Mardi, le 18 juin 1878.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi le vingt-cinq du courant à sept heures, du soir.

J. M. Bureau
Maire.

H. Migon
Sec. Gés.

Mardi, le 25 juin 1878.
Pas de séance.

Mardi, le vingt-cinq de juin 1878, le Conseil de Ville n'a pas siégé, faute de quorum, les membres présents étaient: Son Honneur le Maire, et Messieurs les Echevins Caron et Duchaine et Messieurs les Conseillers Poudreault, Carignan et Martel qui (ont ajourné, advenant huit heures et demi du soir, à demain soir, à sept heures.

H. Migon
Sec. Gés.

Mercredi, le 26 juin 1878.
Pas de séance.

Mercredi, le 26 juin 1878, advenant huit heures du soir et n'y ayant pas de quorum, les membres présents, savoir: M. l'Echevin Duchaine, et Messrs. les Conseillers Beaumier, Carignan, Poudreault et Martel, ont ajourné la prochaine assemblée du Conseil, à demain soir, à sept heures.

H. Migon
Sec. Gés.

Jeudi, le 27⁷ juin 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, Jeudi le vingt-quatrième jour de juin mil-huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. M. Bureau Cor.
Caron
Duchaine.

Messieurs les Conseillers

Poudreault
Carignan
Cagnivaud
Martel.

Les procès de la dernière assemblée sont lus,

Lettes.

Jardi, le 27 Juin 1878.

Lettre de J. G. Mothespoon, Esq.

Lettre de J. G. Mothespoon Esq., Secrétaire de la Banque Québec concernant la dette de la Corporation contre la Comp^{ie} d'Assurance Agricole du Canada et Goff.

Rapport d'un Comité Général sur requêtes pour les charges de clerc et assistant clerc du Marché-aux-Denrées et de Gardien des Ponts St. Maurice.

Rapport
Le Comité Général du Conseil auquel avait été référés les requêtes des personnes demandant à être nommées aux différentes charges de gardien des Ponts St. Maurice, et de clerc ou assistant-clerc du Marché-aux-Denrées, a l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris ces requêtes en considération, les votes sur les requêtes pour la charge de gardien des Ponts St. Maurice ont été comme suit:

Nomination d'un clerc et d'un assistant-clerc du Marché-aux-Denrées.

Pour Édouard Godin, 6 votes; Pour Barthélemi Parent, 4 votes;

Nomination d'un Gardien des Ponts St. Maurice.

Le salaire du Gardien des dits Ponts a ensuite été fixé à \$12⁰⁰ par mois; 6 membres du Comité votant pour ce chiffre et 4 pour \$10⁰⁰ seulement.

Votre Comité a ensuite procédé au choix d'un clerc du marché-aux-Denrées:

- 6 membres du Comité ont voté pour Louis Hamel,
- 1 " " " " " Adolphe Hamothé,
- 1 " " " " " Édouard Biland,
- 1 " " " " " Alfred O. Delisle,
- 1 " " " " " Joseph Cloutier.

Sur le choix d'un assistant-clerc du marché, 6 membres ont voté pour Joseph Cloutier et 4 membres pour Alfred O. Delisle;

Votre Comité a alors décidé à l'unanimité de fixer à \$200 par an le salaire du clerc du marché et celui de l'assistant-clerc a aussi été établi à \$200 par an, sur division de 6 membres votant pour cette somme et de 6 votant pour une somme de \$150 par an; le président du comité donnant ensuite son vote en faveur de \$200.

Votre Comité soumet respectueusement le présent rapport et prie votre Conseil de vouloir bien le confirmer.

(Signé) J. A. Poulinault,
Ant. Duchaine
Uld. Martel,
H. Caron
O. Carignan

Jendredi, le 27 Juin 1878.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Roudreault.
 Secondé par l'Échev. Duchaine.
 Que le rapport du Comité Général soit adopté.
 Adopté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans des pai-listes suivantes:

Aqueduc, Compte de construction	10	43
Département de l'Aqueduc	188	45
Do du Feu	146	98
Do des Chemins	53	44
Do de la Police,	5	50
Do des Marchés	1	25
Do de l'Hôtel-de-Ville	4	55
Do de l'Éclairage	3	--
Fonds St. Maurice	8,100	--
Billets Payables	1,000	--
Intérêt, Escomptes & Commissions	2,358	12
Assurances	"	96
Barre Champlain	4	50
Contingents	8	80
Divers	3810	04
Salaires	228	66
Respectueusement soumis	15,931	64

(Signé)

J. G. Camirand,
 Wld. Martel,
 O. Carignan,
 M. Caron.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine.
 Secondé par le Cons. Roudreault.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adopté.

3^e motion.

Billet à J. B. Normand pour \$3500-

Proposé par le Cons. Carignan.
 Secondé par l'Échev. Caron.
 Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable

Vendredi, le 27 Juin 1878.

payable en un an de vingt-et-un du courant, à l'ordre de J. D. Normand, & Co, pour trois mille cinq cent piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de huit pour cent par année.

Adoptée.

4^e motion.
Billet à J. B. Luckerhoff
pour \$1000-

Proposé par le Cons. Poudreault.
Secondé par le Cons. Camivand.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en deux mois de cette date à l'ordre de M. James B. Luckerhoff, pour mille piastres, afin de renouveler un billet de \$1200⁰⁰ qui sera dû le 3 juillet prochain.

Adoptée.

5^e motion.
Billet à M. Carou, & Co,
pour \$1350⁰⁰.

Proposé par le Cons. Camivand.
Secondé par le Cons. Carignan.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois de cette date, à l'ordre de M. Carou, & Co, pour trois cent cinquante piastres, afin de pourvoir au paiement de divers billets qui seront dus en juillet prochain.

Adoptée.

6^e motion.
Billet à M. Carou, & Co,
pour \$500⁰⁰.

Proposé par le Cons. Poudreault.
Secondé par le Cons. Martel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois de cette date, à l'ordre de M. Carou, & Co, pour cinq cent piastres, afin de pourvoir au paiement de divers billets qui seront dus en juillet prochain.

Adoptée.

7^e motion.
Billet à J. E. Normand,
& Co, pour \$500

Proposé par le Cons. Carignan.
Secondé par le Cons. Camivand.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en deux mois de cette date à l'ordre de J. E. Normand, & Co, pour cinq cent piastres, afin de pourvoir au paiement d'un billet de \$1000 qui sera dû le 5 juillet prochain.

Adoptée.

Proposé

Jeu*di*, le 24 juin 1878.

8^e motion.
Billet à O. Carignan, *Co*,
pour \$400⁰⁰

Proposé par le *Cons.* Poudreault.
Secondé par l'*Echev.* Duchaine.
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer,
pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet
payable en trois mois de cette date, à l'ordre de O.
Carignan, *Co*, pour quatre cent cinquante piastres, afin de
pouvoir au paiement de divers comptes qui seront dus
en juillet prochain.

Adoptée.

9^e motion.
Billet à E. Normand, *Co*,
pour \$500

Proposé par le *Cons.* Camirand.
Secondé par le *Cons.* Poudreault.
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer,
pour et au nom de la Corporation de cette cité, un bil-
let payable en deux mois de cette date, à l'ordre de
E. Normand, *Co*, pour cinq cent cinquante piastres afin
de pouvoir au paiement d'un billet pour \$1000⁰⁰
qui devient dû le 4 juillet prochain.

Adoptée.

Ajournement.

Et la séance est levée.

H. Rigou
Sec. - Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Lundi, le 8 juillet 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité (et
convoquée par M. le Conseiller Poudreault, en sa qualité de
président des dernières élections municipales), lundi, le huitième
jour de juillet mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures
et demi du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents:

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| Son Honneur le Maire, | J. N. Bureau, Ecuier. |
| Messieurs les Echevins | Baptist, |
| | Bourgeois, |
| | Caron, |
| | Duchaine. |
| Messieurs les Conseillers | Bureau, |
| | Camirand, |
| | Carignan, |
| | Dean, Martel |
| | et Vanasse. |

Les

Lundi, le 8 juillet 1878.

Serments des nouveaux membres du Conseil-de-Ville.

Les membres du Conseil élus aux dernières élections municipales, savoir: Messieurs les Echevins Bourgeois et Duchaine, et Messieurs les Conseillers Camirand, Carignan, Dean et Vanasse prêtent les serments exigés par la loi et prennent leurs sièges.

Lettre de Mr. James D. Luckerhoff.

Le procès verbal de la dernière assemblée est ensuite lu.
Lettre de Mr. James D. Luckerhoff qui demande à régler définitivement le contrat qu'il a avec la Corporation pour la pose des tuyaux de service.

Rapport du Secrétaire-Trésorier.

Reféré aux Comités des Finances et de l'Acqueduc.

Rapport.
A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins et Conseillers de la Cité des Trois-Rivières.
Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil-de-Ville, le compte en détail, attesté sous serment et certifié par les Auditeurs, des recettes et des dépenses pour l'année fiscale terminée le trente Juin dernier.

Les recettes, provenant de toutes sources permanentes et régulières, avaient été estimées à \$50,210.³⁰; de cette somme il faut déduire le montant d'un billet de C. F. Goff, \$10,100.⁰⁰, qui n'a pu être collecté, ce qui réduit les estimés à \$40,110.³⁰

Le montant collecté est de \$39,843.^{36 1/2}, ou \$2,669.^{3 1/2} de moins que les estimés.

Les recettes de l'année précédente avaient été de \$26,156.³¹.

Les deux seuls items dont la collection a été moindre que les estimés sont l'intérêt sur la dette des Incendies et les taxes de l'eau; l'intérêt collecté sur la dette des Incendies ayant été de \$540 au lieu de \$900; et les taxes de l'eau ayant produit \$12,557.³⁹ au lieu de \$14,025.⁰⁰. Tous les autres revenus ont égalé ou surpassé les estimés.

Les appropriations votées pour paiement de vieilles dettes, intérêt sur dettes, fonds d'amortissement et dépenses ordinaires étaient de \$46,955.⁰⁰; le montant dépensé n'a été que de \$37,702.^{36 1/2}; représentant une épargne dans les dépenses de \$9,252.^{63 1/2}.

La dette flottante a été réduite, dans le cours de l'année, de \$8,565.¹¹ et \$3,300 ont été affectés au rachat de débetures

Lundi, le 8 juillet 1878.

bentures de la Dette Consolidée et de la Dette de l'Acqueduc. Ces deux sommes réunies, jointes à \$2141⁰⁰, excédant des revenus sur les dépenses, forment une somme de \$14,006¹¹ en faveur des opérations de l'année.

J'ai aussi l'honneur de mettre devant le Conseil un état détaillé des dépenses de chaque département, ainsi que les certificats exigés par la loi, attestant que l'intérêt sur les débentures de la Corporation a été payé, et qu'il a été pourvu à l'amortissement des dettes créées par l'émission de ces débentures.

La collection des revenus a été grandement facilitée par l'autorisation que Votre Conseil m'avait donnée d'employer, pendant quelques mois, un surnuméraire dans mon bureau.

Les livres des comptes contre les contribuables endettés pour arriérés de taxes et autres charges étant remplis, il devient nécessaire de renouveler ces livres; ce sera un ouvrage très considérable à ajouter aux travaux ordinaires de mon bureau, lesquels vont aussi se trouver augmentés par suite de la collection directe et quotidienne des revenus des marchés-aux-denrées et au poisson et des Ports du St. Maurice.

Je suis convaincu que si la collection des taxes de l'eau se faisait dans les mois de Janvier et Juillet, au lieu de l'être en Mai et Novembre, ce serait un grand avantage tant pour les consommateurs que pour la Corporation, et que ce changement simplifierait de beaucoup le travail dans le bureau du Comptable de l'Acqueduc.

Les raisons pour lesquelles Votre Conseil avait fixé les dates actuelles de collection ne sont plus aussi puissantes aujourd'hui qu'elles l'étaient alors, et les inconvénients qui pourraient en résulter ne se feraient sentir que pendant le premier semestre.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) J. G. A. Frigou.
Secrétaire-Trésorier.

Référé à la prochaine séance du Conseil.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Camirand,

Que l'échevin Baptist soit le Pro-Maire pour le présent semestre.

Adopté.

1^{re} motion.
Nomination du Pro-Maire.

2^e motion.

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

Secondé par l'Echevin Baptist,

Que

Lundi, le 8 juillet 1878.

Formation des Comités Permanents.	Que les Comités Permanents de ce Conseil, pour la présente année, soient composés comme suit, savoir: -
Finances.	Echevin Baptiste, Président; Conseillers Bureau, Carignan, Godin & Martel.
Hôtel-de-Ville.	Echevin Caron, Président; Echevin Bourgeois, Conseillers Camirand, Carignan & Godin.
Santé.	Echevin Bourgeois, Président; Echevin Baptiste, Conseillers Boudreault, Bureau et Martel.
Aqueduc.	Conseiller Dean, Président; Echevins Baptiste et (Bourgeois) Conseillers Boudreault, Bureau & Martel.
Feu.	Conseiller Bureau, Président; Echevin Caron, Conseillers Boudreault, Dean et Vanasse.
Police.	Conseiller Boudreault, Président; Echevin Bourgeois, Conseillers Carignan, Dean et Godin.
Chemins.	Conseiller Martel, Président; Echevins Caron et Duchaine, Conseillers Camirand et Vanasse.
Eclairage.	Conseiller Camirand, Président; Echevin Duchaine, Conseillers Dean, Martel et Vanasse.
Marchés. + Président.	Conseiller Carignan, Echevin Caron, Conseillers Camirand, Godin et Vanasse.
Commune.	Echevin Duchaine, Président; Echevin Caron, Conseillers Camirand, Carignan et Vanasse.
3 ^e motion. Nomination des Auditeurs.	Proposé par l'Echevin Caron, Secondé par le Conseiller Bureau, Que Messrs. N. L. De Noncourt et P. O. Désilets soient les auditeurs pour l'année courante.
1 ^{re} motion. Billet à G. A. Bourgeois, Ect., pour \$500 ⁰⁰	Adoptés. Proposé par le Conseiller Carignan, Secondé par l'Echevin Duchaine, Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet

Lundi, le 8 juillet 1878.

billet payable en trois mois de cette date, à l'ordre de G. A. Bourgeois, Ecr., pour cinq cents piastres, afin de solder divers comptes actuellement dûs.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi prochain, le 15 du courant, à sept heures et demi du soir.

L. A. Migon
Sec. Gre.

J. N. Bureau
Maire.

Lundi, le 15 juillet 1878

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville, lundi, le quinzième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecurjer.

Messieurs les Echevins Bourgeois,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Camirand,

Dean,

Martel,

Vanasse.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Boudreault.

Secondé par l'Echevin Duchaine,

Que les requêtes de Messrs. Thomas Fortin et J. B. O'Riley soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de Thomas Fortin. —

Requête de M. Thomas Fortin ^{exposant} que vers le 4 Mai dernier, J. C. Normand, Ecr., l'entrepreneur et constructeur des Ponts St. Maurice, a ouvert les dits ponts à la circulation du public, causant par là un dommage réel considérable au dit J. Fortin, qui avait une licence de la Corporation pour tenir une traversée sur la rivière St. Maurice, et pour lequel dommage il demande à être indemnisé.

Requête rejetée.

Requête de J. B. O'Riley.

Requête de M. J. B. O'Riley, sous-contracteur sur le chemin

Lundi, le 15 juillet 1878.

chemin-de-fer de R. N. O. & O., demandant une réduction sur les taux de l'eau qui lui sont demandés, pour l'eau fourni aux engins qu'il emploie pour les travaux de construction du susdit chemin.

Référé au Comité de l'Acqueduc.

Lettre de M. Wm Lanigan.

Lettre de Mr. Wm Lanigan se plaignant qu'il a été démis de la charge d'auditeur des comptes de la Corporation et demandant les raisons de cette démission.

Lettre de M. Gédéon Désilets.

Considération remise à la prochaine séance.

Lettre de M. Gédéon Désilets demandant au Conseil de tirer les lignes entre sa propriété et la rue des Champs.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:-

Acqueduc, Compte de construction	256	90
Département du Feu	102	25
" des Chemins	240	16
" de la Police	35	73
" de l'Hôtel-de-Ville	2	70
" des Marchés	2	28
" de la Commune	6	65
Billets Payables	4150	"
Intérêt & Commission	1438	75
Assurances sur propriétés de la Corporation	135	"
" " " des Incendies	369	51
Ponts de St. Maurice, Construction	9	96
" " " , Administration	9	60
Rues sous Contrôle	28	45
Carré Champlain	143	59
Papeterie, Annonces et Impressions	72	30
Contingents	40	54
Divers	1895	92
	\$	8940 29

Respectueusement soumise,

(Signé)

O. Carignan

"

Wld. Martel

"

M. Caron.

Proposé

497.

Lundi, le 15 juillet 1878.

2^e motion

Proposé par le Conseiller Poudreault
Secondé par l'Echevin Duchaine.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comptable
de l'Aqueduc.

Rapport du Comptable de l'Aqueduc, étant un état des recettes et des dépenses de l'Aqueduc depuis sa mise en opération jusqu'au 28 Juin dernier, attesté sous serment et accompagné du certificat des auditeurs. Aussi un état des recettes et des dépenses pour les six derniers mois.

3^e motion.

Taxe spéciale pour
arrosage, etc, des rues
sous contrôle.

Proposé par l'Echevin Bourgeois,
Secondé par le Conseiller Martel.

Que, conformément aux dispositions de la deuxième section du chapitre soixante des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, concernant le Département des Chemins et Grèves", il soit ordonné par le Conseil que les frais de l'arrosage des rues du Platon et Badaeux, de cette partie de la rue Notre-Dame, comprise entre les rues Bonaventure et St. George, et de cette partie de la rue des Forges comprise entre les rues Notre-Dame et Mart, et autres menues dépenses faites dans les susdites rues et parties de rues, pendant les douze mois terminés le trente de Juin écoulé, soient supportées par les propriétaires ou possesseurs des terrains avoisinant telles rues ou parties de rues, et ce en proportion de l'étendue que les dits terrains ont sur telles rues ou parties de rues.

Adoptée.

4^e motion.

Billet à Amb. Duchaine,
Ecs., pour \$1900.-

Proposé par l'Echevin Carou,
Secondé par le Conseiller Garignan.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Antoine Duchaine, Ecs., pour dix-neuf cents piastres, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an. —

Adoptée.

5^e motion.

Billet à M. G. Burleigh
& Pro., pour \$1885¹³.-

Proposé par le Conseiller Garignan,
Secondé par l'Echevin Carou.

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire d'un billet pour \$1885¹³, payable en trois mois à l'ordre de Messrs. M. G. Burleigh & Pro., en règlement de leurs envois de charbon de terre.

Adoptée.

Le

Lundi, le 15 juillet 1878.

Ajournement

Le Conseil s'est alors ajourné à mercredi, le vingt-quatre du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon

Secrétaire-Trésorier.

J. N. Bureau
Maire.

Mercredi, le 24 juillet
1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mercredi, le vingt-quatrième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuypet,
Messieurs les Echevins Bourgeois,
Caron,
Duchaine,
Messieurs les Conseillers Camirand,
Carignan,
Martet.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée. —

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Camirand,

Que les requêtes de Messrs M. Lor et
Adoptées.

1^{re} motion

Requête de M. Lor.

Requête de M. M. Lor demandant que son salaire comme 2nd Ingénieur de l'Acqueduc soit augmenté de \$275 à \$350.

Référé aux Comités des Finances & de l'Acqueduc.

Requête de J. B. Gailloux,
fils.

Requête de M. J. B. Gailloux, fils, se plaignant qu'il a été destitué de l'emploi qu'il occupait dans le bureau du Secrétaire-Trésorier et demandant à être réinstallé au service de la Corporation.

Considération remise à la prochaine séance.

Rapport du Surinten-
dant du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil que, le deux du courant, le feu s'est déclaré sur le toit d'une maison, située au coin des rues Notre-Dame et St. Anne, et appartenant à D^{me} V^{re} Célestine Grenier. La brigade s'est rendue immédiatement sur les lieux et des personnes avaient éteint le feu avant

Feu chez D^{me} V^{re} Célestine
Grenier.

Mercredi, le 24 juillet 1878.

Feu chez D^{me} M^{me} Bourdages.

avant son arrivée. L'origine de ce feu provient des étincelles sortant de la cheminée et n'a causé aucun dommage.

Le quinze du même mois le feu s'est déclaré dans la maison de D^{me} M^{me} L. G. Bourdages, rue Bonaventura, et a été causé par des étincelles sortant de la cheminée. La brigade s'est rendue sur les lieux et a tendu 350 pieds de boyaux dans l'espace de quatre minutes. Ce feu a été éteint avant d'avoir causé des dommages considérables.

Respectueusement soumise.

(Signé) Ovide Rocheleau,
Chef de la Brigade du Feu.

2^e motion.
Billet à Dame Veuve
André Raïche pour
\$800.00

Proposé par l'Échev. Duchaine.

Secondé par le Cons. Gariguan.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Dame Anna Pelletier, Veuve André Raïche, ou à celle de son fils, John Raïche, pour huit cents piastres, et portant intérêt à 8% l'an. -

Adoptée.

Avis de motion.
Pour amender le règlement de l'Agueduc.

Avis.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le chapitre 5^e des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour la régie et l'administration de l'Agueduc des Trois-Rivières et pour fixer le taux des charges pour l'eau," soit amendé ainsi qu'il suit, savoir: -

Sec. 1. - La section dix-huit du susdit règlement, par le présent amendé, est amendée comme suit: - Les taxes de l'eau qui deviendront dues et payables pour les six mois commençant le premier jour de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-huit, ne seront alors payées et collectées que pour les deux mois finissant le trente-et-unième jour de Décembre suivant (1878), au pro rata du montant dû et payable pour les six mois; et, à compter du premier jour de Janvier mil huit cent soixante-et-dix-neuf, les taxes de l'eau seront dues et payables dans le cours des mois de Janvier et Juillet de chaque année, au lieu de l'être dans le cours des mois de Mai et Novembre des dites années.

Sec. 2. - Il sera loisible à tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou partie de maison d'habitation ou logement, évalué au Rôle d'Évaluation de la Cité des Trois-Rivières

Mercredi, le 24 juillet 1878.

à six cents piastres ou moins, et ne payant pas plus de cinq piastres par année pour charges ou taux de l'eau, sur et en raison de telle propriété, maison ou partie de maison ou logement, de payer les susdites taxes de l'eau en quatre paiements égaux de pas moins de une piastre et vingt-cinq centins chacun, et ce dans les premiers dix jours des mois de janvier, Avril, juillet et Octobre de chaque année. Les dispositions ci-dessus s'appliqueront aussi à toute famille additionnelle occupant telle maison, partie de maison ou logement et ce, en la manière établie par le susdit règlement par le présent amendé.

Sec. 3.- Il sera aussi loisible à tout tel propriétaire, locataire ou occupant de payer de la même manière et en même temps tous autres taxes de l'eau sur animaux, auxquels il pourrait être sujet, savoir: en payant cinquante centins par trois mois pour chaque cheval et vingt-cinq centins par trois mois pour chaque vache en sa possession.

Sec. 4.- Les personnes payant ainsi les taxes de l'eau tous les trois mois n'auront pas droit à l'escompte de cinq par cent par année accordé aux personnes payant les dites taxes de l'eau au commencement de chaque semestre, tel que pourvu par la dix-neuvième section du règlement par le présent amendé.

Sec. 5.- L'eau fournie aux personnes auxquelles il est permis, par le présent règlement, de payer les taxes de l'eau au commencement de chacun des trimestres de janvier, Avril, juillet et Octobre, sera arrêtée à l'expiration des dix premiers jours de chacun des dits trimestres, lorsque les taxes de l'eau pour tel trimestre n'auront pas alors été payés; ce qui n'empêchera pas les dites charges ou taxes de l'eau à couvrir comme auparavant; et l'eau ne sera donnée de nouveau à telles personnes, ainsi en défaut, que lorsque paiement aura été fait de tous arriérés dûs.

Sec. 6.- Toutes les autres dispositions du règlement par le présent amendé, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'avait pas été passé.

Sec. 7.- Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier jour de Novembre prochain.

Proposé par l'Echev. Duchaine,
Secondé par le Cons. Camirand,

3^e motion.

Qu.

Mercredi, le 24 juillet 1878.

Pour examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre et juger les plaintes qui ont été faites contre le Rôle d'Evaluation. Adoptés.

Le Conseil se forme alors en Comité, sous la présidence de l'Echevin Bourgeois, et procède à l'audition et à l'examen des plaintes filées entre les mains du Secrétaire Trésorier, contre le rôle d'Evaluation, et a jugé et décidé sur icelles, à l'exception de quelques unes dont la considération est remise à la prochaine séance du Conseil.

Le Maire
+ J.P.B.

Son Honneur ayant ensuite repris son siège, le Conseil s'ajourne à demain, à quatre heures de l'après-midi.

J.P.B.
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Jeudi, le 25 juillet 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, jeudi, le vingt-cinquième jour de juillet mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuier.
- Messieurs les Echevins Bourgeois, Duchaine.
- Messieurs les Conseillers Camirand, Carignan, Martel, Vanasse.

Lettre de A. G. Motherspoon.

Lit une lettre de A. G. Motherspoon, Ecuier, demandant le paiement des billets payables à demande à la Banque de Québec, au montant de \$9000; et concernant la dette contre la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.

Référé au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Chemins. Gardes-Corps du 2nd pont de pierre.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport qu'il a visité le second pont de pierre, près le moulin à vent, et il recommande que les garde-corps de ce pont soient refaits en pierre, à deux rangs outre le cap (ou couverture), avec ciment hydraulique de Gouveau; et ce à la journée.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) L. A. Camirand, Ant. Duchaine & P. B. Vanasse. Proposé

Jeudi, le 25 juillet 1878.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par l'Echev. Bourgeois,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

2^e motion.

Peinturage des Ponts du
St. Maurice.

Proposé par le Cons. Bourgeois,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Vu le certificat de M. Hamel attestant que le peignage à être fait aux ponts du St. Maurice, a été exécuté à la satisfaction du dit M. Hamel, qu'il soit résolu que ce Conseil accepte cette partie des arrangements faits avec P. E. Normand, &c, pour terminer les dits ponts.

Adopté.

3^e motion.

Comité Général pour
examiner les plaintes
contre le Rôle d'Evaluation.

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Martel.

Que ce Conseil se forme en Comité Général pour continuer l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation.

Adopté.

Le Conseil s'étant formé en Comité, sous la présidence de l'Echevin Bourgeois, a terminé l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation, et a fait le rapport suivant au Conseil:

Rapport d'un Comité
Général du Conseil
sur Rôle d'Evaluation.

Rapport.

Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport qu'il a entendu et jugé, suivant la loi, les plaintes qui avaient été produites contre le Rôle d'Evaluation pour 1878, et que les décisions de votre Comité sont consignées à l'endos de chacune des dites plaintes.

Votre Comité recommande, en conséquence, que ses décisions sur les susdites plaintes soient confirmées par votre Conseil.

Respectueusement soumis.

(Signé)

G. A. Bourgeois, Président.

"

J. W. Bureau,

"

Uld. Martel,

"

L. A. Camirand,

"

Ant. Duchaine,

"

P. B. Vanasse.

"

O. Carignan.

Proposé

Jeudi, le 25 juillet 1878.

4^e motion.
Clôture du Rôle
d'Evaluation.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Carignan.
Que le rapport du Comité Général du Conseil soit adopté,
et que le Rôle d'Evaluation soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le 29
du courant, à 7 1/2 heures du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.

A. M. Bureau
Maire.

Lundi, 29 juillet 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue le vingt-neuf de juillet mil cent
soixante et dix-huit, à sept heures et demi du soir, étaient présents:

Messieurs les Echevins Bourgeois et Duchaine;
Messieurs les Conseillers Bureau, Camirand, Carignan,
Dean et Martel.

Ajournement

Le Conseil s'est de suite ajourné à demain soir, le 30 du cou-
rant, à 7 1/2 heures. (M. l'Echevin Bourgeois présidait cette
assemblée.)

J. L. Migon
Sec. Trés.

Mardi, le 30 juillet
1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité,
mardi, le trentième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil
huit cent soixante et dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la
manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents
au moins huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Pro-Maire	Alexandre Baptist, Cœurjet.
Messieurs les Echevins	G. A. Bourgeois,
	M. Caron,
	Antoine Duchaine.
Messieurs les Conseillers	P. A. Poudreault,
	J. F. N. Bureau,
	L. A. Camirand,
	O. Carignan,
	James Dean.

Proposé

Mardi, le 30 juillet 1878.

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Poudreault,

Secondé par l'Echevin Duchaine,

Que la requête de Messrs. Joseph Gervais et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Messrs. Joseph Gervais et autres.

Requête de Messrs. Joseph Gervais et autres demandant l'ouverture d'une rue pour communiquer entre les rues St. Roch et celles situées sur le Côteau St. Louis.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de Mr. L. J. Désaulniers.

Lettre de Mr. L. J. Désaulniers, Comptable de l'Agueduc, informant le Conseil qu'il a appris que son salaire devait être réduit de \$100 et offrant, en conséquence, sa démission.

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Carignan,

Que le salaire du Comptable de l'Agueduc soit continué au prix de l'année dernière, savoir : huit cents piastres, vu l'augmentation du travail dans son bureau.

Adoptée.

Lettre de Mr. John V. Woolsey.

Lettre de Mr. John V. Woolsey se plaignant que les charrettes obstruent les abords des chars, à la station du chemin de fer, et demandant qu'il soit passé un règlement à ce sujet.

Référé au Comité de la Police.

Lettre de M. O. Rocheau.

Lettre de M. O. Rocheau, Inspecteur de Ville, demandant que son salaire soit continué à \$600 par année, comme par le passé.

3^e motion.

(principale.)

Proposé par le Conseiller Poudreault,

Secondé par le Conseiller Bureau,

Que le salaire du Surintendant de la Police et du Feu soit réduit et fixé à la somme de cinq cents piastres par année, vu que ce Conseil lui a enlevé la surintendance des chemins.

4^e motion.

(en amendement.)

Proposé par l'Echevin Bourgeois.

Secondé par l'Echevin Duchaine, en amendement:

Que le salaire du Surintendant du Feu soit fixé à quatre cents piastres par année.

Perdue sur division, 5 contre 4, savoir:

Pour: les Echev. Bourgeois et Duchaine, les Cons. Camirand et Carignan, 4.

Contre: -

Mardi, le 30 juillet 1878.

Contre: - L'Échev. Caron, les Cons. Bureau, Boudreault & Beau 4.
M. le Pro-Maire vote contre la motion. 5.

Motion principale (No. 4) adoptée. -

Rapport du Comité des Marchés.
Vente de certains étaux des bouchers.

La motion principale est alors adoptée sur la même division que sur la motion en amendement.

Rapport.

Le Comité des Marchés a l'honneur de recommander que les étaux des bouchers dont les contrats n'ont pas encore été passés, soient mis en vente, par encan, aux prix de départ et conditions ordinaires, samedi, le 3 Aout prochain, à 10 heures du matin.

Respectueusement soumis.

Trois Rivières, 30 juillet 1878. -

(Signé)

O. Carignan,

"

M. Caron,

"

L. A. Camirand.

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté. -

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes: -

Aqueduc. - Compte de construction	266
Département de l'Aqueduc	139 11
" des Chemins	6 50
" de la Police	167 08
" des Marchés	42 57½
" de l'Eclairage	298 25
" de l'Hôtel-de-Ville	16 85
Billets Payables	500 "
Intérêt, Escompte et Commission	838 84
Comptes du S ^t Maurice	12 "
Carris Champlain et Lafosse	11 25
Papeterie, Annonces et Impressions	45 58
Assurances, Corporation	15 "
Services d'Huissiers	1 70
Frais Légaux	40 10
A reporter	\$ 2137 43

Mardi, le 30 juillet 1878.

Contingents
Salaires

Report \$	2137	43
	10	73
	464	16
\$	2,612	32

Respectueusement soumise,

(Signé)

Alex. Baptist,

Uld. Martel,

O. Carignan.

6^e motion.

Proposé par l'Échevin Duchaine,

Secondé par le Conseiller Camirand,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité
des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rap-
port:

Yerains de Messrs. La Rue & Désilète pris pour l'élargissement de la rue des Champs.

1^o Qu'il a pris en considération la lettre de M. Léon Désilète, présentée à la dernière séance du Conseil et demandant d'être payé de la valeur du terrain pris sur son lopin de terre pour l'élargissement, il y a déjà plusieurs années, de la rue des Champs, ou d'établir les bornes des terrains appartenant à la Corporation et au dit L. Désilète;

Notre Comité est d'opinion qu'il devrait être pris des arrangements avec Messrs. La Rue et Désilète afin de régler définitivement la question des terrains pris pour l'élargissement de la dite rue des Champs, et, en conséquence, il suggère que M. La Rue (ou les ayant-droit), soit acquitté de toutes taxes ou autres charges qu'il pourrait devoir à la Corporation de cette cité le ou avant le trente de juin dernier; et qu'une somme de cent piastres soit payée à M. Désilète; pourvu que ces messieurs transportent à la dite Corporation tous les droits de propriété et autres prétentions qu'ils peuvent avoir dans et sur les différentes rues qui ont été ouvertes et cadastrées sur leurs terrains respectifs.

Rues ouvertes sur les
terrains de Messrs. P. B.
Dumoulin & E. A. Roche-
beau.

2^o Qu'il serait désirable que les rues qui ont été ouvertes depuis quelques années, dans cette cité, soient la propriété de la Corporation, afin d'y faire les améliorations qui pourraient être jugées nécessaires et d'y faire observer les règlements de voirie et autres dispositions de la loi et des règlements; que, en conséquence, son Honneur le Maire devrait être autorisé à accepter, à titre gratuit, de Messrs. P. B. Dumoulin et E. A. Rochebeau

une

Mardi, le 30 juillet 1878.

une cession des droits de propriété et prétentions qu'ils peuvent avoir dans et sur les rues qui ont été ouvertes et cadastrées sur les terrains qu'ils ont acquis de Joseph Boucher de Niverville. Etc. -

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivieres, 30 juillet 1878.
(Signé) M. Caron,
" L. A. Camirand,
" Ant. Duchaine.

7^e motion.

Proposé par le Conseiller Dean,
Secondé par l'Echevin Bourgeois.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté quant à ce qui concerne les rues sur les terrains de Messrs. La Rue, Désilets, et que la considération de cette partie du dit rapport concernant les rues sur les terrains de Messrs. Dumoulin et Rocheleau soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptés.

Rapport du
Comité de l'Acqueduc
sur la requête de M.
J. B. O'Riley

Rapport.

Le Comité de l'Acqueduc auquel avait été référé la requête de M. J. B. O'Riley, demandant une réduction sur les taxes de l'eau qui lui sont demandés pour eau fournie à ses engins, a l'honneur de faire rapport qu'il a pris cette requête en considération, et, attendu que les susdits taxes de l'eau lui sont imposés en vertu d'un arrangement préalable entre le dit M. O'Riley et les officiers de l'Acqueduc, et que de plus l'eau lui a été continuellement fournie aux termes de cet arrangement, Votre Comité croit devoir recommander qu'il ne soit fait aucune réduction sur le montant demandé à M. O'Riley.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) G. A. Bourgeois,
" Mld. Martet,
" James Dean.

8^e motion.

Proposé par l'Echevin Duchaine.

Secondé par l'Echevin Caron.

Que le rapport du Comité de l'Acqueduc soit adopté.

Adoptés.

Rapport de Mr. O. Y.
Hamel, concernant
le quai de la Corpora-
tion.

Rapport.

Je, soussigné, ai l'honneur de soumettre à Votre Conseil un état détaillé du coût approximatif des réparations devant être faites au quai de la Corporation, viz-à-viz la rue du

Platon.

Mardi, le 30 juillet 1878.

Platon:—

600 pieds de parements	@ 13 [¢]	88 ⁰⁰
675 " " Corpsmorts	" 10.	67 ⁵⁰
225 " " Traverses	" 9.	20 ²⁴
60 verges de pierre	" 7 ⁵ .	45 ⁰⁰
200 " " Terre	" 12.	24 ⁰⁰
150 pieds " Lambris	" 25.	37 ⁵⁰
		282 ²⁴

Respectueusement soumis.

(Signé) O. J. Hamel,
S. A. J. R.

Référé au Comité des Chemins.

Proposé par le Conseiller Carignan,

Secondé par le Conseiller Camiard,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:—

1^o Dettes payables dans l'année:—

x J. C. Mart, bal. sur Oblig. p. Carré Champl.		400 ⁰⁰
x D ^{ne} O. E. Parneton Billet dû le 21 Aout 1875		300 ⁰⁰
x Ant. Duchaine " à demande		1000 ⁰⁰
x J. H. C. Godin, " " Bal.		100 ⁰⁰
x Alex. Baptist, " dû 8 Juin 1878		1000 ⁰⁰
x Ant. Duchaine " à demande		200 ⁰⁰
x Banque de Québec, 9 " "		9000 ⁰⁰
x J. C. Normand, " dû 5 Juillet 1878		1000 ⁰⁰
x do " " " "		1000 ⁰⁰
x Jos. Dufresne " à demande		1100 ⁰⁰
x M. Carow " 7 Juillet "		200 ⁰⁰
x O. Carignan " 11 " "		350 ⁰⁰
x U. Martel " 11 Aout "		350 ⁰⁰
x A. Baptist " 20 " "		200 ⁰⁰
x Joseph Gauthier " à demande		80 ⁰⁰
x O. Carignan " 21 Aout "		200 ⁰⁰
x U. Martel " 21 " "		200 ⁰⁰
x Sév. Demoulin " à demande		1000 ⁰⁰
x J. H. C. Godin " " "		200 ⁰⁰
x Beauchemin & Fils " 18 Sept: "		3783 ⁰⁴
	Reporter	21963 ⁰⁴

9^e motion.
Note des appropriations
pour 1878-1879.

Mardi, le 30 juillet 1878.

		Report	21,963	07		
x	D. V. Thos. Burns,	Billet à demande	500	"		
	Zeph. Godin	" 29 Sept. 1878	105	50		
x	James P. Luckhoff	" 3 juillet "	1,200	"		
x	J. B. Pothier	Emprunt, à demande	1,000	"		
x	G. J. Luckhoff,	" " "	1,450	"		
x	Dr. E. Sulte	" " "	50	"		
x	J. B. Pothier	" " "	1,000	"		
x	A. Dubord	" " "	1,500	"		
x	D. G. LaBarre	" " "	900	"		
x	J. B. Pothier	" " "	2,000	"		
x	J. O. Dusablon	" " "	100	"		
	G. & A. Mc Dougall	apc d'obligation	100	"		
x	F. W. Bellefeuille	apc Bal. "	400	"		
	Adieu: -		\$ 32,268	57		
	Montants (marqués x) dont le principal ne sera pas demandé, ou pour lesquels il sera nécessaire de faire des Emprunts		30,268	57	2,000	"
2 ^o	Fonds d'Amortissement:-					
	Dette Consolidée	2% sur \$47,000	940	"		
	" de l'Aqueduc	2% " 109,000	2,180	"		
	" des Ponts S. M. "	2% " 26,500	530	"	36.50	"
3 ^o	Intérêt, Escompte et Commission:					
	4% d'intérêt sur \$47,000 - Dette Consolidée		3,290	"		
	6% " " 109,000 " de l'Aqueduc		6,540	"		
	6% " " 26,000 " de Ponts S. M.		1,560	"		
	8% " " \$5,276.01 Dette de l'A. de V. & C. C.		422	08		
	4% " " 9,000 - Billets		630	"		
	8% " " 19,587.96 "		1,567	"		
	Intérêt sur Emprunts \$7,600 -		608	"		
	" " Obligations \$8,100 -		648	"		
	Constituts et Rentes Foncières \$2,698.00		164	"		
	Commission environ		100	"		
	Moins, à collecter: -		\$ 15,529	08		
	Intérêt sur arriérés de taxes, etc. env. 150.00					
	" et Escompte sur Divers 500.00		650	"	148	49 08
4 ^o	Salaires des Officiers et Employés: -					
	Secrétaire Trésorier		1,000	"		
	Assistant Secrétaire Trésorier		450	"		
	A reporter		1,450	"	20,529	08

Mardi, le 30 juillet 1878.

Salaires. Continué. -	Report	1450	" "	20529	08
Assistant Comptable		180	" "		
Inspecteur de Ville		500	" "		
2 Auditeurs		50	" "		
3 Évaluateurs et leur Clerc		200	" "		
Collecteur et Messager		300	" "		
Luc Lacombe		240	" "	2920	" "
5° Assurance des Propriétés de la Corporation:					
Contre le Feu		300	" "		
" les Explosions		15	" "	315	" "
6° Département du Feu: -					
Fournitures, Entretien et Réparations		300	" "		
Chauffage		40	" "		
Nourriture et entretien de 2 chevaux		120	" "		
Télégraphe d'alarme		50	" "		
Costumes de Police		45	" "		
Ramonage		60	" "	645	" "
7° Département de l'Égout: -					
Salaires du Surintendant		600	" "		
" du Comptable		800	" "		
" du 1 ^{er} Ingénieur		400	" "		
" du 2 ^e Ingénieur		275	" "		
Tourne-robinets		150	" "		
Chauffage, Tonnes de charbon		1709	" "		
" Bois et sciage		45	" "		
Entretien et réparations		150	" "		
Eclairage		50	" "		
Papeterie, Armonées & Impressions		45	" "		
Remises sur taxes de l'eau		20	" "		
Crées publiques		5	" "		
Imprévus		5	" "	4314	" "
8° Département de l'Éclairage: -					
Compagnie du Gaz		1300	" "		
Lampes à l'huile		100	" "	1400	" "
9° Département des Marchés: -					
Entretien et réparations		100	" "		
Salaires du Clerc du Marché aux Bœufs		200	" "		
" de l'Assistant-Clerc		200	" "		
Imprévus		100	" "	600	" "
	Report			30723	08

Mardi, le 30 juillet 1878.

Depenses Contingentes, continues Report	95 ..	36,793 08
Fetes notariales	15 ..	
Fetes publiques	50 ..	
Imprimerie	96 92	2,569 2
20% Fonds de Réserve de 5% sur revenu probable estimé à \$39,000		1,950 ..
Total.		39,000 ..
Montant affecté à la réduction de la dette flottante	2,000 ..	2,000 ..
Fonds d'Amortissement des Débiteures, (\$182,500)	3,650 ..	
5% - Fonds de Réserve sur \$39,000 - Surplus probable du Revenu sur les dépenses.	1,950 ..	4,600 ..

Adopté.

10^e motion. ✓

Proposé par le Conseiller Boudreault.
 Secondé par le Conseiller Camirand,
 Que le règlement intitulé: " Chapitre 68, Règlement pour amender le chapitre 57 des règlements, intitulé: Règlement pour la régie et l'administration de l'Aqueduc des Trois-Rivières, et pour fixer le taux des charges pour l'eau ", soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Règlement pour amender le règlement de l'Aqueduc.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
 Chapitre I, XVIII.
 Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept des règlements, intitulé: " Règlement pour la régie et l'administration de l'Aqueduc des Trois-Rivières, et pour fixer le taux des charges pour l'eau ". -
 Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir: -
 Sec. 1. La section dix-huit du susdit règlement, par le présent amendé, est amendée comme suit: -
 Les taux de l'eau qui deviendront dus et payables pour les six mois commençant le premier jour de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-huit, ne seront alors payés et collectés que pour les deux mois finissant le trente-et-unième jour de Décembre suivant (1878), au pro rata du montant dû et payable pour les six mois; et, à compter du premier jour de Janvier mil huit cent soixante-et-dix-neuf, les taux de l'eau seront

seront

Mardi, le 30 juillet 1878.

seront dûs et payables dans le cours des mois de janvier et juillet de chaque année, au lieu de l'être dans le cours des mois de Mai et Novembre des dites années.

Sec. 2. - Il sera loisible à tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou partie de maison d'habitation ou logement, évalué au Rôle d'Évaluation de la Cité des Trois-Rivières à six cents piastres ou moins, et ne payant pas plus de cinq piastres par année pour charges ou taux de l'eau, sur et en raison de telle propriété, maison ou partie de maison ou logement, de payer les susdites taxes de l'eau en quatre paiements égaux de pas moins de une piastre et vingt-cinq centimes chacun, et ce dans les premiers dix jours des mois de janvier, Avril, juillet et Octobre de chaque année. Les dispositions ci-dessus s'appliqueront aussi à toute famille additionnelle occupant telle maison, partie de maison ou logement, et ce en la manière établie par le susdit règlement par le présent amendé.

Sec. 3. - Il sera aussi loisible à tout tel propriétaire, locataire ou occupant de payer de la même manière et en même temps tous autres taxes de l'eau sur animaux auxquels il pourrait être sujet, savoir: en payant cinquante centimes par trois mois pour chaque cheval, et vingt-cinq centimes par trois mois pour chaque vache en sa possession.

Sec. 4. - Les personnes payant ainsi les taxes de l'eau tous les trois mois, n'auront pas droit à l'escompte de cinq par cent par année accordé aux personnes payant les dites taxes de l'eau au commencement de chaque semestre, tel que pourvu par la dix-neuvième section du règlement par le présent amendé.

Sec. 5. L'eau fournie aux personnes auxquelles il est permis, par le présent règlement, de payer les taxes de l'eau au commencement de chacun des trimestres de janvier, Avril, juillet et Octobre, sera arrêtée à l'expiration des dix premiers jours de chacun des susdits trimestres, lorsque les taxes de l'eau pour tel trimestre n'auront pas alors été payés; ce qui n'empêchera pas les dites charges ou taxes de l'eau à couvrir comme au paravant; et l'eau ne sera donnée de nouveau à telles personnes, ainsi en défaut, que lorsque paiement aura été fait de tous arriérés dus.

Sec. 6. Toutes les autres dispositions du règlement par le présent amendé continueront à être en force de même que si le présent règlement n'avait pas été passé.

Sec.

Mardi, le 30 juillet 1878.

Ajournement.

Sec. 4- Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier jour de Novembre prochain.

Lui, passé et adopté.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le dix-neuvième jour d'Aout prochain, à sept heures et demi du soir.

H. Migon

Sec. Trés.

Alex. Baptist

Pro-Maire.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 3 Aout 1878.

au Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, au sujet du pont actuellement en construction dans la rue jeune, au-dessus de la voie du chemin-de-fer de Q. M. O. & C., et pour autres affaires.

(Signé)

J. N. Bureau,
Maire.

3 Aout 1878.
Pas de séance.

À devant quatre heures de l'après-midi, le trois Aout 1878, étaient présents: Son Honneur le Maire, Messrs. les Echevins Baptist et Bourgeois et Messrs. les Conseillers Boudreault, Carignan, Martel & Yamasee, lesquels n'ont pas siégé en séance du Conseil. -

H. Migon

Sec. Trés.

Lundi, le 19 Aout 1878.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le dix-neuvième jour d'Aout mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Couper,

Bourgeois,

Baptist,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Lamirand,

Lundi, le 19 Août 1878.

572

Camirand,
Carignan,
Debn,
Martel,
Vanasse.

1^{re} motion.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.
Proposé par le Cons. Boudreault.
Secondé par le Cons. Vanasse.

Que les requêtes de Messrs. M^r Brunelle & Frère, L. Warncke,
George Biqué, Ross, Ritchie & Co, la Brigade de Feu et Police, la
"Canada Thread Co." et autres et Edouard Normand & autres
soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de Messrs. A.
Brunelle & Frère.

Requête de Messrs. A. Brunelle & Frère demandant une remise
sur le prix d'une licence de marchands de liqueurs, vu l'époque
avancée de l'année pour laquelle cette licence doit être prise.

Requête rejetée.

Requête de Mr. L.
Warncke.

Requête de Mr. L. Warncke demandant que son salaire,
comme Messager du Conseil et Gardien del' Hôtel-de-Ville
soit rétabli à l'ancien montant de \$360⁰⁰

Accordée.

Requête de Mr. George
Biqué.

Requête de M. George Biqué, conducteur des malles sur la
Rive Nord, demandant une réduction des taux de péage
sur les Ponts St. Maurice.

Requête rejetée.

Requête de Messrs. Ross,
Ritchie & Co.

Requête de Messrs. Ross, Ritchie & Co représentant que, par
suite de l'incendie de leur moulin, ils seront obligés d'envoyer
leurs billots à Québec, pour les y faire scier, s'ils ne reçoivent
pas de l'aide de la Corporation pour leur permettre de recon-
struire le moulin, et demandant, en conséquence, un bonus
et l'exemption, pendant dix des taxes et des taux de l'eau.

Considération remise à la prochaine séance du Conseil.

Requête de la Brigade
de Feu et Police.

Requête des Hommes de la Brigade de Feu et de la Police
demandant qu'il leur soit alloué une commission sur la
collection des taxes et licences et les honoraires sur les
services de mandats de saisie.

Référé aux Comités du Feu et de Police.

Requête de la "Canada
Thread Co." et autres.

Requête de la "Canada Thread Comp^y" et autres, deman-
dant l'ouverture d'une rue pour communiquer avec la
rue

Lundi, le 19 Août 1878.

	<p>rué Cartier et autres rues avoisinantes.</p> <p>Considération, remise à la prochaine séance.</p>
<p>Requête de Messrs. Edm. Normand & autres.</p>	<p>Requête de Messrs. Edouard Normand et autres demandant que la rue Champflour soit élargie et prolongée jusqu'à la rue St. Prosper, afin de procurer un accès facile et convenable à la gare du chemin de fer Q. M. O. & O.</p> <p>Référé au Comité des Chemins.</p>
<p>Lettre de M. L. De Noncourt, Escr. -</p>	<p>Lettre de M. L. De Noncourt, Escr., declinant d'accepter la charge d'auditeur.</p>
<p>Lettre de P. O. Désilets, Escr. -</p> <p>2^e motion.</p>	<p>Lettre de P. O. Désilets, Escr., pour refuser d'accepter la charge d'auditeur des comptes de la Corporation.</p> <p>Proposé par le Cons. Camerand,</p> <p>Secondé par l'Échev. Bourgeois,</p> <p>Que la résignation de Messrs. M. L. De Noncourt et P. O. Désilets, comme auditeurs de la Corporation soit acceptée.</p> <p>Adoptée.</p>
<p>Lettre de Chs. Lajoie, Escr.</p>	<p>Lettre de Charles Lajoie, Escr., demandant qu'il soit placé un réverbère au coin des rues des Champs et St. Geneviève.</p> <p>Référé au Comité de l'Éclairage.</p>
<p>Lettre de M. James B. Luckerhoff.</p>	<p>Lettre de M. James B. Luckerhoff réitérant la demande d'un règlement de son compte avec la Corporation.</p> <p>Référé aux Comités de l'Aqueduc & des Finances.</p>
<p>Lettre de J. E. Normand, Escr. -</p>	<p>Lettre de J. E. Normand, Escr., demandant qu'il soit adopté des démarches pour obtenir au plus tôt l'opinion de M. Cherrier, ou d'un autre juriconsulte, sur la question des intérêts que le dit M. Normand de la Corporation.</p> <p>Référé à un Comité spécial composé de Son Honneur le Maire, de M. l'Échev. Baptiste et de M. M. les Conseillers Boudreault et Bureau.</p>
<p>Rapport du Surintendant du Feu.</p>	<p>Rapport.</p> <p>Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil, que le onze du courant, le feu s'est déclaré dans les scieries appartenant à Messrs. Ross, Ritchie & Co., sur la rue des Pins, et a causé des dommages considérables, car l'alarme n'a été donnée que très tard et lorsque toutes les bâtisses étaient en flammes. L'origine de ce feu est inconnue.</p> <p>L'alarme ayant été donnée à quatre heures et vingt minutes,</p> <p>A. M.</p>
<p>Feu chez Ross, Ritchie & Co.</p>	

Lundi, le 19 Aout 1878.

574

A. M., à 4.28 heures, c'est-à-dire huit minutes plus tard la brigade au complet était rendue sur les lieux et avait tendu 460 pieds de boyeaux, trois des plus gros jets étaient appliqués à ces boyeaux et ont fonctionné durant l'espace de dix heures sans interruption; par la suite 1400 pieds de boyeaux ont été tendus, c'est-à-dire tout ce dont le Département du Feu peut disposer, ainsi je profite de cette occasion pour suggérer à Votre Conseil l'achat de 500 pieds de nouveaux boyeaux, en cas d'accidents.

Je dois dire que l'Aqueduc et le Télégraphe d'Alarme étaient en très bon état de fonctionnement et qu'ils le sont actuellement.

Trois-Rivières, 19 Aout 1878.

(Signé) Respectueusement soumis

Ovide Rochbeau,
Chef, Brigade du Feu.

Référé au Comité du Feu.

Protêt de D^{me} G. A. Gouin - contre l'état de la Commune.

Protêt de D^{me} Geo. A. Gouin contre le manque d'égoût et le mauvais état de la Commune, évaluant à \$1000 la valeur des dommages qu'elle souffre en conséquence sur sa terre voisine de la Commune, et en demandant le paiement.

Référé au Comité de la Commune.

3^e motion.
Pour réduire à 5 le nombre des membres du Comité de l'Aqueduc.

Proposé par l'Echevin Bourgeois,
Secondé par le Conseiller Camirand,

Attendu que les règlements de ce Conseil fixent à cinq, le nombre des membres de chacun des Comités Permanents de ce Conseil; et que par résolution de ce Conseil, passée le 8 Juillet dernier pour former les Comités Permanents pour l'année courante, le nombre des membres du Comité de l'Aqueduc a été, par erreur, porté à six; qu'il soit résolu: que le nom de M. le Conseiller Bureau soit retranché de la liste des membres du dit Comité de l'Aqueduc.

Adopté.

4^e motion.
Billet de \$300 à Tho^s Dostaler.

Proposé par l'Echevin Bourgeois,
Secondé par le Conseiller Martel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de M. Thomas Dostaler, pour trois cents piastres.

Lundi, le 19 Août 1878.

piastres, avec intérêt au taux de sept par cent l'an, si cette somme est remise avant un an du trois du courant, ou de huit pour cent l'an si elle n'est retirée qu'après un an.
Adoptée.

5^e motion.

Billet de \$300 à Mr. O. Carignan.

Proposé par le Cons. Carriand,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois, à l'ordre de M. Martel, Ecr., pour trois cents piastres, en renouvellement d'un billet de \$200 qui sera dû le 21 du courant et pour payer divers comptes dûs.
Adoptée.

6^e motion.

Certificat de licence confirmé

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Poudreault,

Que le certificat en faveur de Messrs. St. Brunelle & Théri pour leur permettre d'obtenir une licence de marchands de liqueurs soit examiné et que le dit certificat soit confirmé.
Adoptée.

7^e motion.

Pour exempter de taxes, pendant dix ans, les nouvelles manufactures.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Poudreault.

Attendu qu'il serait de l'intérêt de la Corporation de cette cité d'encourager autant que possible l'établissement de manufactures dans les limites de la cité, afin d'assurer du travail à la classe ouvrière, de favoriser l'accroissement de la population et l'augmentation de la valeur de la propriété.

Attendu que plusieurs villes du Canada, et entre autres Ottawa, St. Hyacinthe et Sherbrooke, ont offert des avantages spéciaux considérables aux manufactures et établissements industriels, afin de les induire à s'établir dans leurs limites; et que ces villes ont grandement bénéficiées des sacrifices qu'elles s'étaient imposés à cet égard, qu'il soit résolu:—

Toute nouvelle manufacture, fabrique, ou établissement industriel, employant aux travaux ordinaires et réguliers de telle manufacture, fabrique ou établissement industriel au moins hommes, femmes ou enfants; et toute scierie ou moulin pour travailler le bois ou autres matériaux, employant, pendant la saison d'été, au moins personnes pour le service de tel moulin ou scierie, qui sera ci-après construit et établi dans les limites de la cité des Trois Rivières, sera exempté, pendant

Lundi, le 19 Aout 1878.

pendant l'espace de dix ans, à compter du jour de la mise en opération de telle manufacture, fabrique, scierie, moulin ou établissement industriel du paiement à la Corporation de la dite cité des Trois Rivières, de toute taxe ou cotisation municipale sur les bâtiasses, bâtiments et terrains spécialement et uniquement affectés et employés pour les fins de telle manufacture, fabrique, scierie, moulin ou autre établissement industriel comme susdit. Les taxes ou charges de l'eau payables par telle manufacture, ou autre établissement industriel, n'étant pas compris dans la présente exemption du paiement des taxes et cotisations pendant l'espace de dix ans comme susdit.

Pourvu toujours que telle manufacture, fabrique, scierie, moulin ou autre établissement industriel ne pourra être érigé dans les limites de la dite cité, avant d'en avoir obtenu l'autorisation de ce Conseil, et ne pourra être mis en opération avant de s'être conformé à toutes les dispositions des règlements de cette cité, actuellement existants, ou qui pourront être ci après établis.

Considération remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le 26 du courant, à sept heures du soir.

Ajournement.

L. H. Migou
Sec. Gre.

J. M. Bureau
Maire.

Lundi, le 26 Aout 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-sixième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| Monsieur le Pro-Maire, | Alex. Baptiste, Ecuyer, |
| Messieurs les Echevins | Bourgeois, |
| | Carou, |
| Messieurs les Conseillers | Boudreault, |
| | Camirand, |
| | Carignan, |
| | Dean, |
| | Martel, |
| | Nanasse. |

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu, il est
Proposé

Lundi, le 26 Aout 1848.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Parignan.

Secondé par le Cons. Vanasse.

Que les requêtes de Messrs. Antoine St Pierre et autres, J. Stobbs et autres, H. Brunelle et autres, la Compagnie du Richelieu, Joseph Dupresne et autres, C. Lord et Roberts, Skorderg & Co. soient reçues et lues.

Adopter.

Requête de Ant. St Pierre et autres.

Requête de Messrs. Ant. St Pierre et autres représentant que, par suite de l'incendie des scieries de Messrs. Ross, Ritchie & Co., un grand nombre de personnes se trouve actuellement sans ouvrage, et demandant au Conseil de venir en aide aux propriétaires de scieries, afin de les encourager à les reconstruire, en leur votant un bonus et en les exemptant, pendant dix ans, du paiement des taxes et des taux de l'eau.

Référéé aux Comités Permanente du Conseil. -

Requête de J. Stobbs et autres.

Requête de Messrs. J. Stobbs et autres demandant qu'il soit placé des fanoux aux coins des rues Stmlocke et des Commissaires et au coin des rues St Paul et des Commissaires.

Référéé au Comité de l'Eclairage.

Requête de Messrs. A. Brunelle et Frère.

Requête de Messrs. A. Brunelle et Frère demandant une remise de partie du prix d'une licence de marchand de liqueurs, vu qu'il y a déjà quatre mois d'écoulés sur l'année pendant laquelle cette licence sera en force.

Renvoyé.

Requête de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario.

Requête de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario demandant que l'évaluation de leurs propriétés, en cette cité, soit réduite.

Renvoyé, le délai pour recevoir les plaintes contre le Rôle d'Evaluation étant expiré.

Requête de Jos. Dupresne et autres.

Requête de Messrs. Jos. Dupresne et autres se plaignant que la Commune n'a pas été cultivée depuis un grand nombre d'années, et qu'au lieu de fournir de la bonne herbe pour le pâturage des animaux, il y croit, au contraire, beaucoup de mauvaises herbes; représentant qu'il serait nécessaire, afin d'améliorer cette Commune, d'y faire de nouveaux fossés et de réparer les fossés déjà existants, de herser la terre, afin de détruire et enlever les herbes nuisibles et d'y semer de la graine de mil et de trèfle, ainsi que d'autres graines.

Référéé au Comité de la Commune.

Requête

Lundi, le 26 Aout 1878.

578

Requête de Cléophas Lord.

Requête de M. Cléophas Lord demandant l'usage d'un lopin de terre situé entre le terrain de la Commune qu'il cultive actuellement et le Chemin St. Marguerite, aux mêmes conditions que pour le terrain que ce Conseil lui a déjà permis de cultiver.

Renvoyer au Comité de la Commune.

Requête de Messrs. Skroder, Roberts & Co.

Requête de Messrs. Roberts, Skroder & Co se plaignant du mauvais état des cours d'eau et fossés dans le voisinage de leur fabrique de fuseaux.

Renvoyé à l'Inspecteur des Chemins avec instruction de faire rapport au Comité des Chemins.

Rapport des Comités de Feu et de Police.

Rapport.

Sur la requête de la Brigade.

Les Comités du Feu et de la Police, auxquels la requête des hommes de la brigade avait été référée, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que le pourcentage de dix pour cent alloué à l'Inspecteur de Ville par le chapitre quatre des règlements de ce Conseil, sur la collection des droits et taxes payables par les colporteurs, commerçants étrangers et autres, sujets au paiement des dits droits et taxes, soit, à l'avenir, payé à la brigade et lui soit distribuée par le Secrétaire-Trésorier.

Notre Comité est aussi d'opinion que les honoraires sur les mandats et autres documents servis par les hommes de police, doivent rester à la Corporation, parce que le service de ces mandats, etc., fait partie des devoirs de leur charge, vu qu'ils sont tenus de rendre à la Corporation tous les services compatibles avec leur charge d'employés du Conseil, et aussi parce que la plupart de ces mandats ne sont pas exécutés, vu l'impaiement d'un grand nombre de contribuables de payer ce qu'ils doivent à la Corporation.

Dans les cas où il est jugé nécessaire de faire exécuter les mandats de saisie, ils sont alors remis à des huissiers de la Cour Supérieure pour ce District, les hommes de police n'ayant pas autorité pour exécuter ces mandats.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.
Trois-Rivières, 26 Aout 1878.

(Signé)

"
"
"
"

P. A. Poudreault,
G. A. Bourgeois,
J. Dean,
O. Carignan,
M. Carou.

Lundi, le 26 Aout 1848.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Martel,

Que le rapport des Comités du Feu et de la Police soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Deau,

Secondé par le Cons. Martel,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. G. A. Frigon, Ecr., soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre Joseph Lamy et Euchariste Lamy, faisant affaires comme marchands sous les nom et raison de Lamy et fière, et Hercule Houle, savoir: "La Corporation de la Cité des Trois-Rivières ne doit rien au dit Hercule Houle".

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Parignau,

Secondé par le Cons. Martel,

Pour un billet de \$1000
en faveur de A. Baptist,
Ecr.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en six mois du 26 du courant, à l'ordre de Alex^e Baptist, Ecr., pour mille piastres, en renouvellement d'un autre billet de même somme qui est devenu dû le 8 Juin dernier.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par l'Echev. Paron,

Secondé par le Cons. Camirand, pro forma,

Pour adopter la motion
du Conseiller Vanasse
présentée à la dernière
séance

Que la motion du Conseiller Vanasse, secondée par le Conseiller Poudreault, présentée à la dernière séance de ce Conseil, proposant d'exempter de taxes pendant dix ans, les nouvelles manufactures, et dont la considération avait été remise à cette présente séance, soit maintenant prise en considération et que la dite motion soit adoptée, en ajoutant le provisoire suivant à la dite motion, savoir: pourvu que toute, telle manufacture ou autre établissement industriel, ainsi établi et exempté de taxes pendant dix ans, ne soit pas établi en compétition aux manufactures déjà existantes; cette exemption ne devant être qu'en faveur des manufactures établies pour introduire des industries d'une nouvelle espèce; et le susdit provisoire ne devant pas s'appliquer à Messieurs

Ross,

Lundi, le 26 Aout 1878.

Ross, Ritchie & Co au cas où ils rebâtiraient leurs scieries, récemment incendiées, lesquels, vu les pertes considérables qu'ils ont subies par suite de cet incendie, jouiront des avantages offerts aux nouvelles manufactures par la présente résolution.

6^e motion.
en amendement.

Proposé par l'Echev. Bourgeois.

Secondé par le Cons. Carignan, en amendement.

Que la considération de la motion du Conseiller Vanasse soit remise à la prochaine séance.

Adoptée sur division de 5 pour et 3 contre, savoir :-

- | | |
|---------------------|----------------------|
| Pour :- | Contre :- |
| L'Echev. Bourgeois. | L'Echev. Caron |
| Le Cons. Camirand, | Le Cons. Boudreault, |
| " " Carignan, | " " Vanasse. 3. |
| " " Dean, | |
| " " Martel. 5.- | |

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le deux de Septembre, à sept heures du soir.

Alex. Baptist
Pro-Maire.

J. L. Migon
Sec. Trés.

Lundi, 2 Sept. 1878.
Pas de quorum.

Lundi, le deux de Septembre 1878, il n'y a pas eu de séance, faute de quorum, les membres présents étaient Mr. le Pro-Maire, A. Baptist, Messieurs l'Echev. Bourgeois, Messieurs les Conseillers Carignan, Godin, Martel et Vanasse, lesquels, advenant huit heures du soir, ont ajourné à demain soir, mardi, le trois du courant, à sept heures du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.

Mardi, le 3 Sept. 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite cité, mardi, le troisième jour de Septembre mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Monsieur le Pro-Maire, Alex. Baptist, Cor.,
- Mr. l'Echev.

Mardi, le 3 Septembre 1878.

M. l' Echevin
Messrs. les Conseillers

Bourgeois,
Bordreault,
Carignan,
Dean,
Godin,
Martel,
Vanasse.

Sur les procédés de la dernière séance.

Lettre de M. J. B. Luckerhoff. Lettre de M. James B. Luckerhoff, réquérant une réponse à ses deux lettres précédentes au sujet d'un règlement de son contrat avec la Corporation pour la pose des tuyaux de services de l'Aqueduc. -

Référéé aux Comités de l'Aqueduc et des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Aqueduc	\$	345 37
" du Feu		91 93
" de la Police		170 15
" des Chemins		184 60
" des Marchés		11 20
" de l'Hôtel-de-Ville		2 71
Billets Payables		950 ..
Intérêt et Commission		72 53
Compte S. Maurice		29 17
Carre Champlain		20 50
Assurances de la Corporation		15 ..
Assurances des Incendies		40 ..
Papeterie, Annonces et Impressions		3 50
Salaires		240 82
Aqueduc, Compte de construction		40 ..
Contingents		8 84
Respectueusement soumis.	\$	2226 35
(Signé)		
	Alex. Daptist,	
	W. Martel,	
	O. Carignan,	
	Jos. N. Godin.	
	Proposé	

Mardi le 3 Septembre 1878.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Dean,

Secondé par le Cons. Boudreau,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

2^e motion

Exemption de taxes
accordée à Messrs. Ross,
Ritchie & Co. pour 10 ans.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Dean,

Considérant que par suite de l'incendie, le 11 Aout dernier, des scieries de Messrs. Ross, Ritchie & Co. un grand nombre de personnes qui étaient employés dans ces scieries sont maintenant sans ouvrage et incapables de subvenir aux besoins de leurs familles;

Considérant que Messrs. Ross, Ritchie & Co., par leur requête, présentée à ce Conseil le 19 Aout dernier, ont représenté que, en conséquence de l'incendie de leurs scieries, ils seront obligés d'envoyer leurs billots à Québec, pour les y faire scier, s'ils ne reçoivent pas de l'aide de la Corporation de cette cité, et ont demandé l'octroi d'un bonus, ainsi que l'exemption du paiement des taxes municipales et des taxes de l'eau pendant dix années, afin de les encourager à reconstruire ces scieries;

Considérant qu'une requête signée par un grand nombre d'employés de ces scieries et autres citoyens, et présentée le 26 Aout dernier, a appuyé la demande de Messrs. Ross, Ritchie & Co. et a prié ce Conseil d'y faire droit;

Considérant qu'il est de l'intérêt général d'encourager et d'aider autant que possible la reconstruction de ces scieries, qu'il soit résolu: —

Que pendant l'espace de dix années à compter du premier de Juillet prochain, les scieries à être reconstruites par Messrs. Ross, Ritchie & Co. ainsi que les boutiques, bureaux et autres bâtisses et dépendances nécessaires et affectées spécialement au service de ces scieries et à l'exploitation des bois de commerce, seront exemptés du paiement de toutes taxes et cotisations municipales à et envers la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pourvu toutefois que les terrains sur lesquels sont et seront construites ces scieries et autres dépendances, ne seront pas exemptés et libérés, pendant les dites dix années, du paiement des susdites taxes et cotisations, non plus que les maisons construites sur les dits terrains et occupées comme demeures privées et leurs dépendances. Et pourvu aussi que les taxes de l'eau imposés à et payables par Messrs. Ross, Ritchie & Co. ne

seront

Mardi, le 3 Septembre 1878.

seront pas compris dans la susdite exemption ou remise de taxes;

Que la susdite remise de taxes et cotisations, pendant dix ans, soit ainsi faite à Messrs. Ross, Ritchie & Co, à condition que les dites scieries soient reconstruites et prêtes à être en opération le ou avant le premier jour de Juin de l'année prochaine, et qu'ensuite elles soient tenues en opération, chaque été, pendant les dites dix années; et aussi à condition que les dits Messrs. Ross, Ritchie & Co, ou que l'un ou plusieurs des membres de la société actuelle de Ross, Ritchie & Co. soient et continuent à être les propriétaires des dites scieries et des terrains et bâtisses qui leur appartiennent actuellement; la susdite remise de taxes et cotisations étant faite en considération des pertes éprouvées par Messrs. Ross, Ritchie & Co par suite du susdit incendie.

Que la vente ou le transport des susdites propriétés par Messrs. Ross, Ritchie & Co à d'autres propriétaires, ou le défaut de scier et travailler le bois dans les dites scieries, dans le cours de l'été, pendant la durée des susdites dix années, aura l'effet d'annuler et de rendre caduque la présente résolution.

Adoptée.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que pour engager les capitalistes à établir des manufactures dans les limites de la Cité, il soit résolu que la Corporation de la Ville des Trois-Rivières est disposée à accorder aux manufactures qui seraient établies à l'avenir dans les limites de la cité, tous les encouragements possibles qui seront compatibles avec les pouvoirs et attributions de la Corporation soit sous forme d'exemption de taxe ou d'autres avantages que les circonstances permettront d'accorder.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par l'Échev. Bourgeois,

En vertu des dispositions de la deuxième section du chapitre 64 des règlements de ce Conseil, passé le 15 Avril dernier et intitulé: "Règlement concernant les Péages sur les Ponts du St. Maurice," il sera, à l'avenir, alloué une réduction de

Vingt

3^e motion.

Encouragements offerts aux manufactures.

4^e motion.

Réductions sur les tarifs des Hauts de Péages sur les Ponts St. Maurice

Mardi, le 3 Septembre 1878.

vingt pour cent sur les taux ou droits de péage pour le passage ou le pontonnage des dits ponts, à toute personne qui achètera et paiera, en une seule fois et d'avance, des passes ou billets pour traverser les dits ponts, au montant de pas moins de une piastre à la fois;

Les taux de péages pour les charges lourdes seulement consistant en bois de chauffage, pierre, brique, chaux ou fumier, et ne comprenant pas d'autres effets dans la même charge, traversant les dits ponts, seront, à l'avenir, comme suit, savoir: -

Pour chaque voiture tirée par un cheval ou un bœuf, dix centimes;
Pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux bœufs, quinze centimes.

A compter du premier de Janvier jusqu'au trente et un de Mars, inclusivement, de chaque année, les taux de péages imposés par le susdit chapitre 64 des règlements de ce Conseil, seront réduits de la moitié du prix ordinaire.

Adoptée.

5^e motion.
Billet à J. B. Normand
pour \$1000

Proposé par le Cons. Deau,
Secondé par le Cons. Vanasse,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de J. B. Normand, Esq., pour mille piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent pour la première année, et de huit pour cent ensuite, si cette somme est remise plus tard.

Adoptée.

6^e motion.
Billet à John Seigel
pour \$1000

Proposé par le Cons. Pondreault,
Secondé par le Cons. Godin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Mr. John Seigel, pour mille piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an pour la première année, et de huit pour cent pour chaque année subséquente.

Adoptée.

7^e motion.
Billet à J. B. Lueterhoff
pour \$600.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Martel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois du 6 du courant, à l'ordre de Mr. James B. Lueterhoff, pour six cents piastres, en renouvellement d'un autre billet de \$1000 qui sera dû le 6 du courant.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 3 Septembre 1878.

8^e motion.
Billet à J. E. Normand
pour \$ 300.-

Proposé par le Cons. Godin.

Secondé par le Cons. Poudreault.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois du 9 du courant, à l'ordre de J. E. Normand, Ecr., pour trois cents piastres, et en renouvellement d'un autre billet de \$ 500 qui sera dû le 8 du courant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le 9 du courant, à 7 heures du soir.

J. P. Mignon
Sec. Trés.

Abel Baptiste
Pro-Maire.

Lundi, 9 Septembre 1878.
Pas de quorum.

Lundi, le 9 de Septembre 1878, advenant 7^{1/2} heures du soir et n'y ayant pas de quorum, les Membres présents, savoir: Messrs les Echevins Baptiste et Bourgeois, et Messrs les Conseillers Godin et Vanasse ont ajourné à demain, le 10 du courant, à 4 heures de l'après-midi.

J. P. Mignon
Sec. Trés.

Mardi, 10 Septemb. 1878.
Pas de quorum.

Mardi, le 10 de Septembre 1878, il n'y a pas eu de quorum, et à 4^{1/2} heures de l'après-midi, les membres présents, savoir: M. l'Echevin Duchaine, et Messrs les Conseillers Camirand, Carignan, Godin, Martel et Vanasse ont ajourné à demain, le 11 du courant, à 4 heures de l'après-midi.

J. P. Mignon
Sec. Trés.

Mercredi, 11 Septembre 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mercredi, le onzième jour de Septembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix-huit, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir: --

Son Honneur le Maire, J. N. Puroau, Ecr.,
Messrs les Echevins Bourgeois,

Carou,

Mercredi, le 11 Septembre 1878.

Caron,
 Duchaine,
 Messieurs les Conseillers Boudreault,
 Camirand,
 Carignan,
 Golin,
 Martel,
 Vanasse.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée ayant été lu, il est
 Proposé par le Conseiller Camirand,
 Secondé par le Cons. Vanasse,
 Que les requêtes de M. Charles Lesieur et de M^{me} C. N. Godby
 soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de
M. Chs. Lesieur.

Requête de M. Charles Lesieur se plaignant du mauvais
état de la rue Martel.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de
M^{me} C. N. Godby.

Requête de Dame C. N. Godby demandant que le tuyeau
qui a été placé dans sa maison pour y conduire l'eau
de l'aqueduc, soit posé sur la Place d'Armes au lieu de
l'être sur la rue Notre-Dame.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de M. John Ross.

Lettre de M. John Ross accusant réception de copie de la réso-
lution du Conseil de Ville pour exempter les scieries de Messrs.
Ross, Ritchie & Co, de certaines taxes pendant dix ans, et de-
mandant que la même exemption soit étendue au paiement
des taxes sur leurs biens-fonds et des taxes de l'eau.

Considération remise à la prochaine séance.

Lettre de Messrs.
Ross, Ritchie & Co.

Lettre de Messrs. Ross, Ritchie & Co., appuyant la lettre ci-dessus
de M. John Ross.

Considération remise à la prochaine séance.

Rapport du Comité
des Chemins.

Rapport.

accompagné d'un rap-
port de M. O. J. Hamel
au sujet du Ruisseau
de la rue St. Paul et
d'un fosse dans le
quartier St. Ursule.

Le Comité des Chemins a l'honneur de mettre devant
le Conseil de Ville, le rapport ci-joint de M. O. J. Hamel,
concernant certains cours d'eau et fossés.

Respectueusement soumis.

(Signé)

"
"
"

M. Martel,
L. A. Camirand,
P. B. Vanasse
Ant. Duchaine.

Proposé

Mercredi, le 11 Septembre 1878.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 69, Règlement
"concernant le Ruisseau St^e Madeleine," soit lu, passé
et adopté.

Adoptée.

Règlement concernant
le Ruisseau St^e Madeleine

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -

Chapitre XIX.

Règlement concernant le Ruisseau Sainte-Madeleine.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - L'entretien et la réparation du ruisseau Sainte-Ma-
deleine, qui traverse ou égoutte les terres des Héritiers Egekiel
Mart & Thomas Burn, et de Messrs. Antoine Lincot, Jos-
eph George Antoine Frigon, John Houlston, G. & A. McDou-
gall, Frigon et Dumoulin, Ross, Ritchie & Co, des Révérendes
Dames Ursulines et les lots de ville ou emplacements
situés au sud-ouest de la rue St^e Paul, seront, à l'avenir,
à la charge et aux frais des propriétaires, possesseurs ou
occupants de chacun des susdits terrains ou emplace-
ments; et il sera du devoir de tout tel propriétaire, pos-
sesseur ou occupant de faire, dans la partie du dit ruisseau
traversant ou voisin de sa terre ou emplacement, tout tra-
vail pour l'entretien, la réparation ou le maintien en bon
ordre du dit ruisseau, qui pourra être exigé par le Comité
des Chemins ou par l'Inspecteur de Ville de cette cité.

Sec. 2. - Il sera loisible à ce Conseil, par une résolution à cet
effet, d'établir la quantité d'ouvrage qui devra être fait
dans le dit ruisseau par les propriétaires, possesseurs et occu-
pants de terres et terrains égouttés par le susdit ruisseau
St^e Madeleine, mais qui ne sont pas traversés par ou atte-
nants au dit ruisseau.

Sec. 3. - Si quelqu'un néglige de faire aucun ouvrage ou
travail d'entretien ou de réparation dans le dit ruisseau qu'il
aura été ordonné de faire soit par le Comité des Chemins ou soit
par l'Inspecteur de Ville, le dit Inspecteur de Ville donnera
avis verbal ou par écrit, soit par lui-même ou par tout autre
employé municipal, au propriétaire, possesseur ou occupant
d'aucun

Mercredi, le 11 Septembre 1878.

d'aucun terrain ou emplacement, comme susdit, tenu à l'entretien ou à la réparation du dit ruisseau, d'avoir à faire tel ouvrage ou travail dans un délai raisonnable, et qui ne pourra jamais être moins d'une heure entre le temps où le dit avis sera donné et celui où le dit travail, etc., sera commencé par ou sous la direction du dit Inspecteur-de-Ville. Et si à l'expiration du susdit délai, tel ouvrage, etc., n'a pas été fait, il sera alors du devoir du dit Inspecteur-de-Ville, et il est par le présent spécialement ordonné au dit Inspecteur-de-Ville de faire ou faire faire l'ouvrage ou le travail ainsi requis de tel propriétaire ou autre comme susdit.

Sec. 4. Le dit Inspecteur-de-Ville tiendra compte de toutes les dépenses qui auront occasionnées les susdits travaux, soit pour la main-d'œuvre, les matériaux, le charroyage ou de toute autre manière que ce soit, et il en fera un état certifié qu'il remettra au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, lequel entrera le dit état de compte dans ses livres contre le dit propriétaire, possesseur ou occupant, et en fera la collection en la manière établie par la loi.

Sec. 5. Poursu toujours que le paiement des frais encourus par le propriétaire, le possesseur ou l'occupant d'aucun terrain sujet à l'entretien ou à la réparation du dit ruisseau, pour aucun ouvrage fait par l'Inspecteur-de-Ville, en conformité aux dispositions de la section précédente, n'exemptera et ne relèvera pas le dit propriétaire, possesseur ou occupant de tel terrain, comme susdit, de l'amende qu'il aura encourue et dont il sera passible, pour contravention à aucune des dispositions du présent règlement.

Sec. 6. Toutes les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Règlements", ou de ses amendements, s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 7. - Le présent règlement est passé sous l'autorité de la 40^e Vict., Cap. 57, Sec. 78, et le dit règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

(Lu, passé et adopté)

3^e motion.

Billet à D^{lle} Louise Dufresne
pour \$270⁰⁰

Proposé par
Secondé par

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de D^{lle} Louise Dufresne, pour deux cent soixante

Mercredi, le 11 Septembre 1878.

soixante-et-dix piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an pour la première année, et de huit pour cent pour chaque année subséquente.

Adoptée.

4^e motion.

Billet à J. C. Normand, C^o
pour \$300.⁰⁰

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par l'Echev. Bourgeois,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un billet payable en trois mois, à l'ordre de J. C. Normand, C^o, pour trois cents piastres, en renouvellement d'un autre billet de cinq cents piastres qui est devenu dû le 11 du courant.

Adoptée.

5^e motion.

Billet à Beauchemin &
Fils pour \$3000.-

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois, à l'ordre de Messrs. Beauchemin & Fils, pour trois mille piastres, en renouvellement d'un autre billet pour \$3783.⁰⁷ qui sera dû le 18 du courant.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à vendredi prochain, le treize du courant, à quatre heures de l'après-midi.

J. C. Normand
Sec. Gre.

J. M. Bureau
Maire

Vendredi, le 13 Sept. 1878

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, vendredi, le treizième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-dix-huit, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messrs. les Echevins

Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Messrs. les Conseillers

Carignan,

Deane,

Godin,

Martel,

Vanasse.

Vendredi, le 13 Septembre 1878.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu. -
 Son Honneur le Maire et M. le Pro-Maire étant absents,
 M. l'Échevin Bourgeois est choisi comme le président
 de cette assemblée.

Rapport du
 Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il
 a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recom-
 mande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-
 listes suivantes :-

Département du Feu	59 90
" de la Police	22 26
" des Chemins	104 48
" des Marchés	33 72
" de l'Hôtel de Ville	4 50
Ponts St-Maurice, Construction	15 " "
do , Administration	12 " "
Carri Champlain	3 75
Billets Payables	3,000 " "
Intérêt & Commission	194 56
Papeteries & Impressions	80 10
Divers	7 05
	3,534 32

Notre Comité recommande de plus que votre Conseil ratifie la
 signature par Son Honneur le Maire des mandats de saisie qui
 ont été préparés jusqu'à ce jour.

Respectueusement soumise

(Signé) O. Caignan,
 " Jos. A. Godin,
 " M. de Martel.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
 Secondé par l'Échev. Baron,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport du Comité des Chemins, concernant

Rapport.

l'élargissement de la rue pris en considération la requête de la "Canada Thread Company"
 Champflour, etc. - et autres présentée à votre Conseil le 19 Aout dernier, demandant
 l'ouverture

Vendredi, le 13 Septembre 1878.

L'ouverture d'une rue entre les rues Bonaventure et Cartier, et qu'après avoir fait la visite et l'examen des lieux, Votre Comité est d'opinion que l'ouverture de la rue demandée est nécessaire; il recommande, en conséquence, qu'il soit pris une largeur de vingt pieds sur le terrain de P. B. Vanasse, C^o, afin d'élargir d'autant la ruelle déjà existante entre les rues Bonaventure et Cartier. Le prix et valeur du terrain pris sur le lot de M. Vanasse, a être établi à l'amiable par trois arbitres dont l'un serait nommé par Votre Conseil, un autre par M. Vanasse, et le troisième par les deux susdits arbitres. La décision de la majorité de ces arbitres devant être finale.

Votre Comité a aussi pris en considération la requête de Messieurs Edouard Normand et autres, présentée à Votre Conseil le 19 Août dernier et demandant l'élargissement et le prolongement de la rue Champflour jusqu'à la rue S^t Prosper.

Après avoir visité les lieux, Votre Comité croit devoir recommander que la dite rue Champflour ne soit élargie pour le présent, que jusqu'à la rue S^t Marie, et que le terrain nécessaire soit acquis des Rév^{er}endes Soeurs de la Providence et de M. Thomas Fortin, afin de donner une largeur uniforme à la dite rue Champflour. - La valeur des terrains ainsi pris chez les Rév^{er}endes Soeurs de la Providence et chez M. Fortin devant être établie à l'amiable par un arbitre nommé par les soeurs de la Providence et par M. Fortin, et par un troisième nommé par les deux arbitres dans chacun de ces cas. La décision de ces arbitres devant être finale.

Votre Comité est aussi d'opinion qu'il serait nécessaire d'acquiescer une pointe de terre sur l'emplacement N^o 1582 du cadastre d'enregistrement, formant le coin des rues S^t Marie et Niverville, et appartenant à M. Pierre Binou, afin d'élargir et de redresser la rue S^t Marie, et de faire disparaître une butte de terre qui obstrue la rue en cet endroit.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

"

Uld^e Martel,

L. A. Gamirand,

Ant. Duchaine,

M. Caron.

Proposé

Vendredi, le 13 Septembre 1848.

532.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Deau,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté et qu'il soit nommé et appointé un arbitre, par ce Conseil, pour faire, conjointement avec les arbitres à être nommés par les Réverendes Sœurs de la Providence, Messrs. P. B. Vanasse et Thomas Portier, et avec les arbitres à être nommés par les arbitres ci-dessus mentionnés, l'évaluation des terrains appartenant aux dites Sœurs de la Providence et à Messrs. Vanasse et Portier, et nécessaires pour l'élargissement de la ruelle entre les rues Bonaventure et Cartier ainsi que de la rue Champflour.

M. l'Echevin Bourgeois laisse alors le fauteuil et est remplacé comme président de l'assemblée par M. l'Echevin Duchaine.

3^e motion.

(en amendement.)

Proposé par l'Echevin Bourgeois,
Secondé par le Conseiller Godin,

En amendement, que le rapport du Comité des Chemins soit adopté quant à l'avantage de faire les améliorations mentionnées, mais qu'aucune somme ne soit votée ou affectée à cet objet pour le présent.

Le vote étant pris sur cette motion, il est comme suit,

Pour 3, contre 4, savoir :

Pour
L'Echevin Bourgeois,
Les Conseillers Carignan,
Godin, — 3

Contre :
L'Echevin Caron,
Les Conseillers Deau,
Martel,
Vanasse — 4.

Perdue.

Motion No. 2 adoptée.

La motion principale (No. 2) est alors mise aux voix et elle est adoptée par 4 votant pour et 3 contre, savoir :-

Pour :-
L'Echevin Caron,
Les Conseillers Deau,
Martel,
Vanasse :- 4

Contre :-
L'Echevin Bourgeois,
Les Conseillers Carignan,
Godin, — 3.

4^e motion.

M. Théophile Lemay
nommé arbitre. —

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par l'Echev. Caron,

Que M. Théophile Lemay soit l'arbitre de la Corporation de cette cité pour faire l'évaluation des propriétés nécessaires pour l'élargissement des rues et ruelles mentionnées dans le rapport du Comité des Chemins.

Proposé

Vendredi, le 13 Septembre 1878.

5^e motion.
(en amendement.)

Proposé par le Cons. Dean,
Secondé par le Cons. Martel.

En amendement que J. C. Normand, Ecs., soit l'arbitre pour faire pour la Corporation de cette cité l'évaluation des dites propriétés.

Perdue sur division, 2 votant pour et 4 contre l'amendement, savoir :-

Pour :-	Contre :-
Les Conseillers Dean et Martel. - 2 -	Les Echevins Bourgeois et Carou, Les Conseillers Carignan et Godin. - 4

Motion No. 4 adoptée.

Le vote est ensuite pris sur la motion principale (No. 4), et est comme suit, pour 4 et contre la motion 2, savoir :

Pour :	Contre :
Les Echevins Bourgeois et Carou. Les Conseillers Carignan, et Godin. - 4 -	Les Conseillers Dean et Martel. - 2

6^e motion.

Pour passer un acte de marché pour la construction d'une maison pour le gardien des Ponts St. Maurice.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Martel.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à passer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte de marché avec Messrs. Elzéar Samson et S. J. Sulte dit Vadeboncoeur pour la construction d'une maison pour le logement du gardien des Ponts du St. Maurice, le tout conformément aux plans et spécifications de cette maison, pour le prix et somme de cinq cent vingt piastres, y compris les frais de transport de la maison actuellement occupée par le gardien des dits ponts en arrière de l'emplacement sur lequel doit être construite la dite maison, et ce, à l'endroit qui sera indiqué par M. O. Y. Marnel. - Le Conseil acceptant J. C. Normand, Ecs., comme la caution des dits Samson et Vadeboncoeur pour la due exécution des Travaux.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à mercredi prochain, le dix-huitième jour de Septembre, courant, à sept heures du soir

L. A. Mignot Sec. Lés.

A. Mignot
Pres. pro temp.

Mercredi, le 18 Septembre 1878.

18 Septembre 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hotel-de-Ville des Trois-Rivières, mercredi, le dix-huitième jour de Septembre mil huit-cent-soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuyer,
Baptist,

Bourgeois,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Carignan,

Camirand,

Dean,

Godin,

Vanasse.

Le procès-verbal des précédés de l'assemblée précédente sont lus.

Rapport.

Rapport du Surinten-
dant du Feu.

Feu à une boutique de
M. M. Balcer, Ecr., rue
St. Geneviève.

Le sous-signé, chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil que le onze du courant, à 11^{3/4} heures, A.M., le feu s'est déclaré au No. 50, Rue St. Geneviève, dans une boucannière, servant à la préparation des peaux brutes et appartenant à M. M. Balcer, Ecr. - Le feu paraît avoir originé par des étincelles sortant de la fournaise.

La brigade s'est rendue sur les lieux et a tendu 300 pieds de boyeaux dans l'espace de sept minutes.

Feu chez Mme Vve Antro-
bus, rue Bonaventure.

Le 14 du courant, à 6 heures, p. m., un feu de cheminée s'est déclaré à la résidence de Mme Vve Antrobus, No. 75, rue Bonaventure, et a été éteint avant d'avoir causé des dommages. La brigade s'est rendue sur les lieux, et 200 pieds de boyeaux ont été tendus dans l'espace de cinq minutes.

Trois-Rivières, 18 Septembre 1878.

Respectueusement soumis,

(Signé)

Ovide Rocheleau.

Chef de la Brigade.

N^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par l'Echev. Bourgeois,

Que, en sus de l'exemption de taxes municipales, pen-
dant dix ans, sur les ~~scieries~~ scieries et dépendances de Messrs.
Ross, Ritchie & Co.; par résolution de ce Conseil, passée le trois de
Septembre

Mercredi, le 18 Septembre 1878

Septembre courant, il soit de plus accordé aux dits Messrs. Ross, Ritchie & Co. l'exemption du paiement des taxes de l'eau pendant l'espace de dix années à compter du premier de juillet prochain, pourvu qu'il ne soit pas fait usage de l'eau de l'aqueduc de cette cité, pendant les dites dix années, pour les machines à vapeur ou pour la mise en opération des dites scieries ou moulins.

La présente exemption est de plus faite aux mêmes conditions et obligations que celles qui sont imposées aux dits Messrs. Ross, Ritchie & Co. par la susdite résolution du trois du courant.

Perdue sur division: 2 votant pour et 6 contre, savoir: Pour: Contre:

Les Conseillers Carignan et Vanasse.

Les Echevins Baptiste, Bourgeois et Duchaine. Les Conseillers Camirand, Deane, et Godin.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à samedi, le 30 du courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. Migon, Secrétaire-Trésorier.

J. N. Bureau, Maire.

Réquisition à Son Honneur le Maire.

Trois-Rivieres, 25 Septembre 1878.

A Son Honneur le Maire des Trois-Rivieres, J. N. Bureau, Ect. Monsieur,

Nous, soussignés, membres du Conseil-de-Ville des Trois-Rivieres, vous prions de convoquer une assemblée spéciale du dit Conseil, ce soit, à sept heures, pour prendre en considération l'état actuel du Boulevard Turcotte, pour obtenir l'usage de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, lundi prochain, pour un banquet de souscription, et pour permettre l'illumination du Carré Champlain, aussi lundi prochain.

(Signé) L. A. Camirand, Ant. Duchaine, P. B. Vanasse.

Conformément

Mercredi, le 25 Septembre 1878.

Convocation d'une
assemblée spéciale
du Conseil.

Conformément à la réquisition ci-dessus, M. le Secrétaire
voudra convoquer une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir,
à 7 heures, pour le but spécial mentionné ci-dessus.

25 Sept. 1878.

(Signé)

J. N. Bureau,
Maire.

25 Septembre 1878.

Mercredi, le vingt-cinq Septembre mil huit cent soixante-
et-dix-huit, la séance spéciale du Conseil, convoquée par Son
Honneur le Maire, n'a pas eu lieu, les membres présents,
savoir: Son Honneur le Maire,

Messrs. les Echevins, Baptist, Bourgeois, Garon, Duchaine,
Messrs. les Conseillers Boudroult, Bureau, Camirand, Cari-
gnan, Martel et Vanasse, ont siégé en comité privé, et ont
ordonné de réparer temporairement la côte du Boulevard Tur-
cotte; de louer la grande salle de l'Hôtel de Ville pour le ban-
quet du parti conservateur, lundi prochain, au prix de dix piastres,
et de permettre que le Carré Champlain soit illuminé le soir
du même jour.

Réparations au Boulevard
Turcotte. Loyer de
l'Hôtel de Ville et illu-
mination du Carré
Champlain pour la fête
des conservateurs.

J. P. Prigou,
Sec. Lés.

30 Septembre 1878

Lundi, le trente de Septembre mil huit cent soixante et
dix-huit, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil de Ville
aucun membre étant présent.

J. P. Prigou,
Sec. Lés.

Convocation
d'une assemblée.

Trois-Rivières, 2 Octobre 1878.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée régulière du Conseil de
Ville des Trois-Rivières, ce soir, à sept heures, pour affaires en
général.

(Signé)

J. N. Bureau,
Maire.

2 Octobre 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le
Maire

Mercredi, le 2 Octobre 1878.

Mairie et tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, mercredi, le deuxième jour d'Octobre mil huit cent soixante et dix huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,	J. N. Bureau, Sec.,
Messieurs les Echevins	Bourgeois,
	Duchaine,
Messieurs les Conseillers	Bureau,
	Carignan,
	Godin,
	Martel,
	Vanasse.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que la requête de M. L. C. Sarasin soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de M. L. C. Sarasin.

Requête de M. L. C. Sarasin demandant à être indemnisé du surcroît d'ouvrage que lui cause le renouvellement des livres de comptes contre les contribuables, ouvrage qu'il est obligé de faire en dehors de ses heures de bureau.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de H. G. Wotherspoon, Sec.

Lettre de H. G. Wotherspoon, Sec. Gérant de la Banque de Québec, demandant un règlement des billets dûs par la Corporation à cette Banque.

Référé au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	\$ 206 92
" de la Police	159 23
" des Chemins	114 70
" du Feu	18 50
" des Marchés	33 62
Ponts du St. Maurice, Compte de construction	37 10
A reportes	\$ 543 07

Mercredi, le 2 Octobre 1878.

	Report \$	573 07
Ponts du S ^t Maurice, administration		12 " "
Carré Champlain		15 " "
Papeterie, annonces et impressions		" 50
Assurance des Propriétés de la Corporation		50 " "
Intérêt, Escompte et Commission		294 53
Billets Payables		5668 20
Salaires		227 49
Divers Comptes		8 25
	\$	6849 04

Respectueusement soumise,
 (Signé) O. Carignan,
 " Wld. Martel,
 " Jos. N. Godin,
 " J. H. V. Bureau.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
 Secondé par l'Echev. Duchaine,
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
 Adoptée.

Rapport d'arbitres
 sur l'évaluation d'une
 lisière de terrain pour
 l'élargissement d'une
 ruelle près Mr. P.B.
 Vanasse.

Lu un rapport de Messrs. Théophile Lemay, Alex^e Mc'Dougall et P. C. Panneton, arbitres nommés pour faire l'évaluation d'une lisière de terrain à prendre sur le terrain de P. B. Vanasse, Esq., afin d'élargir de 20 pieds la ruelle située entre les rues Bonaventure et Cartier, et fixant la valeur de la dite lisière de terrain à douze centens par pied superficiel. —

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
 Secondé par le Cons. Godin,
 Que la résolution de ce Conseil, passé le 13 de Septembre dernier, et nommant M. Théophile Lemay l'arbitre de la Corporation de cette cité pour faire l'évaluation des propriétés nécessaires pour l'élargissement des rues et ruelles mentionnées dans le rapport du Comité des Chemins présenté à la susdite séance du Conseil, soit rappelée et annulée quant à cette partie du dit rapport concernant l'élargissement de la rue Champflour et que le dit T. Lemay soit notifié de cesser tout procédé qu'il aurait commencé à cet égard, vu qu'il n'y a pas d'appropriations de votes à cet effet. —

Adoptée. —

4^e motion.

(en amendement)

Proposé par le Cons. Vanasse,
 Secondé par le Cons. Martel,

En

Mercredi, le 2 Octobre 1878.

^ terrains
+

En amendement, que la résolution de ce Conseil passée le 13 de Septembre dernier, et nommant M. Thélephore Lemaire comme l'arbitre de la Corporation de cette cité, pour l'évaluation de certains terrains nécessaires pour l'élargissement de certaines rues et ruelles soit maintenue et continuée en force et que ces rues soient ouvertes immédiatement tel que voulu par la résolution passée et adoptée le 13 de Septembre.

Perdue sur division de 2, pour et 5 contre, savoir: -

Pour: -	Contre: -
Messieurs les Conseillers Martel et Vanasse. - 2.	Messrs les Echevins Bourgeois & Duchaine, Messrs les Conseillers Bureau, Carignan et Godin. - 5.

Motion No. 3 adoptée.

La motion principale (No. 3) est alors mise aux voix et est adoptée sur division de 5 pour et 2 contre, savoir: -

Pour: -	Contre: -
Les Ech. Bourgeois et Duchaine, les Conseillers Bureau, Carignan & Godin, - 5.	Les Cons. Martel et Vanasse. - 2

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le chapitre quatre des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement concernant l'Inspecteur de Ville," soit amendé comme suit: -

" La deuxième section du susdit chapitre quatre des règlements de ce Conseil est amendée ainsi qu'il suit:

" A l'avenir, les charges, devoirs et pouvoirs attribués à l'Inspecteur de Ville des Trois-Rivières, seront remplis et exercés par deux personnes différentes; le Surintendant du Feu, Chef de Police et Surveillant des Marchés continuera à exercer et à remplir les charges, devoirs et pouvoirs qui lui sont attribués ou imposés par le susdit règlement, par le présent amendé, et qui ne sont pas spécialement attribués ou imposés par le présent règlement à l'Inspecteur des Chemins.

" Et le Surintendant de l'Acqueduc des Trois-Rivières sera en même temps l'Inspecteur des Chemins, et comme tel, il aura tous les pouvoirs et sera tenu à tous les devoirs attachés

Mercredi, le 2 Octobre 1878.

attachés à cette charge, tel que prescrit par le règlement par le
"présent amendé."

En Conseil, ce 2 Octobre 1878.
(Signé) G. A. Bourgeois.

5^e motion.
Nomination des Au-
diteurs.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par l'Échev. Bourgeois.
Que Messrs. William Lanigan et François Xavier Lapin
soient les auditeurs aux lieux et place de Messrs. W. L. Demoucouk
et P. O. Desilets qui ont résigné.

Adoptée.

6^e motion.
Billet à M. Carou
pour \$1000⁰⁰

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Godin,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois
du cinq du courant, à l'ordre de M. Carou, Écr., pour mille piastres,
à l'ordre de M. Carou, Écr., pour mille piastres, en renouvellement
d'un autre billet pour \$1350 qui sera alors dû.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le quatorze du courant,
à sept heures du soir.

G. A. Bourgeois
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Lundi, le 14 Octobre 1878.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières,
lundi, le quatorzième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-
dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les for-
malités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Échevins

J. N. Bureau, Écuyer,
Baptist,
Bourgeois,
Carou,
Duchaine,

Messieurs les Conseillers:

Bureau,
Camirand,
Carignan,
Dean,

Godin

Lundi, le 14 Octobre 1878.

Godin,
Martel.

1^{re} motion.

Lu le procès verbal de la dernière assemblée. -

Proposé par l'Echev. Baron,

Secondé par le Cons. Parignan,

Que la requête de Messrs. Geo. Baptist, Sons & Co. soit
recue et lue.

Requête de Geo. Baptist,
Sons & Co.

Adopter.

Requête de Messrs. Geo. Baptist, Sons & Co. demandant
à être exemptés des tout de péages sur les Ponts St. Maurice
pour eux et leurs employés se rendant à ou venant de
l'île de la Poterie.

Lettre de C. S. Cherrier, Esc.

Considération remise à la prochaine séance

Lettre de C. S. Cherrier, Esc., déclinant de donner son
opinion légale sur l'interprétation de l'acte de marché
entre S. E. Normand, Esc., et la Corporation de cette Cité pour la
construction des Ponts St. Maurice, quant au paiement de
l'intérêt sur les débentures émises pour la construction
des dits ponts.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Godin,

Pour soumettre à M^r. Bail-
large, avocat, à Québec, la
question sur l'intérêt des
débentures de M. Normand
qui avait été référée à M.
Cherrier.

Attendu que par un règlement de compte survenu
entre S. E. Normand, Esc., et la Corporation de cette Cité, le 18 Juin
1878, il avait été convenu de soumettre à C. S. Cherrier, Esc., C. R.,
avocat, la question suivante, savoir: -

" L'intérêt à 6% l'an sur les débentures émises par la Corpo-
" ration de la Cité des Trois-Rivières et rachetables en 20 ans
" du 1^{er} Juillet 1877, peut-il être exigé par M. Normand à comp-
" ter du dit premier Juillet 1877, ou seulement du jour où les
" dites débentures lui ont été livrées par la Corporation, ou
" du jour où il a été établi que ces débentures devaient être
" livrées au dit Sr. Normand, aux termes de l'acte de marché
" passé le 12 Novembre 1877, entre le dit Sr. Normand et la
" dite Corporation pour la construction des Ponts du St. Maurice?

Et attendu que par sa lettre du 11 du courant, M. Cherrier
a décliné de donner son opinion légale sur la susdite ques-
tion, qu'il soit résolu: Que Louis G. Baillarge, Esc., C. R.,
avocat, à Québec, soit prié d'agir et de donner son opinion
légale sur la susdite question, aux lieu et place de C. S.
Cherrier,

Lundi, le 14 Octobre 1878.

Cherrier, Ecr., la décision qui sera rendue à cet égard par le dit L. G. Paillargé, Ecr., devant avoir les mêmes effets pour les parties que si elle avait été rendue par le dit C. S. Cherrier, Ecr.

Adoptée.

Lettre de St. N. Lapin, Ecr.

Lettre de St. N. Lapin, Ecr., refusant d'accepter la charge d'auditeur pour la Corporation.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Nomination de L. C. Gervais, Ecr., comme auditeur.

Secondé par le Cons. Hamirand,

Que, vu la résignation de St. N. Lapin, Ecr., comme l'un des auditeurs des comptes de la Corporation, laquelle est par les présentes acceptée, L. C. Gervais, Ecr., soit nommé à son lieu et place comme l'un des auditeurs des comptes de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département de la Police	\$	87	15
" du Feu		20	76
" des Chemins		31	67
" des Marchés		3	13
" de l'Hôtel-de-Ville		18	46
" de la Commune		8	"
Aqueduc, Construction		11	60
Ponts et Chaussées, "		5	"
" Entretien & Réparations		"	75
Carré Champlain		2	25
Billets Payables		2,750	"
Intérêt & Commission		106	38
Papeterie & Impressions		4	30
Contingents		"	50
Divers		314	20
	\$	3,363	55

Votre Comité soumet à Votre Conseil le compte de Mr. P. B. Vanasse, réclamant

Lundi, le 14 Octobre 1878.

reclamant \$283²⁰ pour valeur d'un terrain pour l'élargissement d'une ruelle entre les rues Bonaventure et Cartier.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Alex. Baptiste,

"

Jos. et. Godin,

"

O. Carignan,

"

J. F. V. Bureau,

M. Martel.

4^e motion.

Compte de Mr. Vanasse
référé à Mr. De Noncourt.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Pamirand,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté, quant aux comptes dont le paiement est recommandé par le dit comité, et que le compte de Mr. Vanasse soit référé à Mr. N. L. De Noncourt, avec instruction de faire rapport de son opinion quant à l'obligation de la Corporation de prendre le terrain de Mr. Vanasse et de payer le dit compte.

Adopté.

Rapport des Comités des
Finances et de l'Acqueduc.
Sur le compte de Mr.
Jos. B. Luckerkhoff

Rapport.

Les Comités des Finances et de l'Acqueduc, auxquels avait été référé la lettre de M. James B. Luckerkhoff, demandant un règlement de comptes pour pose de tuyaux de service de l'Acqueduc, ont l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris en considération les spécifications qui avaient été préparées pour ces travaux, la soumission de M. Luckerkhoff et le contrat passé entre M. le Maire, pour le temps d'alors, et M. Luckerkhoff, vos comités sont d'opinion que les boîtes qui ont été placées au-dessus des robinets d'arrêt, par M. Luckerkhoff, ne sont pas semblables à celles qui étaient demandées par les susdites spécifications et qui sont mentionnées dans la soumission de M. Luckerkhoff.

Vos comités sont aussi d'avis que la somme de deux piastres, demandée par M. Luckerkhoff pour chacune de ces boîtes, est beaucoup trop élevée.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

Alex. Baptiste,

"

James Deau,

"

M. Martel,

"

E. A. Bourgeois,

"

J. F. V. Bureau

Rapport

Lundi, le 14 Octobre 1878.

544

Rapport du Comité
de l'Aqueduc. —
Sur la lettre de D^m C. A.
Godby.

Rapport.

Le Comité de l'Aqueduc auquel avait été référé la lettre de D^m C. A. Godby, se plaignant que le tuyeau de service de l'Aqueduc a été introduit dans sa maison dans un endroit désavantageux, a l'honneur de faire rapport qu'il a perçu par l'affidavit de M^r. Antoni Coulombe, ci-annexé, que ce tuyeau a été ainsi posé d'après l'indication de M^r. Godby.

Votre Comité est en conséquence d'opinion que les frais de l'enlèvement de ce tuyeau et de sa pose dans une autre partie de la maison devraient être à la charge de M^r. Godby.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

"

J. Dean.

Alex. Baptist,

G. A. Bourgeois,

Wld. Martel.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par le Cons. Parignau,

Que le rapport du Comité de l'Aqueduc soit adopté.

Adopté.

Rapport du
Surintendant du Feu.
Feu au quai de la C^{ie}
du Richelieu.

Rapport.

Le soussigné, chef de la brigade du feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil, que le quatre du courant, le feu s'est déclaré dans les quais de la Compagnie du Richelieu et a été causé par des étincelles sortant du tuyeau d'un bateau à vapeur; ce feu n'a causé aucun dommage sérieux.

La brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 650 pieds de boyaux dans l'espace de six minutes.

Respectueusement soumis.

(Signé.)

Ovide Rocheleau,

Chef de la Brigade.

6^e motion.

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

Secondé par l'Echevin Baptist,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 70, Règlement
" règlement pour amendes le chapitre quatre des règlements
" de ce Conseil, passé le 27 Juin 1870, et intitulé: "Règlement
" concernant l'Inspecteur de Ville", soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: —

Chapitre

Lundi, le 14 Octobre 1878.

Règlement concernant
l'Inspecteur de Ville
amendé.

Chapitre LXX.

Règlement pour amender le chapitre quatre des règlements de ce Conseil, passé le 27 Juin 1870, et intitulé: -
"Règlement concernant l'Inspecteur de Ville"

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir: -

Sec. 1. La deuxième section du susdit chapitre quatre des règlements de ce Conseil est amendé ainsi qu'il suit, savoir: -

À l'avenir, les charges, pouvoirs et devoirs attribués à l'Inspecteur de Ville des Trois-Rivières, seront remplis et exercés par deux personnes différentes; le Surintendant du Feu, Chef de Police et Surveillant des Marchés continuera à exercer et à remplir les charges, devoirs et pouvoirs qui lui sont attribués ou imposés par le susdit règlement, par le présent amendé, et qui ne sont pas spécialement attribués ou imposés par le présent règlement à l'Inspecteur des Chemins. Et le Surintendant de l'Aqueduc des Trois-Rivières sera en même temps l'Inspecteur des Chemins, et comme tel, il aura tous les pouvoirs et sera tenu à tous les devoirs attachés à cette charge, tel que prescrit par le règlement par le présent amendé.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du règlement par le présent amendé continueront à être en force de même que si le présent règlement n'avait pas été passé.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par le Cons. Gamirand,

Secondé par l'Échev. Carou,

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire d'un billet payable à demande, à l'ordre de S. Drumoulin, Ecr., pour mille piastres, et daté du dix du courant. Portant huit pour cent d'intérêt l'an.

Adopté.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le 28 du courant, à 7 heures du soir.

A. Mignou
Sec. Trés.

J. M. Bureau
Maire.

4^e motion.

Billet de \$1000 à Sévère
Drumoulin, Ecr.

Ajournement.

Lundi, le 21 Octobre 1878.

Convocation d'une
Assemblée spéciale du
Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 21 Octobre 1878.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de Ville.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville des Trois-Rivières pour prendre en considération une lettre de l'Honorable M. G. Joly, concernant le chemin-de-fer des Piles et pour affaires en général, ce soir, à 7 heures.

(Signé)

J. N. Bureau,

Maire.

Assemblée spéciale
Lundi, 21 Octobre 1878.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, sur avis de convocation de son Honneur le Maire, lundi, le vingt-unième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,

J. N. Bureau, Secr.,

Messieurs les Echevins

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Bureau,

Carignan,

Dean,

Martel.

Lettre de l'Honorable
M. G. Joly
concernant le prolonge-
ment du chemin de fer
des Piles.

Lettre de l'Honorable M. G. Joly, proposant au Conseil un plan pour la jonction de l'embranchement des Piles avec la ligne principale du chemin de fer de la Rive Nord, par la construction d'un anneau de chemin de fer (Loop line) laissant la ligne principale du côté est de la cité et se dirigeant au sud jusqu'au fleuve St. Laurent, et de là suivant le bord du fleuve jusqu'à un point vers l'ouest de la cité, vis-à-vis la Commune, traversant ensuite la Commune pour se relier à la ligne principale à l'ouest de la Ville, et demandant au Conseil, en considération des dépenses considérables qu'entraînera l'exécution de ces travaux, 1^o De ne pas insister sur la construction d'une bâtisse distincte de la station actuelle pour le terminus de l'embranchement des Piles, comme une des conditions du paiement de la souscription de la cité, et de laisser au Gouvernement pleine et entière liberté sur cette question de terminus; 2^o D'aider le Gouvernement dans l'acquisition du droit de passage pour la ligne projetée (Loop line). —

Proposé

Lundi, le 24 Octobre 1878.

1^{re} motion.

Pour autoriser le Maire à
rencontrer l'^{Hon} M. Joly.

Proposé par le Conseiller Bureau,

Secondé par le Conseiller Dean,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à descendre à Québec afin d'y rencontrer l'^{Hon} M. G. Joly au sujet des propositions faites à ce Conseil pour l'extension du Chemin de fer des Piles jusqu'au fleuve St. Laurent.

Adopté.

2^e motion.

Pour émettre 7 billets au
montant total de \$9000

Proposé par le Cons. Martet,

Secondé par le Cons. Bureau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, sept billets payables à l'ordre de F. E. Wotherspoon, Ect., Géant de la Banque de Québec, en cette cité, aux époques et pour les sommes ci-dessous, savoir:—

Le vingt et un de Décembre prochain,	deux mille piastres;
" " " Janvier 1879	deux mille piastres;
" " " Mai "	mille piastres;
" " " Juillet "	mille piastres;
" " " Août "	mille piastres;
" " " Octobre "	mille piastres;
" " " Décembre "	mille piastres.

Les susdits billets étant en renouvellement de neuf autres billets, de mille piastres chacun, datés le 27 Décembre 1877, et payables à demande, à l'ordre du dit M. Wotherspoon.

Adopté.

Clôture

La séance est ensuite levée.

J. H. Migon
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Lundi, le 28 Octobre 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le vingt-huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Curé,
Messieurs les Chevins Bourgeois,
Caron,
Duchaine,

Messieurs

Lundi, le 28 Octobre 1848.

548

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Camirand,

Carignan,

Godin,

Martel,

Vanasse.

Qu' le procès verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,

Secundé par l'Échev. Duchaine,

Que les requêtes de Messrs. Charles Lesieur et Pierre Plamondon fils, soient reçues et lues.

Requête de Charles Lesieur.

Requête de M. Charles Lesieur se plaignant que le Conseil n'a pris aucune décision sur la requête qu'il avait présentée dans le mois d'Avril dernier.

Adoptée.

Requête de Pierre Plamondon.

Requête de M. Pierre Plamondon fils, représentant qu'il est infirme, et demandant, en conséquence, qu'il lui soit accordé gratuitement une licence de commercant.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre de Arthur J. Genest, Ecr.

Lettre de Arthur J. Genest, Ecr., informant le Conseil de Ville qu'il a été nommé professeur des Arts et Métiers, pour la section du district des Trois-Rivières, et demandant l'usage de la salle S. Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, pour y tenir cette école.

Référé au Comité des Finances.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secundé par l'Échev. Caron.

Afin de s'assurer le plus tôt possible à quels prix et conditions les propriétaires de terrains sur le parcours probable d'un anneau du chemin de fer de la Rive Nord, en cette cité, proposé par l'Honble. Commissaire des Travaux Publics, consentiraient à céder le terrain nécessaire pour le passage de cette ligne, qu'il soit résolu: - qu'un comité composé de Messrs. les Conseillers Martel et Vanasse et de Mr. O. J. Hamel soit nommé et soit chargé de voir les dits propriétaires de terrains à ce sujet, et de faire sans délai rapport du résultat de ces visites à L. B. Hamelin, Ecr., ingénieur résident du dit chemin de fer.

Référé au Comité de l'Hôtel de Ville.

Adoptée.

Lundi, le 28 Octobre 1878.

3^e motion.
Remerciements votés aux
Re^vdes Dames Ursulines.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Carignan,
Que les remerciements de ce Conseil sont dus aux Ré-
vérendes Dames Ursulines pour la complaisance qu'elles
ont eu d'illustrer l'adresse présentée en 1874, par la
Corporation de cette cité, à Son Excellence Lord Dufferin,
et que ce Conseil croit devoir exprimer son entière satis-
faction de la manière habile et brillante avec laquelle
cette oeuvre d'art a été exécutée.

Adoptée.

Avis de motion.
Echev. Bourgeois.

Je donne par le présent avis, qui au temps et en la manière
voulue par la loi, je proposerai que la résolution de ce Conseil,
passée le 13 de Septembre dernier, ordonnant l'élargissement des
rues Champflour et S^{te} Marie, ainsi que celle passée le même
jour, nommant M. J. Lemay l'arbitre de ce Conseil pour faire
l'évaluation des terrains nécessaires pour l'élargissement
des dites rues, soient rappelées et annulées.

En Conseil, ce 28 Octobre 1878.
(Signé) G. A. Bourgeois.

4^e motion.
Pour suspendre les pro-
cédés de l'arbitrage de
certains terrains, pour
l'élargissement des
rues Champflour et S^{te}-
Marie.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Godin,
Vu l'avis de motion de M. l'Echevin Bourgeois pour
rappeler et annuler certaines résolutions de ce Conseil, qu'
il soit résolu: que M. Théophile Lemay reçoive instruction
de suspendre, quant à présent, tout procédé en qualité d'
arbitre de ce Conseil pour l'évaluation de certains terrains né-
cessaires pour l'élargissement des rues Champflour et S^{te} Marie.

Adoptée.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le onze de
Novembre prochain, à sept heures du soir.

J. A. Bourgeois
Maire.
J. A. Bourgeois
Sec. Trés.

Convocation d'une as-
semblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 2 Novembre 1878.
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil }
de la Cité des Trois-Rivières. }
Je convoque une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce
soir, à sept heures, pour prendre en considération la proposition
faite

Samedi, le 2 Novembre 1878.

faite par l'Hon^{ble} Commissaire des Travaux Publics au
sujet d'un anneau du chemin de fer des Piles, devant con-
tourner la partie principale de cette cité, en passant sur le bord
du fleuve St. Laurent.

(Signé)

J. N. Bureau,
Maire.

Assemblée spéciale.
Samedi, le 2 Novembre
1878.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité
des Trois Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue en
l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, samedi, le deux de Novembre mil
huit cent soixante-et-dix-huit, à huit heures du soir, en la manière
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuier,
Baptist,
Bourgeois,
Caron,
Duchaine,
Boudreault,
Bureau,
Camirand,
Carignan,
Dean,
Godin,
Martel.

Messieurs les Conseillers

1^{re} motion.
Concernant le chemin
de fer de ceinture (Loop
Line). et
Lettre de l'Hon. M. G.
Joly ? ~~à l'Assemblée~~
des Procès du Conseil
le 24 Octobre 1878

Proposé par l'Echev. Baptist,
Secondé par le Cons. Martel,

Considérant que, par sa lettre du 17 Octobre dernier, l'Hono-
rable Commissaire des Travaux Publics de la Province de
Québec, a proposé à ce Conseil un plan pour la jonction de
l'embranchement des Piles avec la ligne principale du chemin
de fer de la Rive Nord, par la construction d'un anneau de che-
min de fer (loop line) laissant la ligne principale du côté est
de la cité et se dirigeant au sud jusqu'au fleuve St. Laurent,
et de là, suivant le bord du fleuve jusqu'à un point vers l'ouest
de la cité, vis à vis la Commune, traversant ensuite la Com-
mune pour se relier à la ligne principale à l'ouest de la ville;

Considérant le rapport verbal fait par Son Honneur le Maire,
d'une entrevue qu'il a eu avec l'Honorable Commissaire, et la
lettre de ce dernier, en date du 22 Octobre écoulé, adressée à Son
Honneur

Samedi, le 2 Novembre 1878.

Honneur le Maire;

Considérant les avantages considérables qui résulteraient de la construction de l'anneau de chemin de fer projeté, tant pour cette cité que pour les localités environnantes, aussi bien que pour le commerce de bois et pour la navigation, ainsi que pour le public en général, qu'il soit résolu:—

Que ce Conseil renonce au droit qu'il a, ou peut avoir, d'exiger (comme condition du paiement de la souscription de cent mille piastres, faite en vertu du règlement ci-après cité), la construction d'une bâtisse distincte de la station actuelle pour le terminus du chemin de fer d'embranchement entre la cité des Trois Rivières et les Grandes Piles; le dit Conseil consentant, par les présentes, que la bâtisse actuellement érigée dans les limites de cette cité, et servant comme station du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, soit aussi considérée et acceptée comme étant la station ou gare pour le terminus du susdit chemin de fer d'embranchement; et le dit Conseil laisse au Gouvernement de cette Province pleine et entière liberté sur la question de se servir de la bâtisse actuelle ou de construire une bâtisse distincte, dans les limites de cette cité, comme station pour le terminus du dit chemin de fer d'embranchement. Le dit Conseil n'entend pas, ni annuler par ces présentes, autoriser ou permettre aucun changement aux conditions de sa souscription de la susdite somme de cent mille piastres, et notamment, aux dispositions de la première et de la septième sections du Règlement passé par le dit Conseil, à sa séance du dix-huitième jour d'octobre mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement pour autoriser le dit Conseil de la Cité des Trois Rivières à prendre des actions dans la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres des St. Maurice et à immettre des Débentures pour icelles," le dit Conseil prétendant conserver et exercer son droit d'exiger que le terminus du dit Chemin de fer d'embranchement des Piles soit et continue à être à perpétuité dans les limites de la Cité des Trois Rivières et à l'ouest de la rivière St. Maurice, comme condition du paiement de sa susdite souscription de cent mille piastres, sauf à faire ratifier la présente résolution par le peuple, si besoin est. Résolu de plus:— Que, en considération de la construction de l'anneau de chemin de fer (Loop Line) projeté.

Samedi, le 2 Novembre 1878.

ce Conseil confirme de nouveau la résolution passée par le dit Conseil, le 20 Mai dernier, pour ceder certains terrains dans la Commune de cette cité, pour le dit chemin d'embranchement des Piles; et que le dit Conseil cède et abandonne gratuitement le droit de passage sur tout autre terrain ainsi que sur aucun des quais appartenant à la Corporation des Trois-Rivières, et qui pourrait être nécessaire pour le passage du dit anneau (Loop Line) du chemin de fer. - Mais cette ligne de ceinture ou anneau de chemin de fer devra être tenue en opération de même que la ligne principale. - Pourvu toujours que le Gouvernement de cette Province, (ou ses représentants dans l'administration, la construction ou la mise en opération du dit anneau (Loop Line) du chemin de fer) sera tenu de faire et entretenir les clôtures de chaque côté de la voie du dit chemin de fer sur les terrains avoisinants et appartenant à la dite Corporation, ainsi que de faire et entretenir les ponts et traverses ou autres moyens de communication facile sur les quais et terrains de la dite Corporation, de chaque côté de la dite voie ferrée, et ce à l'entière satisfaction du dit Conseil; et pourvu de plus que tout dommage qui pourrait résulter de la construction du susdit anneau (Loop Line) de chemin de fer, et pour lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pourrait, en aucun temps, être inquiétée, soit à la charge et aux frais du dit Gouvernement ou de ses représentants. Résolu de plus: que les débentures ci-dessus émises et livrées en paiement de la susdite souscription de cent mille piastres, le soient aux conditions du susdit règlement du 18 Octobre 1870. -

Adoptée

Clôture.

La séance est alors levée. -

J. P. P. P.
 Maire.

J. M. G.
 Sec. Grés.

Lundi, le 11 Novbre 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le onzième jour de Novembre mil huit cent soixante-

- et -

Lundi, le 11 Novembre 1878.

et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecs.,

Messieurs les Echevins Baptiat,

Dougeois,

Caron,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Godin,

Martel,

Yanasse.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

Lettre de l'Honble M. G.

Joly.

le Maire

Lu une lettre de l'Honble M. G. Joly, Commissaire des Travaux Publics, informant ~~son Honneur~~ que M. Hamlin, Ingénieur de Division, aux Trois-Rivières, présentera ce soir, au Conseil, un rapport sur l'Embranchement des Piles; et demandant de soumettre au Conseil la proposition suivante, au sujet du paiement des Débentures souscrites par la Ville des Trois-Rivières: - La ville donnerait au Gouvernement la moitié des Débentures dès que l'ouvrage sur le Loop line aura été commencé; la seconde moitié devant être payée dès que le Loop line sera ouvert à la circulation des trains.

Opinion de L. G. Paillargé, Ecs., sur la réclamation de J. E. Normand, Ecs., pour intérêt sur Débentures.

Opinion de L. G. Paillargé, Ecs., C. R. Avocat, sur la question qui lui avait été soumise par ce Conseil et par J. E. Normand, Ecs., au sujet de l'intérêt payable sur certaines Débentures, émission des Ponts du St-Maurice, qui ont été livrés au dit J. E. Normand, laquelle opinion se résume comme suit, savoir:

Je suis d'avis que la date du dit Rapport de l'ingénieur constatant le Quantum lors dû, au prorata des ouvrages faits, fixe définitivement la date des paiements, et que c'est de cette date que la Corporation doit payer l'intérêt

(Signé) L. G. Paillargé

Rapport du Comité des Finances

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiement listés suivantes:

Département

Lundi, le 11 Novembre 1878.

Departement de l'Acqueduc	236	74
"	16	32
" " la Police	205	36
" du Feu	35	50
" des Chemins	170	13
" des Marchés	39	92
" de l'Hôtel-de-Ville	29	85
Rues Sous Contrôle	240	40
Carri Champlain	21	75
Acqueduc construction	38	48
Ponts St. Maurice "	277	40
do Entretien et Reparation	12	90
Billets Payables (Déjà de gnis)	9000	..
Fonds d'Amortissement, Dettes Consolidées	860	..
Intérêt & Commission	391	94
Tapiterie & Impression	34	10
Contingents	38	95
Divers	1211	90
Salaires	227	49
	\$ 13,089	16

Respectueusement soumis
 (Signé) Alex. Baptiste.
 " J. N. Godin.
 " M. L. Martel.

1^{re} motion:

Proposé par le Cons. Bourgeois.
 Secondé par l'Échev. Bourgeois.
 Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Poursuites de Joseph Lambert, Louis Lessard et Louis Marchand contre la Corporation par des personnes suivantes, savoir: —
 Mr. Joseph Lambert, réclamant \$1200. Mr. Louis Lessard \$800.00. Mr. Louis Marchand \$450.00. pour dommages causés par les travaux du chemin de fer de L. & M. O. & C. dans la rue le jeune ainsi que la copie de l'acte d'une action de l'Hôtel de Ville Procureur Général pour rentes constituées (ci-devant cens et rentes) sur les terrains de l'Hôtel-de-Ville et du Carri Champlain.
 Procureur-Général pour rentes constituées.
 Référé à l'avocat de la Corporation.
 Du

Lundi, le 11 Novembre 1878.

Rapport de L. B. Hamelin, ^{En} un rapport de L. P. Hamelin, ^{En} Ingénieur de
 Es, Ingénieur de Division, Division, constatant que la proportion de l'ouvrage
 sur l'état des travaux complété sur l'embranchement du chemin de fer
 de construction du che- des Piles, etc. de 90 % du montant total du contrat
 min de fer des Piles. pour la construction du dit chemin de fer.

Reféré aux Comités Permanents du Conseil.

Rapport du Surintendant Rapport:

del' Aqueduc, au sujet
 d'une côte pratiquée
 près des Ponts du St^e
 Maurice.

J'ai l'honneur d'informer Votre Conseil, qu'une côte est
 actuellement construite sur le terrain de Mr Philéasphore Gomburmes
 près des Ponts St^e Maurice, que les terres qui sont déplacées
 pour faire cette côte sont jetées dans la rivière St^e Maurice,
 et que ces terres ou sables exposent les engins de l'Aqueduc
 à de grands dommages, en ce que ces sables étant
 entraînés par le courant de la rivière, surtout lors des
 hautes eaux du printemps, s'introduiront très probablement
 dans les tuyaux des pompes aspirantes et refoulantes de
 l'Aqueduc et les endommageront considérablement. Ces
 tuyaux ont déjà soufferts des dommages par l'introduc-
 tion de sables mouvants, et le danger que je prends la
 liberté de vous signaler est plus grand aujourd'hui
 que celui qui existait alors.

Respectueusement soumis.

(Signé) O. G. Hamel. S. A. J. R.

Reféré aux Comités Permanents du Conseil.

Avis de motion de M. le Avis de Motion.

Cons. Martel pour mettre
 certains chemins d'hiver
 sous le contrôle de la Corpo-
 ration.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en
 la manière voulue par la loi, je proposerai qu'il soit
 passé un règlement à l'effet de mettre sous le contrôle
 direct et à la charge du Conseil de cette cité, l'entretien
 et la réparation, pendant la Saison d'hiver, de cette
 partie des rues, connues ci-devant comme le chemin
 des Porges, et d'imposer une taxe spéciale sur les
 terrains voisins des dites rues et chemins, afin de
 rembourser au dit Conseil, les frais de leur entretien
 et réparation.

En Conseil, ce 11 Novembre 1878.

(Signé) O. G. Martel

Proposé

Lundi, le 11 Novembre 1878.

2^e motion.
Protêt contre M. Théophile
Lyons-Lymburnet.

Proposé par le Cons. Poudreault.

Secondé par le Cons. Martel.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire
protester M. Théophile Lyons-Lymburnet, par le ministère d'un
notaire, pour tous dommages à l'Égout qui pourraient
résulter du fait que de la terre ou du sable pris sur
sa propriété est jeté dans la rivière St-Maurice, en
amont du dit Égout.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à Mercredi, le treize du
courant, à sept heures du soir.

J. P. Proulx
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire

Mercredi, 13 Novembre
1878.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de
la dite Cité, Mercredi, le treizième jour de Novembre mil
huit cent quatre-vingt-huit, à sept heures du soir,
en la manière et suivant les formalités prescrites par
la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire.
Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

- J. N. Bureau, Écuyer.
- Baptist.
- Bourgeois.
- Caron.
- Duchaine.
- Poudreault.
- Bureau.
- Camirand.
- Carignan.
- Péan.
- Jodine.
- Martel.

1^{re} motion.
Pour déterminer le
mode de paiement
des \$100,000 en faveur
du chemin de fer
des Piles.

Proposé par le Cons. Bureau

Secondé par le Cons. Poudreault.

Attendu que, par sa lettre en date du 9 du courant,
adressée à Son Honneur le Maire, L'Hon^{ble} Commissaire
des Travaux Publics de la Province de Québec
a proposé à ce Conseil de payer la souscription de
la

Mercredi, le 13 Novembre 1878.

la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, au montant de cent mille piastres, en faveur du Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et de l'embranchement du dit Chemin entre cette cité et les Grandes Piles, de la manière suivante, savoir: "La Ville donnerait au Gouvernement la moitié des Démentures (représentant la susdite souscription) dès que l'ouvrage sur le Loop Line aura été commencé; la seconde moitié devant être payée dès que le Loop Line sera ouvert à la circulation des trains."

Et attendu que L. D. Hamlin, Esq., Ingénieur de Division, a fait rapport à ce Conseil, le 11 du courant, que la proportion de l'ouvrage complété sur le susdit embranchement de Chemin de fer des Piles excède quatre-vingt-dix pour cent du montant total du contrat pour la construction du dit embranchement de Chemin de fer, qu'il soit résolu:-

Que en considération de la construction par le Gouvernement de cette Province, d'un Chemin de ceinture ou anneau de Chemin de fer (Loop line) devant laisser la ligne principale du Chemin de fer de Q. M. O. & O. du côté est de la Cité des Trois-Rivières, et se diriger au sud jusqu'au fleuve St. Laurent de là suivant le bord du fleuve jusqu'à un point vers l'ouest de la dite cité, vis-à-vis la Commune, traversant ensuite la Commune pour se relier à la ligne principale, à l'ouest de la dite cité, ce Conseil émette et livre au Gouvernement de la Province de Québec, les Démentures à être émises en vertu d'un règlement de ce Conseil, passé le dix-huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix-huit, et intitulé: "Règlement pour autoriser le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans la" Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, et de la Navigation et des Terres "du St. Maurice," et à émettre des Démentures pour icelles" et aussi en vertu de la résolution de ce Conseil passée le trentième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix-huit, et par laquelle ce Conseil a consenti de payer au Gouvernement de cette Province le montant de la

Mercredi, le 13 Novembre 1878.

la souscription de la Corporation de cette cité dans le fonds-capital de la dite Compagnie. -

Les dites D'obligations a été ainsi émises par ce Conseil, le seront en la manière et aux époques suivantes, savoir: - les dites d'obligations, au montant de cinquante mille piastres, seront ainsi émises et livrées au Gouvernement de cette Province, dès et aussitôt que les travaux de construction du susdit anneau de chemin de fer (Loop Line) auront été commencés de manière à en assurer l'entière confection & par achèvement, et la balance de cinquante mille piastres sera ainsi émise et livrée au dit Gouvernement, quand et aussitôt que les travaux de construction de la ligne principale du Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental entre les cités de Québec et de Montréal, ainsi que ceux du chemin de fer d'embranchement entre la cité des Trois-Rivières et les Grandes Piles, et aussi ceux du dit anneau de chemin de fer (Loop line) auront été entièrement complétés, que les dits Chemins auront été livrés au Gouvernement de cette Province, et que les susdits Chemins principal, embranchement et anneau de Chemin de fer seront régulièrement exploités et en pleine opération.

Le Gouvernement de cette Province, avant l'émission des dites d'obligations, comme susdit, devra garantir à ce Conseil, aux termes de la septième section du règlement ci-dessus cité, de payer et rembourser au dit Conseil l'intérêt de six pour cent sur les dites d'obligations tant que les susdits Chemins de fer ne seront pas complétés et en opération.

Adoptée.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Dougeais.

Pour rescinder un résolu-
tion passée le 13 Sept.
1878, concernant l'élar-
gissement des rues Cham-
flour et St^e Marie. -

Secondé par le Cons. Jodoin.

Conformément à l'avis de motion donné à ce
Conseil, à sa séance du 28 Octobre dernier, qui il
soit résolu: - que la résolution de ce Conseil, passée
le troisième jour de Septembre dernier, et adoptant

les

Mercredi, le 13 Novembre 1878.

Les conclusions d'un rapport du Comité des Chemins, lequel recommandait, entre autres choses, la nomination d'arbitres ou experts pour faire l'évaluation de certains terrains nécessaires pour l'élargissement de partie des rues Champfleur et St^e Marie, soit rescindée et annulée. Quant à cette partie de la dite résolution concernant l'élargissement des susdites rues Champfleur et St^e Marie: Et que la résolution de ce Conseil, aussi passée le troisième jour de Septembre dernier, et nommant M^r Philéas Lemay l'arbitre ou expert, pour la Corporation de cette Cité, pour faire, conjointement avec les autres arbitres à être nommés aux termes de la dite résolution, l'évaluation des susdits terrains nécessaires pour l'élargissement des rues Champfleur et St^e Marie, soit aussi rescindée et annulée.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le 25 du courant, à 7 heures du soir.

L. L. Rigou
Sec. Lrés.

L. P. Bureau
Maire.

Lundi, 25 Novembre
1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, tenue en l'Hôtel de Ville de la dite Cité, lundi, le vingt-cinquième jour de Novembre en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents, au moins huit membres,

du dit Conseil, savoir:

L. L.

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuier,
Messieurs les Echevins, Alex. Baptist,
G. A. Bourgeois,
M. Caron,
A. Duchaine.

Messieurs les Conseillers P. A. Boudreault,
L. A. Camirand,
O. Carignan,
J. N. Godin,
W. Martel

La
Lr

Lundi, le 25 Novembre 1878.

560

1^{re} motion.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par l'Echev. Baron,
secondé par le Cons. Camisand,

Que les requêtes de Messrs. Avila Voizard et autres et
Edouard Gauthier soient recues et lûes.

Adoptée.

Requête de A. Voizard
et autres.

Requête de Messrs. Avila Voizard et autres se plaignant
que certaines personnes exercent l'occupation de bouchers
sans être licenciées, et causent des dommages aux
bouchers qui ont licence, et demandant qu'une licence
soit imposée à ces personnes.

Référée au Comité des Marchés.

Requête de Edouard
Gauthier.

Requête de M. Edouard Gauthier se plaignant que, pendant
la tempête, dans la nuit du 22 au 23 du courant, son bateau
a été brisé et a sombré, et qu'il a de plus perdu la charge
de pommes que ce bateau contenait, et demandant, en
conséquence, au Conseil de lui venir en aide.

Référée aux Comités Permanents

Lettre de D. C. Frigon, C^{er}.

Lettre de D. C. Frigon, C^{er}, représentant qu'il est incapable
actuellement de payer ce qu'il doit à la Corporation pour
taxes et autres charges, et offrant de payer graduellement
ce montant.

Référée au Comité des Finances.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Baron,

Secondé par le Cons. Martel,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 71, Règlement pour
" amender de nouveau le chapitre sept des règlements de
" ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Départe-
" ment des Chemins et Grèves", et ses divers amendements",
soit lû, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lû, passé et adopté, savoir: —

Chapitre LXXI.

Règlement pour mettre
le Chemin des Forges,
etc., en hiver, sous
le contrôle de la Cor-
poration.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre sept
des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concer-
nant le Département des Chemins et Grèves", et ses
divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation
de

Lundi, le 25 Novembre 1878.

de la Cité des Trois Rivières, comme suit:—

Sec. 1. L'ouverture, le balisage, l'entretien et la réparation du chemin des Forges et des rues Lejeune et Quirret depuis le pont du chemin de fer, sur la rue Lejeune, jusqu'à la borne de la limite nord-ouest de cette cité, pendant la saison d'hiver, seront, à l'avenir, sous le contrôle direct, à la charge et aux frais de la Corporation de la dite cité.

Sec. 2.— Les dispositions de la première section du chapitre cinquante-cinq des règlements de ce Conseil, passé le troisième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-sept, et intitulé:— "Règlement pour amender le chapitre trente-trois des règlements de ce Conseil, passé le quatrième jour de Février mil huit cent soixante-et-quatorze, et intitulé: "Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, passé le vingt-septième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", seront considérées et interprétées comme ne s'appliquant pas au présent règlement, et toutes les autres dispositions des divers règlements amendés par le présent, et spécialement les dispositions des deuxième et troisième sections du susdit chapitre trente-trois des dits règlements s'appliqueront au présent et seront considérées et interprétées comme en faisant partie.

Sec. 3.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secundé par le Cons. Pamisand,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet payable à demande, à l'ordre de J. B. Normand, Ccs, pour cinq cents piastres, et portant intérêt au taux de sept pour cent l'an, si le billet est payé avant un an, et au taux de huit pour cent l'an, s'il est payé après un an.

Adoptée.

4^e motion.

Certificat de licence confirmé.—

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secundé par le Cons. Godin,

Que le certificat en faveur de M. Pierre alias Petrus Dupont pour permettre à M. Joseph Bellefeuille de lui transporter sa licence d'hôtelier pour l'année courante, soit confirmé.

Adoptée.

Le

Lundi, le 25 Novembre 1878.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le 9 de Décembre prochain, à sept heures du soir.

L. Rigou
Sec. Grés.

L. Bureau
Maire.

Lundi, le 9 Décembre 1878.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en l'Hôtel-de-Ville de la dite cité, lundi, le neuvième jour de Décembre mil huit cent soixante et dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| Son Honneur le Maire, | J. N. Bureau, Secyer. |
| Messieurs les Echevins | Bourgeois, |
| | Caron, |
| | Duchaine, |
| Messieurs les Conseillers | Poudreault, |
| | Bureau, |
| | Carignan, |
| | Dean, |
| | Godin, |
| | Martel. |

1^{re} motion.

Lit le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par le Cons. Poudreault.

Secondé par le Cons. Godin.

Que les requêtes de Messrs. Joseph Bégin et N. Marchand soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de Joseph Bégin.

Requête de M. Joseph Bégin, regrattier, demandant qu'il lui soit permis de reculer la cloison qui sépare le rez-de-chaussée du marché aux denrées du magasin qu'il occupe dans le dit marché, afin d'agrandir le dit magasin, et offrant de payer pour ce surplus d'espace douze piastres par année.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de M. N. Marchand.

Requête de M. N. Marchand, se plaignant que plusieurs personnes enseignent la musique, sans payer la taxe imposée sur cette profession, et demandant, en conséquence, à être exempté du paiement de cette taxe, ou qu'elle soit de même exigée des autres professeurs de musique.

Référé au Comité des Finances.

Rapport.

Lundi, le 9 Décembre 1878.

Rapport des Comités
Permanents sur la
requête de Edr. Gau-
thier.

Rapport.
Les Comités Permanents de ce Conseil auxquels avait
été référé la requête de M. Edouard Gauthier, représentant que
son bateau, amarré au quai de la Corporation, a été brisé
pendant une tempête, et demandant de lui venir en aide,
ont l'honneur de faire rapport qui ils recommandent le
rejet des conclusions de cette requête.

Respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

"

"

"

"

J. N. Bureau,

O. Carignan,

G. A. Bourgeois,

Uld. Martel,

M. Caron,

Jos. N. Godin,

Ant. Duchaine.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport des Comités Permanents soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,
et il recommande le paiement des sommes mentionnées
dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Agueduc	15 50
" du Feu	70 07
" de la Police	206 07
" des Chemins	308 37
" des Marchés	58 20
" de la Commune	" 60
" de l'Hôtel-de-Ville	10 05
Agueduc - Compte de Construction	183 50
Carré Champlain	5 40
Ponts St. Maurice - Construction	144 40
" Administration	27 65
Assurances	5 25
Billets Payables	1900 "
Emprunts	100 "
A reporter	3067 94

Lundi, le 9 Décembre 1878.

564.

	Report \$	3067	94
Intérêt & Commission		2146	64
Papeterie & Impressions		5	65
Divers		2660	17
Contingents		16	63
Salaires		227	49
	\$	8124	52

Respectueusement soumise.
(Signé) O. Carignan,
" Jose N. Godin,
" Uld. Martel.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreau.
Secondé par l'Échev. Caron,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Avis de motion.

Avis de motion.
Je donne par le présent avis, qu'au temps et en la manière
voulue par la loi, je ferai motion pour amender de nouveau le cha-
pitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concer-
nant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes, etc.," à
l'effet d'établir de plus amples dispositions à l'égard des personnes,
autres que les cultivateurs et fermiers, qui vendent des denrées et pro-
duits agricoles sur les marchés de cette cité.
En Conseil, ce 9 Décembre 1878.
(Signé) J. A. Poirier
Maire

4^e motion.

Réponses à une tiers-
saisie contre Samson
et Vadeboncoeur.

Proposé par le Cons. Carignan.
Secondé par l'Échev. Caron,
Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, J. L. N. Frigou, C^o, soit
nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corpo-
ration de cette cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-
Rivières, et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée
entre les mains du dit Secrétaire-Trésorier dans une cause entre
Edouard Parent et Elzéar Samson et Ferdinand Vadeboncoeur, con-
jointement, savoir: "La Corporation de la Cité des Trois-Rivières
"devra à S. C. Normand, C^o, soixante-et-dix piastres, lorsque les dits
"Elzéar Samson et J. H. Dulte dit Vadeboncoeur auront complètement
"terminé la construction d'une maison pour le logement du Cat-
"dien des Ponts St. Maurice; laquelle somme de soixante-et-dix
piastres

Lundi, le 9 Décembre 1878.

5^e motion.

Pour autoriser Mr. O. J. Hamel à recevoir la maison du Gardien des Ponts St. Maurice.

"piastres est payable au dit S. E. Normand, aux termes d'un acte de marché passé le seize de Septembre dernier, devant R. L. Craig, notaire; et lequel acte de marché sera produit en la dite Cour de Circuit avec la déclaration du dit Secrétaire Trésorier.

Proposé par le Cons. Boudreauult,

Secondé par le Cons. Martel.

Que Mr. O. J. Hamel soit autorisé à s'enquérir si la maison du gardien des Ponts St. Maurice est faite suivant les plans et spécifications et d'en faire rapport le plus tôt possible à ce Conseil, et soit en conséquence autorisé à recevoir les dits travaux pour et au nom de la Corporation de cette cité.

Adoptée.

6^e motion.

Billet de \$350 à Alex. Baptist, Esr.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette cité, d'un billet payable en trois mois du 3 du courant, à l'ordre de Alex. Baptist, Esr. pour \$350⁰⁰, afin de rencontrer un autre billet de \$500 qui est devenu dû le même jour.

Adoptée.

7^e motion.

Billets de \$1221⁸⁵ et \$1138⁸⁰ à Mr. James B. Luckerhoff.

Proposé par le Cons. Boudreauult,

Secondé par le Cons. Godin,

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de deux billets, datés le 26 Novembre dernier et payables à l'ordre de Mr. James B. Luckerhoff, comme suit: l'un à trois mois pour \$1221⁸⁵, et l'autre à six mois pour \$1138⁸⁰; ces deux billets étant en règlement de comptes avec le dit James B. Luckerhoff pour poses de tuyaux de service de l'Acueduc.

Adoptée.

8^e motion.

Billet de \$3000 à Mr. R. M. Nison.

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par l'Echev. Garon,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, après deux mois d'avis, à l'ordre de Mr. R. M. Nison, pour trois mille piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent pour la première année et de huit pour cent pour chaque année subséquente. Ce billet étant daté le 5 du courant.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 9 Décembre 1878.

566.

9^e motion.
Billet de \$400 à Mr.
James B. Luckerhoff

Proposé par l'Echev. Caron,
Secondé par le Cons. Martel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois, à l'ordre de Mr. James B. Luckerhoff, pour quatre cents piastres, en renouvellement d'un autre billet pour \$600 qui est devenu dû ce jour.

Adopté.

10^e motion.
Billet de \$400 à J. C.
Normand, Ecr.

Proposé par l'Echev. Caron,
Secondé par le Cons. Martel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois, à l'ordre de J. C. Normand, Ecr., pour quatre cents piastres, en renouvellement de deux autres billets, de \$300 chacun, qui seront dûs les 12 & 14 du courant.

Adoptée.

11^e motion.
Billet de \$2600 à
Beauchemin & Fils.

Proposé par le Cons. Martel,
Secondé par l'Echev. Caron.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable en trois mois du 24 du courant, à l'ordre de Messrs. Beauchemin et Fils, pour deux mille six cent piastres, en renouvellement d'un autre billet pour \$3000 qui sera alors dû.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-trois du courant, à sept heures du soir.

J. B. Mignot
Sec. Grés.

J. M. Desrosiers
Maire.

Lundi, 23 Décembre 1878.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-troisième jour de Décembre en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Monsieur le Pro-Maire
Messieurs les Echevins

Alexander Baptiste,
G. A. Bourgeois,
M. Caron,
Ant. Duchaine,

Messieurs

Lundi, le 23 Décembre 1878.

Messieurs les Conseillers

P. A. Boudreau, L. A. Camisand, O. Carignan, J. N. Godin, W. Martel.

1^{re} motion.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée. -

Proposé par l'Echev. Carou.

Secondé par le Cons. Martel.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 42, Règlement pour amender de nouveau le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante et onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des Viandes, Légumes, etc., et ses divers amendements," soit maintenant lû, passé et adopté.

Adoptée.

Le règlement suivant est lû, passé et adopté, savoir:

Chapitre LXXII.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre onze des Règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante et onze, et intitulé: "Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des Viandes, Légumes, etc.," et ses divers amendements.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir: -

Sec. 1.- Sera considérée comme étant commercant de viande, et sujette au paiement de la taxe ou licence imposée pour et sur l'exercice de telle occupation de commercant de viande, aux termes des deuxième et troisième sections du chapitre cinquante-huit des règlements de ce Conseil, passé le cinquième jour de Juin mil huit cent soixante et dix sept, pour amender le susdit chapitre onze des règlements de ce Conseil, toute personne qui vendra ou offrira en vente, sur le marché aux denrées, en cette cité, du mouton, du veau, du lard ou du bœuf frais ou sale, ou de la viande de boucherie d'aucune sorte, qui ne sera pas le produit de sa propre terre ou ferme, et qui aura été acheté expressément pour en faire un commerce. Pourvu toujours que les membres de la famille de tel cultivateur ou fermier, son domestique ou engagé, au mois ou à l'année, pourront vendre et offrir en vente, sur le dit marché, pour et au nom de tel cultivateur ou fermier, toute telle

viande

Règlement des Marchés amendé -

Lundi, le 23 Décembre 1878.

viande de boucherie que tel cultivateur ou fermier pourrait ainsi lui-même vendre ou offrir en vente. Mais toute personne qui ne sera pas un membre de la famille d'un cultivateur ou fermier, son domestique ou engagé, qui s'engagera seulement et uniquement pour vendre ou offrir en vente, sur le dit marché, aucune viande de boucherie provenant de la terre ou ferme de tel cultivateur ou fermier, ou qui retirera un intérêt pécuniaire direct de la vente de toute telle viande de boucherie ainsi offerte en vente, sera considérée comme étant un marchand de viande, et, comme tel, sera tenu au paiement de la taxe ou licence imposée aux marchands de viande par le susdit chapitre cinquante-huit des règlements de ce Conseil.

Sec. 2.- Toutes dispositions des règlements de ce Conseil, et, notamment, des chapitres un, onze et cinquante-huit des dits règlements, susceptibles de s'appliquer au présent et qui ne sont pas affectées par le présent règlement, continueront à être en force de même que si le présent règlement n'eût pas été passé.

Sec. 3.- Quiconque enfreindra les dispositions de ce présent règlement sera passible, pour chaque offense, d'une amende de pas moins de dix piastres ni plus de vingt piastres.

Sec. 4.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Lettre de D^{ne} V^{ve} J. C. Turcotte demandant à la Corporation de se charger de l'entretien du Boulevard, en hiver, attendu que cet endroit est adopté comme promenade publique.

Référéé au Comité des Chemins.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paquets suivants : -

Département de l'Aqueduc	\$ 222 84
" du Feu	4 " "
" de la Police	145 35
" des Chemins	299 68
" des Marchés	33 72
" de l'Eclairage	8 15
Ponts 5 ^e Maurie, Administration	12 " "
do Construction	513 75
Reporté	\$ 1239 49

Lettre de D^{ne} V^{ve} J. C. Turcotte

Rapport du Comité des Finances.

Lundi, le 23 Décembre, 1878.

	Report	\$	1239	49
Aqueduc - Construction			107	55
Billets Payables			600	"
Intérêt & Commission			91	50
Assurance des Incendies			10	"
Contingents			136	20
Salaires			227	49
		\$	2412	23

Respectueusement soumise,

(Signé)

O. Gagnan,

Uld. Martel,

Joz. V. Godin.

2^e motion.

Proposé par l'Échev. Caron,

Secondé par le Cons. Boudreau.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que, le 26 Novembre dernier, à 4 1/2 heures, A.M., le feu s'est déclaré dans le soubassement du magasin de M. Urzisse Fugère, situé au coin des rues Craig et de Platon. La Brigade s'est rendue au complet sur les lieux et a tendu 350 pieds de boyaux dans l'espace de cinq minutes. Ce feu a causé peu de dommages et l'origine en est inconnue.

Feu chez Urzisse Fugère.

Feu chez Ross, Ritchie & Co.

Le 1^{er} Décembre, à 3 1/2 heures, A.M., le feu s'est déclaré dans la boutique de machinerie appartenant à Messrs. Ross, Ritchie & Co., rue des Pins. La Brigade au complet s'est rendue immédiatement sur les lieux et a tendu 1150 pieds de boyaux dans l'espace de huit minutes. Le feu a causé des dommages assez considérables car l'alarme a été donnée très tard et lorsque toutes les bâtisses étaient en flammes. L'origine de ce feu est aussi inconnue.

Trois-Rivières, 23 Dec. 1878.

Respectueusement soumise,

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef de Brigade.

Rapport de l'Inspecteur
des Chemins, concernant
la maison du gardien
des Ponts St. Maurice

Rapport.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que les travaux de construction d'une maison pour le gardien des Ponts St. Maurice sont terminés, et que le gardien a pris possession de la maison.

Lundi, le 23 Décembre 1878.

570

maison. L'ouvrage a été fait à ma satisfaction par les contrac-
teurs, moins quelques détails qui n'ont pas été complétés et que
j'ai moi-même fait faire, et dont le montant devra être rem-
boursé par M. Normand, la caution des contracteurs.

Trois-Rivières, 23 Décembre 1878.
(Signé)

O. J. Hamel.
Insp. des Chemins.

3^e motion.
Billet de \$500 à M.
Caron.

Proposé par le Cons. Boudreault,
secondé par le Cons. Martel.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom
de la Corporation de cette cité, un billet pour cinq cents piastres, pay-
able en trois mois à l'ordre de M. Caron, C^{er}, afin de rencontrer di-
verses dettes payables prochainement.

Adoptée.

4^e motion.
Billet de \$500 à O.
Carignan.

Proposé par le Cons. Rodin,
secondé par l'Echev. Duchaine,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom
de la Corporation de cette cité, un billet payable pour cinq cents pias-
tres, à trois mois, et à l'ordre de O. Carignan, C^{er}, afin de rencontrer
diverses dettes payables prochainement.

Adoptée.

5^e motion.
Billet de \$500 à M. Martel

Proposé par le Cons. Kamirand,
secondé par l'Echev. Caron.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom
de la Corporation de cette cité, un billet pour cinq cents piastres, payable
en trois mois à l'ordre de M^l Martel, C^{er}, afin de rencontrer diverses
dettes payables prochainement.

Adoptée.

6^e motion.
Billet de \$500 à G. A.
Bourgeois.

Proposé par le Cons. Kamirand,
secondé par l'Echev. Caron.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, un billet pour cinq cents piastres,
payable en trois mois à l'ordre de G. A. Bourgeois, C^{er}, afin de ren-
contrer diverses dettes payables prochainement.

Adoptée.

7^e motion.
A l'occasion du décès
de S. A. R. la Princesse
Alice

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
secondé par le Cons. Carignan,

et résolu:—
Que les membres du Conseil-de-Ville de la Cité des Trois-Rivières
ont appris avec une profonde douleur le malheur qui vient de frapper
la

Lundi, le 23 Décembre 1878.

famille Royale de leur Bien Aimée Souveraine, par le décès prématuré et inattendu de Son Altesse Royale la Princesse Alice d'Angleterre, Grande Duchesse de Hesse;

Que le Conseil s'empresse d'exprimer hautement les sentiments de profonde sympathie qu'éprouvent, à l'occasion de ce douloureux événement, les citoyens de la Cité et du District des Trois-Rivières, en commun avec tous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté: et que copie de la présente résolution soit transmise à Son Excellence le Gouverneur Général du Canada, pour être déposée au pied du Trône de Sa Majesté, comme un témoignage de condoléance envers la Famille Royale, dans sa légitime et profonde affliction.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à mardi, le sept de janvier prochain, à sept heures du soir.

L. L. L.
Sec. Trés.

Alex. Baptiste
Pro-Maire.

Mardi, le 4 janvier 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue mardi, le septième jour de janvier mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présentes: -

Messieurs les Echevins

Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Camirand,

Carignan,

Deau,

Godin,

Martel.

Son Honorable Maire et M. le Pro-Maire étant absents, M. l'Echevin Bourgeois est choisi comme président de cette assemblée.

Les procès de la dernière séance sont lus.

Proposé par l'Echev. Caron,

secondé par le Cons. Boudreault,

Que la requête de Messrs. Amable Ringuette et autres soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête

1^{re} motion.

Mardi, le 7 Janvier 1848.

Requête de Amable Ringuette et autres.

Requête de Amable Ringuette et autres, regrattiers, demandant qu'ils ne soient pas astreints à occuper, sur le marché-aux-dernières, la place qui leur est assignée, par le chef du marché pour la vente de la petite morue (petit poisson), mais qu'ils aient le droit, comme par le passé, de se placer aux endroits occupés par les cultivateurs.

Référé au Comité des Marchés.

Lettre du Major G. de Winton, Secrétaire du Gouverneur Général

Lettre du Major G. de Winton, Secrétaire du Gouverneur Général, accusant, pour Son Excellence, la réception d'une copie de la résolution du Conseil de Ville à l'occasion du décès de Son Altesse Royale la Princesse Alice, et annonçant que cette résolution serait envoyée en Angleterre pour être déposée au pied du trône de Sa Majesté.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces ci-dessous:-

Département du Feu	15 33
" de la Police	8 45
" des Chemins	45
" des Marchés	6 47
" de l'Hôtel-de-Ville	1 25
Aqueduc - Compte de Construction	55 57
Ponts St. Maurice - Administration	1 50
Billets Payables	3000 00
Intérêt & Commission	3969 12
Papeterie & Impressions	25
Contingents	6 58
	\$ 4064 91

Respectueusement soumis,
(Signé)

O. Carignan,
Wld. Martel,
Jos. N. Godin.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Carou.

Secondé par l'Echev. Duchaine.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport

Mardi, le 4 Janvier 1879.

Rapport du Comité des Chemins, sur la requête de D^{ne} V^{ve} J. C. Turcotte.

Rapport.
Le Comité des Chemins, auquel avait été référé la requête de Dame Veuve J. C. Turcotte, demandant à votre Conseil de se charger de l'entretien du Boulevard en hiver, a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que cette demande ne doit pas être accordée.

7 Janvier 1879.

Respectueusement soumis,
(Signé) U. Martet,
" M. Baron,
" L. St. Camisand,
" Ant. Duchaine.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault.
Secondé par le Cons. Godin.
Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.
Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que, le 26 Décembre dernier, à 11 1/2 heures, p. m., le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à D^{ne} Azilda Bonnevill, rue S^t Séver.

Feu chez D^{ne} A. Bonnevill.
+ épreuve de Bonj. Kadebouce.

L'origine de ce feu est inconnue et a causé des dommages assez considérables.
La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 250 pieds de boyeaux dans l'espace de sept minutes.
Trois-Rivières, 7 Janvier 1879.

Respectueusement soumis.
(Signé) Ovide Rocheleau.
Chef de la Brigade.

Avis de motion pour amender le règlement de l'Acqueduc.

Avis de motion.
Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le chapitre soixante-huit des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de Juillet mil huit cent soixante-et-dix-huit, et intitulé:
"Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept des règlements," Règlement pour la régie et l'administration de l'Acqueduc des Trois-Rivières, et pour fixer le taux des charges pour l'eau, soit rappelé, rescindé et annullé, et que le susdit chapitre cinquante-sept des règlements soit amendé comme suit, savoir: -

+ intitulé:

Chapitre

Mardi, le 7 Janvier 1879.

Chapitre

Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept et pour rappeler et annuler le chapitre soixante-et-huit des règlements de ce Conseil, concernant l'Aqueduc des Trois Rivières.

Sec. 1. - Le chapitre soixante-et-huit des règlements de ce Conseil passé le trentième jour de Juillet mil huit cent soixante-et-dix-huit, et intitulé: "Règlement pour la régie et l'administration de l'Aqueduc des Trois Rivières, et pour fixer le taux des charges pour l'eau," est par le présent rappelé, rescindé et annulé, et le dit règlement sera à l'avenir considéré comme étant nul et de nul effet.

Sec. 2. - Les sections dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-une du susdit chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil sont par le présent rappelées et annulées et les susdites sections ainsi rappelées et annulées seront remplacées par les dispositions suivantes, savoir:

Sec. 3. - Les taux de l'eau seront dus et payables au Comptable de l'Aqueduc des Trois Rivières, en son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, d'avance, en quatre paiements égaux dans le cours des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre de chaque année, par le propriétaire, l'occupant ou le locataire, ou par les propriétaires, les occupants ou les locataires de toutes bâtisses ou parties de bâtisses dans la dite Cité, approvisionnées d'eau au moyen du dit Aqueduc. Tant par ceux qui consentiront que par ceux qui refuseront d'admettre le taux qui devra conduire le dit eau ou de leur service.

Sec. 4. - Une remise de cinq par cent sera allouée à tous les Concessionnaires d'eau qui, dans les premiers quinze jours des mois de Janvier et Juillet de chaque année, paieront en un seul paiement les taux de l'eau pour les six mois commençant le premier jour desdits mois de Janvier et Juillet. Mais la faculté par le présent accordée aux preneurs d'eau de payer les taux de l'eau pour six mois à la fois ne sera que pour les semestres commençant en Janvier et Juillet de chaque année.

Sec. 5. - Dans tous les cas de non-paiement des
dites

Mardi, le 4 Janvier 1879.

dites charges imposées par le présent règlement dans le courant des susdits mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre de chaque année, le dit Conseil ou le Comptable de l'Acqueduc pourra discontinuer l'approvisionnement d'eau dans toute bâtisse pour laquelle les dites charges seront dues ou à toute personne qui fera défaut de payer les dites charges; ce qui n'empêchera pas les dites charges de courir comme auparavant et l'eau ne sera donnée de nouveau à telle personne ainsi en défaut que lorsque paiement aura été fait à tous arriérés dus.

Sec. 6. - A l'expiration de chaque trimestre toutes les sommes dues au dit Conseil pour l'eau du dit Acqueduc fournie ou payable par tout propriétaire, locataire, ou occupant de tout terrain, en cette cité, seront dues et payables par les propriétaires desdits terrains et chargés à leurs comptes, et le Comptable en fera la collection avec toute la diligence possible.

Sec. 7. - L'eau fournie ou qui pourra être fournie aux distilleries, brasseries, compagnies de Chemin de fer, manufactures, maisons d'éducation, couvents, hôpitaux ou autres bâtisses, au moyen d'un hydromètre ou compteur, ne pourra l'être qu'avec une permission spéciale du Comité de l'Acqueduc.

Sec. 8. - Les taux pour l'eau qui sera fournie au moyen d'un compteur seront comme suit:

Quand la quantité dépensée sera en moyenne de 2000 gallons par jour ou au-dessous, au taux de 30 centins par 1000 gallons

De 2,000 @ 4,000 gallons	28 centins
" 4,000 " 6,000 "	26 "
" 6,000 " 8,000 "	24 "
" 8,000 " 10,000 "	22 "

Quand la quantité dépassera 10,000 gallons par jour, - 20 centins par 1,000 gallons.

Sec. 9. - Les compteurs seront fournis par la Corporation et placés à l'intérieur des bâtisses des consommateurs qui seront tenus de les protéger contre le froid ou autre chose nuisible; le tout sous la direction du Département de

Mardi le 7 Janvier 1879.

576

de l'Acqueduc: les dits compteurs seront en tout temps accessibles aux Officiers du dit Département.

Les consommateurs paieront un loyer annuel pour le coût et l'entretien des dits compteurs, comme suit, savoir: -

	par Année
Pour un compteur de $\frac{1}{2}$ pouce	\$ 3.00
" " " $\frac{3}{4}$ "	3.75
" " " 1 "	4.75
" " " $1\frac{1}{2}$ "	8.00
" " " 2 "	14.00
" " " 3 "	25.00
" " " 4 "	45.00
" " " 6 "	100.00

Le loyer ci-dessus sera payé semi-annuellement, c'est-à-dire, la moitié le premier jour de Janvier et l'autre moitié le premier jour de Juillet de chaque année.

Sec. 10. Toutes les dispositions du susdit chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil par le présent amendé, qui ne sont pas rappelées, rescindées ou amendées par ce règlement, continueront à être en force de même que si le présent n'avait pas été passé et s'appliqueront à ce dit règlement.

Sec. 11. Le présent règlement prendra force et effet à compter.

En Conseil, ce 7 Janvier 1879.

James Dean.

4^e motion.

Proposé par l'Écher. Caron.

Comité pour s'enquérir Secondé par l'Écher. Duchaine

s'il est désirable de nommer un assistant-comptable de l'Acqueduc

Résolu que vu que le Comptable de l'Acqueduc a demandé de l'aide pour exécuter la besogne dépen-

dente de sa spécialité, il soit nommé un Comité Spécial chargé de s'enquérir s'il y a lieu d'accéder à la dite demande du Comptable de l'Acqueduc et de faire rapport sur le sujet avec toute l'expédition possible; et que le dit Comité soit composé des Échiers Bourgeois et Baptist et des Conseillers Carignan, Dean, Godin, et Martel.

Adopté.

Mardi, le 4 janvier 1879.

5^e motion.Réponces à une tiers-
saisie -

Proposé par le Cons. Godin

Secondé par le Cons. Caignan.

Que le Secrétaire Trésorier de ce Conseil J. G. O. Thigou, Ec., soit nommé et appointé pour comparaître, pour et au nom de la Corporation de cette Cité, en la Cour de Circuit pour le District des Trois-Rivières et faire les réponses suivantes à une tiers-saisie exécutée entre les mains du dit Secrétaire Trésorier dans une cause entre Edouard Parent, et Elzéar Samson et Ferdinand Padeboncoeur, conjointement, savoir:-

"La Corporation de la Cité des Trois-Rivières doit actuellement à J. E. Normand, Ec., caution des dits Elzéar Samson et Ferdinand Padeboncoeur soixante-et-sept piastres et quatre-vingt-cinq centins.

Laquelle somme de soixante-et-sept piastres et quatre-vingt-cinq centins est payable au dit J. E. Normand, aux termes d'un acte de marché passé le seize de septembre dernier, devant P. H. Craig, Notaire, et lequel acte de marché a été produit en la dite Cour de Circuit avec la déclaration précédemment faite par le dit Secrétaire Trésorier, dans la susdite cause, en Décembre dernier."

Que le dit Secrétaire Trésorier soit de plus autorisé à déclarer par les mêmes réponses, que les travaux et entreprises des dits Elzéar Samson et Ferdinand Padeboncoeur mentionnés au susdit acte de marché sont achetés terminés et reçus par la dite Corporation

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le treize de janvier courant, à sept heures du soir.

J. G. Thigou

Sec. Trés.

A. M. Massé

Président pro tem.

Lundi, le 13 janvier 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le treizième jour de janvier en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil,

savoir:

Lundi, le 13 Janvier 1878.

578.

savoit :

Son Honneur le Maire
Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Ecuyer,
Alex. Baptist,
M. Caron,
Ant. Duchaine,
P. A. Poudreault,
O. Carignan,
James Dean,
J. W. Godin,
Wld^e. Martel. x

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Poudreault,

Que les requêtes de Messrs. J. B. Normand et Joseph Godin et autres
soient recues et lues.

Adoptée.

Requête de M^r. J. B.
Normand.

Requête de M^r. J. B. Normand pour obtenir le privilège de
s'abonner à l'année, lui et ses employés, Ferdinand Rousseau
et Léon Biron, pour les piéges sur les Ponts St. Maurice.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Messrs.
Joseph Godin et autres.

Requête de Messrs. Joseph Godin et autres demandant qu'
il soit pratiqué des ouvertures ou des côtes dans les quais
du chemin de fer de ceinture (Loop Line), vis à vis le quartier
St. Ursule.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport d'un Comité
Spécial au sujet d'un
Assistant Comptable de
l'Agueduc.

Rapport.

Le Comité spécial nommé à la dernière séance de Votre Conseil,
et chargé de s'enquérir s'il y a lieu d'accéder à la demande du
Comptable de l'Agueduc pour la nomination d'un employé dans
son bureau, afin de l'aider dans l'exécution de la besogne de sa
charge, à l'honneur de faire rapport qu'il a visité le bureau de
l'Agueduc, examiné les livres et pris connaissance de l'ouvrage
que requiert la bonne administration de ce département de la
Corporation.

Considérant que la collection des sommes dues à ce bureau
ne se fait pas avec la régularité et la promptitude désirables,
vu que la besogne est déjà trop considérable pour pouvoir être
remplie d'une manière satisfaisante par une seule personne;

Considérant de plus que la décision prise par Votre Conseil
de collecter les taxes de l'eau tous les trois mois, à l'avenir, au lieu
de

Lundi, le 13 Janvier 1879.

de tous les six mois, comme auparavant, aura l'effet d'augmenter très considérablement l'ouvrage dans ce bureau; Votre Comité croit devoir recommander de nommer un assistant-comptable, lequel devra consacrer tout son temps, soit le jour ou le soir, s'il en est requis, aux devoirs de cette charge, et qui devra de plus, lorsque cela sera possible, travailler dans le bureau du Secrétaire-Trésorier. Le salaire de ce nouvel employé ne devant pas excéder \$15 par mois.

Votre Comité est d'opinion que ce nouvel arrangement, loin d'être une charge à la Corporation, lui sera au contraire, très profitable, en ce que les taxes de l'eau étant payés tous les trois mois seront plus considérables qu'ils ne l'étaient auparavant; que l'escompte de cinq par cent accordé aux preneurs d'eau, par l'ancien mode de collection, et maintenant supprimé, représente plus que le salaire de cet assistant, et que la Corporation jouira trois mois plutôt d'une somme considérable et dont elle perdait l'intérêt.

Votre Comité est aussi convaincu que les pertes et les désagréments résultant d'une collection lente et défectueuse seront par ce moyen obviés.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Ce 13 Janvier 1879.

(Signé.) James Dean,
" Eld. Martel,
" O. Carignan,
" Jos. P. Godin,
" Alex. Baptiste.

2^e motion.
Nomination de Mr. John B. Gailloux, comme assistant-comptable de l'Acqueduc.

Proposé par le Cons. Boudreault,
Secondé par l'Echev. Baron,
Que le rapport du Comité Spécial soit adopté et que Mr. John B. Gailloux, fils, soit nommé Assistant-Comptable de l'Acqueduc, aux conditions du dit rapport et avec un salaire de \$15⁰⁰ par mois.

3^e motion.
Amendement (perdu).

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Godin, en amendement: -
Que le nom de Mr. Philippe Rheault soit mis à la place de celui de Mr. John B. Gailloux.

4^e motion.
Sous-amendement.
(perdu.)

Proposé par le Cons. Martel,
Secondé par le Cons. Boudreault, en sous-amendement: -
Que

Lundi, le 13 Janvier 1879.

Que le nom de Mr. Gailloux soit remplacé par celui de Mr. Ernest B. Genest, pour être assistant-comptable de l'Agueduc.

Perdue sur division - 2 pour et 6 contre, savoir :-

Pour :- Les Conseillers Carignan et Martel. - 2

Contre :- Les Echevins Baptiste, Caron et Duchaine, les Conseillers Boudreault, Deau et Godin - 6.

L'amendement (Motion No. 3.) est alors mis aux voix et est perdu, 2 votant pour et 6 contre, savoir :-

Pour :- Les Conseillers Carignan et Martel, - 2

Contre :- Les Echevins Baptiste, Caron et Duchaine, les Conseillers Boudreault, Deau et Godin - 6.

La motion principale (No. 2) est alors adoptée unanimement.

5^e motion.

X Proposé par le Cons. Deau,

Seconde par le Cons. Martel,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 7^e, Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept et pour rappeler et annuler le chapitre soixante-et-huit des règlements de ce Conseil, concernant l'Agueduc des Trois-Rivières, soit lu, passé et adopté.

Adoptée.

Règlement de l'Agueduc amendé.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir :-

Chapitre LXXIII.

Règlement pour amender le chapitre cinquante-sept et pour rappeler et annuler le chapitre soixante-et-huit des règlements de ce Conseil, concernant l'Agueduc des Trois-Rivières.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit :-

Sec. 1. - Le chapitre soixante-et-huit des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-huit, et intitulé: "Règlement pour la régie et l'administration de l'Agueduc des Trois-Rivières, et pour fixer le taux des charges pour l'eau," est par le présent rappelé, rescindé et annulé, et le dit règlement sera, à l'avenir, considéré comme étant nul et de nul effet.

Sec. 2. - Les sections dix-huit, dix-neuf, vingt, et vingt-et-un du susdit chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil sont par le présent rappelées et annulées, et les susdites sections ainsi rappelées et annulées seront remplacées par les dispositions suivantes, savoir :-

Sec. 3.

Lundi, le 13 janvier 1879.

Sec. 3. - Les taxes de l'eau seront dues et payables au Comptable de l'Agueduc des Trois-Rivières, en son bureau, à l'Hôtel de Ville, d'avance, en quatre paiements égaux, dans le cours des mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre de chaque année, par le propriétaire, l'occupant ou le locataire, ou par les propriétaires, les occupants ou les locataires de toutes bâtisses ou parties de bâtisses dans la dite cité, approvisionnées d'eau au moyen du dit Agueduc, tant par ceux qui consentiront que par ceux qui refuseront d'admettre le tuyau qui devra conduire la dite eau, ou de s'en servir.

Sec. 4. - Une remise de cinq pour cent sera allouée à tous les concessionnaires d'eau qui, dans les premiers quinze jours des mois de Janvier et Juillet de chaque année, paieront en un seul paiement les taxes de l'eau pour les six mois commençant le premier jour des dits mois de Janvier et Juillet. Mais la faculté par le présent accordée aux preneurs d'eau de payer les taxes de l'eau pour six mois à la fois, ne le sera que pour les semestres commençant en Janvier et Juillet de chaque année.

Sec. 5. - Dans tous les cas de non-paiement des dites charges imposées par le présent règlement, dans le courant des susdits mois de Janvier, Avril, Juillet et Octobre de chaque année, le dit Conseil ou le Comptable de l'Agueduc pourra discontinuer l'approvisionnement d'eau dans toute bâtisse pour laquelle les dites charges seront dues, ou à toute personne qui fera défaut de payer les dites charges; ce qui n'empêchera pas les dites charges de courir comme auparavant, et l'eau ne sera donnée de nouveau à telle personne ainsi en défaut que lorsque paiement aura été fait de tous arriérés dus.

Sec. 6. - A l'expiration de chaque trimestre toutes les sommes dues au dit Conseil pour l'eau du dit Agueduc fournie ou payable par tout propriétaire, locataire ou occupant de tout terrain, en cette cité, seront dues et payables par les propriétaires des dits terrains et chargées à leurs comptes, et le Comptable en fera la collection avec toute la diligence possible.

Sec. 7. - L'eau fournie ou qui pourra être fournie aux distilleries, brasseries, compagnies de chemin de fer, manufactures, maisons d'éducation, couvents, hôpitaux ou autres bâtisses, au moyen
d'un

Lundi, le 13 Janvier 1879.

582.

d'un hydromètre ou compteur, ne pourra l'être qu'avec une permission spéciale du Comité de l'Acqueduc. —

Sec. 8. — Les taux pour l'eau qui sera fournie au moyen d'un compteur seront comme suit: —

Quand la quantité dépensée sera en moyenne de 2000 gallons par jour ou au-dessous, au taux de trente centins par 1000 gallons;

De 2000 à 4000 gallons	38 centins
" 4000 à 6000 "	26 "
" 6000 à 8000 "	24 "
" 8000 à 10000 "	22 "

Quand la quantité dépassera 10000 gallons par jour, 20 centins par 1000 gallons.

Sec. 9. Les compteurs seront fournis par la Corporation et placés à l'intérieur des bâtisses des consommateurs qui seront tenus de les protéger contre le froid ou autre chose nuisible, le tout sous la direction du département de l'Acqueduc; les dits compteurs seront en tout temps accessibles aux officiers du dit Département.

Les consommateurs paieront un loyer annuel pour le coût et l'entretien des dits compteurs, comme suit, savoir: —

Pour un compteur de $\frac{1}{2}$ pouce	\$ 3.00 par année
" " " " $\frac{3}{4}$ "	3.75 " "
" " " " 1 "	4.75 " "
" " " " $1\frac{1}{2}$ "	8.00 " "
" " " " 2 "	14.00 " "
" " " " 3 "	25.00 " "
" " " " 4 "	45.00 " "
" " " " 6 "	100.00 " "

Le loyer ci-dessus sera payé semi-annuellement, c'est-à-dire, la moitié le premier jour de Janvier et l'autre moitié le premier jour de Juillet de chaque année.

Sec. 10. Toutes les dispositions du susdit chapitre cinquante-sept des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, qui ne sont pas rappelées, rescindées ou amendées par ce règlement, continueront à être en force de même que si le présent n'avait pas été passé et s'appliqueront à ce dit règlement.

Sec. 11. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour. x

6^e motion.

Proposé par le Cons. Dean,
Secondé par le Cons. Martel,

Que

Lundi, le 13 janvier 1879.

Billet de \$400 à M. Carou
" " 450 à J. N. Godin.

Que ce Conseil confirme la signature par Son Honneur le Maire, pour et au nom de la Corporation de cette cité, de deux billets payables en un mois du 9 du courant, dont l'un pour \$400 payable à l'ordre de M. Carou, C^{es}, et l'autre pour \$450 payable à l'ordre de J. N. Godin, C^{es}. Les deux billets étant pour rencontrer un autre billet pour \$1000 échu le 8 du courant et pour régler certaines autres dettes.

Ajournement

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le 27 du courant, à sept heures du soir.

L. L. Grignon
Sec. - tr^{es}.

J. N. Bureau
Maire

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 20 janvier 1879.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, ce soir, à sept heures, pour examiner et corriger, s'il y a lieu, la liste des jurés de cette, et pour autres affaires.

Signé, J. N. Bureau,

Maire.

Lundi, 20 janvier 1879.
(Séance spéciale.)

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue lundi, le vingtième jour de janvier mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Ecuier,

Baptist,

Carou,

Duchaine,

Boudreault,

Bureau,

Camirand,

Carignan,

Godin,

Martel.

Liste des jurés.

La liste des jurés de la cité des Trois-Rivières est mise devant le Conseil et examinée.

Présente

Lundi, le 20 janvier 1879.

Rapport du Secrétaire-Trésorier

Présenté par le Secrétaire-Trésorier un état assommé des recettes et des dépenses pour les six mois terminés le 31 Décembre 1878.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Parignan.
Secondé par le Cons. Camirand.
Que les requêtes de Messrs. W. F. Langlois et autres, Colbert Godin et autres et Robert Street et autres soient reçues et lues.

Adoptées.

Requête de W. F. Langlois et autres.

Requête de Messrs. W. F. Langlois et autres demandant qu'il soit pratiqué des ouvertures ou qu'il soit fait des côtes dans les quais actuellement en construction pour le chemin de fer de ceinture (Loop Line) afin de procurer des communications faciles avec la grève du fleuve et Laurent.

Requête de Colbert Godin et autres.

Requête de Messrs. Colbert Godin et autres demandant que les quais actuellement en construction pour le chemin de fer de ceinture (Loop Line) soient placés de manière à laisser entre la fosse et la rue St^e Elisabeth un espace suffisant entre l'extérieur de ces quais et la profondeur des emplacements qui joignent la grève du fleuve pour une rue projetée. —

Requête de Rich^d. Street et autres.

Requête de Messrs. Richard Street et autres demandant le privilège de traverser les ponts St^e Maurie, le dimanche, pour assister au service divin, sans payer aucun droit ou péage.

Référé au Comité des Chemins.

2^e motion.

Concernant des côtes ou ouvertures dans les quais du chemin de fer (Loop Line.)

Proposé par le Cons. Boudreault.
Secondé par le Cons. Camirand.
Qu'un Comité Spécial composé de Son Honneur le Maire, du Président du Comité des Chemins et de l'Inspecteur des Chemins soit chargé de s'entendre avec qui de droit au sujet de la demande contenue dans la requête de Messrs. Colbert Godin et autres, et au sujet des côtes ou ouvertures à être pratiquées dans les quais du chemin de fer de ceinture (Loop Line) pour permettre des communications faciles avec la grève du fleuve.

Adoptées.

Clôture.

La séance est ensuite levée.

J. M. Proulx

Maire.

J. L. Brignon

Sec. Trés.

Lundi, le 27 Janvier 1879.

Lundi, 27 Janvier 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville en la dite cité, lundi, le vingt-septième jour de Janvier mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	J. N. Bureau, Ecuier,
Messieurs les Echevins	Bourgeois,
	Caron,
	Duchaine,
Messieurs les Conseillers	Boudreault,
	Carignan,
	Godin,
	Martel.

Lû le procès-verbal des deux dernières assemblées.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Aqueduc	\$	221 07
" du Feu		520
" de la Police		182 18
" des Marchés		35 96
" de l'Eclairage		348 30
" de l'Hôtel de Ville		9 90
Ponts du St. Maurice		15 50
Rues sous Contrôle		29 15
Aqueduc, Compte de construction		4 18
Billets Payables		80 "
Intérêt & Commission		309 37
Papeterie & Impressions		" 10
Contingents		1 "
Chemins		" 50
Salaires		227 49
	\$	1442 90

Sur requête de M. J. B. Normand.

Votre Comité fait aussi rapport qu'il a pris en considération la requête de M. J. B. Normand et qu'il ne peut recommander l'adoption

Lundi, le 24 Janvier 1879.

l'adoption des conclusions de cette requête pour les raisons suivantes, savoir: - 1^o Il n'est pas désirable d'adopter le système des abonnements à l'année; 2^o Cette facilité ne pourrait être accordée à Mr. Normand exclusivement, et il serait juste d'étendre le même avantage à un très grand nombre de personnes; 3^o L'escompte de 20% accordé aux personnes qui achètent des billets de péage au montant de \$1⁰⁰ à la fois, équivaut à un abonnement. En conséquence, Votre Comité recommande que la demande de Mr. Normand ne soit pas accordée.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

O. Carignan,

"

Jos. E. Godin.

"

Uld. Martel.

1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Duchaine

Secondé par l'Echev. Bourgeois.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité des Chemins, sur requête de Richard Street et autres.

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Messrs. Richard Street et autres, demandant à être exempté des péages sur les ponts du St^e Maurice, lorsqu'ils passent sur ces ponts le dimanche, pour assister au service divin des Eglises Protestantes de cette cité, a l'honneur de recommander que cette exemption leur soit accordée pour un seul voyage, aller et retour, chaque dimanche, et pourvu que ces personnes traversent ainsi les dits ponts pour se rendre à leurs églises respectives, et non pour d'autres fins.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Uld. Martel.

"

M. Baron.

"

Ant. Duchaine.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Godin.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adopté.

Rapport d'un Comité Spécial.

Rapport.

Le Comité Spécial nommé par Votre Conseil pour s'entendre avec qui de droit et pour obtenir qu'il soit laissé ou pratiqué des ouvertures dans les quais du chemin de fer de ceinture

(Loopline)

Lundi, le 24 Janvier 1879.

(Loop Line) actuellement en construction, ou qu'il soit fait des côtes ou descentes à ces quais, afin de procurer un accès facile à la grève du fleuve St. Laurent, tel que demandé par les requêtes de Messrs. Joseph Godin et autres et W. F. Langlois et autres; et aussi pour faire les démarches convenables afin que le prolongement projeté de la rue du Bord de l'Eau, depuis la Fosse jusqu'à la rue St. Elizabeth, tel que montré par les plans du Cadastre d'Enregistrement pour cette cité, ne soit pas rendu impossible par suite de la construction des susdits quais, ainsi qu'il a été demandé par la requête de Messrs. Colbert Godin et autres, à l'honneur de faire rapport qu'il a visité les lieux et qu'il a rencontré M. Hamlin, Ingénieur de Division, lequel a promis de laisser des ouvertures dans les quais et d'y faire des côtes aux endroits qui seront considérés être convenables et avantageux, et aussi de placer cette partie des quais comprise entre le quai de M. Deane et la rue St. Elizabeth, à une distance suffisamment éloignée de la terre ferme pour en faire une rue ou chemin public. Ce monsieur s'est de plus engagé à remplir en sable ou autres matières, tout l'espace compris entre l'extérieur des quais et la terre ferme, à l'extrémité des emplacements qui prennent leur front sur la rue Notre Dame; l'espace à être ainsi rempli devant, à l'avenir, servir pour le passage du chemin de fer et comme rue à l'usage du public.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

J. N. Bureau,
Mld. Martel.

3^e motion.

Rue du Fleuve prolongée.

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par l'Echev. Caron.

Que le rapport du Comité Spécial soit adopté et que la partie supérieure des quais actuellement en construction, et adjoignant les emplacements situés entre la Fosse et la rue St. Elizabeth, sur laquelle doit être établie la voie du chemin de fer de ceinture (Loop Line) soit déclaré être une rue publique et soit considérée être le prolongement de la rue du Fleuve.

Adoptée.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil que le 19 du courant, à 7 heures

Lundi, le 24 Janvier 1879.

Rue Niverville -
Feu chez les Hérit. Bald

heures, p. M., le feu s'est déclaré dans une maison située rue Niverville, appartenant aux Hérit. W. J. Bald, et occupée par M. W. Chagnou. La Brigade s'est immédiatement rendue sur les lieux et a tendu 400 pieds de boyaux dans l'espace de 9 minutes. Le feu a été causé par des étincelles sortant de la cheminée et les pertes sont assez considérables. Le feu s'est déclaré ce matin, à 3 1/2 heures, dans une écurie et hangar appartenant à M. Bruno Duval, sur la rue des Champs.

Feu chez Bruno Duval

La Brigade s'est rendue sur les lieux et a tendu 600 pieds de boyaux dans l'espace de 12 minutes. Ce feu a causé des dommages assez considérables et l'origine en est inconnue.

Eclairage des rues.

Je dois informer votre Conseil que plusieurs reverberes de la Compagnie du Gaz sont en mauvais état, car ils ne donnent aucune lumière, de plus ces lumières sont éteintes trop à bonne heure, le matin.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rochelleau,
Chef de la Brigade.

Lettre de S. Lesage, Ccr.
Assist. Commissaire

del'Agri. & des Trav. Pub.
et Ordre en Conseil concernant l'intérêt sur les
Débentures du Chemin de
fer du Nord.

J'ai une lettre de S. Lesage, Ccr., Assistant Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, ainsi qu'une copie d'un Ordre en Conseil, du 8 du courant, garantissant à la Ville des Trois-Rivières le paiement de l'intérêt sur les débentures qu'elle doit donner au Gouvernement pour le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

4^e motion.

Pour émettre \$50,000
de débentures dans le
fonds-capital du che-
min de fer de Q. M. O.
et O.

Proposé par le Cons. Boudreau.

Secondé par le Cons. Godin,

Considérant que, par résolutions de ce Conseil, passées les deux et trois de novembre dernier (1878), ce Conseil a accepté l'offre faite par l'Honorable Premier Ministre de construire un Chemin de fer de Ceinture (Loop Line) afin de faire communiquer le Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, ainsi que l'embranchement des Piles, avec le fleuve St. Laurent, et s'est engagé de payer, aux termes des susdites résolutions, au Gouvernement de cette Province, la souscription de la Cité des Trois-Rivières, au montant de cent mille piastres, dans le fonds-capital de la ci-devant "Compagnie du Chemin de fer de la Riv. Nord et de la Navigation et des Piles du St. Maurice".

Considérant

Lundi, le 27 janvier 1879.

Considérant que les travaux de construction du susdit Chemin de Ceinture (Loop Line) ont été commencés et sont actuellement poursuivis de manière à en assurer l'entière confection et le parachèvement;

Considérant que par un ordre en Conseil de l'Honorable Conseil Exécutif, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur le 8 janvier courant, le Gouvernement de cette Province s'est obligé de garantir le paiement ou le remboursement, à la Corporation de cette Cité, de l'intérêt à six pour cent, sur les débentures de la Cité des Trois-Rivières, à être émises et livrées au Gouvernement conformément aux résolutions ci-dessus mentionnées; la dite garantie devant durer jusqu'à ce que les dits Chemins de fer soient complétés et en opération;

Qu'il soit résolu: Les débentures émises en vertu des dispositions du règlement de ce Conseil passé le dix-huitième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement pour autoriser le dit Conseil de la Cité des Trois-Rivières à prendre des actions dans la Compagnie du Chemin de Fer de la Rivière Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice", et à émettre des débentures pour icelles," et des résolutions de ce Conseil en date des deux et treize de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-huit, seront datées le premier jour de Janvier courant (1879).-

Le Maire et le Secrétaire-Treasorier de ce Conseil sont par le présent autorisés à signer, sceller et remettre au Gouvernement de cette Province les dites débentures au montant de cinquante mille piastres seulement.

Adoptée.

Ajournerement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le dix de Février prochain, à sept heures du soir.

H. Prigou
Sec. Trés.

L. J. Desrosiers
Maire.

Lundi, le 10 Février 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue en l'Hôtel-de-Ville, lundi, le dixième jour de Février mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi,
étaient

Lundi, le 10 Février 1849.

étaient présents:

- | | |
|---------------------------|------------|
| Messieurs les Echevins | Bourgeois, |
| Messieurs les Conseillers | Duchaine, |
| | Bureau, |
| | Camirand, |
| | Carignan, |
| | Godin, |
| | Martel. |

*Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

En l'absence de son Honneur le Maire et de M. le Procureur,

*M. l'Echevin Duchaine préside l'assemblée.

Proposé par le Conseiller Carignan,

Secondé par le Cons. Godin.

Que la requête de Mr. George Martin soit reçue et lue.
Adoptée.

1^{re} motion.

Requête de Mr. George Martin.

Requête de M. George Martin demandant à être employé comme huissier.

Reférée au Comité des Finances.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département des Chemins	245	56
" du Feu	52	59
" de la Police	3	21
" des Marchés	29	13
" de la Commune	2	"
" de l'Hôtel-de-Ville	14	34
Carré Champlain		120
Rues sous Contrôle		2285
Ponts St-Haurie. - Construction		1271
Aqueduc. - "		717
Billets Payables	2150	"
Intérêt et Commission		5361
Papeterie & Impressions		150
Contingents		95
Divers		1120
A reporter		\$ 2608 02

Lundi, le 10 Février 1879.

Report \$ 2608.02

Respectueusement soumis,

(Signé)

O. Carignan,

U. Martet,

J. F. V. Bureau,

Jos. A. Godin.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par le Cons. Cambrand,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surinten-
dant du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Surintendant du Feu, a l'honneur de faire rapport que samedi, le 8 du courant, le feu a pris à une fabrique d'allumettes, appartenant à Messrs. H. Brunelle & frère et située sur le chemin St. Marguerite, et a été causé par une manufacture d'allumettes.

Sept minutes après l'alarme donnée 750 pieds de boyeaux étaient en place et l'eau était lancée sur la bâtisse.

Cette boutique était déjà entièrement enveloppée par les flammes qui avaient été activées par les matières inflammables contenues dans cette bâtisse, laquelle était entièrement construite en bois. Les dommages sont en conséquence considérables.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois-Rivieres, 10 Février 1879.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef de la Brigade du Feu.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Martet,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de M. Adolphe Balces, pour deux mille piastres, avec intérêt payable semi-annuellement au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Godin,

Que le Comité des Chemins soit autorisé à demander à qui de droit qu'une côte soit faite au quai du chemin de

fer

Quais du chemin de
fer de ceinture -
(Loop Line.)

Lundi, le 10 Février 1879.

fer de ceinture (loop line) vis-à-vis ou près de l'emplacement des héritiers Pierre Méthot, à l'endroit qui sera indiqué par M. l'Échevin Duchaine.

Adoptée.

5^e motion.
Licences d'auberges, etc.

Proposé par le Cons. Godin,
Secondé par le Cons. Bureau,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à annoncer que les demandes de certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront reçues jusqu'à lundi, le troisième jour de Mars prochain, et pas plus tard.

Adoptée.

6^e motion.
Vente des magasins et des glacières du Marché aux-Denrées

Proposé par le Cons. Gamirand,
Secondé par le Cons. Bureau,

Que les magasins et boutiques, dans la grande et la petite halles du marché aux-dénrées, dont le loyer n'a pas été régulièrement payé, soient offerts en vente, par encan public, sur la place du dit marché, samedi, le premier jour de Mars prochain, à dix heures du matin, aux prix de départ et conditions ordinaires; et que les glacières du dit marché soient aussi vendues par encan public, samedi, le quinze du courant, aux conditions ordinaires.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le 24 de Février courant, à sept heures du soir. —

Ad. Duchaine.

L. A. Migon
Sec. Trés.

Président pro temp.

Lundi, le 24 Février 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-quatrième jour de Février mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Messieurs les Échevins.
- Bourgeois
- Clason.
- Duchaine

Messieurs

Lundi, le 24 Février 1879.

Messieurs les Conseillers

Boudreault.
Camirand.
Dean,
Godin,
Martel,
Vanasse.

M. l'Échevin Bourgeois est choisi comme président de l'assemblée.

Lui le procès-verbal de la dernière assemblée.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc.	187 92
" du Feu	25 85
" de la Police	145 78
" des Chemins	4 50
" de l'Hôtel de Ville	5 60
" des Marchés	40 22
Carri Champlain	1 80
Rues sous Contrôle	38 71
Ponts St Maurice, administration	12 " "
Débitures du Chemin de Fer	250 00 " "
Billets Payables	20 00 " "
Intérêt, Escompte et Commission	105 32
Assurance sur Propriétés des Incendies	15 " "
Papeterie, Annonces et Impressions	26 36
Salaires,	227 49
Contingents	8 45
Département de l'Aqueduc	25 77
	\$ 248 71 04

Respectueusement soumise.

(Signé)

J. N. Godin,
Wld. Martel.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par l'Échev. Caron,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Lundi, le 24 Février 1879.

594.

2^e motion.
Nomination du
Pro-Maire.

Proposé par le Cons. Boudreaull,
Secondé par l' Cons. Dean,
Que M. l' Echev. Baptist soit le Pro-Maire pour le présent
semestre.

Adoptée.

3^e motion.
Billets Payables
\$ 800 à J. B. Luckeshoff
\$ 600 à Alex. Baptist,
\$ 200 à do

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par l' Echev. Garon,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, savoir:
un billet à trois mois à l'ordre de M. J. B. Luckeshoff pour \$ 800;
deux billets à trois mois à l'ordre de A. Baptist, Ec, dont l'un
pour \$ 600 et l'autre pour \$ 200. Ces billets étant en renouvel-
lement de trois autres billets qui seront dus les 3 et 6 de
Mars prochain.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le dix de Mars prochain, à
sept heures du soir.

L. L. Miquel
Sec. Trés.

E. M. Meyer
Président pro tem.

Lundi, le 10 Mars 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, tenue à l' Hôtel-de-Ville, en la dite cité,
lundi, le dixième jour de Mars mil huit cent soixante-et-dix-
neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les forma-
lités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ecuyer,
Monsieur l' Echevin Duchaine,
Messieurs les Conseillers Boudreaull,
Bureau,
Camirand,
Carignan,
Godin,
Martel.

1^{re} motion.

Le procès verbal de la dernière assemblée étant lu;
Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Camirand,
Que la requête de M. Joseph Nérée Lambert soit reçue
et lue. —

Adoptée.

Lundi, le 10 Mars 1879.

Requête de Mr. Joseph
Nérée Lambert.

Requête de M. Joseph Nérée Lambert, représentant que, jusqu'à présent, il ne lui a pas été demandé de paiement pour le passage sur les ponts S.^t Maurice, afin de se rendre sur sa propriété, dans l'île S.^t Christophe, ou pour en sortir, et demandant, pour diverses raisons, à être exempté du paiement des piéages sur ces ponts.

Référé aux Comités Permanents du Conseil.

Rapport du Comité des
Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Agueduc	\$	20	50
" du Feu		12	43
" des Chemins		1	25
" des Marchés		"	15
Billets Payables		2,571	85
Intérêt, Escompte et Commission		322	47
Frais de Poursuites		41	15
Papeterie, Annonces et Impressions		8	30
Assurance sur Propriétés des Incendies		16	"
Dépenses Contingentes		2	25
	\$	2,996	35

Respectueusement soumis,

(Signé)

J. N. Godin.

J. J. S. Bureau,

O. Garignan,

Uld. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Godin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, savoir:

Billet à J. B. Luckhoff
pour \$250⁰⁰

Un billet payable en trois mois, à l'ordre de Mr. James B. Luckhoff, pour \$250⁰⁰, en renouvellement d'un autre billet pour

\$400⁰⁰

Lundi, le 10 Mars 1879.

Billet à J.E. Normand pour \$250-

\$400 qui sera dû le 12 du courant;
Un billet pour \$250, payable en trois mois à l'ordre de J.E. Normand, Etc., pour renouveler en partie un autre billet de \$400 qui de- vient dû le 15 du courant;

Billet à Beauchemin & Fils pour \$2200⁰⁰

Et un billet pour \$2,200, payable en trois mois à l'ordre de Messrs. Beauchemin & Fils, afin de rencontrer un billet de \$2600 qui sera échu le 24 du courant.

Adoptée.

4^e motion.
Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par le Cons. Martel,
Que les certificats en faveur de Messrs. Wilbrod Desaul- niers, Adélard Maxime Gauthier, Joseph Dufresne et Edras Roux pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges soient examinés et confirmés.

Adoptée.

5^e motion.
Bail à loyer à Edmond Gelinac.

Proposé par le Cons. Martel,
Secondé par le Cons. Bureau,
Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un bail à loyer, sous seing privé, à Mr. Edmond Gelinac, de la maison No. 39, rue Royale, pour l'an- née commençant le premier de Mai prochain, au prix de quatre piastres par mois, avec la stipulation que le dit Mr. Gelinac prendra cette maison en l'état où elle sera le premier Mai pro- chain, et que ce Conseil ne sera tenu à aucune réparation à la maison et à ses dépendances pendant la durée du dit bail.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le 24 du courant, à 4 heures du soir.

L. P. Russeau

Maire.

J. H. Migon
Sec. Trés.

Lundi, le 24 Mars 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corpo- ration de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel- de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-quatrième jour de Mars mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré- sents :-

Son

Lundi, le 24 Mars 1879.

Sont Honorés le Maire J. N. Bureau, Ecuyer,
Messieurs les Chevins Baptist,
Bourgeois,
Garon,
Duchaine.

Messieurs les Conseillers Boudreault,
Bureau,
Carrivand,
Carignan,
Dean,
Godin,
Martel,
Vanasse.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu,
Proposé par le Cons. Carrivand,
Secondé par le Cons. Godin,

Que les requêtes de Messrs. F. H. Tapin et J. B.
Thivierge et autres soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de F. H. Tapin,
Ecr.

Requête de F. H. Tapin, Ecr., demandant à être nom-
mé évaluateur et clerc des évaluateurs.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Messrs.
J. B. Thivierge et autres

Requête de Messrs. Thivierge et autres deman-
dant que la rue St. Antoine soit prolongée jusqu'à
la rue Padeaux.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Carrivand,

Que les requêtes demandant l'ouverture de la prolongation
de la rue St. Antoine depuis la rue Notre-Dame à la rue Padeaux
portant date, l'une du 13 Novembre 1871 et l'autre du 10 Juin
1878 soient immédiatement mises devant ce Conseil.

Adoptée.

Lesquelles requêtes du 13 Novembre 1871 et du 10 Juin 1878
sont produites et lues en Conseil.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Vanasse,

Comité des Chemins auto-
rise de s'enquérir au su-
jet du prolongement de la
rue St. Antoine.

Que le Comité des Chemins soit autorisé à voir les pro-
priétaires des terrains nécessaires pour le prolongement de la
rue St. Antoine, y compris le terrain de M^{de} Robitaille, de
s'enquérir

Lundi, le 24 Mars 1879.

s'enquérir du prix des dits différents terrains, des conditions de paiement des dits terrains et du coût approximatif du prolongement de la dite rue. Qu'il soit tenu de faire rapport au comité permanent du Conseil, vendredi, le vingt-huit Mars courant; lequel comité permanent devra faire rapport au Conseil, lundi, le trente et un Mars courant.

Adoptée.

Rapport des Comités.
sur la requête de M. J. M.
Lambert.

Rapport.

Les Comités Permanents de votre Conseil ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont pris en considération la requête de M. Nérée Lambert qui leur avait été référée. Après examen des titres de propriété de l'île St. Christophe, produits par M. Lambert, votre Comité est d'opinion que ce monsieur n'est pas fondé en droit à demander le passage gratuit sur les ponts du St. Maurice, soit pour lui-même, soit pour les occupants de sa ferme sur la dite île.

Le tout est respectueusement soumis

(Signé)

J. N. Bureau, Président

"

P. A. Boudreault,

"

M. Caron

"

Alex. Baptist,

"

Ant. Duchaine,

"

L. A. Garnierand,

"

Uld. Martel.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault.

Secondé par le Cons. Martel.

Que le rapport des Comités Permanents du Conseil soit adopté.

Adoptée sur

division de 10 pour et 2 contre, savoir: -

Pour: - Les Echevins Baptist, Bourgeois, Caron et Duchaine,
Les Conseillers Boudreault, Garnierand, Caignan, Godin,
Martel et Vanasse. 10 -

Contre: - Les Conseillers Bureau et Dean. 2 -

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Lundi, le 24 Mars 1879.

Département de l'Acqueduc	207 57
" du Feu	3 25
" des Chemins	19 19
" de l'Hôtel de Ville	10 37
Acqueduc - Construction	11 60
Comptes du St. Maurice	73 18
Billets Payables	950 ..
Intérêt et Commission	326 12
Assurances	15 ..
Frais Légaux	289 75
Salaires	302 49
Département des Marchés	34 82
" de la Police	146 23
	\$ 2383 54

Respectueusement soumise,

(Signé)

"

"

Alex. Baptiste,
Jos. N. Godin,
O. Carignan.

5^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Camerand,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion de
Mr. le Conseiller Vanasse.
concernant la souscrip-
tion de \$100,000 - Chemins
de fer -

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la ma-
nière voulue par la loi, je proposerai l'adoption de la réso-
lution suivante:

Attendu que le chemin de fer des Piles n'est pas completé
et fait suivant les dispositions des divers actes du Parlement
le concernant, et du règlement de cette Corporation du 22
Septembre 1870;

Attendu que le dit chemin n'est pas en opération, que
la ligne de navigation sur le St. Maurice, en haut des Piles,
n'est pas établie;

Attendu que les ponts et autres travaux en bois sur le dit
chemin sont insuffisants et rendent impraticable et dangereux
le roulement du dit chemin;

Attendu que les liesses placées sur le dit chemin sont in-
suffisantes et que tous les travaux et matériaux sont insuffi-
sants;

Attendu

Lundi, le 24 Mars 1879.

Attendu que la jonction des deux chemins n'est pas sur la cote (embankment) du St. Maurice et que le terminus du dit chemin n'est pas fixé en cette cité;

Attendu qu'il serait prudent que le Conseil s'assurât par un soigneux examen fait par un ingénieur compétent employé par ce Conseil, que le dit chemin est achevé et fait au désir des dits actes du Parlement et du dit règlement;

Qu'il soit résolu: que défense soit faite au Maire de cette Corporation d'émettre les débentures de cette dite Corporation, autorisées par le dit règlement, jusqu'à ce qu'il soit constaté au désir des dits actes du Parlement et règlement; et que le dit chemin est en opération; que la ligne de navigation voulue par les dits actes du parlement et règlement soit établie et en opération; et que toute résolution de ce Conseil, contraire aux dispositions de la présente résolution maintenant existante, soit amendée ou annullée en conséquence.

(Signé)

P. B. Vanasse.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Godin.

Secondé par l'Échev. Carou,

Que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec, avis public soit donné que ce Conseil commencera l'examen ou la correction de la liste des électeurs parlementaires de cette cité, lundi, le septième jour d'Avril prochain, à sept heures du soir.

Adoptée.

Date fixée pour examen et correction de la liste des électeurs parlementaires

7^e motion.

Proposé par le Cons. Garignan.

Secondé par le Cons. Camirand,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Dame Eulalie Padeaux, Veuve Narcisse Durcotte, pour deux cents piastres, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, s'il est payé après un an de cette date, et de sept pour cent s'il est payé avant. Que la signature par Son Honneur le Maire d'un billet pour \$300, payable en deux mois, à l'ordre de J. N. Godin, C^{er}, soit confirmée par ce Conseil.

Adoptée.

Billet à D^{me} V^{ve} Narcisse Durcotte pour \$200

Billet à J. N. Godin, C^{er}, pour \$300⁰⁰

8^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour

et

Lundi, le 24 Mars 1879.

Billets pour \$400 chacun
à Messrs. W. Martel
O. Carignan,
G. A. Bourgeois
M. Caron.

et au nom de la Corporation de cette cité, les billets
suivants, savoir: Quatre billets pour \$400 chacun, payables
en trois mois du trente du courant, à l'ordre respectivement
de Messrs. W. Martel, O. Carignan, G. A. Bourgeois et
M. Caron; aussi un autre billet pour \$300 payable en
un mois à l'ordre de M. Caron, C^o. Ces billets étant
pour rencontrer quatre autres billets de \$500 chacun,
qui seront dus le trente du courant.

Ajournement.

Adoptée.
Et le Conseil s'ajourne à lundi, le 31 du courant, à
7 heures du soir.

G. A. Migon
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Lundi, le 31 Mars 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité,
lundi, le trente-unième jour de Mars mil huit cent soixante-
et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant
les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,	J. N. Bureau, Ecuier,
Messieurs les Echevins	Baptist, Caron, Duchaine,
Messieurs les Conseillers	Boudreault, Bureau, Camirand, Carignan, Dean, Godin, Martel, Vanasse.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.
Rapport.

Rapport des Comités
Permanents du Conseil,
sur la requête de Messrs.
J. B. Thivierge et autres.

Les Comités Permanents du Conseil auxquels le Comité
des Chemins a fait rapport au sujet de la requête de Messrs.
J. B. Thivierge et autres, demandant que la rue St. Antoine
soit prolongée jusqu'à la rue Padeaux, ont l'honneur de vous
soumettre le dit rapport et d'en recommander l'adoption,
ainsi

Lundi, le 31 Mars 1879.

ainsi que d'acheter le terrain nécessaire sur la propriété de Mr. John Ryan, pour prolonger la dite rue St. Antoine jusqu'à la propriété de Mr. Bussière, d'une largeur égale à la partie de la dite rue qui sera ouverte sur le terrain de Mr. Houliston, au prix de \$450, payable en dix ans avec intérêt au taux de six pour cent l'an.

Respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

J. N. Bureau, Président

Alex. Baptist,

Jas. Dean,

P. A. Boudreault,

Uld. Martel,

L. A. Gamirand,

J. A. N. Bureau,

P. B. Vanasse,

O. Carignan,

Jos. N. Godin,

Ant. Duchaine.

M. Carou.

Rapport du Comité des Chemins au sujet du prolongement de la rue St. Antoine.

Rapport.

Sur la requête de Messrs. J. B. Chivierge et autres, présentée au Conseil de Ville le 24 du courant, et demandant que la rue St. Antoine soit prolongée depuis la rue Notre Dame jusqu'à la rue Badaux, laquelle requête avait été référée au Comité des Chemins avec instruction de voir les propriétaires des terrains nécessaires pour le prolongement de la dite rue St. Antoine, et compris le terrain de Dame Veuve L. J. Robitaille, et de s'enquérir du prix des différents terrains, des conditions de paiement des dits terrains et du coût approximatif du prolongement de la dite rue, afin d'en faire rapport aux Comités Permanents du Conseil; —

Le Comité des Chemins fait rapport qu'il a vu les propriétaires des susdits terrains, lesquels offrent de vendre leurs lots respectifs aux prix et conditions suivantes;

Mr. John Houliston, toute sa propriété payable en dix ans, avec intérêt de 6% l'an \$3,500.00

D^{ne} N^e L. J. Robitaille, la partie de sa propriété qui projette sur la place du 'marché', payable en dix ans, avec intérêt de 7% 500.00

Mr. John Ryan, le terrain nécessaire pour ouvrir la dite rue — — — — — } 450.00

Mr.

Lundi, le 31 Mars 1879.

Mr. Pierre Bussière, toute sa propriété, avec réserve d'enlever les bâtisses y érigées. \$2500.00

Votre Comité recommande que le terrain de Mr. John Nouliston et celui de Madame V^{ve} Robitaille soient achetés aux prix et conditions ci-dessus, et qu'il soit offert \$400 à Mr. John Ryan, payables en 10 ans avec intérêt de 6% l'an; que le terrain de Mr. Bussière ne soit pas acheté et que la dite rue St. Antoine ne soit pas prolongée sur ce terrain.

Dans le cas où Mr. John Ryan refuserait de vendre aux conditions proposées, Votre Comité suggère de n'ouvrir cette rue que jusqu'à son terrain.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.
Trois-Rivières, 28 Mars 1879.

- (Signé) Uld. Martel.
- " Ant. Duchaine,
- " P. B. Vanasse,
- " L. A. Camirand,
- " M. Carou.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,
Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport des Comités Permanents de ce Conseil soit adopté et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation les actes d'achat des différents propriétaires mentionnés au dit rapport ainsi que dans un rapport du Comité des Chemins l'accompagnant et mentionné dans le dit rapport des Comités Permanents; et que le Comité des Chemins soit aussi autorisé à faire faire le plus tôt possible les travaux de construction de la dite rue et de disposer des bâtisses et matériaux qui se trouvent sur les dits terrains.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département du Feu	1 50
" de la Police	" 45
A reportés	2 25

Lundi, le 31 Mars 1879.

	Repos	225
Département de l'Hôtel-de-Ville		295
Aqueduc, Construction		155
Ponts S. Maurice. "		6 "
Billets Payables		2.600 "
Intérêt & Commission		95 53
Frais Légal		5 "
		2.713 28

Respectueusement soumis.
(Signé)

Alex. Baptist,
O. Carignan,
Jos. N. Godin,
Uld. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Camirand,
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

3^e motion.

Achat de terrains de
A. Laker et autres,
rue des Champs, etc.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par le Cons. Vanasse,
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire ajouter et à signer
un renvoi à un certain projet d'acte de vente par Messrs. A. Laker
et autres à la Corporation de cette cité, d'une lieère de terrain pour
l'élargissement de la rue des Champs et autres rues. lequel ren-
voi devra faire suite aux mots quatorze cent quatre-vingt-treize
et être comme suit, savoir: "et suivant la ligne déjà tirée par le
dit Auguste Laker." Le susdit projet d'acte de vente ayant
été dressé conformément à une résolution de ce Conseil passée
le 30 juillet 1878.
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le sept d'Avril
prochain, à sept heures du soir.

H. A. Rigouf
Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Lundi, le 4 Avril 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité,
lundi, le septième jour d'Avril mil huit cent soixante et dix-
neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités
prescrites

Lundi, le 4 Avril 1879.

prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuyer,
Bourgeois,

Caron,
Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Camirand,

Carignon,

Godin,

Martel,

Vanasse.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière assemblée.

Lettre de Mr. P. Bussière.

Lettre de Mr. Pierre Bussière informant le Conseil qu'il se propose de faire de nouvelles constructions sur son terrain, sur la rue Badaux, et que si le Conseil décidait d'acquiescer ce terrain pour le prolongement de la rue S^t. Antoine, après que les nouvelles constructions seront commencées, il exigerait alors des dommages en sus du prix et valeur du dit terrain.

Lettre de Jas. Barnard, Ecr.

Lettre de James Barnard, Ecr., offrant ses services, comme arpenteur, pour établir les bornes des terrains que le Conseil se propose d'acquiescer pour le prolongement de la rue S^t. Antoine.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Le soussigné, chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Notre Conseil que le 28 de Mars dernier le feu s'est déclaré dans le magasin de Messrs. J. E. Lacerte & C^{ie}, sur la rue Notre-Dame: l'alarme a été donnée à 10 $\frac{1}{2}$ heures, P. M., et le magasin était fermé, car l'on a été obligé d'enfoncer les portes. Le feu paraît être le fait d'un incendiaire car il avait été mis à bras différentes places dans la ouatte.

La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 350 pieds de boyaux dans l'espace de neuf minutes.
Trois-Rivières, 4 Avril 1879.

Respectueusement soumise.

(Signé) Ovide Rochebeau,

Chef de la Brigade.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Martel.

Seconde par le Cons. Camirand,

Que

Lundi, le 7 Avril 1879.

Certificats de licences confirmés.

Que les certificats filés par Messrs. Louis Bergeron et Philippe Poliquin pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges ou d'hôtels, et ceux filés par Messrs. P. H. Despins et G. Gauthier pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinés et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

2^e motion.
Pour concéder certains terrains au gouvernement pour le Loop Line?

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par le Cons. Boudreau.

Attendu que ce Conseil, par ses résolutions passées les vingt et vingt huit de Mai de l'année dernière (1878, a offert, dans le cas où le chemin de fer des Piles serait construit jusqu'aux eaux profondes du fleuve St. Laurent, dans la partie ouest de la cité, de concéder dans la Commune de cette cité le terrain nécessaire pour le passage du dit chemin, ainsi que huit arpents de terre en superficie dans la dite Commune, à l'endroit à être plus tard choisi; la concession des susdits terrains devant être pour le terme de quatre vingt dix-neuf ans et à raison d'une rente annuelle de cinquante piastres;

Et attendu que par ses résolutions passées les deux et treize de Novembre dernier, ce Conseil a confirmé sa susdite résolution du vingt de Mai dernier, sujet, toutefois, à certaines conditions;

Et attendu que par sa résolution du deux de Novembre dernier et en considération de la construction par le Gouvernement de cette Province d'un anneau de chemin de fer ou chemin de ceinture (Loop Line), laissant la ligne principale du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, du côté est de la cité et se dirigeant au sud jusqu'au fleuve St. Laurent, et de là, suivant le bord du fleuve jusqu'à un point vers l'ouest de la cité, vis-à-vis la Commune, traversant ensuite la Commune pour se relier à la ligne principale à l'ouest de la ville, ce Conseil s'est engagé, sous certaines conditions, de céder gratuitement au dit Gouvernement le droit de passage nécessaire pour la construction et le passage du dit chemin de ceinture (Loop Line) sur tout autre terrain et sur aucun des quais appartenant à la Corporation de cette cité;

Et attendu que le Gouvernement de cette Province a commencé et poursuit actuellement la construction du susdit anneau de chemin de fer (Loop Line), qu'il soit résolu:-

Que

Lundi, le 7 Avril 1879

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à consentir et à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un acte avec l'Honorable Commissaire des Travaux Publics ou son représentant dûment autorisé, pour louer et concéder au dit Gouvernement pour le temps et espace de quatre-vingt-neuf ans, à compter du premier de Mai prochain, au prix de cinquante piastres de rente annuelle, payable le premier de Mai de chaque année, le terrain qui a été pris dans la dite Commune pour la ligne du dit chemin de ceinture (Loop Line) et pour les susdits huit arpents de terrain dans la dite Commune, lesquels terrains ainsi concédés forment partie du lot No. 26 des plan et livre de renvoi officiels du Cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois Rivières; ainsi que de céder et abandonner gratuitement au dit Gouvernement le droit de passage sur le quai appartenant à la dite Corporation et borné au nord-ouest par la rue du Fleuve, au sud-est par le fleuve St. Laurent, d'un côté au nord-est par le quai de la Compagnie du Richelieu, et de l'autre côté au sud-ouest par le quai de la succession J. G. Farmer, étant le No. 429 des dits plan et livre de renvoi; aussi le droit de passage sur un autre quai appartenant à la dite Corporation et renfermé dans les bornes suivantes, savoir: au nord-ouest par la rue du Fleuve, au sud-est par le fleuve St. Laurent, d'un côté au nord-est par le quai de la succession J. G. Farmer, et de l'autre côté au sud-ouest par le quai de A. H. Knight ou ses représentants, étant situé entre les numéros 427 et 428 des dits plan et livre de renvoi, pour le passage du dit anneau (Loop Line) de chemin de fer; de plus, et aussi gratuitement, le droit de passage du dit chemin de fer sur les lots portant les numéros 437, 544 et 545 des dits plan et livre de renvoi officiels du Cadastre d'enregistrement, pourvu que la largeur du terrain pris dans la dite Commune ou sur les dits lots numéros 437, 544 et 545 n'exécède pas cinquante pieds, mesure anglaise, et que les susdits huit arpents de terrain soient pris le long et sur tout le parcours du dit chemin, dans la Commune.

Les susdites concessions et cessions gratuites de terrains sont en outre faites aux conditions suivantes, savoir:

- 1^o Que la dite ligne de ceinture ou anneau de chemin de fer

Lundi, le 7 Avril 1879.

608

fer devra être tenue en opération de même que la ligne principale;
2^o Que le Gouvernement de cette Province, ou ses représentants, sera tenu de faire et entretenir les clôtures de chaque côté de la voie du dit chemin de fer sur les terrains avoisinants et appartenant à la dite Corporation; de faire et entretenir les ponts et traversées ou autres moyens de communication facile sur les quais et terrains de la dite Corporation de chaque côté de la dite voie ferrée; de construire et pratiquer des montées ou passages pour communiquer avec la grève du fleuve St. Laurent dans tous les endroits où ce Conseil considérera que tels passages ou montées sont nécessaires; le tout à l'entière satisfaction de ce Conseil.

3^o Que tout dommage qui pourrait résulter de la construction du susdit anneau (Loop Line) de chemin de fer, et pour lequel la Corporation de la cité des Trois-Rivières pourrait, en aucun temps, être inquiétée, soit à la charge et aux frais du dit Gouvernement ou de ses représentants.

Adoptée.

3^e motion.
Demande d'un terrain
au Gouvernement pour
un hôpital.

Proposé par le Cons. Boudreau,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Attendu que la population de cette cité s'est accrue considérablement depuis quelques années et que le port des Trois-Rivières est visité annuellement par un grand nombre de vaisseaux d'outre-mer; que la construction des chemins de fer de la Rivière Nord et du St. Maurice aura l'effet d'y attirer un commerce important, le besoin d'un hôpital convenable s'y fait grandement sentir;

Attendu que le Gouvernement Fédéral possède sur l'île St. Christophe, dans la rivière St. Maurice, un terrain très avantageux et très commode pour y établir un hôpital, et que la plus grande partie de ce terrain n'est pas requise pour le service public, qu'il soit résolu: que Son Honneur le Maire soit autorisé à s'adresser à l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour le don de quinze acres de ce terrain pour y construire un hôpital général et de marine.

Adoptée.

4^e motion.
Examen et correction
de la liste des Electeurs
Parlementaires.

Proposé par le Conseiller Godin,

Secondé par l'Echevin Duchaine,

Que ce Conseil se forme maintenant en comité général pour l'examen ou la correction de la liste des Electeurs Parlementaires de cette cité pour la présente année.

Adoptée.

Lundi, le 4 Avril 1879.

Comité Général pour
l'examen et la correction
de la liste des électeurs
parlementaires.

Le Conseil se forme alors en comité général sous la
présidence de Son Honneur le Maire, et les plaintes sui-
vantes contre la liste des électeurs parlementaires de cette
cité sont entendues et examinées, savoir: -

Gaspard Panneton,	demande accordée
Edmond Ricard,	" "
Rich. Wellington Williams.	" "
Alex. McKelvie, fr.	" "
J. J. Rogers	" "
J. Valentine	, absent et demande renvoyé.

et le Comité rapporte progrès.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Duchaine

Que la liste des électeurs parlementaires de cette cité pour la
présente année soit maintenant déclarée close, avec les cor-
rections qui y ont été faites.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à mardi prochain, le quinze du
courant, à sept heures du soir.

J. N. Bureau
Maire.

J. L. Mignon
Sec. Trés.

Mardi, le 15 Avril 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation
de la Cité des Trois-Rivières, tenue, mardi, le quinzième jour
d'Avril mil huit cent-soixante-et-dix-neuf à l'Hôtel de Ville,
en la dite cité, en la manière et suivant les formalités prescrites
par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire,	J. N. Bureau, Secyrt,
Messieurs les Echevins	Baptist,
	Caron,
	Duchaine,
Messieurs les Conseillers	Boudreault,
	Bureau,
	Camirand,
	Carignan,
	Dean,
	Godin,
	Martel,
	Narasse. +

* Lu le procès-verbal de la
dernière assemblée.

Proposé

Mardi, le 15 Avril 1879.

610.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que la requête de Messrs. John W. Ritter et autres soit vue et lui.

Adoptée.

Requête de Messrs. John W. Ritter et autres.

Requête de Messrs. J. W. Ritter et autres demandant la permission de se servir d'une machine à vapeur de la force de $2\frac{1}{2}$ chevaux dans leur établissement d'imprimerie, dans la maison ci-dessus occupée par la Banque d'Union, No. 36, rue du Platon.

Accordée aux conditions ordinaires

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Le sous-officier, chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil que le 13 du courant, à 11 heures, A.M., le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à Mr. Joseph Giroux, rue St. Paul; cette maison n'avait pas de cheminée et le feu a originé par le tuyau du poêle qui passait à travers la couverture. Les dommages sont assez considérables.

La Brigade au complet s'est rendu sur les lieux et a tendu 100 pieds de boyaux dans l'espace de 11 minutes.

Ce matin, 15 du courant, à 9 $\frac{1}{4}$ A.M., le feu s'est déclaré sur le toit de la propriété des Héritiers John Whiteford, rue Notre-Dame, occupée par Mr. Jos. Gédéon Mathon; le feu a été causé par des étincelles sortant de la cheminée et les dommages ne sont pas considérables.

La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 300 pieds de boyaux dans l'espace de 11 minutes.

Trois-Rivières, 15 Avril 1879.

Respectueusement soumis.

(Signé) Ovide Rocheleau.

Chef de la Brigade du Feu.

Lettre du chef de Police

Lettre du chef de la Brigade du Feu et de la Police demandant certains habillements pour les hommes de la Brigade.

Référé aux Comités du Feu et de la Police.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Camirand,

Attendu que ce Conseil, à sa séance du trente-unième jour de Mars dernier, a décidé, par une résolution, d'agrandir la place actuelle du marché aux-derrées de cette cité, en faisant l'acquisition de cette partie du lot numéro (678) six cent soixante-et-dix-huit, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement

Pour expropriation du terrain de D^{ns} S^{rs} J. J. Robitaille pour l'agrandissement de la place du marché aux-derrées

pour

Mardi, le 15 Avril 1879.

pour la cité des Trois-Rivières, renfermée dans les bornes suivantes, savoir: au nord-ouest et au nord-est par la place du dit marché aux denrées, étant le numéro (660) six cent soixante des susdits plan et livre de renvoi; au sud-ouest par le lot numéro (677) six cent soixante et dix-sept, appartenant ci-devant à John Houlston, C^{er}, mais actuellement la propriété de la Corporation de cette cité; et au sud-est par une ligne à être établie et qui devra suivre la direction et continuer en droite ligne le mur de pignon nord-ouest d'un hangar et écurie en briques construit sur la partie restant de dit lot numéro 678.

Et attendu que le susdit numéro (678) six cent soixante et dix-huit des dits plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement, appartient aux héritiers de feu Louis Joseph Robitaille, et que plusieurs des dits héritiers sont des enfants mineurs, et qu'il y a lieu à expertise suivant la loi, qu'il soit résolu: -

Que ce Conseil, en conformité aux dispositions de l'acte de la Législation de Québec, 38 V^{ict}, chap. 76, sec. 69, nomme et appointe Téléphore Eugène Normand, Ecuyer, notaire, de la Cité des Trois-Rivières, pour faire, conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par la Cour de Circuit, siégeant dans et pour le district des Trois-Rivières, l'évaluation des susdits terrains, et que Joseph Moïse Desilets, Ecuyer, Avocat, soit autorisé à s'adresser à la dite Cour de Circuit, dans le district des Trois-Rivières, pour demander qu'un arbitre soit nommé par la dite Cour pour faire, conjointement avec l'arbitre de ce Conseil, l'évaluation des susdits terrains, et faire tous autres procédés légaux nécessaires.

Adoptée.

3^e motion.
Cession et Concession de terrains pour le chemin de fer de ceinture.
(Loop Line)

Proposé par le Cons. Piquet,
Secondé par le Cons. Godin,

Attendu que par une résolution de ce Conseil, passée le sept d'Avril courant, Son Honneur le Maire a été autorisé à signer un acte notarié pour céder gratuitement certains terrains et pour concéder par bail emphytéotique certains autres terrains au Gouvernement de cette Province, pris et occupés par le chemin de fer de ceinture, (Loop Line);

Et attendu que les mots suivants se trouvent dans la dite résolution, savoir: "de construire et pratiquer des montées ou passages pour communiquer avec la grève du fleuve St-Laurent dans tous les endroits où ce Conseil considérera que tels passages et montées
"sont"

Mardi, le 15 Avril 1849.

612

"sont nécessaires, et qu'il importe de déterminer dès à présent quels sont les endroits où ce Conseil désire que tels passages, côtes ou montées soient établis, qu'il soit résolu :

1^o Qu'il serait nécessaire qu'il soit fait une côte pour communiquer à la grève vis-à-vis la rue S^{te} Hélène ou la rue S^{te} Ursule, dans le quartier S^{te} Ursule;

2^o Vis-à-vis la rue René, entre les quais de Messrs Dean & Knight;

3^o Que la descente au fluve (slip) entre les quais de la Corporation et de la Compagnie de Richelieu soit rétabli et rendu aussi facile que possible;

4^o Que les moyens de communication facile et commodes, actuellement existants, pour communiquer avec le quai des bateaux, entre les quais Knight et Harmer, soient aussi rétablis au cas où le dit chemin de fer aurait l'effet d'interrompre ou d'embarrasser les dits moyens de communication;

5^o Que la descente (slip) au côté nord-est du quai de la Compagnie de Richelieu qui a été démolie pour la construction du dit "Loop Line" soit reconstruite; le tout à l'entière satisfaction de ce Conseil.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Carignan, en amendement;

Que la considération de la motion du Conseil Bureau soit référée à un comité spécial composé de Son Honneur Bellaive et de Messrs. Martel, Dean, Vanasse et Camirand, lequel comité devra s'enquérir des endroits où il serait désirable et avantageux de pratiquer des ouvertures, passages, côtes ou montées dans les quais du "Loop Line" et de faire rapport à ce Conseil en diligence.

Perdue sur division - 2 pour et 9 contre, savoir :

Pour les Conseillers Carignan et Vanasse - 2;

Contre les Echevins Baptiste, Caron, Duchaine, les Conseillers Boudreault, Bureau, Camirand, Dean, Godin & Martel.

La motion principale^(No. 3) est alors mise aux voix et est adoptée sur division de 9 pour et 2 contre, savoir :

Pour : les Echevins Baptiste, Caron et Duchaine; les Conseillers Boudreault, Bureau, Camirand, Dean, Godin et Martel. 9

Contre : les Conseillers

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que le certificat en faveur de Mr. Wilbrod Gauthier pour lui permettre

4^e motion.
en amendement.
(perdue.)

Motion No. 3 adoptée.

5^e motion.
Certificats pour li-
cences confirmés.

Mardi, le 15 Avril 1879.

permettre d'obtenir une licence d'auberge ou d'hôtel, et ceux en faveur de Messrs. C. J. Duplessis et Napoléon Dagneau pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinés et confirmés.

Adoptée.

6^e motion.

Bille à D^{me} Stobbs, \$200.

Proposé par l'Échev. Garou,
Secondé par le Cons. Pamirand,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billé pour deux cents piastres, payable à demande, à l'ordre de Demoiselle Mary Amelia Stobbs, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an. -

Adoptée.

4^e motion.

Acte de vente de D^{me}
M^{re} L. J. Robitaille.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Pamirand,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, le projet d'acte de vente par dame Veuve Louis Joseph Robitaille à la Corporation, maintenant préparé, d'une partie du lot No. 678 du cadastre d'enregistrement.

Adoptée.

8^e motion.

Soumission de Théodule
Beaulieu acceptée.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Pamirand,

Que la soumission de M^r. Théodule Beaulieu pour la démolition des bâtisses se trouvant sur le terrain devant servir à la continuation de la rue St. Antoine soit acceptée. - Les dites bâtisses livrables le plus tôt possible.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi prochain, le vingt-neuf du courant, à sept heures du soir.

L. Bureau
Sec. Trés.
L. Bureau
Maire.

Lundi, le 21 Avril 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-unième jour d'Avril mil huit cent soixante et dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

L. Bureau

Lundi, le 21 Avril 1879.

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. W. Bureau, Bourgeois.
Baptist.
Bourgeois,
Duchaine,
Boudreault,
Bureau,
Camirand,
Carignan,
Dean,
Godin,
Martel.

Messrs. les Conseillers

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu.

Proposé par le Cons. Dean,
Secondé par le Cons. Martel,

Que la requête de M. Uldoric Pothier et autres soit reçue et lue.
Adoptée.

Requête de Messrs. Uldoric Pothier et autres.

Requête de Messrs. Uldoric Pothier et autres demandant qu'il soit ouvert une rue entre les rues Bonaventure et Plaisante, au nord-ouest de la rue St. Olivier.

Reféré au Comité des Chemins

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paillottes suivantes:—

Département de l'Aqueduc	11 15
" du Feu	41 80
" de la Police	15 05
" de l'Hôtel-de-Ville	52 79
" des Chemins	35 91
" des Chemins Congrues	2 90
" de l'Eclairage	389 90
" des Marchés	389 90
Ponts St. Maurice - Construction	3 50
do Administration	92 70
Rue St. Antoine	43 42
Chemin de Fer de la Rive Nord	11 50
Billets Payables	25 000 " "
Emprunte	2 000 " "
Ar reportés	27 748 62

Lundi, le 21 Avril 1879.

	Report	27748.62
Intérêt & Commission		29582
Papeterie & Impressions		725
Contingents		5560
		28107.29

Respectueusement soumise.

(Signé)

Alex. Baptist.

"

Uld. Martel.

"

Jos. N. Godin.

"

J. A. V. Bureau.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Duchaine,

Secondé par le Cons. Pamirand,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

3^e motion.

Nomination des Évaluateurs.

Proposé par le Cons. Pamirand,

Secondé par le Cons. Poudreault,

Que Messrs. Jules Chouveau, John Ryan et Charles Vadeboncoeur soient nommés assessors et évaluateurs des propriétés cotisables en cette cité, pour la présente année, et que les dits assessors et estimateurs soient chargés de réviser, conformément aux dispositions de l'acte 38 Vict., Cap. 76, sec. 59, le Rôle d'Évaluation de cette cité actuellement en force.

Que le Rôle d'Évaluation, ainsi révisé, soit complété et livré au Secrétaire-Trésorier le ou avant le premier de juin prochain, et que la somme de quarante piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs pour leurs services, laquelle somme leur sera payée aussitôt que le rôle révisé par eux aura été approuvé par ce Conseil.

Que François Xavier Japin soit nommé clerc des dits évaluateurs pour les assister et faire les écritures au dit rôle, avec un salaire de quarante piastres.

Adoptée.

4^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par le Cons. Godin,

Que les certificats filés par M. Adolphe Lajoie pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge ou d'hôtel, et ceux en faveur de Messrs. Alfred Arcand, J. Lamothe et frère, Thomas Dousnival, C. LaBarre et frère, Pierre Bussière et J. C. Rousseau pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins

Lundi, le 21 Avril 1879.

65

magasins de liqueurs soient examinés et confirmés, sauf celui de Adolphe Lajoie dont la considération doit être remise à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée.

5^e motion.

Concernant les ouvertures ou passages dans et sur les quais du chemin de fer.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que M. O. J. Starnul, Surintendant des Chemins de cette cité, soit autorisé à indiquer aux Ingénieurs du chemin de fer "Loop Line" les endroits où devront être faits des montées ou passages pour communiquer avec le fleuve et les quais, conformément à la résolution du 15 Avril courant.

Adoptée.

Ajournement.

Et le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le 28 du courant, à sept heures du soir.

L. L. Migon
Sec. Trés.

L. M. Bureau
Maire.

Lundi, le 28 Avril 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue lundi, le vingt-huitième jour d'Avril mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:—

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Ecuysier,

Bourgeois,

Duchaine,

Boudreault,

Carignan,

Godin,

Martel,

Vanasse.

Lu le procès-verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs J. B. Thivierge et autres, Joseph Bégin et Hoerner & Williams et autres, soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs J. B. Thivierge et autres.

Requête de Messrs J. B. Thivierge et autres demandant qu'il soit ouvert une rue sur le terrain des Héritiers Pierre Méthot, pour communiquer de la rue Notre-Dame à la grève

Lundi, le 28 Avril 1879.

grève du fleuve St-Laurent, vis-à-vis la descente du Loop
"Line" chemin de ceinture.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de M^r. Joseph Bégin.

Requête de M^r. Joseph Bégin, tuteur des enfants mineurs de feu Joseph Gelinac, demandant au Conseil de lui venir en aide pour briser le cours d'eau du pied du coteau.

Référé au Comité des Chemins.

Requête de Messrs. Hoerner & Williams et autres.

Requête de Messrs. Hoerner & Williams et autres demandant au Conseil de ne pas confirmer de nouveaux certificats de licences pour restaurants (saloons) sur la rue du Platon.

Lettre de P. Braun, Esq., Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa.

Lettre de P. Braun, Esq., Secrétaire du Département des Travaux Publics, Ottawa, accusant la réception d'une lettre de son Honneur le Maire et de copie d'une résolution du Conseil au sujet de la demande d'un don de terrain sur l'île St-Christophe pour y ériger un hôpital général et de marine.

Lettre de Messrs. A.S. Hart & Co.

Lettre de Messrs. A.S. Hart & Co demandant la permission de poser temporairement des auvents sur poteaux, sur la devanture de leur magasin, rue du Platon.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Aqueduc	1914 66
" des Chemins	316 27
" du Feu	34 18
" de la Police	146 18
" des Marchés	34 32
" de l'Hôtel de Ville	4 " "
Aqueduc, Compte de construction	24 38
Rues sous contrôle	20 95
Rue St Antoine	1 80
Ponts St Maurice	68 34
Carré Champlain	3 30
Intérêt & Commission	20 " "
Divers	54 84
Salaires	242 49
Reportés	\$ 1165 71

Lundi, le 28 Avril 1879.

618

Report # 1165.71

Respectueusement soumise,

(Signé)

"

"

O. Carignan,

J. N. Godin,

Uld. Martet.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Boudreault,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant

du Feu.

Feu, maison del'Hon.

J. O. Bureau.

Rapport.

Le soussigné, chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que dimanche, le 20 du courant, à 8 1/2 heures, A.M., le feu s'est déclaré au No. 63, rue St. Philippe, dans une maison appartenant à l'Honble Olivier Bureau. Le feu a origine par des étincelles sortant de la cheminée et a causé peu de dommages.

La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 100 pieds de boyaux dans l'espace de huit minutes.

Respectueusement soumise,

(Signé)

Ovide Rochelleau,

Chef de la Brigade.

3^e motion.

Certificats de licences confirmés.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par l'Échev. Bourgeois,

Que les certificats en faveur de Messrs. Adolphe Lajoie, Jean Cloutier, Pierre Dupont et Casimir Veuillet & Co^{ie} pour leur permettre d'obtenir des licences d'hôtels ou d'auberges, et ceux en faveur de Messrs. O. Carignan, A. S. Hart & Co^{ie}, Olivier Trudel, Ls. Edmond Lupien, M. Thérien, A. D. Ricard, Ls. Brunelle et frère, Edouard Brunelle, Ls. Bergeron & Co^{ie} et A. M. Cooke pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de vins et liqueurs soient maintenant examinés et que les dits certificats soient confirmés, moins celui de Messrs. Casimir Veuillet & Co^{ie}, vu les allégues des électeurs résidents dans la rue du Platon, présentés à cette présente séance.

Adoptée.

de la requête

L. L. B.

4^e motion.

Cession de terrains pour le chemin de fer de ceinture.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par l'Échevin Duchaine,

Attendu que dans une résolution de ce Conseil, passée le sept d'Avril courant, pour céder au Gouvernement de cette Province certains terrains appartenant à la Corporation de cette cité et nécessaires pour la construction du chemin de fer

de

Lundi, le 28 Avril 1879.

de ceinture (Loop Line), il y a erreur dans la désignation des lots suivants, qu'il soit résolu:-

Que le lot désigné comme étant le numéro 437 soit remplacé par le lot numéro 438 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour cette cité; et que le lot numéro 546 soit ajouté aux lots numéros 544 et 545 des dits plan et livre de renvoi: - Et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les actes concernant ces cessions au Gouvernement Provincial en y ajoutant les amendements ci-dessus.

Adoptée.

5^e motion.

Concernant le projet de louer ou affermer le chemin de fer de Q. M. O. & O.

Proposé par l'Échev. Bourgeois.

Secondé par le Cons. Godin,

et résolu:

Que le Conseil a appris avec regret qu'il est question de louer ou affermer le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental dans l'état inachevé où il est encore, et avant que le Gouvernement ait pu constater si le dit chemin ne pourrait pas produire des recettes suffisantes pour alléger le fardeau des municipalités qui ont contribué à sa construction.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le douze de Mai prochain, à sept heures du soir.

J. L. Migon

Sec. Trés.

J. N. Bureau
Maire.

Lundi, le 12 Mai 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le douzième jour de Mai mil huit cent soixante et dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Échevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Curier,

Baptist,

Bourgeois,

Caron,

Bureau,

Boudreau,

Carignan,

Lundi, le 12 Mai 1879.

Barignan,
Dean,
Godin,
Martel.

1^{re} motion.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu.

Proposé par le Cons. Godin,

Secondé par le Cons. Barignan,

Que les requêtes de Dame Veuve George Boucher, et de Messrs. Philippe Coliquin, W^m Hall et John Bourgeois soient reçues et lues.
Adoptée.

Requête de D^{me} V^{ve} George Boucher.

Requête de Dame Hélène Vigneau, Veuve George Boucher, demandant quatre mois de délai pour le paiement de sa licence d'auberge.
Renvoyée.

Requête de Mr. Philippe Coliquin.

Requête de Mr. Philippe Coliquin offrant de payer sa licence d'auberge par paiements mensuels de \$25.⁰⁰.
Renvoyée.

Requête de Mr. W^m Hall.

Requête de Mr. William Hall demandant au Conseil de clôturer ou de fermer cette partie du Chemin des Chenaux qui traverse la terre qu'il a louée de feu A. M. Mart, Ect., et qui est connue comme "Côté du Passage".

Requête de John Bourgeois, Ect.

Requête de John Bourgeois, Ect., demandant d'être nommé officiellement arpenteur de la cité, sans salaire.
Référé au Comité des Chemins.

Lettre de l'Hon^{ble} St. Starnes.

Lettre de l'Hon^{ble} Henry Starnes, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, accusant réception de copie de la résolution de ce Conseil, concernant l'affermage projeté du Chemin de fer de Q. M. O. & O.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: -

Département de l'Acqueduc	13	90
" du Feu	11	32
" de la Police	21	38
" des Marchés	27	14
" de l'Hôtel-de-Ville	2	15
" des Chemins	10	45
Reportet	\$	86 64

Lundi, le 12 Mai 1879.

	Report	
Rue St. Antoine		86 67
Aqueduc, Construction		29 "
Ponts St. Maurice, Administration		3 18
Emprunts		205
Billets Payables		100 "
Intérêt & Commission		2,382 46
Papeterie & Impressions		167 11
Contingents		257 61
Divers		4 59
		2,054 65
		\$ 5087 32

Respectueusement soumis,

(Signé)

Alex. Baptist, Président

"

Wld. Martel,

"

Jos. N. Godin,

"

J. F. V. Bureau

"

O. Carignan.

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois.

Secondé par le Cons. Dean,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Arbitres
du terrain des Hérit.
Ls. Jos. Robitaille.

Rapport de J. E. Normand, Ecr., nommé arbitre par le Conseil, à sa séance du 15 Avril dernier, et de M. John M. Dougall, nommé arbitre par jugement de la Cour de Circuit, rendu le 25 Avril dernier, pour faire conjointement l'évaluation d'un certain terrain appartenant aux héritiers de feu Louis Joseph Robitaille et nécessaire pour l'agrandissement de la place du marché-aux-dépêches, évaluant le dit terrain à cinq cents (500) piastres, payables dans dix ans, avec intérêt de sept par cent par année, payable annuellement.

(Ce rapport est déposé dans les archives du Conseil.)

(actes notariés, etc., de 1879).

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan,

3^e motion.Pour accepter le rapport
des arbitres pour l'évalu-
ation du terrain des
Hérit. J. Robitaille.

Que le rapport des arbitres pour faire l'évaluation du terrain des héritiers de feu Louis Joseph Robitaille, en vertu d'une résolution de ce Conseil, à cet effet, et d'un jugement de la Cour de Circuit, en date du Vingt-cinq Avril dernier, soit adopté, et

que

Lundi, le 12 Mai 1879.

que la Corporation de cette cité prenne possession immédiate du dit terrain.

Adoptée.

Avis de motion
(Cons. Bureau.)

Avis de motion.

Je donne avis qu'à la prochaine séance de ce Conseil, je proposerai que le chapitre 17 des règlements de ce Conseil, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, soit amendé en y ajoutant des dispositions pour imposer une licence ou taxe annuelle de vingt piastres sur l'occupation d'embouteilleur, telle que établie par la section sept de l'acte des licences de Québec de 1878.

En Conseil, ce 12 Mai 1879.

(Signé) J. F. V. Bureau.

4^e motion.
Certificats de licences confirmés.

Proposé par l'Échev. Baptiste,
Secondé par l'Échev. Baron,

Que les certificats en faveur de Dame Adèle Vigneau, veuve George Pouchet, et de James Shortie, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et que le certificat en faveur de James Shortie pour lui permettre de tenir un magasin de liqueurs spiritueuses soient examinés et confirmés.

Adoptée.

5^e motion.
Achat d'une débenture de l'Aqueduc.

Proposé par le Cons. Jean,
Secondé par le Cons. Martel.

Que ce Conseil confirme et approuve l'achat fait à 90% d'es-compte de deux débentures de la Dette de l'Aqueduc (Nos. 037 & 038) vendues par Alex. Baptiste, Cor.

Adoptée.

6^e motion.
Vente d'une débenture des Ponts St. Maurice.

Proposé par le Cons. Gagnan,
Secondé par le Cons. Jean,

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à vendre une débenture de l'Emprunt des Ponts St. Maurice, au taux de 85% et d'en appliquer le produit comme fonds d'amortissement de la dette contractée par le dit emprunt.

Adoptée.

7^e motion.
Achat d'une débenture des Ponts St. Maurice.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Martel,

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à racheter au taux de 85% une débenture de l'Emprunt des Ponts St. Maurice, et à employer pour cette fin le montant actuellement placé ou à être placé comme fonds d'amortissement du dit emprunt.

Adoptée
sur

Lundi, le 12 Mai 1879.

8^e motion.
Mandats de saisie

Adoptée sur division de 7 pour et 1 contre, savoir: -

Pour: - Les Echevins Baptist. Bourgeois et Caron;
Les Conseillers Carignan, Dean, Godin et Martel. = 7

Contre: - Le Conseiller Bureau = 1.

Proposé par l'Echev. Caron,

Secondé par l'Echev. Baptist.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer les mandats de saisie qui ont été préparés jusqu'à cette date.

Adoptée.

9^e motion.
Nomination de N. L.
Denoucourt, Ec., comme
avocat de la Corporation

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Carignan,

Que N. L. Denoucourt, Ec., Avocat et Procureur, de cette cité, soit nommé avocat de la Corporation de cette cité, jusqu'au bon plaisir de ce Conseil.

10^e motion.

Amendement.

Proposé par l'Echev. Caron,

Secondé par le Cons. Martel, en amendement:

Que la considération de la motion de M. le Conseiller Bureau, concernant la nomination d'un avocat de la Corporation, soit remise à la prochaine séance de ce Conseil.

11^e motion.

sous-amendement.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,

Secondé par l'Echev. Caron, en sous-amendement: -

Que la considération de la motion de M. le Conseiller Bureau soit remise à l'époque des prochaines appropriations.

Perdue sur division de 3 pour et cinq contre, savoir: -

Pour: - Les Echevins Bourgeois et Caron, le Conseiller Martel. = 3

Contre: - L'Echevin Baptist; les Conseillers Bureau, Carignan, Dean, Godin. = 5

La motion No. 10 (amendement) est alors mise aux voix et est perdue, 2 votant pour et 6 contre, savoir: -

Pour: - L'Echevin Caron, le Conseiller Martel. = 2

Contre: - Les Echevins Baptist et Bourgeois; les Conseillers Bureau, Carignan, Dean et Godin. = 6.

Motion principale (No. 9)
adoptée.

La motion principale (No. 9) est ensuite adoptée sur division de 6 pour et 2 contre, savoir: -

Pour: - Les Echevins Baptist et Bourgeois; les Conseillers Bureau, Dean, Carignan et Godin. = 6.

Contre: - L'Echevin Caron et le Conseiller Martel = 2.

Et le Conseil s'ajourne à lundi, le 26 du courant, à 1/2 heures du soir.

Ajournement

L. Carignan
Secrétaire

J. Bureau
Maire.

Lundi, le 26 Mai 1879.

Séance du 26 Mai 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-sixième jour de Mai en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent-soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient pré-

^ au moins huit mem-
+ bres du dit Conseil, sa-
vois: --
L.L.S.

sents: Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Cuyver,
Messieurs les Echevins, Ch. Baptist,
Ant. Duchaine,
Messieurs les Conseillers P. A. Coudreault,
J. F. V. Bureau,
O. Carignan,
J. N. Godin,
M. Martel,
P. B. Vanasse.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu,

Lettre de Mr. John Ryan.

Lettre de Mr. John Ryan se plaignant des retards mis à la démolition des bâtisses sur le terrain de Mr. John Roubietou et informant la Corporation qu'il la tiendra responsable des dommages dont il souffre en conséquence.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies- listes suivantes:--

Département de l'Aqueduc	201 63
" du Feu	2 80
" de la Police	315 03
" des Marchés	46 32
" de l'Hôtel-de-Ville	4 85
" de la Commune	4 30
" de la Santé	" 75
" des Chemins	" "
Aqueduc - Construction	34 59
Ponts St. Maurice	12 33
Rues sous Contrôle	3 10
Carré Champlain	1 70
" La Pousse	1 50
Billets Payables	300 "
A reporter	929 98

Lundi, le 26 Mai 1879.

	Report	\$ 929.90
Intérêt & Commission		264.10
Papeterie & Impressions		41.79
Assurances de la Corporation		68.50
" des Incendies		9.60
Salaires		227.49
Divers		20.83
Contingents		2.20
Ponts S ^t Maurice		145.02
		\$ 1,409.43

Respectueusement soumis

(Signé)

Alex^e Baptiste, Prist

O. Carignan,

J. J. Bureau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Martel,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Comité
des Chemins.

Sur les requêtes de :

U. Pothier et autres,

J. B. Thivierge et autres,

Joseph Bégin

Rapport.

Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rapport sur les requêtes de Messrs. U. Pothier et autres, demandant l'ouverture d'une rue entre les rues Plaisante et Bonaventure; de Messrs. J. B. Thivierge et autres demandant l'ouverture d'une rue entre la rue Notre-Dame et le Fleuve, dans le quartier S^t Philippe; et de Mr. Joseph Bégin demandant de l'aide pour canaliser un cours d'eau qui passe sur l'emplacement des héritiers Augustin Belinas, en arrière de la rue S^t Denis; votre comité est d'opinion que la considération de ces différentes devrait être remise à l'époque des prochaines appropriations, les fonds affectés aux chemins pour l'année courante ayant été complètement dépensés.

Sur la requête de A. S.

Hart & Co.

Sur la requête de Messrs. A. S. Hart & Co demandant la permission d'ériger temporairement un auvent supporté sur des poteaux plantés en terre, en face de leur magasin, sur la rue du Platon, ainsi que de construire une passerelle ou traverse au même endroit, votre comité ne peut recommander l'adoption de ces demandes, vu que les règlements défendent l'érection de tels auvents, et que la rue des Platon étant déjà traversée par des traverses dans le voisinage immédiat du magasin de Messrs. Hart & Co, la pose d'une nouvelle traverse serait plutôt nuisible qu'avanta-

geuse

Lundi, le 26 Mai 1879.

626

geuse à la circulation dans cette rue.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

(Signé)

M. Martel.

"

P. A. Boudreaux.

"

P. B. Vanasse.

"

Ant. Duchaine.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Garignan.

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Surintendant
du Feu.

Rapport.

Feu rue St. Francois Xavier.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que, le 12 du courant, à 10 heures, A.M., le feu s'est déclaré à une clôture sur la rue St. Francois Xavier, et de là s'est communiqué à une pile de matériaux. Le commencement d'incendie a originé par un feu fait dans la rue sous un chaudron pour préparer du goudron, et les dommages sont de peu de valeur.

La brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 50 pieds de boyaux dans l'espace de 8 minutes.

Feu chez Honoré M. Léod.

Le 19 du courant, à 1/2 heure, A.M., le feu s'est déclaré au N^o 24, sur la rue Niverville, dans une maison appartenant à Mr. Honoré M. Léod. Ce feu a été causé par des étincelles sortant de la cheminée et il en est résulté des dommages assez considérables.

La brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 400 pieds de boyaux.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef de la Brigade.

Rapport du
Surintendant de l'Agueduc.
Concernant l'accident
à l'Agueduc.

Rapport.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que par suite de l'abondance des eaux dans le St. Maurice, ce printemps, la crue s'est faite très promptement et a produit un courant très fort qui a endommagé le coin nord du quai de l'agueduc, en le minant et en le faisant baisser d'environ 15 à 18 pouces.

L'eau de la rivière, qui était en même temps chargée de sables et de matières terreuses, a encrassé le tuyau aspirant ainsi que les pompes et a arrêté complètement pendant deux jours, le fonctionnement de ces pompes. - Ainsi qu'il avait été décidé par le Comité de l'Agueduc, Messrs. Beauchemin, de Sorel, sont descendus

ici

Lundi, le 26 Mai 1879.

ici et se sont concertées avec moi sur les moyens les plus prompts et les plus avantageux de réparer le tuyeau et leur tuyeau, et nous avons pu remettre l'aqueduc en bon état de fonctionnement, à très peu de frais.

Assitôt que l'eau de la rivière sera baissée suffisamment pour me permettre de constater plus en détail les dommages que le quai et le tuyeau aspirant ont souffert, j'aurai l'honneur de vous soumettre un rapport plus circonstancié, ainsi qu'un plan et des suggestions sur le meilleur moyen d'obvier, à l'avenir, aux dangers auxquels les hautes eaux du St^e Maurice exposent notre aqueduc.

Le tout est respectueusement soumis.
(Signé) O. F. Hamel,
S. A. J. R.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Bureau,
Secondé par le Cons. Vanasse.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 74. Règlement pour amender le chapitre 17 des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs," soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre LXXIV.

Règlement des Aubergistes et Marchands de liqueurs amendé

Règlement pour amender le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, passé le trentième jour de janvier mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, comme suit: -

Sec. 1. - Les mots suivants sont ajoutés à la deuxième section du règlement par le présent amendé, et seront considérés comme en faisant partie et comme étant une sous-section de la dite deuxième section, savoir: - Toute personne qui embouteille des liqueurs fermentées, les vend et se livre chez lui ou chez l'acheteur, en quantité d'au moins une douzaine de bouteilles à la fois, sera considérée comme exerçant l'occupation d'embouteilleur, et telle personne sera tenue de payer annuellement et d'avance, au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à son bureau, une

taxe

Lundi, le 26 Mai 1879.

taxe ou licence de vingt piastres; laquelle taxe ou licence ne sera en force et valable que durant l'année civile alors courante.

Sec. 2- Toutes les autres dispositions du susdit chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, continueront à être en force de même que si le présent n'avait pas été passé, et s'appliqueront à ce présent règlement.

Sec. 3- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

4^e motion.
Conseiller Camirand
nommé président des
élections municipales.

Proposé par le Cons. Piveau,
Secondé par le Cons. Boudreault
Que le Conseiller Camirand soit le président des élections municipales de cette cité qui se tiendront lundi, le septième jour de juillet prochain.

Adoptée.

5^e motion.
Billet de \$150 à J. W. Godin
" " 800 " J. B. Luckerkhoff
" " 600 " do
" " 500 " A. Baptiet

Proposé par le Cons. Martel,
Secondé par le Cons. Casignan,
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivantes, savoir: un billet à l'ordre de J. W. Godin, Esq., pour \$150 payable en 3 mois de ce jour, en renouvellement d'un autre billet de \$300; un billet à l'ordre de Mr. James B. Luckerkhoff, à 3 mois, pour \$800 et en renouvellement d'un autre billet pour \$1138⁵⁰ qui sera dû le 29 du courant; un autre billet, aussi à l'ordre de Mr. J. B. Luckerkhoff, pour \$600 et pour renouvellet, un billet de \$800 qui sera dû le 4 Juin prochain; un billet de \$500 payable en 3 mois, à l'ordre de Alex. Baptiet; Esq., pour rencontrer en partie deux autres billets, dont l'un de \$600 sera échu le 6 de Juin et l'autre de \$200 deviendra dû le 9 de Juin prochain.

Adoptée.

6^e motion.
Avis à Théodule Beaulieu

Proposé par le Cons. Martel,
Secondé par le Cons. Boudreault,
Qu'il soit ordonné à Théodule Beaulieu, démolisseur des bâtisses, pour l'ouverture de la rue St. Antoine, de procéder sans délai à démolir et à enlever les matériaux, d'hui à huit jours, sinon qu'il discontinue ses travaux, et que la Corporation les fasse aux frais et dépens du dit Beaulieu, sur sa négligence de remplir ses conditions avec la Corporation; et que les procédés judiciaires nécessaires soient pris pour faire exécuter la présente résolution

Lundi, le 26 Mai 1879.

résolution

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le neuf de juin prochain, à sept heures du soir.

J. G. Mignon
Sec. Trés.

A. M. Bureau
Maire.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 31 Mai 1879.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières.

Nous, soussignés, convoquons une assemblée spéciale du Conseil-de-Ville, ce soir, à sept heures, pour affaires concernant le chemin de fer et pour autres affaires en général.

(Signé)

P. B. Vanasse,

"

M. Caron.

Samedi, 31 Mai 1879.
Séance spéciale.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par M. l'Echevin Caron et M. le Conseiller Vanasse, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, samedi, le trentième jour de Mai mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :-

Messieurs les Echevins

Bourgeois,

Caron,

~~Quachant~~

Messieurs les Conseillers

Camirand,

Carignan

Godin,

Martel,

Vanasse.

M. l'Echevin Caron est choisi comme président de l'assemblée.

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

Secundi par le Conseiller Godin,

Attendu que ce Conseil est informé par un rapport de l'Inspecteur des Chemins que les rues de cette cité, aux endroits où elles sont traversées par le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental sont dans un état dangereux et que les travaux exigés par la loi, en ces endroits n'ont pas été faits; qu'il serait nécessaire que des gardiens et des barrières fussent placés

1^{re} motion.

Etat des Traversées du chemin
de fer dans les rues.

Jeudi, le 31 Mai 1879.

fussent placés à ces traverses de rues et que ces rues fussent remises en bon état; qu'il soit résolu: Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'écrire à l'Honorable Commissaire des Travaux Publics à ce sujet et de le prier de vouloir bien ordonner que ces travaux soient faits immédiatement.

Adopté

2^e motion.
Avis d'amendement
à l'acte d'incorporation.

Proposé par le Cons. Martel
deconde par le Cons. Camirand,

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de donner les avis requis par la loi que ce Conseil s'adressera à la législature de cette Province, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation.

Passé.

Cloture.

Et la séance est levée.

A. M. P. Ducrocq
Maire.

J. L. Miquel
Sec. Trés.

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil de Ville.

Trois-Rivières, 5 Juin 1879.

Au Secrétaire Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Nous, soussignés, membres du Conseil de Ville des Trois-Rivières, convoquons une assemblée spéciale du dit Conseil, pour prendre en considération les travaux de construction du chemin de fer de ceinture (loop line) qui se font actuellement dans la rue du Fleuve.

(Signé)

Uld. Martel,
P. B. Vanasse.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville.
5 Juin 1879.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par M. M. les Conseillers Martel et Vanasse, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, jeudi, le cinquième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Secyter,
Baptist,
Bourgeois,
Caron,
Quehain,

Camirand

Jeudi, le 5 juin 1879.

Messrs. les Conseillers
 Camirand,
 Carignan,
 Godin,
 Martel,
 Vanasse.

1^{re} motion.

Construction du "Loop
 Line" dans la rue du
 Fleuve. —

Proposé par le Cons. Martel.

Secondé par l'Échev. Carou.

Que l'Inspecteur des Chemins de cette cité soit requis de donner ordre aux personnes qui ont obstrué et embarrassé la rue du Fleuve, en y faisant des travaux pour construire le chemin de ceinture ou anneau de chemin de fer (Loop Line), d'avoir à enlever les matériaux placés dans cette rue et de remettre immédiatement la dite rue dans le même état ou elle était avant que les susdits travaux fussent faits; et dans le cas où la dite rue ne serait pas remise, dans un délai raisonnable, dans le même état qu'elle était avant le commencement des dits travaux, que le dit Inspecteur de Ville soit autorisé et requis de prendre tous procédés permis et établis par la loi pour punir les personnes qui obstruent les rues de cette cité.

Adoptée.

2^e motion.

Ensemencement d'une
 partie de la Commune.

Proposé par le Cons. Vanasse.

Secondé par le Cons. Carignan.

Que la partie sud de la Commune, depuis le chemin de fer de Q. M. O. & O. ~~à l'ouest~~ et le chemin de fer "Loop Line", allant au fleuve soit semée en sarazin, cette année, pour améliorer cette partie de la Commune, et que le Gouvernement soit notifié de faire faire la clôture entre ce dit terrain et le dit "Loop Line".

Adoptée.

Clôture.

La séance est alors levée.

L. Migon
 Sec. G^{ral}.

J. P. Bureau
 Maire.

Requisition pour une
 séance spéciale du Con-
 seil de Ville

Son Honneur le Maire de la Cité des Trois Rivières.

M. le Maire,

Veillez convoquer une assemblée spéciale du Conseil pour aujourd'hui, pour prendre en considération la construction du Loop Line en voie d'exécution en cette cité. Nos. Ob.

(Signé) J. P. Bureau, Conseiller, J. N. Godin, Conseiller
 " L. A. Camirand, Conseiller. —

Vendredi, le 6 juin 1879.

Vu la réquisition des autres parts, je convoque une assemblée spéciale du Conseil pour ce soir, à huit heures.

6 juin 1879.

(Signé) J. N. Bureau, Maire.

Séance spéciale du Conseil-de-Ville.

6 juin 1879.

vendredi,

M. les Conseillers Camisand, Carignan, Deau, Bureau, Godin, Martel et Vanasse. L. S. L. Lettre de Messrs. Rogers & Reynat.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur-Maire et tenue le sixième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecuyer, Baptiste, Carou, Bourgeois,

Lettre.

Three Rivers, 6th June 1879

To His Worship the Mayor and the Aldermen and Councillors of the City of Three Rivers. Gentlemen,

We hereby notify you that we shall hold the Corporation of the City of Three Rivers liable for all loss and damage by detention to our work of constructing the loop line of railway in this City, and for all and every other expense, loss or damage sustained by us in consequence of our work having been stopped by the action of the said Corporation.

Your obedt. Servants,

(Signé) Rogers and Reynat.

Avis de motion.

Je donne avis que je présenterai la motion des autres parts écrite à la prochaine séance de ce Conseil.

Trois-Rivières, 6 juin 1879.

(Signé) J. F. V. Bureau, Conseiller.

Proposé par J. F. V. Bureau,

Secondé par J. Deau,

Considérant que par une résolution de ce Conseil, adoptée le 2 Novembre dernier (1878) sur proposition de M. l'Echevin Baptiste, secondé par M. le Conseiller Martel, il a été permis

Vendredi, le 6 juin 1879.

au Gouvernement de la Province de Québec de construire un embranchement de chemin de fer de ceinture (Loop Line), en cette cité, a. entre autres considérations "que tout dommage qui pourrait résulter de la construction du sus-dit anneau (Loop Line) de chemin de fer, et pour lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pourrait, en aucun temps, être inquiétée, soit à la charge et aux frais du Gouvernement ou de ses représentants;

Considérant que le Gouvernement a accepté les conditions de cette Corporation pour la construction du dit embranchement de chemin de fer (Loop Line);

La résolution adoptée à une séance spéciale de ce Conseil, le 5 juin courant, ordonnant à l'Inspecteur des Chemins de cette cité, de donner aux personnes construisant le dit embranchement de chemin de fer (Loop Line), sur la rue du Fleuve, d'enlever les matériaux placés dans la dite rue avant que les dits travaux fussent faits, etc., etc., soient résiliés et annulés -

(Voir pour l'original de cet avis de motion, la liasse des procès-verbaux du Conseil, le 7 juin 1879. 1^{re} motion.)

Et la séance est levée.

H. A. Rigou
Secrétaire

J. N. Bureau
Maire.

Clôture.

Convocation d'une
assemblée spéciale
du Conseil de Ville

Trois-Rivières, 4 juin 1879.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières }

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de Ville, cette après-midi, à quatre heures, au sujet de la construction du chemin de fer de ceinture (Loop Line) dans la rue du Fleuve.

(Signé) J. N. Bureau,
Maire.

Séance Spéciale du Conseil,
7 juin 1879.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire et tenue, samedi, le septième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à quatre heures de l'après-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: Son Honneur le Maire, J. N. Bureau, Ceuyes,
Messieurs

Samedi, le 7 juin 1879.

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

Bourgeois,
Caron,
Duchaine,
Boudreau,
Bureau,
Camirand,
Carrignan,
Dean,
Godin,
Martel,
Vanasse.

Lettre de N. L. De Noncourt, Esq., Avocat de la Corporation.

Lettre

Trois-Rivières, 7 juin 1879.

J. G. A. Frigon, Esq.

Sec. Trés. de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières.
Messieurs,

En réponse à la vôtre de ce jour me demandant mon opinion à propos de la location d'une partie de chemin de fer de ceinture (loop line) dans les limites sud de cette cité, et ayant à cet effet examiné soigneusement la résolution du Conseil de Ville, en date du 2 Novembre dernier (1878) je suis d'avis:

- 1° Que la Corporation ne s'est pas engagé à laisser construire ce chemin de fer (loop line) dans la rue du fleuve; mais, qu'au contraire, d'après cette résolution ce chemin de fer doit être construit "en suivant le bord du fleuve" et il n'est nullement question de se servir de cette rue.

- 2° Que vu qu'il n'est pas question de passer dans la rue du fleuve, par la dite résolution et que le Gouvernement ne s'est engagé à rien pour cela, la Corporation n'aura aucun recours particulier contre lui, non plus que contre les contracteurs.

- 3° Que la Corporation, en permettant d'obstruer la rue du fleuve, par la construction de ce Chemin de fer est responsable de tous les dommages qui pourraient en résulter et est exposé à être poursuivi par tous ceux qui souffriront.

- 4° Par le statut de Québec, 32 Vict., chap. 57, Sec. 10, il n'est permis à aucune compagnie de chemin de fer de longer une rue, mais de la couper.

(Signé)

Votre, etc,
N. L. De Noncourt,
Avocat,

Propriétaire

Samedi, le 7 juin 1879.

N^o motion.

Proposé par le Cons. Bureau,

Secondé par le Cons. Deau,

Considérant que par une résolution de ce Conseil, adoptée le 2 Novembre dernier (1878), sur proposition de M. l'Échevin Baptiste, secondé par M. le Conseiller Martel, il a été permis au Gouvernement de la Province de Québec de construire un embranchement de chemin de fer de ceinture (Loop Line) en cette cité, à entre autres conditions "que tout dommage qui pourrait résulter de la construction du sus-dit anneau (Loop Line) de chemin de fer, et pour lequel la Corporation de la cité des Trois-Rivières, pourrait, en aucun temps, être inquiétée, soit à la charge et aux frais du Gouvernement ou de ses représentants".

Considérant que le Gouvernement a accepté les conditions de cette Corporation pour la construction du dit embranchement de chemin de fer (Loop Line)

La résolution adoptée à une séance spéciale de ce Conseil le 5 juin courant, ordonnant à l'inspecteur des chemins de cette cité, de donner ordre aux personnes construisant le dit embranchement de chemin de fer (Loop Line), sur la rue du Fleuve, d'enlever les matériaux placés dans la dite rue avant que les autres travaux fussent faits, etc, etc, soient rescindés et annulés.

Le vote étant pris sur la motion ci-dessus, elle est renvoyée sur la division suivante, 3 pour et 8 contre la motion, savoir :

Pour : Les Conseillers Boudreau, Bureau et Deau, 3 -

Contre : Les Échevins Bourgeois, Caron et Duchaine; les Conseillers Camirand, Carignan, Godin, Martel et Vanasse, 8 -

La ~~clôture~~^{séance} est alors levée

Clôture.

J. G. Vigor
Sec. Lés.

A. M. Bureau
Maire

Lundi, le 9 juin 1879.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, lundi, le neuvième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et

Lundi, le 9 juin 1879.

636.

et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

J. N. Bureau, Ecurier,

Baptist,

Bourgeois,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreault,

Bureau,

Carnivand,

Godin,

Martel,

Vanasse.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée régulière est lu.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Godin,

Que la requête de Mr. Théodul Beauhieu soit reçue et lue.

Adoptée.

Requête de Mr. Théodul Beauhieu.

Requête de Mr. Théodul Beauhieu demandant la remise de \$23⁰⁰ qu'il doit à la Corporation sur le prix d'achat de bâties à démolir sur le terrain de Mr. John Houlston, acheté pour le prolongement de la rue St. Antoine.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de E. Moreau, Esq., Secrétaire du Département des Travaux Publics.

Lettre de E. Moreau, Esq., Secrétaire du Département des Travaux Publics, accusant réception de copie de la résolution de ce Conseil au sujet de l'état des rues traversées par le chemin de fer, etc., et annonçant que M. Light, l'Ingénieur en chef, a instruction de visiter les lieux et de faire rapport au Département des Travaux Publics, afin qu'il soit remédié à ce dont on se plaint.

Lettre de John Ross, Esq.

Lettre de John Ross, Esq., offrant de rebâtir les scieries de Ross, Ritchey et Co, incendiées en 1878, si le Conseil veut lui accorder un bonus et une exemption de taxes pendant un certain nombre d'années.

Référé aux Comités Permanents du Conseil

Rapport d'un Comité Général sur la requête de Mr. John Bourgeois.

Rapport. Sur la requête de John Bourgeois, Esq., Arpenteur Provincial, demandant qu'il soit nommé l'arpenteur de la Corporation, sans salaire fixe, laquelle requête avait été référée à un Comité Général de votre Conseil, Notre Comité a l'honneur de faire

rapport

Lundi, le 9 juin 1879.

rapport que les conclusions de cette requête devraient être accordées et en conséquence, voté Comité recommande que Mr. John Bourgeois soit nommé l'aspeteur de la Corporation, sans salaire fixe, et au bon plaisir du Conseil.

Respectueusement soumis

Trois-Rivières, 9 juin 1879.

(Signé)

- L. A. Camisand,
- M. Geron,
- P. B. Vanasse,
- Jos. et. Godin,
- Ant. Duchain,
- P. A. Boudreault,
- Alex. Baptiste

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Camisand,

Que le rapport d'un Comité Général de ce Conseil sur la requête de John Bourgeois, Ec., soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département de l'Agueduc	930
" du Peu	195
" de la Police	485
" des Marchés	" 60
" de la Commune	270
" de l'Hôtel-de-Ville	1580
Agueduc - Compte de construction	11336
Carré Champlain	15"
Billets Payables	253880
Intérêt & Commission	3338
Assurances de la Corporation	3125
Papeterie & Impressions	" 45
Frais légaux	114"
Contingents	" 45
Divers	9821

\$ 298370

Respectueusement

Lundi, le 9 juin 1879.

638

Respectueusement soumise.

(Signé)

Mex. Baptist, Président,

Mld. Martel,

Jos. et. Godin.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Poudreault,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rôle d'Evaluation
révisé pour 1879
Produit et mis de-
vant le Conseil.

Le Rôle d'Evaluation, révisé pour 1879, est produit et mis
devant le Conseil.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Caron,

Secondé par le Cons. et Martel,

Que le transport fait par M. Esdras Roux de sa licenced d'au-
berge, au coin des rues des Forges et Padeaux, à Messrs.
Veillet & C^{ie} soit confirmé par le Conseil.

Adoptée.

5^e motion.

Comité pour juger les
plaintes contre les
listes des électeurs
municipaux

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par l'Echev. Caron,

Que M. l'Echev. Bourgeois et Messrs. les Conseillers Carignan
et Deau soient et forment le comité chargé d'entendre et de juger
les plaintes qui pourront être faites contre les listes des électeurs
aux prochaines élections municipales, qui ont été préparées par
le Secrétaire Trésorier, suivant la loi, lesquelles plaintes seront enten-
dus par le dit comité, lundi, le vingt-troisième jour de juin courant,
à sept heures du soir.

Adoptée.

6^e motion.

Vente des revenus du
marché au foin et des
étaux des bouchers.

Proposé par le Cons. Camirand,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que les revenus provenant des taxes journalières et des
droits de pesée sur le marché-au-foin, ainsi que les étaux des
bouchers dans la grande hall du marché-aux-denrées, dont le
loyer n'a pas été régulièrement payé aux termes des baux à loyer
avec les dits bouchers, soient vendus par encan public, en la
manière et aux conditions ordinaires, samedi, le vingt-unième
jour de juin courant, à dix heures de l'avant-midi, pour les
pace d'une année à dater du premier de juillet prochain, et
que le prix de départ des revenus du dit marché-au-foin soit

de

Lundi, le 9 juin 1879.

de soixante-et-cinq piastres.

Adoptée.

7^e motion.
Billet à D^m L. O. Ricard
pour \$600.⁰⁰

Proposé par l'Echev. Baptist,

Secondé par l'Echev. Bourgeois,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Dame L. O. Ricard, pour six cents piastres, avec intérêt de sept pour cent l'an si cette somme est remise avant un an, ou de huit pour cent si remboursé plus tard.

Adoptée.

8^e motion.
Billet à D^m J. A. Tapin
pour \$300

Proposé par l'Echevin Bourgeois,

Secondé par l'Echevin Baptist,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, après quinze jours d'avis, à l'ordre de Dame Louise Philomène Cormier, épouse de M. A. Tapin, Etc., pour trois cents piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le vingt-trois juin courant, à sept heures du soir.

J. N. Bureau
Maire.

H. A. Migon
Sec. Trés.

Lundi, le 23 juin 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-troisième jour de juin mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Curier,

Baptist,

Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Carignan,

Godin,

Martel.

Proposé

Lundi, le 23 juin 1879.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Martel,
secondé par l'Echev. Caron,

Vu l'absence de M. le Conseiller Dean, un des membres du Comité spécial nommé pour entendre les plaintes files contre les listes des électeurs municipaux de cette cité; que M. l'Echevin Duchaine soit nommé membre du dit Comité en remplacement du dit M. Dean.
Adoptée.

2^e motion.

Billet à Mr. Médard Lemieux pour \$150⁰⁰

Proposé par l'Echev. Baptiste,
secondé par l'Echev. Caron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, savoir: -
Un billet payable à demande, à l'ordre de M. Médard Lemieux, pour cent cinquante piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an;

Billet à D^{lle} Angèle Charvigny pour \$200⁰⁰

Un billet payable à demande, à l'ordre de Demoiselle Angèle Charvigny, pour deux cents piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an;

Billet à Mr. Joseph Bellefeuille pour \$450⁰⁰

Un billet payable à demande, à l'ordre de M. Joseph Bellefeuille, pour quatre cent cinquante piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an;

Billet à Beauchemin et Fils pour \$2200⁰⁰

Un billet payable en trois mois du 27 du courant, à l'ordre de Messrs. Beauchemin & Fils, pour dix-huit cents piastres, en renouvellement de un autre billet pour \$2,200⁰⁰;

Billet à Messrs.
O. Carignan pour \$250
U. Martel " 250
G. A. Bourgeois " 250
M. Caron " 250
O. Carignan " 450
P. A. Boudreault " 450
J. N. Godin " 450
M. Caron " 450

Quatre billets de deux cent cinquante piastres, chacun, payables respectivement à l'ordre de Messrs. O. Carignan, U. Martel, G. A. Bourgeois et M. Caron, en renouvellement de quatre autres billets de \$400 chacun, qui seront dus le 3 juillet prochain;
Quatre billets de \$450 chacun, payables en trois mois, à l'ordre respectivement de Messrs. O. Carignan, P. A. Boudreault, J. N. Godin et M. Caron. -

Ajournement.

Adoptée.
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le trente du courant, à sept heures et demi du soir.

[Signature] Maire.
[Signature] Sec. Lres.

Lundi, 30 juin 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville

Lundi, le 30 Juin 1879.

Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Juin mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi; étaient présents:

Son Honneur le Maire

Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

J. N. Bureau, Ecuyer.

Bourgeois,

Baron,

Duchaine.

Boudreaux,

Camirand,

Carignan,

Dean,

Martel,

Vanasse.

1^{re} motion.

Proposé par le conseiller Boudreaux,

Secondé par le conseiller Vanasse.

Que les requêtes de Messrs. Sévère Dumoulin et autres C. H. Godby et autres, Daniel Young et autres, Anselme Baron et Alfred Frigon, St. N. Bellefeuille et autres et P. D. Milot et autres soient reçues et lues.

Adoptée

Requête de Messrs. Sévère Dumoulin et autres.

Requête de Messieurs Sévère Dumoulin et autres priant ce Conseil de vouloir bien accéder à la demande de Mr. John Ross, concernant la reconstruction des scieries du St. Maurice

Référé aux Comités Permanents

Requête de Messrs. C. H. Godby et autres.

Requête de Messieurs C. H. Godby et autres priant le Conseil de vouloir bien aider de toute manière possible et d'accéder à la demande de Mr. John Ross pour la reconstruction de ses scieries.

Référé aux Comités Permanents

Requête de Messrs. Daniel Young et autres.

Requête de Messieurs Daniel Young et autres priant le Conseil de vouloir bien accéder à la demande de Mr. John Ross pour lui venir en aide à rebâter ses scieries

Référé aux Comités Permanents

Requête de Messrs. Anselme Baron et Alfred Frigon.

Requête de Messieurs Anselme Baron & Alfred Frigon, demandant à construire des trottoirs en bitume

Référé aux Comités Permanents

Requête de Messrs. St. N. Bellefeuille et autres.

Requête de Messieurs St. N. Bellefeuille et autres demandant que la rue Bellefeuille soit continuée jusqu'à la rue St. Roch.

Requête

Lundi, le 30 Juin 1879. -

642

Requête de Messrs.
P. D. Milot et autres.

Requête de Messieurs P. D. Milot et autres demandant que la vente des animaux vivants soit faite sur le marché au foire.
Référéé aux Comités Permanents.

Protêt de Mr. John Ryan

Lit un protêt de Mr. John Ryan concernant les dommages qu'il souffre par l'écoulement des eaux pluviales sur son terrain venant de la rue St. Antoine.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Departement de l'Acqueduc	215.82
" du Feu	13.44
" des Chemins	90.50
" de la Police	174.98
" de l'Hôtel-de-ville	4.65
" de la Commune	45.50
Rue St. Antoine - Prolongement	130.99
Deventures des Ponts St. Maurice	500.00
Billets Payables	2900.00
Intérêts & Commission	5645.85
Acqueduc - Compte de Construction	140.03
Frais Légaux	..25
Papeterie, Annonces & Impressions	42.81
Divers	3.24
Contingents	17.87
Departement des Marchés	34.82
Canis Champlain et La Force	17.40
Ponts St. Maurice, Entretien & Réparations	23.50
Salaires	227.49
	\$10229.14

Respectueusement soumis
Signé Mld. Martel
" Onis. Carignan

2^e motion.

Proposé par le Conseiller Canasse
Secondé par le Conseiller Camirand
Que le rapport du Comité des Finances soit adopté,
et que les chèques au montant de \$5000. signés le 26 du
courant

Lundi, le 30 juin 1879.

Clôture.

courant, par Son Honneur le Maire, afin de rencontrer les intérêts à payer sur débentures et sur billets échéant à la fin de ce mois, soient approuvés.

Adoptées.

Et la séance est levée. — Le président des prochaines élections devant fixer la date et l'heure de la prochaine assemblée.

A. Rousseau
Prés.

J. L. Migon
Sec. Trés.

Lundi, le 14 juillet 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par M. le Conseiller Camirand, en sa qualité de président des élections tenues le sept du courant, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le quatorzième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins

Messieurs les Conseillers

Sévère Dumoulin, Ecuys,

Baptist,

Carou,

Duchaine,

Boudreault,

Camirand,

Carignan,

Deau,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

Serments des nouveaux membres du Conseil de Ville.

Les membres du Conseil de Ville élus aux dernières élections municipales, savoir :

Sévère Dumoulin, Ecuys, Maire de la Cité des Trois-Rivières;

Alex. Baptist, Ecr., Echevin pour le quartier St-Ursule;

M. Carou, Ecr., Echevin pour le quartier St-Louis;

P. A. Boudreault, Ecr., Conseiller pour le quartier St-Ursule;

M. E. Gervais, Ecr., Conseiller pour le quartier Notre-Dame;

— U. Martel —

Lundi, le 14 juillet 1879.

644.

W. Martel, Ecr., Conseiller pour le quartier St. Philippe;
J. C. Rousseau, Ecr., Conseiller pour le quartier St. Louis,
prêtent les serments exigés par la loi et prennent leurs
sièges.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est ensuite lu.
Proposé par le Cons. Martel.
Secondé par l'Echev. Caron,

Que les requêtes de Messrs Joseph Robichon et autres, A. St.
Merrill et de l'Union Musicale Trifluvienne soient reçues et lues.
Accordée.

Requête de Messrs.
Joseph Robichon & autres.

Requête de Messrs. Joseph Robichon et autres demandant que
la rue St. Antoine soit continuée jusqu'à la rue Badaeauy -
Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Arthur
St. Merrill.

Requête de Mr. Arthur St. Merrill informant le Conseil qu'il a
préparé un plan de la cité, sous forme d'Atlas, et lui demandant
de souscrire à plusieurs copies de ce plan.

Référé au Comité des Finances.

Requête de "l'Union
Musicale Trifluvienne".

Requête de "l'Union Musicale Trifluvienne" demandant au
Conseil de lui voter une somme de deux cents piastres pour
le soutien de cette société et pour divers autres objets.

Référé au Comité des Finances.

Lettre de G. E. Hart, Ecr.

Lettre de Geo. E. Hart, Ecr., demandant que 25 constables
spéciaux soient assermentés pendant le temps des courses.

Rapport du Secrétaire
Trésorier.

Rapport

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre au
Conseil de Ville, le compte en détail, attesté sous
serment et certifié par les auditeurs, des recettes
et des dépenses pour l'année fiscale terminée le
30 Juin dernier.

Les recettes, provenant de toutes sources per-
manentes et régulières, avaient été estimées @
\$ 39,000; elles ne se sont élevées qu'à \$ 35,300,
accusant ainsi un déficit de \$ 3,700. Ce déficit
n'est qu'apparent, il est dû à ce que, par
suite des changements faits par le Conseil, dans
le mode et la date de la collection des Paues
de l'Eau, ces taxes n'ont été collectées que pour
huit mois, cette année, au lieu de l'être pour
douze

Lundi, le 14 juillet 1879.

douze mois, comme les années précédentes. Si les revenus de l'Acqueduc avaient été perçus pour l'année entière, les recettes auraient été de \$39,842.¹⁵, soit un surplus de \$872.¹⁵ sur les estimés.

Les principaux items dont le revenu a été moindre que les estimés sont les cotisations régulières, la taxe du Ramonage, les Marchés, les Cens et Pontes et l'Acqueduc. - Le déficit dans le revenu des taxes et des Cens et Pontes a pour causes la difficulté et même l'impossibilité dans un grand nombre de cas, pendant cette époque de gêne générale et de manque d'ouvrage, de faire payer les contribuables appartenant à la classe ouvrière et à celles des journaliers.

Plusieurs items du revenu ont excédé les estimés, principalement les Pontes du St. Maurice, la Salle Publique et l'intérêt sur les Dettes des Incendies.

Les appropriations votées pour rencontrer les dépenses de l'année, tel que requis par la loi, étaient de \$39,000, et compris un fonds de réserve de \$1,950; le montant dépensé a été de \$37,396.⁷⁵ représentant une épargne \$1,603.²⁵

Le montant total des dettes contre la Corporation était, le 30 Juin 1878 de \$235,821.91, et le 30 Juin 1879 de \$292,503.84; ce qui fait une augmentation de dette, pendant l'année écoulée, de \$56,681.93.

Cette nouvelle dette se répartit comme suit:-

A compte de la souscription de \$100,000	
dans le chemin de fer de Q. M. O. & C.	\$50,000.00
Construction des Ponts St. Maurice	1266.93
Construction de l'Acqueduc	3430.56
Déficit entre les revenus et les dépenses de l'année	2,096.71

En tout \$56,494.20

La valeur totale des propriétés appartenant à la Corporation, tel qu'estimée par les évaluateurs, est de \$350,435.-

La Corporation a une réclamation contre l'Honorable

646

Lundi, le 11^e juillet 1879.

ble M^{rs} M^{rs} Levesque, ou contre le Gouvernement, de \$1800, pour terrains pris dans la Commune pour le passage du chemin de fer. Qui est due depuis plus de deux ans. et qui n'est pas encore payée. La Corporation perd l'intérêt sur cette somme en ne la faisant pas payer.

J'ai aussi l'honneur de mettre devant le Conseil un état détaillé des dépenses de chaque département, ainsi que les certificats exigés par la loi, attestant que l'intérêt sur les débentures de la Corporation a été payé et qu'il a été pourvu à l'amortissement des dettes créées par l'émission de ces débentures.

Je mets aussi devant le Conseil un tableau montrant le nombre des assemblées du Conseil pendant l'année écoulée, et le nombre de fois que chacun des membres du Conseil a assisté à ces assemblées.

Le tout est respectueusement soumis

(Signé) J. G. C. Prigon
Secrétaire - Greffier.

Rapport du Surin - Rapport
tendant de l'Aqueduc Messieurs.

Je soussigné, surintendant de l'Aqueduc, ai l'honneur de soumettre à votre Conseil le tableau suivant constatant le nombre de révolutions faites et le nombre de gallons d'eau pompés par les appareils-à-Vapeur de l'Aqueduc durant l'année finissant le premier juillet 1879. Savoir

Mois	Nombre de Révolutions	Nombre de gallons d'Eau
Juillet 1878	415.124	5.396.612
Août "	361.732	4.402.516
Septembre "	350.961	4.562.493
Octobre "	342.945	4.458.675
Novembre "	328.831	4.244.803
Décembre "	395.530	5.164.890
Janvier 1879	372.095	4.834.235

Lundi, le 14 juillet 1849.

Services 1849	348.715	4.533.295
Mars "	361.930	4.695.220
Avril "	312.344	4.060.901
Mai "	334.430	4.357.490
Juin "	350.075	4.550.975
Total de l'année	4.245.075	55.592.105

Il y a actuellement de posé 6.527 tuyaux
 En fer de 9. 6 et 4 pouces formant une longueur de
 58.425 pieds et se répartissant comme suit, savoir:
 498 tuyaux de 9 pouces = 4.182 pieds
 3518 " " 6 " = 31.662 "
 2209 " " 4 " = 19.881 " = 58.425 pds.

De plus il a été posé 550 pieds de tuyaux en plomb
 d'un pouce et 1493 pieds de tuyaux d'un demi
 pouce dont 333 pieds en plomb et 1160 en fer.
 La quantité de tuyaux non employés qui reste
 en mains est comme suit savoir: 20 tuyaux de
 9 pouces, 356 de 6 pouces et 203 de 4 pouces.

Le nombre de bornes-fontaines posées est de 52 et
 il en reste une en mains.

Le nombre de robinets-à-arrêt posés est de 33
 et se répartit comme suit, savoir: 4 de 9 pouces,
 14 de 6 pouces, et 12 de 4 pouces et il en reste 2
 en mains 1 de 4 pouces et 1 de 6 pouces.

J'ai eu occasion dans un rapport en date du
 26 Mai dernier de vous mentionner les causes d'un
 accident survenu au tuyau aspirant des pompes
 de l'Aqueduc ainsi qu'au quai, je crois qu'à l'avenir
 pour remédier à ces accidents il sera nécessaire de
 construire au Nord du quai une aile en forme de
 Caisson et à fleur d'eau la plus basse, je recom-
 manderais aussi le rivêtement du quai en face
 de la Bâtière. Je crois dire que les appareils-à-vapeur de l'Aqueduc
 le tuyau principal, les bornes-fontaines, les bâtières & sont maintenant
 en bon état.

Respectueusement Soumis

Signé: O. J. Hamel
S. O. R.

Trévins, le 14 juillet 1849

648.

Lundi, le 14 juillet 1849.

Rapport du Comptable
de l'Aqueduc.

Rapport

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Conseil deux états détaillés des recettes et des dépenses du Département de l'Aqueduc dont l'un pour douze mois finissant le 30 juin 1849 et l'autre pour deux ans et huit mois, c'est-à-dire depuis la mise en opération de l'Aqueduc jusqu'au 30 juin 1849.

La somme de \$9,114.70 qui est la collection faite durant les derniers douze mois comme il appert par mon rapport ne doit pas étonner Votre Conseil quoiqu'elle soit de beaucoup moindre que l'année précédente, car la date pour le paiement des Paut. de l'Eau ayant été changée en Janvier dernier et fixée les premiers Janvier et Juillet de chaque année il s'en suit que les dits Paut. de l'Eau des mois de Juillet, Août, Septembre, et Octobre de l'an dernier collectés d'avance en Mai 1848 ne figurent pas dans le présent rapport: par conséquent la somme de \$9,114.70 n'est que la collection de huit mois et représente \$13,642.05 pour les douze mois, ce qui est je crois assez satisfaisant vu l'état actuel des affaires en général.

J'ai cru devoir annexer au présent rapport un état détaillé des revenus de l'Aqueduc depuis sa mise en opération. Cet état renferme plusieurs tableaux dans lesquels vous trouverez facilement une réponse à toute question que vous pourriez faire concernant les collections faites, les arriérés dus et les sommes perdues pour différents Paut. de l'Eau. De plus un Tableau indiquant le nombre de tuyaux de service posés, le nombre de ceux en usage, le nombre de ceux fermés pour non-paiement et le nombre de ceux fermés aux bâties inoccupées.

Aussi la somme moyenne que doit rapporter chaque service d'après les revenus de l'Aqueduc et la somme moyenne qu'il rapporte d'après la collection.

Espérant

Lundi, le 11 Juillet 1849.

Esperant que ce rapport vous donnera satisfaction quant à ce qui concerne les devoirs de ma charge.

Signé: Thomas D'Éaulmier
Comptable A. G. R.

2^e motion.

Nomination du Procureur
Maire.

Proposé par le Cons. Vanasse

Secondé par le Cons. Caignan

Que l'Échevin Bourgeois soit le procureur
pour le présent semestre.

Adopté

3^e motion.

Comités Permanents.

Proposé par l'Échev. Duchaine

Secondé par le Cons. Vanasse

Que les Comités permanents de ce Conseil pour
la présente année soient composés comme suit, savoir:

Finances.

Échevin Baptist, président;

Conseillers Caignan, Camirand, Marteb, Rousseau

Hôtel-de-Ville.

Échevin Bourgeois, Président;

Échevin Duchaine, Conseillers Caignan,
Camirand, Rousseau

Santé.

Conseiller Gervais, Président;

Échevins Bourgeois, Caron, Conseillers
Boudreault, & Dean.

Aqueduc.

Conseiller Dean, président;

Échevin Baptist, Bourgeois, Conseillers
Caignan et Vanasse.

Peu.

Conseillers Boudreault, président;

Échevin Caron, Conseillers; Dean, Gervais
et Marteb.

Police.

Conseiller Vanasse, président,

Échevin Bourgeois, Baptist, Conseillers
Caignan et Rousseau

Chemins

Conseiller Marteb, Président;

Échevins Duchaine & Caron, Conseillers
Rousseau et Vanasse.

Eclairage

Conseiller Camirand, Président;

Échevin Baptist, Conseillers Boudreault,
Marteb, et Gervais.

Lundi, le 14 juillet, 1879.

658.

Marchés

Conseillers Carignan, Président.
Echurin, Duchaine & Caron, Conseillers
Camirand, Vanasse

Commune

Echurin Duchaine, Président.
Conseillers Camirand, Déan.
Roudeault & Gervais.

4^e motion.

Proposé par l'Échev. Baptiste

Nomination des Auditeurs

Secondé par l'Échev. Duchaine

Que Messieurs M^{rs} Langan et S. E. Gervais
soient les auditeurs pour l'année courante.

Adoptée

5^e motion

Proposé par le Cons. Carignan.

Billet à D^{lle} Sophie Du
pont pour \$500.00

Secondé par le Cons. Camirand

Billet à M^{rs} Médéric Belle-
feuille pour \$200.00

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à
signer, pour et au nom de la Corporation de cette
Cité, les billets suivants, savoir: -

Un billet payable à demande, à l'ordre de D^{lle}
Sophie Dupont, pour cinq cents frastres, avec
intérêt au taux de sept pour cent l'an.

Un billet payable à demande à l'ordre de M^{rs}
Médéric Bellefeuille, pour deux cents frastres, avec
intérêt au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée

6^e motion.

Transport d'une
licence d'Hotel.

Proposé par le Cons. Roudeault.

Secondé par le Cons. Poussiau.

Que le transport fait par James Shortis & Co.
de sa licence d'hôtelier en faveur de M^{rs} Joseph
Pierdeau soit confirmé par ce Conseil.

Adoptée

7^e motion.

Subrogation en fa-
veur de la Société
de Construction
S^{rs} Jacques.

Proposé par le Cons. Carignan.

Secondé par le Cons. Gervais.

Que en considération du paiement par la
société de Construction S^{rs} Jacques de Montréal,
de certaines réclamations de la Corporation de cette
cité contre M^{rs} Pierre Poliquin le Secrétaire-Trésorier
de ce Conseil soit autorisé pour et au nom
de la dite Corporation, et tant que ce Conseil
peut légalement le faire à subroger la dite so-
ciété de construction, S^{rs} Jacques, de Montréal, aux
droits

Lundi, le 14 Juillet 1879.

droits de cette Corporation contre le dit Pierre Poliquin ou contre sa propriété, pour taxes, intérêts, primes d'assurance et autres dettes, sans y comprendre, cependant, l'hypothèque que la dite Corporation a contre la propriété du dit Pierre Poliquin.

Ajournement.

Adoptées
Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi prochain, le 18 du courant, à 7½ heures du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.

J. L. Giguère
Maire.

Vendredi, le 18
juillet 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville en la dite Cité, vendredi, le dix-huitième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Séverin Dumoulin, Ecurier,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bourgeois,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Boudreau,

Carrignan,

Dean,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

Lû le procès-verbal de la dernière séance.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Boudreau,

1^{re} motion.

Exemption de taxes en faveur de Ross, Ritchie & Co. étendue aux taxes de l'eau, pour leurs scieries.

Que la résolution de ce Conseil en date du 3 septembre dernier, accordant une exemption de taxes en faveur de la reconstruction des scieries de Messrs. Ross, Ritchie & Co. soit continuée en force pour le temps et espace d'un an à compter du premier de juillet courant;

Que

Vendredi, le 18 juillet 1879.

Que, en sus de l'exemption de taxes municipales pendant dix ans, sur les scieries et boutiques de Messrs. Ross, Ritchie & Co., par résolution de ce Conseil, passé le 3 de septembre de l'année dernière (1878), il soit de plus accordé aux dits Messrs. Ross, Ritchie & Co. l'exemption du paiement des taxes de l'eau pendant l'espace de dix années à compter du premier de juillet courant, pourvu qu'il ne soit pas fait usage de l'eau de l'aqueduc de cette cité pendant les dites dix années, pour les machines à vapeur ou pour la mise en opération des dites scieries ou moulins. La présente exemption est de plus faite aux mêmes conditions et obligations que celles qui sont imposées aux dits Messrs. Ross, Ritchie & Co. par la susdite résolution du 3 de septembre dernier; et ne s'appliquera qu'aux dites scieries et à leurs engins; et que la remise de taxes et cotisations et de taxes de l'eau comme susdit, pendant dix ans, soit faite à condition que les dites scieries et boutiques soient reconstruites et prêtes à être mises en opération le ou avant le premier jour de juin de l'année prochaine (1880).

Adopté.

2^e motion.
Concernant l'éclairage
des rues.

Proposé par l'Échev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Rousseau,

Que le Comité de l'Éclairage reçoive instruction de s'enquérir s'il est possible de diminuer les dépenses occasionnées à cette cité par l'éclairage des rues et places publiques, de s'aviser à ce sujet avec l'Inspecteur des Chemins et de faire en diligence rapport à ce Conseil.

Adopté.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne alors à vendredi prochain, le vingt-cinq du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon
Sec. Trés.

au Secrétaire
Mare.

Vendredi, le 25 juillet
1879.

À une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville de la dite cité, vendredi, le vingt-cinquième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Vendredi, le 25 juillet 1879.

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Sec.,
 Messieurs les Echevins Bourgeois,
 Baron,
 Messieurs les Conseillers Boudreault,
 Camirand,
 Carignan,
 Dean,
 Gervais,
 Martel,
 Rousseau,
 Vanasse.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu:—

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,
 Secondé par le Cons. Gervais,

Que les requêtes de Messrs. Sévère Larivière et autres, Pierre Dorion et autres, Edouard Godin, Honoré Lord, Alex. Décioteau et autres, Joseph Cloutier, Ernest Proustier et J. B. Gailloux, fr^s, soient reçues et lues.

Adopté.

Requête de Messrs.
 Sévère Larivière et autres

Requête de Messrs. Sévère Larivière et autres demandant que l'eau de l'aqueduc soit introduite dans la rue des prisons.

Référé au Comité de l'Aqueduc.

Requête de Messrs.
 Pierre Dorion et autres

Requête de Messrs. Pierre Dorion et autres, bouchers, demandant qu'il soit passé un règlement pour prohiber, à l'avenir, la vente de la viande de boucherie dans le rez-de-chaussée du marché-aux-dépens.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de Mr. Edouard
 Godin.

Requête de Mr. Edouard Godin, Gardien des Ponts St^s Maurice, demandant une augmentation de salaire.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Honoré
 Lord.

Requête de Mr. Honoré Lord, 2nd Ingénieur de l'Aqueduc, demandant que son salaire soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Messrs. Alex.
 Décioteau et autres.

Requête de Messrs. Alex. Décioteau et autres, hommes de Police, demandant que leurs salaires soient élevés.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Joseph
 Cloutier.

Requête de Mr. Joseph Cloutier demandant que son salaire comme assistant-clerc du marché-aux-dépens soit augmenté.

Référé aux Comités Permanents.
 Requête.

Vendredi, le 25 juillet 1879.

Requête de Mr. Ernest Trottier.

Requête de Mr. Ernest Trottier pour demander une augmentation de salaire.
Référé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. J. B. Gailloux, jnr.

Requête de Mr. John B. Gailloux, jnr., demandant que son salaire soit augmenté.
Référé aux Comités Permanents.

Lettre de J. F. V. Bureau, Esq.

Lettre de J. F. V. Bureau, Esq., Avocat, informant le Conseil qu'il a instruction de Mr. John Ryan de poursuivre la Corporation pour dommages au montant de \$500 causés par l'ouverture du prolongement de la rue St. Antoine.
Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département du Feu	\$	525
" de la Police		2474
" des Chemins		2275
" des Marchés		2441
" de l'Hotel-de-Ville		1"
" de la Commune		4140
" de l'Aqueduc		12956
Aqueduc. Compte de construction		1075
Ponts St. Maurice, " " "		"20
Rue St. Antoine. Prolongement		674
Carré La Fosse		"45
Billets Payables		2600"
Intérêt et Commission		42196
Assurance des propriétés de la Corporation		150"
" " " des Incendies		287"
Papeterie et Impressions		5635
Frais Légaux		40"
Contingents		14616
Divers comptes		12856
Salaires		160"
	\$	428758

Out

Vendredi, le 25 juillet 1879.

Sur requête de Théod.
Beaulieu.

Sur la requête de Mr. Théodule Beaulieu demandant la remise de la balance qu'il redoit sur l'achat des bâtisses de Mr. John Houlistou, votre Comité est d'opinion que cette remise ne doit pas être faite.

Respectueusement soumis.

(Signé)

O. Carignan,

L. A. Hamirand

Uld. Martel

J. C. Rousseau.

2^e motion.

Proposé par

Secondé par

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport du Comité des
Chemins.

Sur prolongement de
la rue St. Antoine

Rapport.
Le Comité des Chemins a l'honneur de faire rap-
port qu'il est d'opinion qu'il serait avantageux pour la
Corporation et le public en général de continuer la rue
St. Antoine jusqu'à la rue Badaeau, et, à cette fin, il re-
commande d'acheter la partie du lot numéro six cent
soixante-et-trois des plan et livre de renvoi officiels du
cadastre d'enregistrement de cette cité, entre au rôle d'éva-
luation de cette cité comme appartenant à Mr. John Ryan
et comprise entre la place du marché-aux-dennées et une
ligne à être tirée en ligne droite, commençant à la pro-
fondeur du pignon nord-est de la maison du dit John
Ryan, bâtie sur le lot No. 676 du dit cadastre, traver-
sant le susdit lot No. 663 et le lot No. 662 du dit ca-
dastre pour se terminer au coin nord-est, au front de la
maison de Mr. Louis Sarasin, construite sur le dit lot
No. 662, le tout pour le prix et somme de quatre cent
cinquante piastres; Mr. Louis Sarasin offre de
céder gratuitement à la Corporation la partie du lot
No. 662 du dit cadastre, nécessaire pour le prolongement
de la dite rue St. Antoine, suivant l'alignement ci-dessus
mentionné, pourvu que votre Conseil lui paie \$50 pour lui
rembourser les frais de déplacement d'un hangar qui se trouve
dans le dit alignement.

Votre Comité considère que le prix demandé par Mr. Pierre
Bussière pour son emplacement No. 661 des dits plan & livre
de

Vendredi, le 25 juillet 1879.

de renvoi officiels est trop élevé, il recommande que ce terrain soit acquis en vertu des dispositions de la section 69 de l'acte 38 Vict., chap. 76.

sur le prolongement de la rue Champflour

Vote Comité est aussi d'opinion que la rue Champflour devrait être prolongée jusqu'à la rue St. Prosper.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) M. d. Martel,
" M. Caron,
" P. B. Vanasse,
" J. C. Rousseau.

Considération remise

Rapport du Comité de l'Eclairage.

Rapport.

Le Comité de l'Eclairage qui avait été chargé par votre Conseil de s'enquérir s'il est possible de diminuer les dépenses résultant de l'éclairage des rues et places publiques, a l'honneur de faire rapport qu'après avoir pris des renseignements à ce sujet et avoir visité les endroits éclairés au gaz, il est d'opinion que deux fanaux sur la rue Notre-Dame, l'un près du ruisseau de la Madeleine et l'autre au coin de la rue des Pins devraient être supprimés, vu qu'il restera encore un nombre suffisant de fanaux pour éclairer convenablement cette partie de la rue Notre-Dame.

Vote Comité pense aussi que le fanal qui est en face du bureau de Messrs. Ross, Ritchie & Co. sur la rue des Pins ne devrait pas être allumé pendant la saison d'hiver.

Respectueusement soumis,
(Signé) L. A. Hamirand, Prist.
" P. B. Vanasse,
" M. d. Martel,
" M. C. Gervais

3^e motion.

Proposé par l'Echev. Bourgeois,
Secondé par le Cons. Rousseau,

Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.

Adoptée.

Avis de motion du Conseiller Gervais concernant la vente de la viande dans le marché.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai qu'il soit passé un

Vendredi, le 25 juillet 1879.

un règlement à l'effet de prohiber, à l'avenir, la vente de la viande de boucherie dans le rez-de-chaussée du marché aux denrées.

En Conseil, ce 25 juillet 1879.

(Signé) M. E. Gervais,

4^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par l'Echev. Carou,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants:

Billet à L. A. Camirand \$300 Un billet payable à demande, à l'ordre de L. A. Camirand, Cor., pour trois cents piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an;

Billet à Burleigh & Bro. pour \$1476-¹⁸ Un billet payable en trois mois du quinze du courant, à l'ordre de Messrs. H. G. Burleigh & Bro. pour quatre cent soixante-et-seize ¹⁸⁷/₁₀₀ piastres, en règlement de leur compte pour charbon de terre.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par l'Echev. Carou,

Comité pour entendre et juger les plaintes contre le Rôle d'Évaluation. Que ce Conseil se forme en Comité Général pour entendre et juger les plaintes qui ont été faites contre le Rôle d'Évaluation tel que révisé pour l'année courante.

Adoptée.

Le Conseil se forme en Comité Général sous la présidence de M. l'Echevin Bourgeois, entend les plaintes qui lui sont soumises, décide et juge sur icelles, et s'étant de nouveau formé en assemblée régulière, le rapport suivant est lu:—

Rapport d'un Comité Général sur les plaintes contre le Rôle d'Évaluation. Rapport. Le Comité Général du Conseil a l'honneur de faire rapport qu'il a entendu et jugé, suivant la loi, les plaintes qui avaient été produites contre le Rôle d'Évaluation tel que révisé pour la présente année, et que les décisions de votre Comité sont consignées à l'endos de chacune des dites plaintes.

Votre Comité recommande, en conséquence, que ses décisions sur les susdites plaintes soient confirmées par votre Conseil, et que les Évaluateurs reçoivent instruction de rectifier

Vendredi, le 25 juillet 1879.

rectifier les erreurs et de faire les estimations qui ont été omises au dit rôle.

Respectueusement soumise,
(Signé)

G. A. Bourgeois, Prés.,
J. G. A. Frigon, Sec. Trés.

6^e motion.
Rôle d'Évaluation
clos et homologué.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par le Cons. Lervois,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil soit adopté et que le Rôle d'Évaluation, révisé pour l'année courante, soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à mardi, le vingt-neuvième jour de juillet courant, à sept heures et demi du soir.

J. G. A. Frigon
Sec. Trés.

[Signature]
Maire

Mardi, le 29 juillet
1879.

Aune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mardi, le vingt-neuvième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| Son Honneur le Maire, | Sévère Dumoulin, Ecuyer, |
| Messieurs les Echevins | Baptist, |
| | Bourgeois, |
| | Carou, |
| | Duchaine, |
| Messrs. les Conseillers | Boudreault, |
| | Carignan, |
| | Martel, |
| | Rousseau, |

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,
Secondé par le Cons. Carignan,

Que les requêtes de Messrs. F. D. Perkins & Wm. Chagnon soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de F. D. Perkins

Requête de Mr. Frank D. Perkins demandant qu'il lui

soit

Mardi, le 29 juillet 1879.

lui soit accordé une remise sur le prix d'une licence d'auberge qu'il se propose de prendre, vu que cette licence ne pourra courir que pour les neuf mois prochains.

Rejetée.

Requête de. ell. W^m Chagnon. Requête de M. W^m Chagnon, Agent de la Compagnie d'Imprimerie des Trois-Rivières, demandant que l'ouvrage de la Corporation soit partagé entre les différents journaux de cette cité, et offrant de publier les annonces et de faire les impressions du Conseil à un prix réduit.

Référé aux Comités Permanents.

2^e motion. Proposé par le Cons. Carignan,
 Pour adopter le rapport du Comité des Chemins, présenté et lu à la dernière séance de ce Conseil, soit adopté en re-tranchant la partie du dit rapport qui concerne l'ouverture de la rue Champflour jusqu'à la rue St. Prosper.

Adoptée sur division de 7 pour et 1 contre, savoir:
 Pour: les échevins Baptist. Caron et Duchaine,
 les conseillers Boudreault, Carignan, Martel et Rousseau. 7

3^e motion. Appropriations votées pour 1879-1880.
 Proposé par l'Echev. Bourgeois,
 Secondé par l'Echev. Duchaine,
 Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées, tel que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:—

1 ^{re} Dettes payables dans l'année:—				
Secrétaire-Trésorier, balance le 30 juin 1879		590	61	
x J. C. Mart. bal. sur obligation pour Carré Champfl.		700	"	
x D. Mart gal. " " " " " " 4 N. de V.		4,546	07	
x D ^{me} V ^{ve} C. B. de Niverville, Billet du 28 Sept. '79		1,950	"	
x Banque de Québec, " " 24 juill. "		1,000	"	
x do " " 24 Aout "		1,000	"	
x do " " 24 Oct. "		1,000	"	
x do " " 24 Déc. "		1,000	"	
x O. Carignan " " 3 juill. "		400	"	
x W. Martel " " 5 " "		400	"	
A reportet		12,616	62	

Mardi, le 29 juillet 1879.

1 ^o	Dettes payables dans l'Année - Report		12,616	62		
x	E. A. Bourgeois,	Billet du 3 juillet 1879	400	"		
x	M. Caron,	" " 3 " "	400	"		
x	J. N. Kodin,	" " " " "	150	"		
x	Alex. Baptist,	" 9 Septembre "	500	"		
x	Jas. B. Luckertoff	" 1 " "	800	"		
x	do	" 7 " "	600	"		
x	O. Carignan,	" 29 " "	450	"		
x	J. N. Kodin,	" 29 " "	450	"		
x	M. Caron	" 29 " "	450	"		
x	Beauchemin & Fils,	" 30 " "	1,800	"		
x	P. A. Poudreault,	" 29 " "	450	"		
x	A déduire :-		19,066	62		
x	Montants (marqués X) dont le principal ne sera pas demandé, ou pour lesquels il sera nécessaire de faire des emprunts		18,026	07	1,040	61
2 ^o	Fonds d'Amortissement :-					
	Dettes Consolidées,	2% sur \$46,000	920	"		
	Dettes de l'Aqueduc	2% " 107,000	2,140	"		
	Dettes des Ponts St. Maurice	2% " 26,000	520	"		
	Dettes du Chemin de fer, Q. M. O. S. O.	2% " 50,000	1,000	"	4,580	"
3 ^o	Intérêt, Escompte et Commission :-					
	4% d'intérêt sur \$46,000 -	Dettes Consolidées	3,220	"		
	6% " " 107,000	" de l'Aqueduc	6,420	"		
	6% " " 26,000	" des Ponts St. M.	1,560	"		
	8% " " 5,276 ⁰¹	Dettes de l'Hy. de l'adu. C. C.	422	08		
	4 1/2% " (environ) " 38,454 ⁸³	Billets Payables	2,584	12		
	8% " " 4,375	Emprunts	590	"		
	8% " " 8,500	Obligations 680.00				
	4% " " 500	" 35.00				
	6% " " 3,500	" 210.00	925	"		
	Commission		80	92		
	Timbre		18	"		
	6% d'intérêt sur \$38,31 ⁸³	Constituts & rentes fond.	2,298	88		
	Moins, à collecter :		16,050	"		
	Intérêt sur arriérés de taxes, environ \$100.00					
	" " divers	50.00				
	Escompte sur déventures à racheter		200.00	350	15,700	"
	A reporter				21,320	61

Mardi, le 29 juillet 1879.

4° Salaires des Officiers et Employés. Report			21,320 61
Secrétaire-Trésorier	1,000	" "	
Assistant-Secrétaire-Trésorier	450	" "	
Assistant-Comptable	180	" "	
Inspecteur de Ville	500	" "	
2 Auditeurs	50	" "	
3 Évaluateurs et leur Clerc	160	" "	
Collecteur et Messager	360	" "	
Gardien de la Commune	240	" "	2,940 " "
5° Assurance des Propriétés de la Corporation:			
Contre le Feu	305	" "	
Contre les Explosions	15	" "	320 " "
6° Département du Feu:—			
Fournitures, Entretien et Réparations —	250	" "	
Chauffage	50	" "	
Nourriture et Entretien de 2 chevaux	100	" "	
Télégraphe d'Alarme	125	" "	
Costumes des Pompiers	50	" "	
Ramonnage	60	" "	
Imprimés	15	" "	650 " "
7° Département de l'Acqueduc			
Salairé du Surintendant	600	" "	
" " Comptable	800	" "	
" de l'Assistant-Comptable	180	" "	
" du 1 ^{er} Ingénieur	400	" "	
" du 2 ^e Ingénieur	275	" "	
Tourne-robinets environ	75	" "	
Chauffage Charbon 1601.82			
" Bois & Sciage 111. " "			1,712.82
Entretien et Réparations	250	" "	
Eclairage	30	" "	
Papeterie, Annonces et Impressions	100	" "	
Crées publiques	8	" "	
Timbres-poste et télégrammes	2	" "	
Imprimés	3 18	" "	4,436 " "
8° Département de l'Eclairage:—			
Compagnie du Gaz	1,350	" "	
Lampes à l'huile	75	" "	1,425 " "
Reporté			31,091 61

Mardi, le 20 juillet 1879.

662

9 ^o	Département des Marchés -	Report			31091 61
	Entretien et Réparations		205 "		
	Salaires du Clerc du Marché		250 "		
	" de l'Assistant-Clerc		200 "		
	" de l'aide-clerc		50 "		
	Inspection des Poids et Mesures		2 50		
	Crées publiques et affiches		3 50		
	Imprévus		24		685 "
10 ^o	Département des Chemins:				
	Spain d'œuvre et charroiyage		550 "		
	Effets et outils		200 "		
	Chemins et traverses d'hiver		150 "		
	Actes notariés et enrégistremens		5 "		
	Crées publiques		5 "		
	Imprévus		290 "		1200 "
11 ^o	Département de la Commune :-				
	Ouvrage, Charroiyage et matériaux		35 "		
	Loyers de taureaux		25 "		
	Ensemencement de la Commune		140 "		200 "
12 ^o	Département de la Santé				50 "
13 ^o	Département de la Police :-				
	Salaires de la Brigade, 6 hommes à \$250.00		1500 "		
	1 "		216 "		
	Costumes		250 "		
	Arrestations et transports de prisonniers		24 "		
	Timbres judiciaires		125 "		
	Pension des prisonniers		100 "		
	Armeublement et lavage		25 "		
	Police spéciale		50 "		
	Imprévus		20 "		2310 "
14 ^o	Département de l'Hôtel de Ville :-				
	Entretien et Réparations		270 "		
	Armeublement		25 "		
	Chauffage		205 "		500 "
15 ^o	Frais de Pourvuites				400 "
16 ^o	Papéterie, Annonces et Impressions				700 "
17 ^o	Carries Publics:				
	Carri Champlain		250 "		
	Carri La Pousse		25 "		275 "
	Reportes				37411 61

Mardi, le 29 juillet 1879.

18°	Ponts du S. ^e Maurice:-	Report			37,411	61
	Salairé du Gardien		144	" "		
	Chauffage et éclairage		30	" "		
	Entretien et réparations		200	" "		
	Imprimés		26	" "	400	" "
19°	Dépenses Contingentes:					
	Elections Municipales		30	" "		
	Amendements à la Charte		130	" "		
	Refonte des Règlements		200	" "		
	Cautionnement du Secrétaire Prisoier		"	" "		
	2 Atlas de la Cité (Merrill's)		24	" "		
	Frais de Voyages		16	" "		
	Timbres poste et télégrammes		16	" "		
	Criées publiques et affiches		6	" "		
	Actes notariés		10	" "		
	Fêtes publiques		50	" "		
	Imprimés		86	39	568	39
20°	Fonds de Réserve de 5% sur revenu estimé à				2,020	" "
	\$40,400				40,400	" "

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le onze d'Aout prochain, à sept heures et demi du soir.

J. A. Rigou

Sec. Grés.

J. C. Rousseau
Maire.

Réquisition et
Convocation d'une As-
semblée spéciale du Con-
seil de Ville.

8 Aout 1879.

A Son Honneur le Maire ou à Mr. le Pro-Maire
de la Cité des Trois-Rivières.

Nous, soussignés, membres du Conseil de cette Cité, vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée spéciale du dit Conseil pour ce soir, à 7 1/2 heures, pour affaires concernant l'ouverture de la rue St. Antoine et les communications au fleuve en face des rues de la Poudrière et St. Ursule.

Trois-Rivières, ce 8 Aout 1879

(Signé)

"

"

J. C. Rousseau,
L. A. Gamirand,
Uld. Martel.

Vu la réquisition ci-dessus je convoque une assemblée
spéciale

Vendredi, le 8 Aout 1879.

664.

spéciale du Conseil de Ville pour ce soir, à 7 1/2.

(Signé) G. A. Bourgeois,

Pro-Maire.

3. R.

Vendredi, le 8 Aout 1879.
Assemblée spéciale.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières, convoquée par M. le Pro-Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, vendredi, le huitième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Pro-Maire,

G. A. Bourgeois, Ecr.

Messieurs les Echevins

Baptist,

Messieurs les Conseillers

Duchaine,

Camirand,

Carignan,

Dean,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

L'avis de convocation étant lu:

Lettre de Jos. Parent
offrant sa résignation
comme homme
de Police

Lettre de Mr. Joseph Parent offrant sa résignation comme homme de police et demandant d'être acquitté des taxes qu'il peut devoir à la Corporation.

La démission de Mr. Parent est acceptée et les remises qu'il sollicite sont référées au Comité des Finances pour rapport.

Démission acceptée.
1^{re} motion.

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que les requêtes de Messrs. Louis Martin, David Young et J. B. Masse soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Mr. L. Martin

Requête de Mr. Louis Martin à l'effet d'être nommé homme de Police à la place de Joseph Parent, qui s'est démis.

Référée au Comité de Police.

Requête de Mr. D. Young

Requête de Mr. David Young demandant à être nommé constable de Police en remplacement de Joseph Parent, démissionnaire.

Référée au Comité de Police.

Requêtes

Vendredi, le 8 Aout 1879.

Requête de Mr. J. B. Masse.

Requête de Mr. J. B. Masse pour demander d'être nommé constable de Police en remplacement de Joseph Parent qui a résigné.

Référé au Comité de Police.

Avis de Motion.

Avis de Motion.

du Cons. Vanasse.
Concernant le prolongement de la rue St Antoine.

Je donne par le présent avis que, dans le cas où le terrain No. 663 du Cadastre d'enregistrement, appartenant à Mr. John Ryan, ne pourrait être acquis du dit John Ryan aux termes et conditions d'un rapport du Comité des Chemins, présenté à ce Conseil, le 25 de juillet dernier, il soit passé un règlement pour établir que le terrain dernièrement acquis de Mr. John Houbertson soit et forme partie de la rue St Antoine, et dans le cas où le dit John Ryan céderait le susdit terrain No. 663, aux conditions du dit rapport du 25 du mois dernier, que la dite rue St Antoine soit alors prolongée jusqu'à une ligne à être tirée à une distance de un pied de la ligne de profondeur du terrain de Mr. Pierre Bussière, étant le No. 661 du dit cadastre.

En conseil, ce 8 Aout 1879.

(Signé)

P. B. Vanasse.

2^e motion.

Pour achat du terrain de Mr. John Ryan pour le prolongement de la rue St Antoine.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que, conformément à une résolution de ce Conseil, passé le 29 de juillet dernier, à l'effet d'adopter une certaine partie d'un rapport du Comité des Chemins présenté à ce Conseil le 25 du même mois et concernant le prolongement de la rue St Antoine, le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à offrir à Mr. John Ryan, la somme de \$450 en paiement de cette partie du lot No. 663, mentionnée au dit rapport, en paye le dit John Ryan purgeant le dit lot No. 663 des charges et hypothèques dont il pourrait être grevé.

Adoptée.

3^e motion.

Pour un passage au "Loop Line", vis-à-vis la rue de la Poudrière.

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que le Secrétaire-Trésorier ait instruction de notifier par écrit Mr. Hamlin, Ingénieur de division en cette cité, et représentant l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics dans les travaux de construction de l'embranchement de chemin de fer connu comme le chemin de

ceinture

Vendredi, le 8 Aout 1879.

ceinture des Trois-Rivières, que c'est le désir de ce Conseil qu'un passage ou côté soit construit le plus tôt possible à l'endroit où le dit Chemin de ceinture traverse *vis-à-vis* la rue de la Poudrière, tel que stipulé par une résolution de ce Conseil, passée le 15. Avril dernier.

Adoptée.

Clôture.

La séance est ensuite close et levée.

G. A. Bourgeois
Pro-Maire

J. L. Giguère
Sec. Gre.

Lundi, le 11 Aout 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le onzième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| Monsieur le Pro-Maire | G. A. Bourgeois, Grever. |
| Messrs. les Echevins | Baptist, |
| | Caron, |
| | Duchaine, |
| Messieurs les Conseillers | Carrivand, |
| | Carignan, |
| | Dean, |
| | Gervais, |
| | Martel, |
| | Rousseau, |
| | Vanasse |

1^{re} motion.

Lit le procès-verbal des deux dernières séances.

Proposé par le Cons. Carrivand,

Secondé par le Cons. Vanasse,

Que les requêtes de Messrs. P. C. Panneton et autres, Frs. Da Sylva, George Gingras, Wilbrod Giroux, Grégoire Veudlet, Louis Goulet-fils, Louis Laperrière et Edouard Lacroix soient reçues et lues.

Adoptée.

Requête de Messrs. P. C. Panneton et autres.

Requête de Messrs. P. C. Panneton et autres demandant que la rue Champfleur soit ouverte d'une largeur convenable jusqu'à la rue St. Marie et que des bornes soient placées sur cette rue.

Référée au Comité des Chemins

Requête

Lundi, le 11 Août 1849.

Requête de Mr. Dasylva,	Requête de Mr. Frs. Dasylva,	Pour demander à être nommé homme de police en remplacement de Mr. Joseph Parent qui a résigné.
" " Geo. Gingras,	" " " Geo. Gingras,	
" " Wilbrd Giroux,	" " " Wilbrod Giroux,	
" " Grégoire Veuillet,	" " " Grégoire Veuillet,	
" " Ls. Goulet, fils,	" " " Louis Goulet, fils,	
" " Ls. Laperrière	" " " Louis Laperrière	
" " Edr. Lacroix	" " " Edr. Lacroix	
Lettre de J. E. Normand, Esr,	Lettre de J. E. Normand, Esr., recommandant Louis Martin comme homme de police.	
Lettre de Mr. A. J. Pothier	Lettre de Mr. A. J. Pothier offrant de vendre du bois de construction pour le quai de l'aqueduc. Référé au Comité de l'Aqueduc.	
Notification et protêt de la part de D ^{lle} Emma Hart et al.	Notification et protêt à la réquisition de Demois ^{lles} Emma, Dorothea, Sophia D. Hart et autres, au sujet des sommes dues et payables par la Corporation à D ^{lle} Caroline A. Hart et J. C. Hart, Esr., pour prix d'achat des terrains du Carré Champlain et de l'Hôtel-de-Ville.	
Rapport du Comité des Finances.	Rapport. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:	

Département du Feu	7 50
" de la Police	155 03
" des Chemins	3 25
" des Marchés	34 77
" de la Commune	7 25
" de l'Hôtel-de-Ville	69 91
" de l'Eclairage	330 50
" de l'Aqueduc	228 54
Aqueduc. Compte de construction	3 " "
Ponts du St. Maurice, " " "	30 35
do administration	33 40
Carrés Publics	15 " "
Billets Payables	1000 " "
Intérêt, Escompte et Commission,	370 90
Frais de Poursuites	26 20
Assurance des Incendies	65 " "
A reporter	2380 60

Lundi, le 11 Aout 1879.

668

	Report	2,380 60
Papeterie, Annonces et Impressions		6 "
Dépenses Contingentes		32 03
Divers		1,867 08
Salaires		227 49
	\$	4,513 20

Respectueusement soumis,
(Signé)

Alex. Baptist,
M. Martel,
L. A. Camirand,
O. Carignan,
J. C. Rousseau.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,
Secondé par l'Échev. Paron,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport du Comité
de Police sur le
choix d'un constable
de Police.

Rapport.

Le Comité des Marchés a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les différentes requêtes filées
devant votre Conseil par des personnes demandant
à être nommées à la charge de constable de police
en remplacement de Joseph Parent, démissionnaire,
et il est d'opinion que Mr. Frs. Dasylva devrait
être nommé à cette charge.

M. Dasylva nommé

Respectueusement soumis,

Trois Rivières, 11 Aout 1879.

(Signé)

P. B. Vanasse,
J. C. Rousseau,
Alex. Baptist.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Camirand,
Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que le rapport du Comité de Police soit adopté.
Adoptée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Rousseau,

Que ce Conseil autorise M. le Pro-Maire à si-
gner, pour et au nom de la Corporation de cette cité,
les billets suivants:

Billet à Jos. Dupresne
pour \$100

Un billet payable à demande, à l'ordre de Mr.
Joseph

Lundi, le 11 Aout 1879.

Billet à J. H. C. Godin
pour \$400.00
Billet à J. Q. Page
pour \$1000.00

Billet à D^{me} J. C.
Dusablou pour
\$150⁰⁰

Ajournement.

Joseph Dufresne pour cent piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an;

Un billet payable à demande, à l'ordre de Mr. J. H. C. Godin, pour quatre cents piastres, avec intérêt de sept pour cent l'an;

Un billet payable à l'ordre de Mr. John Q. Page, à demande, pour mille piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an;

Un billet payable à l'ordre de M^{de} J. C. Dusablou, à demande, pour cent cinquante piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne à demain, mardi, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon
Sec. Trés.

J. A. Migon
Pro-Maire

Mardi, le 12 Aout 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville des Trois-Rivières, mardi, le douzième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Messrs. les Echevins

Caron,

Duchaine,

Messrs. les Conseillers

Lamirand,

Larignon,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

Vu l'absence de Son Honneur le Maire et de Mr. le Pro-Maire, M. l'Echevin Caron est choisi pour présider l'assemblée.

Vu le procès-verbal de la dernière assemblée.

Lettre de L. B. Hamblin,
Ecr. -

Lettre de L. B. Hamblin, Ecr., accusant réception de copie de la résolution de ce Conseil, passée le 8 du courant, au sujet de la construction d'un passage à travers le "Loop Line" entre la rue S^{te} Hélène et la grève du fleuve St-Laurent

Mardi, le 12 Aout 1879.

670.

St-Laurent et invitant le Comité des Chemins à examiner les lieux.

Référéé au Comité des Chemins.

Proposé par le Cons. Larignan,

Secundé par le Cons. Rousseau,

1^{re} motion.
Pour exproprier les terrains de Messrs. John Ryan et Bessières pour le prolongement de la rue St. Antoine

Attendu que les Citoyens des Trois-Rivières, ont, par plusieurs requêtes à ce Conseil, représenté qu'il serait désirable et avantageux de prolonger la rue St. Antoine depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Badaeau;

Attendu que ce Conseil, afin d'effectuer le prolongement de la dite rue St. Antoine, comme susdit, a déjà acquis de John Houliston, Escr., par acte passé devant M^{rs}. P. L. Craig, notaire, le deux d'Avril dernier, un terrain situé sur le côté nord-ouest de la dite rue Notre-Dame, étant le numéro six cent-soixante-et-dix-sept du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières;

Attendu que, afin de compléter l'ouverture et le prolongement de la dite rue St. Antoine jusqu'à la rue Badaeau, il est nécessaire que la Corporation de cette cité fasse l'acquisition des terrains suivants, savoir:

1^o De cette partie du terrain portant le numéro six cent-soixante-et-trois des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, renfermée dans les bornes suivantes, savoir: au nord-est par la place du marché-aux-denrées de cette cité; au sud-ouest par une ligne droite à être tirée à travers le dit terrain (No. 663) dans la direction suivante, commençant à la profondeur du pignon nord-est de la maison de sieur John Ryan, construite sur le lot numéro six cent-soixante et seize du dit cadastre d'enregistrement, traversant le susdit lot numéro six cent-soixante-et-trois et le lot numéro six cent-soixante et deux du dit cadastre d'enregistrement, pour se terminer au coin nord-est au front de la maison de M^r. Louis Barasin, construite sur le dit terrain numéro 662; au nord-ouest par le terrain numéro six cent-soixante-et-un et partie du terrain numéro six cent-soixante-et-deux du dit cadastre; et au sud-est par le terrain numéro six cent-soixante et dix-sept, acquis comme susdit du dit John Houliston par la Corporation de cette cité;

2^o De ce terrain étant le numéro six cent-soixante-et-un des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement

pour

Mardi, le 12 Mars 1849.

pour la Cité des Trois-Rivières, borné comme suit, savoir :
 au nord-est par la place du marché aux denrées; au sud-ouest par le lot numéro six cent soixante-et-deux du dit cadastre; au nord-ouest par la rue Badaeux; et au sud-est par le lot numéro six cent soixante-et-trois du dit cadastre;

Et attendu que, pour diverses causes, ce Conseil ne peut acheter de gré à gré les susdits terrains et partie de terrains portant les numéros six cent soixante-et-un et six cent soixante-et-trois du dit cadastre d'enregistrement et nécessaires pour compléter l'ouverture et le prolongement de la dite rue S^t Antoine jusqu'à la rue Badaeux comme susdit;

P. L. Hubert, Esq., notaire,
 chargé de faire des offres
 réelles.

Qu'il soit résolu que Pierre Léger Hubert, Esq., Notaire, de cette cité, soit nommé le notaire employé par le Conseil de cette corporation, pour et au nom du dit Conseil, faire les offres légales et nécessaires suivantes aux propriétaires des terrains ci-dessus désignés ou à leurs représentants, savoir :

La somme de douze cents piastres pour le terrain portant le numéro six cent soixante-et-un des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières;

La somme de quatre cent cinquante piastres pour cette partie ci-dessus désignée du terrain numéro six cent soixante-et-trois des plan et livre de renvoi officiels du dit cadastre d'enregistrement.

Et, dans le cas où tous ou aucun des propriétaires des susdits terrains, ou leurs représentants, refuseraient ou seraient empêchés ou dans l'impossibilité d'accepter les offres à eux faites par le dit Pierre Léger Hubert et que, en conséquence, il serait nécessaire de prendre des procédés légaux pour faire faire l'arbitrage et l'estimation de la valeur des susdits terrains;

S. C. Normand, Esq., nommé
 l'arbitre du Conseil.

Qu'il soit de plus résolu que ce Conseil, en conformité aux dispositions de l'acte de la législature de Québec, 38^e Vict., chap. 76, sec. 68 et 69, nomme et appointe l'Éséphore Eugène Normand, Esq., Notaire, de la Cité des Trois-Rivières, pour être l'arbitre de ce Conseil et pour faire conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par la Cour de Circuit pour le district des Trois-Rivières (ou toute autre cour,) l'évaluation des susdits terrains ou partie de terrain, et

que

Mardi, le 12 Aout 1879.

N. L. De Noncourt, Ecr., chargé d'agir comme l'avocat de la Corporation.

que Nazaire Lefebvre De noncourt, Ecuys, Avocat, et procureur de ce Conseil, soit autorisé à s'adresser à la dite Cour de Circuit, (ou à toute autre cour,) pour demander qu'un arbitre soit nommé par la dite cour pour faire conjointement avec l'arbitre du dit Conseil l'évaluation des susdits terrains, et faire tous autres procédés légaux nécessaires pour l'expropriation des dits terrains.

Ajournement

Adopté.
Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi prochain, le dix-huit du courant, à sept heures et demi du soir.

H. Brignon
Sec. Grés.

H. Caron
Président pro tem.

Lundi, le 18 Aout 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le dix-huitième jour d'Aout mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuys,
- Messieurs les Conseillers
Boudreault,
Carrignan,
Gervais,
Martel,
Rousseau,
Vanasse.

1^{re} motion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu.
Proposé par le Cons. Gervais,
Secundé par le Cons. Vanasse,
Que les requêtes du Rév. Ls. Richard et autres et de P. B. Dumoulin, Ecr., soient reçues et lues.

Requête de P. B. Dumoulin, Ecr. -

Adoptée.
Requête de P. B. Dumoulin, Ecr., offrant de donner le terrain et de construire à ses frais une bâtisse pour un marché dans le quartier Notre-Dame, à ses frais, sous certaines conditions. - Référé au Comité des Marchés.

Requête du Rév. Ls. Richard et autres.

Requête du Rév. Ls. Richard et autres recommandant au Conseil d'accepter l'offre faite par P. B. Dumoulin, Ecr., au sujet d'un marché dans le quartier Notre-Dame. Référé au Comité des Marchés.

Lundi, le 18 Aout 1879.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département des Chemins	28 77
" de la Police	8 25
" de l'Acqueduc	9 20
Assurances des Incendies	24 " "
Intérêt & Commission	2 " "
Contingents	75
Salaires	50 " "
	122 97

Aide de \$50 accordée à l'Union Musicale Trifluvienne.

Sur la requête de l'Union Musicale Trifluvienne, demandant de l'aide, votre comité recommande qu'une somme de cinquante piastres soit accordée à cette société, à condition qu'elle fasse gratuitement de la musique dans le Carré Champlain tous les quinze jours, aux jours et heures qui seront fixés par le Comité de l'Hôtel-de-Ville, pendant la saison d'été, et ce jusqu'au premier de juillet prochain, et que de plus elle s'engage à faire de la musique dans les fêtes et démonstrations publiques lorsque ses services seront requis par ce Conseil.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) Uld. Martel,
" O. Parigman,
" J. C. Rousseau.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Gervais.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté.

Rapport du Comité des Chemins.
Pour l'élargissement de partie de la rue Champlour

Rapport.

Le Comité des Chemins auquel avait été référé la requête de Messrs. P. C. Parrotou et autres demandant que la partie de la rue Champlour, comprise entre les rues St. Thomas et St. Marie, soit élargie et rendue plus facile pour

Lundi, le 18 Aout 1879.

674.

pour la circulation du public se rendant à ou venant de la gare du chemin de fer, a l'honneur de faire rapport qu'il a visité les lieux et qu'il a pris tous les renseignements qu'il a cru désirables à ce sujet, et qu'il est d'opinion que cette amélioration est nécessaire et devrait être faite le plus tôt possible.

En conséquence, votre Comité recommande qu'il soit pris environ 3000 pieds de terrain appartenant aux Sœurs de la Providence au prix demandé de cinq centins du pied formant en tout \$150; et environ 1000 pieds sur le terrain de M. Thomas Fortin, également à 5¢ du pied et formant \$50.-

Pose de fanaux dans la rue Champflout.

Votre Comité recommande aussi qu'il soit placé un fanal au coin des rues Champflout et St. Marie, et un autre au coin des rues St. Martin et Champflout.

Pour l'élargissement de partie de la rue St. Marie.

Votre Comité est aussi d'opinion qu'il serait désirable d'acheter une lieure de terrain appartenant à Mr. Pierre Pirou ainsi qu'un emplacement à Mr. Pierre Dorion, au coin des rues Bonaventure et St. Marie, afin d'élargir la rue St. Marie et d'avoir une voie de communication d'une largeur convenable entre les rues Bonaventure et Champflout.

Mr. Dorion offre de vendre son emplacement pour \$500.- et les deux maisons en bois construites sur ce terrain peuvent être vendues pour une partie du prix d'achat.

Votre Comité croit donc devoir recommander que l'acquisition des terrains ci-dessus soit faite au plus tôt, afin de remédier aux inconvénients dont le public s'est fréquemment et depuis longtemps plaint au sujet du manque de communications faciles avec la gare du chemin de fer.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

M. Parou,

P. B. Vanasse,

J. C. Rousseau.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que le rapport du Comité des Chemins soit adopté.

(Voir motion No. 4 à la 676^e page) Adoptée.

Rapport du Chef de Police et Surintendant du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Surintendant du Feu et Chef de Police, a l'honneur de faire rapport que, dans le mois d'Aout 1878, il a recommandé à votre Conseil d'acheter au moins

Lundi, le 18 Aout 1879.

500 pieds de boyeaux; il doit faire remarquer que la quantité de boyeaux dont le département du Feu peut disposer en ce moment est insuffisante, et que dans le cas d'un incendie considérable, le département du Feu serait incapable de protéger les propriétés des citoyens et de rendre les services exigés en pareil cas.

Le soussigné a aussi été chargé par le Comité de Police de vous informer qu'il serait désirable de nommer un sergent de Police qui serait en même temps l'assistant du Surintendant du Feu.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis.

Trois-Rivières, 18 Aout 1879.

(Signé) Ovide Rocheleau,
Chef de Police et du Feu.

Référé aux Comités du Feu et de Police.

Rapport.

Le soussigné, Inspecteur des Chemins, a l'honneur de faire rapport au sujet de l'état des rues et chemins traversés par le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, en cette cité:

- 1^o Cette partie de la rue Lejeune qui a été exhaussée afin d'atteindre le niveau du pont du chemin de fer, en cet endroit, est trop étroite et est même dangereuse; il peut y arriver de graves accidents qui entraîneraient des dommages considérables à Votre Conseil. - Le chemin devrait être élargi et la terre devrait être gardée de chaque côté par une charpente de un, deux, trois et quatre rangs. Les approches du susdit pont sont aussi très dangereuses, la terre à chaque bout du pont s'étant affaissée de manière qu'il ne reste qu'un passage très étroit pour les voitures; il faudrait aussi un garde-corps de chaque côté de la rue Lejeune.
- 2^o La traverse de la rue Bonaventure est aussi très dangereuse; le chemin de fer fait une courbe en cet endroit et les bâtisses qui sont construites dans le voisinage immédiat de cette traverse empêchent le nombreux public qui circule dans cette rue de signaler de loin les convois qui pourraient s'approcher de la traverse de la rue. - Je crois que, en conséquence, il devrait être placé des barrières en cet endroit pour fermer la rue lorsque les convois du chemin de fer y passent.

Lundi, le 18 Aout 1879.

- 3^o Cette partie de la rue St Maurice traversée par le chemin de fer, est constamment obstruée par des chare qui y sont laissés stationnaires, et beaucoup de personnes se sont plaintes à ce sujet.
- 4^o Les approches de la traverse du chemin de fer sur la rue St Thomas, ont été très mal faites et elles ne sont pas dans l'état exigé par le règlement des Chemins.
- 5^o Les traverses du chemin de fer dans les rues Notre Dame et des Commissaires sont aussi dans un état defectueux; et les trottoirs dans la rue St Maurice, qui ont été défaits par les contracteurs du chemin de ceinture, n'ont pas été refaits.
- 6^o Les fossés dans les rues St Charles et des Commissaires ont été comblés par le terrassement du chemin de ceinture. Les terrains voisins sont exposés à en souffrir et, entr'autres, celui de Messrs. Robert, Schroder & Co. Il serait nécessaire de faire ouvrir ces fossés avant les grandes pluies de l'automne, afin d'éviter les dommages qui pourraient en résulter et pour lesquels la Corporation pourrait être responsable.
- 7^o La construction du quai du chemin de ceinture ayant fermé toute communication en voiture entre les rues St Braule et St Etienne et la grève, il serait nécessaire d'avoir soit des ouvertures dans le quai ou des côtes vis-à-vis ces rues.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois Rivières, 18 Aout 1879.

(Signé) O. J. Hamel,
Supt. des Chemins.

Avis de motion du
Conseiller Vanasse.

Avis de Motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le règlement des marchés soit amendé à l'effet de changer en centiers au lieu de deniers les différentes taxes payables sur les marchés de cette cité et d'augmenter celles payables par les personnes qui vendent des viandes de boucherie dépecées dans le rez de chaussée du marché aux denrées.

En Conseil, ce 18 Aout 1879.

(Signé) P. B. Vanasse.

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par le Cons. Poudreault, en amendement (à la motion N^o 3)

Que cette partie du rapport du Comité des Chemins concernant l'achat des terrains des Révérendes Soeurs de la Providence

4^o motion.
(devrait être à la suite
de la motion N^o 3)

et

Lundi, le 18 Aout 1879.

et de M^{rs}. Thomas Fortin, ainsi que celle au sujet de la pose de deux reverbères sur la rue Champflour soient adoptées; mais que la partie du dit rapport qui a trait à l'élargissement de la rue S^{te} Marie soit retranchée et rejetée.

La motion ci-dessus étant mise aux voix est perdue sur division de 3 pour et 3 contre, Son Honneur le Maire votant contre la motion, savoir:

Pour: - Les Conseillers Martel, Boudreault & Carignan, 3

Contre: - Les Conseillers Gervais, Vanasse et Rousseau } 4.

Vote de Son Honneur le Maire contre la motion

Le vote est ensuite pris sur la motion principale (No. 3) et est comme suit:

Pour: - Les Conseillers Gervais, Rousseau et Vanasse 3-

Contre: - Les Conseillers Boudreault, Carignan et Martel 3-

Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant en faveur de la motion laquelle est adoptée.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi, le premier de Septembre prochain, à sept heures et demie du soir.

J. G. Prignon
Sec. Trés.

M. J. Drumblin
Maire.

Vote sur motion No. 3.
adoptée -

Ajournement.

Lundi, le 1^{er} Septembre
1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le premier jour de Septembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

M. l'Echevin

Messieurs les Conseillers

Duchaine,

Carignan,

Jean,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse. 7

Le procès-verbal de la dernière séance est lu.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que les requêtes de Messrs. A. LaRue, A. G. Fearon et autres

À l'absence de Son Honneur le Maire et de M. le Pro-Maire, M. l'Echevin Duchaine est choisi comme président de cette séance.
1^{re} motion.

Lundi, le 1^{er} Septembre 1879.

autres, L. M. A. Genest et J. B. Gailloux soient reçues et lues.

Adoptées

Requête de M. LaRue, Ecr.

Requête de M. LaRue, Ecr., offrant de donner un terrain dans le quartier Notre-Dame pour y établir un marché public.

Référé au Comité des Marchés.

Requête de M. G. Fearon et autres.

Requête de Messrs. M. G. Fearon et autres à l'appui de la requête ci-dessus de M. LaRue Ecr. -

Référé au Comité des Marchés.

Requête de L. M. A. Genest, Ecr. -

Requête de L. M. A. Genest, Ecr., demandant au Conseil de contribuer \$4.00 pour une photographie d'une vue de cette cité, qui devra figurer dans l'atlas et la géographie que Mr. Lovell, de Montréal, doit publier prochainement.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Mr. J. B. Gailloux, fils.

Requête de Mr. J. B. Gailloux, fils, assistant comptable de l'Acqueduc, demandant que son salaire soit augmenté de \$15 à \$20; et annonçant qu'il sera obligé de résigner sa charge si cette augmentation de salaire ne lui est pas accordée. -

Référé au Comité des Finances.

Lettre de Mr. Robert A. Mc Greevy.

Lettre de Mr. Robert A. Mc Greevy informant le Conseil qu'il a fait poser une clôture à la gare du chemin de fer et demandant que la Police ait instruction d'empêcher les cochers et les gamins de se tenir sur la plateforme de la gare et de nuire à la circulation des voyageurs et gens d'affaires.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département du Feu	4 08
do de la Police	192 99
" des Marchés	34 72
" de l'Hotel de Ville	6 40
" de l'Acqueduc	187 92
Acqueduc - Compte de construction	61 90
Ponts du St Maurice. - Administration	34 50
Carre' Champlain	15 "
A reporter \$	537 51

Lundi, le 1^{er} Septembre 1879.

	Report	537	57
Billets Payables		1,050	" "
Intérêt & Commission		170	32
Papeterie & Impressions		9	" "
Salaires		227	49
		1,994	32

Respectueusement soumis.

(Signé)

O. Carignan,
J. C. Rousseau,
Uld. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secundé par le Cons. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Comités de la Police et du Feu.

Rapport.

Les comités de la Police et du Feu auxquels avait été référé un rapport du Chef de Police et Surintendant du Feu, au sujet de l'achat de nouveaux boyeaux pour le Département du Feu, et de la nomination d'un sergent de Police pour aider le chef dans l'exécution des devoirs de sa charge, ont l'honneur de faire rapport qu'ils recommandent l'achat de deux cent cinquante pieds de boyeaux en cuir, de la meilleure qualité.

Achat de 250 pieds de boyeaux en cuir.

Nos Comités sont aussi d'avis qu'il serait avantageux de nommer un sergent de police, lequel serait en même temps le sous-chef de la Brigade du Feu, et ils recommandent de nommer le constable Louis Hamel, fils, à cette charge.

Louis Hamel, fils, nommé sergent de police, etc.

Le tout est respectueusement soumis.

Trois Rivières, 1^{er} Septembre 1879.

(Signé)

P. D. Vanasse,
O. Carignan,
J. C. Rousseau,
M. G. Gervais,
Uld. Martel,
J. Dean.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,

Secundé par le Cons. Rousseau,

Que le rapport des Comités de la Police et du Feu soit adopté.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 1^{er} Septembre 1879.

4^e motion.
Concernant le terrain
pris dans la Commune
pour la construction
du Chemin de fer
de Q. M. O. & O.-

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par le Cons. Carignan,
Attendu que les Honorables Commissaires du Chemin de
fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ont, en Janvier
1877, déclaré et signifié, par acte notarié, au Secrétaire-Trésorier
de ce Conseil, qu'ils requerraient pour la construction du chemin
de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental une portion de
terrain représentée être de quatre arpens et quatre-vingt pes-
ches en superficie, telle que alors jalonnée et faisant partie
d'un terrain appartenant à la Corporation de cette cité et
connu sous le nom de la "Commune des Trois-Rivières," pour
laquelle ils offraient de payer une somme de quatre cent
quatre-vingt piastres; et que, au cas de refus par le Conseil,
de la dite offre, ils nommaient comme leur arbitre la per-
sonne de Désiré Edouard Frigou, Ecuyer, Marchand, de
cette cité;

Et attendu que ce Conseil, à sa séance du 5^{ème} Février
1877, a refusé d'accepter la susdite offre de quatre cent
quatre-vingt piastres, comme étant insuffisante, et, pour
se conformer aux exigences de l'acte des chemins de fer
de Québec, 1869, et actes subséquents, a alors nommé comme
son arbitre la personne de Laurent Ubalde Archibald
Genest, Ecuyer, Greffier de la Paix, de cette cité des Trois-
Rivières;

Et attendu que par sentence arbitrale, en date du 15
Février 1877, rendue devant Rupert G. LaBarre, Notaire, qui
en a gardé minute, les Commissaires du chemin de fer de
Québec, Montréal, Ottawa & Occidental ont été condamnés à
payer à la Corporation de cette cité, pour l'expropriation du sus-
dit terrain, la somme de huit cent cinquante piastres (\$850)
avec en sus l'obligation aux dits Commissaires de faire et
pratiquer à travers le terrassement exhaussé de la voie du
dit chemin de fer, deux passages souterrains d'au moins
quinze pieds de large, et à défaut par les dits Commissaires de
construire les dits deux passages souterrains, la dite Corpora-
tion aurait droit à une compensation additionnelle de mille
piastres (\$1000).

Et attendu que les dits Commissaires et le contracteur du
dit chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental se
sont

Lundi, le 1^{er} Septembre 1879.

sont depuis emparé de la susdite portion de terrain, y ont fait le dit terrassement exhaussé et y ont complété la voie du dit chemin de fer; et que le dit chemin de fer, en cet endroit, est depuis longtemps ouvert et livré à la circulation publique;

Et attendu que les deux susdits passages souterrains dans le terrassement exhaussé du dit chemin de fer n'ont pas été pratiqués et que, en conséquence, la Corporation de cette cité, a droit à la somme de dix-huit-cent cinquante piastres pour prix et valeur de la susdite portion de terrain, tel que ordonné par la susdite sentence arbitrale, qu'il soit résolu :-

Que, conformément aux dispositions du chapitre 19 de la 41 Victoria, intitulé: "Acte pour amender l'acte de cette province "32 Vict, ch. 57, concernant les chemins de fer," le Secrétaire Trésorier de ce Conseil soit autorisé à faire signifier au bureau de l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, à Québec, un avis que la Corporation de cette cité n'a pas été payée de la susdite somme de dix-huit-cent cinquante piastres comme prix et valeur du terrain ci-dessus décrit et d'en demander le paiement; et dans le cas où la dite somme de dix-huit-cent cinquante piastres ne serait pas là et alors payée, de notifier le dit Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics que la dite Corporation entend procéder à faire faire l'estimation du susdit terrain et que, à cet effet, elle a nommé comme par les présentes elle nomme, comme son arbitre, la personne de Téléphore Eugène Normand, Ecuyer, Notaire, de cette cité.

Adoptée sur division de 5 pour et 1 contre, savoir :-

Pour :- Les Conseillers Carignan, Dean, Gervais, Martel, Rousseau. 5

Contre :- Le Conseiller Vanasse. 1

Proposé par le Cons. Carignan,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants:

Un billet pour six cents piastres et un billet pour quatre cent cinquante piastres; ces deux billets payables en trois mois à l'ordre de Mr. James B. Luekerhoff, et étant en renouvellement de deux autres billets de \$800 et \$600 qui sont dûs les 1^{er} et 7^o du courant;

5^e motion.

Billet de \$600 à J. B. Luekerhoff
" " 450 " do

Un

Lundi, le 1^{er} Septembre 1879.

Billet de \$350 à A. Baptiet.

Un autre billet pour \$350, payable en 3 mois, à l'ordre de A-lex^e Baptiet, Ecr., pour renouveler un billet pour \$500 qui sera dû le 9 du courant;

Billet de \$200 à D^{me} V^{ve} L. C. Crease.

Un billet payable à demande, à l'ordre de Dame Veuve Louis Charles Pressé pour deux cents piastres, avec intérêt de sept pour cent l'an;

Billet de \$100 à A. Désaulniers.

Un billet pour cent piastres payable à demande, à l'ordre de M^r. Antoine L. Désaulniers, avec intérêt de sept pour cent l'an.

Adoptée.

6^e motion.
Transport de licence à Jas. Shortis à Jos Riendeau, confirmé.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secundé par le Cons. Carignan,
Que le certificat en faveur de Mr. Joseph Riendeau, pour permettre à Mr. James Shortis de lui transporter sa licence d'auberge, soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à lundi prochain, le 8 du courant, à 7^{1/2} heures du soir.

Ant. Duchain.
Président pro-tem.

H. Migon.
Sec. Trés.

Lundi, 8 Septembre 1879.
Pas de Quorum.

Lundi, le huitième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à dix heures et demi du soir, le Conseil de Ville n'a pas siégé, faute de quorum, les membres présents étaient: Son Honneur le Maire, S. Dumoulin, Ecuier
M. l' Echevin Caron et Messrs. les Conseillers Camirand, Carignan, Martel et Rousseau, lesquels ont ajourné à lundi, le vingt-neuvième jour de Septembre courant, à sept heures et demi du soir.

H. Migon.
Sec. Trés.

Ajournement

Convocation d'une assemblée spéciale du Conseil - 12 Sept. 1879.

Trois-Rivières, 12 Septembre 1879.
Au Secrétaire - Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières.
Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, ce soir, à 7^{1/2} heures, au sujet de l'état actuel des rues, etc. traversées par le chemin de fer.
(Signé) Sévère Dumoulin.
Maire.

Vendredi, le 12 Septembre 1879.

Assemblée spéciale.

Aune assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, vendredi, le douzième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents :

Son Honneur le Maire,	Sévère Dumoulin, Ecuyer,
M. l'Echevin	Duchaine,
M.M. les Conseillers	Bondreault,
	Camisand,
	Deau,
	Gervais,
	Martel,
	Rousseau,
	Vanasse.

1^{re} motion.

Pour protester le Gouvernement au sujet de l'état des rues traversées par le chemin de fer.

Proposé par le Cons. Gervais.

Secondé par le Cons. Rousseau.

Vu le rapport de l'Inspecteur des Chemins de cette cité, présenté à ce Conseil le 18 Août dernier et dont copie est ci-annexée, lequel rapport concerne le mauvais état des rues, aux endroits où elles sont traversées par le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental ou par la partie du dit chemin connue sous le nom de chemin de ceinture (Loop Line);

Vu les dangers auxquels les citoyens des Trois-Rivières et le public voyageur sont constamment exposés par suite de l'état actuel de ces rues et chemins, et les poursuites pour dommages et réclamations qui pourraient, en conséquence, être instituées contre la Corporation de cette cité, qu'il soit résolu :

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à faire notifier et protester l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, à Québec, de faire réparer immédiatement et mettre en bon ordre et état les différentes rues et parties de rues mentionnées au susdit rapport ci-annexé, sous peine de tous dommages et intérêts contre qui de droit.

Adoptée.

Clôture.

La séance est ensuite levée.

L. G. Gagnon
Sec. Secs.

Jean Gervais
Maire.

Lundi, le 29 Septembre 1879.

Lundi, le 29 Sept^r
1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-neuvième jour de Septembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, Sèvre Dumoulin, Ecurjet,
- Messrs. les Echevins Baptist, Caron, Duchaine,
- Messrs. les Conseillers Boudreault, Carignan, Jean, Gervais, Martel, Rousseau, Vanasse.

1^{re} motion.

Le procès-verbal des deux dernières séances étant lu, il est Proposé par le Cons. Boudreault, Secondé par le Cons. Rousseau,

Que les requêtes de Messrs. G. B. Houliston, James Adair et L. B. Hamlin, de la Compagnie du Richelieu et d'Ontario et de D^{me} V^{ve} David Giroux, soient reçues et lues. Adoptées.

Requête de G. B. Houliston, Ecr.

Requête de Geo. B. Houliston, Ecr., se plaignant que la taxe de \$50 qui lui est imposée comme Courtier (Broker) n'est pas chargée contre d'autres personnes qui exercent la même occupation, et demandant à être traité sur un pied d'égalité avec ces personnes.

Référé au Comité des Finances.

Requête de Mr. James Adair.

Requête de Mr. James Adair demandant la remise de \$2⁵⁰ qui il doit pour taux de l'eau, en considération de l'eau de son puits qu'il a fournie gratuitement, pendant quelques jours, à ses voisins, lors de l'accident arrivé à l'aqueduc, le printemps dernier.

Demande rejetée.

Requête de L. B. Hamlin, Ecr.

Requête de L. B. Hamlin, Ecr., demandant au nom du Gouvernement Provincial, la permission de rallier les deux parties du Chemin de Peinture, maintenant terminées, en construisant

Lundi, le 29 Septembre 1879.

construisant temporairement (disons jusqu'au premier Mai prochain), dans la rue du Fleuve, la partie du dit chemin de fer qui reste à faire; et offrant de fournir toutes les garanties désirables.

Référéé aux Comités Permanents du Conseil.

Requête de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

Requête de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario se plaignant que ses propriétés, en cette cité, sont estimées à une somme trop élevée, et demandant une réduction sur les taxes qui lui sont chargées.

Requête renvoyée.

Requête de D^{me} Veuve David Giroux.

Requête de Dame Veuve David Giroux demandant la remise des taxes et des rentes constituées qu'elle doit, et ce pour cause de pauvreté.

Référéé aux Comités Permanents du Conseil.

Lettre de Messrs. Gervais et Gerin.

Lettre de Messrs. Gervais et Gerin réclamant \$233³³, montant de la réclamation de J. M. Desilets, Ecr., contre la Corporation.

Référéé aux Comités Permanents du Conseil.

Lettre de Flavien Lottinville, Ecr., pour D^{me} V^{ve} L. J. Robitaille.

Lettre de Flavien Lottinville, Ecr., informant le Conseil que D^{me} V^{ve} L. J. Robitaille se plaint que le mur de sa propriété, voisine de la maison de M^r. John Houlston, que le Conseil a fait démolir, est en mauvais état et que, en conséquence, elle souffre des dommages.

Référéé au Comité des Chemins.

Rapport N^o 1 du Comité des Finances.

Rapport N^o 1.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :

Département du Feu	9 "
" de la Police	2 85
" des Marchés	" 40
Construction de l'Aqueduc	32 79
Rues Champflour et St ^e Marie	450 "
Billets Payables	1,100 "
Intérêt & Commission	231 55
Papeterie & Impressions	" 15
	\$ 1827 04

Note Comité

Lundi, le 29 Septembre 1879.

Sur requête de L. M. Genest
Ecr. -

Votre Comité recommande de plus d'accorder les \$4⁰⁰ demandées par M. L. M. Genest, par requête, pour contribuer au coût d'une rue de cette cité.

Sur requête de Mr. J. B.
Gailloux, fils.

Votre Comité a aussi pris en considération la requête de Mr. J. B. Gailloux, fils, demandant une augmentation de salaire, et il regrette de ne pouvoir recommander les conclusions de cette requête, la même demande ayant été dernièrement rejetée par votre Conseil, lors du vote des appropriations.

Respectueusement soumise.

(Signé)

Alex. Baptiste.

"

O. Carignan.

"

L. A. Camirand.

"

Uld. Martel.

Rapport N^o 2 du
Comité des Finances

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département des Chemins	23 47
" du Feu	23 63
" de la Police	161 95
" des Marchés	35 47
" del' Hôtel-de-Ville	44 63
" de la Commune	8 " "
" del' Aqueduc	196 75
Aqueduc. — Compte de construction	100 63
Ponts et Maurice. — " " "	30 58
do Administration	12 " "
Carriés Champlain et Lafosse	15 90
Billets Payables	3600 " "
Intérêt & Commission	291 39
Papeterie & Impressions	34 06
Frais Légaux	38 80
Contingents	60 88
Divers	10 13
Salaires	227 49
Rue St. Antoine — Prolongement	29 01
Rues Champflour & St. Marie — Elargissement	261 25
Respectueusement soumise \$	5206 02

Lundi, le 29 Septembre 1879.

Respectueusement soumis.
(Signé) Alex. Baptist,
" O. Carignan,
" J. C. Rousseau,
" W. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,
Secondé par le Cons. Vanasse,
Que les rapports N^{os} 1 & 2 du Comité des Finances soient adoptés.

Adoptés.

Rapport du Comité des
Marchés.
Sur les requêtes de Messrs.
P. B. Dumoulin, A. Laque
et autres, demandant
l'établissement d'un
marché dans le quartier
Notre-Dame.

Rapport.
Rapport du Comité des Marchés sur les requêtes de
Messrs. P. B. Dumoulin et A. Laque offrant de donner
gratuitement des terrains pour y construire un marché
public dans le quartier Notre-Dame, et sur celles du
Rév. M^r. Richard et autres et de Messrs. A. G. Fearon et
autres, à l'appui des deux requêtes ci-dessus, lesquelles
requêtes avaient été référées au dit Comité:

Notre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a pris
en considération les allégués des susdites requêtes et qu'il
a visité les lieux offerts pour y construire le marché
proposé, et il est d'opinion que les terrains offerts par
ces requêtes ne sont pas d'une étendue suffisante pour
les besoins d'un marché public et qu'il n'est pas ex-
pédient de construire un marché en cet endroit, ni
n'augmenter le nombre des marchés publics pour le
présent.

M. le Conseiller Vanasse ne concourt pas dans le
présent rapport.

Respectueusement soumis.
(Signé) O. Carignan,
" L. A. Admirand,
" Ant. Duchaine

3^e motion

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par le Cons. Martel,
Que le rapport du Comité des Marchés soit adopté.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Gervais, en amendement:—
Que les conclusions de la requête de P. B. Dumoulin,
Et.

Lundi, le 29 Septembre 1879.

Note sur motion No. 4
(amendement.)
Perdue.

Ees., soient accordées -
Perdue sur division de 7 pour et 3 contre, savoir :
Pour : Les Conseillers Boudreault, Gervais et Vanasse, 3
Contre : Les Echevins Baptist, Caron et Duchaine,
Les Conseillers Rousseau, Carignan, Deau, Martel,

Note sur motion No. 3
(principale) adoptée.

Le vote est alors pris sur la motion principale (No. 3) laquelle est adoptée sur division, 7 votant pour et 3 contre, savoir : -
Pour : - Les Echevins Baptist, Caron et Duchaine ;
Les Conseillers Carignan, Deau, Martel et Rousseau : - 7
Contre : - Les Conseillers Boudreault, Gervais et Vanasse - : - 3

Rapport du Comité de
l'Eclairage.

Rapport.
Le Comité de l'Eclairage a l'honneur de faire rapport qu'il est d'opinion que deux fanaux à l'huile devraient être posés sur la rue des Commissaires, l'un au coin de la rue St. Paul et l'autre au coin de la rue Hemlock, et qu'un autre fanal devrait aussi être posé sur la rue Notre Dame, entre le ruisseau de la Briqueterie et la traverse du chemin de fer.

Le tout est respectueusement soumis.

(Signé) L. N. Camirand, Prêtre
" P. A. Boudreault,
" M. G. Gervais,
" M. D. Martel.

5^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par le Cons. Vanasse,
Que le rapport du Comité de l'Eclairage soit adopté.
Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Camirand,
Que le règlement intitulé : "Chapitre 45, Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil huit cent soixante et onze, et intitulé : Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des Viandes, Légumes, Etc." soit lu, passé et adopté.
Adoptée.

Règlement des Marchés amendé.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir : -
Chapitre I. X. X. V.
Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, passé le seizième jour de Janvier mil

Lundi, le 29 Septembre 1879.

mil huit cent soixante-et-onze, et intitulé: "Règlement
"concernant les Marchés Publics et la Vente des Viandes, Légumes,
Etc."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de
la Cité des Trois-Rivières, comme suit:—

Sec. 1.— Partout où dans le susdit règlement, par le
présent amendé, ou dans aucun de ses amendements,
se trouve le mot "denier" ou "deniers," le dit mot "denier" sera,
à l'avenir, considéré et compté comme signifiant deux
centins, monnaie courante de cette Puissance; excepté que
la taxe de trois deniers, imposée sur les voitures par la soix-
ante-dix-neuvième section du dit chapitre onze, par le
présent amendé, continuera à être de cinq centins ou trois
deniers.

Sec. 2.— La section quatre-vingt du susdit chapitre onze
des règlements de ce Conseil, est amendée en retranchant
les mots suivants, savoir:—"Pour chaque pesée excédant 200
"livres, quatre deniers," et les remplaçant par les mots sui-
vants, savoir:—"Pour chaque pesée n'excédant pas un cent
"livres additionnel, deux centins."

Sec. 3.— Toutes les autres dispositions du susdit chapitre onze
des règlements de ce Conseil, ou de ses amendements, conti-
nueront à être en force de même que si le présent n'avait pas
été passé et elles s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 4.— Le présent règlement prendra force et effet à compter
de ce jour.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que ce Conseil confirme l'achat par le Secrétaire-Trésorier
du dit Conseil, pour et au nom de la Corporation de cette cité,
par acte passé devant P. L. Craig, notaire, le dix-huit du
courant, d'une lisière de terrain située au coin des rues
Niverville et S.^{te} Marie, formant partie du N.^o 1582 du cadas-
tre d'enregistrement de cette cité, appartenant à Jean-Baptiste
Pirou, et nécessaire pour l'élargissement de la rue S.^{te} Marie.

Adoptée.

8.^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par le Cons. Gervais,

En vertu des dispositions de la deuxième section du
chapitre

4.^e motion.
Achat de terrain pour
l'élargissement de la
S.^{te} Marie.

Lundi, le 29 Septembre 1879.

Tarif des Péages sur les Ponts St. Maurice amendé -

chapitre 64 des règlements de ce Conseil, passé le 15 Avril 1878, et intitulé: "Règlement concernant les Péages sur les Ponts du St. Maurice," il est résolu que les taux de péages pour les charges lourdes, consistant en foin ou en paille, seront, à l'avenir, comme suit, savoir: - Pour chaque voiture tirée par un cheval ou un bœuf, dix centimes.
Pour chaque voiture tirée par deux chevaux ou deux bœufs, quinze centimes.
Adoptée.

9^e motion.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Martel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants, savoir:

Billet à Ant. L. Desaulniers, \$100

Un billet payable à demande, à l'ordre de Mr. Antoine L. Desaulniers, pour cent piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an;

Billet à O. Carignan \$300

Quatre billets de trois cents piastres chacun, payables en trois mois, à l'ordre respectivement de Messrs. O. Carignan, J. N. Godin, M. Caron et G. A. Boudreault, afin de rencontrer quatre autres billets de \$450 dûs le 29 du courant;

" J. N. Godin 300

" M. Caron 300

" G. A. Boudreault 300

" Beauchemin & Fils \$1500-

Un billet pour quinze cents piastres, payable en trois mois, à l'ordre de Messrs. Beauchemin & Fils, en renouvellement d'un autre billet de \$1800 échu le 30 du courant;

Billet à G. A. Bourgeois \$150

Quatre billets de cent cinquante piastres chacun, payables à trois mois, à l'ordre de Messrs. G. A. Bourgeois, M. Caron, O. Carignan et W. Martel, respectivement, pour régler quatre autres billets de \$250 qui seront dûs le 6 Octobre prochain;

" M. Caron, 150

" O. Carignan, 150

" W. Martel, 150

" J. N. C. Godin. 900

Un billet pour neuf cents piastres, payable à demande, à l'ordre de Mr. J. N. C. Godin, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an.

Adoptée.

10^e motion.

Proposé par le Echev. Caron,
Secondé par le Cons. Martel,

Transport de licence confirmé.

Que le certificat en faveur de Mr. Ferdinand J. Gaulte dit Vadeboncaeur pour permettre à Mr. Wilbrod Gauthier de lui transporter sa licence d'auberge soit confirmé.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le treize d'Octobre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Brigouf Sec. Trés.
Wm. L. Caron Maire.

Lundi, le 13 Octobre 1879.

Lundi, le 13 Octobre 1879.
Assemblée régulière.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le treizième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Ecuyer,
- Messieurs les Echevins Bourgeois,
Duchaine,
- Messieurs les Conseillers Kamirand,
Carignan,
Gervais,
Martel,
Rousseau,
Vanasse.

Lit le procès verbal de la dernière assemblée.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que les requêtes de Messrs. Joseph Dupresne et autres et Cléophas Lord soient reçues et lues

Adoptée.

Requête de Messrs. Joseph Dupresne et autres.

Requête de Messrs. Joseph Dupresne et autres demandant au Conseil de ne pas accorder la demande de L. B. Hamlin, Ecr., pour permission de construire une voie temporaire du chemin de ceinture dans la rue du Fleuve.

Requête de M^r. Cléophas Lord.

Requête de M^r. Cléophas Lord demandant qu'un terrain dans la Commune lui soit accordé pour la culture.

Référé au Comité de la Commune.

Lettre de G. A. Gouin, Ecr.,

Lettre de G. A. Gouin, Ecr., au sujet de l'ensemencement de la Commune.

Référé aux Comités Permanents.

Poursuite de M. Pannetier.

Mis devant le Conseil une action de Louis Pannetier pour paiement d'un lot de pierre vendue pour le quai de l'Aqueduc. -

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pièces listées suivantes :-

Lundi, le 13 Octobre 1879.

692.

Departement de l'Hôtel-de-Ville	107	20
" de la Police	"	75
" des Marchés	1	50
Rues Champflour et St. Marie	"	70
Aqueduc. — Construction	269	47
Eclairage	287	08
Billets Payables	2000	" "
Intérêt & Commission	218	04
	\$ 2884	74

Sur la requête de
G. B. Houliston, Ecr.

Votre Comité fait de plus rapports qu'il ne peut recomman-
der l'adoption des conclusions de la requête de G. B. Houliston,
Ecr. —

Respectueusement soumis.
(Signés) O. Carignan,
J. C. Rousseau,
L. A. Camirand, (quant à l'adop-
tion des comptes.)

2^e motion.

Proposé par l'Echev. Duchaine

Secondé par le Cons. Gervais.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adoptée.

Rapport des Comités
Permanents. —
Sur la requête de L. B.
Hamlin, Ecr. —

Rapport.
Rapport d'un Comité Spécial, composé des Comités
Permanents du Conseil, auquel avait été référé la requête
de L. B. Hamlin, Ecr., présentée le 29 de Septembre dernier, et
demandant la permission de passer temporairement le che-
min de fer de ceinture dans la rue du Fleuve, afin de rallier
immédiatement les deux tronçons de ce chemin qui'il re-
présente comme étant maintenant complètes;
Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a considéré
mûrement les allégués de la lettre de M. Hamlin et qu'il
est d'opinion que votre Conseil ne doit pas accorder la permis-
sion demandée.

Respectueusement soumis
(Signés) Sévère Dumoulin, Président,
" Uld. Martet
" L. A. Camirand,
" P. B. Vanasse,

O. Carignan

Lundi, le 13 Octobre 1849.

(Signé)

"

"

O. Carignan,

M. E. Gervais,

J. C. Rousseau,

Ant. Duchaine,

G. A. Bourgeois.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que le rapport des Comités Permanents du Conseil soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Arbitres
in re Pierre Bussière,
es-qualité, pour
expropriation.

Rapport.

Sur le rapport des arbitres dans la cause de la Corporation de cette cité, requérante, et Pierre Bussière, intimé, pour l'expropriation du terrain No. 661 du cadastre d'enregistrement, appartenant à Napoléon Bussière, enfant mineur, et nécessaire pour le prolongement de la rue St^e Antoine; lequel rapport établit que la valeur du susdit terrain est de \$2226.⁵⁰.

4^e motion.

Pour refuser de prendre

les terrains de Messrs.

Bussière et Ryan.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Que, conformément aux dispositions de la soixante et neuvième section de l'acte 38 Vict., chap. 46, il soit résolu que ce Conseil refuse de prendre et payer le terrain mentionné dans un certain rapport présenté à ce Conseil, à cette présente séance, et fait et signé par Messieurs Théophile Eugène Normand, John Ryan et Philippe Jourdain, arbitres nommés suivant la loi pour faire l'évaluation du susdit terrain; lequel terrain appartient à Pierre Bussière, en sa qualité de tuteur de Napoléon Bussière, enfant mineur, et est connu et désigné sous le numéro six cent soixante et un des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour cette cité.

Qu'il soit de plus résolu que l'avocat et procureur de ce Conseil reçoive instruction de discontinuer tous procédés légaux qu'il pourrait avoir commencés pour l'expropriation, en vertu de la dite 69^e sec. de l'acte 38 Vict., chap. 46, d'un terrain appartenant à Dame John Ryan et autres et étant le numéro six cent soixante et trois des susdits plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement.

Lundi, le 13 Octobre 1879.

694.

d'enregistrement.

Adoptée.

5^e motion.

Billet à M. Vigneau, \$300

" J. Bellefeuille, 600

" J. Robichon 500

Proposé par le Cons. Martel,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de M. Moïse Vigneau, pour trois cents piastres, avec intérêt au taux de sept pour cent l'an.

Un billet payable à demande, à l'ordre de Mr. Joseph Bellefeuille, pour six cents piastres, avec intérêt de sept pour cent l'an.

Un billet payable à demande, à l'ordre de M. Thomas Robichon, pour cinq cents piastres, avec intérêt à sept pour cent.

Ajournement.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne à lundi prochain, le vingtième jour d'Octobre courant, à sept heures et demi du soir.

H. Vigor
Sec. Trés.

Le Maire

Lundi, 20 Oct. 1879.
Assemblée régulière.

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, de la dite cité, lundi, le vingtième jour d'Octobre mil huit cent soixante et dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents: -

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Euyer,

Messieurs les Echevins Baptiste,

Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Poudreault,

Dean,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu. -

Lettre de Joseph Bégin.

Lettre de M. Joseph Bégin au sujet d'une requête qu'il a présentée.

Lundi, le 20 Octobre 1879.

présentée au Conseil il y a quelques mois et concernant un cours d'eau qui traverse sa propriété, rue St Denis.
Référé au Comité des Chemins.

Lettre de James Shortis, Ecr.

Lettre de James Shortis, Ecr., se plaignant de l'état mal-propre dans lequel est le quai et la glissoire des poissonniers, ainsi que la rue avoisinante.

Référé au Comité des Marchés.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département du Feu	\$	262	28
" de la Commune		13	40
" de la Police		"	50
" des Marchés		1	55
Contingents		1	"
Aqueduc. - Compte de Construction		145	88
Rue Lejeune		8	"
Obligations		1200	"
Billets Payables		1746	18
Intérêt & Commission		95	82
Assurances de la Corporation		15	"
	\$	3519	91

Le tout est respectueusement soumis,

(Signé)

Alex. Baptist, Prést

Wd. Martel.

J. C. Rousseau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Poudreaux,

Secondé par l'Echer. Bourgeois.

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à votre Conseil que, le quatre du mois dernier, à 3 heures P.M., le feu s'est déclaré sur les quais de la Compagnie du Richelieu, et a été éteint avant d'avoir causé des dommages

Feu au quai de la C^{de} Richelieu.

Lundi, le 20 Octobre 1879.

696.

dommages considérables. La Brigade du Feu s'est rendue sur les lieux et a tendu 350 pieds de boyeaux dans l'espace de six minutes.

Feu chez Henry Stanley

Le 23 du même mois, à 2 1/2 heures, P. M., le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à Henry Stanley et située sur une ruelle en arrière de la rue St. Paul; le feu a originé par un tuyau de poêle et a consumé toute la bâtisse, ainsi que son contenu. La Brigade au complet s'est rendue immédiatement sur les lieux et a tendu 500 pieds de boyeaux dans l'espace de 8 minutes.

Feu à une maison des Héritiers Burn.

Le 19 du courant, à 7 1/2 heures, P. M., le feu s'est déclaré sur la couverture d'une maison appartenant aux Héritiers Thomas Burn, située au coin des rues Royale et des Champs; ce feu causé par des étincelles sortant de la cheminée, et le dommage est peu considérable. Six membres de la Brigade du Feu se sont rendus sur les lieux et ont tendu 100 pieds de boyeaux dans l'espace de 7 minutes.

Respectueusement soumise,

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef. B. F.

Avis de motion.
(Cons. Vanasse.)

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai qu'il soit passé un règlement pour établir comme rue publique, et comme formant partie de la rue St. Antoine, un terrain que la Corporation de cette cité a acquis, le printemps dernier, de M^r John Aoulistow.

En Conseil, ce 20 Octobre 1879. -

(Signé)

P. B. Vanasse.

2^e motion.
Billet à Thomas Robichon pour \$140⁰⁰

Proposé par l'Echev. Duchaine.

Secondé par l'Echev. Caron,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de M^r Thomas Robichon, pour cent quarante piastres, avec intérêt de sept pour cent par année. -

Adopté.

3^e motion.
Trottoirs dans les rues Champflour et St. Marie.

Proposé par l'Echev. Duchaine,

Secondé par le Cons. Rousseau,

Qu'il soit ordonné de faire et construire des trottoirs de première classe, de chaque côté des rues Champflour et St. Marie

Lundi, le 20 Octobre 1879.

S^{te} Marie, partout où il n'en existe pas déjà, et ce, conformément aux réglemens de cette cité.

Adoptée.

4^e motion.

Écrit séditieux et diffamatoire contant le Conseil.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par l'Échev. Bourgeois,
Que le Chef de Police reçoive instruction de ce Conseil de s'enquérir du nom de l'auteur ou des auteurs d'un certain écrit diffamatoire et séditieux contre ce Conseil qui a été affiché et distribué dans la nuit de vendredi à samedi derniers.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est alors ajourné à lundi, le trois de Novembre prochain, à sept heures et demi du soir.

J. L. Brisson

Sec. Trés.

Maire.

Lundi, 3 Novembre 1879.

à l'Hôtel-de-Ville,

J. L. B.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue en la dite Cité, lundi, le troisième jour de Novembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents, au moins huit membres du dit Conseil, savoir:

Hon^{or}able le Maire,

Sévère Dumoulin, Sec.

Messieurs les Échevins

Bourgeois,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers

Bondreault,

Carignan,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse

1^{re} motion.

Proposé par le Conseiller Carignan,

Secondé par le Conseiller Gervais.

Que les requêtes de Messrs. J. N. Lambert, David Young, André Courteau, George Pronovost, Nazaire Perrault, Pierre Lafontaine, Alexandre Dicoiteau & autres, J. B. Masse et Joseph Martin soient reçues et lues.

Adoptée.

Lundi, le 3 Novembre 1849.

698

Requête de Mr. J. N. Lambert.

Requête de Mr. Josh. Nérée Lambert demandant d'être indemnisé de certains torts et dommages qu'il représente lui avoir été causés, sur sa propriété dans l'île St. Christophe, par la construction des Ponts St. Maurice.

Référéé aux Comités Permanents.

Requêtes de Messrs. David Young, André Courteau, George Pronovost, Nazaire Perrault, Pierre Lafontaine et J. B. Masse

Requêtes de Messrs. David Young, André Courteau, George Pronovost, Nazaire Perrault, Pierre Lafontaine et J. B. Masse, demandant d'être nommés à la charge de Pompier et Homme de Police qui est devenue vacante par suite de la résignation de Léandre Lang.

Référéé au Comité de Police.

Requête de Messrs. Alex. Décioteau et autres.

Requêtes de Messrs. Alex. Décioteau et autres demandant que les salaires des membres de la Brigade du Feu et de la Police soient augmentés.

Référéé au Comité de Police.

Requête de Mr. Joseph Martin.

Requête de Mr. Joseph Martin, Professeur de l'École des Arts, demandant l'usage gratuit de la Salle St. Joseph, pour y tenir cette école l'hiver prochain, ainsi que cela avait été accordé les hivers précédents.

Référéé au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Lettre de Mr. Léandre Lang.

Lettre de Mr. Léandre Lang donnant sa résignation comme constable et pompier.

Résignation acceptée.

Rapport des Comités Permanents.

Rapport.

Les Comités Permanents du Conseil ont l'honneur de faire rapport:

Sur une lettre de Messrs. Gervais et Gerin.

Sur la lettre de Messrs. Gervais et Gerin demandant le paiement d'une somme de \$233.³³, réclamée par J. M. Désilets, Cir., pour services rendus à la Corporation en sa qualité de Magistrat de District, vos comités sont d'opinion que votre Conseil n'est pas tenu au paiement de cette réclamation.

Respectueusement soumis

(Signé)

Sévère Dumoulin, Sec.

"

Uld. Martel,

"

O. Carignan,

"

P. A. Boudreau,

Ant. Duchaine,

J. C. Rousseau.

Proposé

Lundi, le 3 Novembre 1879.

2^e motion.Proposé par l'Échev. Duchaine,
Secondé par le Cons. Martel,Que le rapport des Comités Permanents du Conseil
soit adopté.

Adoptée.

Rapport des Comités
de Police et du Feu.
Habits pour la Police.

Rapport.

Les Comités de la Police et du Feu ont l'honneur de
faire rapport que sur un rapport du Chef de Police, ils
ont demandé des soumissions pour 6 capots d'hiver, 4 paires
de pantalons et 8 paires de bottes pour les hommes de
la Brigade de Police et du Feu;Que deux soumissions ont été faites pour les capots,
et les pantalons, et que votre comité est d'opinion que
celle de M. Philippe Gravel doit être acceptée comme é-
tant la plus basse et la plus avantageuse; le prix des
capots étant de \$16 et celui des pantalons de \$5-;Que six soumissions ont aussi été faites pour
les bottes, et votre Comité recommande celle de M.
Alexandre Guilbert qui est de \$3²⁵ par paire.Votre Comité recommande de plus qu'il soit acheté
6 paires de pantalons en coton bleu.

Respectueusement soumis,

(Signé)	P. B. Vanasse, Président (Police)
"	P. A. Boudreault, " (Feu)
"	M. C. Gervais,
"	O. Carignan,
"	J. C. Rousseau,
"	Uld. Martel.

3^e motion.Proposé par l'Échev. Duchaine,
Secondé par le Cons. Gervais,Que le rapport des Comités de la Police et du Feu soit
adopté.

Adoptée.

4^e motion.Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Carignan,Que le règlement intitulé: "Chapitre 46, Règlement pour
"prolonger la rue St. Antoine", soit lu, passé et adopté.

Adopté.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir :-

Chapitre

Lundi, le 3 Novembre 1879.

700.

Règlement pour
prolonger la rue St.
Antoine.

Chapitre LXXVI.

Règlement pour prolonger la rue St. Antoine.
Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, comme suit:-

Sec. 1. Le terrain connu et désigné sous le numéro six
cent soixante-et-dix-sept des plan et livre de renvoi officiels
du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières,
situé sur le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame, et que la Cor-
poration de cette cité a acquis de John Houlston, Euver, par acte
passé le deuxième jour d'Avril dernier, devant M^{rs} P. L. Craig, no-
taire, sera, à l'avenir, considéré comme formant partie, et comme
étant un prolongement de la rue St. Antoine, moins cependant
une lisière de terrain de un pied de largeur, à prendre à la
profondeur du susdit terrain numéro six cent soixante-et-dix-
sept, le long d'un autre terrain appartenant à Madame
John Ryan et autres et portant le numéro six cent soixante-
et-trois des susdite plan et livre de renvoi officiels du cadas-
tre d'enregistrement. - La dite lisière de terrain étant réservée
pour les besoins du marché-aux-denrées et pour d'autres fins
d'intérêt public.

Sec. 2. - Les lois et les règlements de cette cité, concer-
nant les rues, chemins et places publics, actuellement
en force ou qui pourront ci-après devenir en force, s'ap-
pliqueront à cette partie à cette partie de la rue St. Antoine,
par le présent établie et prolongée, de même qu'aux autres
rues, chemins et places publics de cette cité.

Sec. 3. - Le présent règlement prendra force et effet à compter
de ce jour.

Proposé par le Cons. Gervais.

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au
nom de la Corporation de cette cité, un acte de vente à M^r David
Thisdell d'un emplacement portant le numéro 226 du ca-
dastre d'enregistrement et situé au coin des rues Bureau et
St. Denis, le prix de vente du dit emplacement devant être
une rente annuelle constituée de six piastres, au capital de
\$100⁰⁰

Adoptée.

5^e motion.
Vente d'un emplace-
ment à David Thisdell.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que

Lundi, le 3 Novembre 1879.

Cession de rues par
Messrs. Dumoulin et
Rocheleau.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à accepter, pour et au nom de la Corporation de cette cité, à titre gratuit, de Messrs. P. B. Dumoulin et E. A. Rocheleau, une cession des droits de propriété et prétentions qu'ils peuvent avoir dans et sur les rues qui ont été ouvertes et cadastrées sur les terrains qu'ils ont acquis de Joseph Boucher de Niverville; tel que recommandé par un rapport du Comité des Chemins présenté à ce Conseil le 30 juillet 1878.

Adoptée

4^e motion.
Billet de \$100 à Joseph
Bellefeuille.

Proposé par le Cons. Carignan,
Secondé par le Cons. Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de M. Joseph Bellefeuille, pour cent piastres, avec intérêt à sept pour cent par année.

Adoptée.

Ajournement

Le Conseil s'ajourne alors à lundi, le dix-septième jour de Novembre courant, à sept heures et demi du soir.





Sec. Grés.

Maire.

Convocation d'une
assemblée spéciale du
Conseil-de-Ville.

Trois-Rivières, 7 Novembre 1879.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil
de la Cité des Trois-Rivières.

Nous, soussignés, membres du Conseil-de-Ville des Trois-Rivières, convoquons une assemblée spéciale du dit Conseil, ce soir, à sept heures et demi, pour ordonner la construction de trottoirs sur le prolongement de la rue St. Antoine.

(Signé)

"

"

O. Carignan,

M. E. Gervais,

L. A. Camirand.

Assemblée spéciale
Vendredi, le 7 Novembre
1879. -

A une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Conseillers Carignan, Gervais et Camirand, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le septième jour de

Vendredi, le 7 Novembre 1879.

de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- | | |
|---------------------------|-----------|
| Messieurs les Echevins | Carou, |
| | Duchaine, |
| Messieurs les Conseillers | Lamirand, |
| | Carignan, |
| | Gervais, |
| | Martel, |
| | Rousseau. |

M. l'Echevin Carou préside l'assemblée:

1^{re} motion.
Trottoirs dans la rue
St Antoine (prolongement)

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par l'Echev. Duchaine,
Qu'il soit ordonné de faire et construire des trottoirs de première classe de chaque côté de cette partie de la rue St Antoine qui a été récemment prolongée.
Adoptée.

2^e motion.
Bornage entre la
rue St Antoine et
John Ryan.

Proposé par le Cons. Lamirand,
Secondé par le Cons. Rousseau,
Que le Comité des Chemins soit autorisé de faire borner la ligne de division du terrain acquis par la Corporation de cette cité, de M^{rs} John Poulieton, pour le prolongement de la rue St Antoine, d'avec celui de Messrs. John Ryan et autres; et dans le cas de refus des dits John Ryan et autres de consentir au bornage de la dite ligne de division, que des procédés légaux soient immédiatement pris pour cette fin, pour et au nom de la Corporation de la dite cité.
Adoptée.

Clôture.

Et la séance est levée.

Adoptée.
A. Carou
Président pro tem.

J. A. Migon
Sec. Lrés.

Lundi, le 17 Novembre 1879.
Pas de séance.

Lundi, le dix-septième jour de Novembre 1879, il n'y a pas eu de séance, le Conseil ne s'étant pas assemblé.
J. A. Migon
Sec. Lrés.

Mardi, le 18 Novembre 1879.

Convocation d'une
assemblée régulière.

Trois-Rivières, 18 Novembre 1879.

Au Secrétaire-Trésorier du Conseil-de-Ville des Trois-
Rivières:

Je convoque une assemblée du Conseil-de-Ville des
Trois-Rivières, ce soir, à sept heures et demi, pour affaires
en général.

(Signé) Sévère Dumoulin,
Maire.

Mardi, le 18 Nov^r 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et
tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le dix-huitième
jour de Novembre mil huit cent soixante-et-dix-neuf, à huit
heures du soir, en la manière et suivant les formalités pres-
crites par la loi, étaient présents: —

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Curjer,

Messieurs les Echevins Bourgeois,

Caron,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Boudreault,

Carrirand,

Martel,

Rousseau.

Jugement en faveur
de Ludger Sigman.

Lui copie d'un jugement contre la Corporation et en
faveur de Mr. Ludger Sigman.

Rapport

Rapport.

sur requête de Alex^{dre}
Pétioteau et autres.

Les comités Permanents auxquels avait été référé la re-
quête de Messrs. Alex^{dre} Pétioteau et autres, demandant que
les salaires des Constables de Police et Pompiers soient augmen-
tés, ont l'honneur de faire rapport qu'ils ne peuvent recomman-
der l'adoption des conclusions de cette requête, vu que, lors du
vote des appropriations pour l'année courante, l'été dernier,
il a été décidé de ne pas augmenter ces salaires cette année,
et que vos comités sont d'opinion que les appropriations, une
fois votées, ne doivent pas être changées, à moins de très graves
raisons. Dans le cas actuel, vos comités considèrent que ces
raisons n'existent pas.

Respectueusement soumis.

(Signé) Sévère Dumoulin, Prêtre
M. Caron

Mardi, le 18 Novembre 1849.

704

(Signé)

M. Caron.

"

P. A. Boudreault,

"

Ant. Duchaine,

"

J. C. Rousseau,

"

L. A. Camirand,

"

G. A. Bourgeois,

"

M. L. Martel.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. et Martel.

Secondé par le Cons. Boudreault.

Que le rapport des Comités Permanents du Conseil soit adopté.

Adopté.

Rapport N^o 1 du
Comité des Finances.

Rapport N^o 1.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

Département de l'Acqueduc	192 32
" de la Police	143 2,3
" du Feu	42 20
" des Chemins	25 14
" des Marchés	59 56
" de l'Hôtel-de-Ville	33 30
" de la Commune	4 25
" de l'Eclairage	1 70
Papeterie & Impressions	" 20
Contingents	2 05
Acqueduc. - Compte de construction	3 11
Rue St Antoine	59 25
Carré Champlain	14 " "
Ponts St Maurice, Administration	19 66
Déventures des Ponts St Maurice	500 " "
Intérêt et Commission	97 28
Divers	27 75
Salaires	227 49
Respectueusement soumis,	\$ 1,455 49

(Signé)

M. L. Martel,
J. C. Rousseau,
O. Carignan.

Rapport

Mardi, le 18 Novembre 1879.

Rapport N° 2
du Comité des Finances.

Rapport N° 2.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:—

Département de l'Aqueduc	192 32
" " do	46 90
" de la Police	8 80
" du Feu	10 19
" des Marchés	5 40
" de l'Hôtel-de-Ville	19 05
" de l'Eclairage	6 35
" de la Commune	7 50
" des Chemins	1 25
Rue St Antoine. — Prolongement	10 50
Rue Lejeune. Quais	200 " "
Aqueduc. Construction	63 02
Carre' Champlain	4 30
Débitures de l'Aqueduc	2000 " "
Frais Légaux	250 45
Intérêt & Commission	384 92
Contingents	24 80
	3238 75

Respectueusement soumis.

(Signé)

L. St. Camirand,

"

J. C. Rousseau,

"

Wld. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par l'Échev. Duchaine,

Que les rapports Nos. 1 & 2 du Comité des Finances soient adoptés.

Adoptée.

Rapport du Surintendant du Feu.

Rapport.

Le soussigné, Chef de la Brigade du Feu, a l'honneur de faire rapport à Votre Conseil que, le 28 Octobre dernier, il y a eu un commencement d'incendie dans une maison située sur la rue du Platon et occupée par la Compagnie d'Imprimerie des Trois-Rivières. Ce feu était éteint lorsque la

Feu à la Compagnie d'Imprimerie

Brigade

Mardi, le 18 Novembre 1879.

406

Brigade est arrivée sur les lieux et a causé peu de dommages.

Feu chez Narcisse Masse.

Le 31 du même mois, à 3 heures, A. M., le feu s'est déclaré dans une maison située sur la ruelle St. Paul, occupée par Narcisse Masse, fils, et appartenant à Ludger Masse. Ce feu a causé des dommages considérables et l'origine en est inconnue. La Brigade du Feu au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 1100 de boyeaux dans l'espace de sept minutes.

Feu à la Boutique de Simclair et Morissette.

Le deux du courant le feu s'est déclaré sur la couverture de la boutique de Messrs. Simclair et Morissette: Ce feu a été causé par des étincelles sortant de la cheminée de la maison voisine et a causé très peu de dommages vu qu'il a été de suite éteint. La Brigade au complet s'est rendue sur les lieux et a tendu 150 pieds de boyeaux dans l'espace de 2 1/2 minutes.

Respectueusement soumis.

(Signé)

Ovide Rocheleau,

Chef B. du F.

Avis de motion.

Avis de motion.

Je donne par le présent avis qu'au temps et en la manière voulue par la loi, je proposerai que le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes" soit amendé en statuant que toute personne qui loue des places d'écuries, et qui loge les personnes ou les chevaux, ou autres animaux, pour rémunération, soit considérée comme propriétaire ou possesseur de maison de pension ou maison garnie, et, comme tel, sera tenue au paiement de la taxe ou cotisation imposée par la dix-septième section du susdit règlement, tel qu'amendé par des règlements subséquents.

En Conseil, ce 18 Novembre 1879.

(Signé)

M. Caron.

3^e motion.

Proposé par l'Échev. Duchaine

Secondé par l'Échev. Caron,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de cette Cité, les billets suivants, savoir:

Billet à Jos. Bellefeuille \$100

Un billet à l'ordre de Mr. Joseph Bellefeuille pour cent piastres;

" " D^{ne} Louise Dupresne 100

Un billet à l'ordre de D^{ne} Louise Dupresne pour cent piastres;

" " D^{ne} N. Robitaille 500

Un billet à l'ordre de D^{ne} N. Robitaille pour cinq cents piastres;

Un

Le Mardi, le 18 Novembre 1879.

Billet à Dr. Robichon, \$160

Un billet payable à Mr. Thomas Robichon pour cent soixante piastres.

Ces différents billets portant intérêt à sept pour cent par année et étant payables à demande.

Adoptée.

4^e motion.

Certificat de licence transporté.

Proposé par le Cons. Boudreault,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que le certificat en faveur de Messrs. Olivier Trudel et F. A. C. Lacoursière pour permettre à Mr. L. E. Lupien de leur transporter sa licence de magasin de vins et liqueurs soit confirmé.

Le Conseil s'est réuni à jeudi prochain, le vingt du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

J. L. Migon

Sec. Trés.

Le Maire

Jeudi, le 20 Novembre 1879.

Jeudi, le vingt de Novembre 1879, advenant huit heures et demi du soir, le Conseil n'a pas siégé, les membres présents étaient Son Honneur le Maire, Messieurs les Echevins Baptiste & Caron, et Messieurs les Conseillers Carignan, Deau, Martel et Rousseau, qui ont ajourné à mercredi, le vingt-sixième jour du courant, à sept heures et demi du soir.

J. L. Migon

Sec. Trés.

Mercredi, le 26 Nov. 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mercredi, le vingt-sixième jour de Novembre mil huit-cent-soixante-et-dix-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sévère Dumoulin, Courjer, Messieurs les Echevins Baptiste et Duchaine, Messieurs les Conseillers Camirand, Carignan, Gervais, Martel et Rousseau.

1^{re} motion.

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par le Cons. Camirand,

Que

Mercredi, le 26 Novembre 1879.

Pour acheter les terrains de Messrs. Bussière, Ryan et Sarasin.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les actes de vente à la dite Corporation de certains terrains nécessaires pour le prolongement de la rue St Antoine, jusqu'à la rue Badaux, lesquels actes ont été dressés par M^{rs} P. L. Aubert, notaire, et signés par les personnes suivantes, savoir: Pierre Bussière, es-qualité, John Ryan et autres et Louis Sarasin.

Adoptée.

2^e motion.
Billet à O. Caron, Ecr., \$500
" " L. A. Gamirand, 500
" " O. Carignan 500

Proposé par le Cons. Servais.
Secondé par le Cons. Rousseau.
Que, afin de prélever les argents nécessaires pour le paiement du prix d'achat du terrain de M^r Bussière et pour d'autres objets, Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, trois billets payables en trois mois, de cinq cents piastres chacun, à l'ordre respectivement de Messrs. M. Caron, L. A. Gamirand et O. Carignan.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'est ensuite ajourné à mardi, le neuvième jour de Décembre prochain, à sept heures et demi du soir.

L. A. Migon
Sec. Grés.

Le Maire

Mardi, le 9 Déc. 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, mardi, le neuvième jour de Décembre en l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante et dix-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents au moins huit membres du dit Conseil, savoir:

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| M. le Pro-Maire | G. A. Bourgeois, Ecr., |
| M. M. les Echevins | Baptist, |
| | Duchaine, |
| M. M. les Conseillers | Boudreault, |
| | Camirand, |
| | Carignan, |
| | Dean, |
| | Martel, |
| | Rousseau. |

Rapport

Mardi, le 9 Décembre 1879.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rap-
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été sou-
mis, et il recommande le paiement des sommes men-
tionnées dans les paie-listes suivantes :-

Département de l'Acqueduc	220 35
" du Feu	6 55
" de la Police	323 68
" des Marchés	37 72
" de l'Hôtel de Ville	4 40
" de la Commune	9 60
" des Chemins	95 95
Rues sous contrôle	252 90
Rue St. Antoine	1207 50
Rue St. Marie	8 23
Rue Lejeune	235 20
Carré Champlain	205 "
Acqueduc. - Construction	24 60
Ponts St. Maurice	14 66
Billets Payables	1450 "
Intérêt & Commission	262 79
Assurances de la Corporation	85 25
Papeterie & Impressions	13 05
Frais Légaux	584 54
Contingents	12 "
Divers	14 20
Salaires	227 49
	\$ 5289 66

Respectueusement soumise,

(Signé)

"

"

"

Alex. Baptist,

J. C. Rousseau,

O. Carignan,

L. A. Camisand.

1^{re} motion.

Proposé par l'Éché Duchaine,

Secondé par le Cons. Dean,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

Rapport

Rapport du Comité de Police.

Rapport.

Sur requêtes pour la charge de constable de Police.

Le Comité de Police a l'honneur de faire rapport sur les requêtes de Messrs. David Young, André Courteau, George Pronoveau, Nazaire Perrault, Pierre Lafontaine, et J. B. Masse demandant à être nommés constable de police et pompier, en remplacement de Léandre Lang qui a résigné, qui après avoir pris ces requêtes en considération, il a cru devoir nommer M. Nazaire Perrault à cette charge.

Nazaire Perrault nommé constable de Police.

Respectueusement soumis,
(Signé) O. Carignan.
" J. C. Rousseau.
" Alex. Baptiste.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Martel.
Secondé par le Cons. Gamirand,
Que le rapport du Comité de Police soit adopté.
Adoptée.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,
Secondé par l'Échev. Duchaine,
Que le règlement intitulé: "Chapitre 77, Règlement pour a-
" amender de nouveau le chapitre cinq des règlements de ce
" Conseil, passé le vingt-sept de juin mil huit cent soixante-et-
" dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes",
soit lu, passé et adopté.
Adoptée.

Le règlement suivant est lu, passé et adopté, savoir: -
Chapitre ^XIXVII. (77)

Règlement des Cotisations et Taxes amendé.

Règlement pour amender de nouveau le chapitre cinq des règlements de ce Conseil, passé le vingt-sept de juin mil huit cent soixante-et-dix, et intitulé: "Règlement concernant les Cotisations et Taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Corporation de la Cité des Trois Rivières comme suit, savoir: -

Sec. 1. La dix-septième section du susdit chapitre cinq des règlements de ce Conseil, est par le présent amendée, et les mots suivants sont ajoutés à la fin de la dite section et seront, à l'avenir, lus et interprétés comme en faisant partie, savoir: "Et il sera aussi payé comme susdit au dit Secrétaire Trésorier par tout propriétaire ou possesseur d'écurie et étable pour recevoir et loger les animaux, et dans lesquelles chevaux ou autres animaux sont logés et hébergés pour prix d'argent, une taxe
ou

Mardi, le 9 Décembre 1849.

"ou cotisation annuelle de dix piastres; pourvu toujours
 " que les personnes qui paient déjà la taxe imposée par la
 " susdite section ou ses amendements comme propriétaires
 " ou possesseurs de maison de pension ou maison garnie,
 " ne soient pas tenues au paiement de la susdite taxe de dix
 " piastres imposée par la présente section.

Sec. 2. - Le présent règlement prendra force et effet à dater
 de ce jour.

4^e motion.

Proposé par l'Echev. Duchaine,
 Secondé par le Cons. Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et
 au nom de la Corporation de cette cité, un billet pour cent piastres,

- Billet à J. Robichon \$100.00, payable à demande, à l'ordre de Mr. Thomas Robichon, avec
- " " J. Bellefeuille 112.00 intérêt au taux de sept pour cent l'an;
- " " A. Désaulniers 200.00 Un billet payable à demande, à l'ordre de Mr. Joseph Belle-
- " " Ad. Crête 225.00 feuille, pour cent douze piastres, avec intérêt à sept pour cent par année;

Un billet pour deux cents piastres, payable à demande à l'ordre de Mr. Antoine Désaulniers, avec intérêt de sept pour cent;

Un billet pour deux cent vingt-cinq piastres, avec intérêt de sept pour cent, payable à demande à l'ordre de M^r. Adolphe Crête.

Adoptée.

5^e motion.

Proposé par le Conseiller Garnierand,
 Secondé par le Cons. Martel,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants,

- Billet à Alex. Baptiste \$250.00 savoir: Un billet pour cinq cents piastres et un autre pour
- " " J. P. Luckershoff 500.00 trois cent cinquante piastres, payables en trois mois, à l'ordre
- " " do 350.00 de M^r. James P. Luckershoff, en renouvellement de deux autres

billets pour \$600 et \$450 échus le 4 et le 11 du courant;
 Un billet payable en trois mois, à l'ordre de Alex. Baptiste, Escr., pour deux cent cinquante piastres, pour rencontrer un autre billet pour \$350 qui sera dû le 12 du courant.

Adoptée.

6^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,
 Secondé par l'Echev. Duchaine,

Que, afin de rencontrer divers billets échéant en Décembre

Mardi, le 9 Décembre 1879.

712

tembre courant et en janvier prochain, ainsi que de payer les intérêts sur les débentures de cette cité, qui seront dus le premier du mois prochain, Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet pour mille piastres, payable en un mois à l'ordre de Alex^e Baptiét, Ecr.; un billet pour mille piastres, payable en deux mois à l'ordre de M. Carou, Ecr.; un billet aussi pour mille piastres, payable en deux mois à l'ordre de O. Carignan, Ecr.; quatre billets pour cinq cents piastres chacun, payables en trois mois, dont l'un à l'ordre de J. C. Rousseau, Ecr., un autre à l'ordre de L. A. Camirand, Ecr., un autre à l'ordre de Mld. Martel, Ecr., et le quatrième et dernier à l'ordre de P. B. Vanasse, Ecr.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-deux du courant, à sept heures et demi du soir.

Ajournement.

J. L. Migon
Sec. Grés.

G. M. Gervais
Pro-Maire.

Lundi, le 22
Décembre 1879.

A une assemblée régulière du Conseil de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-deuxième jour de Décembre mil huit cent soixante et dix-neuf, à sept heures et demi du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire, Sèvre Dumoulin, Secrétaire,

Messieurs les Echevins Baptiét,

Carou,

Duchaine,

Messieurs les Conseillers Carignan,

Deau,

Gervais,

Martel,

Rousseau,

Vanasse.

Lû le procès-verbal de la dernière assemblée.

Lettre de W^m J. Patterson,

Lû une lettre de W^m J. Patterson, Ecr., Secrétaire de la Chambre de Commerce, de Montréal, accompagnant un mémoire de la dite Chambre de Commerce, à Son Excellence le Gouverneur Général, en Conseil, au sujet d'un projet pour le prolongement

Lundi, le 22 Décembre 1849.

1^{re} motion.
Adressé à S. Ex. le Gov.
Genl., au sujet du prolonge-
ment du chemin de fer le
"Canada Central, jusqu'au
Sault St. Marie.

prolongement du chemin de fer le "Canada Central, de-
puis le Lac Nipissing jusqu'au Sault St. Marie.

Proposé par le Cons. Vanasse,
Secondé par le Cons. Rousseau,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à s'adresser
à Son Excellence le Gouverneur Général, au nom de ce Conseil,
à l'effet de supporter les allégués d'une pétition adressée à
Son Excellence en Conseil par le Bureau de Commerce de
Montréal, en faveur de la construction d'un chemin de fer
pour prolonger le chemin de fer "Canada Central," depuis le
Lac Nipissing jusqu'au Sault St. Marie.

Adoptée.

Lettre du Secrétaire du
Département des Tra-
vaux Publics.

Lit une lettre de S. Chapleau, Ecr., Secrétaire du Dépar-
tement des Travaux Publics, à Ottawa, au sujet de la
cession à la Corporation des Trois Rivières, de dix ar-
pents de terrain, en superficie, sur l'Isle St. Christophe,
pour y établir un hôpital de Marine, pour le prix
de \$470.⁰⁰

Hôpital de Marine pro-
jeté sur l'Isle St. Chris-
tophe.

Considération remise.

Rapport du Comité
des Finances.

Rapport.
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il
recommande le paiement des sommes mentionnées dans
les paie-listes suivantes:

Département de l'Agueduc	\$ 11 98
" du Feu	12 75
" des Marchés	7 80
" de la Commune	4 89
" de l'Hôtel-de-Ville	2 31
" de l'Eclairage	1 65
" de la Police	" 25
" des Chemins	17 83
Rue St. Antoine	112 "
Rue Lejeune	7 "
Agueduc. - Construction	4 80
Frais Légaux	30 "
Billets Payables	800 "
Intérêt & Commission	13 83 "
Areportés \$	2596 23

Lundi, le 22 Décembre 1879.

714

	Report	2596	23
Assurance des Incendies		10	"
Contingents		7	70
Divers		189	91
	\$	2803	84

Respectueusement soumise.

(Signé)

O. Carignan

"

J. C. Rousseau,

"

Mld^e. Martel.

2^e motion.

Proposé par le Cons. Vanasse,

Secondé par le Cons. Gervais,

Que le rapport du Comité des Finances soit adopté.

Passé.

3^e motion.

Proposé par le Cons. Rousseau,

Secondé par l'Echev. Duchaine,

Billet à Beauchemin &

Fils pour \$1200.00

" à O. Carignan 250.00

" " P. A. Boudreault 250.00

" " J. N. Godin 250.00

" " M. Caron 250.00

" " W. Martel 100.00

" " O. Carignan 100.00

" " M. Caron 100.00

" " G. A. Bourgeois 100.00

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et

au nom de la Corporation de cette cité, les billets suivants:

savoir: - Un billet payable en trois mois, à l'ordre de Messrs. Beauchemin & Fils, pour douze cents piastres, en renouvellement d'un autre billet pour \$1500 qui sera dû le 2 Janvier prochain;

Quatre billets de deux cent cinquante piastres chaque, payable respectivement à l'ordre de Messrs. O. Carignan, P. A. Boudreault, J. N. Godin et M. Caron, afin de renouveler en partie quatre autres billets de \$300 chaque qui écherront le 2 de Janvier prochain;

Quatre billets de cent piastres chaque, payables en trois mois, à l'ordre de Messrs. W. Martel, O. Carignan, M. Caron et G. A. Bourgeois, pour renouveler quatre autres billets de \$150 chaque, qui seront dûs le 9 Janvier prochain.

Passée.

4^e motion.

Proposé par le Cons. Gervais,

Secondé par l'Echev. Caron,

Billet à M^{me} W. Martel \$200.00

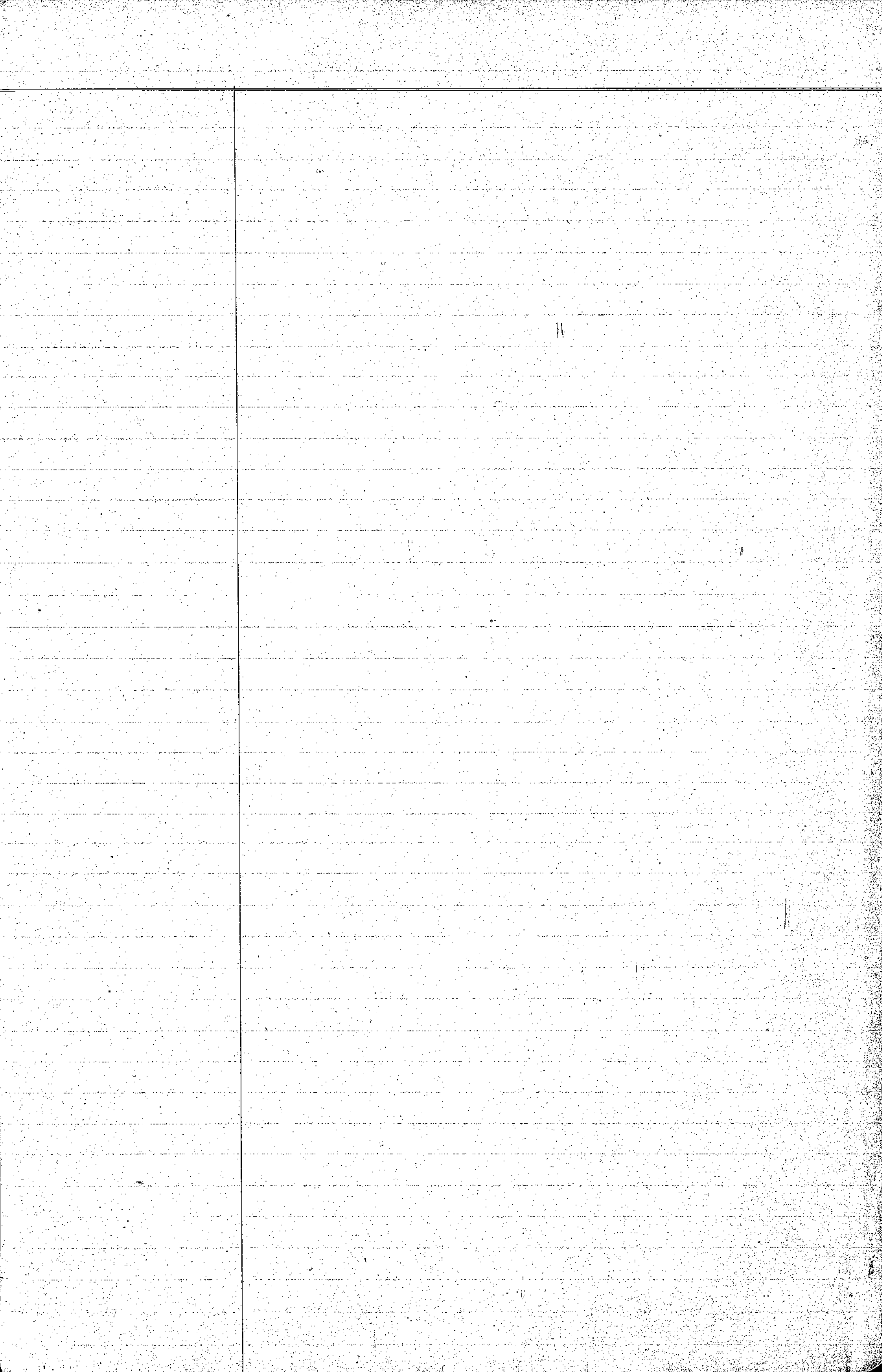
" " L. Hamirand 100.00

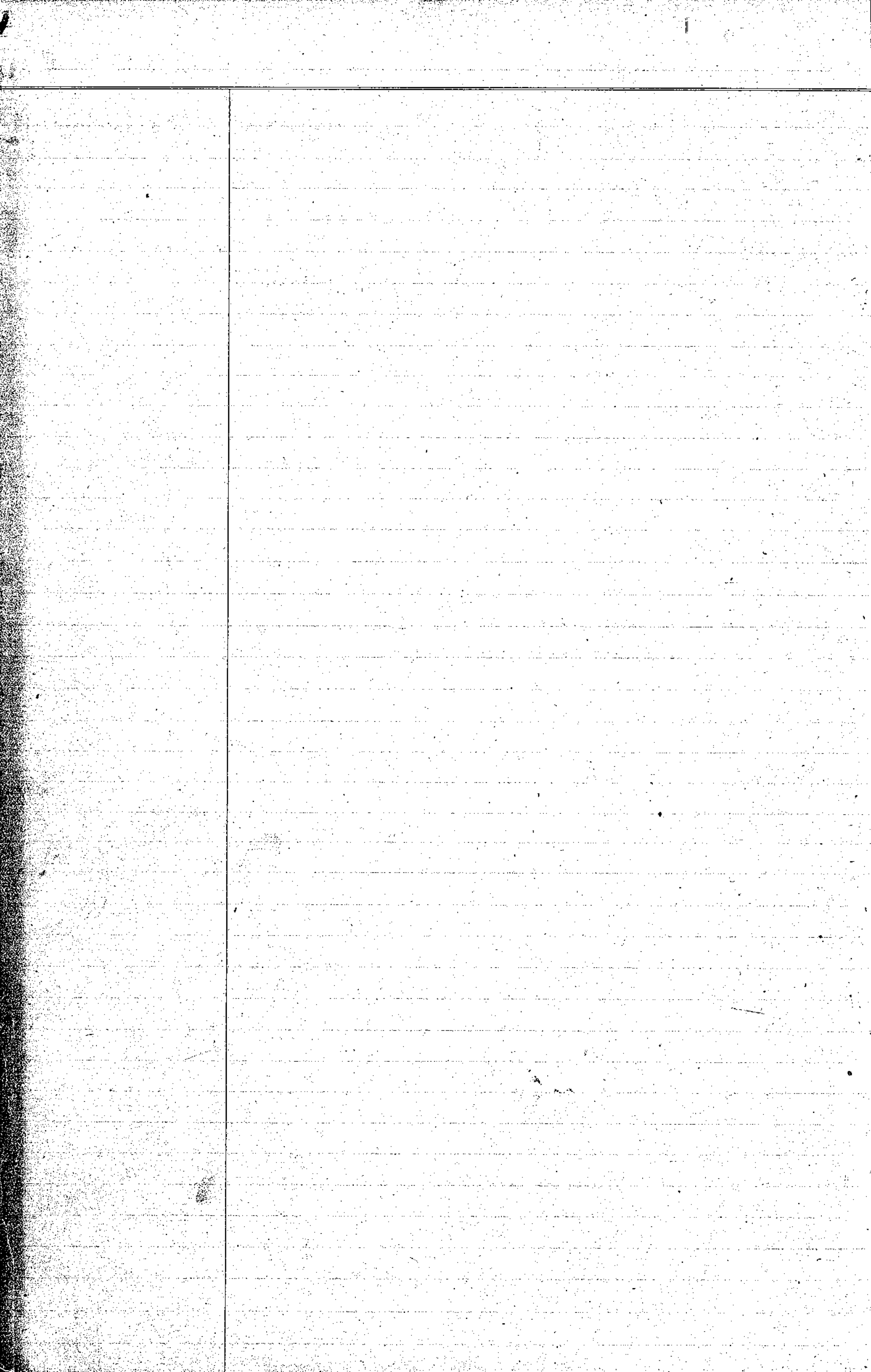
" "

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de cette cité, un billet payable à demande, à l'ordre de Madame Mld^e. Martel, pour deux cents piastres, avec intérêt de sept pour cent;

Un billet payable à demande, à l'ordre de L. A. Hamirand, Ecr., pour cent piastres, avec intérêt à 7%;

Un





Arbitres, rapport concernant le terrain des Herit. L. J. Robitaille	620
Avis de motion - Cons. Bureau	622
Achat d'une débenture de l'Agueduc	622
Achat et vente d'une débenture des Ponts S ^t Maurice	622
Avocat de la Corporation, W. L. De-noncourt nommé l'	623
Agueduc, rapport du Surintendant au sujet des dommages causés par la crue des eaux de la rivière S ^t Maurice.	626
Aubergistes, etc, règlement amendé	627
Avis à Théodul Beaulieu	627
Amendements à la Charte	630
Avis de motion, Conseiller Bureau	631
* Agueduc, rapport du surintend ^t .	646
" " " Comptable	648
Avis de motion du Cons. Gervais	656
Appropriations votées pour 1879-1880	659
Avis de motion du Cons. Vanasse	665
Aide de \$50 à l'Union Musicale	673
Avis de Motion des Cons. Vanasse	676
Achat de 250 pieds de boyaux en cuir	679
Arbitrage du terrain pris dans la Commune pour le chemin de fer, motion pour l'	680
Adair, Jarnes, requête de	684
Achat de terrain de J. B. Baron pour l'élargissement de la rue S ^t Marie	689
Arbitres re P. Bussière, rapport des	693
Avis de motion du Cons. Vanasse	696
" " " de l'Echev. Caron	706
Adresse au Gouverneur Général au sujet du prolongement du chemin de fer "Canada Central" jusqu'au Sault S ^t Marie	713
* Orpenteur de la Corp ⁿ - John Bourgeois nommé	636
Agueduc - M ^r G. J. Desaulniers nommé Comptable de l'	787

Aqueduc, droit d'amarrage au quai accordé à Ross, Ritchie & Co.	289	Auberges, certificats de licences confirmés	446
Avis de motion, Echevin Baptist	291	do, " " " " "	450
" " " " Conseiller Carignan	291	do, " " " " "	454
" " " " " Labranche	292	Avis de motion de l'Echevin Caron.	457
" " " " " Caron	292	Auditeurs, nomination, 1877-1878 -	491
Auditeurs, nomination des	315	Aqueduc, rapport du Comptable, 1877-78 -	494
Avis de motion de l'Echevin Hart	315	Avis de motion pour amender le règlement de l'Aqueduc. —	496
Assurances des Bouilloires de l'Aqueduc, contre les explosions	328	Appropriations pour 1878-1879	505
Appropriations, Note des (1877)	330	Aqueduc, règlement amendé -	509
Arérages dus par les Incendies	342	" " motion pour réduire à 5 le nombre des membres du Comité de	514
Auvents chez le D. Thérien	345	Arbitrage, rapport, terrain de P. B. Vanasse	538
Avis de motion du Conseiller Camirand	345	Avis de motion pour amender le règlement concernant l'Inspecteur de Ville -	539
Appel, frais dans une cause entre J. B. Cothier & al et P. Peland & al.	356	Auditeurs, nomination des	540
Alarme, Porte chez Ross, Ritchie & Co	362	Avis de motion de l'Echev. Bourgeois	549
Allocation de \$10 à D ^{me} V ^{me} Augt. Gelinas pour le canal de la rue des Forges	363	Arbitrage de terrains pour l'élargissement des rues Champflour & St. Marie	549
Aqueduc, rapport sur la construction d'une gare de chemin de fer dans la rue De'Noie, au-dessus des tuyaux de l'Aqueduc	368	motion pour suspendre les précédés.	555
do - A Lettre de Mr. Rob ^t A. McCrevey demandant que l'eau de l'Aqueduc soit fournie gratuitement pour les trains réguliers entre Québec et Trois-Rivières.	380	Avis de motion des Cons. Martel	555
Avis de motion du Conseiller Camirand	383	Aubergistes, transport de la licence de Joseph Bellefeuille à Edm ^d Dupont, confirmé	561
Assurance Agricole du Canada, Thos. M ^r Dougall, Agent de la Banque de Québec, autorisée à régler avec E. St. Goff et avec l'	386	Avis de motion pour amender le règlement des marchés	564
Actes d'incorporation, requête à la législature pour amendements aux-	391	Avis de motion pour amender le règlement de l'Aqueduc	573
Amendements à l'acte d'incorporation, députation à Québec pour surveiller les	395	Aqueduc, comité au sujet de la nomination d'un Assistant-Comptable	576
do - résolution concernant les	397	Aqueduc, nomination de Mr. John B. Gailloux comme assistant-comptable de	579
do - " " " "	399	Aqueduc, règlement amendé (No. 73)	580
Auberges, certificats de licences accordés	431	Auberges, etc., (1879) délaifisé pour recevoir les certificats pour licences d'	592
" " " " "	439	Auberges, certificats confirmés	596
		Avis de motion du Cons. Vanasse concernant la souscription de \$100,000	599
		Chemins de fer	599

Avis d'une requête qui devra être présentée à la Cour Supérieure par J. C. Dery		Auberge, licence d', transport par J. Shortis à M. L. Desaulniers	45
Aqueduc, soumissions pour Engins et tuyaux		3 Aqueduc, rapport concernant le contrat de A. M. Kelvinsons (hydraulique, etc.)	48
do - rapport recommandant d'accepter les soumissions de Thomas Robertson & Co pour tuyaux et de Beauchemin & Fils pour engins	8	5 do , rapport concernant les robinets de service	48
do - délai fixé pour signer les contrats pour engins et tuyaux		Avis de motion de Mr. Bureau, pour amender le règlement divisant la cité en arrondissements de notation	49
Avis de motion de M. Bureau pour amender la résolution adoptant la soumission de Messrs Beauchemin & Fils (engins de l'Aqueduc).	18	8 Avis de M. Bureau concernant la dette de John Turner	49
Aqueduc, rapport pour achat d'un terrain de Messrs J. M. Dougall & Fils	19	10 Auberges, etc., date de la réception des certificats de licences d'—	51
do - concernant les matériaux requis pour un quai et des bâtisses	20	Auberges, etc., certificats pour licences confirmées	55
do - pour autoriser le Maire à acheter un terrain de Messrs John M. Dougall & Fils	21	Aqueduc, Mr. Dean autorisé à signer un acte de marche avec Mr. James Guckerhoff, pour robinets, etc.	59
do - résolution acceptant la soumission de Messrs. Beauchemin & Fils pour appareils à vapeur, amendée	21	Aqueduc, rapport du Comité de l'— sur tuyaux en T. Courbes, etc.	61
Avis de motion de Mr. Hamel pour amender le règlement des Chemins	25	Aubergistes, certificats confirmés	62
Aqueduc, soumissions pour borne fontaines, etc.	33	Aqueduc, rapport du Comité de l'— sur ouvrages faits par M. L. A. M. Kelvinsons	64
do, rapport sur les soumissions pour bornes fontaines, etc., pour l'Aqueduc	35	Arbitres, rapport d'— expropriation des Hérit. Ant. Lerris	67
		Aqueduc, rapport recommandant de payer \$250 à P. N. Robichou	70
		Aubergistes, certificats confirmés	72
		Aqueduc, requête de Edm. Puisseau & autres recommandant Joseph Godin comme homme de pipe	74
		do , requête de Pre. Jolette Doffrant comme poseur de tuyaux	75
		do , requête de Edm. Puisseau demandant la place d'Ingénieur de l'—	75
		do , rapport recommandant P. N. Robichou pour la place d'Ingénieur du nouvel aqueduc	75

Arbitre pour terrain de la Commune pour le chemin de fer, L. M. A. Genest, élu, nommé	225
Aubergistes, certificats confirmés	80
Marie, Ad., et autres, requête de	88
Avis de motion pour annuler les débentures de l'aqueduc non vendues par Grant, Brothers & Co, et les remplacer par d'autres	92
Aubergistes, certificats confirmés	107
Auditeurs, 1876, nomination des	115
Aqueduc, rapport concernant les tuyaux de service	126
" " " "	131
Aubergiste, transport de licence confirmé	134
Aqueduc, payer \$200 à C. A. Robichon	136
Appropriations pour 1876, Note des	140
Avis de motion, M. Brunelle	147
" " " " Bureau	148
" " " " Camirand	148
Billets, Escompte à la Banque de Québec de \$30000 de	159
Aubry, David, requête de	161
Aqueduc, soumissions pour couverture de la bâtisse de l'	163
" , lettre de M. W. M. Robie pour un télégraphe d'alarme	170
" , soumission de M. Godd & Robert pour conduits acceptés	174
Marie, Joseph, requête de	178
Aqueduc, O. J. Carmel nommé surintendant de l'	182
Aubry, David, requête de	186
Aqueduc, rapport recommandant de tenir un bureau séparé pour l'et nomination du comptable	187
Amendements à l'acte d'incorporation, projet d'acte adopté,	187
Aqueduc, résolution concernant les taux de l'eau, etc.	192
Aqueduc, Honoré Lord nommé assisté ingénieur	197
Aqueduc, rapport du surintendant sur l'essai des engins pour pomper un demi million de gallons d'eau en 12 heures	197
" Salaire des ingénieurs	197

Arbitre pour terrain de la Commune pour le chemin de fer, L. M. A. Genest, élu, nommé	225
Avis de motion (M. Carignan)	198
Aqueduc, le procureur autorisé à signer à l'acte de vente par John M. Dougall & Fils	199
Aqueduc, rapport concernant les Bornes Fontaines et les Valves	201
Avis de Motion (M. Carignan)	218
Amende contre le Cons. Ryan pour absence	218
Aqueduc, taux de l'eau payable par les personnes chez qui les entrées ont été faites	219
Avis de motion (M. Hould)	219
Aubergistes, etc., règlement concernant les amendes	222
Aubergistes, etc., délai fixé pour recevoir les certificats particuliers d'	225
Aqueduc, Rapports du Comité et du Comptable	235
Avis de motion (Conseiller Shortie)	236
" " " (" Caron)	236
" " " (" Hould)	241
Aqueduc, Comité spécial pour établir un tarif des taux de l'eau	242
Aubergistes, etc., examen des certificats remis à la prochaine séance	242
Aqueduc, rapport sur le compte de A. F. A. Knight pour quaiage de tuyaux de l'	241
Aubry, David, requête de	243
Avis de motion (Conseiller Camirand)	243
Aubergistes, etc., certificats confirmés	244
Malloir, requête de L. J. Boucher	246
Aubergistes et Marchands de Liqueurs, règlement concernant les amendes	246
Aubergistes, etc., certificats confirmés	257
Aqueduc, lettre du Comptable de l'	256
Avis de motion, Cons. Camirand	259
" " " " " Deau	260
Aqueduc, avis aux preneurs d'eau	261
" , règlement concernant l'	240
" , rapport sur le compte de J. B. Luckhoff pour boîtes de robinets	282

Beauchemin & Fils, soumission pour engins pour l'aqueduc acceptée	9	Billets, Escomptés à la Banque de Québec de \$30000 de	157
Bocage, Frs, requête de	11	Bouclin, Edr ^d , requête de	161
do, " rapport sur requête de	15	Buisson, Edm ^d , " "	162
Beauchemin & Fils, résolution acceptant leur soumission pour appareils à vapeur pour l'aqueduc amendée	21	Béland, Thimothé, saisie contre	165
Bartlett, G. J. A., lettre de	37	Béland, Onésime, requête de	169
Buisson, Ad., requête de	41	Boland, John, " "	169
do " exemption de taxes pendant 10 ans, sur une fabrique d'allumettes	41	Bouclin, Edr ^d , requête - rapport sur -	173
Bistodeau, G. B., lettre de	42	Banque de Québec, escompte de \$20000 de	
Bateaux à vapeur " Dixie ", subside de \$300	69	Billets au lieu de \$20000	174
Buisson, Edm ^d , et autres, requête de recommandant Joseph Godin, comme homme de pipe	43	Bettez, Alf ^d , requête de	181
Buisson, Edm ^d , requête de, demandant la place d'ingénieur de l'Aqueduc	45	Bettez, Michel, " "	181
Baptist, Alex ^d & autres, requête de	44	Boucher, Edr ^d , et autres, " "	181
" " " " répétée	44	Bettez, Alf ^d , tiers-saisie contre	184
Beauchemin & Fils, lettre de	89	Boxer, C. A., requête de	186
Bourgeois, G. A., lettre de	90	Bettez, Alf ^d , tiers-saisie contre	188
Bureau, J. N., lettre de	90	Bélisle, Alf ^d O., lettre de	196
Brunelle, L. J. O., lettre de	95	Bureau, resignation du Conseiller	209
Buisson, L. F. J., lettre de	112	Bureau, J. N., nommé échevin	213
Baptist, Alex ^d , protest contre	120	" " " " lettre de, refusant d'accepter la charge d'Échevin pour le Quartier Notre-Dame	216
Bégin & Mercier, requête de	122	Beaurnier, Prosper, comme conseiller	224
Baptist, A., nommé échevin	129	Bailey, Abraham, requête de	226
Bourgeois, Cho., requête de	130	Bail à loyer à M. M. C. P. Belinaes & F ^{cs}	230
Bégin & Mercier, rapport sur requête de	133	Banque de Québec, Tho ^s M. D'Orsall, gerant, autorisé à régler avec Edr ^d & G. Goff	231
Boisclair, Pre, requête de	138	Boucher, L. J., requête de	246
Bourque, George, " "	138	Boucher & Grenier, " "	255
Bourgeois, Cho., rapport sur req ^{te} de	144	Bartlett & Co., " "	262
Beaudry, L., tiers-saisie contre	150	Brigade du Feu et de Police, rapport recommandant l'organisation de la	262
Beaudoin, Frs., requête de	152	Balcer, N. M. et autres, requête de	282
Badeaux, J. O., et autres, requête de	153	Bureau, J. F. A., lettre de	282
Bourgeois, Cho., rapport adopté	153	Baptist, Alex., rapport concernant un terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue des Champes.	283
		Billet de \$3415 à l'ordre de Messrs.	
		Beauchemin & Fils, Borel.	289
		Boucher, Edr ^d , et autres, requête de	302
		Billets promissaires, 3 de \$1000 chacun	309
		Brigade du Feu et de Police organisée	262

Bellefeuille, J. N., lettre de, offrant sa démission comme échevin	313	Billet à Alex. Baptist, Ec. pour \$300	388
Billet de \$800, endossement d'un	318	" " Jas. Shortie, Ec. pour \$300	388
Bellefeuille, J. N., et autres, requête de	319	Begun, Jos. et Thom. Mercier, protégés de	389
Bourgeois, G. A. nommé échevin	320	Billet à Uld. Martel pour \$400	390
Billet de \$400, endossement d'un	329	" " O. Carignan " \$400	390
Billet de \$2000 fr. Sév. Dumoulin	338	" " G. A. Bourgeois " \$400	391
Bouchet, Edr. & autres, requête de	337	" " P. Beaumier " \$400	395
Billet de \$1000 fr. Alex. Baptist	339	" " M. Caron " \$400	395
" " 1521 ²⁸ " St. M. Wfj Works	340	" " Sév. Dumoulin " \$1000	403
" " 4000 ⁰⁰ de E. N. Goff, endossé	340	Requête de Jos. Bégin, et autres	408
Badeaux, G. & autres, requête de	340	Bergeron, G., et autres, requête de	425
Boîtes pour moineaux	352	Brunelle, G., et autres, " "	425
Billet à D ^m V ^{ve} C. de Niverville pour \$1950 ⁰⁰	353	Billet à Jas. B. Luckeshoff pour \$250	427
" " Alex. Baptist pour \$500.	354	" " do " 1200	427
" " James Shortie " \$500	354	" " D ^m V ^{ve} Marc. Turcotte " 150	427
" " O. Carignan " \$500.	354	Bergeron, G. & autres, rapporteur, requête de	433
" " U. Martel " \$500.	354	Brunelle, G., et autres, " " "	433
Bergeron, G., et autres, requête de	355	Billet de \$1000 à J. E. Normand Ec.	436
Brunelle, Edr., et autres, " "	355	" " \$500 " U. Martel Ec.	436
Billet à Ant. Duchaine pour \$1000	357	" " \$500 " O. Carignan Ec.	436
" " G. A. Bourgeois pour \$500	360	" " \$400 " do	439
" " Prosp. Beaumier pour \$500	360	" " \$400 " U. Martel, Ec.	439
Boîte d'alarme chez Ross, Ritchie & Co	362	" " \$250 " Adél. Gauthier (traite)	441
Billet à J. H. G. Godin pour \$200	363	" " \$1000 " J. E. Normand (traite)	447
" " Michel Caron " \$500	364	" " \$300 " G. A. Bourgeois, Ec.	450
" " Alex. Baptist " \$1000	370	Bellefeuille, J. N., et autres, requête de	451
" " do " 1000	370	Billet de \$1100 à Joseph Dupresne	454
" de \$10376 ⁷¹ (E. N. Goff, endossés le	370	" " \$400 " P. Beaumier	455
" à Jas. B. Luckeshoff pour \$500	374	" " \$200 " M. Caron	455
" " do " 500	374	" " 200 " A. Baptist	460
" " do " 800	374	" " 200 " U. Martel	460
" " la St. M ^{re} Wfj Works " 500	374	" " 200 " O. Carignan	460
" " do " 500	374	Bouque, George, requête de	462
" " Alex. Baptist " 500	374	Riqué, G., " "	462
" " R. Mitchell & Co " 300	374	Béland, Edouard, " "	465
Banque de Québec, poursuite pour \$9008 ⁰⁰	374	Bellefeuille, J. N., et autres, requête de	466
dette de Edm ^d A. Goff.	380	Boudreault, le Conseiller, nommé	469
Billet de \$450 à Adélard Gauthier	383	Président des élections de 1878	469
" " \$200 à Ant. Duchaine, Ec.	383	Billet à Sév. Dumoulin pour \$1000	469
Béland, Philias, tiers-saisie contre	383	" " Joseph Gauthier pour \$80 -	470
Billet à Jas. B. Luckeshoff pour \$1500	386	" " D ^m V ^{ve} J. Boon pour \$500	470
		" " J. H. C. Godin pour \$200	470
		Bélisle, Alfred C., requête de	471

Bellefeuille, F. D., rapport recomman-
 dant un échange de terrain avec 473
 Bouchers, Vente des Etaux des 475
 Bouchard, Olivier, et autres, requête de 479
 Bernier, Christophe, requête 479
 Boulevard Turcotte, état dangereux 483
 Billet de \$3802.27 à Beauchemin 483
 " " \$3500 à J. B. Normand 486
 " " \$1000 à Jas. B. Luckershoff 487
 " " \$1350 à Michel Caron 487
 " " \$500 " do 487
 " " \$500 " J. E. Normand 487
 " " \$400 à O. Carignan 488
 " " \$500 à J. E. Normand 488
 " " \$500 à G. A. Bourgeois 491
 " " \$1900 à Antoine Duchaine 494
 " " \$1885.3 à N. G. Rutledge, Bro. 494
 " " \$800 à D^m V^{re} And. Raïche 496
 Bouchers, vente de certains étaux des 502
 Brunelle, N., & Frère, requête de 512
 Biqué, Geo., " " 512
 Brigade du feu & Police, " " la 512
 Billet de \$300 à Thomas Dostaler 514
 " " \$300 à O. Carignan 515
 Brunelle, N., et frère, requête de 517
 Brigade du feu et Police, rapport
 sur la requête de la — 518
 Réponse à une tierce-saisie 519
 Billet de \$1000 à Alex^d Baptist 519
 " " \$1000 " J. B. Normand 524
 " " \$1000 " John Seigel 524
 " " \$600 " Jas. B. Luckershoff 524
 " " \$300 " J. E. Normand 525
 Boulevard Turcotte, réparations au 536
 Banquet des Conservateurs, Hôtel-
 de-Ville loué pour le — 536
 Billet de \$1000 à M. Caron 540
 Baptist, G. Son & Co, requête de 541
 Baillargé, L. G., choisi pour juger,
 au lieu de Mr. Cherrier, la-
 question de l'intérêt sur les
 débentures de Mr. Normand 541

Billet de \$1000 à Sévère Dumoulin 545
 Billets au montant de \$9000 - 7 547
 Baillargé, L. G., Opinion sur la
 réclamation de J. E. Normand
 pour intérêt sur débentures 553
 Billet à J. B. Normand pour \$500 561
 Bégin, Joseph, requête de 562
 Billet de \$350 à Alex. Baptist 565
 " " \$1221.85 à Jas. B. Luckershoff 565
 " " \$1138.80 " " 565
 " " \$3000 " R. W. Neveu 565
 " " \$400 " Jas. B. Luckershoff 566
 " " \$400 " J. E. Normand 566
 " " \$2600 " Beauchemin & Fils 566
 " " \$500 " M. Caron 570
 " " \$500 " O. Carignan 570
 " " \$500 " W. Martel 570
 " " \$500 " G. A. Bourgeois 570
 " " \$400 " M. Caron 583
 " " \$450 " J. N. Godin 583
 " " \$2000 " N. Brunelle & frère 591
 " " \$800 " J. B. Luckershoff 594
 " " \$600 " Alex^d Baptist 594
 " " \$200 " do 594
 " " \$250 " J. B. Luckershoff 595
 " " \$250 " J. E. Normand 596
 " " \$2200 " Beauchemin & Fils 596
 Bail à loyer à Edm^d Gelinas de la maison
 No. 39, rue Royale 596
 Billet de \$200 à D^m V^{re} Marc. Turcotte 600
 " " \$300 " J. W. Godin 600
 " " \$400 " W. Martel 601
 " " \$400 " O. Carignan 601
 " " \$400 " G. A. Bourgeois 601
 " " \$400 " M. Caron 601
 Bussière, Pierre, Lettre de 605
 Barnard, James, " " 605
 Billet de \$200 à D^m Stobbs 613
 Beaulieu, Odile, soumission acceptée 613
 Bégin, Joseph, requête de 614
 Braun, H., Secrétaire, Trav. Publ. Ottawa, lettre 617
 Boucher, D^m V^{re} Geo., requête de 620

Bourgeois, John, requête de	620	Biron, J. P. ^{re} , achat de terrain pour	
Bureau, avis de motion du Conseil,		l'élargissement de la rue S. Marie	689
concernant les enbouteilleurs	622	Billet de \$400 à Ant. L. Desaulniers	690
Régin, Josh, rapport sur requête de	625	" " \$300 " O. Carignan	690
Billet de \$150 à J. N. Godin	628	" " 300 " J. N. Godin	690
" " \$800 " Jas. P. Luckerkhoff	628	" " 300 " M. Caron	690
" " \$600 " do	628	" " 300 " P. A. Boudreault	690
" " \$500 " Alex. Baptist	628	" " 1500 " Beauchemin & Fils	690
Beaulieu, Théodule, avis à -	628	" " 150 " Bourgeois	690
" " " lettre de	636	" " 150 " M. Caron	690
Bourgeois, John, rapport sur requête de	636	" " 150 " O. Carignan	690
* Billet à D ^{me} L. O. Ricard pour \$600.	639	" " 150 " W. Martel	690
" " D ^{me} J. A. Tapin " 300	639	" " 900 " J. N. Godin	690
" " Médard Lemieux " 150	640	Russier, Pr., expropriation, rapport des	
" " D ^{lle} Angèle Charigny " 200	640	arbitres -	693
" " Josh. Bellefeuille " 450	640	do - résolution pour refuser de	
" " Beauchemin & Fils " 2200	640	prendre et payer le terrain de -	693
" " O. Carignan " 250	640	Billet de \$300 à Moïse Vigneau	694
" " W. Martel " 250	640	" " \$600 " Joseph Bellefeuille	694
" " G. A. Bourgeois " 250	640	" " \$500 " Thomas Robichon	694
" " M. Caron " 250	640	Régin, Joseph, lettre de	694
" " O. Carignan " 450	640	Billet de \$140 à Thomas Robichon	696
" " P. A. Boudreault " 450	640	" " \$100 " Joseph Bellefeuille	701
" " J. N. Godin " 450	640	Rornage entre John Ryan et la rue S. Antoine	702
" " M. Caron " 450	640	Billet de \$100 à Joseph Bellefeuille	706
Baron et Frigon, requête de	641	" " \$100 " D ^{me} Louise Dupresne	706
Bellefeuille, P. N., et autres, requête de	641	" " \$500 " D ^{me} L. J. Robitaille	706
Bureau, J. P. N. Bureau, Co., lettre de	654	" " \$160 " Thomas Robichon	707
Beaulieu, Théodule, rapport sur requête de	655	Russier, Pr., achat de terrain	708
Billet à L. A. Camirand pour \$300-	654	Billet de \$500 à Michel Caron	708
" " Butleigh & Co. " \$1476 ¹⁸	654	" " \$500 " L. A. Camirand,	708
" " Joseph Dupresne " 100	668	" " \$500 " O. Carignan	708
" " J. N. Godin " 400	669	" " \$100 " Thos. Robichon	711
" " J. Q. Page " 1000	669	" " \$112 " Josh. Bellefeuille	711
" " D ^{me} J. C. Dusablou " 150	669	" " \$200 " Ant. L. Desaulniers	711
Russier, Pr., Expropriation de terrain	670	" " \$225 " Adolphe Crête	711
Rozeauencuis, achat de 250 pieds	679	" " \$500 " J. P. Luckerkhoff	711
Billet de \$600 à Jas. P. Luckerkhoff	681	" " \$350 " do	711
" " 450 " do	681	" " \$250 " Alex. Baptist	711
" " 350 " Alex. Baptist	682	" " \$1000 " do	712
" " 200 " D ^{me} V ^{re} Cressé	682	" " \$1000 " M. Caron	712
" " 100 " Ant. L. Desaulniers	682	" " \$1000 " O. Carignan	712
* Bourgeois, John comme arpenteur de la C ^{te} .	636		

Chemin-de-fer de la Rive Nord, motion pour payer au Gouvernement Provincial les \$100,000 de débentures souscrites dans le fonds capital de		Braig, Chas. A., requête de Comité pour examiner les listes des électeurs Municipaux	100	104
Cadorette, Albert, licence d'auberge de Moïse Godin transportée à		Comités du Conseil, changements	104	104
Coulombe, A., nommé assistant Inspecteur de Ville	16	Certificats de licences confirmées	107	107
Chemins, règlement des, amendé	30	3 Commune, G. Decoteau, fils, nommé temporairement gardien de la	110	110
Cautionnement du Sec. Trésorier	33	Comités Permanents, 1876	115	115
Certificats pour licences confirmées	55	Cossette, Oct., requête de	122	122
Caron, Michel, et autres, requête	56	Canal d'égout, rue St. Antoine	134	134
Chagnon & Fortin, lettre de	56	, et trottoir du marché-au-foin	136	136
Chemins, achat de terrain de G. Lixermoché pour élargir la rue Julie -	58	Certificat de licence confirmé	141	141
Comp ^{ie} du Feu N ^o 1, requête de	60	Chemin de fer Q. M. O. & C., motion concernant le passage dans la Commune de	159	159
Certificats pour licences confirmées	62	Commune, salaire du gardien de la	164	164
Comité pour l'examen de la liste des électeurs parlementaires	63	Chemin-de-fer Q. M. O. & C., protest contre l'Ob ^{le} J. M. Greaney	166	166
Certificats pour licences confirmées	72	do, offres de M. Vanasse pour terrain pris dans la Commune	170	170
Costumes, requête de la C. N ^o 2 pour	74	Cadorette, Albt., requête de	172	172
Caron, Michel, et autres, rapport sur la requête de	75	Canal d'égout, motion pour permettre à M. Jas. Shortie de faire un-	175	175
Costumes, rapport des Comp ^{ies} du Feu Nos. 1, 2 & 4 pour	78	Creamer, Joseph, requête de	177	177
Certificats pour licences confirmées	80	Bloutier, Terence, " "	181	181
Cadorette, Albert, requête de	82	Bloutier, Gach, fils, " "	181	181
Certificats pour licences confirmées	85	Courteau, André, " " Comptable de l'Aggueduc nomination du	187	187
Compagnie du Feu N ^o 2, élections confirmées	85	Certificat de licence confirmé	195	195
Chemin-de-fer Q. M. O. & C., motion déclarant que le dépôt devrait être dans la Commune	86	Chemins d'hiver, Rapport sur soumissions pour les	198	198
Comp ^{ie} du Feu N ^o 1, requête de	88	Chemins de fer Q. M. O. & C. signification par les Commissaires de la nomination d'un arbitre	216	216
Certificats pour licences confirmées	89	Chemins d'hiver, soumiss ^{ions} p ^{our} traverses	217	217
Bloutier, Octave, requête de	90	Certificats de licences d'Auberges, etc., délai fixé pour recevoir les	225	225
Comp ^{ie} du Feu N ^o 1, requête de la	94	Caron, Michel, nommé Conseiller	227	227
Cadorette, Albt., rapport sur requête de	96	Comités permanents du Conseil changements dans les	230	230
		Caron, Conseiller, avis de motion	236	236
		Chemin de fer - L. U. A. Genest, L., nommé arbitre	225	225

Comité spécial pour préparer un tarif
des taxes de l'eau 242

Camirand, Consl., avis de motion 243

Certificats d'aubergistes, etc, confirmés 244

Chemins et Grèves, règlement con-
cernant les, amendé - 247

Cotisations et Taxes, règlement con-
cernant les, amendé 247

Carou, Théophile, requête de 253

Carbonneau, Frs., " " 253

Certificats de licences confirmés 254

Comptable de l'Acqueduc, lettre du 256

Certificats de licences confirmés 261

Carrette, Firmin, requête de 262

Certificats de licences confirmés 264

Cotisations et Taxes, règlement amendé 268

Commune, Luc Lacombe nommé gardien 280

Certificats de licences confirmés 280

Canal chez Thomas Mercier 283

Certificats de licences confirmés 285

Camirand, Conseiller, nommé président
des élections municipales de 1877. 288

Chemins et Grèves, règlement amendé 295

Craig, P., requête de 302

Clôtures rue Julie, sur le terrain de M. A. Desilets 303

Comité pour juger les plaintes contre les
listes des électeurs municipaux. - 303

Certificat de licence confirmé 311

Bloutier, Augt., requête de 312

Cooke, André, et autres, requête de 319

Comités permanents 321

Comité d'enquête nommé 326

Chemin de fer, rapport concernant la
construction du dépôt dans
la rue Champflour 339

Bloutier, Augt., remise de \$100 sur
le loyer du marché aux Denrées 342

Comité spécial pour la réception de Mgt.
Conroy, le Délégué Apistatique 343

Conroy, Mgr., comité spécial pour la
réception de 343

Chemin de fer, lettre de R. St. M. Greevey
pour traverser la rue des Forges - 344

Chemin de fer du Nord, protégé de
Jas. Gerin Jajori et autres 346

Carou, l'Echevin, nommé membre
de certains comités 357

Carou, l'Echevin, nommé membre du
Comité spécial pour étudier l'état
financier, etc, de la Cité 357

Comité des ponts du St. Maurice,
autorisé à continuer les piliers 357

Canal de la Rue des Forges, allocation
de \$100 à D^{me} V^{re} Augt. Gelinas 363

Chemin de fer, rapport sur la construction
d'une gare dans la rue DeNoue 368

do, protégé contre la construction
d'une gare dans la rue DeNoue 369

do, traversée de la rue Jeune 371

Comité spécial pour les piliers des ponts
du St. Maurice 349

Chemin de fer, résolution pour accepter
l'offre de construire un pont sur la
rue Jeune. 379

Chemins d'hiver, rapport sur sou-
mission pour 382

Chemin de fer, résolution pour pour-
suivre les Commissaires du 391

Comité spécial des Ponts du St. Maurice
continué 391

Chemin de fer, lettre des Commissaires
au sujet de la rue Jeune 394

Comité spécial d'Enquête, rapport du 411

Certificats de licences, délai fixé pour
recevoir les demandes de - 425.

Chevalier, Frs., requête de 428

Rapport sur le rapport du Comité d'Enquête 428

Certificats de licences accordés 431

" " " " 439

Chevalier, Moïse, requête de 444

Certificats de licences confirmés 446

Club de Cricket St. Jean-B^{te}, requête du - 448

" " " St. Louis, " " 448

Certificats de licences confirmés 450

" " " " 452

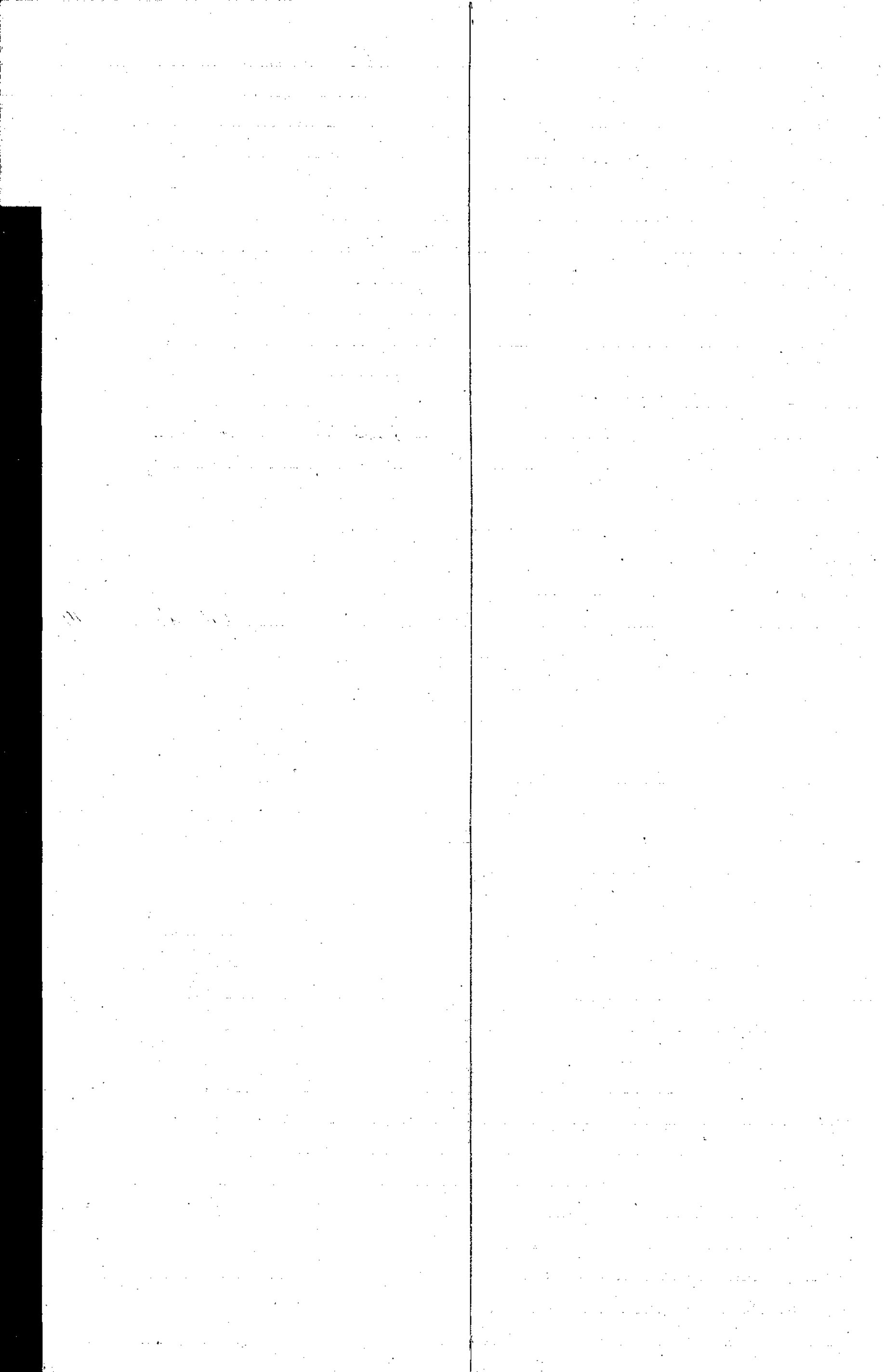
Cloutier, Jean, requête de	462	Chemin de fer des Piles, lettre del' Honble	
" " " lettre de	462	M. S. Joly pour prolonger jusqu'au	550-3 546
Commun, projet de résolution au su-		fleuve le	
jet de terrains pour le dépôt du		do - le maire autorisé à voir l' Honble M. Joly	547
Chemin de fer des Piles	464	Chemin de fer de ceinture (Loop line)	
Carbonneau, Joseph, requête de	465	résolution concernant le	550
Commune, motion adoptée au su-		Chemin de fer, poursuites par Jos. L.	
jet de terrains pour le dépôt du		Lambert, Le Lessard et Leclarchand	
Chemin de fer des Piles	467	pour dommages causés dans la	
Chemin de fer des Piles, motion		rue Jeune par le	554
pour céder un terrain dans		Chemin de fer des Piles, rapport de	
la Commune pour le -	464 & 467	Mr. Hamlin sur l'état des travaux	
Cloutier, Jean, rapport sur la lettre de -	472	de construction du -	555
Communes, rapport recommandant		Cote pris des Pontes Maurice, rapport	555
un échange de terrains avec		Chemin de fer des Piles, motion pour	
H. W. Bellefeuille, Esr.	473	établir le mode de paiement des	
Couture, James, requête de	476	\$100,000	556
Comité pour entendre et juger les		Chemin des Forges, etc, règlement pour	
plaintes contre les listes des		mettre sous contrôle en hiver le -	560
électeurs municipaux (1878)	477	Certificat de licence de Jos. Bellefeuille	
Certificat de licence confirmé	483	à P. Dupont confirmé	561
Congé accordé au Conseiller Godin	483	Comité concernant la nomination	
Clerc du marché-aux-Derrières:-		Chemin de fer; Loop Line, des Laurentides	536
Is. Namrel nommé clerc		d'un assistant comptable de	
et Joseph Cloutier nommé		l'Aqueduc.	576
assistant clerc	485	Comptable del'Aqueduc, nomination	
Cloutier, Joseph, nommé assistant-		d'un assistant - Comité concernant	576
clerc du Marché-aux-Derrières	485	do, rapport concernant do	578
Comités Permanents de 1877-1878-	491	do - Mr. John B. Gaillouf nommé	
Comptable del'Aqueduc, rapport du	494	assistant-Comptable	579
Canada Thread Co, et autres, requête de la	572	Chemin de fer "Loop Line", résolution	
Commune, protest de D ^{me} G. A. Guerin	574	pour des ouvertures ou des côtes	
Comité del'Aqueduc, motion pour		dans les quais du	584
réduire à 5 le nombre des		do - rapport concernant	586
membres du	574	Chemin de fer du Nord, Ordre en	
Certificat de licence confirmé	575	Conseil concernant l'intérêt	
Compt ^e du Richelieu, requête de la	577	sur les débentures du -	588
Cours d'eau, rue St. Paul, règlement		Chemin de fer de Q. M. O. & O. -	
concernant le ruissseau St. Madel.	527	résolution pour émettre \$50,000 de	
Carre Champlain illuminé lors de la		débeture	588
fête des Conservateurs	536	Chemin de fer de ceinture "Loop Line"	
Cherrier, C. S., lettre de	541	ouvertures dans les quais du	591
		Cherrier, Ch. S., réclamation de J. C. Normand	484

Certificats pour licences d'auberges, ge., délai fixe pour recevoir les (1879) -	592	Comité pour juger les plaintes contre les listes des électeurs municipaux	638
Certificats de licences confirmés	596	Comptable de l'Aqueduc, rapport du	648
Comité des Chemins autorisés de s'en- quérir au sujet du prolongement de la rue St. Antoine	597	Cloutier Joseph, requête de	653
Chemin de fer, avis de motion du Cons. Vanasse concernant la souscription de \$100000	599	Chagnon, Wm. (La Concorde) requête de	659
Certificats de licences confirmés	606	Chemin de fer, motion pour un passage sur le "Loop Line" - rue St. Hélène -	665
Chemin de fer, motion pour céder et concéder certains terrains pour le chemin de ceinture.	607	Chemin de fer, rapport sur l'état des rues, etc., traversées par le	675
Commune, terrain concédé pour le chemin de fer de ceinture.	607	Chemin de fer, motion concernant le terrain pris dans la Commune pour la construction du	680
Chemin de fer de ceinture, cession de terrains	611	Chemin de fer, motion pour faire protester le Gouvernement au sujet de l'état des rues tra- versées par le	683
Certificats de licences confirmés	612	Comp ^{ie} Richelieu & Ontario, requête de	685
" " " " "	615	Courteau, André, requête de	698
Chemin de ceinture, passages ou ouver- tures dans les quais du (Loop Line)	616	Costumes de Police, rapport pour -	699
Certificats de licences confirmés	617	Cession de rues par Dumoulin & Rochelleau	701
Chemin de ceinture, cession de terrains	618	Certificat de licence transporté à Trudels, Beauvoisin	707
" " " " " "	619	Courteau, André, rapp ^t sur req ^{te} de	710
Chemin de fer, résolution concernant le projet de louer ou affermer le	619	Chemin de fer Canada Central, prolongement jusqu'au Sault St. Marie, adresse au Gov. Genl. au sujet du -	713
Chemin de fer, lettre de l'Hon. St. Armes	620	Chapleau, S. Secrétaire des Travaux Publics, à Ottawa, au sujet d'un Hôpital de Marine sur l'île St. Christophe, lettre de	713
Certificats de licences confirmés	622	Comtois, Odilon, rétrocession de terrain	715
Conseiller Carnisand nommé président des élections municipales	628	Comptable de l'Aqueduc, Desaubriess J. J. nommé	187
Chemin de fer, état des traverses dans les rues	629		
Chemin de fer "Loop Line", construit dans la rue du Fleuve	631		
Commune, enseimencement de la	631		
Chemin de fer "Loop Line", avis de motion du Cons. Bureau.	632		
Chemin de fer "Loop Line", lettre de W. L. De Noncourt, Esq.	634		
do, lettre de E. Moreau, Esq., Secrétaire du Département des Travaux Publics, au sujet de l'état des rues traversées par le chemin de fer	636		

Déry, J. C., avis d'une requête qui devra être présentée à la Cour Supérieure par		Débentures de l'Aqueduc, vente de \$59000 à Edw. St. Goff confirmée	93
Débentures (\$100000) dans le fonds-capital du chemin-de-fer du Nord payables au Gouvernement Prov.		3 Désaulniers, Thomas, requête de	94
Duval, Sévère, requête de		Décoteau, Ls., père, rapport sur requête de,	96
Duval, Joseph, " "		Débentures de l'Aqueduc, émission de 59 Débentures de \$1000. chag.	99
Dommages réclamés par Joseph Langlois		3 Deau, James, Lettre de	101
Duval, Sévère, rapport sur requête de	10	Désaulniers, L. J., vente de terrain à	104
Duval, Josh., " " " "	11	Demoulin, Sév. & autres, requête de	106
Députation auprès du Gouvernement au sujet des ponts du St. Maurice		Décoteau, Ls., fils, nommé temporairement gardien de la Commune	110
Désaulniers, Wilbrod, transport de licence d'auberge par James Shortis à	24	Denoucourt, N. L., lettre de	112
Droit de \$5 ⁰⁰ sur transports de licences d'auberges, etc.	24	Dénéchaud, Macaire, requête de	122
Denoucourt, N. L., requête de	27	Dufresne, Clovis, requête de	142
Dupont, Edouard, requête de		Deslaurier, Trufflé, " "	142
Dupont, Moïse, et autres, requête de		Décoteau, Narcisse, " "	144
Duval, Ls., père, requête de		Décoteau, Ls., nommé gardien de la Comm.	152
"Dixie", bateau-à-vapeur, subside de \$300.	45	Dauphinois, Cho., requête de	161
Denoucourt, N. L., rapport sur la requête de	46	Dugal, Prudent, " "	172
Dupont, Ed., rapport sur requête de	56	Désaulniers, Trufflé, " "	177
Duval, Ls., père, rapport sur requête de	58	Detmers, J. C., lettre de	178
Duval, Sévère, requête de	60	Décoteau, Cyriaque, requête de	186
Denoucourt, N. L., rapport recommandant l'achat de sa propriété	66	" " " " " " " "	192
do, motion pour acheter sa propriété	69	Dufresne, Jos., et autres, requête de	210
Décoteau, Ls., requête de		Délai fixé pour recevoir les certificats de licences d'auberges, etc.	213
Débentures de l'Aqueduc, avis de motion pour annuler les débentures non-vendues par Grant, Bros, & Co., et les remplacer	92	Dufresne, Joseph, et autres, requête de	225
		45 Demers, Julien, requête de	237
		47 Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, lettre du Secrétaire du — concernant les Ponts du St. Maurice —	239
		82 Duplessis, Alfred, requête de	302
		83 Desilets, Alf., clôtures faites dans la rue Julie	303
		Duchaine, Antoine, nommé échevin	320
		83 Desilets, P. O., & autres, requête de	323
		90 Dugré, Cho., & Elz. Samson, lettre de	324
		Députation auprès du Gouvernement au sujet des Dettes de la Cité	335
		Députation pour négocier la vente des Débentures des ponts du St. Maurice	335

Dépôt du Chemin de fer, rapport concernant la construction dans la rue Champflour du	339	Déventures du Pont St. Maurice, émission de \$1000 autorisée	435
Délégué Apostolique, comité spécial pour la réception de Mgr Conroy	343	Duplessis, Alfred, requête de	440
Duval, Joseph, requête de	344	Duplessis, C. J. (Club de Cricket St. J. P.)	448
Désilets, Gédéon, règlement pour les rues Julie et autres	344	Durocher, L. Kap. (Club de Cricket St. Louis)	448
Dusault, Hubert, requête de	346	Durocher, L., requête de	457
Désaulniers, L. C. L., lettre de	346	Duval, B., et autres, requête de	457
Dufresne, D., et autres, requête de	350	Déventures des Ponts St. Maurice, vente à P. E. Panneton de 1 Débenture	457
Dilmont, Sévère, remplacé comme constable par Léandre Lang	359	Dupont, Clovis, requête de	462
Déventures de l'Aqueduc, rachat de 4 Déb.	364	Du Sylva, F. R., " "	462
" des Ponts du St. Maurice, règlement pour \$30000 de	368	Dubois, Eli, " "	466
De Noncourt, C. L., autorisé à agir contre les Commissaires du chemin de fer pour obstruction de la rue Lejeune	371	Déventures des Ponts St. Maurice, résolution pour vendre une	474
Duval, Sévère, requête de	372	Déventures des Ponts St. Maurice, résolution pour acheter une	474
De Noncourt, C. L., rapport concernant la traverse du chemin de fer sur la rue Lejeune.	378	Déventures de l'Aqueduc, résolution pour acheter deux	475
Dugré Joseph, requête de	384	Déventures de la Dette Consolidée, résolution pour acheter deux	475
Dufresne, Joseph, nomination comme assistant inspecteur des chemins révoquée	387	Déventures des Ponts St. Maurice, résolution pour vendre une	478
Députation à Québec pour surveiller les amendements aux actes d'incorporation	395	Dumoulin, P. B., lettre de	479
Déventures des Ponts St. Maurice, motion pour émettre et livrer à S. E. Normand, Ctr., \$8000 en Débentures	402	Désilets, Gédéon, " "	493
Déventures de la Dette Consolidée, motion pour racheter \$1500 de	403	Désaulniers, L. J., " "	501
Déventures des Ponts du St. Maurice, motion pour changer la date de	403	Désilets, Gédéon, rapport au sujet du terrain pris pour l'élargissement de la rue des Champe.	503
Déventures des Ponts St. Maurice, émission de la Débenture No. 25, autorisée	427	Dumoulin et Rochebeau, rapport concernant les rues ouvertes sur les terrains de Messrs.	503
do, motion pour payer \$1000 à Mr. Normand	435	De noncourt, N. L., lettre de	513
do do do do do	435	Désilets, P. O. " "	513
		Dufresne, Joseph, et autres, requête de	517
		Déventures des Ponts St. Maurice, question d'intérêt dû à Mr. Normand soumise à Mr. Bail- large au lieu de Mr. Cherrier	541
		Déventures pour \$100000 du chemin de fer des Piles, motion au sujet	556

Déventures pour la dette du chemin de fer Q. M. O. & O., Ordre en Conseil concernant l'intérêt sur 588	
Déventures du chemin de fer, émission de \$50000 autorisée	588
Déventures, achat de déventures de l'Aqueduc	622
do, achat et vente de dében- tures des Ponts St. Maurice	622
De Noncourt, N. L., nommé avocat de la Corporation	623
Dumoulin, Sév., et autres, requête de	644
Dorion, P., et autres, " "	653
Décoteau, Alex. & autres, " "	653
Démission de Jos. Parent, Constable	664
Da Sylva, P., requête de	667
do, nommé homme de police	668
De Noncourt, N. L., chargé d'agir pour l'expropriation des terrains de J. Ryan et P. Bussien	672
Dumoulin, P. B., requête de -	672
Désilets, J. M., lettre de Gervais & Gérin au sujet du compte de	685
Dumoulin, P. B., rapport sur requête de	687
Dufresne, Joseph, et autres, requête de	691
Décoteau, Alex. et autres, " "	698
Désilets, J. M., rapport sur la lettre de Messrs. Gervais et Gerin au sujet du compte de -	698
Dumoulin & Rocheleau, cession de rues, 701	
Décoteau, Alex. & autres, rapport sur requête de	703
Département des Travaux Publics, Ottawa, lettre concernant la cession d'un terrain sur l'Is. St. Christophe pour un Hôpital de Marine.	713
Désaulniers L. J. nommé Comp- table de l'Aqueduc	187



Engins et tuyaux pour l'aqueduc, soumissions 5
 Engins pour l'aqueduc, soumission de Beauchemin et Fils acceptée 9
 Elections de la Compagnie du Feu N° 2 14
 Enregistrement renouvelé des titres, rapport sur l' 42
 Enquête sur l'incendie de la Station No 1 et sur tentatives d'incendie 42
 Electeurs parlementaires, examen de la liste des 58
 do do do do 63
 do do do do 64
 Expropriation des Hérit. Ant. Lewis, rapport des arbitres 67
 Electeurs Parlementaires, examen de la liste complétée 68
 Evaluateurs, 1876, nomination des 71
 Etaux de la Petite Halle, vente des 75
 Emprunt de \$1000 de J. B. Pothier, Ctr. 80
 Elections municipales, 1876, nomination du président 89
 do " , comité pour examiner les listes des voteurs 104
 Evaluateurs, requête des 106
 do , rapport sur requête des 109
 Emprunt de \$900 de D. G. LaParre, Ctr. 171
 Elections Parlementaires, délai fixé pour examiner les plaintes contre la liste des électeurs aux- 242
 Elections Parlementaires, examen des plaintes 252
 Evaluateurs, nomination des 254
 Elections Parlementaires, examen des plaintes terminé 254
 Evaluateurs, John Ryan nommé 280
 Echevins, motion pour le tirage au sort des deux echevins qui doivent sortir de charge 284

Echevins, tirage au sort des echevins qui doivent sortir de charge aux prochaines élections municipales. 288
 Elections municipales de 1877, Cons. Camirand nommé président des 288
 Etaux des Bouchers, vente des 292
 Electeurs municipaux, comité pour juger les plaintes contre les listes des 303
 Endossement d'un billet de \$800⁰⁰ 318
 Enquête sur les affaires de la Corporation, comité nommé 326
 Enquête contre certains membres du Conseil 334
 Etaux privés de bouchers, rapport sur 347
 Estimation réduite sur une propriété de E. H. Mart, Ctr., 356
 Emplacements sur les rues Beauvais et Germain, résolution pour reprendre possession de certains 390
 Enquête, rapport du comité spécial d' 411
 Examen des plaintes contre la liste des électeurs parlementaires fixé au 8 Avril 1878 427
 Evaluateurs, 1878, nomination des 437
 Examen des plaintes contre la liste des Electeurs Parlementaires pour 1878 437
 Elections municipales de 1878, le Conseiller Boudreau nommé le président des 469
 Etaux des Bouchers, vente des 475
 Electeurs municipaux, comité pour réviser les listes des (1878) 477
 Evaluation, Rôle de 1878 mis devant le Conseil de Ville 478
 Etaux des bouchers, vente de certains 502
 Exemption de taxes pour 10 ans à Ross, Ritchie & Co 522
 Encouragements offerts aux manufactures 523
 Eclairage des rues au Gaz défectueux 588
 Examen et correction de la liste électorale, date fixée pour l' 600
 Electeurs parlementaires, date fixée pour l'examen et la correction de la- 600
 Examen et correction de la liste des Electeurs Parlementaires } 608

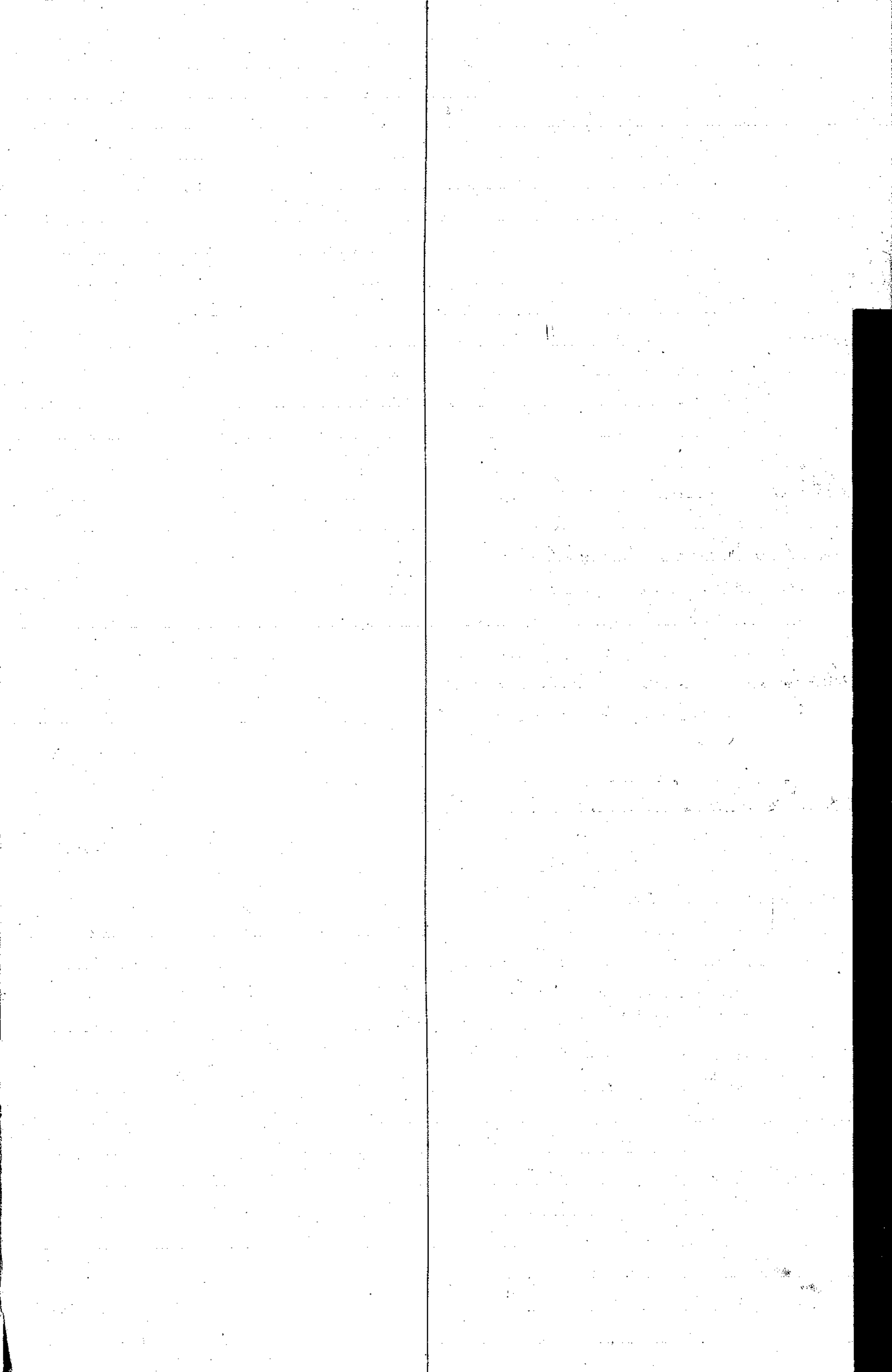
E

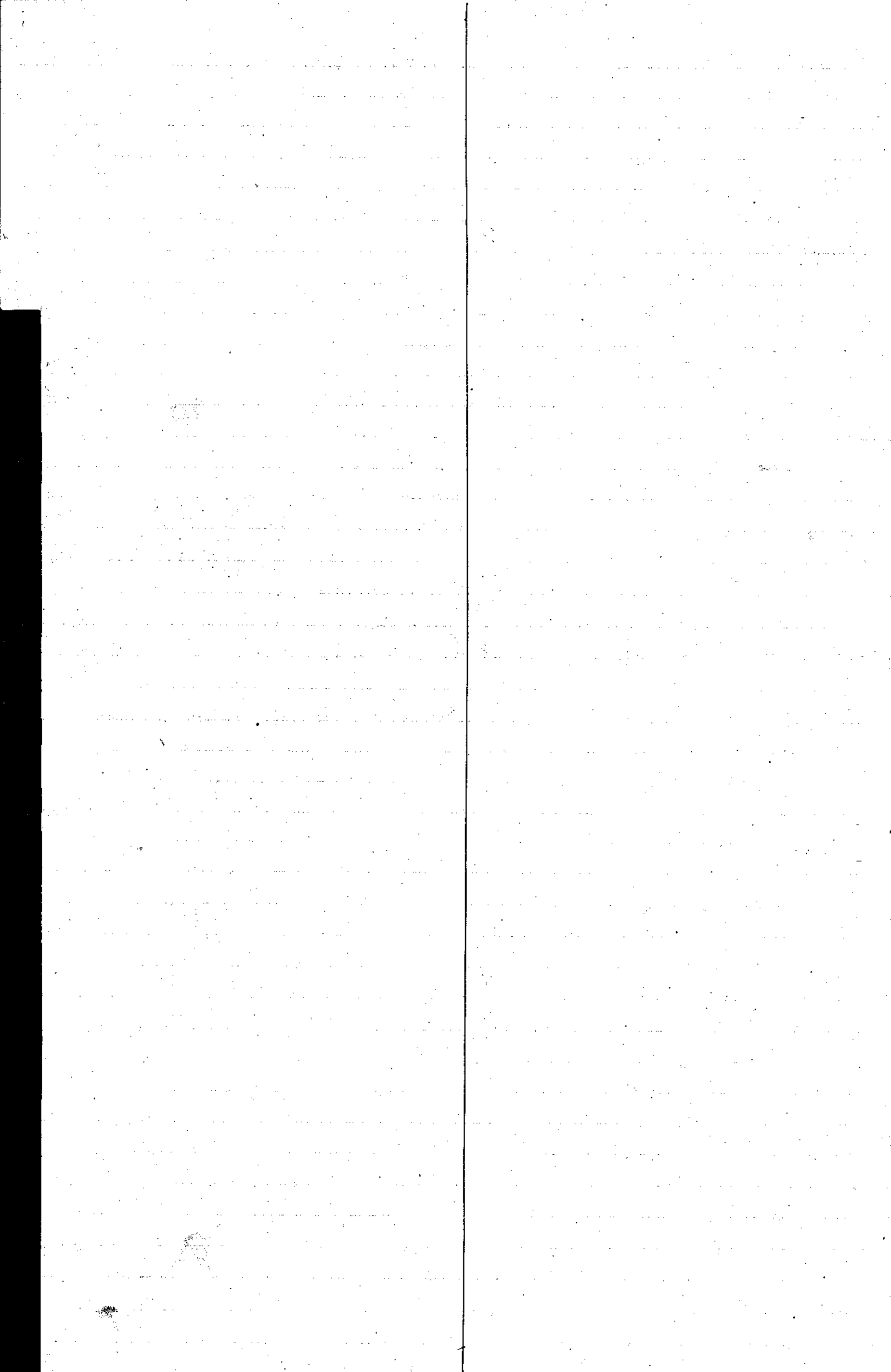
Expropriation du terrain des Hérit ^{rs} L. J. Robitaille	610
Évaluateurs, nomination des - 1879	615
Embouteilleurs, avis de motion du Cons. Bureau	622
Élections municipales, 1879, Conseillers Camirand nommé président	628
Électeurs municipaux, comité pour juger les plaintes contre les listes des	638
Étaux des Bouches, vente des	638
Éclairage des rues, motion concer- nant l'	652
Éclairage, rapport du Comité de l'	656
Évaluation, 1879, Rôle clos et homologué	658
Expropriation des terrains de Messrs. John Ryan et Pierre Bussière pour le prolongement de la rue St. Antoine, motion pour l'	670
Expertise ou évaluation du terrain pris dans la Commune pour le chemin de fer, motion pour l'	680
Expropriation re Pre. Bussière, es-qual. rapport des arbitres	693
Expropriation re John Ryan, résolutions pour discontinuer les procédés	693
Expropriation, résolution ^{pour payer} de prendre et payer le terrain de Pre. Bussière	693
Écrit séditieux et diffamatoire contre le Conseil.	697

Frigon, D. C., avis d'une requête qui devra être présentée à la Cour Supérieure par J. C. Dery, dans la faillite de	
Feu, C ^{ie} N ^o 4, requête de	
" chez Gonzague Gendron	13
" " Felix Godin (hangar)	13
" " James Shortis (Blou)	14
" , élections de la Compagnie N ^o 2 confirmées	14
" , requête de la Comp ^{ie} N ^o 2	23
" chez Ross, Ritchie & Co. (hangar)	30
" , requête de la C ^{ie} N ^o 2	37
Farmet, J. G., transport de salicence à Thihey & Johnson	42
Feu, requête sur l'incendie de la station No. 1 et sur tentatives d'incendie	42
" chez Mr. P. O. Desilets	45
" , requête de la Comp ^{ie} N ^o 2	47
" rapport sur les causes de l'incendie de la station N ^o 1	52
" au bureau de Geo. B. Hall, Oct. -	52
" requête de la Comp ^{ie} N ^o 1	60
" chez J. C. Hart	62
" " Norbert Gingras	62
" " Louis Dupont Roussin	71
" " Cléophas Jacques	72
" " Edouard Dupont	72
" , requête de la C ^{ie} N ^o 2 pour costumes	74
" rapport sur les requêtes des Comp ^{ies} du Feu Nos. 1, 2 & 4 -	78
" chez D ^{lle} Caroline A. Hart	79
" " Ol. On. Desilets	79
" " Hérit ^{rs} Joseph Mandez	79
" " D ^{lle} Caroline A. Hart	84
" " Ed. Beaudoir	84
" , Elections de la Compagnie N ^o 2 confirmées	85
" chez les Hérit ^{rs} Mandez	92
" de J. E. Fortin	94

Feu, élections de la Comp ^{ie} N ^o 4 confirmées	98
Feu, Claude, et autres, requête de	100
3 Fleury, Jos. Merc, requête de	100
11 Feu chez N. L. Denoncourt	103
13 " " P. A. Boudreau	103
13 Fonds de Réserve, transport à d'autres C ^{tes}	110
14 Harijana, St. requête de	114
do " rapport sur requête de	123
14 Feu chez Rose, Ritchie & Co.	124
" " Joseph Bernier	124
" rapport concernant une prime réclamée par deux Comp ^{ies} de feu	136
" chez P. A. Robichon	139
" rue Adair	139
" , requête de la Comp ^{ie} N ^o 1 -	142
" chez Pierre Décoteau	147
Feu, Israël, tiers saisie contre	150
Harijana & Louin, lettre de	162
do " " " "	162
Feu chez Narcisse Gelinac	165
Fizette, P. W., & autres, requête de	169
Harijana & Louin, " "	176
Feu chez W. L. Denoncourt	179
" " Frs Perouf	183
" " Claude Férou	183
" , requête de la Comp ^{ie} N ^o 2	186
" , rapport recommandant de tenir un bureau séparé pour les affaires du départem ^t . du	187
" , soumissions pour la restauration de la Station No. 1 -	190
" Elections de la Compagnie N ^o 2 confirmées	199
Farmet, J. F., lettre de	201
Feu chez les Hérit ^{rs} Adair	202
" à une fabrique d'allumettes	205
" chez LaBarre & Frère	205
" " P. A. Robichon	205
" " Brunelles Frère	211
" " les Hérit ^{rs} J. Whiteford	214
" " J. W. Panneton	214

Ferou, Claude, lettre de	221	Fortin, Thomas, lettre de	452
Feu chez J. P. Hart		222 Frigon, O., et fils, requête de	462
Harmes, J. J., et autres, requête de	265	Feu chez Thomas Cooke	482
Feu chez Claude Ferou	267	" " Joseph Lacroix	482
" " J. E. Normand	267	" " D ^{me} V ^{me} Joseph Brunette	483
" Feu Lacombe nommé ramoneur	280	Fortin, Thomas, requête de	491
" Chez les Héritiers John Whiteford	284	Feu, requête de la Brigade du "	572
" " Joseph Vallée	288	" chez Ross, Ritchie & Co	573
" Règlement amendé	295	" à une boutique de M. M. Balas, Co.	534
" au quai de la Comp ^{ie} du Richelieu	315	" chez M ^{de} V ^{me} Antrobus	534
" chez Joseph Grenier	315	" au quai de la Comp ^{ie} du Richelieu	544
" " Pierre Poliquin	315	Frigon, D. C., lettre de	560
" " Giroux et Gravel	315	Feu chez Ursis Fugère	569
Harmes, J. J., et autres, requête de	350	" " Ross, Ritchie & Co	569
Frais dans une cause en appel entre		" " Azilda Donville (D ^{me} Benj. Vadeboncoeur)	573
J. B. Pothier, al et O. Beland gal	356	" " les Héritiers Bald	588
Feu, le maire autorisé à assister à une		" " Bruno Duval	588
assemblée de fabrique au sujet d'un		" à la fabrique d'allumettes de St. Bru-	
terrain nécessaire pour l'écurie de		nelle & fière, Chemin, S ^{te} Marguerite	591
la station centrale du Feu	354	Feu chez J. E. Lacerte	605
Fabrique, le maire autorisé à assister		" " Jos. Giroux	610
d'une assemblée des paroissiens au sujet		" " Ed ^{me} Mathony, Hérit ^{rs} Whiteford	610
d'un terrain pour l'écurie de		" maison de l'Abbe J. O. Bureau	618
la station du feu	354	" rue St. Francois Xavier	626
Feu et Police, Brigade organisée	262	" chez Honoré M. Leod	626
" " " Léandre Lang nommé		Frigon, Alf ^d et Barou, Anselme,	
en remplacement de S. Dumont	358	requête de	641
Fabrique, résolution pour démolir la station		Hearon, A. G., et autres, requête de	678
du feu N ^{os}	240	Feu, achat de 250 pieds de bœuf en cuir	679
do , permission de construire une		" J. Namel, fils, nommé assistant	679
écurie en arrière de la station du		Hearon, A. G., rapport sur requête de	687
Feu et de Police	359	Feu, quai de la Comp ^{ie} Richelieu	695
do , résolution pour démolir la sta-		" chez Henry Stanley	696
tion N ^{os} , rescindée et annulée	359	" maison des Hérit ^{rs} J. P. Burn	696
Fonds d'Amortissement de l'Acqueduc			
rachat de 4 Distributions du	364		
Feu chez N. L. De Noncourt	373		
" " James Shortie	378		
Fortin, Thomas, licence de traversier pour			
1877-1878, ne sera accordée qu'à			
certaines conditions	383		
Feu & Police, chaussures pour la brigade	446		



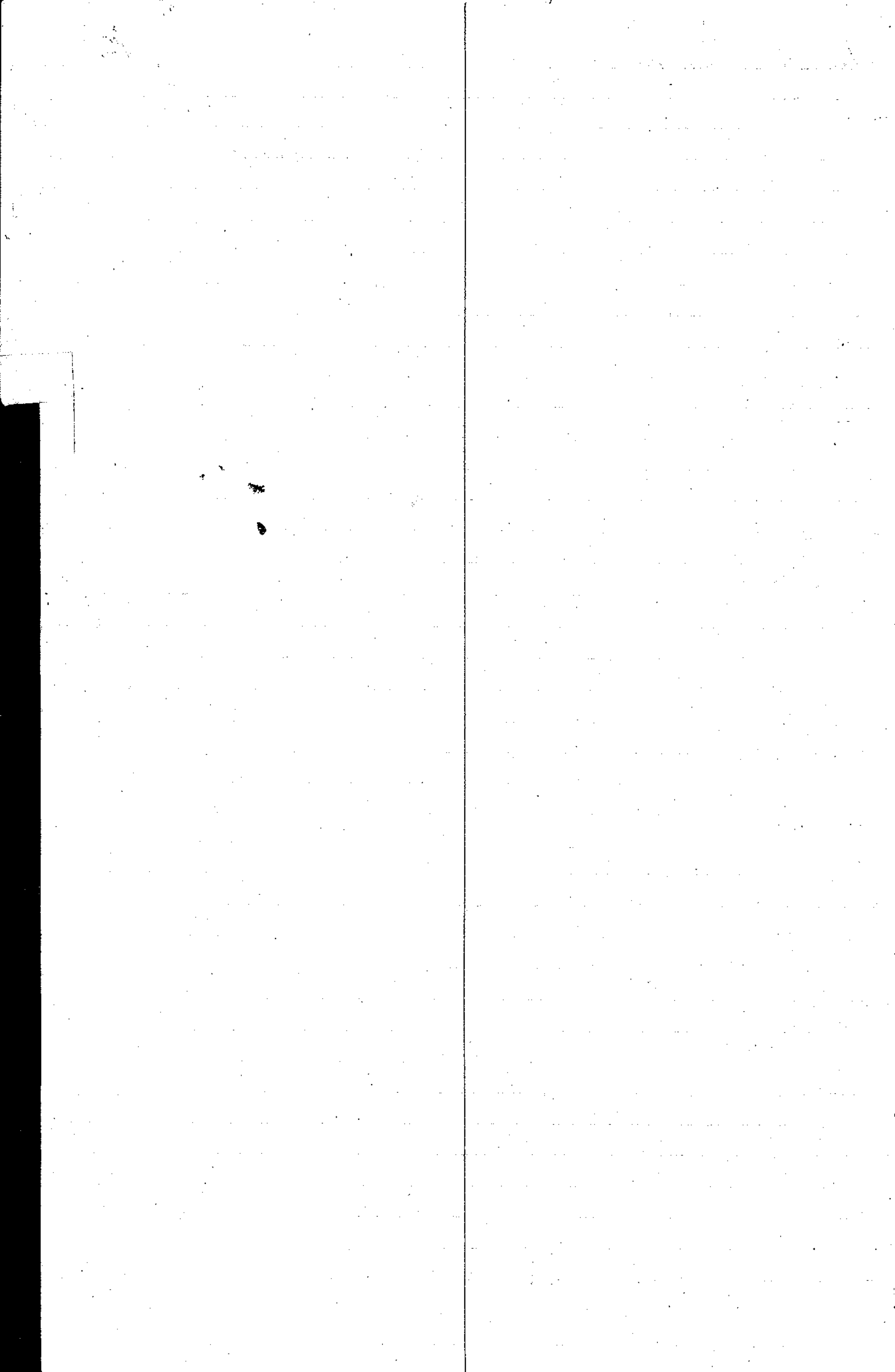


Gelinas, Alex ^{de} , requête de, demandant de l'ouvrage ou de l'aide. 15	Goff, Edm. & Thomas McDougall, gerant de la Banque de Québec, autorisé à régler avec — 231
Godin, Moïse, transport de sa licence d'auberge à Albert Cadorette 16	Gaillouf, J. B. fils, requête de 233
Gervais & Gerin, lettre de - (reclamation de p. fixe roche) 34	Guillemette, Neph., " " 233
Gelinas, Bergeron & Co., requête de 43	Guilbert, Augt., rapport recommandant l'achat d'une lisière de terrain pour élargir la rue St. Thomas 238
do " " " rapp. sur do- 47	Guillet, V., et autres, requête de 245
Glacieres du marché, date de la vente, 57	Gaillouf, Jno. B., " " 257
Gingras, Narcisse, et autres, requête 60	Grenier & Boucher, " " 255
Guillet, V., et autres, requête de 81	Gouin, Geo. A., lettre de 256
Girardeau, Oliv., requête de 88	Godon, J. N., " " 256
Goff, Edm. & A., vente de \$59,000 de débentures de l'Agueduc confirmée - 93	Gardien de la Commune, rue Lacombe, 280
Gaillouf, J. B., Junr., requête de 100	Gauthier, Augt., requête de 289
Grenier, Pierre, requête de 112	Gauthier, D ^{me} Maxime, requête de 294
Gagnon, M. A., lettre de 112	" " " " rapp. sur requête de 307
do " " rapport sur lettre de 119	Gaillouf, J. B., Junr., requête de 323
Guillemette, Napr., requête de 122	Gouin, Geo. A., " " 344
Guilbert, Cho., requête de 135	Godin, Philis, " " 344
Gauthier, Arthut, " " 143	Gelinas, D ^{me} Augt., " " 350
Guilbert, Cho., rapp. sur req ^{te} de 146	Greffier de la Paix, timbres dans une cause en appel entre J. B. Pothier et al et Philis Bédard et al 356
Grandmaison, Cho., tiers saisi cont. 149	Gelinas, D ^{me} Augt., allocation de \$10 pour le canal de la rue des Forges 363
Gardien de la Commune, salaire 164	Goff, E. A., résolution pour endosser son billet de \$10376? 370
Gendron, Edm., requête de 174	do - Poursuite de la Banque de Québec pour \$908 ⁰⁰ 380
Girouf, Pierre, " " 180	do - Tho. McDougall, gerant de la Banque de Québec, autorisé à régler avec la Comp ^{ie} d'Assurance Agricole du Canada et avec - 386
Gouin, G. A., lettre de 186	Glacieres du marché, vente des - 390
Gauthier, Zéph., et autres, requête de 195	Gelinas, C. P., lettre de Messrs. (sfrin) 410
Gelinas, C. P., et autres, " " 208	Godin, Edouard, requête de 425
Gauthier, Zéph., et autres, rapp. sur requête 211	Gauthier, J. B., requête de 432
Glacieres du Marché, date de la vente 212	Godin, Philis, " " 432
Goff, résolution pour autoriser le Maire et le Secrétaire Trésorier à régler avec Cd - 220	Gaillouf, J. B. Junr., " " 432
Genest, L. U. A., nommé arbitre pour le terrain du chemin-de-fer dans la Commune 225	Grenier, Pierre, " " 440
Gelinas, C. P., et Frère, bail à loyer à 230	
Gaillouf, J. B. fils, requête de 233	

Gauthier, Adilard, billet de \$250 ⁰⁰ —	441	Gouverneur-Général, adresse au
Grenier, Louis, requête de	445	sujet du prolongement du chemin
Gingras, Norbert. " "	457	de fer Canada Central jusqu'au
Godwin, J., lettre de (Cie du Gaz)	462	Sault Ste Marie
do, rapport sur la lettre de Mr.	476	713
Godin, Conseiller, congé d'absence accordé	483	
Gardien des Ponto, St. Maurice;		
Godin, Edouard, nommé le	485	
Gervais, Joseph, et autres, requête de	501	
Gouin, D ^{me} G. A., protest de	514	
Godby, D ^{me} C. M., lettre de	526	
Gervais, L. B., nommé auditeur	542	
Godby, C. M., rapport sur lettre de D ^{me}	544	
Genest, Arthur J., lettre de	548	
Gauthier, Edouard, requête de	560	
do " , rapport sur requête de	563	Gouv. Gén. Coop. Lim. & Chem. des P. L.
Godin, Joseph, et autres, requête de	578	566
Gailloux, John B., nommé assistant-		
comptable de l'Agueduc —	579	
Godin, Colbert, et autres, requête de	584	
Gaz dans les rues defectueux	588	
Glacieres et magasins (1879) Vente des	592	
Gelinas, Edm ^d , loyer de la maison		
No. 39, rue Royale	596	Gouvernement Justice re concession terrain
Godby, C. M., et autres, requête de	641	pour Compagnie pour chemin fer pages 6 66 &
Gaz, motion concernant l'éclairage		Coop Lim
des rues —	652	611
Godin, Edouard, requête de	653	
Gailloux, J. B., J ^{nt} , " "	654	
Gingras, George, " "	664	
Giroux, Wilbrod, " "	664	
Goulet, Louis, " "	667	
Genest, L. W. A., " "	678	
Gailloux, J. B., fils, " "	678	
Gouvernement protesté au sujet des		
rues traversées par le chemin de fer	683	
Giroux, M ^{re} David, requête de	685	
Genest L. W. A., rapport sur requête de	686	
Gailloux, J. B., fils, " " " "	686	
Gouin, G. A., lettre de	691	
Gervais et Gerin, rapport sur lettre de —	698	

Hôtel-de-Ville, salle publique loué à Mr. Arth. Turcotte.	59
Hart, E. M., et autres, requête de	82
do " " " répétée	86
Hébert, Jean, saisie contre	98
Hamel, W. B., requête de	105
Hart, Bros. & Co., " "	105
Hart, Geo. E., " "	117
Hamel, Hector, tiers saisie contre	150
Houle, Philias, " "	157
Hart, Hérit. A. B., titre-nouvel aux	158
Hall, Geo. B., requête de	168
Hamel, O. J., nommé surinten- dant de l'Agueduc	182
Héroux, Hercule, requête de	186
Hark, A. S., & Co., " "	200
Hark, E. M., et autres, requête "	204
Heures pendant lesquelles les regrattiers et commerçants peuvent acheter sur les marchés -	206
Hark, E. M., et autres, rapport sur requête de	209
Hould, J. B. L., nommé conseiller	214
" " " " , avis de motion de	241
Hôteliers, etc., examen des certificats remis à la prochaine séance	242
Hamel, Ls. fils, requête de	245
Hébert, C. D., " "	250
Hamel, Louis, et autres " "	255
Hôtel-de-Ville, rapport sur la requête de l'Abbe St. G. Malhiot et autres, concernant la Salle Publique de	258
Nonan, M., lettre de	284
Hamel, Ls. fils, et autres, requête de	307
Hart, motion del' Echevin, pour un comité d'enquête adopté	326
Hart, E. M., lettre del' Echevin (démission)	346
do , estimation d'une propriété réduite	356
Hamel, Ls. fils, requête de	428
Hôtels, certificats de licences accordés	431
" " " " " "	439
" " " " " "	450
" " " " " "	454

Hamlin, L. B., autorisé à visiter les Ponts St. Maurice et à faire rapport	469
Hamlin, L. B., rapport sur les Ponts St. M ^e	474
do " " d'un Comité Général.	480
Hamel, Ls., nommé clerc du marché	485
Houle, Hercule, réponse à une tiers-saisie	579
Hôtel-de-Ville loué pour le banquet des Conservateurs	536
Hamlin, L. B., rapport sur l'état des travaux de construction du chemin de fer des Piles	555
Hôtels, certificats de licences confirmés	596
Hôpital, demande d'un terrain sur l'Isle St. Christophe pour un	608
Houlston, John, soumission de Odul. Beaulieu acceptée pour la démolition des bâtisses de	623
Horsner & Williams et autres, requête de	627
Hôpital, lettre de A. Braun, Secrétaire, Dépar- tement des Travaux Publics, Ottawa, concernant un terrain pour un	627
Hark, A. S. & Co., lettre de	617
Hall, William, requête de	620
Hark, A. S. & Co., rapport sur requête de	625
Hark, Geo. E., lettre de	644
Hark, D. L. A. E., notification et protêt par les-	667
Hamlin, L. B., lettre de	669
Hébert, C. D., chargé de faire des offres réelles pour expropriations	671
Hamel, Ls. fils, nommé sergent de Police	679
Houlston, Geo. B., requête de	684
Hamlin, L. B. - " "	684
Houlston, L. B., rapport sur requête de	692
Hamlin, L. B., rapport sur requête de	692
Hôpital de Marine, sur l'Isle St. Chris- tophe, lettre du Département des Travaux Publics, à Ottawa	713



Incendies, arrérages dûs par les —	342	Jolette, Pierre, requête de, offrant de poser les tuyaux de l'Aqueduc	475
Inspecteur de Ville, règlement concernant l' —, amendé	545		
Intérêt sur Débentures, Opinion de L. G. Baillargé sur la réclamation de L. C. Normand pour	553	Jolette, Pierre, requête de Jacques, Isaac, " "	302 432
Intérêt sur les débentures du Chemin-de-fer de la Rive Nord.		Joly, M ^{lle} A. G., lettre de (Chemin de fer des Piles)	546
Ordre en Conseil concernant l' —	588	do " " " " " "	550
M. S. Christophe, demande d'un terrain pour un hôpital	608	Juris, Liste des Jugement en faveur de Ludgez Sigman	583 703

I
J

Lafue, A., requête de	678	Lettre de Mr. Pierre Bussière	605
Lettre de Robt. A. McCrewen	678	" " Jas. Barnard, Ecr.	605
" " Gervais et Gerin	685	Licences, certificats confirmés	606
" " Mar. Lottinville	685	Liste des Electeurs Parlementaires,	
Lottinville Plas, lettre de	685	examen et correction de la	608
Lafue, A., rapport sur requête de	687	Lettre du Chef de Police	610
Licence de W. Gauthier transportée à P. J. Yadebonc.	690	Licences, certificats confirmés	612
Lord, Cléophas, requête de	691	" " "	615
Lettre de G. A. Gorin	691	Lettre de H. Braun, Secrétaire, Travaux Publs. Ottawa	617
" " Joseph. Bégin	694	" " A. S. Hart & Co.	617
" " James Shortis	695	Licences, certificats confirmés	618
Lambert, J. N., requête de	698	Lettre de l'Hon. M. G. Joly	546
Lafontaine, Pr., requête de	698	" " " do	558
Lettre de Léandre Lang	698	Loyer du chemin de fer de Q. M. O. & O.,	
Licence de H. C. Dupin transportée		résolution concernant le projet de	619
à Trudel & Laoursière.	707	Lettre de l'Hon. M. J. Starnes	620
Lafontaine, Pr., rapport sur requête de	710	Licences, amendement aux règlements des,	
Lettre de W. J. Patterson, Secrétaire de la		(concernant les embouteilleurs)	622
Chambre de Commerce, Montréal,		avis de motion du Cons. Bureau)	
Lettre du Secrétaire des Travaux Publics,		Licences, certificats confirmés	622
Ottawa, au sujet d'un hôpital		Lettre de John Ryan	624
de Marine sur l'Isle St. Christophe	713	"Loop Line", chemin de fer construit dans	
		la rue du Fleuve	631
		do, avis de motion du Cons. Bureau	632
		do, Lettre de M. L. De Moncourt, Ecr.	634
		Lettre de E. Moreau, Ecr. Secrétaire du Dépar-	
		tement des Travaux Publics.	636
		Lettre de John Ross, Ecr.	636
		Listes des électeurs municipaux,	
		comité pour juger les plaintes	
		contre les	638
		Lettre de H. E. Hart, Ecr.	644
		Larivière, Sév., et autres, requête de	653
		Lord, Honoré,	653
		Lettre de J. F. V. Bureau, Ecr.	654
		" " Jos. Parent, démission comme constable	664
		Laperrière, Louis, requête de	664
		Lacroix, Edouard, " "	664
		Lettre de J. E. Normand	667
		" " A. J. Pothier	667
		" " L. B. Hamlin	669
		Licence de J. Shortis transportée à J. Riendeau	650
		" " " " " " "	682

Kiernan, Robert, lettre de	56	Labranche, Moïse, requête de	1
Knight, A. G. A., compte pour quaiage,		Lettre de J. H. Bartlett & Co.	11
rapport sur —	241	" " P. A. Boudreau, Cer.	11
Kiernan, Robert, lettre de	479	Langlois, Joseph, dommages réclamés	11
		Licence d'auberge de Moïse Godin	
		transportée à Alb. Cadoret	16
		Lajoie, Raphaël G., rapport sur un	
		protêt de Mr.	19
		do, R. G., rapport adopté	25
		Licence d'auberge de Chs. G. LaBarre	
		transportée à D ^m V ^m Joseph	
		Dufresne —	26
		Lettre de la C ^a des Ponts en fer ouvré	
		(J. A. Bartlett & Co., Agents.)	37
		" de J. A. Bartlett & Co.	37
		" de Gervais & Gerin	37
		Livernoche, Ls., réclamation de —	
		(Voir lettre de Gervais et Gerin)	37
Lettre de l'Abbe H. G. Joly	550	Lettre de G. C. Bistodeau	42
Lambert, Joseph, } poursuites pour		Licence de J. G. Farmer transportée	
Lessard, Louis, } dommages causés		à Trihey & Johnson	42
par le chemin de fer dans la rue		Licence de James Shortie transportée	
Lejeune	554	à Wilb. Desaulniers	45
Lymburner, Théséphore, protêt contre	556	Licences, taxe de \$ 5 ⁰⁰ sur transports	
Lettre de D. O. Trigou	560	de —	46
Licence, transport de Jos. Bellefeuille		Licences d'auberges, etc., date de la	
à Petrus Dupont confirmé —	561	réception des certificats de —	57
Lettre de D ^m V ^m J. C. Turcotte	573	Licences d'auberges, etc., certificats	
" du Major J. de Winton, sur du Canal	572	confirmés	55
" de D ^m V ^m J. C. Turcotte, rapport sur	573	Lettre de Chagnon & Fortin	56
Liste des jurés	583	" " Robert Kiernan	56
Langlois, W. G., et autres, requête de	584	Lassalle, Godfroy, requête de	58
Lettre de S. Lesage, Assist ^t -Comm ^{re}		Lettre de Dame Honoré Martel	58
de l'Agriculture et des Trav. Publics	588	Livernoche, Ls., achat de terrain pour	
Licences d'auberges, etc. (1879) délai fixé		élargir la rue Julie	58
pour recevoir les certificats pour	592	Liste des électeurs parlementaires, examen	
Lambert, Joseph Nérée, requête de	595	de la	58
Licences, certificats confirmés	596	Luckerhoff, James, acte de marché	
Loyer à Edm. Belinas de la maison		pour fourniture de robinets d'	
No. 39, Rue Royale	596	arrêt, etc.	59
Lambert, J. N., rapport sur requête de	598	Licences, certificats pour, confirmés	62
Liste des électeurs parlementaires, date		Liste des électeurs parlement ^{res} , examen	63
fixé pour l'examen et la correction			
de la ————— 1879 —	600		
La Rue, A., & autres, achat de terrain			
rue des Champs, etc.	604		

K
L

Liste des Electeurs Parlementaires, examen continue	64	Lettre de P. A. Robichon	112
Laperriere, P., requête de	66	" " N. L. Denoucourt	112
Leris, Antoine, Heritier, rapport des arbitres dans l'affaire d'ex- propriation		" " L. F. T. Puisseau	112
Liste des Electeurs Parlementaires, examen complete (1876)	68	" " W. A. Gagnon	112
Lettre de l'Haire, J. E. Normand, offroit sa resignation	67	Lupien, Geo., requête de	117
Lettre de J. Rankin & Co.	68	Lettre de N. L. Denoucourt, rapport sur	118
Ligne de Navigation entre cette Cite et St. Senevieve de Patiscan	69	" " Wm. McDougall	127
Licences, certificats pour, confirmés	69	" " Pierre Langerin	127
Luckerhoff, Jas. B., requête de	69	Langerin, Pierre, lettre de	127
Levasseur, Joseph, " "	69	Licence de Pre. Sylvestre, transport par M. Ch. Charrette confirmé	134
Lampron, P. fils, " "	69	Loranges, Josh., requête de	139
Licences, certificats confirmés	69	Licence, certificat confirmé	141
Lettre de L. D. Paquin, Es.	72	Louval, Felix, requête de	142
Lettre de Beauchemin & Fils	82	Landry, Maxime, " "	144
Licences, certificats confirmés	82	Laluc, A., et autres, " "	152
Lamy, Euchar., et autres, requête de	82	Lettre de P. A. Robichon	153
Lettre de G. A. Bourgeois	85	" " Viger & Sarrjet	153
" " J. N. Bureau	89	" " Parjara & Louin	162
Langlois, W. F., et autres, requête	89	" " do " "	162
Lettre de P. A. Robichon	89	" " do " "	162
Lettre de Viger & Sarrjet	90	" " Robert M. Greves	167
" " L. J. O. Brunelle	90	Ladare, D. G., emprunt de \$900	169
Levasseur, Jos., rapport sur requête de	90	Lettre de W. M. Robie pour teligr. d'alarme	169
Lettre de James Deau	94	" " J. B. Detmere	178
" " Jos. Samson, fils	94	Lassalle, B., requête de	180
" " Alex. McKelvie & Son	95	Lamothe, John, " "	181
" " L. D. Paquin	95	Lettre de P. A. Robichon	181
Listes des electeurs municipaux, Comite pour examiner les	97	" " Augt. Sauvageau	186
Lemay, Thelesphore, requête de	101	" " Geo. A. Gorin	186
Licences, certificats confirmés	101	Louval, Felix, et autres, requête de	190
Lacombe, Luc, requête de	101	Lamy, Euchar., " "	190
Lacroix, Calixte, " "	101	Lariviere, H. P. " "	190
Legendre, Arthur, " "	101	Lord, Honore, " "	190
Licences, transport confirmé	104	Landry et Decoteau, " "	190
Lettre de Viger & Sarrjet	105	Licences, certificat confirmé	195
	107	Lettre de H. G. Wotherapoon	196
	108	Lord, Honore, nommé assistant inge- nieur del' Aqueduc.	197
	108	Lettre de P. J. Farnes	201
	110	Labranche, Moise, nommé conseiller pour le quartier Notre Dame	202
	112		

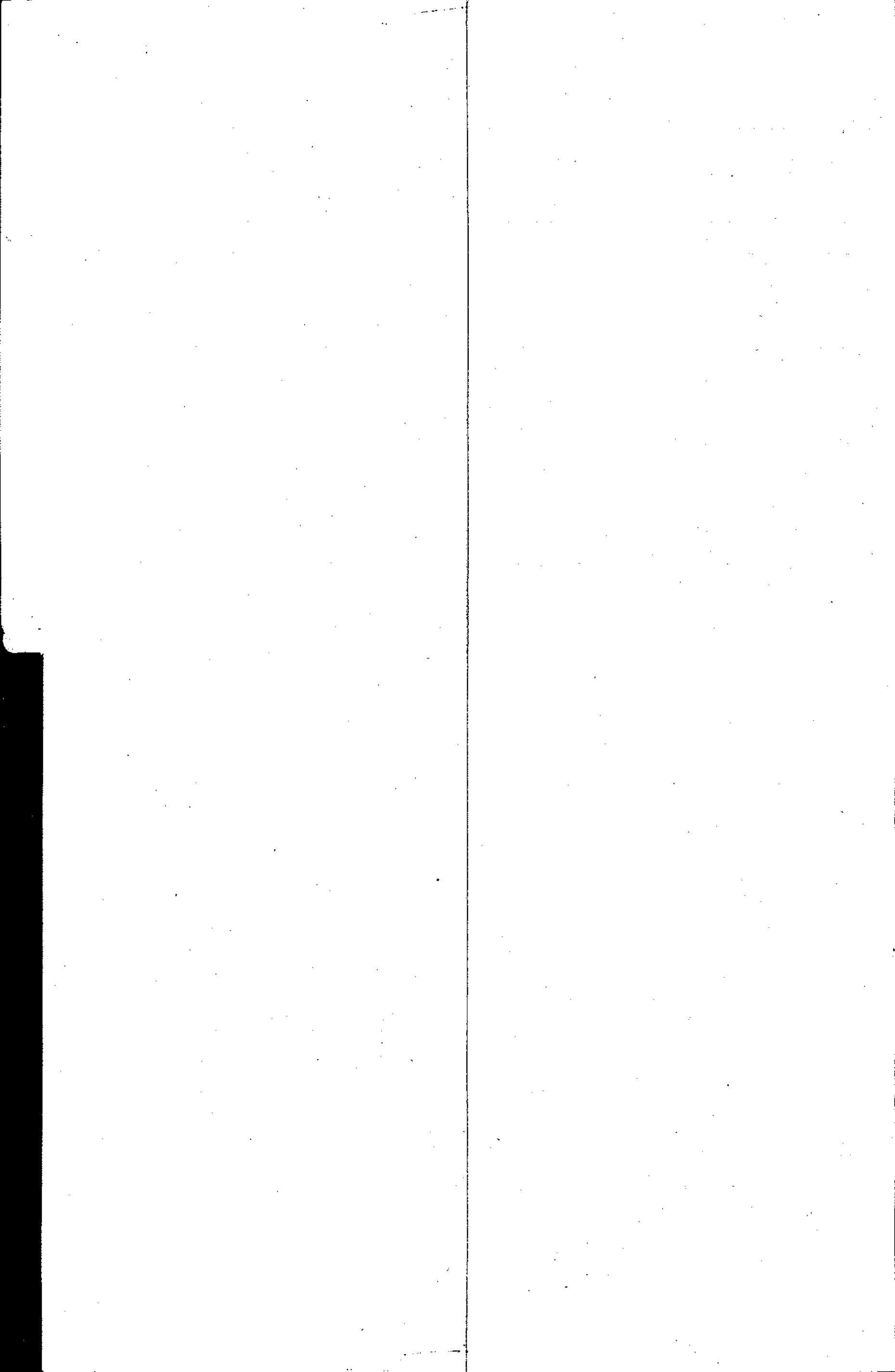
Lettre de P. K. Ogden	204	Licences, certificats confirmés	264
Labranche, M. le Conseiller, nommé membre des Comités	206	Lettre de R. N. Nison	266
Labarre, C. A. G., requête de	216	" " Jacques Vault	266
Labrèche, Godfr., " "	216	Lacombe, Luc, nomination de	280
Lettre de J. N. Bureau	216	Licences, certificats confirmés	280
" " P. B. Vanasse (résignation)	216	Lettre de J. F. W. Bureau, Es.	282
" " Claude Lérou	221	Luckerhoff, James B., rapport sur le compte de	282
" " John Ryan (résignation)	221	Licences, certificats confirmés	285
Licences, délai fixé pour recevoir les certificats de - (1877)	225	Lettre de M. Nonan	287
Lettre de Ross, Ritchie & Co	226	Labrèche, Godfr., requête de	302
" des Rév. des Sœurs de la Providence	226	Lettre de James Shortis	302
Linotot, Ant., requête de	239	Luckerhoff, Jas. B., lettre de M. Nonan au sujet du compte de	287
Lettre du Secrétaire du Département de l'Agriculture et des Travaux Publiques concernant les Ponts du St. Maurice	239	Listes des électeurs municipaux, comité pour juger les plaintes contre les	303
Liste des Electeurs Parlementaires, délai fixé pour examiner les plaintes contre la —	242	Licence, certificat confirmé	311
Licences, certificats confirmés	244	Lettre de James Shortis, offrant sa démission	312
Labarre, C. A. G., requête de	245	" " F. A. Bellefeuille, " " "	312
Licences, certificats confirmés de transport "	252	" " Ch. Dugri et Elz. Samson	324
Liste des Electeurs Parlementaires, examen des plaintes contre la	252	" " F. G. Wotherspoon	324
Limoges, Charles, requête de	253	" " Dennis O'Brien	337
Lambert, Joseph, " "	253	Loyer du marché aux denrées, remise de \$100 à Augustin Choutier	342
Lang, Léandre, " "	253	Luckerhoff, Jas. B., requête de	344
Licences, certificats confirmés	254	Lettre de R. N. McGreevey	344
Liste des Electeurs Parlementaires, examen des plaintes terminés	254	Lajoie, Jos. G., et autres, protêt de	346
Landry, Charles, requête de	255	Lettre de C. E. L. Désaulniers	346
Lachance, George, " "	256	" " F. G. Wotherspoon	346
Lord, Honoré, " "	256	" " E. M. Park, démission	347
Lettre du Sheriff	256	Lajoie, Jos. G., rapport sur protêt de	351
" de Geo. A. Gouin	256	Luckerhoff, J. B., et autres, rapp. sur req. de	352
" " F. A. Godon	256	Lang, Léandre, nommé constable en rem- placement de Sévère Dumont.	359
" du Comptable de l'Aqueduc	256	Lamothe et Sigman, requête de	360
Licences, certificats confirmés	261	Lettre de Mr. Robt. N. McGreevey demandant gratuitement l'eau de l'aqueduc	380
Lord, Honoré, requête de (rapp. sur)	263	Licence de Traversier de Thomas Fortin, pour 1877-1878, ne devra être ac- cordée qu'à certaines conditions	383
		Lettre de F. G. Wotherspoon, rapp. la lettre de	385
		Lettre de J. E. Normand	389
		" " do	393

Lettre des Commissaires du chemin de fer au sujet de la rue de jeune	394	Luckerhoff et frère et autres, requête de	476
Lettre de J. E. Normand, résolution en réponse à la -	395	Lettre de M. Godwin, rapport sur la -	476
Lettre de J. E. Normand	403	Listes des électeurs municipaux, Comité pour examiner les plaintes contre -	477
Landry, St. M. père, requête de	400	Lettre de Robt. Kiernan	479
Lettre du Département des Travaux Publics concernant les Ponts du St. Maurice.	410	" " P. B. Dumoulin	479
Lettre de Messrs C. P. Hélinas & Frère	410	Licence, certificat confirmé	483
Licences (1878), délai fixé pour recevoir les demandes de certificats de	425	Lettre de F. G. Witherspoon	485
Liste des Electeurs parlementaires, examen fixé au 8 Avril 1878 pour les plaintes -	427	Lettre de Jas. B. Luckerhoff	489
Lettre de Philésphore Lymburner	433	" " Wm Lanigan	493
Lymburner, Philésphore, Lettre de	433	" " Gideon Désilette	493
Lamothe, Eugène, Poursuite de	433	Lanigan, Wm, Lettre de	493
Liste des Electeurs Parlementaires, examen des plaintes contre la (1878)	437	Lettre de H. G. Witherspoon	498
Licences, certificats accordés	431	" " L. J. Désaubrière	501
Lajoie et Frère, requête de	439	" " John N. Woolsey	501
Licences, certificats confirmés	439	" " O. Rochéau	501
Landry, Maxime, requête de	440	Ladue, A., rapport au sujet du terrain pris pour l'élargissement de la rue des Champs	503
Lettre de Ross, Ritchie & Co	441	Lettre de C. L. De Noncourt	573
Landry, Dame, obligation pour \$6,900 à	441	" " P. O. Désilette	573
Laperrière, Louis, requête de	444	" " Che. Lajoie	573
Langlois, Antre, " "	445	" " James B. Luckerhoff	573
Lord, Cléophas, " "	445	" " J. E. Normand	573
Licences, certificats confirmés	446	Lajoie, Chs., lettre de	573
Lettre de P. B. Vanasse	448	Luckerhoff, James B., lettre de	573
Licences, certificats confirmés	450	Licences, certificat confirmé	575
Lettre de Thomas Fortin	452	Lord, Cléophas, requête de	578
" de James Shortie	452	Lettre de Mr. James B. Luckerhoff	521
LeFebvre, Dav, et autres, requête de	456	Luckerhoff, James B., Lettre de	521
Lettre de J. E. Normand, Esc.	456	Lettre de Charles Lesieur	526
Lamothe, Adolphe, requête de	462	Lesieur, Charles, lettre de	526
Lettre de J. Godwin, Sec. Cui. du Gaz	462	Lettre de John Ross	526
" " Jean Cloutier	462	" " Ross, Ritchie & Co	526
" " J. E. Normand	462	Lemay, Thélesphore, nommé arbitre	532
Landry, D ^{me} , concernant l'obligation à -	464	Lettre de F. G. Witherspoon	537
Lettre de Joseph Lacroix	466	" " C. S. Cherrier, Esc.	541
Lacroix, Joseph, lettre de	466	" " F. A. Japin	542
Lettre de F. G. Witherspoon	466	Luckerhoff, J. B., rapport sur compte de	543
Rapport sur lettre de Mr. Jean Cloutier	472	Lettre de l'Abbe H. G. G. (Chem. de fer des Pêles)	546
		" " Arthur J. Genest	550
		Lesieur, Chs., requête	548
		Porté à la Lettre Ki-	548

Motion pour payer au Gouvernement Provincial le montant de la souscription (\$100000) de la Cité dans le fonds capital du Chemin-de-fer de la Rive Nord.		Marchés, vente des revenus	104
Malhiot, M ^{lle} H. G., invité a fournir au Conseil des explications au sujet d'une motion pour payer au Gouvernement Prov. les \$100000 de debentures souscrites dans le Capital du chemin-de-fer de la Rive Nord		Méthot, Édouard, requête de	108
M ^o Dougall & Fils, John, résolution pour acheter de — un terrain pour l'aqueduc	21	Martin, Joseph, " "	117
Marché-aux-Denrées, date de la vente des glacières (1876)		Marché-au-foin, canal et trottoir du	136
Marché-aux-Denrées, vente des Magasins — 1876		Marie, Pr., tiers saisie contre	150
Martel, D ^{me} Honoré, lettre de		3. Morrissette, D. J., requête de	153
Mandats de saisie pour taxes et cotisations devront être spécialement autorisés par le Conseil —	63	Mongrain Onég., " "	168
Méthot, Édouard, requête de	69	Marineau, Damase, " "	168
Maire, J. E. Normand, lettre lui offrant sa résignation	69	Morrissette, J. O., " "	169
Motion concernant la résignation du Maire (J. E. Normand)	73	Mercier, J. O. & Eugène, " "	169
Marché, vente des étaux de la Petite Halle du	45	Martin, Joseph, " "	177
Motion pour rappeler la résolution concernant les mandats passés le 3 Avril 1876	80	Marchaterre, Wolfred " "	177
Motion pour rappeler la résolution passée le 10 Avril '76 réduisant les rentes dans la rue Bureau	97	Morrissette, D. J., " "	180
Morrison, G. W., requête de	100	4. Massicotte, Ed., et autres, " "	181
		M. Dougall et Fils, John, acte de vente par	199
		Marchés, motion pour permettre aux regrattiers d'acheter à toute heure sur les marchés	202
		Mayrand, J. C., et autres, requête de	204
		57. Motion fixant les heures pendant lesquelles les regrattiers, etc., peuvent acheter sur les	206
		57. Marchés —	
		58. Marchés, vente des Glacières	212
		Marché-aux-Denrées, bail à-loyer à P. P. Gelinac & Frère	230
		Marchands de Liqueurs, etc., examen de leurs certificats remis à la prochaine séance	242
		Marchands de Liqueurs, etc., — certificats confirmés	244
		Marchands de Liqueurs et Aubergistes, règlement concernant les, amendé	246
		Marchés, vente des magasins du —	249
		45. Malhiot, M ^{lle} H. G., et autres, req ^{te} de	251
		Marchands de Liqueurs, etc., certificats confirmés	252
		80. Malhiot, M ^{lle} H. G., et autres, rapport sur la requête de	258
		Mercier, Thomas, requête de	262
		" " , rapport concernant le canal chez	283
		100. Marchés, vente des revenus des	292

Marchés, règlement amendé	299	Martel, Cons. - Vente de terrains pour taxes etc	407
Mauny, Olivier, et autres, requête de	309	Marché-aux-Denrées, rapport sur les	
Mercier, Thomas, et autres, " "	324	requêtes pour les charges de clerc	
Motion de l'Échev. Hart pour un comité		et d'assistant. clerc du-	485
d'enquête adoptée	326	Marché-aux-Denrées, nomination	
Marchés, règlement amendé, (Chap. 62)	336	de M. Namel comme clerc et	
Marché-aux-Denrées, remise de \$100-		de Joseph Cloutier comme as-	
sur le loyer de M. Cloutier	342	sistant-clerc.	485
Moineaux, boîtes pour	352	Marché-aux-denrées, vente de certains	
Motion pour autoriser le Maire à représenter		états des bouchers	502
le Conseil à une assemblée de fabrique		Manufactures, projet de résolution	
pour un terrain pour la station du		pour exemption de taxes pen-	
feu Nat.	357	dant dix ans, aux nouvelles	575
Moreau, Eugène, soumission pour costumes		Motion du Cons. Vanasse pour exemp-	
d'hiver de police acceptée	358	tion de taxes aux manufactures,	
Mandats de saisie à être signés	386	considération remise	520
Mercier, Ths, et Bégin, Jos., procteur de	389	Manufactures, encouragements offerts aux	523
Milette, Thomas, nommé surveillant des		Marchand, L., poursuite pour dommages	
travaux de construction des ponts		causés par le chemin de fer dans la	
du St. Maurice	391	rue Lejeune.	554.
Martin, Léon, et autres, requête de	393	Marchand, N., requête de	562
" " " " " référée		Marchés, règlement amendé (No. 73).	567
aux Commissaires du chemin de fer	393	Motion à l'occasion du décès de la	
Milette, Thomas, rapport h. concernant		Princesse Alice	570
comme surveillant des travaux		do. do. do.; lettre de Major G. de Winton	572
de construction des ponts du		Martin, George, requête de	590
St. Maurice	401	Magasins et glacières (1879) vente des	592
Marchands de liqueurs, certificats accordés	431	Marché-aux-Denrées, expropriation	
Milot, Louis, requête de	445	du terrain des Hérit. Robitaille	610
Marchand, N., et autres, requête de	451	Marché-aux-Denrées, rapport des arbitres	
Marchés-aux-denrées et au poisson,		pour l'expropriation du terrain	
résolution pour garder les revenus	459	des Hérit. L. J. Robitaille	621
Marineau, Octave, requête de	461	Mandats de saisie à être signés	623
Morrison, G. W. " "	461	Moreau, E., Sec. Secrétaire du Département	
Marchés, règlement amendé	468	des Travaux Publics, lettre de, au	
Marché-aufoin, mise à prix du	473	sujet de l'état des rues traversées	
do, vente du-	475	par le chemin de fer	636
Milette, Thomas, tiers saisi contre-	477	Marché-aufoin, vente des revenus du	638
do, démis comme surveil-		Milot, P. D., et autres, requête de	642
lant des Ponts St. Maurice	478	Merrill, Arthur H., " "	644
Motion pour régler avec J. C. Normand		Marché-aux-Denrées, avis de motion	
pour contrat des Ponts St. M.	482	du Cons. Gervais, concernant la	
		vente de la viande dans le	656

Martin, L., requête de	664
Masse, J. B., " "	665
Marché dans le quartier Notre-Dame, requêtes de P. B. Dumoulin et de P. B. Richard & autres pour un-	672
Marché dans le quartier Notre-Dame, rapport sur les requêtes pour un-	687
Marchés, règlement des - amendé	688
Masse, J. B., requête de	698
Martin, Joseph, " "	698
Masse, J. B., rapport sur requête de	710



McGrevey, Rob^t, lettre de

McKelvie & Sons, Alex^d, leur soumis-
sion pour bornes fontaines, etc,
acceptée 31

McKelvie & Sons, Alex^d, rapport sur
ouvrages faits 48

McDougall & Sons, John, résolution
pour acheter de - un terrain
pour l'aqueduc 21

McKelvie & Sons, rapport sur
ouvrages faits 64

McKelvie, Alex^d, P^l, réponse à une
tiers-saisie contre 73

McKelvie, Alex^d & Fils, lettre de 101
do, saisie contre 107

McGrevey, Rob^t, requête de 122

McDougall, W^m, lettre de 124
do " accepté comme
caution de Alex^d McKelvie
& Son, au lieu de A. Baptist 124

McGrevey, Rob^t, rapport sur requête de 132

McDougall, W^m, et autres, requête de 143

McKelvie & Son, tiers-saisie contre 149
do " " " 149

McKelvie John, requête de 161

McLeod Henry, " " 161

McGrevey, Alex^d Tho^s, protêt contre 166

McGrevey, Robert, lettre de 164

McLeod & Robert, requête de 168
do, soumission acceptée 170

McRobie, W., lettre de - Télégr. d'alarme 170
do, rapport sur lettre de 174

McLeod & Robert, soumission acceptée 174

McKelvie, John & Andrew Neil, requête de 204

McDougall, Thomas, autorisé à régler
avec Edw^d H. Goff 231

McDougall, John, et autres, requête de 309

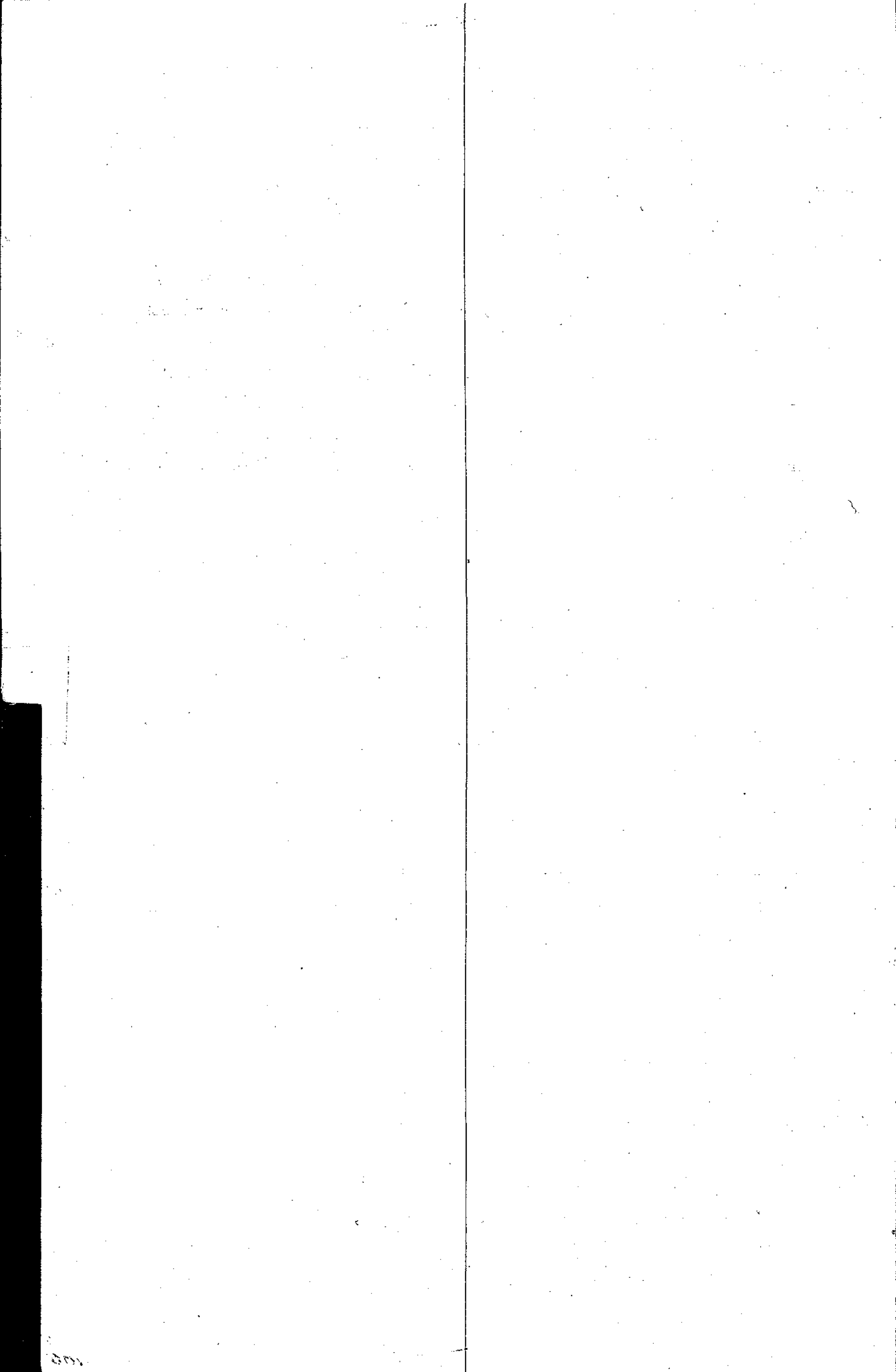
McGrevey, R. N., lettre de, 344

McGrevey, protêt contre l'Abbe (une semaine) 361
do, lettre de Mr. R. N., pour avoir
l'eau de l'aqueduc gratuitement 380

McDougall, Tho^s, autorisé à régler avec
Edw^d Goff et autres 386

McGrevey - Rob^t - traverser rue le Jeune 371

M



Nomination d'une députa- tion auprès du Gouverne- ment au sujet des Ponts du St. Maurice 27	Noël, Louis, requête de Nomination des Evaluateurs 257
Nomination de M. A. Coulombe comme assistant Inspecteur 26	Nixon, R. A., Lettre de 266
Nomination du pro-Maire, 1 ^{er} Sem. 76-45	Kault, Jacques, lettre de 266
Normand, J. E., lettre de - résignant comme Maire 69	Nomination de Luc Lacombe 280
Navigation, ligne entre cette cité et St. Genevieve de Patiscan 69	" " John Ryan, Evaluateur, 280
Nomination des Evaluateurs 72	" " J. N. Lapin, clerc des Evaluateurs 284
" du président des élections municip. 1876- 89	" d'un comité pour juger les plaintes contre les listes des élec- teurs municipaux. 303
" du Pro-Maire, 1876- 115	Nomination des Auditeurs, 1877. 315
" des Auditeurs " 115	" de Ant. Duchaine comme échevin 320
" des Comités Permanents, " 115	" du St. Bourgeois " " 320
" de A. Baptist comme Echevin " 129	" des Comités permanents, 1877. 321
" " L. G. Dicoiteau, gard. ^{ie} de l'Ac. " 152	" d'un comité spécial pour la réception de Mgr. Conway, le Délégué Apostolique 343
" " O. J. Hamel comme surintendant de l'Agued. 182	Normand, J. E., soumission pour Ponts du St. Maurice acceptée 364
" du Comptable de l'Agued. 187	" résolution pour signer le contrat des ponts avec J. E. N. 366
" de M. Honoré Lord comme assist. ingénieur de l'Ag. 197	" résolution pour finir les piliers des ponts du St. Maurice. 376
" " Mr. Eugène Sarasin comme assist. Secrétaire Trésorier 199	" Rapport recommandant de passer un contrat avec J. E. Normand, pour finir les pi- liers, etc. des ponts St. M. 380
" " Mr. Moïse Labranche comme conseiller pour le Quartier Notre-Dame 202	Nomination de M. Joseph Dupresne comme assistant inspecteur des chemins révoquée. 387
Neil, Andrew & John McKelvie, requête de 207	Normand, J. E., lettre de 389
Nomination du Pro-Maire, 1 ^{er} Semestre 77- 211	Nomination de Thomas H. Hette comme surveillant des travaux de con- struction des ponts St. Maurice 391
" de J. N. Bureau comme échevin 213	Normand, J. E., lettre de 393
" " J. B. L. Nould " conseiller 214	do, résolution en réponse à la lettre de - 395
" " Jas. Shortis " Echevin 224	do, motion pour payer \$4000 en débentures, à - 402
" " Prosp. Beaumier " Conseiller 224	do, motion pour payer \$4000 en débentures et \$4000 en argent à - 402
" " L. W. A. Genest comme arbitre pour le terrain du chemin- de-fer dans la Commune 225	do, lettre de 405
" de Michel Caron comme Conseiller 227	
" de M. Ernest Trotter comme employé dans le bureau du Secrétaire Trésorier 233	

Normand, J. E., motion pour lui payer \$500 en argent et \$1000 en débentures	434	Nomination de F. D. Sylva comme homme de police	668
Nomination des Évaluateurs (1878)	437	Normand, J. E., nommé l'arbitre de la Corporation pour l'expropriation des terrains de John Ryan et Ch. Bussière (rue St. Antoine)	671
Normand, J. E., motion pour lui payer, en argent \$2500, en débentures, \$2500-	455	Nomination de Nazaire Perrault comme homme de police	710
Normand, J. E., lettre de	456	Nomination de L. P. Désaubriès comme Comptable de l'Acqueduc	187
do " "	462		
Nomination du Conseiller Boudreault comme président des élections de 1878-	469		
Normand, J. E., motion pour régler et payer la balance du contrat pour la con- struction des Ponts St. Maurice	482		
Nomination de Edr. Godin comme gardien des Ponts St. Maurice.	485		
Nomination de L. Namel, père, comme clerc du Marché aux Denrées	485		
Nomination de Joseph Cloutier comme assistant clerc du Marché aux denrées	485		
Nomination des Comités Permanents, 1877-78-	491		
" " Auditeurs, 1877-1878-	491		
Normand, Edr., et autres, requête de	512		
Normand, J. E., lettre de	513		
Nomination de Thélephon Lemay comme arbitre (rues Champflour, etc)	532		
Nomination des Étuditeurs	540		
" de L. C. Gervais, Auditeur	542		
Normand, J. E., Opinion de L. C. Baillarge Er., sur réclamation de -	553		
Normand, J. B., Requête de	578		
Nomination de Mr. John B. Gailloux comme assistant-comptable de l'Ag.	579		
Normand, J. B., rapport sur requête de	585		
Nomination du Pro-Maire, 1 ^{er} sem ^{tr} 1879-	594		
" des Évaluateurs, 1879	615		
" de l'avocat de la Corporation, (W. L. De Noncourt, Esq.)	623		
" du Cons. Camisand comme président des élections muni- cipales de 1879	628		
* Normand, J. E., lettre de	664		
Notification et protêt par les Demoielles A. E. Mark	664		
* Nomination de John Bourgeois arpenteur de la brèche.	636		

Olivier & Co., rapport sur lettre de M. L. De noucourt con- cernant la réclamation de	118
Ojden, P. K., lettre de	204
O'Brien, Denis, lettre de	337
Obligation à D ^m Landry pour \$6900 ⁰⁰	441
" " do " "	464
O'Malley, James, requête de	466
O'Malley, James, rapport sur requête de	474
O'Neil, J. B., requête de	492
do " , rapport sur la requête de	504
Opinion de L. G. Baillargé, C ^{er} , C ^{R.} , sur la réclamation de T. E. Nor- mand pour intérêt sur dében- tures.	553
Ordre en Conseil concernant l'in- térêt sur les \$100,000 de dében- tures (Chemin de fer)	588

Ponts St ^e Maurice, construction d'une maison pour le gardien des —	533	Ponts du St ^e Maurice, règlement concernant la régie, administration et protection des —	452
Ponts St ^e Maurice, question concernant les intérêts sur les débiteurs livrés à M. Normand référée à M. Bail- largé au lieu de M. Cherrier	541 553	Ponts du St ^e Maurice, vente d'une débiteur à P. E. Panneton	454
Hamondou Pierre, requête de	548	Ponts du St ^e Maurice, résolution pour payer à J. E. Normand: en argent \$2500; en débiteurs, \$2500. —	455
Poursuite de Joseph Lambert, Le Lessard et G. Marchand pour dommages causés par le chemin de fer dans la rue Lejeune.	554	Ponts St ^e Maurice, rapport concernant les approches des —	457
Poursuite de L'Hon ^{ble} Procureur Général pour rentes constituées (Cense et Rentes)	554	Ponts du St ^e Maurice, résolution pour engarder les revenus	460
Ponts St ^e Maurice, rapport au sujet d'une côte pratiquée près des —	555	Panneton, Odilon, requête de	462
Protet contre Théophile Lymburner	556	Police, rapport pour costumes de police	462
Ponts St ^e Maurice, Mr. Hamel autorisé à recevoir la maison du gardien des —	565	Ponts St ^e Maurice, Règlement (No. 66) pour garder les revenus des —	463
Ponts St ^e Maurice, rapport de M. Hamel constatant que la maison du gardien est terminée.	569	Ponts St ^e Maurice, Mr. Hamlin autorisé à visiter, et à faire rapport	469
Princesse Alice, résolution à l'occasion du décès de la —	570	Ponts St ^e Maurice, rapport de L. B. Hamlin sur les —	474
do - Lettre du Major A. de Winton	572	Plaintes contre les listes des électeurs municipaux, comité pour examiner les	477
Pro-Maire, 1 ^{er} semestre, 1879, nomination	594	Ponts St ^e Maurice, vente d'une débiteur à H. B. Vallières	478
Police, lettre du chef	610	Ponts St ^e Maurice, Thomas Millette discontinué comme surveillant des —	478
Pothier, Uld ^e , et autres, requête de	614	Ponts St ^e Maurice, rapport sur le rapport de M. Hamlin	480
Poliquin, Philippe, " "	620	Ponts St ^e Maurice, motion pour payer la balance du contrat avec J. E. Normand pour construction des —	482
Ponts St ^e Maurice, réclamation de J. E. Normand pour intérêt référée à Mr. C. S. Cherrier	487	Ponts St ^e Maurice, rapport sur les requêtes pour la charge de gardien	485
Pothier, U., et autres, rapport sur requête de	625	Ponts St ^e Maurice, Edouard Godin nommé le Gardien des —	485
Plaintes contre le Rôle d'Évaluation, 1879	654	Pont de pierre, rapport concernant les gardes-corps du second —	498
Perkins, P. D. requête de	658	Ponts du St ^e Maurice, peinture	499
Parent, Jos, lettre de (résigné de comme constable)	664	Police, requête des hommes de	572
Protet et notification par D ^{lle} A. E. Nair	667	Protet de D ^{me} G. A. Gouin (Commune)	574
Police, M. Da Sylva nommé homme de	668	Ponts St ^e Maurice, réduction des péages	523
Police, Les Hamel, fils, nommé sergent	679	Plaintes contre le Rôle d'Évaluation (1878)	498
Protet contre le Gouvernement au sujet de l'état des rues traversées par le chemin de fer	683		

Ponts du St. Maurice, résolution pour Demander au Gouvernement de reconstruire les 21

Ponts du St. Maurice, nomination d'une députation auprès du Gouvernement 24

Pothier, A. J., requête de 28

Panneton, Denis, requête de 34

Prenoveau, Pierre, " " 34

Ponts en exécution, lettre de la C^{ie} des 37

Pothier, A. J., rapport sur requête de 43

Ponts du St. Maurice, requête au Parlement Fédéral pour une aide. 46

Panneton, Hercule, requête de 60

do " " rapport sur req^{te} de 48

Pothier, J. B., emprunt de \$1000 de 80

Piquin, L. D. Esq., lettre de 89

do " " " " 101

Pleau, Edm^d, requête de 114

Pagé, David, saisie contre 120

Protêt contre Alex^d Baptist 120

Plaintes contre le Rôle d'Evaluation, 76-121

Parent, Joseph, requête de 138

Panneton, Louis, " " 144

Piquin, Médard, et autres, req^{te} de 145

Panneton, A., et autres, requête de 152

Protêt contre l'Hon^{ble} Thom^s M^r Greeney 166

Pratte, Elie, requête de 172

Pratte, Edmond, " " 172

Pleau, John, " " 174

Pratte, George, " " 187

Ponts du St. Maurice, rapport concernant la reconstruction des — 184

Police, rapport recommandant de tenir les affaires de ce département dans un bureau séparé 186

Piché, Joseph, requête de 200

Ponts du St. Maurice, plans demandés 207

Panneton, P. C., et autres, requêtes de 208.

Ponts du St. Maurice, résolution pour demander au Gouvernement le don des terrains et ruines des anciens ponts du St. Mau^r 215

Police, règlement concernant la, amendé - 224

Proulx, Marcel, requête de 226

Ponts du St. Maurice, nouvelle résolution pour demander au Gouvernement le don des terrains et ruines des — 227

Ponts du St. Maurice, lettre du Secrétaire du Département de l'Agriculture et des Travaux Publiés transmettant copie de l'ordre en Conseil ci-daut les terrains et ruines des anciens ponts à la Corporation 239

Panneton, Denis, requête de 243

Parent, Joseph, requête de John V. Woolsey et autres en faveur de 246

Pothier Wld^r, et autres, requête de 250

Panneton, Odilon, " " 256

Ponts du St. Maurice, rapport No. 1 sur les plans pour la reconstruction des 256

Ponts du St. Maurice, soumissions demandées 281

" " do " " ouvertes 298

Police, règlement amendé, Chap. 57- 304

Ponts du St. Maurice, requête de John McDougall & autres concernant les — 309

Piché, Joseph, requête de 319

Providence, requête des Soeurs de la Désileté, P. O., et autres, requête demandant la reconstruction des — 323

Ponts du St. Maurice do " " , le Maître et le Sec. Trés^r chargés de négocier la vente des Débiteurs 335

do , lettre de Dennis O'Brien 337

Protêt de Joz^s Gerin Lajoie & autres 346

Ponts du St. Maurice, Req^{te} de Hub. Dusault 346

" " " Lettre de J. G. Notherspoon 346

" " " , motion pour faire réparer les fondations et les piliers 349

" " " , Comité autorisé à continuer les piliers 357

P

Police et Feu, Brigade organisée	262	Ponts du S ^t Maurice, requête de P. R. Landry, pour la place de Gardien	400
Police, soumissions pour costumes d'hiver	358	do do - rapport concernant le surveillant des travaux de construction	401
do, soumission de M. Eug. Moreau acceptée	358	do do - motion pour livres \$4000 de débentures à J. E. Normand, Ecr.,	402
do, Léandre Lang nommé constable en remplacement de Sév. Dumont	358	do do - motion pour livres \$4000 en argent et \$4000 de débentures à J. E. Normand, Ecr. -	402
Protêt contre M ^{lle} M ^{rs} M ^r Creevey (Rue Lejeune)	361	do do - motion pour changer la date des Débentures des -	403
Ponts du S ^t Maurice, soumission de J. E. Normand, Ecr., acceptée	365	do do - lettre du Département des Travaux Publics concernant les	410
do - résolution pour signer le contrat avec J. E. Normand	366	do do - rapport pour payer \$1000 en argent et \$1000 en débentures à M ^r . Normand.	426
do - peinture des ponts	368	Plaintes contre la liste des électeurs par- lementaires seront entendues le 8. Avril 1878.	427
do - Règlement pour \$30000 de Débentures	368	Poursuite de Eugène Lamothe	433
Protêt contre la construction d'une gare dans la rue De Nove	369	Ponts S ^t Maurice, rapport pour payer \$500 en argent et \$1000 en débentures à M. Normand	434
Prêteurs, résolution pour remettre la taxe sur les	369	Plaintes contre la liste des électeurs parlementaires pour 1878, entendues et jugées le 8 Avril 78	437
Ponts S ^t Maurice, résolution pour retirer les \$15000 payables par le Gouvernement	370	Piche Léon, requête de	439
Protêt contre les Commissaires du chemin de fer pour traverse de la rue Lejeune	371	Page, David, " "	440
Ponts du S ^t Maurice, Comité spécial pour con- struction des piliers et fondations	374	Ponts du S ^t Maurice, résolutions pour payer à J. E. Normand, Ecr., en argent \$22000 en débentures \$3500. -	441
do - motion pour finir les piliers	375	Ponts du S ^t Maurice, règlement franc des taux de péage	442
do " " " " par contrat avec J. E. Normand on à la journée	376	Poursuite de Ludger Sjgmann	445
Pont sur la rue Lejeune, traverse du che- min de fer, résolution pour accep- ter l'offre de construire un -	379	Police, Feu, chaussures pour les hommes de la brigade de	446
Poursuite de la Banque de Québec pour \$9000 ⁰⁰ , affaire de Goff.	380	Ponts S ^t Maurice, résolution concernant les gardes-corps des -	447
Ponts S ^t Maurice, rapport recomman- dant de passer un contrat avec J. E. Normand, Ecr., pour finir les piliers, etc.	380	Parent, Barthélemi, requête de	448
Protêt de Jos Bégin et Thos. Mercier	389	Passerelles ordonnées en différents endroits	449
Ponts du S ^t Maurice, Comité spécial continué	391	Protêt de John Rifan Porté à la lettre B -	622
Ponts du S ^t Maurice, Thomas Millette nommé surveillant des travaux de construction.	391		
Ponts du S ^t Maurice, lettre de J. E. Normand	393		
" " " " résolution en réponse à la lettre de J. E. Normand	395		

Quai de la Corporation, pente du	433	Panneton, P. C., et autres, requête de	666
" " " " " "	435	Pothier, A. J., lettre de	667
" " " " , rapport sur le	504	Protêt contre le Gouvernement au sujet de	
Quais du chemin de fer "Loop Line"	584	l'état des rues, etc., traversées par le	
" " " " " "	586	chemin de fer	683
" " " " " "	591	Ponts St. Maurice, tarif des péages amendé	690
" " " " " "	616	Panneton, Louis, poursuite de	691
Québec - Montréal - Ottawa		Pronovost, George, requête de	698
Occidental - avis de non		Perrault, Nazaire, " "	698
paiement d'une certaine		Police, habits d'hiver pour les hommes de -	699
somme -	pages 556 + 680	Ponts St. Maurice, règlement concernant la	452
		régie, etc., des -	
		Ponts St. Maurice, règlement pour gardes les	
		revenus des -	463
		Prénouveau, Geo., rapport sur requête de	710
		Perrault, Nazaire, " " " "	710
		do, nommé constable et pompier	710
		Patterson, Wm. J., Secrétaire de la Chambre de	
		Commerce, de Montréal, lettre de	412
		Protêt et notification par les D ^{es}	
		A. C. Mark, (Dette du Canal Champl. & M. de V.)	667

Requête de D ^m V ^{ve} Geo. Boucher	620	Rapport du Surintendant de l'Agueduc	646
" " Philippe Poliquin	620	" " Comptable de l'Agueduc	646
" " W ^m Hall	620	Ross, Ritchie & Co, exemption des taxes	
" " John Bourgeois	620	de l'eau pendant dix ans en	
Rapport d'arbitres, Terrain des Herit. L. J.		favor de	647
Robitaille, pour le marché	621	Requête de Sév. Larivière & autres	653
Règlement des auberges, etc, avis de		" " Pre. Dorion & autres	653
motion pour amender le		" " Edm ^d Godin	653
(concernant les enbouteilleurs)	622	" " Honoré Lord	653
Ryan, John, lettre de	624	" " Alex. Desroche & autres	653
Rapport sur requête de U. Pothier & autres	625	" " Joseph Cloutier	653
" " " " J. B. Thivierge & autres	625	" " Ernest Frottier	654
" " " " Joseph Bégin	625	" " J. B. Gailloux j rd	654
" " " " A. S. Hart & Co	625	Rapport sur requête de Ovide Beaulieu	655
Rapport du Surintendant du Fleu:		" au sujet du prolongement de la	
Fleu rue St. Francois Xavier	625	rue St. Antoine et de la rue Champflour	655
" chez Honoré M ^r Lord	625	Rue St. Antoine } rapport au sujet du	655
Rapport du Surintendant de l'Agueduc,		Rue Champflour } prolongement des	656
accident causé par le S. Maurice	626	Rapport du Comité de l'Eclairage	656
Règlement des Aubergistes, etc, amendé	627	Rôle d'Evaluation, 1879, plaintes contre le-	657
Rue St. Antoine, Avis à Théodule Beaulieu	628	" " " closet homologué	658
Rues traversées par le chemin de fer	629	Requête de A. D. Perkins	658
Rue du Fleuve, construction du "Loopline"	631	" " W ^m Chagnon (la Concordie)	659
Requête de Théodule Beaulieu	634	Rapport du Comité des Chemins au	
Ross, John, lettre de	636	sujet du prolongement de la	659
Rapport sur requête de John Bourgeois	636	Rue St. Antoine - adopté. -	
Rôle d'Evaluation pour 1879, mis		Résignation de Joseph Parent, (Police)	664
devant le Conseil (révision)	638	Requête de P. Martin	664
Revenus du marché au foin, vente		" " David Young	664
des	638	" " J. B. Masse	665
Requête de Sévère Dumoulin et autres	641	Rue St. Antoine, avis de motion du Cons.	
" " C. H. Godby et autres	641	Vanasse concernant le prolongement de-	665
" " Daniel Young et autres	641	Rue St. Antoine (prolongement) motion	
" " Anselme Barow et Alfred		pour achat du terrain de M ^r J. Ryan-	665
Trigon	641	Requête de P. E. Panneton et autres	666
" " J. H. Bellefeuille et autres	641	" " M ^r Da Sylva	667
" " P. D. Milot et autres	642	" " George Gingras	667
Ryan, John, protêt de	642	" " Wilbrod Lisoua	667
Requête de Joseph Robichon et autres	644	" " Grégoire Veillet	667
" " Arthur St. Merrill	644	" " Louis Goulet	667
" " L'Union Musicale Trifluvienne	644	" " La Saperrière	667
Rapport du Secrétaire Trésorier	644	" " Ed. Lacroix	667

Requête de Moïse Labranche	1	Règlement des Chemins amendi	30
Rapport sur soumissions pour engins et tuyaux pour l'aqueduc		Rapport sur les soumissions pour les Rues sous Contrôle. 1875-1876.	32
Robertson, Thomas, & Co. soumission pour tuyaux acceptée		8 Rapport sur soumissions pour bornes fontaines, etc.	35
Requête de Sévère Duval	10	9 Requête de la C ^{ie} du Feu N ^o 2	37
" " Joseph Duval	11	" de Denis Panneton	37
" " Frs. Bocage	11	" de Pierre Prenoveau	37
" " la C ^{ie} du Feu N ^o 4	11	" de Adolphe Buissière	41
Rapport sur requête de John Turner	11	Rapport concernant les actes dont l'enregistrement doit être renouvelé	42
" de l'Inspecteur de Ville: Feu chez Gonzague Gendron	13	Requête de Gelinas, Bergeron & C ^{ie}	43
" " Félix Godin (hangar)	13	Rapport sur requête de A. J. Pothier	43
" " Jas. Shortis (Bloc)	14	" de l'Inspecteur de Ville, feu chez P. O. Desilets	45
Requête de Alex ^e Gelinas et autres demandant de l'ouvrage ou de l'aide.	15	Requête au Parlement Fédéral pour une aide pour les Ponts du St. Maurice	46
Rapport sur requête de Frs. Bocage	15	Requête de la C ^{ie} du Feu N ^o 2.	47
" " un protêt de M ^r . R. G. Lajoie	19	Rapport sur requête de Gelinas, Bergeron & C ^{ie}	47
" recommandant d'acheter de Messrs. John McDougall & Fils un terrain pour y construire ^{un quai} et des bâtisses pour l'aqueduc	19	" du Comité de l'Aqueduc concernant le contrat de Anselme & Sons	48
" concernant les matériaux nécessaires pour un quai et pour des bâtisses pour l'aqueduc	20	Rapport du Comité de l'Aqueduc concernant les robinets de Service	48
Résolution pour demander au Gouvernement de reconstruire les Ponts du St ^e Maurice	22	Rapport du Comité du Feu sur l'incendie de la station N ^o 1	52
Requête de la C ^{ie} du Feu N ^o 2	23	Rapport de l'Inspecteur de Ville, Feu au bureau de G. B. Hall, C ^{et} .	52
Rapport sur requêtes de Sévère Duval & Joseph Duval	24	Règlement pour diviser la Cité en arrondissements de votation	53
" sur protêt de R. G. Lajoie	25	Requête de N. L. Desnoucoult	55
Requête de A. J. Pothier	28	" " M. Caron & autres	56
Rapport de l'Inspecteur de Ville: Feu chez Ross, Ritchie & Co	30	" " M. Edouard Dupont	58
		" " M. Godfroy Lassalle	58
		23 Rapport du Comité des Chemins pour acheter un terrain de St. Lixvernoche pour élargir la rue Julie -	58
		25 Requête de Narcisse Singras	60
		" de la C ^{ie} du Feu N ^o 1	60
		" de M ^r . Mercule Panneton	60
		" de Moïse Dupont et autres	60
		Rapport du Comité de l'aqueduc (tuyaux)	61

Requise de Cleophas Lord	691	Rapport sur lettre de Messrs. Lervais et Gerin	698
Rapport sur la requête de L. B. Houlieton	692	Rapport - Habits d'hiver pour police	699
" " " " " L. B. Hamlin	692	Règlement pour prolonger la rue St. Antoine	700
" des arbitres, re. Pe. Bussière, expropriation	693	Quies. cédés par Demoulin et Rochebeau	701
Ryan, John, et al., résolution pour discontinuer les procédés d'expropriation	693	Rue St. Antoine, prolongement, trottoirs sur la	702
Résolution pour refuser de prendre et payer le terrain de Pierre Bussière	693	" " - Remuage avec John Ryan	702
Rapport du Surintendant du Peu:		" Lejeune, jugement en faveur de Luog. Sigman	703
Feux, Comp ^{ie} Richebein, Henri Stanley et Héritiers Thomas Buson	695	Rapport sur requête de Alex. Desjoteau & autres	703
Rues, St. Marie & Champfleury, trottoirs dans	696	Rapport du Surintendant du Peu: -	
Résolution au sujet d'un écrit séditieux et diffamatoire contre le Conseil.	697	Feux - chez la C ^{ie} d'Imprimerie, Eug. Masse & Sinclair & Morrissette	705 706
Requête de J. N. Lambert		Rue St. Antoine, achat de terrain de Pe. Bussière, Ls. Sarasin et John Ryan	708
" " David Young, André Courteau,		Ryan, John, achat de terrain de	708
" " Geo. Pronovost, Nazaire Perrault,	698	Rapport sur requêtes de D. Young, A. Courteau, L. Renoveau, N. Perrault, P. Lafontaine et J. B. Masse	698
" " Pe. Lafontaine et J. B. Masse.		Règlement des Cotisations et Taxes amendés	710
" " Alex. Desjoteau et autres	698	Rétrocession par Odilon Comtois	715
" " Joseph Martin	698		

Rapport sur le choix d'un homme de Police, Frs. Da Sylva nommé	668
Rue St. Antoine, motion pour l'expropriation des terrains de M. John Ryan et Pre. Bussiere.	670
Ryan, John, Expropriation de terrain	670
Requete de P. B. Dumoulin	672
" du Rev. Ls Richard et autres	672
Rapport sur requete de l'Union Musicale Trifl.	673
" " " de P. E. Panneton et autres	673
" du Chef de Police et du Peu	673
Rev. Ls. Richard et autres, requete de	672
Rapport de l'Inspecteur des Chemins sur les rues etc, traversées par le chemin de fer	675
Rues Champflour et St. Marie, élargissement	673
" " - pose de 2 fanaux	674
Rues traversées par le chemin de fer, rapport sur l'état des -	675
Rien de au Jos., transport de la licence de James Shortis à -	682 et 650
Requete de A. Larue, Co.	678

Requete de St. G. Pearson et autres	678
" " L. M. A. Genest	678
" " J. B. Gailloux fils	678
Rues traversées par le chemin de fer, protêt contre le Gouvernement au sujet de l'état dangereux des -	683
Requete de L. B. Bouleston	684
" " James Adair	684
" " L. B. Hamlin	684
" " la C ^{ie} Richelieu, Ontario	685
" " Veuve David Giroux	685
Robitaille, N ^o 2 J, voir lettre de P. Lottinville,	685
Rapport sur requete de L. M. A. Genest	686
" " " " J. B. Gailloux, fils.	686
" " " " P. B. Dumoulin	687
" " " " St. La Rue	687
" " " " Rev. Richard et autres	687
" " " " St. G. Pearson, autres.	687
Reglement des Marchés amandé -	688
Rue St. Marie, achat de terrain pour l'élargissement	689
Requete de Jos. Dufresne et autres	691

Rapport de l'Inspecteur:		Rapport sur requête de P. N. Robichou	45
Feu chez A. C. Hart		62 Robichou, P. N., rapport sur requête de	45
" " Norbert Gingras		62 Rapport sur lettre de J. Rankin & Co.	45
" du Comité de l'Agueduc pour		Rankin, J., & Co., rapport sur lettre de	45
payer \$450 ⁰⁰ à Alex. M. Kelvins, sous		64 Requête de Alex. Baptist & autres	44
Requête de J. B. Thivierge et autres	65	" " do " " rejetées.	47
Requête de la papetière	66	66 Rapport sur requête de Edm. Dupont	47
" " J. A. Robichou	66	" " " " Merc. Pannetou	48
" " la Duval père	66	" " " " la Duval, père	48
Robichou J. A., requête de	66	" " " des C ^{es} du Feu Nos 1, 2 & 4	48
Rapport des arbitres dans l'affaire		" del'Inspecteur:	
d'expropriation de Hérit ^{rs}		Feu chez D ^{lle} Caroline A. Hart	49
Antoine Lewis	67	" " O. O. Désilets	49
Requête de Edouard Méthot	69	" " Hérit ^{rs} Jos. Mandes	49
" " P. N. Robichou	69	69 Résolution pour rappeler une résolution	
Robichou, P. N., requête de	69	passée le 3 Avril 1876, concernant	
Résignation du maire, J. E. Normand	69	les mandats de saisie	80
Rankin, J., & Co., lettre de	69	69 Requête de V. Guillet et autres	81
Rapport recommandant un subside		" " Jas. B. Luckhoff	82
de \$300 ⁰⁰ pour une ligne de		" " Philippe Thivierge	82
navigation entre cette Cité et		" " Albert Cadorette	82
St. Geneviève de Batiscan	69	" " Joseph Lévasseur	82
Rapport pour payet à \$250 ⁰⁰ à P. N.		" " Ls. Lampron, fils	82
Robichou	70	" " E. M. Hart & autres	82
Rapport de l'Inspecteur - P. Ville :-		" " Sévère Duval	82
Feu chez St. Pruneau	41	41 Rapport recommandant l'achat de la	
" " Cléophas Jacques	42	propriété de N. L. Desnoncourt, C ^{es} .	82
" " Edouard Dupont	42	42 Rapport de l'Inspecteur de Ville :-	
Rôle d'Evaluation pour 1876		Feu chez D ^{lle} C. A. Hart	84
nomination des Evaluateurs	42	" " Edouard Beaudoin	84
Réponses à une tiers-saisie de		Requête de C. M. Hart & Fils rejetée	86
Mrs. Rocheleau contre Alex. M. Kelvins, fils	43	43 Résolution déclarant que les dépôts,	
Résolution concernant la		en cette Cité, du chemin-de-fer	
Résignation du Maire (J. E. Normand)	43	Q. M. O. & O., devraient être dans	
Requête de la C ^{ie} No. 2 pour costumes	44	la Commune	86
" " Edm ^o . Puisseux & autres	44	44 Requête de Olivier Girardeau	88
" " Pre. Jollette	45	" " Ad. Alarie & autres	88
" " Edm ^o . Puisseux	45	" " la C ^{ie} du Feu No. 1	88
" " John Skorder & Co	45	Rentes dans la rue Bureau mainte-	
Rapport sur requête de N. L. Desnoncourt	45	nées	89
" " " " M. Caron & autres	45	Rue Bureau, rentes maintenues	89
" " vente de la Petite Halle	45	Requête de Louis Desjardins	90

Requête de Octave Cloutier	90	Requête de Caliste Larois	11
" " Euch ^{te} Lamy & autres	90	" " Arthur Legendre	11
" " G. A. Bourgeois (lettre)	90	Rapport sur requête des Évaluateurs	10
Rapport de l'Inspecteur concernant une prime payable à la Comp ^{ie} du Feu N ^o 4	91	Requête de Arcadius Veillet & autres	11
Rapport de l'Inspecteur: feu chez les M ^{rs} Mendez	92	" " Pre. Grenier	11
Résolution réduisant les Rentes dans la rue Bureau, révisée	93	Robichon, P. A., lettre de	11
Requête de W. F. Langlois & autres	94	Rapport du Secrétaire Trésorier, 1876	11
" " Ernest Trottier	94	" de l'Inspecteur concernant certains trottoirs	11
" " Tho ^s Désaulniers	94	Requête de S. Farjana	11
" " J. C. Fortin	94	" " Edm ^d Pleau	11
" " La Cie du Feu No. 1	94	" " Geo. E. Hart	11
Robichon, P. A., lettre de	94	" " Jos. Martin	11
Rapport concernant la légalité de la remise de partie des rentes dans la rue Bureau	95	" " Geo. Lupien	11
Rapport sur requête de Mt. Cadorette	96	" " Ed. Méthot, rapport sur	11
" " " de J. Dioteau, père	96	Rapport sur requête de M. A. Gagnon	11
" " " de Jos. Levasseur	97	Rôle d'Évaluation, 1876, plaintes contre le	12
Requête de G. W. Morrison	100	Requête de Mr. Robert W. Greevey	122
" " Chas. A. Craig	100	" " Régis Mercier	123
" " J. B. Gailloux, Jnt.	100	" " P. A. Robichon	123
" " Claude Féron et autres	100	" " Phil. Rheault	123
" " Joseph Verule Fleury	100	" " Nap. Guillemette	123
Rapport concernant le trottoir chez D ^{me} V ^{ve} J. C. Turcotte	102	" " J. B. Thivierge & autres	123
Rôle d'Évaluation, 1876, mis devant le Conseil	103	" " Scott & Baxter	123
Rapport de l'Inspecteur-de-Ville: Feu chez P. A. Boudreau	103	" " Macaire Dinéchaud	123
" " W. L. De Noncourt	103	" " Octave Cossette	123
Requête de W. B. Darnel	105	Robichon, P. A., requête	123
" " Hart, Brothers & Co ^s	105	Rheault, Phil., requête de	123
" des Évaluateurs	105	Rapport sur requête de S. Farjana	123
" de Théophile Lemay	106	" de l'Inspecteur,	123
" " Séverin Dumoulin & autres	106	Feu chez Ross, Ritchie & Co ^s	124
Rapport sur lettre de Jos. Samson, fils	106	" " Joseph Bernier	125
Requête de Edm ^d Méthot	108	Rapport concernant les tuyaux de service de l'Acqueduc	126
" " Luc Lacombe	108	Requête de Mt. Eugène Sarasin	127
		Rôle d'Évaluation homologuée (1876)	128
		Requête de Chas. Bourgeois	129
		Rapport sur tuyaux de service	131
		Rapport sur requête de Rob ^t W. Greevey	132
		" " " " Régis Mercier	133
		Rue St ^e Antoine, canal d'égout	134
		Requête de Chs. Guilberth	135

Requête de W. Thisdell & autres	135	Requête de Chs. Dauphinois	161
" " Tiger & Sarrjet	135	" " John M. Kelvie	161
Robichou P. A., motion pour payer \$2000	136	" " Henry M. Leod	161
Rapport de l'Inspecteur sur une prime réclamée par 2 comp ^{us}	136	" " Edm. Bouchin	161
Requête de John Rooney	137	" " Ross, Ritchie & Co.	161
Rooney, John, requête de	137	" " " do " & autres	161
Requête de Pierre Boisclair	138	" " David Aubry	161
" " Geo. Bourque	138	" " Edm. Bouchon	162
" " Jos. Parent	138	Ross, Ritchie & Co., requête de	161
" " Jos. Loranger	139	do & autres, " "	161
Rapport sur requête de W. Thisdell & autres	139	Rapport sur la lettre de P. A. Robichou	163
" de l'Inspecteur: -		Robichou, P. A., rapport sur lettre de	163
Feu chez P. A. Robichou	139	Rapport de l'Inspecteur de Ville: -	
" rue Adair	139	Feu chez Narcisse Gelinac	165
Requête de la Cie du Feu No. 1.	142	Requête de M. Leod & Nohert	168
" " Felix Louval	142	" " Oniz. M. Pongrain	168
" " Clovis Dupresne	142	" " Damase Marineau	168
" " Trefle Deslauriers	142	" " J. W. Sarasin	168
" " Arthur Gauthier	143	" " Geo. B. Hall & autres	168
" " Wm. McDougall & autres	143	" " Jas. Shortie	169
" " J. W. Savigny	143	" " J. W. Morrisette	169
" " Ls. Panneton	144	" " J. W. Fuzette & autres	169
" " Max. Landry	144	" " J. W. & Eug. Mercier	169
" " Narc. Décoiteau	144	" " Onézime Bédard	169
Rapport sur requête de Chs. Bourgeois	144	" " John Roland	169
Requête de Médard Paquin & autres	145	Rapport acceptant la soumission de	
Rapport sur requête de Chs. Guilbert	146	M. Leod & Nohert, enduits, aqueduc	170
" de l'Inspecteur, feu chez P. Décoiteau	147	Rapport du Sec. Gre., offres de M.	
Requête de A. LaRue & autres	152	Vanasse pour terrain dans la	
" " Frs. Beaudoin	152	Commune pris par le chemin-	
" " A. Panneton & autres	152	de fer-	170
" " J. C. Badaeus & autres	153	Requête de Albert Cadorette	172
" " D. J. Morrisette	153	" " Elie Ringuette	172
Robichou, P. A., lettre de	153	" " Edm. Pratte	172
Rapport sur requêtes de Clovis Dupresne,		" " Chs. Raymond	172
Trefle Deslauriers & Arthur		" " Elie Pratte	172
Gauthier	153	" " Edm. Trudel	172
Règlement de Police amendé	155	" " Jos. Veilleux	172
" du Feu "	155	" " Jos. Riopel	172
" des Cotisations et Taxes		" " Amable Ringuette	172
amendé	155	" " Prudent Dugal	172
		Ringuette, Elie, requête de	172

Raymond, Chs, requête de	172	Rapport del'Inspecteur:-	
Riopel, Josh, " "	172	Feu chez Claude Férou	183
Ringuette, Am ^{ble} , " "	172	Rapport concernant la reconstruction	
Rapport sur requête de Edr. Bouclin	173	des ponts du St. Maurice	184
" " " " Gauthier & Fizeite	174	Requête de la C ^{ie} du Feu No. 2	186
" " lettre de Wm. M. Robie	174	" " Mercure Féroux	186
Requête de Farjama & Gouin	176	" " Cyriac Décoteau	186
" R. D. Scott	176	" des Rev ^{tes} Soeurs de la Providence	186
" Frs L. Décaulniers	177	" de David Aubry	186
" Edr. Gendron	177	" " Chs. A. Boyet	186
" Côme Thivierge	177	Rapport recommandant de tenir les	
" Moïse Robert	177	affaires des Départements de	
" Ad. Soupin	177	l'Acqueduc, du Feu et de la	
" Jos. Martin	177	Police dans un bureau séparé	187
" John Pleau	177	Rapport del'Inspecteur sur requête	
" Jos. Creamer	177	de Arcadius Veuillet et autres	187
" Marchatere & Wolfred	177	Requête de F. D. Lapin et autres	190
" A. Sauvageau & autres	178	" " Théod. S. Pierre " "	190
" Jos. Alarie	178	" " Félix Lonval " "	190
" John Stanley	178	" " Euch ^{te} Lamy	190
Robert, Moïse, requête	177	" " F. N. Larivière	190
Rapport del'Inspecteur:		" " Honore' Lord	190
Feu chez M. L. De Moncourt	179	" " Landry et Décoteau	190
Requête de B. Lassalle	180	Rapport sur requête de Cyriac Décoteau	191
" " D. J. Morrissette	180	Requête de Jeph. Gauthier & autres	195
" " Pierre Girouf	180	" " Ls. Sarasin	195
" " Alf ^o Bettez	181	Rapport du Surintendant del'Acqueduc	
" " Michel Bettez	181	sur l'essai des engins pour pom-	
" " Jorranu Cloutier	181	per un demi million de gallons	
" " Jach. Cloutier, fils	181	d'eau en 12 heures.	197
" " Andre Courteau	181	Rapport sur soumissions pour chemins	
" " John Lamothe	181	d'hiver	198
" " Ls. Massicotte et autres	181	Requête de Joseph Piché	200
" " Geo. Pratte	181	" " A. S. Hart & Co	200
" " John Samson	181	Rapport concernant les Bornes-	
" " Edr. Bouchet et autres	181	Fontaines et les Valves del'Acqueduc	201
Robichon, P. A., lettre de	181	Rapport del'Inspecteur:	
Rapport du Comité de l'Acqueduc		Feu chez les Hérit ^{es} Adair	202
recommandant Mr. O. J.		Regrattiers, motion pour leur permettre	
Mcannel comme surinten-		d'acheter à toute heure sur les	
dant de l'Acqueduc	182	Marchés	202
Rappt. de l'Insp. feu chez St. Féroux	183	Requête de C. M. Hart & autres	204
		Robichon, P. N., Salaire fixe à \$400	197

Requête de J. C. Mayrand & autres	204	Rheault, Rev. L. S., et autres, requête de	233
Rapport de l'Inspecteur, feu à une fabrique d'allumettes	205	Requête de Euchariste Ricard	233
do - feu chez LaBarre & Frère	205	" " Napoléon Guillemette	233
do - " " P. A. Robichon	205	Ricard, Euchariste, requête de	233
Requête de C. P. Gelinus et autres	208	Rapports du Comité et du Comptable del' Aqueduc	235
" " Androcheils John McKelvie	208	Rapport du Surint. du Dou.	
" " P. C. Panneton & autres	208	Feu chez Frs. Rocheleau	235
Rocheleau, résignation del' Echevin	208	Requête de Jos. Dufresne et autres	237
Résignation du Conseiller Bureau	209	Rapport recommandant d'acheter de M. Augt. Guilbert une lisière de terrain pour élargir la rue St. Thomas	237
Rapport sur requête de E. M. Mart & autres	209	Rue St. Thomas, rapport recommandant d'acheter de M. Augt. Guilbert une lisière de terrain pour élargir la-	237
" " " de Cyrille Décoteau	210	Requête de Ant. Linetot	239
" " " " Jos. Gauthier & autres	211	" " Julien Demers	239
" del' Inspecteur de Ville :- Feu chez Bonnelle & Frère	211	Rheault, Rev. L. S., et autres rapport sur la requête des -	240
Requête de Joseph Dufresne et autres	213	Requête de Denis Ganneton	243
Résolutions pour demander au Gouverne- ment le don des terrains et ruines des anciens ponts du St. Maurice	215	" " David Aubry	243
Requête de C. A. G. LaBarre	216	" " G. J. Bouches	245
" " Godf. Labriche	216	" " V. Guillet & autres	245
Résignation du Conseiller Vanasse	216	" " C. A. G. LaBarre	245
Rapport, Feu chez les Hérit. J. Whiteford	217	" " J. V. Woolsey & autres	245
" " " F. W. Panneton	217	" " Mr. Le Samel fils	245
Ryan, absence du cons. Ryan, amende contre -	218	" " Philippe Thivierge	246
Résolution pour autoriser le Maire et le Secrétaire à régler avec Mr. Goff	220	Règlement des Aubergistes et Marchands de Liqueurs amendé	246
Ryan, John, résignation du Conseiller	221	Règlement des Cotisations et Taxes amendé	247
Rapport, Feu chez J. C. Mart	222	Règlement des Chemins et Grèves amendé	248
Règlement concernant les Aubergistes, etc., amendé -	222	Rues sous Contrôle, règlement con- cernant les Chemins et Grèves, amendé	248
Règlement concernant la Police amendé	224	Requête de Mld. Pothier & autres	250
Requête de Marcel Proulx	226	" " C. D. Hébert	250
" " Abraham Bailey	226	" " Augt. Sauvageau	250
Ross, Ritchie & Co., lettre de	226	" " Isaac B. Crisp	251
Résolution pour demander au Gouver- nement le don des terrains et ruines des Ponts du St. Mau- rice	227	" " Marcel Verrette	251
Requête du Rev. L. S. Rheault & autres	233		
" de J. B. Gaillout, fils	233		

Requête de M. Noël	251	Rapport concernant le canal chez	
" " John B. Gailloux	251	Thomas Mercier	283.
" " M ^{lle} A. G. Malhiot & autres	251	Rapport du Surintendant:-	
Rue Grenaman, requête de M ^l ls		Feu chez Claude Féron	267
Pothier et autres demandant		" " J. E. Normand	267
le prolongement de la	250	" " M ^l lrs John Whiteford	284
Requête de Ch ^s Limoges	253	" " Joseph Vallée	288
" " Thiophile Caron	253	Requête de André Robichon	287
" " Joseph Lambert	253	Robichon, André, requête de	287
" " Léandre Lang	253	Ross, Ritchie & Co., droit d'amarrage au quai	
" " Frs Carbonneau	253	de l'Aqueduc accordé à -	289
" " Arthur Wolfred	254	Requête de Augustin Gauthier	290.
" " Joseph Samson, père	254	Revenus des Marchés, vente des	292
" " Jos. Grunier & L. J. Bouchet	255	Requête de Pierre Raïche	294
" " Ls. Hamels & autres	255	" " D ^{me} M ^{lle} Maxime Gauthier	294
" " Ch ^s Landry	255	Règlement du Feu amendé	295
" " Odilon Carrieton	255	" des Chemins et Grèves amendé	295
" " Geo. Lachance	256	Rues sous Contrôle, règlement des chemins	
" " Honoré Lord	256	amendé	295
" " Edm. Dupont	256	Règlement des Marchés amendé	299
Rapport Nos sur les plans pour les		Requête de Edm. Bouchet et autres	302
Ponts du St. Maurice	256	" " Pre. Jolette	302
Rapport sur requête de l' M ^{lle} N. G.		" " Godf. Labriche	302
Malhiot et autres	258	" " P. L. Craig	302
Requête de J. St. Bartlett & Co.	262	" " Alfred Duplessis	302
" " Firmin Carrette	262	Rapport du Secrétaire-Trésorier (14 juin 1877.)	302
" " Thomas Mercier	262	" de l'Inspecteur concernant une clôture	
Rapport concernant l'organisation de la		faite par M ^r Alf ^d Désilets pour barrer la	
Brigade du Feu et de Police	262	Rue Julie	303
Rapport sur requête de Honoré Lord	263	Règlement de Police amendé, Chap. 67,	304
Requête de M ^r . Norbert Sarasin	265	Requête de Ls. Hamel, fils, et autres	307
" " M ^l ls. F. J. Farmer et autres	265	" " A. & D. Picard et autres	307
Rue St. Louise, permission donnée à la		Rapport sur requête de D ^{me} M ^{lle} Max. Gauthier	307
Canada Thread Co. de fermer la.	266	Ricard, A. & D., et autres, rapp ^t sur requête de	307
Règlement des Cotisations et Taxes amendé	267	Requête de John M ^r Dougall et autres	309
" concernant l'Aqueduc	270	Rôle d'Évaluation de 1877, produit	309
Ryan, John, nommé évaluateur	280	Requête de Olivier Mauney et autres	310
Ramoneux, Luc Lacombe nommé	280	" " Augt. Cloutier	312
Requête de St. M. Balier et autres	282	Rapport annuel du Secrétaire-Trésorier	313
Rapport concernant un terrain de		Rapport. Feu au quai de la C ^{ie} Richelieu	315
Alex. Baptist, Es., sur la rue des		" chez Joseph Grunier	315
Champs.	283	" " Pre. Poliquin	315

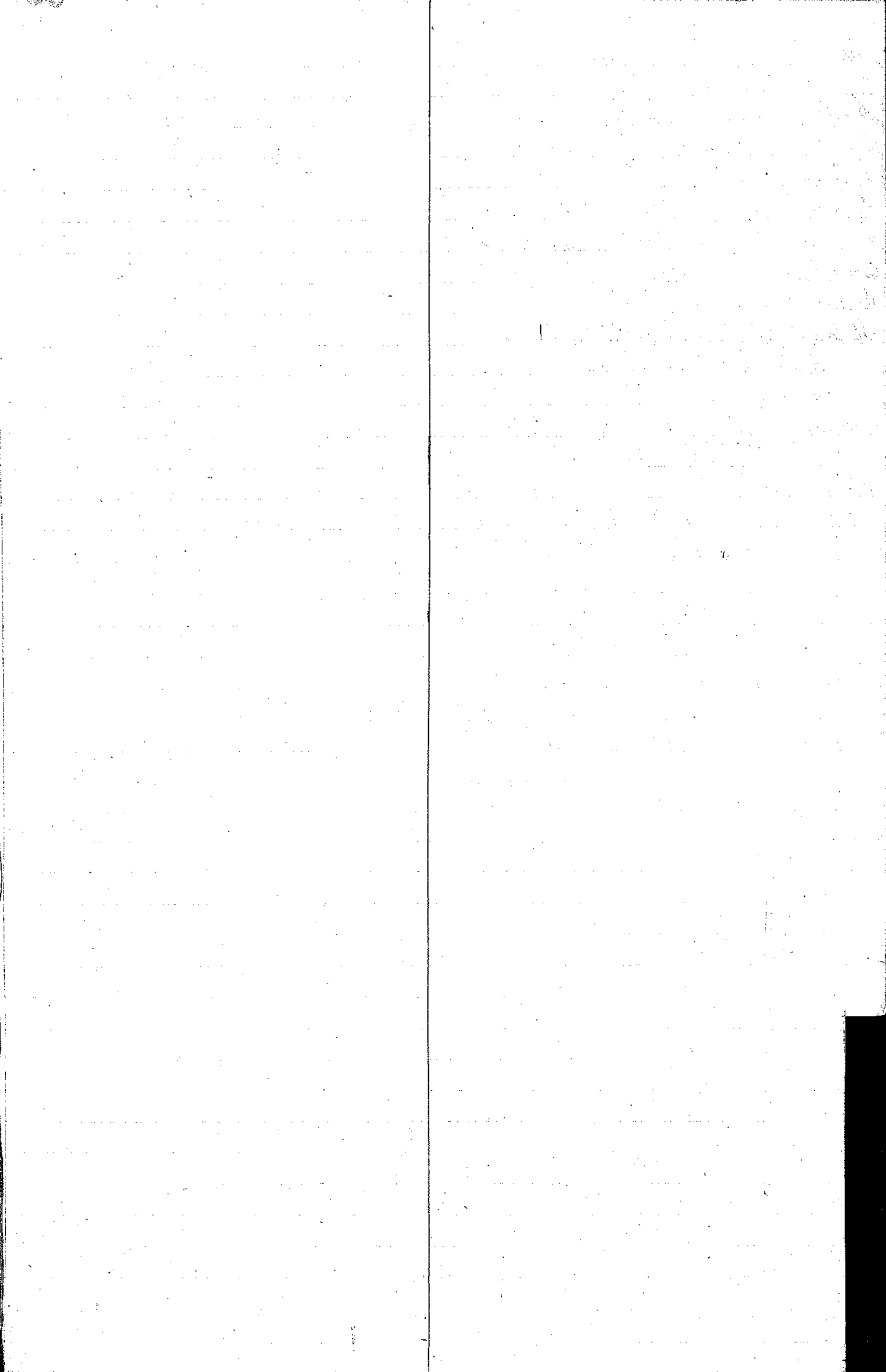
Rapport. Feu chez Giroux et Gravel	315	Rapport sur protêt de Jos. G. Lajoie, autres	351
Requête de Joseph Piché	319	" " req ^{te} de J. B. Luckershoff et autres	352
" " Frs. Rochelieu et autres	319	Requête de Ls Bergeron et autres	355
" " F. W. Bellefeuille et autres	319	" " Ed. Brunelle, autres	355
" " André Cooke " "	319	" " Sigman & Lamothe	360
Rocheleau, Frs., et autres, requête de	319	Rue Lejeune, protêt contre l'Abbe J. McCrevey	361
Requête de P. O. Désilets et autres	323	Requête de Wilfrid Thidell, autres	361
" des Sœurs de la Providence	323	Ross, Ritchie & Co, boîte d'alarme chez	362
" J. B. Gailloux, Jnr	323	Rapport sur la construction d'une gare	
" de Joseph Samson fils	324	de chemin-de fer dans la	
" " Thomas Mercier et autres	324	Rue De Notre	368
Résolution pour nommer un comité d'enquête		Règlement pour l'émission de \$30000	
sur les affaires de la Corporation	326	de débentures pour les Ponts du	
Rôle d'Évaluation, examen des plaintes contre,	327	S ^{te} Maurice	368
Rapport sur requête des Sœurs de la Providence	328	Rue de De Notre, protêt contre la con-	
" pour envoyer une députation auprès du		struction d'une gare de chemin	
Gouvernement au sujet des dettes de la		de fer dans la -	369
Cité.	335	Résolution pour remettre la taxe sur prêteurs	369
Règlement des Marchés amendé (chap. 62)	336	Rue Lejeune, traverse du chemin de fer	371
Requête de Manasseth Smith	337	Requête de Séverin Duval	372
" " Edm ^d Boucher et autres	337	Rapport. Feu chez N. L. De Noncourt	373
Rapport de l'Inspecteur concernant la		" " Feu chez James Shortis	378
localisation du dépôt du chemin-		Rapport de N. L. De Noncourt, Esc., concernant la	
de fer, dans la rue Champflour	339	traverse du chemin de fer sur la	
Rue Champflour, rapport concernant le		rue Lejeune	378
dépôt du chemin de fer dans la	339	Rue Lejeune, résolution pour accepter	
Réception de Mgr Conroy, comité spécial		l'offre de construire un pont au-	
pour la - (Délégué Apostolique)	343	dessus du chemin de fer sur la	379
Requête de Joseph Duval	344	Rapport recommandant de passer un	
" " Jas. B. Luckershoff, autres	344	contrat avec J. E. Normand, Esc.,	
" " G. A. Corin	344	pour finir les ponts du S ^{te} Maurice	380
" " Félix Godin	344	Rapport sur soumissions pour chemins	
Rue des Forges, lettre de R. A. McCrevey	344	d'hiver 1877-1878 -	382
Rue Julie, règlement avec M. Gédéon Désilets	344	Requête de Joseph Dugré	384
Requête de G. S. Badaey et autres	346	Rapport sur lettre de F. G. Motherspoon	385
" " Hubert Dusault	346	Résolution autorisant Tho ^d M ^r Dougall,	
Rapport du Comité des Marchés sur		Agent de la Banque de Québec, de	
étaux privés	347	regler avec E. A. Goffet avec l'Ass ^{ce}	
Requête de D ^{me} V ^{re} Augt. Gelinas	350	Agricole du Canada	386
" " F. J. Farmer et autres	350	Requête de Judger Sigman	389
" " D. Dufresne et autres	350	Rapport du Sec. Trés, 2 ^e semestre de 1877	389
" " Ls Bergeron	350	Reprise de terrains, rues Bureau & Casais	389
		Rue Lejeune, traverse du chemin de fer	371

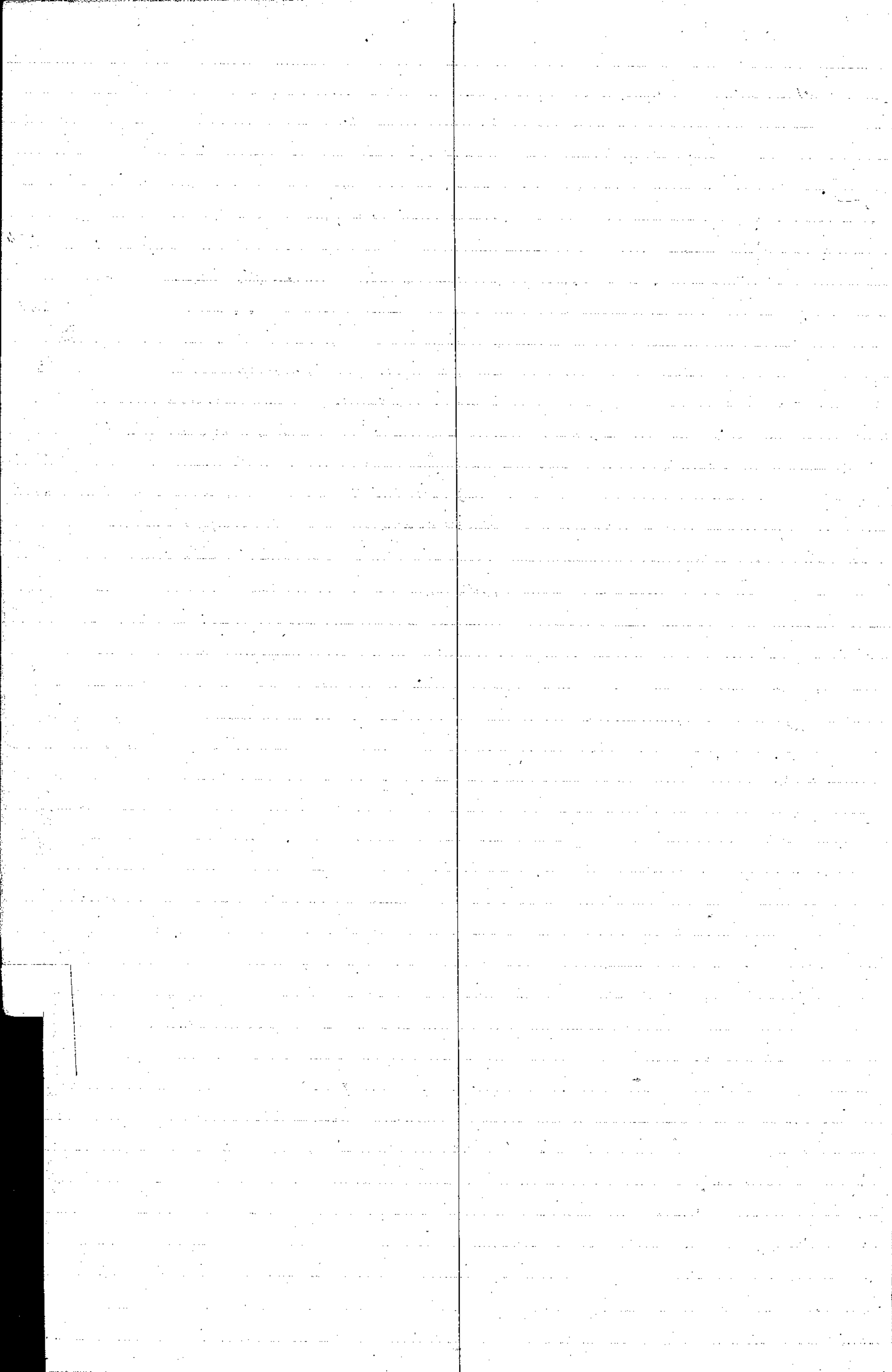
Règlement concernant la régie, etc, des Ponts du St. Maurice	452	Rapport sur la lettre de M. Godwin	476
Requête de D. Lefebvre et autres	456	Réponse à une saisie contre Tho. Milette	477
Rapport concernant les terrassements aux approches des Ponts St. M ^{ce} .	457	Rôle d'Evaluation de 1878, mis devant le Conseil de Ville.	478
Résolution pour garder les revenus des marchés aux denrées et au poisson	459	Requête de Alfred Weller	479
Rue des Champs, trottoirs ordonnés sur la -	460	" " Oliv. Porichard et autres	479
Résolution pour garder les revenus des Ponts du St. Maurice. -	460	" " Christophe Bernier	479
Requête de Octave Marineau	461	" " Sébastien et Legueux	479
" " G. W. Morrison	461	Rapport d'un Comité Général sur le rapport de L. B. Hamelin, sur les Ponts St. Maurice	480
" " George Bourque	462	Rapport du Surintendant du Feu. -	
" " Clovis Dupont	462	Feu chez Thomas Cooke	482
" " Jean Cloutier	462	" " Joseph Lacroix	482
" " Odilon Parneton	462	" " Dom. M ^{rs} Jos. Brunette	483
" " S. Rigué	462	Etat dangereux du Boulevard	483
" " Adolphe Lamothé	462	Rapport sur les requêtes pour les charges de gardien des Ponts St. Maurice, et de Clerc et assistant-clerc du Marché-aux-Denrées.	485
" " O. Frigon et Frier	462	Rapport du Secrétaire Trésorier pour 77-78.	489
" " J. N. Dabylva	462	Requête de Thomas Fortin	492
Rapport pour costumes d'été pour la police	462	" " J. B. O'Riley	492
Règlement No. 66 pour garder les revenus des ponts St. Maurice	463	Rapport du Comptable de l'Agueduc	494
Requête de Joseph Carbonneau	465	Rues sous contrôle, Taxe des - 1877-1878 -	494
" " Edouard Deland	465	Requête de H. Lor	495
" " Elie Dubois	466	" " J. B. Gailloux, fils	495
" " James O'Malley	466	Rapport du Surintendant du Feu	495
" " J. N. Bellefeuille et autres	466	Règlement de l'Agueduc, avis de motion pour amendes le -	496
Règlement des Marchés amendé (No. 67)	468	Rôle d'Evaluation, - plaintes contre, - examinées	498 & 499
Requête de Alfred O. Bélisle	471	Rôle d'Evaluation déclaré clos et homologué.	500
Rapport concernant l'élargissement de la Rue St. Prosper (Adair) - partie de la rue -	472	Rapport concernant les gardes-corps du 2 nd pont de pierre	498
Rapport rejetant l'offre de M. Jean Cloutier de \$1000 pour les revenus du Marché- aux-Denrées	472	Requête de Joseph Gervais et autres	501
Rapport recommandant un échange de terrain avec J. N. Bellefeuille	473	Rochebeaux Ovide, lettre de	501
Rapport sur lettre de James O'Malley	474	Rue des Champs, rapport sur les terrains de Messrs. La Rue & Bésilite, pris pour l'élargisse- ment de la rue des Champs	503
Rapport de L. B. Hamelin sur les Ponts St. Maurice	474		
Requête de Luckerhoff et autres	476		
" " James Couture	476		

Rues ouvertes sur les terrains de Messrs. Dumoulin et Rochebau	503	Rapport concernant le ruisseau S ^{te} Madeleine et un cours d'eau dans le quartier S ^{te} Ursule	526
Rochebau et Dumoulin, rapport concernant les rues ouvertes sur les terrains de Messrs.	503	Règlement concernant le Ruisseau S ^{te} Madeleine, rue S ^t Paul	527
Rapport sur la requête de J. B. O'Kiley	504	Rapport concernant l'élargissement des Rues Champflour, S ^{te} Marie, etc.	530
Rapport concernant le quai de la Corporation	504	Rapport du Surintendant du Feu: Feu à une boutique de M. M. Palier	534
Règlement de l'Aqueduc amendé	509	" chez M ^{de} Antiochue	534
Requête de St. Brunelle & Frère	512	Ross, Ritchie & Co., motion pour exemption des taxes de l'eau pendant dix ans	534
" " L. Warnecke	512	rejetée	534
" " Geo. Piqué	512	Réparations au Boulevard Turcotte	536
" " Ross, Ritchie & Co.	512	Requête de L. E. Sarasin	537
" " la Brigade de Feu & Police	512	Rapport d'arbitres pour un terrain chez P. D. Vanasse, Etc.	538
" " la Canada Thread Cop. et autres.	512	Règlement concernant l'Inspecteur de Ville, avis de motion pour amender le	539
" " Eds. Normand & autres	513	Requête de G. Baptist, Son & Co.	541
Ross, Ritchie & Co., requête de	512	Rapport sur compte de Jas. B. Luckerhoff	543
Rapport du Surintendant du Feu: Feu chez Ross, Ritchie & Co.	513	" " lettre de D ^{ne} C. W. Godby	544
Remise de taxes pendant dix ans aux nouvelles manufactures - projet de résolution pour accorder une	575	" du Surintendant du Feu: Feu au quai de la C ^{ie} du Richelieu	544
Requête de Ant. S ^{te} Pierre et autres	517	Règlement concernant l'Inspecteur de Ville amendé	545
" " H. Stobbs et autres	517	Requête de Chs. Lesieur	548
" " St. Brunelle & Frère	517	" " Pierre Chamondou	548
" " la C ^{ie} Richelieu	517	Remerciements votés aux Re ^{des} D ^{mes} Ursulina	549
" " Joseph Dupresne et autres	517	Rues Champflour et S ^{te} Marie, motion pour suspendre les procédés pour l'arbitrage des terrains pour l'élargissement des	549
" " Cléophas Lord	518	Résolution concernant le chemin de fer de ceinture (Loop line)	550
" " Roberts, Skroeder & Co.	518	Rentes constituées (Cens et rentes) pour suite de l'Ab ^{le} Proc. Gen ^l pour	554
Roberts, Skroeder & Co., requête de	518	Rapport de Mr. Hamelin sur le chemin des Piles	555
Rapport des Comités de Feu et Police sur la requête de la Brigade	518	Rapport sur une côte près des Ponts S ^{te} Maurice	555
Ross, Ritchie & Co. exemption de taxes pendant 10 ans	522		
Réduction des piages sur les Ponts S ^{te} Maurice	523		
Requête de Chs. Lesieur	526		
" " D ^{ne} C. W. Godby	526		
Ross, John, lettre de	526		
Ross, Ritchie & Co., lettre de	526		

Rues Champflour et St. Marie, motion pour rescinder une résolution concernant l'élargissement des	558	Rapport sur requête de J. B. Normand	585
Requête de A. Noyard et autres	560	" " " " R. Street et autres	586
" " Edouard Gauthier	560	Rue du Fleuve prolongée (Loop Line)	587
Règlement (No. 71) pour mettre le chemin des Forges sous le Contrôle pendant l'hiver	560	Rapport du Surintendant du Feu:	
Rues sous contrôle, chemin des Forges, etc. règlement pour chemins d'hiver	560	Feu chez les Héritiers Bald	588
Requête de Joseph Pégion	562	" " Bruno Duval	588
" " N. Marchand	562	Requête de Geo. Martin	590
Rapport des Comités Permanents sur la		Rapport du Surintendant du Feu:	
Requête de Edouard Gauthier	563	Feu à la fabrique d'allumettes de	
Règlement (No. 72) des Marchés amendé	564	A. Brunelle, Brie, Chem. St. Marc.	591
Rapport du Surintendant du Feu: -		Requête de Jos. Nérée Lambert	595
Feu chez Ursis Fugère	569	" " H. N. Lapin	594
" " Ross, Ritchie & Co	569	" " J. B. Thivierge et autres	594
Rapport concernant la maison du gardien des Ponts St. Maurice	569	Rue St. Antoine, prolongement, le Comité des chemins autorisés de s'engager	597
Résolution à l'occasion du décès de la Princesse Alice	570	Rapport sur requête de Jos. Nérée Lambert	598
Requête de Amable Ringuette et autres	572	" " " " J. B. Thivierge et autres	601
Ringuette, Amable, requête de (et autres)	572	Rapport sur requête pour le prolongement de la rue St. Antoine -	601
Rapport sur requête de D. S. J. C. Turcotte	573	Rue St. Antoine, rapport concernant la	602
" du Surintendant du Feu:		Rue des Champs, achat de terrain de M. Blaise.	604
Feu chez D ^{lle} Azilda Bonnevill	573	Rapport du Surintendant du Feu:	
Règlement de l'Agueduc, avis de motion pour amender le -	573	Feu chez St. E. Lacerte	605
Réponses à une tierce saisie contre Elfr. Samson, et Verd. Madeboucours	574	Requête de J. W. Ritter et autres	610
Requête de J. B. Normand	578	Ritter, J. W., et autres, requête de	610
" " Joseph Godin et autres	578	Rapport du Surintendant du Feu:	
Rapport concernant un Ass. Comp. de l'Ag.	578	Feu chez Joseph Giroux	620
Règlement de l'Agueduc amendé (No. 73)	580	" " Gédéon Mathon (Nits. Whiteford)	610
Rapport du Sec. Trist., Janvier 1879	584	Robitaille, Héritiers L. J., Expropriation du terrain des	610
Requête de W. F. Langlois et autres	584	Robitaille, D ^{ns} L. J., acte de vente par	613
" " Colbert Godin et autres	584	Rue St. Antoine, soumission de Odube Beau lieu pour démolition des bâtisses de John Houliston acceptée	613
" " Richard Street et autres	584	Requête de Uld. Pothier et autres	614
Résolution concernant des ouvertures ou des cotes dans les quais du chemin de fer "Loop Line"	584	" " J. B. Thivierge et autres	616
Rapport concernant do do	586	" " Joseph Pégion	617
		" " Horner & Williams et autres	617
		Rapport du Surintendant du Feu	618
		Par maison del' Hon. J. O. Bureau	618
		Résolution concernant le projet de louer ou d'affermir le chemin de fer du Nord	619
		Porte à la lettre Q. verso	

Soumissions pour engins et turjeaux pour l'Agueduc	5	Sarasin, F. D. requête de	168
Soumissions pour briques (Agueduc)	16	Shortis, James, requête de	169
" " bornes fontaines, valves, etc. (Agueduc)	33	Soumission de M. Leod, Robert pour enduits à la Bâtière de l'Agueduc accepté -	174
Secrétaires Trésoriers, cautionnement	33	Shortis, Jas, rapport, motion pour un canal d'égout	175
Soumissions pour bornes fontaines, etc, rapport sur les	35	Scott, R. S., requête de	177
Shortis, James, transport de licence d'auberge à M. Désaulniers	45	Sauvageau, A., et autres, requête de	178
Saisie contre Alex. McKelvie, fils -	43	Stanley, John, " "	178
Skroder, John, et autres, requête de	45	Samson, John, " "	181
Scott, R. S., requête de Alex. Baptist & autres le recommandant pour la place d'Ingénieur de l'Agueduc -	44	Saisie contre Alf. Pettez	184
do - requête rejetée	47	Sœurs de la Providence, requête des	186
Saisie contre Alex. McKelvie & Sons	85	Sauvageau, Augt., lettre de	186
do " Jean Nébert	98	Saisie contre Alf. Pettez	188
Subside en faveur de Marc Lingras pour une ligne de navigation, transféré à Joseph Dupré	98	S. Pierre, Théodule, et autres, requête de	190
Samson, Jos., fils, lettre de	101	Soumissions pour la restauration de la station de feu No. 1 -	190
do " " , rapport sur lettre	106	Sarasin, L., requête de	195
Saisie contre Alex. McKelvie & Sons	107	Soumissions pour chemins d'hiver, rapp. 198	198
Secrétaires Trésoriers, rapport du, 1876-	113	Sarasin, Eugèbe, nommé assistant Secrétaires Trésoriers	199
Saisie contre David Page	120	Soumissions pour traverses d'hiver	217
Scott & Baxter, requête de	122	Shortis, James, nommé échevin	224
Sarasin, Eugèbe, requête de	127	Sœurs de la Providence, lettre des Rev. des	226
Sévigny, F. D., requête de	143	Shortis, Echevin, avis de motion	236
Saisie (vins) contre A. McKelvie & Son	149	Sauvageau, Augt., requête de	250
" " do	149	S. Cyr, Isaac " "	251
" " Chas. Grandmaison	149	Samson, Joseph, père, " "	254
" " Ls. Beaudry	150	Shérif, lettre du	256
" " Hector Admel	150	Salle Publique, rapport sur la requête del Noble A. G. Malhiot & autres.	258
" " Israël Féron	150	Sarasin, Norbert, requête de	265
" " Pierre Marie	150	Rapport du Surintendant :- feu chez Claude Féron	267
" " Philias Houle	150	" " J. E. Normand	267
Soumission pour la couverture de la Bâtière de l'Agueduc	163	Soumissions demandées pour les Ponts du St. Maurice	281
Salaires du Gardien de la Commune	164	Soumissions pour les Ponts du St. Maurice ouvertes	298
Saisie contre Timothei Peland	165	Shortis, James, lettre de	302
		Secrétaires Trésoriers, rapport du, 14 juin 1877.	302





Tuyaux et engins pour l'aqueduc, soumissions 5
 Tuyaux pour l'aqueduc, soumission de Thomas Robertson & Co. acceptée 9
 Turner, John, rapport sur requête. 11
 Transport de la licence d'auberge de Che. G. LaParre à D^m J. Dupresne 26
 Trihey & Johnson, transport de la licence de J. G. Farmer. 42
 Turcotte, Arthur, nommé pro-maire, 1^{er} semestre, 1876 45
 Taxe de \$5⁰⁰ sur transport de licences 46
 Transports de licences, taxe de \$5⁰⁰ 46
 Turner, John, avis de motion de M. Bureau, concernant la dette de- 57
 Turcotte, Arthur, salle publique louée à- 59
 Thivierge, J. B., et autres, requête de 66
 Thivierge, Philippe, requête de 82
 Trottié, Ernest, requête de 94
 Trottoir chez D^m J. C. Turcotte, rapport concernant le - 102
 Trottoirs, rapport de l'Inspecteur concernant certains 114
 Thivierge, J. B., et autres, requête de 122
 Thisdell, Wilf^d, et autres, requête de 135
 Trottoir & canal du marché-au-foin 136
 Thisdell, W. & autres, rapp^t sur req^{te} 139
 Titre-nouvel aux Herit^s A. B. Hart 158
 Trudelle, Edmond, requête de 172
 Télégraphe d'Alarme, Aqueduc, lettre de W. W. Robie 170
 do " rapport sur do- 174
 Thivierge, Côme, requête de 177
 Toupin, Adolphe, " " 179
 Tapis, F. W., et autres, requête de 190
 Taux de l'eau de l'Aqueduc etc, résolution concernant les 192
 Traverses d'hiver, soumissions pour 217
 Taux de l'eau payables par les personnes chez qui les entrées ont été faites 219
 Trottié, Ernest, nommé employé dans le bureau du Secrétaire Prévotier 233

Taux de l'eau, Comité spécial pour préparer un tarif des taux de l'eau 242
 Tuyaux de l'Aqueduc, rapport sur le compte de A. F. A. Knight pour quaiage de 241
 Thivierge, Philippe, requête de 246
 Taxes et Cotisations, règlement concernant les, amendé 247
 Taux de l'eau, avis aux personnes sujettes au paiement des taux de l'eau 261
 Taxes et Cotisations, règlement amendé (Ch. 57) 268
 Tapis, F. W., nommé clerc des évaluateurs 284
 Tirage au sort des deux échevins qui doivent sortir de charge aux prochaines élections, motion pour le 284
 Thériem, Dr. Auroento avec poteaux 345
 Timbres pour une cause en appel entre J. B. Pothier et al et P. Béland et al 356
 Thisdell, Wilfrid, et autres, requête de 361
 Taxe sur préteurs, résolution pour remettre la- 369
 Traversiers, Licence de Thomas Portin pour 1877-1878 ne devra être accordée qu'à certaines conditions 383
 Tapis, F. W. Requête de 410
 Turcotte, E., et autres, requête de 432
 Tarif des péages sur les ponts du St. Maurice, règlement pour établir un 442
 Trottoir chez Messrs. Hart & Fillet & Lapin g^{ts}, rue Notre-Dame 449
 Trottoirs ordonnés sur les rues Bureau & St. Denis 449
 " " " " " " " 452
 " " " " " " " la rue des Champs. 460
 Taxe spéciale des rues sous Contrôle 494
 Taxes remises pendant 10 ans à Ross, Ritchie & Co 522
 Tapis, F. W., lettre de 542
 Turcotte, D^m J. C., lettre de 568
 do " " rapport sur lettre de 573
 Tapis, F. W. - requête de 594
 Thivierge, J. B., et autres, requête de 594
 " " " " rapp^t sur req^{te} de } 601
 prolongement de la rue St. Antoine } 602
 } 603
 Thivierge, J. B. et autres, requête de 616

Thivierge, J. B., et autres, rapport sur requête de 625
Trottiot, Ernest, requête de 654
Tarif des Péages sur les Ponts St. Maurice, amendé 690
Trottoirs de vis les rues Champflour et
St. Marie. 696
Thidell, David, vente d'un emplacement à 700
Trottoirs sur la rue St. Antoine, Prolongement 702

Ursulines, Riv ^{des} Dames, remerciements votés au f ^u 549	Vente des glaciers du marché-1876- 57
Union Musicale Trifluvienne, requête de b ^u 644	" " "Magasins" " " 57
" " " aide de \$50 votée 673	Voteurs parlementaires, examen de la liste des - 1876 58
Uniformes de Police 699	do do do do 63
	do do do do 64
	do do do do (complétée) 68
	Vapeur "Dixie", subside de \$300 - 69
	Vente du quai de la Corporation 73
	Viger & Sarrvet, lettre de 95
	Vapeur Berthier, subside de \$300 98
	Vente de terrain à L. J. Desaulniers 104
	" des revenus des Marchés 104
	Veillet, Arcadius, et autres, requête de 112
Vente de terrains pour taxes, etc. Cons. Martel 407	Viger & Sarrvet, lettre de 112
Vente de certains étaux des bouchers 502	do - , requête de 135
Vote des appropriations, 1878-1879- 505	Vote des appropriations 1876 140
Vanasse, P. B., rapport d'arbitres 538	Viger & Sarrvet, lettre de 153
do " , compte référé à Mr. Dernoncourt 543	" do " " " 162
Voisard, Avila, et autres, requête de 560	Vanasse, P. B., offre pour le terrain pris dans la Commune pour le Chemin-de-fer 170
Vente des magasins et des glaciers (1879) 592	Veilleux, Joseph, requête de 172
Vanasse, Conseillers, avis de motion con- cernant le paiement des \$100,000 dans le Chemin de fer du Nord 599	Veillet, Arcadius, et autres, rapport sur requête de 187
Vente par D ^m L. J. Robitaille, acte de 613	Vapeur "Berthier", lettre de F. J. Farnet 201
Vente d'une débenture des Ponts et M ^{ns} 622	Vente des Glaciers du Marché 212
Vente des revenus du marché au foin et des étaux des bouchers 638	Vanasse, résignation du Conseiller 216
Vente de la viande dans le marché aux-dennies, avis de motion du Cons. Gerwaie 656	Vente des Magasins du Marché 249
Vote des appropriations pour 1879-1880. 659	Vérrette, Marcel, requête de 257
Veillet, Grégoire, requête de 667	Vente des marchés et des étaux des bouchers 292
Vente d'un emplacement à Dav. Thiedell 700	Voteurs municipaux, comité pour juger les plaintes contre les listes des. 303
	Vote des appropriations pour 1877 330
	Vente des glaciers 390
	Voteurs parlementaires, examen de la liste fixé au 8 Avril 1878 427
	Vente du Quai de la Corporation 435
	Nallières, Pierre, soumissions pour chaussures acceptées - 446
	Vanasse, P. B., lettre de 448
	Vente du marché au foin et des étaux des Bouchers - 475

Warrants (mandats) de saisie pour taxes et cotisations devant être spécialement autorisés par le Conseil -	62
Warrants de saisie, résolution ci-dessus rappelée et annulée	80
Wotherspoon, F. G., lettre de	196
Woolsey, J. L., requête de, et autres -	246
Wolfred, Arthur, requête de	254
Wotherspoon, F. G., lettre de	324
do " " "	346
do " , rapport sur lettre de	385
do " , lettre de	466
Weller, Alfred, requête	479
Wotherspoon, F. G., lettre de	485
do " , " "	498
Woolsey, John N., lettre de	501
Warnecke, L., requête de	512
Wotherspoon, F. G., lettre de	537

Young, Daniel, et autres, requête de 644 ²
Young, David, requête de 664
do " " " 698
do " , rapporteur requête de 710